



*L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy, le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue d'utilité publique par le décret impérial du 21 juin 1864.*

*L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.*

Mémoires  
de  
L'ACADÉMIE de STANISLAS

Année 2007/2008

8<sup>ème</sup> Série Tome XXII



Siège de l'Académie  
43, rue Stanislas - Nancy

Nancy : Imprimerie municipale, 2010



**Année 2007 - 2008**



**Composition du bureau**

Monsieur Michel LAXENAIRE, *Président*

Monsieur Jean-Louis RIVAIL, *Vice-Président*

Monsieur Jean-Claude BONNEFONT, *Secrétaire Perpétuel*

Monsieur François LE TACON, *Questeur*

Monsieur Louis CHATELLIER, *Secrétaire Annuel*

Monsieur Guy VAUCEL, *Bibliothécaire Archiviste*



## Éloges funèbres des membres décédés en 2007-2008



### Eloge funèbre de Monsieur Gilles Fabre prononcé par Monsieur Michel Vicq le 26 octobre 2007

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire Perpétuel,

Mes chers Confrères,

Parmi les éminents confrères qui composent notre Compagnie, l'un d'eux se distinguait par sa sensibilité artistique, son urbanité et par la constance la plus honorable de son amitié : c'était Gilles Fabre. Il nous a quittés le 19 août 2007. Il s'est retiré de la vie avec la discrétion et la délicatesse qu'il a toujours manifestées à ceux qui l'ont côtoyé.

Vrai lorrain - il était né le 7 octobre 1933 à Blâmont - il fut élève des Beaux-Arts de Nancy avant de suivre les cours des Arts décoratifs de Paris. Les exigences de la vie familiale l'amènèrent à mettre ses compétences au service d'un bureau d'études du bâtiment à Paris. Mais déjà la peinture le tentait.

Il s'y essaya avec un tel bonheur qu'elle fut remarquée par un expert, propriétaire d'une galerie d'Art à Paris, qui lui proposa l'exposition d'une de ses toiles. Ce fut le vrai départ d'une carrière tout entière consacrée à la peinture.

Pressentant le succès qui l'attendait, il quitta ses fonctions pour s'adonner définitivement à sa passion artistique. Rapidement, sa réputation fut établie.

Ses expositions se multiplièrent en France à Nancy, Paris, Versailles, Vichy, Metz, Besançon, Honfleur, Rouen, Cannes, Juan-les-Pins, Strasbourg, Conflans, Monte-Carlo, Deauville, mais également dans le monde - au Luxembourg, en Belgique, au Japon, en Russie, au Koweït, en Suisse et en Égypte.

Chacun de nous retiendra avec quelle admirable aisance il savait, en respirant les quatre saisons de la Lorraine, peindre la ruralité à travers ses pierres, ses maisons, ses jardins, ses champs, ses neiges, ses fleurs, ses fenêtres chaudes et accueillantes, ses chemins tortueux au bout desquels se cachait l'espérance. D'un trait sûr et unique, il affirmait la voussure d'une porte, accompagnait la souplesse d'un rameau printanier, faisait surgir l'éclat d'un pétale.

Dans ses toiles, point de raideur dans l'élan, mais de la vie dans chaque branche même dépouillée et un murmure dans le ruisseau le plus mince et le plus abandonné. Il avait le don de faire apparaître l'harmonieuse musicalité des choses et de laisser flotter des humeurs nées de la rencontre de beautés simples. Ses tableaux, modestes dans l'excellence, ne pouvaient qu'ouvrir le cœur de ceux qui aiment la Lorraine, mais aussi l'Orient qui l'inspirait.

La Maison du Peintre, ouverte par ses soins en 1993 à Repaix, était devenue un carrefour de la joie et des émotions, celle que l'on éprouvait en sa présence comme celles que suscitait sa peinture parlante, vraie, lumineuse.

La notoriété de Gilles Fabre, faite de son talent mais aussi de la totale abnégation de son épouse Christiane à la cause artistique de son mari, ne pouvait pas rester sans reconnaissance publique. Chevalier de l'Ordre National du Mérite, Officier des Arts et des Lettres, titulaire de la Médaille d'Or des Villes de Nancy et de Conflans, Gilles Fabre se flattait d'avoir été fait citoyen d'honneur de Briey, de Conflans-en-Jarnisy mais surtout de son village de Repaix, ce qui, à ses yeux, était une distinction sans égale.

Admis au Salon des Indépendants, il devint, en 1968, Sociétaire des Artistes Français et plus récemment de la Nationale des Beaux Arts. Il avait légitimement rejoint l'Académie de Stanislas en 1987 comme associé-correspondant. Devenu membre titulaire en 1993, il avait présidé notre Compagnie durant l'année 1999-2000. Ses communications témoignaient de sa riche culture artistique :

- Evolution et révolution de la Peinture au XX<sup>ème</sup> siècle ;
- L'influence de la Renaissance italienne sur la peinture contemporaine française ;
- Jules Bastien-Lepage, peintre lorrain ;
- Robert Laverny, prince de la rue.

Il entendait bien, à la rentrée, témoigner l'admiration qu'il avait eue comme nous tous pour la carrière de Jacqueline Brumaire, notre confrère, à laquelle il voulait rendre hommage. Son texte était prêt, sur sa table, au moment où la mort est venue le ravir. Il appartiendra au Bureau de l'Académie de statuer sur l'opportunité d'entendre cette communication posthume. Si c'est le cas, nous l'écouterons avec émotion.

Nombreux ont été ceux qui, dans une belle journée de fin d'été, ont accompagné Gilles Fabre dans le cimetière de Repaix où il repose désormais avec son fils aimé, à l'ombre d'un clocher qui tant de fois inspira ses pinceaux.

Ses lettres, ses confidences, dans ce qu'elles peuvent avoir aujourd'hui d'académiques ou de futiles, vivifient de façon singulière nos souvenirs car elles sont empreintes de l'amabilité qu'il réservait à chacun, y compris aux plus humbles, ceux auxquels la vie n'a pas réservé son plus beau sourire.

Personnalité chaleureuse, on le croyait hussard mais on le devinait fragile.

Il avait la simplicité de celui qui est habité par la passion, vertu qu'il mettait au service de son talent pour décrire son attachement à la terre. Son amour de la vie et sa communion avec le monde étaient à l'unisson de son sourire toujours épanoui.

Sur la fin de ses jours, tout son corps était sillonné par la marque de ses longs travaux et par de rudes douleurs qu'il surmontait en silence, ajoutant ainsi à son courage sa grandeur d'artiste et d'homme. Il se taisait sur lui sans oublier les autres.

Et si on lui avait demandé quelle musique il préférerait, il aurait sans doute répondu : celle des pas de mes amis quand ils viennent à ma rencontre.

Il nous attend pour toujours.



**Eloge de Pierre Messmer**  
**prononcé par Monsieur Alain Larcen**  
**le 9 novembre 2007**

Pierre Messmer était, lorsqu'il a disparu, le 28 août 2007, le plus grand des Français Libres ; la France a perdu en lui un des plus nobles de ses fils, il était la statue du commandeur du gaullisme, et sa disparition laisse un vide immense. Il était aussi notre confrère, et il me revient, au nom d'une amitié dont il m'honorait depuis plus de 35 ans, de reprendre en le complétant, l'éloge que je fis devant nos confrères et par lequel je sollicitais en sa faveur les suffrages de l'Académie de Stanislas, en 1979.

Il était né le 20 mars 1916 à Vincennes d'une famille alsacienne et lorraine, originaire de Mulhouse et de Marmoutier, ayant choisi comme tant d'autres de vivre en France après le Traité de Francfort.

Pierre Messmer fait des études de droit et s'oriente vers la grande et belle École nationale de la France d'Outre-Mer qui fut une préfiguration de l'ENA, sans doute plus réussie, car plus proche des faits et des hommes. Il en sort en 1937, il est alors docteur en droit sur un sujet austère et un peu rébarbatif : «Le régime administratif des emprunts coloniaux», publié par la Librairie juridique et administrative en 1939. Il est aussi diplômé de l'École des Langues orientales, et son premier poste est au Cameroun.

Officier de réserve, il est mobilisé comme sous-lieutenant au 12<sup>ème</sup> Régiment de Tirailleurs sénégalais ; il combat dans un corps franc dans la forêt de Warndt et fait un stage d'observateurs aériens à Tours. C'est lors de ce stage qu'il fait la connaissance du lieutenant Jean Simon qui deviendra son ami et qui fut également notre confrère. Ils entendent le maréchal Pétain le 17 juin 1940. Simon écrit dans *La Saga d'un Français Libre* : «Messmer me regarda, nous nous levâmes d'un seul mouvement, nous prîmes chacun notre képi et nous nous rejoignîmes sur le trottoir. Nous n'avions pas échangé un mot ; d'un commun accord, nous décidâmes qu'il fallait continuer le combat».

S'emparant d'une motocyclette, et Messmer ayant rédigé un ordre sur papier à en-tête de l'armée de l'Air, signé Canrobert... et les affectant tous les deux à un dépôt des isolés coloniaux, ils gagnent Marseille, n'entendent pas l'Appel le 18 juin, mais en prennent connaissance le 19 dans *Le Petit Provençal*.

Avec la complicité du commandant Vuillemin, ils gagnent le *Capo d'Olmo*, qui charge au dernier moment du matériel de guerre et qui devait gagner Oran, mais qu'ils réussirent à détourner vers Gibraltar et dont l'apport pour la France Libre, démunie de tout, sera déterminant.

Ayant réussi à gagner Londres, le général de Gaulle leur dit simplement : «C'est bien Messmer, c'est bien Simon. Quelle affectation souhaitez-vous ?» Messmer répond : «La Légion étrangère, mon général, car je veux faire la guerre avec des gens sérieux».

Il va faire la guerre totalement en faisant preuve de réelles qualités militaires et d'un courage exceptionnel qui lui valurent d'être très tôt Compagnon de la Libération et titulaire de cinq citations à l'ordre de l'armée.

Dès juillet 1940, il est affecté à la 13<sup>ème</sup> DBLE commandée par Magrin-Verreter dit Monclar, et il participe au sein de ce qui va devenir la DFL, comme lieutenant, puis capitaine, chef de section, puis commandant de compagnie à l'expédition de Dakar, aux opérations du Gabon, d'Erythrée, de Syrie et de Libye. Il est l'un des combattants de Bir-Hakeim, et désigné pour évacuer le dernier le point d'appui. Puis il sera à la bataille de Himeimat près d'El Alamein.

M. Y. Gattaz a raconté très récemment que Pierre Messmer avait fondé un prix à l'Institut, car le fils d'un de ses supérieurs qui venait de disparaître lui avait remis une somme importante d'argent en liquide, pour le «dédommager» du préjudice moral qu'il lui avait causé en l'envoyant dans une mission difficile contre un poste italien et sans le faire rechercher au point de recueil prévu, persuadé qu'il n'en reviendrait pas.

Il est encore en Tunisie avec la force L, puis est affecté à l'état-major du général Koenig au commandement des FFL à Londres et à l'état-major Nord des FFI. Il débarque en Normandie, entre à Paris à la suite de la 2<sup>ème</sup> DB et rejoint à ce moment sa chère DBLE.

On se souvient alors de sa formation initiale et le général de Gaulle le charge de la mission française à Calcutta au début de 1945 pour préparer le retour de la France en Indochine après le coup de force japonais. Il est parachuté en août 1945 au Tonkin dans une opération dont il dira qu'elle avait été préparée avec autant d'incompétence que de bêtise. Il est fait prisonnier comme d'ailleurs le Haut-commissaire désigné au Tonkin, Sainteny, par le Viêt Minh. Il réussit à s'évader en octobre 1945, après avoir connu «l'hospitalité» de l'oncle Hô.

Il est démobilisé en 1946 et réintègre son corps d'origine. Il est alors nommé secrétaire général du Comité interministériel pour l'Indochine, puis directeur de cabinet du Haut-Commissaire en Indochine, Émile Bollaert, de 1947 à 1948. Il n'approuva pas la politique de l'amiral Thierry d'Argenlieu, et lorsque l'amiral mourra et que le général de Gaulle chargera le ministre des Armées de faire l'éloge funèbre du défunt, Pierre Messmer me dit que ce fut pour lui une tâche très difficile, car il n'était pas du tout en phase avec les décisions prises par l'amiral.

Il commande ensuite le cercle d'Atar en Mauritanie en 1950-1951 ; il est gouverneur de la Mauritanie de 1952 à 1954, poste qui lui laissera le plus durable souvenir et où il retrouvera l'inspiration d'un Psichari ; puis Gouverneur de la Côte d'Ivoire de 1954 à 1956 où il se liera d'amitié définitive avec Houphouët-Boigny. Il devient directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-Mer, Gaston Defferre, et il sera directement associé à la loi-cadre qui porte sa marque, d'évolution vers l'autonomie et l'association des colonies.

Il sera ensuite Haut-commissaire au Cameroun de 1956 à 1958, Haut-commissaire de la République en AEF, puis en 1959 il occupe le plus haut poste des gouverneurs des colonies, celui de Haut-commissaire de la République en AOF à Dakar. Dans son livre *Les Blancs s'en vont*, il dit l'émotion qui l'étreint lorsqu'il quitte Dakar comme dernier Haut-commissaire dans le poste illustré par Faidherbe.

Il est alors appelé par le général de Gaulle à la succession de Guillaumat au ministère des Armées. Colonel de réserve de Légion, il demanda à faire une longue période en Algérie pour se familiariser avec les problèmes du temps et «se remettre dans le bain». Véritable Louvois du règne dont il aura d'ailleurs la longévité d'exercice, il assume avec maîtrise et doigté les fonctions de ce poste difficile et capital en faisant face aux états d'âme de l'armée en Algérie, tout en réorganisant cadres et effectifs et en mettant sur pied la force de dissuasion. Il sauve la Légion étrangère après la mutinerie de 1961 ; il se retrouve face aux problèmes difficiles de la torture pour lequel il désigne des procureurs, des Harkis et de la révolte militaire. Il sait que les guerres d'indépendance sont toujours gagnées par les colonisés en quête de décolonisation contre la puissance coloniale. Il sait que la grandeur du général de Gaulle fut d'y mettre fin, quoi qu'il en coûte ; le général de Gaulle s'y résolut, pensant probablement comme Bismarck, qu'une fin catastrophique vaut toujours mieux qu'une catastrophe sans fin.

Au départ du Général, il devient ministre des Départements et Territoires d'Outre-Mer, puis il est appelé par Georges Pompidou à la succession de Chaban-Delmas. Lors de son investiture, il monte à la tribune et est pris d'une violente colique néphrétique. Il termine son discours avec des sueurs froides sans que personne ne se doute de sa souffrance. Il sort de la salle de séance pour s'effondrer dans les bras de ses médecins dont je tiens le récit.

Il engage un programme de construction des centrales nucléaires qui reste un de nos atouts, peut-être le dernier... Il définit également une politique efficace en matière de sécurité routière. On n'a pas fait mieux depuis, plutôt moins bien. De tous les postes qu'il occupa, ce fut le seul dont il gardera un souvenir un peu amer, estimant qu'il ne s'était pas senti à l'aise, car il ne pouvait embrasser tous les problèmes qui se posaient au pays ; de plus, la maladie de Georges Pompidou rendait la situation du Premier ministre particulièrement difficile, et il me dit un jour : «Il était temps que cela finisse».

Par réserve naturelle, par prudence tactique, estimant que deux gaullistes ne pouvaient se présenter sur le même poste, sachant aussi qu'il n'avait pas l'audience des médias et des salons parisiens, il ne se présenta pas, hélas, à l'élection présidentielle. Comme beaucoup de ses amis, je pus le joindre un samedi après-midi ou plus exactement joindre son directeur de cabinet, le préfet Doueil, pour l'exhorter au nom de très nombreux Lorrains à se présenter. Monsieur Doueil me répondit : «Mais il y a les Barons», car en effet, M. Debré et surtout O. Guichard, R. Frey et J. Foccart soutenaient Chaban-Delmas. Il eut parallèlement, nous le savons bien ici, une carrière politique régionale. Député de la 5<sup>ème</sup> Circonscription de la Moselle, il fut constamment réélu

au premier tour jusqu'à la date catastrophique de 1988 où sous l'influence, il faut le dire, du maire de Metz, c'est un dénommé Wahrhouver qui fut élu à sa place. Il était aussi conseiller général de la Moselle, maire de Sarrebourg depuis 1971, conseiller régional et fut président du Conseil régional de Lorraine en janvier 1978.

Il reçut notre compagnie quand j'en étais président en 1978, nous fit visiter la villa Saint-Ulrich et nous accueillit dans la chapelle des Dominicains décorée par le vitrail de Chagall. Il nous parla de l'histoire de Sarrebourg à laquelle il contribua dans un ouvrage, en étudiant la période contemporaine de 1945 à 1975. Il fut élu membre associé-correspondant de notre compagnie en 1978 et tint à faire une communication sur Bir-Hakeim, le 9 juin 1982. Il n'a cessé depuis de manifester son estime et sa sympathie à notre compagnie, en particulier lors de la réunion de la conférence des académies des Sciences, Lettres et Arts en 1996, ainsi que lors des réunions de la Conférence à Paris ou en province.

Il devint membre de l'Académie des Sciences morales et politiques en 1988 et secrétaire perpétuel de cette Académie de 1995 à 1998. Il fut élu à l'académie des académies, l'Académie française (l'Académie avec un grand A), en 1999 sur le fauteuil de Maurice Schumann, et il y fut reçu par un autre Compagnon de la Libération, prix Nobel, François Jacob. Les extraits de ses discours pourraient être utilement proposés à la lecture publique des écoliers de France. Il devint chancelier de l'Institut de France de 1999 à 2006 ; il se montra un gestionnaire avisé et une fois de plus, un grand administrateur. Comme il inspirait une grande confiance, peut-être à la différence de ses prédécesseurs, il obtint des mécénats qui furent multipliés par 3 ou 4. Il présida également la Fondation Del Duca et la Fondation Pierre Lafue.

Il fut un écrivain et un conteur. Il écrivit en effet *Après tant de batailles*, en 1992 dans lequel on trouve : «J'étais assez fort pour ne pas être prisonnier de l'Histoire, mais pas assez pour la diriger». Il écrivit aussi dans *Les Blancs s'en vont*, en 1998 : «Le colonisateur le plus habile n'efface pas le sentiment national quand il existe».

Avec Jean-Pierre Chevènement, il dialogua dans un ouvrage intitulé *Le Service militaire*, en 1977 ; sur ce point, je dois dire, je partageais entièrement le point de vue de Jean-Pierre Chevènement, partisan du maintien du service national. Pierre Messmer le savait et estimait que c'était notre seul point de divergence.

En 2002, ce fut *La Patrouille perdue*, qu'il me dédicaça : «Au professeur Alain Larcen, mon ami, ces quelques aventures extraordinaires vécues par des gens ordinaires dans un siècle où le meilleur et le pire se sont rencontrés».

Enfin, il donna récemment à Philippe de Saint-Robert, des entretiens intitulés *Ma part de France*, où il rappelle qu'ayant été député européen de 1979 à 1984, il était fondamentalement hostile au Traité de Maastricht, ainsi qu'à la constitution européenne giscardienne, estimant que l'Europe devait être avant tout fondée sur l'Histoire, la Géographie et la Culture, formée d'une association d'états souverains et indépendants et ne devait avoir aucune structure fédérale car il n'existe pas et n'existera jamais d'État européen.

Je ne peux passer sous silence le livre que j'ai eu l'honneur de signer avec lui, consacré aux *Ecrits militaires de Charles de Gaulle, essai d'analyse thématique* paru aux Presses universitaires de France en 1985. Je souhaitais plus qu'une préface et je lui demandais d'être co-signataire d'un ouvrage que j'avais - il faut le dire - presque en totalité écrit. Ce n'est qu'après avoir longuement réfléchi, lu l'ouvrage, qu'il accepta en voulant malgré tout y travailler et imprimer sa griffe. Il procéda à une relecture minutieuse du manuscrit en faisant toute une série d'observations et de remarques intéressantes. Il rédigea le chapitre sur l'arme nucléaire et en grande partie le chapitre sur l'Algérie. Il fit lui-même l'index manuellement, sans aucune aide informatique à l'époque tout à fait balbutiante ou inexistante et ajouta un certain nombre de remarques - sur l'infanterie vue par le général de Gaulle : «l'infanterie c'est plus militaire, la cavalerie, ça gratouille» - sur le goût du Général pour des permissions de courte durée qu'il prolongeait, en quelque sorte, chaque fin de semaine à Colombey, - sur les objecteurs de conscience défendus par le Général, - sur le règlement de discipline générale, sur la tenue des conseils de défense annotés de la main du Général, - sur le secret atomique placé sur un petit bristol, lui-même dans un médaillon qui ne quittait pas le Général de jour comme de nuit, etc.

Ayant animé l'association parlementaire «Présence et fidélité du gaullisme», il fut président de la Fondation de la France Libre, président de la Fondation Charles de Gaulle, chancelier de l'Ordre de la Libération à la mort du général de Boissieu en 2006, soulignant, m'avait-il dit, que «rars étaient les hommes de son âge à avoir encore des responsabilités actives».

Je ne vous cacherai pas qu'ayant assisté avec une grande émotion aux obsèques et aux honneurs militaires qui furent rendus à Pierre Messmer dans la cour des Invalides, j'ai regretté à l'église Saint-Louis des Invalides une liturgie minimale, célébrée par l'évêque aux Armées, cependant qu'aux tribunes des chœurs ou ceux qui en assuraient la fonction, chantaient désespérément faux.

Puis en présence de deux présidents de la République, aucun discours ne fut prononcé en raison de la stricte volonté du défunt. Discrétion, modestie ou secret orgueil, le public nombreux et ému se retira un peu déçu, de plus, les journaux qui lui rendirent hommage, n'ont pas su faire la différence entre

un héros à la Plutarque, Pierre Messmer et l'honorable Raymond Barre ou l'amuseur Jacques Martin dont la disparition précédait ou suivait la sienne.

Il est temps de finir en évoquant l'homme, grand, distingué, dont la beauté romaine était devenue, comme l'a dit Maurice Druon, quasi-impériale ; son regard était clair, franc, ses entretiens simples et directs.

Tous ceux qui s'entretenaient avec lui - et je le faisais au moins une fois par mois - ne pouvaient qu'être frappés par sa curiosité, sa culture, son esprit de finesse, son sens de l'humour. J'ajoute qu'il savait défendre et soutenir ses amis, sans jamais cependant intriguer pour eux.

C'était un politique, il n'était pas politicien ; c'était un grand commis de l'État, mais aussi un homme d'État d'une valeur exceptionnelle dont tout le monde soulignait la rigueur morale, la compétence, l'honnêteté, la loyauté, la lucidité, les vues d'avenir, même si celles-ci étaient pour notre pays empruntées d'un certain pessimisme, car il était très inquiet, la dernière fois que je l'ai vu, en juillet, sur notre pays, sa défense, son économie, son moral, son avenir, et il répétait toujours comme le Général : «Qu'il ne faut pas compter sur les autres, qu'il ne faut compter que sur soi-même».

Cet homme d'exception, modèle à proposer à notre jeunesse, était un extraordinaire mélange de grandeur et de simplicité et, à nul mieux qu'à lui, ne s'applique, dans toutes les fonctions qu'il a exercées, le mot de d'Aguesseau : «Le plus précieux de tous les biens est l'amour de son État».



## **Eloge de Monsieur Albert Ronsin prononcé par Monsieur Guy Vaucel le 7 décembre 2007**

Albert Ronsin est né à Blois dans le Loir-et-Cher le 20 juillet 1928. Il entre dans la vie active en 1945 en qualité d'agent de bureau aux P.T.T. L'année suivante il travaille dans le Service national de la statistique, puis dans les Services extérieurs du Trésor. En 1950 il est recruté par la bibliothèque municipale de Dijon pour occuper un poste de commis, puis de sous-bibliothécaire. Il quitte Dijon en 1958 pour venir à Nancy, dans notre bibliothèque municipale, toujours en qualité de sous-bibliothécaire. Le 16 novembre 1960 il est nommé bibliothécaire directeur de la bibliothèque municipale de Saint-Dié, poste qu'il occupera jusqu'à son départ à la retraite le 31 mai 1989. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 il est également conservateur du musée municipal.

En 1966 il ouvre la nouvelle bibliothèque de Saint-Dié. Elle jouera le rôle de bibliothèque-pilote jusqu'en 1983 pour les villes moyennes, la ville de Saint-Dié se classant première en France pour le prêt de livres avec 10 livres par an et par habitant.

En 1977 ouverture du nouveau musée de Saint-Dié, puis mise en place progressive de l'Éco-musée de La Hallière, scierie de Haut-Fer à Celles-sur-Plaine.

Les bibliothèques, leur histoire, leur évolution feront l'objet de nombreux articles publiés dans les revues professionnelles. En 1972 il sera partisan de la bibliothèque de secteur, mais il ne sera pas suivi. Aujourd'hui les bibliothèques intercommunales, épaulées par les bibliothèques départementales, reprennent partiellement ce projet. Son action pour le développement des bibliothèques publiques a été déterminante. Jadis uniquement implantées dans les grandes villes les bibliothèques, devenues pour la plupart médiathèques, tissent un réseau dense dans toute la France.

Sensible à la formation des futurs bibliothécaires il a enseigné à l'IUT de Nancy, Carrières du livre, et à l'École nationale supérieure des bibliothèques, à Paris puis à Villeurbanne.

*Écrire !* est le titre d'un texte publié par Albert Ronsin en 1995. En huit pages il explique les raisons qui l'ont poussé à écrire et il a beaucoup écrit et dans des domaines très variés.

En 1962 il soutient sa thèse de doctorat : *Le livre en Lorraine du XV<sup>ème</sup> au XVII<sup>ème</sup> siècles*. Deux années plus tard il publie *les Périodiques lorrains antérieurs à 1800. Histoire et catalogue*. En 1984 paraît le volume X : *Lorraine-Trois-Évêchés du Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII<sup>ème</sup> siècle*. Cet ouvrage est le résultat de longues et minutieuses recherches dans les fonds de nombreuses bibliothèques. Ces publications sont encore consultées régulièrement par les bibliothécaires, les chercheurs et les bibliophiles.

Découvreur du Camp Celtique de la Bure il en assure le premier chantier de fouilles en 1964. Les rapports sont publiés dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*.

En collaboration avec Roland Conilleau il publie en 1982 *Henri Valentin, illustrateur de la vie quotidienne en France de 1845 à 1855*.

C'est grâce à lui que la médiathèque de Saint-Dié conserve un fonds important, celui d'Yvan et Claire Goll, légué en 1977, à son décès par Claire Goll. Cette donation comprend leurs manuscrits français, leur bibliothèque,

leurs œuvres d'art et leur mobilier. L'ensemble - dont une reconstitution de son appartement parisien - est exposé au musée.

Plusieurs ouvrages sont consacrés à Saint-Dié, le plus important *Saint-Dié-des-Vosges : 13 siècles d'histoire 669-1969*, publié en 1969.

Le baptême de l'Amérique à Saint-Dié en 1507 est le thème de plusieurs livres, articles, catalogues d'expositions à partir de 1970. La seconde édition, revue et augmentée, de *Découverte et baptême de l'Amérique* sous le titre : *Le nom de l'Amérique* date de 2006. Ce volume a été remis à notre Président, par son auteur, lors de notre visite à Saint-Dié le 2 juin dernier.

Albert Ronsin était :

- Membre du Groupe Lorraine de l'ABF (Association des Bibliothécaires Français) dont il fut président de 1967 à 1970.
- Membre de la Société philomatique vosgienne dont il fut le président durant de longues années.
- Membre de la Société d'Émulation des Vosges.
- Membre associé de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon.
- Président de la Société des Amis d'Yvan Goll, Association importante car elle gère les acquisitions concernant le fonds Goll.
- Membre associé correspondant régional de notre Compagnie depuis le 6 décembre 1963.

Il était chevalier de l'Ordre national du Mérite et chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres.

Albert Ronsin est décédé le 2 juillet 2007 un mois après notre visite à Saint-Dié. Nous garderons le souvenir d'un confrère et, à titre personnel d'un collègue, qui a beaucoup œuvré pour le développement des bibliothèques et plus particulièrement de la lecture publique.

Albert Ronsin restera encore longtemps le référent pour l'histoire du livre et de la presse en Lorraine. Sous la direction de notre confrère le professeur Philippe Martin, des étudiants mettent actuellement en ligne ses 20 000 fiches sur l'imprimerie en Lorraine et un livre d'hommage regroupant un choix de ses articles sera prochainement publié. Nadine, son épouse et collaboratrice, trie actuellement ses dossiers et ses livres qui, comme ils l'ont souhaité tous les deux, rejoindront la médiathèque de Saint-Dié. Cet ensemble ne sera pas dispersé et restera à la disposition des chercheurs.

## Eloge de Monsieur Jean Pardé prononcé par Monsieur François Le Tacon le 18 janvier 2008

Jean Pardé, membre associé correspondant régional de notre compagnie depuis le 3 janvier 1967, nous a quittés le 10 janvier 2008 à l'âge de 89 ans. Il était en effet né à Grenoble le 7 janvier 1919 dans une famille où l'intérêt pour la nature était une tradition. Son père, Maurice Pardé, était professeur d'hydrologie à l'Université de Grenoble et est le fondateur de la potamologie ou science des fleuves et des rivières. Son grand-père, Léon Pardé, Conservateur des Eaux et Forêts et directeur de l'Ecole des Barres, est l'auteur de plusieurs livres dont *Les Conifères et les Feuillus*.

Immédiatement après sa sortie de l'Ecole forestière de Nancy en 1946, Jean Pardé obtient en Côte-d'Or son premier poste d'ingénieur des Eaux et Forêts. En 1954, Jean Pardé accepte un poste d'assistant en sylviculture à la station de recherches de l'Ecole forestière de Nancy. Il devient directeur de cette unité en 1961. Il devient également professeur de dendrométrie à l'Ecole où il a assuré l'enseignement de cette discipline de 1958 à 1970.

En 1964, Jean Pardé a été un des principaux artisans du rattachement de la recherche forestière à l'INRA. Le 1<sup>er</sup> janvier 1964, il est nommé directeur de recherches à l'INRA et directeur de la station de recherches de Sylviculture et de Production. Il devient aussi administrateur du centre INRA de Nancy et construit à Champenoux les bâtiments qui abritent toujours les laboratoires de recherches forestières de l'INRA. Le développement actuel de la recherche forestière à Nancy lui doit l'essentiel.

Jean Pardé devint rédacteur en chef de la *Revue Forestière Française et des Annales des Sciences Forestières* (actuellement *Annals of Forest Science*). Il a publié lui-même un nombre très important d'articles techniques et scientifiques. Il a, entre autres, introduit les outils de statistique dans les inventaires forestiers par échantillonnage. Il est aussi l'auteur d'un ouvrage de dendrométrie qui fait toujours autorité. Jean Pardé fait partie des grands forestiers qui ont porté très haut la foresterie française.

Traumatisé par la perte d'un proche pendant la seconde guerre mondiale, il était convaincu de la nécessité de se réconcilier avec l'Allemagne et a beaucoup fait pour développer la collaboration de l'Allemagne et de la France dans le domaine forestier. A ce titre, il est devenu Docteur *honoris causa* de l'Université de Munich. Il était aussi Docteur *honoris causa* de l'Université Laval au Québec. Jean Pardé a beaucoup œuvré pour le développement de l'Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières, dont il a été nommé membre d'honneur.

Tous ceux qui l'ont connu ont apprécié ses qualités humaines et sa modestie. Il recevait et encourageait tous ceux qui avaient besoin de soutien. Sa fidélité en amitié était particulièrement appréciée. L'Académie de Stanislas s'associe aux très nombreux hommages qui lui ont été rendus lors de sa disparition en 2008.



## **Eloge funèbre du Chanoine Michel de Metz-Noblat par le Baron Bernard Guerrier de Dumast, le 22 février 2008**

Monsieur le Président, chers confrères,

Nous avons perdu, il y a quelques semaines, le 17 décembre dernier, l'un de nos éminents confrères en la personne du Chanoine Michel de Metz-Noblat.

Il faisait partie d'une longue et illustre cohorte d'hommes d'Eglise au sein de notre compagnie parmi lesquels je voudrais évoquer seulement les plus récents d'entre eux tels que leurs éminences messieurs les Cardinaux Eugène Tisserand, Doyen du Sacré Collège, et Paul-Emile Léger, ancien Archevêque de Montréal, Monseigneur Léon Gérôme, Monseigneur Eugène Martin, doyen de l'insigne chapitre primatial de Nancy, Monsieur le Chanoine Jacques Choux, conservateur illustre de notre musée lorrain et notre ancien secrétaire perpétuel monsieur le Chanoine Joseph Barbier auxquels il convient d'ajouter nos trois confrères vivants et combien actifs : Son Eminence monsieur le Cardinal Paul Poupart, récemment admis parmi nous, le père Paul-Christian Grégoire et, bien entendu, le Père Jacques Bombardier, fidèlement présent à nos réunions.

Il faisait aussi partie d'une illustre lignée lorraine puisqu'il descendait en droite ligne de Mathieu de Metz, écuyer, reconnu le 25 avril 1462 dans sa noblesse par le Roi René d'Anjou, alors Duc de Lorraine.

Le nom de sa famille figure dans la liste des membres de notre compagnie depuis 1852, année où son arrière-grand-père Alexandre de Metz-Noblat fut nommé membre titulaire puis Président en 1860.

Alexandre de Metz-Noblat était une personnalité nancéienne très en vue. Il faisait partie d'un groupe de jeunes gens dont mon aïeul le baron Guerrier de Dumast, Monsieur de Foblant et Monsieur Jules Gouy, qui créèrent le journal «L'Espérance» qui joua un rôle capital dans la renaissance du catholicisme à Nancy au XIX<sup>ème</sup> siècle. Son ami, le Comte de Ludre, lui a consacré une longue et émouvante biographie dans les *Mémoires* de notre Société en 1893.

Alexandre de Metz-Noblat fut remplacé par son fils Antoine dont l'activité au sein de notre compagnie fut particulièrement appréciée comme président en 1897 et questeur durant 16 ans jusqu'à sa mort, survenue en 1914. Il figure dans les dernières pages de nos *Mémoires* comme donateur.

Notre regretté confrère était né pendant la première guerre mondiale dans la propriété de sa famille, à Corre, en Haute-Saône où sa mère avait trouvé refuge.

C'est à Nancy puis à Reims qu'il poursuivit ses études secondaires avant d'entrer en 1934 au séminaire Saint-Sulpice à Issy-les-Moulineaux où il a effectué ses années de philosophie scholastique.

Appelé pour son service militaire à Saint-Maixent à l'automne 1936, il devint rapidement aspirant puis sous-lieutenant affecté au 147<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de forteresse sur la ligne Maginot où il resta jusqu'à l'automne 1938, époque à laquelle il retourne à Issy-les-Moulineaux pour poursuivre ses études de théologie.

Du fait des événements, il est rappelé sous les drapeaux dès le printemps 1939. Fait prisonnier, il restera en captivité à l'offlag 17 A où, fidèle à son premier engagement dans le scoutisme, il créa un «clan routier». Libéré en mars 1944 mais très gravement malade, il est rapatrié par train sanitaire comme grand malade après sept ans de présence sous les drapeaux.

Ordonné prêtre le 5 novembre 1944 par Monseigneur Fleury alors Evêque de Nancy, il est aussitôt nommé professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert et chargé d'aumônerie chez les Scouts de France. Simultanément, cet esprit particulièrement ouvert et avide de connaissances, s'inscrit à un certificat de biologie à la Faculté des Sciences de notre ville.

Sa carrière nancéienne allait cependant s'arrêter temporairement en 1955. Il est en effet nommé, sur la proposition de Monseigneur Lallier, «Aumônier Général des Scouts de France» à Paris. C'était le légitime aboutissement de son engagement dans le mouvement, fort alors de 150 000 membres, et articulé en trois branches dont il sut, avec brio, assurer l'animation et la coordination jusqu'en 1958.

Rappelé en Lorraine à cette date, Monseigneur Piroley le nomme Supérieur du collège de la Malgrange, responsabilité qu'il gardera jusqu'à sa démission en 1964. Entre-temps il avait été créé Chanoine honoraire.

Cependant, fidèle à ses engagements sacerdotaux, il poursuit sa mission d'enseignant au petit séminaire de Renémont et de la Malgrange jusqu'en 1981.

C'est à ce moment-là qu'il fut désigné comme responsable de la bibliothèque de l'Asnée dont on semble découvrir aujourd'hui la richesse du dépôt qu'il avait en garde, tant en manuscrits qu'en ouvrages imprimés à toutes époques et sur tous sujets à dominante philosophique et religieuse mais pas seulement.

Au cours de sa vie le chanoine de Metz-Noblat a montré de très grandes qualités comme orateur et comme écrivain. Il a fait preuve d'une très haute élévation de pensée et d'une foi pénétrante. Il fut aussi un conférencier très sollicité, notamment en matière d'architecture et de philosophie de l'Art. J'ai eu personnellement la chance de pouvoir faire appel à lui pour une conférence illustrée qu'il a donnée aux «Vieilles Maisons Françaises» sur l'architecture du XIX<sup>ème</sup> siècle à Nancy.

Photographe de grand talent, il possédait une extraordinaire collection de photographies dont il se servait pour illustrer ses travaux comme ce fut le cas pour la monographie qu'il a consacrée en son temps au château de l'Asnée devenu en 1933 le séminaire diocésain de Nancy et qui vient de faire l'objet d'un réaménagement monumental.

Mes chers confrères, nous avons perdu en la personne du chanoine de Metz-Noblat un grand formateur, un animateur ardent de notre culture régionale et un confrère dont la personnalité s'inscrit dans le droit-fil de ceux qui, au cours des siècles, ont illustré le rôle et la raison d'être de notre compagnie et contribué à sa renommée.

Je vous invite donc à observer une minute de silence à sa mémoire.





**SÉANCE**  
**PUBLIQUE ET SOLENNELLE**  
**DU 13 AVRIL 2008**





## PRIX DE DÉVOUEMENT



### Présentation par le Baron Bernard Guerrier de Dumast des prix de dévouement



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Confrères,

Vous êtes probablement passés, pour nous rejoindre cet après-midi, devant la statue du Roi Stanislas et vous avez peut-être observé qu'elle était dédiée au Prince bienfaisant.

Vous avez ensuite traversé le magnifique salon carré de l'Académie et admiré en passant les fresques restaurées de Girardet qui évoquent quatre des principales fondations philanthropiques du Roi.

En fondant la Société Royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy, il voulut non seulement honorer la culture du beau et du vrai, mais aussi celle du bon.

Ceux d'entre vous qui ont eu la chance de pouvoir admirer cet été le magnifique spectacle en son et lumière projeté sur la façade de notre Hôtel de Ville ont pu lire et entendre, dans les principales langues du monde, cette maxime qu'on lui attribue : «Il n'y a pas de plus grand bonheur que de rendre les gens heureux».

C'est en fidèles sujets de Sa Majesté que, chaque année, notre Compagnie attribue, en application de ses volontés, des prix dits de dévouement qui précèdent ceux que nous attribuons ensuite aux lettres, aux sciences et aux arts, et je suis particulièrement reconnaissant à mes confrères de m'avoir confié la mission de discerner parmi nos concitoyens, des personnalités ou des institutions qui

nous ont paru répondre, par leurs actes, à cette culture de la générosité que souhaitait promouvoir notre fondateur.

C'est ainsi qu'en 2006, nous avons remis le «Grand Prix» de notre Académie à Monsieur Martin Hirsch, Président de la Fondation Abbé Pierre, et qu'aujourd'hui, avec l'accord de mes confrères Mademoiselle Voilliard, ainsi que Messieurs Bur, Vieille-Cessay et Vicq, membres de la commission ad hoc, nous pouvons appeler, en premier lieu, Monsieur Jacques Vadot, président fondateur de l'association «Pain contre la Faim» à laquelle nous avons décidé d'attribuer le

### **Prix du Crédit Immobilier.**

Initialement fondée en 1986 pour venir en aide aux affamés du Mali, grâce aux ressources tirées de la récupération et de la transformation du pain rassis, l'association a progressivement professionnalisé sa démarche en nouant des partenariats avec d'autres acteurs privés et publics et en orientant son activité dans notre département vers les personnes en grande difficulté et en les associant elles-mêmes au travail de l'association.

C'est ainsi que, d'ores et déjà, deux personnes ont pu trouver, dans la structure, un emploi à durée indéterminée dans le domaine social et technique et, avec d'autres, participent à la collecte, au tri, au séchage et au broyage du pain récupéré, à sa mise en sacs et enfin à la livraison de la mouture obtenue.

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'exemple type d'une initiative locale qui, à partir d'une idée généreuse, a pu devenir un acteur à part entière de solidarité active permettant :

- de faire prendre conscience à chacun du gaspillage dans les pays industrialisés et de la pénurie dans les pays pauvres,
- de valoriser le pain, symbole de nourriture et de vie, en faisant un déchet noble qui est récupéré et transformé pour en faire des aliments pour le bétail,
- de participer au recyclage et à la valorisation des déchets ménagers, dans le cadre des activités des collectivités territoriales.

Ne voulant pas vous abreuer de chiffres, je propose à ceux qui voudraient en savoir plus ou s'impliquer eux-mêmes, de s'adresser directement au Docteur Jacques Vadot.

Notre commission forme le vœu que le prix qui va lui être remis contribue à permettre à l'association d'atteindre un niveau de fonds propres nécessaire à son fonctionnement et peut-être inciter d'autres organisations privées à en faire autant.

## Prix du Professeur Louyot

Mesdames et Messieurs, l'Association «Habitat et Humanisme» a été fondée il y a plusieurs années à Lyon par un ancien professionnel de l'immobilier devenu prêtre qui, par son métier puis dans l'exercice de son sacerdoce, prit conscience du fait qu'il n'était pas de sociabilisation possible sans emploi et qu'il n'était pas d'emploi possible sans «toit», sans disposer d'une adresse et donc d'un autre gîte qu'un matelas dans la rue ou une tente au bord d'un canal ou sous un viaduc.

Fort de son expérience il entreprit, dès lors, une triple démarche :

- la recherche de particuliers comme vous et moi, acceptant d'investir soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fond dédié, dans des logements privés sociaux,
- la location, à faible coût, de ces logements, à titre transitoire, pour permettre la recherche d'un travail et, au bout de quelque temps, la difficulté résolue, de laisser la place à d'autres pour effectuer la même démarche,
- enfin, l'accompagnement des locataires dans leur recherche d'emploi.

Mesdames et Messieurs, ce sont les tâches fondamentales auxquelles s'est attachée «Habitat et Humanisme Lorraine», créée en 1992 à Nancy.

Sous la présidence de Jean-Pierre Prudhon, une équipe de 24 bénévoles, très engagés, participe activement à la recherche d'une épargne solidaire permettant l'acquisition de logements sociaux privés susceptibles d'offrir un toit à des chercheurs d'emploi en grande difficulté.

Treize logements, à ce jour, ont pu être acquis à cet effet et deux autres sont en perspective. Outre la recherche des financements, ces bénévoles participent au montage des dossiers d'acquisition, des baux, des travaux de réhabilitation, à la maîtrise d'ouvrage et à la gestion de l'association.

En 1998, «Habitat et Humanisme Lorraine» a été amenée à créer une agence immobilière à vocation sociale qui gère les logements que lui confie l'association ainsi que ceux des propriétaires privés qui acceptent de loger des familles en difficulté.

Avec dix salariés, cette agence dédiée gère actuellement trois cent cinquante logements dont la plupart des locataires ont été ou sont accompagnés par des bénévoles de l'association. Directement en rapport avec les familles, ils assurent l'accueil des demandeurs de logement et leur orientation la plus appropriée. Une fois logés par leur intermédiaire ou autrement, ils les accompagnent dans leur sociabilité, leur solvabilité et donc, pour y parvenir, dans leur recherche d'emploi.

Cette initiative exemplaire a semblé, à notre commission, digne de recevoir le Prix du Professeur Louyot, ancien Président de notre Académie, prix qui va maintenant être remis à l'Association «Habitat et Humanisme Lorraine».



## Prix de l'Association Départementale de la Médaille de la Famille Française

Mesdames et Messieurs, par ses remises solennelles de prix, l'Académie de Stanislas souhaite pouvoir servir de levier à tous ceux qui voudraient et qu'elle jugerait dignes d'être associés à la mission qui lui a été confiée par son fondateur.

Tel est le cas de l'Association Départementale de la Famille Française qui, depuis des années, propose à notre admiration une mère de famille qu'elle juge digne d'être citée à l'ordre de ceux qui considèrent le dévouement non comme une vertu démodée mais bien au contraire comme une des valeurs qui fondent la vie sociale de notre Pays.

C'est un magnifique exemple de dévouement qui nous est donné par Madame de Longvilliers, mère de quatre enfants, de quatre filles dont deux sont atteintes d'une maladie neuromusculaire génétique.

Conduite par le métier de son mari, officier supérieur dans l'Armée de l'Air, à être «ballottée» si vous voulez bien me permettre cette expression, de garnison en garnison, elle assume avec courage, intelligence et compétence, mais aussi avec beaucoup de discrétion, les innombrables difficultés inhérentes à sa situation. Difficultés qu'amplifient bien sûr, compte tenu de l'âge de ses enfants, compris entre treize et dix-huit ans, les changements fréquents de milieux non seulement relationnels et scolaires mais aussi sociaux et hospitaliers.

Tout ceci nécessite une immense faculté d'adaptation mais aussi une constante abnégation pour sa famille bien sûr, mais aussi pour les autres, car non seulement obligée d'assumer les innombrables problèmes posés par sa volonté de maintenir un équilibre familial harmonieux, elle assure la présidence du comité sportif et artistique de la base aérienne où travaille son mari.

Il ne s'agit pas, en effet, d'une présidence honorifique, mais bien au contraire la charge d'organiser et d'animer des sorties culturelles ainsi que des rencontres amicales une ou deux fois par mois.

Madame de Longvilliers participe également à la vie de l'établissement scolaire de ses filles ainsi qu'à celle de sa paroisse.

Je la gênerais sans doute beaucoup en évoquant plus que je n'ai été obligé de le faire, tout ce que la vie de cette épouse et mère de famille a d'admirable.

Je ne lui ai volontairement pas demandé de venir devant la tribune, comme ses prédécesseurs, pour épargner sa sensibilité mais je vais maintenant lui demander de le faire pour recevoir le prix qui lui a été décerné grâce à la générosité de l'Association Départementale de la Médaille de la Famille Française.

J'aimerais cependant, Mesdames et Messieurs, tandis qu'elle vient recevoir ce prix, vous demander, non pas de «regarder» notre lauréate mais de la «voir» et vous verrez une femme rayonnante pour qui, comme pour le Roi Stanislas, il n'y a pas de plus grand bonheur que de rendre les gens heureux et c'est ce qu'elle fait à longueur de vie.



## PRIX SCIENTIFIQUES



### Rapport sur le Prix Sciences de l'ingénieur de Nancy-Université par Monsieur Robert Mainard

Monsieur Baravian est un enseignant-Chercheur de l'*Université Henri Poincaré* qui effectue ses recherches au *Laboratoire d'Energétique, de Mécanique et de Thermique appliquées* (LEMTA) de Nancy-Université.

Il faut préciser d'entrée qu'il est difficile de décrire en quelques mots, de façon exhaustive, l'ensemble des résultats scientifiques obtenus et maîtrisés par ce chercheur, tant leur qualité est grande et leur quantité impressionnante.

Dans ses travaux, en particulier dans sa thèse, Christophe Baravian s'est attaché à élucider les liens existant entre les microstructures et les propriétés rhéologiques de certaines substances, s'intéressant aussi bien à l'écoulement des fluides complexes qu'aux émulsions concentrées.

La *rhéologie* est cette branche de la physique qui étudie, en particulier, la viscosité, la plasticité, l'élasticité et l'écoulement de la matière en général.

Au cours de ses recherches M. Baravian a utilisé des méthodes expérimentales liées à la diffusion de la lumière, plus exactement fondées sur le transport incohérent de la lumière polarisée qu'on appelle encore *rhéoptique*. Ces méthodes ont d'abord l'avantage d'être moins lourdes que les méthodes physiques classiques faisant intervenir, par exemple, le rayonnement synchrotron.

Monsieur Baravian a réussi, de la sorte, à mesurer les tailles et les concentrations des particules dans certains milieux que l'on appelle *turbides* tels que les suspensions, les liquides biologiques comme le sang ou encore les polymères.

Il a pu, de plus, préciser *l'anisotropie* de ces différents matériaux, c'est-à-dire la variation directionnelle de leurs diverses propriétés, et ceci dans des situations réelles d'écoulement.

Ces importants travaux ont été pleinement reconnus, notamment par l'Agence Nationale de la Recherche. Ils sont d'ailleurs, actuellement, poursuivis de façon active en vue d'aboutir aussi bien à des objectifs scientifiques fondamentaux probants qu'à des applications industrielles.

Il convient de signaler que M.Baravian est auteur ou co-auteur de plus de trente publications dans des revues scientifiques à comité de lecture dont plusieurs dans le *Physical Review* qui est pour les physiciens la revue de référence absolue. Il a, par ailleurs, communiqué dans une bonne cinquantaine de colloques avec comité de lecture

Il a aussi été invité à donner plus de vingt-cinq conférences au plan international.

Sur un tout autre plan, il participe activement à la vie de l'université en s'impliquant dans des tâches tant pédagogiques qu'administratives.

Le Professeur Moyne, Directeur du LEMTA, tient d'ailleurs à mettre en lumière les aptitudes de M. Baravian à travailler en équipe ainsi qu'à diriger efficacement une équipe de chercheurs sans occulter, pour autant, ses qualités humaines.

*En conclusion M. Baravian mérite parfaitement de recevoir le prix scientifique de Physique de Nancy-Université, attribué par l'Académie de Stanislas.*



## Rapport sur le Prix Informatique/Mathématiques de Nancy-Université par Monsieur Robert Mainard

La difficulté d'exposer des questions de recherche de haute mathématique à un public non averti n'est pas mince. Aussi n'ai-je pas hésité à solliciter l'aide et les conseils de mon collègue Daniel Barlet, brillant mathématicien que notre Académie avait d'ailleurs présenté, il y a quelque temps, à l'Abel Prize, distinction qui est, en quelque sorte, le prix Nobel des mathématiciens.

On sait que l'un des objets centraux de l'étude de la *Géométrie Algébrique* ainsi d'ailleurs que de *l'Analyse* et de *la Géométrie Complexe* est la notion de variétés projectives.

Il s'agit de décrire géométriquement l'ensemble des solutions (complexes) d'un système fini d'équations polynomiales homogènes en  $N+1$  variables, interprété comme *sous-ensemble de l'espace projectif* (complexe) à  $N$  dimensions. On trouve ainsi des points, des courbes, des surfaces, etc.

Alors que la classification des courbes date maintenant de plus d'un siècle, celle des surfaces a été l'une des avancées marquantes de l'après-guerre, sous l'impulsion majeure de K. Kodaira. et de ses élèves. Des étapes essentielles ont jalonné les recherches dans ce secteur :

La célèbre résolution, en 1964, par H. Hironaka, du problème de la *désingularisation* qui reste un outil absolument central dans toutes ces questions.

L'introduction, au début des années 80, de nouvelles méthodes, telles que la spectaculaire utilisation de la caractéristique  $p>0$  par S. Mori, rendue possible grâce aux idées et aux travaux de A. Grothendieck, qui permet de résoudre un nombre impressionnant de conjectures en dimension 3, mais aussi en dimension arbitraire.

L'utilisation, parallèlement à ces méthodes algébriques, des techniques  $L^2$ , issues des travaux de L. Hormander, et qui ont permis à Y. T. Siu de résoudre d'autres problèmes anciens de ce secteur. En particulier on peut citer *l'invariance des plurigenres* dont la preuve repose de façon essentielle sur la notion *d'idéal multiplicateur*. Cette notion joue maintenant un rôle central dans le domaine.

Un des résultats marquants de M. Paun est d'avoir généralisé le résultat de Y. T. Siu et, également, d'en avoir notablement simplifié la preuve. Ce travail a influencé de nombreux travaux ultérieurs, en particulier celui que J. P. Demailly a exposé dans sa conférence plénière à *l'International Congress of Mathematics* à Madrid en 2006.

Mais Mihai Paun s'est illustré dans bien d'autres secteurs dans lesquels sa contribution s'est révélée importante. Ainsi en est-il des thèmes suivants :

1 - La caractérisation du cône de Kähler. La notion de *variété Kählérienne* compacte est une généralisation transcendante de la notion de variété projective.

2 - L'hyperbolicité au sens de Kobayashi. Il s'agit d'une notion importante pour la compréhension de la géométrie des variétés projectives dites «de type général».

3 - Enfin tout récemment en collaboration avec Bo Berndtsson, il a obtenu d'intéressants résultats sur les noyaux de Bergman et les questions de positivité de courbures associées.

Les travaux de M. Paun ont donné lieu à une douzaine de publications dans des revues de très haut niveau mathématique. Il a par ailleurs rédigé une vingtaine de textes de synthèse et donné une bonne quinzaine de conférences internationales.

Il est enfin titulaire d'un prix important (Simon Stoilov) décerné par l'Académie Roumaine.

*En conclusion M. Paun mérite parfaitement de recevoir le prix scientifique de Mathématiques de Nancy-Université, attribué par l'Académie de Stanislas.*



## PRIX DE MÉDECINE



### Rapport sur le Prix Jacques Parisot par Madame Colette Keller-Didier

**Fabien Pageot** : *«La lutte contre la tuberculose, un exemple d'initiative philanthropique en Lorraine : le Sanatorium de Lay-Saint-Christophe à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle».*

Le prix Jacques Parisot est remis, cette année, à Fabien Pageot, qui choisit, pour soutenir sa thèse de docteur en médecine le 19 novembre 2007, le sujet de *La lutte contre la tuberculose, un exemple philanthropique en Lorraine, le Sanatorium de Lay-Saint-Christophe à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle.*

Les membres de son jury, le docteur Thérèse Jonveaux, les professeurs Daniel Anthoine qui présidait le jury, Yves Martinet et Michel Boulangé membre de notre Académie, ont jugé cette thèse digne de nous être présentée pour concourir pour le Prix Jacques Parisot qui récompense un travail touchant à la médecine sociale ou humanitaire, domaines dans lesquels le Doyen Jacques Parisot s'était particulièrement investi avec talent, désintéressement et détermination.

Stagiaire au Centre Paul-Spillmann en 2003, vous découvrez, Monsieur Pageot, des locaux qui sont les témoins d'une période où la tuberculose faisait des ravages parmi les populations les plus pauvres.

Vous dites en particulier : «avant d'être un centre de soins palliatifs et de suite gériatrique cet établissement avait été un sanatorium».

Paul Spillmann, vous le rappelez, avait été sensibilisé aux pathologies de la misère et de la précarité qui faisaient à cette époque le lit de la tuberculose.

En 1900, il nourrit le projet de ce sanatorium qui offrirait aux plus démunis le traitement jusqu'alors réservé aux plus riches et qui limiterait la propagation de la tuberculose dans les familles et dans la société.

Il montrait en effet une volonté constante de construire une médecine sociale qui permettrait à chacun d'accéder à la même qualité des soins, ce qui, ajoutez vous «était loin d'être une évidence en cette fin de 19<sup>ème</sup> siècle».

Chaque année de 1877 à 1904 la tuberculose, principalement pulmonaire, tuait en moyenne 364 Nancéiens.

C'est dans ce contexte que Paul Spillmann et son ami Paul Haushalter qui était chargé du tout nouveau service de pédiatrie qui venait d'ouvrir au Pavillon Virginie-Mauvais à l'Hôpital de Nancy, incitèrent à la constitution d'une Société anonyme destinée à recueillir les capitaux privés des notables nancéiens. Ces derniers firent ensuite don de leurs actions à la société qui ne parvenait pas à couvrir ses dépenses.

Les difficultés financières conduisirent d'ailleurs Paul Spillmann à livrer le sanatorium aux Hospices Civils de Nancy.

Paul Spillmann est un pionnier de la médecine sociale à Nancy. Il a eu le mérite de transmettre ses valeurs humaines à quarante promotions de médecins parmi lesquels Jacques Parisot.

Paul Spillmann a sans aucun doute su insuffler à son élève son ambition car, en 1920, six années après la mort de son maître, Jacques Parisot créait l'Office d'Hygiène Sociale de Nancy qui, vous le soulignez, «prolonge l'action de Paul Spillmann en s'engageant dans la bataille contre la tuberculose en s'appuyant sur un réseau de dispensaires couvrant l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle».

Par votre travail, Monsieur Pageot, vous avez mis en lumière un grand médecin humaniste et déterminé pour faire obstacle à un fléau historique pour la santé. Cette thèse est particulièrement bienvenue pour être récompensée par le prix Jacques Parisot.



## **Rapport sur le Prix Paul-Louis Drouet par Monsieur le Professeur Pierre Labrude**

Le Prix «Paul-Louis Drouet», du nom du professeur de la Faculté de médecine, membre titulaire de notre Compagnie, dont l'épouse en a été un bienfaiteur, récompense un ouvrage ou une thèse de doctorat en médecine. Il est décerné cette année à Monsieur le Docteur Frédéric Jagut, pour sa thèse, soutenue à la Faculté de médecine le 28 juin 2007, sous la présidence de M. le Professeur Floquet avec comme juges MM. les Professeurs Larcen, Canton et Crance, consacrée à «La caricature du médecin dans l'histoire».

Comme son titre l'indique, votre travail, Monsieur, dresse une large fresque de cette représentation du médecin dans l'Histoire, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, sans omettre de «passer» par Nancy et son musée d'histoire de la médecine, dont le conservateur est M. le Professeur Floquet, votre directeur de thèse et votre président de jury, et dont les riches collections contiennent un certain nombre de caricatures de professeurs, comme Weiss, Bernheim, Haushalter, sans oublier votre Maître, le Doyen Grignon ou notre très regretté ami et confrère académicien, le Docteur Jacques Délivré. Vous n'oubliez pas de présenter aussi quelques créations de notre grand dessinateur et journaliste local, fils d'un médecin membre de notre Compagnie.

Après avoir défini et précisé la limite des mots qui constituent le titre de votre mémoire, vous envisagez dans une première partie l'évolution de la caricature dans le temps, puis divers éléments d'analyse picturale : les procédés formels et les procédés stylistiques. Vous pouvez alors aborder le sujet même de votre thèse, la caricature. «Partant» de l'Égypte, passant par la Grèce et Rome, le Moyen-Âge vous conduit à la Renaissance, et nous «parcourons» avec vous l'Ancien Régime puis la période révolutionnaire, pour parvenir à l'âge d'or de la caricature, le XIX<sup>ème</sup> siècle, enfin au siècle dernier, deux siècles à qui vous consacrez un nombre important de pages en raison, bien sûr, de la plus grande abondance des matériaux, mais aussi de la «Révolution médicale» qui se produit alors. Ces pages, qui concernent presque la moitié de votre thèse, «parcourent» et décrivent des thèmes précis comme «le médecin de province du XIX<sup>ème</sup> siècle» ou «l'exercice médical à Paris et dans les villes», mais aussi «les relations entre les femmes et la médecine», «le médecin et l'argent», ou, pour la période contemporaine, «la Sécurité sociale» ou les «relations avec les patients».

Quatre-vingt-une illustrations en noir et blanc d'excellente qualité agrémentent et appuient votre travail, je devrais dire votre thèse, au sens universitaire du mot, chacune d'entre elles étant suivie d'un commentaire plus ou moins long, bien visible car souligné en marge d'un trait vertical.

La dernière partie du document dont vous êtes l'auteur, est à la fois une synthèse et une analyse de votre étude, intitulée «Le poids subjectif de la caricature», que vous présentez au travers de deux mots opposés : «dénonciation» et «éloge», en renvoyant constamment à votre texte et à vos illustrations. Après la conclusion et la bibliographie, vous avez pris le soin de présenter à votre jury et à vos lecteurs un court document sur chacun des artistes auxquels vous avez «emprunté» des œuvres.

Monsieur, votre thèse, d'un volume de plus de deux cents pages, illustrée, comme déjà indiqué, de quatre-vingt-une illustrations et soutenue par un peu plus de soixante références, est remarquablement bien présentée. Je crois qu'elle

mériterait d'être publiée presque telle quelle. La commission des prix scientifiques de notre Compagnie a jugé que vous étiez digne d'être récompensé par l'un d'eux. Elle vous présente ses félicitations pour votre beau travail.

Permettez-moi d'ajouter, à titre personnel et en terminant, toutes les miennes, d'autant qu'en tant que vice-président de l'Association des amis du musée de la Faculté de médecine, il m'est aussi très agréable de saluer les membres de votre jury, et l'important travail de conservation des archives réalisé par Monsieur le Professeur Floquet qui a dirigé votre thèse.

## PRIX LITTÉRAIRES



### Rapport sur le Prix Georges Sadler par Monsieur François Roth

Le prix Sadler qui couronne un ouvrage d'histoire a été attribué par la commission à Monsieur Pascal Raggi, professeur certifié d'Histoire pour son livre «Les Mineurs de fer au travail» qui vient d'être publié par les éditions Serpenoise. Ce livre est issu d'une thèse de doctorat, mention histoire contemporaine, soutenue en 2006 devant l'université de Nancy 2 et qui avait obtenu la mention «très honorable avec les félicitations du jury».

Pascal Raggi s'est intéressé à une profession aujourd'hui disparue qui, à son apogée, avait compté jusqu'à vingt-cinq mille salariés, principalement dans le Pays-Haut, sans oublier les quelques milliers du bassin de Nancy dont les dernières mines ont été celles de Maron Val de Fer et de Saizerais. On connaît la composition nationale de cette corporation qui a compté dans ses rangs de nombreux Italiens et Polonais. Ce n'est pas cet aspect déjà largement connu qui a retenu l'attention de Pascal Raggi qui compte des mineurs de fer dans ses ascendants. Il a centré son analyse sur une donnée centrale, celle du travail du mineur, principalement celui du fond, donnée jusqu'ici négligée par la recherche. Il s'est attaché à la période 1945-1975 car, au cours de ces années, les progrès constants et rapides de la mécanisation changent complètement les pratiques et les modalités du métier. Nos contemporains conservent une image un peu archaïque du mineur, celle des «gueules jaunes» attaquant le minerai au pic et remplissant à la pelle des wagonnets tirés par des chevaux ! Cette image qui correspond aux «gueules noires» de Zola, est depuis longtemps révolue. Le métier de mineur n'a cessé d'évoluer jusqu'à la fermeture de la dernière mine.

A partir de 1945, il devient un métier de plus en plus technique, un métier de conducteurs d'engin comme les jumbos, dont il faut apprendre à maîtriser

le fonctionnement. L'attention et les compétences techniques ont remplacé la force physique. Dans les galeries, les services de régie ont acquis rapidement une place essentielle car ils doivent maintenir le matériel en état de fonctionnement. Le mineur doit toujours porter une grande attention à la sécurité, notamment au purgeage pour éviter les chutes de blocs qui peuvent toujours se détacher du plafond. La modernisation génère de nouvelles nuisances telles que le bruit et la poussière. Cette dernière est responsable de redoutables maladies professionnelles dont les plus répandues ont été la silicose et la sidérose. Les mineurs ont dû se battre pour qu'elles soient reconnues et indemnisées.

La profession de mineur est une profession protégée qui bénéficie d'un statut auquel les syndicats sont très attachés et dont Pascal Raggi montre les différentes facettes. Sans oublier les grèves et les manifestations qui ont déjà eu leurs historiens, Pascal Raggi s'est attaché aux modes de rémunération et à l'état d'esprit des mineurs. Son livre s'appuie non seulement sur les classiques sources administratives et statistiques, lesquelles sont indispensables mais aussi sur de nombreux témoignages oraux d'anciens mineurs et porions aujourd'hui retraités. Enfin, l'auteur s'est attaché au souvenir de la mine et des mineurs et à l'inscription de cette activité disparue dans les paysages, les représentations, la mémoire sociale et culturelle. Notre Académie a couronné un livre, à la fois sérieux et facile d'accès, un livre habilement composé et remarquablement illustré. C'est une contribution importante à l'histoire du travail et à l'histoire sociale et culturelle du Pays-Haut.



## Rapport sur le Prix Paul Aubry et Monsieur et Madame Louis Marin par Monsieur le Professeur Jean Lanher

*Sylvain Post: «Les chevaux ce mines retrouvés»*

Votre livre, Monsieur, constitue un remarquable ensemble, un bel ouvrage. Il est un document en soi, il aurait pu n'être que cela. A ce seul titre, il aurait mérité d'être sélectionné par notre Académie. Mais il est bien plus. A la description méticuleuse et structurée des choses, vous ajoutez l'émotion et un art consommé de l'écriture. Votre livre de deux cents pages, magnifiquement et abondamment illustré, est un puissant témoignage, et mérite le beau qualificatif de «devoir de mémoire». Au moment où le temps file à une vitesse supersonique, il était bon et salutaire de s'arrêter, ne serait-ce que l'instant de la lecture d'un livre, sur un passé qui reste, comme vous le dites justement, un

«Patrimoine vivant». Notre regard et notre attention sont captés par vous dès la première phrase, et le lecteur ne vous quitte plus, quand vous écrivez : «Les chevaux de mine sont allés là où l'homme a eu l'audace d'aller. Confrontés à ce que la nature a pu leur opposer de pire, le mineur et le cheval ont partagé ce qu'ils avaient de meilleur». C'est ce qui donne à votre travail son fil directeur, ce qui lui confère une âme : cette alliance de l'animal et de l'homme, une sorte de grand amour, qui les lie l'un à l'autre pour le meilleur et pour le pire. Tout au long des chapitres, c'est cette grande idée qui, ne vous quittant pas un seul instant, en assure son unité et sa structure. Le cheval que vous mettez en scène accompagne l'homme sur tous les sites miniers de France, et bien sûr dans les puits de notre chère Lorraine. Le cheval se trouve, avec son conducteur qui partage sa vie, au fond du même trou, au fond des mêmes ténèbres, mais vous tordez le cou à la légende qui a la vie dure, qui condamnait le cheval de mine à vivre et à mourir au fond, loin d'un soleil qu'il ne connaît plus. «En 1936, dites-vous, il obtient deux semaines de pâture, sous le beau soleil du Bon Dieu retrouvé, lorsque le mineur, lui, a droit à ses premiers congés payés». La vie, celle du cheval comme celle de l'homme, s'égrène ainsi au fil d'une grande aventure, qui va du «baritel au grand roulage, de la descente au filet au tractionneur patenté», du travail au repos et aux soins du vétérinaire qui traite la bête, mais faut-il encore l'appeler ainsi, comme le ferait le meilleur médecin avec le plus humble de ses patients. Vous rappelez justement ce proverbe : «Cheval d'aveine, cheval de peine». La maladie du cheval accompagne celle de l'homme. Les catastrophes ne distinguent pas l'un de l'autre. Le tribut à payer à la mort se répartit à égalité entre l'un et l'autre.

Votre livre se distingue aussi par les témoignages des hommes eux-mêmes qui suivent infatigablement leurs compagnons de mine. Vous écrivez là des pages admirables, que l'on lit certes avec ses yeux, mais avec des yeux embués de larmes. Toutes les anecdotes, chacune à sa façon, mettent en scène tous les types d'intelligence. Il y a le cheval calculateur, capable de compter les berlines, et qui refuse de démarrer, dès l'instant où il a perçu que l'on tentait subrepticement d'en ajouter une excédant le compte réglementaire. Il y a celui qui se déplace dans sa galerie de charbon, mais qui ne consent à tirer sa rame qu'après avoir obtenu sa chèque de tabac gris, qu'il n'avalera pas, mais crachera en vrai professionnel. Il y a Max, vraie «menace des musettes», qui joue sans le savoir le «trouble de la paix des ménages». Egon Herrensthal emporte, à chaque descente, deux briquets que son épouse Burgonde lui a préparés pour son casse-croûte, comme elle le fait invariablement depuis toujours. Or, un certain jour, au moment de la pause, Egon, à sa grande surprise, ne tire de sa musette qu'un seul briquet. D'où son étonnement et une remarque désappointée à son épouse au moment du retour. La chose se reproduit régulièrement. Une

surveillance discrète s'exerce, et le coupable du larcin est découvert. C'était Max qui préférait la saucisse au foie à son picotin d'avoine. Qu'à cela ne tienne, Egon apporta, à partir de cet instant, chaque jour, au fond de la mine, trois briquets spécialement préparés par Burgonde, un pour Max, deux pour le mari. Au fond du puits, si le cheval n'est pas capable de penser comme un humain, c'est au conducteur de penser comme son formidable compagnon.

Parvenu à la dernière page de votre livre, Monsieur, le lecteur ne sait plus qui privilégier et faire passer en tête du tandem, du cheval ou de l'homme. Bel hommage de celui que nous appelons «un homme» à l'adresse de celui que nous osions appeler «une bête».

Pour toutes ces raisons, votre ouvrage, qui nous a fait «retrouver les chevaux de mine» que l'on avait réellement perdus, a bien mérité de recevoir le prix littéraire Paul Aubry et Monsieur et Madame Louis Marin, décerné par notre Académie, et que j'ai eu l'honneur, au nom de mes confrères, de présenter ici en séance solennelle, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Nancy, ce dimanche 13 avril de l'an 2008.



## PRIX ARTISTIQUES



### Rapport sur le Prix Henri Galilée par Monsieur Paul Robaux

Depuis quarante-trois ans, en hommage à un de nos mécènes, Henri Galilée, et grâce à sa générosité, les membres de notre compagnie distinguent et remettent tous les deux ans un prix artistique à une personnalité dont les mérites sont depuis longtemps reconnus par ses pairs de la communauté artistique de Nancy.

Nous avons décidé que le prix de cette année serait attribué à Madame Elisabeth Poydenot d'Oro. Ses approches ont été multiples. Elles furent d'abord initiées à l'Ecole des Beaux-Arts de Nancy. Ainsi, Madame Poydenot d'Oro s'intéressa successivement à ce qui fut d'abord considéré comme plutôt assez original, la pratique de l'art mural. Puis, dans le même temps, elle aborda l'apprentissage de la gravure et obtint un diplôme national supérieur de gravure. D'autres expériences et d'autres réalisations suivront. Ce sera ensuite la création de tapisseries, de vitraux, de mosaïques, de céramiques et même la réalisation de sols.

Ensuite, ce fut le passage à la création d'icônes, le tout sans négliger la peinture... ou sans oublier la sculpture... Somme toute, Madame Poydenot d'Oro acquit une expérience extraordinaire dans un grand nombre de disciplines liées aux expressions artistiques.

C'est en interrogeant Madame Poydenot d'Oro que j'ai perçu tout l'intérêt que celle-ci avait porté en son temps à la réalisation d'Ex-Libris. Cette technique fait souvent appel à la gravure. C'est tout naturellement, au terme de ses recherches, que Madame Poydenot d'Oro a préféré porter son choix sur le travail de la gravure sur cuivre. C'est un travail complexe, puisqu'il implique bien sûr la morsure du métal par les acides, en utilisant, entre autres, l'eau forte, une des techniques préférées de Jacques Callot avec celle de la pointe

sèche. Elle y joindra l'emploi de l'aquatinte, et celui de la matière noire, pour en faire quasiment un art à part entière. Techniquement, l'emploi de tous ces matériaux nécessite de nombreuses manipulations et un nombre considérable de reprises du travail sur le cuivre. C'est le métal qui était habituellement choisi, il y a près de quatre siècles, par Jacques Callot, Jacques Bellange, Israël Sylvestre. Une référence donc.

C'est peut-être pour ces raisons qu'en 1992, lors de la commémoration du quadri-centenaire de la naissance de Jacques Callot en 1592, trente-trois graveurs, exclusivement lorrains, participèrent à cette manifestation et à la réalisation d'un ouvrage collectif au cours duquel chacun fut invité à présenter un certain nombre de ses propres œuvres. Parmi les œuvres présentées, celles de Madame Elisabeth Poydenot d'Oro furent bien sûr retenues. Ce fut, à l'époque, un grand moment pour l'art de la gravure en Lorraine.

Plusieurs points communs se dégagent des réalisations de toutes les expériences de l'artiste :

D'abord, la recherche de la beauté dans toutes ses formes d'expressions artistiques, y compris celles qui nous sont intérieures. Et au-delà, le but à atteindre sera de stimuler l'émotion.

Ensuite, découvrir qu'observer la nature est toujours une surprise. C'est ainsi qu'Elisabeth Poydenot d'Oro nous a fait remarquer que, lorsque l'on rencontre la beauté, l'étape suivante du travail est de la transférer sur les gravures ou sur les peintures. Madame Poydenot d'Oro précise aussi que la beauté est plus belle que l'image qu'elle crée. Quant à la vision intérieure que l'on ressent ou que l'on découvre dans beaucoup de situations, elle est toujours la plus belle. Finalement, c'est grâce au travail de l'artiste que l'invisible parvient à se rendre visible. Par analogie, c'est aussi le travail du poète. C'est ainsi que, progressivement, la lumière gagne sur les ténèbres. Les scientifiques nous diront aussi que la lumière, qui est aussi source d'énergie, est aussi créatrice.

## Prix de la Bourse Sadler, mention Beaux-Arts par Monsieur Paul Robaux

Les membres de l'Académie de Stanislas, soucieux d'honorer un des bien-faiteurs de leur Compagnie, Georges Sadler, ont souhaité attribuer la bourse Sadler, mention Beaux-Arts, à Mademoiselle Laure Marchal.

La démarche et la teneur des travaux de Laure Marchal à l'Ecole des Beaux-Arts, ont d'abord consisté à pratiquer la photographie sous sa forme traditionnelle en noir et blanc, puis au fil du temps, en couleur. Mais, l'idée la plus originale a consisté à essayer de tenter d'échapper aux réalisations traditionnelles de prises de vues. Celles réalisées par Laure Marchal sont effectuées de manière à échapper à toutes les représentations habituellement stéréotypées que l'on connaît, comme le sont la quasi totalité des clichés de milliers de photos statiques, conventionnelles que l'on collectionne pieusement dans des albums consultés seulement quelques jours par an.

Pour ce faire, au terme de ses recherches, Laure Marchal s'est appliquée à nous proposer une approche renouvelée des possibilités que permet la photographie. Elle réalise des images troubles, apparemment vides de sens, laissant à ceux qui les observent le devoir d'interprétation et de construction qu'il convient de leur donner. C'est une démarche qui ne nous est guère familière puisque les clichés qui nous sont habituellement proposés par les amateurs et les professionnels sont le plus souvent prévus pour être lus au premier degré. Je cite Laure Marchal : «Une bonne image doit stimuler notre matière grise et notre appétit de compréhension».

Au-delà de ce constat et au terme d'une réflexion sur les images suggérées, sa démarche l'a amenée à introduire, à côté de la photographie, l'écriture de textes apparemment courts. Ces textes, d'une page environ, sont rédigés au terme de ses réflexions, de son inspiration et de son imaginaire, bien sûr. Ils sont là aussi pour nous contraindre à comprendre le sens de nos comportements en face d'un tableau photographique par exemple. C'est un vaste programme que l'on ne peut qu'approcher et dont on ne peut pas toujours saisir la finalité au premier coup d'œil. En effet, les textes sont prévus pour être imprimés.

Après celui de l'écriture, le travail de Laure Marchal ne s'arrête donc pas là. Ce sera aussi celui de la mise en page de ses réflexions en vue de leur publication. Comme les textes sont courts, en regard de chacun est placée une photographie ou celle d'un tableau de maître susceptible d'accompagner symboliquement les réflexions que cet ensemble suscite.

Le travail d'écriture de Laure Marchal se poursuit cette année avec la préparation de son *Mémoire* de diplôme en vue de le présenter sous forme de lettres envoyées à un lecteur-spectateur, dans lesquelles elle lui fait part de sa façon de faire des images et de ses réflexions.

Le travail de Laure Marchal ne s'arrête pas à cette étape. Dans le même temps, elle découvre l'importance du graphisme, parallèlement à celle de l'édition. Et, pour compléter sa démarche et sa progression, il lui parut évident d'aborder aussi l'art de la reliure. Donc, Laure Marchal est capable d'habiller les livres qu'elle conçoit afin d'y ranger ses photos, de conserver ses textes et, peut-être, à terme, de les faire imprimer puis d'en assurer la diffusion. Ce travail, à caractère artisanal, pourrait, pourquoi pas, déboucher sur un avenir professionnel.

Je souhaite donc que nous puissions découvrir, dans un avenir proche, derrière la vitrine d'une librairie de la Vieille Ville de Nancy, quelques-unes des œuvres de Laure Marchal.



## Rapport sur le Prix d'Architecture par Monsieur Paul Robaux

Il nous faudrait beaucoup plus que quelques minutes pour vous faire part du plaisir qui fut le nôtre, il y a quelques semaines, lorsque, avec plusieurs collègues de l'Académie de Stanislas, nous avons été sollicités, par les responsables de l'enseignement de l'Ecole d'Architecture, de choisir celle à qui nous décernons le Prix d'Architecture aujourd'hui.

Comme chaque année, ce prix est doté par la Caisse d'Epargne Lorraine, Champagne-Ardenne.

Nous avons privilégié le travail proposé par Mademoiselle Sophie Niederrhoffer d'après cinq critères :

- Un pays étranger : le Maroc.
- Un thème général qui devient important pour notre civilisation : celui de l'eau.
- Une ville, Fez, située au pied de l'Atlas, au centre du Maroc.
- Un parcours architectural de la ville de Fez et de ses environs qui est considérée comme une des plus anciennes et des plus pittoresques du Maroc.
- Enfin, l'étude d'un métier spécifique : celui des tanneurs.

Nous ne reprendrons pas tous ces paramètres.

Fez est une cité de culture berbère d'un million d'habitants, en pleine expansion depuis une trentaine d'années. Elle bénéficie d'un climat exceptionnel et d'une excellente irrigation. Je rappellerai que l'eau, à Fez, est un produit sacré. C'est pourquoi les jardins de Fez ont, depuis le huitième siècle, bénéficié d'un soin et d'une gestion très attentive de l'eau. Pour l'exploiter, les habitants construisaient des norias pour remonter les eaux vers les lieux où elles devaient être utilisées. Ces norias ont la particularité d'être constituées de roues de très grande dimension. La plus remarquable, dessinée par Mademoiselle Sophie Niederhoffer, élevait l'eau à une hauteur considérable pour l'époque, plus de vingt-six mètres, ce qui traduit le savoir-faire des hydrauliciens musulmans du début du XIII<sup>ème</sup> siècle.

Toujours dans le même esprit, les techniciens de l'époque avaient inventé et construit une horloge hydraulique monumentale dont le tracé sur le terrain atteignait une surface de plus d'une trentaine de mètres carrés. Sophie Niederhoffer en a reporté le tracé dans son mémoire. Le fonctionnement de cette machine reprenait en fait celui des clepsydres, charmants petits objets que les savants européens du moyen âge posaient sur leur table de travail pour avoir l'heure !

Le mémoire de Sophie Niederhoffer porte également sur d'autres utilisations de l'eau qui, au Maroc, revêtent une importance considérable. L'eau est ici considérée comme un bien patrimonial autour duquel se sont développées diverses activités industrielles, commerciales, artisanales. Cette eau est très menacée. La principale menace portant sur la qualité de l'eau vient des tanneurs. L'exercice de cette profession est important. Il est emblématique des activités de Fez !

Les installations utilisées par les tanneurs datent toutes de plusieurs centaines d'années. Le problème c'est qu'à Fez, le travail du cuir et de ses dérivés a un caractère ancestral. Il est exercé au centre de la ville ancienne. En amont du travail du cuir, la préparation des peaux et surtout de leur traitement, nécessite l'utilisation d'une quantité d'eau considérable. Cette préparation s'effectue à l'air libre, dans d'immenses cuves, consacrées à la macération de ces peaux. Cette opération génère des odeurs pestilentielles. Plus récemment, les procédures pour traiter des peaux utilisent divers produits chimiques dont la plupart sont toxiques, comme le chrome, qui permet aux ouvriers de réduire considérablement le temps de travail nécessaire à la préparation de chaque peau. Ces produits et les déchets biologiques qui sont générés par ces manipulations sont tout simplement évacués dans les cours d'eaux locaux ! Les eaux usées sont évacuées, mêlées aux eaux propres et les nappes souterraines sont de plus en plus endommagées par le creusement de puits sauvages ou par les constructions modernes actuelles.

Mais, l'activité des tanneurs à Fez permet à la ville entière d'en vivre. Elle génère un important artisanat très apprécié des touristes. Nancy et Metz furent également des villes où, il y a moins de deux cents ans, les tanneurs exerçaient leur métier le long de la Meurthe et de la Moselle. Mais ces deux villes se débarrassèrent de cette industrie polluante. Le problème est différent à Fez, non seulement la municipalité veut conserver en l'état le quartier des tanneries, emblématique pour la ville, mais, plus encore, le réhabiliter. Il s'agirait donc de faire fonctionner ce lieu comme jadis, et d'en assurer le développement. La gestion de l'eau serait incluse dans ce projet et le précieux liquide serait protégé. Pour l'instant, le problème reste entier.

Le travail de Mademoiselle Sophie Niederhoffer est donc extrêmement important.



## **Rapport sur la Bourse Georges Sadler, mention Conservatoire par Madame Christiane Dupuy-Stutzmann**

La Bourse Georges Sadler, du nom de son généreux donateur, nous permet, chaque année, de récompenser des élèves du Conservatoire de Musique, particulièrement méritants, et de l'Ecole des Beaux-Arts de Nancy, afin de les aider à poursuivre des études de haut niveau.

Le professeur Henri Claude qui a présidé notre commission artistique, m'a chargée de vous présenter l'élève du Conservatoire, dont le Directeur Jean-Philippe Navarre nous a proposé la candidature.

C'est donc avec un très grand plaisir et une grande fierté, que je vais remettre cette bourse à M<sup>lle</sup> Laure André (Mezzo-Soprano) qui fut mon élève durant trois années, au Conservatoire de Nancy, et dont j'ai toujours apprécié les qualités qui justifient pleinement cette belle distinction.

Quelques mots des spécificités de la voix de Mezzo-Soprano : celle-ci est à l'intersection de la voix grave et aiguë de la femme ; voix flexible, longue et très performante ; sa catégorie est rare, et peut également s'appeler Alto-Colorature, notamment quand elle chante le répertoire italien du «Bel Canto», avec des rôles tels que Rosine du «Barbier de Séville» ou de «la Cenerentola» de Rossini ; mais elle est aussi employée pour les jolis rôles de travestis tels que Chérubin des «Noces de Figaro» de Mozart, ou du jeune page Stephano de «Roméo et Juliette» de Ch. Gounod .

Saint-Saëns l'a voulu séduisante pour vaincre Samson dans son célèbre Opéra «Samson et Dalila»; Massenet l'a choisie émouvante, pour sa Charlotte de «Werther», et Jacques Offenbach l'a parée de toutes les qualités, en lui écrivant les rôles-titres de «La Belle Hélène», «La Périochole», et «La Grande Duchesse de Gêrolstein», qui lui ont été inspirés par son égérie Hortense Schneider .

Le parcours de Laure André commence dans le Nord de la France, près de Roubaix, où elle est née en 1982; c'est d'abord douze années de violon au Conservatoire de Roubaix, puis deux années de chant qui se terminent avec le diplôme de fin d'études de solfège.

Elle entre ensuite au Conservatoire Royal de Bruxelles, où elle est reçue dans les classes de chant du baryton Marcel Vannaud, et de la soprano Annie Frantz : elle y obtient son 1<sup>er</sup> Prix de chant en 2004.

C'est alors qu'elle intègre ma classe de chant au Conservatoire de Nancy, afin de s'y perfectionner : elle y obtient successivement, son certificat de fin d'études et son 1<sup>er</sup> Prix de chant à l'unanimité, avec félicitations du jury, en juin 2007; elle est ensuite brillamment reçue au redoutable concours d'entrée du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, dans la classe de chant de Peggy Bouveret-Sexton depuis septembre 2007.

Parallèlement à ses études de chant à Nancy, elle est reçue au concours de recrutement d'Artiste des chœurs à l'Opéra-Théâtre de Metz en 2005. Durant deux années, elle y fera également ses débuts dans divers petits rôles, ce qui lui permettra d'acquérir ainsi une expérience scénique et musicale, nécessaire à sa préparation professionnelle.

Dans le cadre des concerts de la saison théâtrale de Metz, elle a également chanté le rôle d'Alto solo de la «*Petite Messe solennelle*» de Rossini, sur la scène du Théâtre. Puis, à Nancy, de nombreuses occasions lui ont permis de se faire entendre dans diverses programmations de ma classe, notamment Salle Poiré, avec l'orchestre symphonique du Conservatoire, où elle a chanté des airs d'Opéra de Mozart, puis au Palais du Gouvernement où elle a interprété des extraits de la «Belle Hélène» et de «La Périochole» de J. Offenbach.

Ce fut ensuite le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, où elle a chanté des airs de «Carmen» de Bizet, puis, pour l'assemblée générale du Mérite, des Lieder de Spohr, avec piano et clarinette.

Elle est venue enfin, le 15 février dernier, chanter le «Spectre de la rose» extrait des «Nuits d'été» d'Hector Berlioz, avec l'orchestre du Conservatoire, sous la direction de Jean-Philippe Navarre, pour la soirée musicale de l'Académie de Stanislas, dans la salle de la Cour d'Assises de la Cour d'Appel de Nancy.

Par ailleurs, c'est dans sa région, à Tourcoing, qu'elle vient de chanter l'Oratorio «Panis Vitae» d'Edmond Dirickx, puis au Théâtre de Tourcoing, où elle a fait ses débuts dans le rôle de Mastrilla, de «La Périchole» de Jacques Offenbach.

Elle est engagée pour le rôle de Mezzo dans «Misa Tango» de Bacalov, avec l'orchestre «La Folia» de Lille, sous la direction de François Clercx... mais, pour l'instant, ses études au CNSM vont l'occuper pleinement, durant trois années encore.

Nous lui souhaitons une brillante réussite, et je suis bien placée pour vous dire que son courage et son mérite sont à la hauteur de son talent.

Vous allez pouvoir vous en rendre compte dans quelques instants, puisqu'elle va nous chanter quelques extraits d'Opéra, dans l'intermède musical qui va suivre.

C'est donc avec une vive satisfaction, et toutes nos félicitations que j'ai l'honneur de vous remettre, au nom de l'Académie de Stanislas, la Bourse Georges Sadler.

Intermède musical sur l'Opéra français  
préparé et présenté  
par Christiane Dupuy-Stutzmann



Air du Cours-la-Reine et Gavotte,  
extrait du 2<sup>ème</sup> acte de «**Manon**»  
de Jules Massenet,  
chanté par *Anne Maistriau* (Soprano léger)



Duo-Barcarolle Lakmé-Malika,  
extrait du 1<sup>er</sup> acte de «**Lakmé**»  
de Léo Delibes,  
chanté par *Anne Maistriau et Laure André*



Air des Lettres,  
extrait du 3<sup>ème</sup> acte de «**Werther**»  
de Jules Massenet,  
chanté par *Laure André* (Mezzo-Soprano)



Au piano : *Sophie Brissot-Darmon*,  
pianiste-accompagnatrice au Conservatoire de Musique de Nancy





# GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS



## Rapport sur le Grand Prix 2007 par Monsieur le Professeur Jean-Claude Bonnefont

Au printemps de 1824, un jeune Vosgien âgé de vingt-quatre ans, nommé Joseph Piroux, s'interrogeait encore pour trouver sa voie parmi plusieurs métiers possibles : il n'avait pas éprouvé de goût pour la profession de son père, qui était architecte ; il avait abandonné l'étude de la médecine, car les souffrances des patients lui déchiraient le cœur ; après avoir écarté l'idée d'une vocation religieuse, il était finalement entré, à contrecœur, dans l'administration de l'enregistrement et des domaines. Mais à ses moments perdus, il lisait des livres de morale, de philosophie et de ce que l'on appellerait aujourd'hui la linguistique - on disait alors la «grammaire générale». On imagine que ses parents devaient se lamenter du dilettantisme de leur fils, qui ferait aujourd'hui le désespoir de nos orienteurs professionnels.

Le hasard fait bien les choses : la rencontre d'un enfant sourd-muet et de sa mère, donne un tour plus concret à ses méditations : comment pourrait-on agir pour faire bénéficier ces jeunes déshérités de l'enseignement auxquels ils ont droit, en vertu du principe d'égalité de tous les citoyens devant la loi ? On lui confie une jeune pensionnaire de l'hospice des enfants trouvés d'Epinal (Marguerite Brûlé), puis deux jeunes filles de 12 et 13 ans (Marguerite Henry et M<sup>lle</sup> Meschini). Il tâtonne encore : quelle place doit-il faire dans son enseignement au langage des signes inventé par l'abbé de l'Épée ? Son but est plutôt au contraire l'enseignement de la parole, mais on ne peut pas se contenter d'une imitation des mouvements de la bouche et des lèvres, car la parole doit porter un sens : l'utilisation du dessin devient alors indispensable pour faire comprendre la signification des mots que l'on apprend à articuler. Toute la ville d'Epinal est au courant des efforts de Piroux et le préfet des Vosges lui propose son appui.

Mais Joseph Piroux sent bien qu'il a besoin d'une formation complémentaire et d'une qualification reconnue : il sollicite une place d'élève professeur à l'Institut des Sourds Muets de Paris, le seul dans toute la France, avec celui de Bordeaux, à avoir bénéficié d'une fondation par les pouvoirs publics en 1796. Il y séjourne de mai 1825 à juillet 1827.

A son retour en Lorraine, il est décidé à créer dans la région un institut des sourds muets. Mais la ville d'Epinal ne lui apporte pas le soutien espéré ; elle est d'ailleurs mal placée pour recevoir les enfants de tous les départements du Nord-Est de la France. A Nancy, l'accueil est plus favorable : une salle de l'Hôtel de Ville est mise à sa disposition, on lui octroie mille francs par an pour recevoir les sourds muets indigents, et les premiers cours commencent le 1<sup>er</sup> février 1828. Cette date est celle qu'il faut retenir pour la création de l'Institut des Sourds Muets, même si le projet remonte à 1827.

En 1828, Piroux acquiert à ses frais un immeuble dans la rue qui porte aujourd'hui son nom, non loin de la gare de Nancy. La visite de l'établissement par le roi Louis Philippe, le 14 juin 1831, lui permet d'obtenir quelques subsides, pris sur la cassette personnelle du souverain ou des princes. Mais ses efforts pour obtenir une reconnaissance et un financement de l'Etat échouent. Peu importe ! En juillet 1834, l'établissement compte une quarantaine d'élèves, dont s'occupent vingt personnes.

Joseph Piroux est le directeur, son épouse l'économe. Les deux professeurs des garçons sont deux sourds muets, dont l'un a été formé à Paris, et l'autre à Nancy ; une institutrice s'occupe spécialement des filles. Un tailleur, un relieur, un imprimeur, sont associés à l'établissement, car il s'agit avant toutes choses «d'élever les sourds muets pour la vie réelle», «d'en faire ce que l'on appelle communément des hommes bien élevés», Joseph Piroux «les ramène sans cesse à la nature, au vrai, à la vie commune et familière» (citations de l'article du Journal l'Espérance, en 1858, signé de François Jacquot).

Le succès est grand. Les conseils généraux de tous les départements de l'Est lui envoient des boursiers. La Société royale des Sciences et des Belles-Lettres de Nancy, devenue un peu plus tard Académie de Stanislas, ne tarde pas à reconnaître les mérites de ce génial professeur, qui en devient membre dès 1831 ; dans son discours de réception, il développe avec beaucoup de lucidité les principes généraux sur lesquels reposait son enseignement.

Cette œuvre admirable, dont nous pouvons fêter cette année le 180<sup>ème</sup> anniversaire, n'est pas abandonnée. Elle a au contraire prospéré. Après la mort de Joseph Piroux, en 1884, l'école a été transférée dans les bâtiments de la Petite Malgrange, que le bon Stanislas avait fait aménager pour ses maîtresses et dont l'affectation est aujourd'hui, si j'ose dire, plus conforme à l'intérêt général.

Elle est gérée par une Association de la Loi de 1901, qui s'intitule «Institut des Jeunes Sourds de la Malgrange». Quatre-vingts pour cent de ses ressources sont fournies par la Sécurité Sociale, un complément est apporté par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. La réputation et le degré de spécialisation de cet Institut sont tels que vingt départements de la France de l'Est y envoient des élèves, alors même qu'ils possèdent tous des structures destinées à l'accueil des sourds qui posent le moins de problèmes.

L'établissement reçoit aujourd'hui près de trois cent cinquante élèves, encadrés par deux cent vingt salariés dont une vingtaine de thérapeutes et quatre-vingt-dix enseignants pouvant justifier une formation particulière et ayant été initiés à la fois au langage des signes et à l'orthophonie. Les élèves sont répartis en trois sections en fonction de leur âge : la petite enfance, le groupe des enfants et préadolescents, celui des adolescents et des jeunes adultes. Ils sont ainsi conduits de la maternelle jusqu'aux portes de l'université, où vingt-trois d'entre eux suivent actuellement des études supérieures.

Comme Joseph Piroux l'avait parfaitement compris, la clé de la réussite, dans un enseignement donné à de jeunes sourds, réside dans une profonde connaissance des sciences du langage. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner d'apprendre que depuis 2001, un deuxième département a été créé aux côtés de celui d'origine, dont il est complémentaire. Il accueille environ un tiers des élèves et est destiné à recevoir des enfants qui ne sont pas sourds, mais souffrent pour des raisons diverses de troubles profonds du langage et de la parole.

Il faut insister sur le fait que la formation donnée à l'Institut des Sourds revêt un caractère global : ils sont complètement pris en main, car ils sont reçus dans un internat, qui n'est pas un simple hébergement, mais concourt d'une manière directe à la réalisation du programme éducatif. Cela n'empêche pas que les professeurs de l'Institut puissent en outre suivre et conseiller des élèves déficients auditifs dont la scolarité se déroule dans des classes normales, extérieures à l'établissement.

Le beau projet qu'avait mûri notre confrère Joseph Piroux s'est épanoui sous l'impulsion de présidents successifs dont les noms évoqueront sans doute bien des souvenirs dans votre mémoire : M. Berveiller, le général Henri de Bouvier, Maurice de Vienne, Léon Songeur, Robert Gravier, maître Bernard Jacquot, Hubert Piroux, Pierre Valck et aujourd'hui, Jean-Marie Klein, qui est ici présent avec son secrétaire général Rémi Welschinger.

J'espère vous avoir convaincus du caractère admirable de l'institution fondée par Joseph Piroux, et lorsque j'ai préparé ce rapport, je n'ai cessé de me poser une question : comment se fait-il qu'une œuvre aussi utile, une réussite

aussi remarquable, qui fait honneur à notre région, à notre département, à notre agglomération du Grand Nancy, n'ait pas encore reçu, au cours de sa longue histoire, de prix de l'Académie de Stanislas ? Je n'y vois qu'une seule explication. C'est que les académiciens ont été sourds à la renommée de cette excellente maison, et aveugles devant ses succès et sa constante modernisation. Cela tendrait à prouver qu'ils ont eux aussi leurs infirmités.

Mais Dieu merci, cette abstention est aujourd'hui réparée, et je suis particulièrement heureux de féliciter aujourd'hui le Président de l'Institut des Jeunes Sourds de la Malgrange pour le Grand Prix de l'Académie qui lui est décerné avec le concours financier de la Banque CIC Est (anciennement SNVB), le bienfaisant mécène qui vient d'année en année conforter nos choix et les convertir en espèces sonnantes et trébuchantes.



## Allocution de Monsieur le Président de l'Académie de Stanislas Michel Laxenaire

L'attribution traditionnelle de prix aussi variés venant récompenser l'excellence de tant de lauréats prouve la vitalité et la pérennité de notre Académie. Depuis plus de 250 ans maintenant, elle sacrifie aux mêmes rites et le fera sans doute encore longtemps dans l'avenir car les hommes passent mais ce qu'ils ont créé pour le bien commun traverse les siècles et transcende les individus.

La tradition demande que j'apporte une courte conclusion à cette journée mémorable. Lors de notre réunion de ce matin, l'Europe était à l'ordre du jour. Non pas l'Europe comme une abstraction dont personne aujourd'hui ne semble pouvoir dessiner les contours mais l'Europe vivante et forte par la qualité de ses grands hommes. Chaque pays de notre vieux continent peut certes s'enorgueillir de ce qu'il a apporté au développement des arts, des sciences et des lettres et rappeler la longue liste de ceux dont le génie s'est joué des frontières et des barrières linguistiques. La France, dans ce palmarès, occupe, c'est certain, une situation des plus enviables, à laquelle Nancy et la Lorraine ont largement apporté leur part.

Quand on se penche sur les mille ans de l'histoire de Nancy, que vient si heureusement de rappeler l'ouvrage de notre Collègue François Roth et de ses deux collaboratrices, on est stupéfait de constater le nombre des éminentes personnalités qui ont illustré cette histoire. Qu'ils soient nés à Nancy comme Jacques Callot, le célèbre graveur, Mathieu de Dombasle, l'inventeur d'une charrue qui porte son nom, dont la statue trône sur une de nos places, Antoine Drouot, le sage de la Grande Armée, Claude Michel Clodion, dont les faunes et les bacchantes connurent un immense succès, Isidore Grandville, ancêtre de tous les caricaturistes, Edmond de Goncourt, inséparable de son frère et, comme lui écrivain de talent, Henri Poincaré, mathématicien de génie, dont on dit qu'il découvrit la relativité avant Einstein, Eugène Tisserant, cardinal et savant connaisseur des langues orientales, Victor et Jean Prouvé, à qui Londres vient de consacrer une exposition ou que, nés ailleurs leurs noms

se confondent tellement avec l'histoire de Nancy comme Germain Boffrand, Jean Lamour ou Emmanuel Héré, qui ont enrichi notre ville de tant de chefs d'œuvre, qu'on a peine à imaginer qu'ils ne soient pas des lorrains de souche.

J'aurais pu évoquer la carrière de ces grands hommes dont les noms sont connus de toute l'Europe et qui font partie de son patrimoine. Comme j'aurais pu bien sûr rappeler l'art nouveau et l'Ecole de Nancy devenue l'Ecole de toute l'Europe puisqu'on a copié ses chefs d'œuvre de l'Angleterre à l'Autriche en passant par la Belgique et l'Allemagne mais j'ai préféré me centrer quelques instants sur une Ecole, certes moins connue que l'autre, mais qui, au faite de sa gloire, était connue de toute l'Europe, l'Ecole hypnologique de Nancy. Comme médecin et comme psychiatre, je me sens plus à l'aise pour évoquer son souvenir et la trace qu'elle a laissée dans le domaine qui est le mien, celui des maladies mentales.

On date son début à 1884, année où Hippolyte Bernheim, celui qui en fut le chef incontesté, publia le premier de ses livres : «De la suggestion dans l'état hypnotique et dans l'état de veille». L'histoire cependant avait commencé un peu plus tôt avec celui qui fut de cette Ecole le véritable fondateur, Auguste Antoine Liébeault, d'abord médecin à Pont Saint Vincent mais qui, enthousiasmé par ce qu'on appelait alors le magnétisme était venu s'installer à Nancy, en 1864, au 4 de la rue de Bellevue, rue qui porte aujourd'hui son nom, pour y pratiquer uniquement des traitements par hypnose.

L'hypnose était en grande vogue à cette époque mais on l'utilisait surtout sur les tréteaux des foires. Liébeault eut l'insigne mérite de la ramener dans le giron médical et d'en faire le traitement unique de toutes sortes de maux. Jouant de son charisme naturel, après quelques manipulations très simples, il intimait à ses patients l'ordre de dormir et pendant leur sommeil hypnotique il les persuadait que leurs douleurs avaient disparu. La plupart le croyait et s'en allait d'autant plus content que le bon docteur Liébeault les traitait gratuitement. Sa clientèle était donc considérable et on faisait la queue dans sa salle d'attente.

L'affaire en serait sans doute resté là si un jour de 1882, Liébeault n'avait guéri d'une sciatique un malade que Bernheim s'efforçait de soulager sans aucun succès. Piqué au vif, le professeur alla trouver le généraliste et lui demanda comment il obtenait de tels succès. Le vieil hypnotiseur ne se fit pas prier, enseigna sa méthode au Patron de la Faculté qui, à partir de cet instant se passionna pour l'hypnose et en étudia scientifiquement tous les aspects. Il écrivit de nombreux ouvrages, courut les réunions scientifiques du monde entier, organisa des Congrès, suscita des vocations et fut reconnu comme le meilleur connaisseur de l'hypnose par l'Europe entière.

Nancy devint de son fait la Mecque de l'hypnose et s'y croisèrent des médecins de tous les pays. Van Renthergem, médecin hollandais passa de nombreuses années à Nancy et laissa de truculents portraits de Bernheim et de Liébeault, de leurs querelles et de leurs enthousiasmes. Un belge, Delboeuf, fit de même mais le visiteur le plus prestigieux fut incontestablement Sigmund Freud en personne. A l'époque, installé à Vienne depuis peu, il pratiquait l'hypnose et vint en 1889, s'enquérir des techniques du nancéien. Je lui laisse la parole : «C'est à Nancy, écrit-il dans *Ma vie et la psychanalyse*, que je reçus les plus fortes impressions relatives à la possibilité de puissants processus psychiques demeurés cependant cachés à la conscience des hommes».



## PRIX 2007



### **Prix de dévouement :**

**Rapporteur :** Monsieur Bernard Guerrier de Dumast

**Prix du Crédit Immobilier :** *Association Pain contre la Faim,*  
représentée par son président *Monsieur Jacques Vadot.*

**Prix du Professeur Louyot :** *Association Habitat et Humanisme,*  
représentée par son Président *Monsieur Jean-Pierre Prudhon.*

**Prix de l'Association départementale de la Médaille de la Famille Française :**  
*Madame Christel de Longvilliers.*



### **Prix scientifiques de Nancy-Université :**

**Rapporteur :** Monsieur le Professeur Robert Mainard

**Prix Sciences de l'ingénieur :**  
*Monsieur Christophe Baravian.*

**Prix Informatique/Mathématiques :**  
*Monsieur Mihai Paun.*



### **Prix de médecine :**

**Rapporteurs :** Madame Colette Keller-Didier  
et Monsieur le Professeur Pierre Labrude

**Prix du doyen Jacques Parisot :**  
*Monsieur Fabien Pageot.*

**Prix du professeur Paul Louis Drouet :**  
*Monsieur Frédéric Jagut.*

**Prix littéraires :**

**Rapporteurs :** Monsieur le Professeur François Roth  
et Monsieur le Professeur Jean Lanher

**Prix Georges Sadler :**

*Monsieur Pascal Raggi.*

**Prix Paul Aubry et M. et M<sup>me</sup> Louis Marin :**

*Monsieur Sylvain Post.*

**Prix artistiques :**

**Rapporteurs :** Monsieur Paul Robaux  
et Madame Christiane Dupuy-Stutzmann

**Prix Henri Galilée :**

*Madame Elisabeth Poydenot d'Oro.*

**Prix de la Bourse Sadler, mention Beaux-Arts :**

*Mademoiselle Laure Marchal.*

**Prix d'architecture, doté par la Caisse d'Épargne de Lorraine :**

*Mademoiselle Sophie Niederhoffer.*

**Prix de la Bourse Sadler, mention Conservatoire :**

*Mademoiselle Laure André.*

**Grand Prix de l'Académie de Stanislas  
doté par Banque CIC Est :**

**Rapporteur :** Monsieur le Professeur Jean-Claude Bonnefont

Institut des Jeunes Sourds de La Malgrange, représenté par le Président  
Jean-Marie Klein, et le Directeur, Rémi Welschinger.

## Mécènes ayant doté les prix 2007 de l'Académie



Société Lorraine de Crédit Immobilier



Caisse d'Epargne de Lorraine



Banque CIC Est



Nancy-Université



Fondations :

Professeur Louyot

Doyen Jacques Parisot

Georges Sadler

Paul Aubry et M. et M<sup>me</sup> Louis Marin

Henri Galilée



SÉANCE  
SOLENNELLE ET PUBLIQUE  
DU 12 JUIN 2008



dans les Grands Salons  
de l'Hôtel de Ville de Nancy





**Rapport sur l'activité de l'Académie de Stanislas  
au cours de l'année 2007-2008  
par Monsieur le Professeur Louis Châtellier  
Secrétaire annuel**

Au terme de l'année académique, il nous revient de garder la mémoire de nos confrères qui nous ont quittés. Ce furent le peintre Gilles Fabre dont le talent exceptionnel fut salué par Monsieur Michel Vicq, l'historien Albert Ronsin dont la mémoire fut rappelée par Monsieur Guy Vaucel, le grand soldat et homme politique Pierre Messmer, chaleureusement évoqué par le professeur Alain Larcen, et le chanoine Michel de Metz-Noblat dont la forte personnalité fut rappelée par Monsieur Bernard Guerrier de Dumast. Enfin, notre confrère Jean Pardé nous a également quittés et sa mémoire fut évoquée par Monsieur François Le Tacon.

Leur souvenir, souvent glorieux, ne nous empêcha pas d'accueillir avec joie nos nouveaux confrères : Monsieur François Guillaume, ancien ministre, Monsieur Jean-Marie Dubois, directeur de recherche au C.N.R.S., et Monsieur Philippe Nuss, maître de conférences à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg. Enfin, je n'aurais garde d'oublier que ce fut au cours de cette année académique que notre confrère, le Doyen Etienne Criqui, reçu les insignes de la Légion d'honneur. Qu'il veuille bien accepter nos très sincères félicitations.

Poursuivant une tradition adoptée depuis plusieurs années, l'Académie, en collaboration avec l'Université de Nancy 2, a organisé un colloque historique les 18, 19 et 20 octobre 2007. A l'initiative de notre confrère Philippe Martin, ce fut une rencontre à l'occasion du 250<sup>ème</sup> anniversaire du décès du grand historien et traducteur de la Bible, le Lorrain Dom Calmet (1672-1757). Le nom seul, cher à tous les Lorrains, attira un nombreux public qui attend, avec un grand intérêt, la publication des actes, actuellement sous presse.

Les 7 et 8 décembre 2007, Jean-Louis Rivail et moi-même fûmes délégués à la Conférence nationale des Académies de province qui avait lieu à l'Institut de France. Le thème en était : La Nation française. Ce fut pour nous l'occasion de prendre de fructueux contacts avec nos confrères des autres Académies et de

préparer notre participation aux futures conférences nationales, à Grenoble, en 2008, puis l'année suivante, en 2009, à l'Institut de France.

Notre année académique fut marquée par un certain nombre d'innovations qui sont, sans doute, le signe de la vitalité de notre grande institution fondée, il y a deux siècles et demi, par le roi Stanislas.

La première consiste à développer une pratique qui n'avait lieu qu'exceptionnellement sous le nom de séances «hors les murs». Elles furent désormais remplacées par des séances publiques, plus nombreuses, et établies dans la grande salle de l'Université.

Une autre innovation qui ne fut pas le fruit d'une décision mais qui s'est opérée graduellement du fait de la curiosité de l'homme moderne, fut la place prise, peu à peu, par les Sciences. Déjà, dans son discours de réception, Madame Colette Keller-Didier avait évoqué l'importance des nano-médicaments. L'idée se retrouve dans la communication de Monsieur Robert Mainard intitulée «Nanosciences et Nanotechnologies». D'autres questions ayant trait à la médecine, sous différents aspects, furent traitées par Messieurs Paul Vert («La néonatalogie») et Claude Perrin («Qu'est-ce qu'un vertige ?»). On passa de la maladie aux malades avec l'étude de Monsieur Pierre Labrude sur «L'histoire de l'intégration de l'hôpital américain Jeanne d'Arc au Centre hospitalier régional de Nancy».

Ce faisant, c'était un peu de l'histoire du Nancy de l'après-guerre qui nous était présenté. Selon la tradition, en effet, l'histoire lorraine fut bien présente dans nos séances. Dans une conférence particulièrement brillante et très richement documentée, notre confrère, le professeur Alain Larcen, s'attacha à définir ce que fut, au début de notre histoire, «l'Espace Franc», que recouvrait-il ? Jusqu'à quelle époque son empreinte fut-elle visible ? L'historien de métier serait tenté de répondre : jusqu'à la politique des «réunions» entreprise par Louis XIV, après le traité de Nimègue. A tout le moins, elle se combine avec l'implantation du Christianisme médiéval. Nous retrouvons ainsi la riche enquête du Père Paul-Christian Grégoire sur les développements de l'Ordre Cistercien à Clairlieu, au début du XII<sup>ème</sup> siècle.

L'histoire religieuse ne fut donc pas oubliée. Tantôt elle apparut par le moyen des hommes qui la servaient : curés, chanoines, vicaires des villes et des campagnes, tels, qu'au moyen des archives départementales, Maître Edmond Thiébauld les fit revivre pour notre plus grand plaisir. Tantôt, ce furent de brillants théologiens, tel, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'abbé Vacant, professeur au Grand Séminaire de Nancy et auteur, avec une équipe de collègues, du *Dictionnaire de théologie catholique*, référence absolue, hier comme aujourd'hui, et présenté avec science et clarté par notre confrère, l'abbé Bombardier.

Les sciences dites «humaines» ne furent pas négligées non plus au cours de l'année académique. Il en fut ainsi de la sociologie utilisée avec une grande finesse par le doyen Criqui (sociologie politique) et des nouveaux chemins qu'elle emprunte aujourd'hui analysés par le professeur Laprévôte.

Mais le terme de sociologie politique convient également à la diplomatie, magistralement étudiée par Monsieur l'ambassadeur Gilles Curien dans une conférence intitulée : «Pratiques et Méthodes diplomatiques». Remontant dans le passé, avec Machiavel et Leibniz, le conférencier nous a montré que les subtiles approches de ces grands penseurs servaient toujours de modèles aux diplomates d'aujourd'hui ou aux hommes politiques, tel le Général de Gaulle par exemple. Peut-on parler d'activité politique pour «Maurice Barrès et la Lorraine» ? C'est plus douteux. La littérature et la relation affective ont, chez lui, la première place comme l'explique le professeur François Roth. On en vient ainsi aux Lettres et aux Arts qui ne furent pas négligés, loin de là.

Après avoir évoqué avec maîtrise la situation des jeunes chanteurs lyriques aujourd'hui, Madame Dupuy-Stutzmann organisa, pour notre plus grande joie, deux séances musicales. Outre le dimanche 13 avril, jour de la remise des prix, enrichi de musique vocale, nous fûmes gratifiés, le 15 février, d'un concert de toute beauté de musique française. Il avait lieu sous les lambris du palais de justice et il fut d'une qualité rare avec Berlioz à la place d'honneur. Il constituait aussi une sorte de prolongement des exposés de notre confrère Michel Burgard sur la musique française, à une époque différente il est vrai.

La littérature aussi ne fut pas absente de nos après-midi, en particulier lorsque notre confrère Michel Louyot analysa avec une grande finesse l'œuvre de François Nourissier depuis sa jeunesse, jusqu'à l'homme aux pas chancelants, cherchant dans les rues du vieux Paris, les émotions d'autrefois au milieu des brumes automnales des bords de la Seine. Image triste qui pourrait nous laisser sur la grisaille d'une fin d'automne si la couleur des pré-Raphaélites ne venait, grâce à Madame Françoise Mathieu, nous faire basculer avec les peintres anglais vers un autre monde, de couleur, de douceur et de lumière. Il était bon de terminer l'année académique par un rappel de l'univers proustien et une grande envie de voyage.

Mais il est temps de revenir à la Lorraine et à la séance du 21 mars où Monsieur Kevers-Pascalis pose la question en séance publique, question qui en fit frémir plus d'un : «Un traître à la Cour du Téméraire ?» Notre confrère en était venu là après avoir revisité les sources et la bibliographie tant françaises qu'italiennes. Il en était venu à se demander si le duc René n'avait pas bénéficié de complicités parmi les proches du Téméraire. Mais, un tel travail n'implique-t-il pas une recherche en équipe, au besoin avec les Académies voisines ?

La très belle journée à Plombières, le 24 mai, qui nous a permis de faire la connaissance de nos confrères de l'Académie de Besançon, ne peut-elle pas annoncer des journées semblables à l'issue desquelles il sera peut-être possible d'envisager des travaux en commun ?

**Discours de réception  
de Monsieur Pierre LABRUDE**



**Les apothicaires et pharmaciens membres de notre Académie.  
Hypothèses sur les raisons de leur élection.  
Réflexions sur l'Histoire de la Pharmacie.**

Monsieur le Président,  
Messieurs les Membres du Bureau,  
Chers Confrères et Amis,

Vous m'avez admis dans votre Compagnie. C'est un honneur que d'être admis dans une académie. Je le mesure à sa juste valeur et je vous en dois l'hommage public de ma gratitude.

Mon tour est venu de prononcer devant vous mon discours de réception. Comme toute figure imposée et de par son ancienneté, il obéit à plusieurs règles. Il conduit en premier lieu celui qui est reçu à souligner la divergence entre les titres et les mérites qui ont pu lui ouvrir les portes de l'Académie, et la qualité de ceux qui le reçoivent, leur bienveillante indulgence et leur amitié. Daignez donc agréer que je vous exprime, une fois de plus, ma très sincère reconnaissance pour cet honneur.

Le discours de réception permet ensuite à l'impétrant de rendre hommage par la parole ou la pensée à ceux sans qui il n'aurait pas accédé à la place qu'il occupe dans cette cérémonie : ses parents, ses maîtres, ses collègues, ses amis, tous ceux qui, sans l'avoir jamais désiré et aussi sans jamais l'avoir su, l'ont mené ici, et surtout ceux qui ont proposé sa candidature. Je voudrais dire, à nouveau, en cet instant, à mes parrains et aux membres des commissions qui ont examiné ma candidature, dans les deux académies de Lorraine qui m'ont accueilli, toute ma gratitude.

Le discours de réception est enfin pour celui qui le prononce, et selon une ancienne tradition, l'occasion de traiter d'un thème relevant de son domaine d'activité ou de ses centres d'intérêt. Vous ne serez donc pas surpris que j'ai choisi de parler aujourd'hui de pharmacie, domaine dans lequel je suis «entré» il y a maintenant un peu plus de quarante ans, et plus particulièrement d'histoire de la pharmacie, qui m'occupe, à mes «moments perdus» comme on disait autrefois, depuis bientôt vingt années.

C'est pourquoi j'ai choisi de vous présenter tout d'abord les pharmaciens qui ont été mes lointains ou mes proches devanciers dans notre Compagnie, et de rechercher ce qui a abouti à leur présence parmi vous. Ceci me conduira à m'interroger sur mes activités et sur ce qui vous a amenés à vous intéresser à ma personne. La réponse que je donne à cette question servira de support à la dernière partie de mon exposé : ce qu'est l'histoire de la pharmacie et quelle est la situation actuelle de cette discipline d'enseignement en voie de disparition.

Les apothicaires, puis les pharmaciens qui leur succèdent avec cette appellation à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, n'ont pas été très nombreux dans notre Compagnie en un peu plus de deux cent cinquante années. Le recensement ne me semble pas avoir été fait jusqu'à ce jour, et il m'est apparu intéressant de le faire en quelques lignes, sans insister sur chacun d'entre eux, à l'occasion de l'exercice qui m'est demandé aujourd'hui.

Les *Tables* établies par Messieurs Justin Favier, Paul d'Arbois de Jubainville et, pour la période récente et contemporaine, par le Général Jacques Tommy-Martin et le Président Jean-Claude Bonnefont, rendent aisé ce recensement. Avant de l'entreprendre, je pensais déjà que nous avions été peu nombreux. Parvenu rapidement à son terme et pensant n'avoir sans doute oublié que quelques «rares» correspondants nationaux, donc étrangers à notre région, j'ai réalisé que cette rapidité augurait d'un nombre encore plus restreint que prévu. La liste que j'ai ainsi établie comporte beaucoup d'universitaires, quelques officinaux, quelques historiens et quelques confrères, ou pseudo-confrères, mal classables mais éminents, que j'ai «rencontrés» à l'Université ou de-ci de-là au cours de mes travaux d'histoire.

Les quatre décennies du XVIII<sup>ème</sup> siècle qui s'étalent de la création de notre Compagnie en 1750 jusqu'à sa disparition en 1793 pour cause de révolution, n'ont conduit à l'accueil que de deux apothicaires. En comptant les correspondants, la *Société (royale) des sciences, lettres et arts de Nancy*, re-crée au tout début du XIX<sup>ème</sup> siècle, et devenue Académie de Stanislas en 1850, a jugé seize pharmaciens dignes de figurer dans ses rangs, en réalité un peu moins car tous n'avaient pas jugé utile de passer leurs examens... Le XX<sup>ème</sup> siècle a été moins

favorable à mes confrères, puisque je n'en ai recensé que six, l'un d'entre eux, devenu romancier, n'ayant pas, comme quelques prédécesseurs, terminé les études qu'il avait entreprises dans notre cité. J'ai compté large ici, mais je n'ai pas considéré les membres vivants. Nous ne sommes que deux actuellement, ce qui nous rend encore plus fiers d'avoir été choisis et plus enclins à vous exprimer notre gratitude.

Passons, si vous le voulez bien, ces confrères, en revue, succinctement.

Notre Compagnie, la *Société royale des sciences et belles-lettres*, est fondée par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, en 1750. C'est en 1754 qu'elle élit Jean-François Laugier, l'un des six apothicaires de Nancy, qui a la réputation d'être un «apothicaire fameux». Remarquons à ce propos que notre Compagnie fait preuve d'un esprit d'ouverture ou encore «des Lumières», car la profession d'apothicaire n'est pas partout jugée digne d'un tel honneur. Laugier est toutefois reçu en tant que botaniste, ce qui peut atténuer la force de ma remarque, et il choisit la chimie, encore balbutiante, comme thème de son discours de réception. Il s'y montre un adepte convaincu de cette science, au sens que nous lui donnons aujourd'hui, et un ennemi de l'alchimie. Après Laugier, qui décède peu d'années après son élection, il faut attendre 1782 pour assister à la réception d'un second apothicaire, et non des moindres, puisqu'il s'agit de Pierre-François Nicolas, apothicaire et médecin, professeur de chimie à la Faculté de médecine, chercheur et expérimentateur très actif. Il sera, jusqu'à la suppression des sociétés savantes en 1793, un membre très actif de notre Académie.

A sa re-création en juillet 1802, notre Compagnie accueille concomitamment deux pharmaciens éminents de Nancy, qui en seraient très certainement devenus membres auparavant si la Révolution n'était pas passée par là. Il s'agit de Pierre-Remy Willemet et de Joseph Sigisbert François Mandel, dont je vous ai déjà entretenu au cours de nos séances, installés l'un rue des Dominicains et l'autre rue Saint-Dizier, face au Marché, et qui, depuis leur accession à la maîtrise, se sont fait constamment remarquer par la qualité et le nombre de leurs travaux et de leurs activités pharmaceutiques. Ils avaient tous deux été les confrères, mais aussi le premier le collaborateur, et le second le contradicteur, de Pierre-François Nicolas, à qui sa qualité de professeur avait plus aisément ouvert les portes, et ils méritaient totalement l'honneur qui leur était fait à ce moment. En même temps, est accueilli l'illustre Antoine Augustin Parmentier, élu correspondant national, rendu célèbre par son action en faveur de l'emploi alimentaire de la pomme de terre, qui ne l'avait pas attendu pour cela et qui ne représente, dans l'œuvre immense de ce pharmacien militaire, qu'une toute petite activité.

Henri Braconnot est élu en 1809. Il est de ceux que la pharmacie a marqués pour toujours, alors qu'il n'a jamais voulu être ni apothicaire ni médecin, mais chimiste, qu'il n'a pas passé ses examens à l'École de pharmacie de Paris et qu'il a été pharmacien militaire à deux reprises... Jusqu'en 1854, il présente aux séances un nombre considérable de notes sur des sujets variés. Mais il est essentiellement un chimiste du règne végétal, de ce qui s'appelle aujourd'hui la chimie des substances naturelles, et il est «passé» très près de la découverte des alcaloïdes. Braconnot a présidé notre Compagnie en 1833 et a été l'un de ses bienfaiteurs, comme il l'a été de la Ville qui a donné son nom à une rue.

C'est dix ans plus tard, en 1819, qu'est accueilli Hubert-Félix Soyer-Willemet, petit-fils de Pierre-Remy Willemet, apothicaire comme lui et son successeur, mais qui n'allait pas tarder à se reconvertir en devenant sous-bibliothécaire puis bibliothécaire de la ville. C'est à ce titre qu'Hubert-Félix est connu, et notre confrère André Markiewicz a dressé son portrait dans son discours de réception. La même année que Soyer-Willemet, la Société élit Antoine Laurent Apollinaire Fée, Alsacien et pharmacien militaire.

Le XIX<sup>ème</sup> siècle est une période où de nombreux pharmaciens s'illustrent par des travaux remarquables réalisés dans leur laboratoire officinal ou sur le terrain, en botanique, minéralogie, géologie, hydrologie, météorologie, hygiène et démographie, etc. Tel est le cas des deux Tulois Husson, père et fils, respectivement admis comme correspondants en 1849 et 1883. La liste de leurs publications est longue et je ne rappellerai à leur sujet que leur exploration des grottes des environs de Toul et leurs travaux sur l'origine de l'Homme. Husson fils était promis à une grande carrière académique lorraine et parisienne qui a malheureusement été interrompue très prématurément par la maladie, la tuberculose ou un cancer. L'élection de Napoléon Nicklès, «investigateur et collectionneur infatigable», frère du professeur de la Faculté des sciences, en 1895, relève de la même démarche de notre Compagnie.

Il est clair que la re-création, bien qu'assez tardive, de facultés à Nancy, a donné un nouvel essor à l'Académie de Stanislas en lui permettant l'accueil de personnalités scientifiques. C'est ainsi que le Professeur Jules Emile Planchon, le successeur de Braconnot au jardin botanique, est élu membre titulaire peu de temps après sa nomination à Nancy. Mais il ne reste pas à l'université et obtient presque aussitôt son transfert à l'université de sa ville natale, Montpellier. Il en est de même en 1855 avec les élections des Professeurs Chautard et Nicklès. Jules Chautard, né à Vendôme, fils de pharmacien, ancien interne en pharmacie des Hôpitaux de Paris, mais me semble t-il, n'ayant pas terminé sa scolarité pharmaceutique, est nommé professeur de physique à la Faculté des sciences nouvellement créée à Nancy. Il nous quittera en 1876 pour une autre

faculté. Pendant les deux décennies où il est Nancéien, il se montre extrêmement actif à la faculté et dans notre académie. Physicien, il est aussi chimiste et spécialiste du camphre, ce qui sera bien utile à Albin Haller pour sa thèse ; c'est aussi un grand spécialiste de numismatique dont les travaux sont toujours cités actuellement. Aucune étude biographique ne lui a été consacrée depuis les notices nécrologiques rédigées au moment de sa mort en 1900, et sa mémoire mériterait que ce manque soit réparé.

Jérôme Nicklès est le premier professeur de chimie de la Faculté des sciences. Comme tant d'autres et comme Chautard, la pharmacie l'a conduit à la chimie. Comme Chautard aussi, il participe très activement aux activités de notre Académie et la liste de ses interventions dans les *Tables* est impressionnante. Il meurt jeune, en 1868, sans doute intoxiqué par les produits qu'il avait manipulés.

Puis viennent les conséquences académiques de la Guerre de 1870 et du transfèrement à Nancy de la Faculté de médecine et de l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg en 1872 : les professeurs qui s'installent à Nancy avec l'université deviennent peu à peu membres de notre Compagnie. Le premier est Eugène Théodore Jacquemin, associé en 1866 alors qu'il est professeur adjoint de chimie à Strasbourg, et qui est élu membre titulaire en 1874 alors qu'il est le professeur de chimie de l'Ecole. Gustave Marie Bleicher, professeur d'histoire naturelle et en même temps chargé de cours à la Faculté de lettres, est élu en 1877, et Frédéric Schlagdenhauffen, professeur de physique et toxicologie, et expert judiciaire, en 1887. Ils seront cependant moins proches de l'Académie que Jacquemin, Chautard ou Nicklès. Deux pharmaciens historiens sont aussi des nôtres dans cette seconde partie du siècle : Paul-Antoine Cap en 1857, l'auteur du premier ouvrage d'histoire de la pharmacie dans le monde, et le Dédodien Henri Bardy en 1882.

Trois autres professeurs deviennent membres de l'Académie au XX<sup>ème</sup> siècle. C'est d'abord Camille Brunotte, titulaire de la chaire de matière médicale - les matériaux, principes actifs ou drogues qui servent à la préparation des médicaments - et le créateur du jardin alpin de Monthabey à la Schlucht, le prédécesseur aujourd'hui oublié du jardin du Haut-Chitelet, élu en 1903 mais qui meurt brutalement d'une appendicite en 1910. Il s'agit ensuite, mais bien plus tard, en 1931, de Louis Bruntz, alors recteur de l'Académie de Nancy après avoir été le directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie en 1913 puis le premier doyen de la Faculté en 1920, et le créateur d'un musée de pharmacie aujourd'hui en dépôt au Musée lorrain. Il a été un «recteur bâtisseur» : de la bibliothèque de Médecine et de celle de Droit, d'une cité universitaire, des bâtiments de la Faculté des sciences, rue Sainte-Catherine, de la nouvelle Faculté de pharmacie

et de l'Institut dentaire. Il s'agit enfin, en 1946, de Pierre Donzelot, d'abord licencié ès-sciences et pharmacien, chargé du cours et des travaux pratiques de physique dans notre faculté, devenu ensuite professeur à l'École supérieure des industries chimiques. Mais je ne vous étonnerai pas en vous indiquant que je suis persuadé que c'est au moins autant le résistant et le maire de Nancy après la Libération que le pharmacien, qui a été élu en 1946.

Nous sommes presque parvenus au terme de ce recensement. Il ne nous reste plus, pour la seconde partie du XX<sup>ème</sup> siècle, qu'Henri Gaudel, presque pharmacien devenu romancier, élu correspondant en 1953, le Professeur Jean Gustave Marchal, spécialiste des pigments bactériens, élu en 1975, et M. Marcel Thiriet, pharmacien à Saint-Nicolas-de-Port, historien de Saint Nicolas et conservateur de la basilique, élu en 1994.

Mes chers Confrères, Mesdames et Messieurs, vous l'avez bien compris, très peu de mes collègues pharmaciens ont été élus pour leur compétence et pour leurs activités de pharmaciens dans leurs spécialités respectives. Dès l'origine, Laugier a été élu comme botaniste, et Nicolas comme chimiste et professeur. A son renouveau, au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'Académie a distingué deux notabilités scientifiques de la ville, pharmaciens par ailleurs : Willemet et Mandel. Un peu plus tard Braconnot a été élu en tant que botaniste et Soyer-Willemet en tant que bibliothécaire municipal. Arrêtons-nous ici sans ré-envisager leurs successeurs à nos fauteuils. Presque tous ont été élus dans notre Compagnie en raison de leurs activités extra-pharmaceutiques, de leur notoriété et de leur ouverture d'esprit, ce qui est d'ailleurs le propre des académies et inscrit dans leurs statuts.

Alors, pourquoi m'avez-vous élu en tant qu'associé-correspondant, et, quelques années plus tard, à la fin de l'année 2006, en tant que titulaire ? Je pense que mon Parrain vous a convaincu à l'époque que je méritais quelque reconnaissance au titre de mon intérêt pour l'histoire de la pharmacie, et, un peu aussi, pour l'histoire de la médecine et pour l'histoire militaire.

Plusieurs conversations que j'ai eues avec notre Président, à l'occasion de rencontres fréquentes et familières à l'Hôpital central, m'ont apporté la conviction qu'il apprécierait que j'évoque aujourd'hui en quelques mots ma carrière professionnelle, ce qu'ont été mes attentes et mes satisfactions, et aussi comment j'en suis arrivé à «faire de l'Histoire».

Permettez-moi de vous avouer que je suis moi-même étonné de tout cela. En effet, depuis mes années d'école primaire, et, plus encore, de lycée, j'ai toujours été passionné par l'Histoire, et je n'ai jamais rien lu d'autre que cela. Pourtant, aussi loin que j'essaie de remonter dans ma mémoire sur mes réflexions rela-

tives au choix des études supérieures que mes parents voulaient bien m'offrir, je ne crois pas avoir songé à entreprendre des études d'Histoire. Aujourd'hui, en 2008, et depuis quelques années, ceci est pour moi une question, et même une énigme. J'ai fini par lui donner une réponse. Est-elle satisfaisante ? Ce n'est pas sûr. Mon père, normalien de l'Enseignement primaire, était professeur dans le Secondaire après l'avoir été dans le Technique. La modestie et les difficultés des situations d'enseignants, ce que j'avais pu ou cru en percevoir et en entendre à la maison, ont dû m'en dissuader, bien que jamais mon père ne m'ait tenu ce genre de propos. Au terme de ces réflexions, j'avais hésité entre trois orientations très différentes, et j'ai choisi l'une d'entre elles, la pharmacie, avec l'idée primitive d'acquérir une officine. Cela n'est jamais arrivé car, en 1969, alors que j'étais en troisième année et préparateur dans un laboratoire de la faculté, j'ai décidé que je deviendrais professeur. Je n'avais pas choisi la discipline. Bien m'en a sans doute pris.

En effet, j'ai la particularité de n'avoir pas choisi les disciplines d'enseignement qui ont été les miennes depuis que je suis entré à l'Université en 1972, et qui toutes m'ont apporté beaucoup de satisfactions : d'abord la pharmacie chimique, puis, ensemble, la physiologie, l'orthopédie, le secourisme, le maintien à domicile, avec bien sûr aussi les publications et les ouvrages qui en ont résulté, et les travaux de recherche auxquels j'ai participé sur les substituts sanguins qui, malheureusement, ne verrons pas le jour, ou sans doute pas avant longtemps. Alors que le terme de ma vie de professeur commence à se faire jour, je crois avoir, par dessus tout, aimé l'enseignement, le suivi des étudiants et celui de leurs thèses de fin d'étude. Mais j'ai aussi ceci de particulier que j'ai choisi d'associer à toutes ces activités un thème de recherche aujourd'hui dépourvu d'enseignement dans notre pays, j'y reviendrai un peu plus loin, celui de l'histoire de la pharmacie. Je crois que c'est pour moi, comme on le dit, une résurgence de nos années d'enfance, celles qui modèlent les adultes que nous sommes devenus.

Ce désir et ce choix de l'Histoire n'ont suscité que de l'indifférence chez la plupart de mes collègues. Quelques-uns, rares, m'en ont parlé avec admiration. Mais cela m'a valu aussi des réflexions désobligeantes de la part de quelques autres. Il est pourtant aujourd'hui admis qu'on ne connaît pas correctement une science tant qu'on n'a pas cherché aussi à en connaître l'histoire, que le présent n'a d'existence que parce qu'il est fait du passé, et enfin que, parlant du passé, l'historien exprime aussi les préoccupations des Hommes du présent. De toute façon, je ne regrette rien.

Il a aussi été dit que réussir sa vie, c'est réaliser un rêve d'enfant. Ai-je réalisé un rêve d'enfant en devenant historien amateur grâce à l'histoire de la pharmacie ?

Qu'est-ce donc que l'histoire de la pharmacie ? Une définition en a été donnée récemment dans la *Lettre* de la Société internationale consacrée à ce sujet. C'est la connaissance du passé de l'art pharmaceutique, qui réunit l'étude de l'évolution des médicaments et celle des hommes, pharmaciens ou non, qui les découvrent ou les conçoivent, les préparent, les contrôlent et les dispensent, ainsi que celles des malades à qui ils sont administrés. Elle aborde donc les théories scientifiques et médicales, les classes de médicaments, le matériel, les formes pharmaceutiques, la réglementation, la formation des pharmaciens au fil des siècles et leurs relations avec les autres professions de santé, la société humaine dans laquelle la pharmacie évolue, ses concurrents, sans omettre les charlatans et autres vendeurs ambulants. Elle étudie aussi les personnes et personnalités et les faits qui ont marqué la profession à l'officine, qui est l'aspect le plus connu de la pharmacie, mais aussi dans le domaine de la biologie, puisque c'est à la pharmacie de quartier ou de l'hôpital qu'est née la biologie clinique dans notre pays, sans oublier bien sûr les autres aspects du métier : l'hôpital, l'industrie ou la pharmacie militaire.

Pour ses recherches, l'historien de la pharmacie dispose d'une masse immense de documents, variables selon les époques : formulaires et réceptaires, pharmacopées, mémoires et comptes d'apothicaires, inventaires, statuts de communautés, ordonnanciers, factures, publicités, publications et ouvrages pharmaceutiques, médicaux, scientifiques, techniques, archives de sociétés ou d'industries, etc. L'étude des matériels comme les divers pots et récipients, les mortiers, les vases ou les alambics, des collections des droguiers, du mobilier des nombreuses apothicaireries hospitalières, fournit également une documentation considérable et inestimable. Aussi chacun de nous doit-il concentrer ses travaux sur une époque ou une thématique limitée, la contribution de chacun permettant de constituer un vaste ensemble dont l'intégration et la synthèse permettent elles-mêmes, de dégager les lignes de force de l'évolution de notre profession.

Chacun de ces travaux doit être envisagé, non seulement dans son époque avec son contexte historique et social depuis la préhistoire où l'Homme fait usage de feuilles, par exemple purgatives, jusqu'à nos jours où la thérapie génique lui est proposée, mais aussi scientifique puisque l'histoire de la pharmacie est en étroite relation avec l'histoire de la médecine dans toutes ses subdivisions, mais aussi avec celle de la chimie, science qui lui doit beaucoup, et de la botanique, à qui la pharmacie est fortement redevable.

Il faut enfin que chacun de ces historiens rende accessibles à un large public, souvent soumis à des légendes, des inventions, des contrevérités, ou à leur recherche, les résultats des travaux qu'il a menés. Il lui faut l'aide d'une

documentation rigoureuse et l'usage d'une écriture simple et compréhensible, appuyés sur le jugement critique de ses pairs et l'existence de journaux et revues, aujourd'hui sur papier, demain électroniques, que le public connaît, achète et lit. Rien de tout cela n'est différent dans l'Histoire qu'enseignent et pratiquent les historiens des facultés des lettres et sciences humaines.

Je ne sais pas quel est l'état de «cette Histoire là», par contre, je ne suis pas le seul à penser que l'histoire de la pharmacie «ne va pas bien», et pas seulement dans notre pays, comme le prouvent les éditoriaux et les sessions de congrès consacrés à ce problème depuis plusieurs années. Divers indices montrent un lent mais constant déclin. Les points de soutien traditionnels, l'enseignement à l'Université et le support des sociétés professionnelles, disparaissent ou ont disparu ; le nombre des adhérents et celui des chercheurs et des auteurs a grandement diminué. L'histoire de la pharmacie a été et est pratiquée différemment d'un pays à l'autre, tout comme se sont créées et vivent les sociétés des divers pays, ce qui rend difficile les comparaisons et généralisations. Mais les faits sont là. L'histoire de la pharmacie montre des signes de vieillissement, n'est plus de notre temps et ne répond plus à ses exigences. Il faut l'adapter. Mais adapter quoi : sa philosophie, ses méthodes, ses sujets, ses chercheurs ?

Après que la Pharmacie et l'Histoire sont devenues des disciplines universitaires à part entière, elles ont connu de profonds changements. L'histoire de la pharmacie n'a, semble-t-il, presque pas changé. Peut-elle le faire ? Peut-elle se confirmer comme une discipline spécifique, ce qu'elle n'a jamais été en France, contrairement à d'autres pays proches ? Sous quelle forme ? Jusqu'à présent sa méthode se fonde surtout sur le positivisme, l'étude des événements du passé, une écriture plutôt narrative. Ne devrions-nous pas nous adapter aux méthodes actuelles de l'Histoire ? Bien sûr, c'est cela qu'il faut faire. L'inconvénient est que nous ne sommes, au moins dans notre pays, que des amateurs avec les diverses acceptions de ce mot, sans formation historique, ni formation à la recherche, sauf les gens comme moi, mais qui n'ont cependant pas été formés à la recherche historique. Ceci nous conduit à l'un de nos grands débats : faut-il être historien, faut-il être pharmacien, faut-il être les deux ? L'Europe universitaire est favorable à la première réponse.

Il est certain que nous nous sommes surtout contentés de travailler sur de petits faits du passé, et qu'il faudrait nous concentrer sur des événements significatifs, sur le contexte où ils ont eu lieu, et sur le XX<sup>ème</sup> siècle dont nos historiens se sont très peu occupés. Ceci a certainement découragé de jeunes étudiants qui auraient aimé travailler sur un passé récent et presque actuel au sein d'un vaste sujet plutôt que sur un passé ancien et anecdotique, «étriqué» pourrais-je dire. Comme nous sommes par ailleurs des amateurs, nous n'avons

pas cherché à tirer les conséquences des faits négatifs ; nous avons aussi esquivé la critique interne et ceci nous a certainement privé d'hypothèses et d'idées qui nous auraient fait avancer.

La constatation de nos difficultés présentes et immanquablement à venir, et la nécessité de proposer rapidement des mesures correctives si possible efficaces, viennent de conduire la *Société internationale d'histoire de la pharmacie* à constituer, en décembre 2007, un groupe de réflexion, un «think-tank» comme on semble le dire, où la charge de représenter notre pays m'a échu, sans concertation, je dois le dire.

La crise que subissent les historiens de la pharmacie est sans doute aussi une des conséquences des interrogations qui se posent sur la place de la Pharmacie dans notre société et sur les difficultés actuelles de l'exercice traditionnel de la profession pharmaceutique après un siècle de préparation des médicaments dans l'industrie et hors de l'officine. Cette évolution était inéluctable et a représenté un énorme progrès pour l'humanité. Mais la crise aurait été moindre à mon avis si les pharmaciens avaient été définis comme des spécialistes au service de la santé, des êtres vivants, et non pas seulement comme des spécialistes du médicament et plus particulièrement de sa préparation.

Il me semble qu'un tel changement d'attitude se produit actuellement dans notre profession, et je pense qu'un nouveau rayonnement social de la Pharmacie est sur le point d'éclorre. Il entraînera à coup sûr une nouvelle vision de notre société pour notre métier, et, à terme, un nouveau regard des historiens, qu'ils soient pharmaciens ou non. S'ils ne le sont pas, la nécessité de collaborations et de la pluridisciplinarité apparaîtra plus évidente encore que jusqu'à présent.

Quoi qu'il en soit, en dépit des faiblesses que je viens de vous décrire et que je suis persuadé que nous parviendrons à diminuer, voire à supprimer ; en dépit des miennes, qui ont les mêmes causes bien sûr, l'histoire de la pharmacie a beaucoup apporté à ceux qui la pratiquent, elle m'a aussi apporté beaucoup depuis que j'y consacre mes moments de liberté. Peut-être est-ce cela l'essentiel ? Ne serions-nous pas peut-être un peu prétentieux à vouloir laisser une trace dans l'Histoire ?

Je vous remercie.

## Réponse du Président Michel Laxenaire au discours de réception de Monsieur Pierre Labrude

Monsieur Labrude, vous venez de nous gratifier d'un excellent discours de réception et je vous remercie de la clarté et de la profondeur de votre exposé. Vous avez su mêler l'objectivité de la recherche à la subjectivité de l'expression. En bon universitaire, vous avez partagé votre propos en trois parties, ce qui est toujours la marque d'une argumentation convaincante.

Il est bien vrai que, à l'Académie, vous vous inscrivez comme héritier et dernier maillon aujourd'hui d'une lignée prestigieuse d'apothicaires, comme on disait sous l'ancien régime. Ces apothicaires sont devenus pharmaciens par la grâce de la Convention, en 1792 mais, personnellement, je regrette un peu qu'on n'ait pas conservé le terme «*d'apothicaire*», qui fleurait bon la vieille France, celle du Moyen Age et celle de Molière, quand ces spécialistes des plantes médicinales exerçaient leurs talents comme clercs dans les monastères. Au fil du temps ils se sont laïcisés et élargis à la société civile, ce qui a sans doute justifié le changement de leur nom. Vous nous avez montré à plusieurs reprises au cours de conférences remarquables qu'ils avaient été les vaillants pionniers de la chimie et de la pharmacopée modernes et pourtant, d'eux, il ne nous est resté que les «*comptes d'apothicaires*», terme un peu péjoratif, que vous venez très heureusement de réhabiliter en nous disant que c'est dans ces comptes que vous allez puiser les renseignements nécessaires à vos travaux d'historien.

Apparemment vous avez appris à les déchiffrer, ce qui n'est pas une mince affaire puisqu'ils passent pour tellement minutieux et tellement embrouillés qu'ils en deviennent incompréhensibles. Il est vrai que vous faites partie de la corporation et qu'entre confrères on se comprend.

Pharmacien vous êtes devenu mais, comme vous venez de nous le dire et comme vous me l'avez confié en privé, pharmacien vous auriez pu ne pas être. La première profession qui vous a fait rêver était celle d'officier de marine. L'armée vous attirait. Vous y avez renoncé mais comme on finit toujours par réaliser, au moins partiellement ses rêves de jeunesse, vous m'avez fait remarquer

que l'uniforme de colonel de réserve, qui est le vôtre aujourd'hui, est presque le même que celui d'officier de marine. Tout est donc bien qui finit bien en espérant tout de même qu'aucune guerre ne vous obligera à endosser ce bel uniforme, à terre ou sur un bateau.

En dehors de la marine, deux autres disciplines vous attiraient : la chimie et l'histoire. Pourtant vous n'êtes devenu ni professeur de chimie ni professeur d'histoire. C'est un autre domaine qui l'a emporté, celui de la pharmacie. A la vérité c'était un bon choix car il vous a permis avec le temps d'unir vos deux passions en un cocktail original dont vous avez su doser les ingrédients.

Un bref coup d'œil sur votre épreuve de titres montre en effet que vos travaux feraient envie à bien des chimistes stricto sensu, puisque diplômé de pharmacie en 1971 à la faculté de Nancy, vous avez passé un certificat d'études supérieures de pharmacotechnie chimique en 1972 et un autre de chimie pharmaceutique en 1974, diplômes complétés par de nombreuses publications dans le domaine de la chimie.

Faisant preuve d'éclectisme, vous avez également tenu à vous familiariser avec la biologie humaine, dont vous avez passé une maîtrise, toujours à la faculté de médecine de Nancy, dans le Laboratoire du Professeur Lamarche. A titre personnel ce rappel de mon Collègue Maurice Lamarche m'a beaucoup ému car il m'a rappelé la longue amitié qui m'a lié à lui pendant de longues années. Ce collègue admirable est décédé prématurément avant même la fin de sa carrière.

Mais je reviens à vous : A côté de votre intérêt pour la chimie et la biologie, ce qui est normal pour un pharmacien, ce qui fait l'originalité de votre carrière c'est la passion que vous avez toujours entretenue pour l'histoire, passion qui ne vous a jamais quitté. Dès l'enfance, m'avez-vous confié, vous n'étiez attiré que par les livres d'histoire. Les romans et les fictions vous ennuyaient. Vous aviez besoin de vous appuyer sur des faits, sur la certitude que ce que vous lisiez était vrai, avait réellement existé, que cela avait été vécu par des êtres de chair et de sang, non par des fantômes nés de l'imagination fertile d'un romancier en quête de sensations esthétiques. Je vois dans ce goût de l'histoire votre besoin de ne pas vous payer de mots et de toujours vous appuyer sur les certitudes d'une science, même si la science historique reste incertaine et pas toujours très objective, comme nous l'a démontré, quand il était à votre place, notre collègue, le P<sup>r</sup> François Roth.

Reste l'énigme, selon vos propres termes, qui vous a éloigné de la profession de professeur d'histoire, alors que selon toutes apparences votre destin était là. Peut-être était-il trop là justement. Votre père, professeur dans un lycée

technique vous avait donné l'image des grandeurs mais aussi des astreintes routinières du métier de professeur, astreintes que vous n'avez pas voulu assumer. On ne se pose qu'en s'opposant. Professeur d'histoire vous auriez sans doute trop ressemblé à votre professeur de père. Pour être vous-même, il fallait changer de chemin.

D'où cette idée qui a très tôt germé en votre esprit : *«Je serai pharmacien»*. Dans une officine, on ne corrige pas de copies et on n'enseigne pas mois après mois jusqu'à sa retraite les causes de la guerre de cent ans ou les campagnes de Napoléon.

Mais voyez comme le destin est malin : Vous êtes devenu pharmacien mais vous n'avez jamais eu d'officine et vous êtes quand même devenu professeur. Non pas professeur d'histoire mais professeur à la faculté de Pharmacie. Voilà un bel exemple de ce qu'on appelle en psychanalyse *«un acte manqué réussi»* et bel exemple aussi d'identification inconsciente à votre professeur de père. A la faculté de pharmacie, où vous enseignez la physiologie et les gestes et les soins d'urgence ainsi que les problèmes d'orthopédie et de maintien à domicile, votre histoire familiale a fini en somme par vous rattraper.

Vous avez inspiré, m'avez-vous dit, une quarantaine de thèses à des étudiants sur des sujets historiques. A l'Académie vous avez fait 7 conférences sur les personnalités de pharmaciens et de chimistes lorrains dont, pour beaucoup, vous avez tiré les noms de l'oubli et vous venez à l'instant de nous rappeler brillamment les grands apothicaires qui vous ont précédés dans le fauteuil de titulaire qui vous attend à l'Académie.

Ceci dit, je ne voudrais pas manquer de mentionner que vous avez participé à la rédaction de 7 ouvrages sur des sujets touchant à votre activité d'enseignement et que vous avez mené des recherches très pointues sur les problèmes très complexes et non encore résolus *«des substituts du sang»*, en vous intégrant à l'équipe du P<sup>r</sup> Stoltz, que vous avez co-signé 113 publications nationales et internationales, rédigé 29 publications professionnelles et d'enseignements post universitaires et inspiré 38 thèses de fin d'études, sans parler des conférences que vous faites inlassablement sur l'histoire de la pharmacie.

Malgré l'importance de tous ces travaux universitaires, vous n'avez pas négligé les tâches administratives puisque vous êtes membre du Conseil d'Administration de l'Université depuis 2001, membre de la section disciplinaire et de la commission des règlements et statuts depuis 2004. Malgré votre âge encore relativement jeune dans la profession, plusieurs distinctions sont déjà venues récompenser votre activité : Chevalier dans l'ordre national du mérite depuis 1994, vous êtes officier des Palmes académiques depuis 2005, médaillé des services militaires volontaires et du service de santé des armées depuis 2004.

Monsieur Pierre Labrude, et si vous le permettez, cher Ami, puisque nous avons l'habitude de nous retrouver presque chaque semaine au lieu dit «Club médical à l'Hôpital Central», où nous avons je crois beaucoup de plaisir à déjeuner et à bavarder ensemble ainsi qu'avec Madame Labrude votre épouse, pharmacienne chef de l'Hôpital Central, cher Ami donc, je pense que l'Académie de Stanislas s'honore de vous compter maintenant parmi ses membres titulaires. Votre assiduité aux séances, la qualité des conférences que vous y avez faites laissent bien augurer de l'avenir que vous pouvez y attendre et de du brillant concours que vous apporterez à ce culte des arts, des sciences et des lettres qui depuis 1750 sont les lettres de noblesse de notre Académie.

## Discours de réception de Madame Christiane Dupuy-Stutzmann



### La mise en scène au Théâtre lyrique (de la naissance de l'Opéra à nos jours)

Monsieur le Président, Chers confrères,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier, Monsieur le Président, et vous chers confrères, de m'avoir fait l'honneur de m'accueillir parmi vous et de m'avoir élue en tant que membre titulaire de l'Académie de Stanislas. Depuis sept ans que je suis parmi vous, j'ai pu me rendre compte de la qualité exceptionnelle de vos conférences et de vos travaux. Je mesure ainsi le chemin qui me reste à parcourir.

Je ne voudrais pas oublier dans mes remerciements mon ami le Professeur Alain Larcen, qui a parrainé ma candidature et m'a ainsi donné un témoignage d'amitié et de confiance dont je lui suis particulièrement reconnaissante.

Je m'efforcerai donc, d'être digne d'une si brillante et talentueuse assemblée, en apportant, bien modestement, ma contribution à vos remarquables travaux.

Voici maintenant *«la mise en scène au Théâtre lyrique»*

L'Opéra est né dans les salons des Princes Italiens du 16<sup>e</sup> siècle. Il correspond alors à la volonté esthétique seigneuriale, qui s'oriente vers la création d'un Art vivant, dans les formes nouvelles d'un spectacle coûteux, et surtout prestigieux. L'«Eurydice» de Jacopo Peri, peut être considéré comme le premier opéra véritable, suivi de près par l'«Orfeo» de Monteverdi, le maître de l'opéra en 1605. Le personnage d'«Orphée» est devenu depuis, l'emblème de l'art lyrique.

Le 6 octobre 1600, cet opéra de Jacopo Peri est représenté à l'occasion du mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis, à Florence, (*sans la présence du Royal*

*époux d'ailleurs*) où la scénographie de Buanarotti, neveu du grand Michel-Ange, fait déjà grand usage des machines ; ainsi on peut voir, en une succession rapide, une grande arcade illuminée comme en plein jour, puis la cité infernale de l'Hadès en flammes, sous le ciel de cuivre, et de nouveau la paisible beauté du 1<sup>er</sup> tableau. Dès l'origine, l'opéra est un art pour la vue.

Ces somptueux spectacles sont tous régentés par des Princes dont Florence est la principale ville d'origine. Le peuple, alors, n'est pas concerné. Ce n'est qu'à partir des fastes de la puissante Venise qu'il est admis à goûter aux plaisirs de l'opéra ; jusqu'alors capitale de la musique instrumentale, la cité va compenser son retard sur la création lyrique, par l'idée d'avant-garde, d'ouvrir de 1637 à 1639, les portes de ses deux grands théâtres que sont le San Cassiano et Santi Giovanni e Paolo, au grand public. Pour quatre lires la place, la recette sera donc modeste !

On simplifie alors la présentation scénique, on diminue le nombre d'instrumentistes, on engage des chanteurs de fortune pour les chœurs et petits rôles, mais on s'assure du concours des meilleurs chanteurs pour les rôles principaux. Le système est alors lancé, et le succès fulgurant. L'opéra vénitien se développe considérablement, puisqu'entre 1637 et 1700, plus de 60 théâtres privés seront construits dans la cité des Doges, et plus de 100 opéras y seront montés !

Les italiens adoptent très vite ce type de spectacles, pour lesquels les entrepreneurs privés n'attendent pas l'aide du pouvoir en place pour construire des théâtres, sachant qu'ils seront remboursés par la vente des loges aux familles les plus fortunées (cent cinquante villes italiennes possèdent au moins un théâtre).

Ce qui explique ce succès extraordinaire auprès des aristocrates, mais aussi du peuple et des bourgeois, c'est moins cette nouvelle forme musicale, que les possibilités de spectacle qui en découlent ; en effet, le spectacle total est né !

Les italiens passés maîtres dans l'art du spectacle lyrique vont privilégier la machinerie. Les effets spéciaux dus à l'ingéniosité des décorateurs à l'inventivité inépuisable de virtuosité technique, prennent le pas sur la musique . Par ailleurs, le jeu des chanteurs laisse une totale liberté à l'interprète. D'autre part, la scénographie de l'époque comporte des défilés impressionnants où l'on peut voir jusqu'à quatre cents figurants dans une bataille, au San Carlo de Naples et à la Scala de Milan, et quatre vingt quatorze cavaliers sur scène à Florence dans le premier Opéra Seria représenté.

Giacomo Torelli, surnommé «le sorcier» est l'inventeur d'un système de levier et de contrepoids qui permet en quelques secondes de passer d'un décor de port de mer, à un décor de nuages ou de palais royal.

Tous les voyageurs étrangers de passage en Italie aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, ont vanté les éblouissantes beautés des représentations. En France, à la même époque, l'opéra italien fait son entrée avec deux œuvres du compositeur Luigi Rossi, où la machinerie inventée par Torelli peut déployer tous les effets nécessaires à la danse des Monstres de l'Enfer et à celle des Dryades dans le célèbre mythe d'Orphée.

Lully vient également d'Italie d'où il est amené par le chevalier de Guise à l'âge de 11 ans. Attaché au service de la grande Mademoiselle, ses dons de danseur et de violoniste plaisent immédiatement à Louis XIV. Plus tard, il collabore avec Molière, dont le chef d'œuvre commun est sans nul doute «le Bourgeois Gentilhomme», puis il obtient ensuite le monopole de l'opéra, dont le privilège royal lui permet en 1672 de créer l'opéra à la française, appelé «Tragédie lyrique».

L'écriture de Lully tient davantage de la tragédie en musique, donc, de l'art de *la déclamation juste et touchante*, et ne déploie pas la virtuosité vocale des italiens. La scénographie ne s'appelle pas encore «mise en scène». En France, on privilégie également les innovations techniques de l'art des machines ; les coulisses sont des chassis mobiles garnis de toiles peintes qui autorisent les effets de trompe-l'œil et de perspective, et qui se déplacent latéralement. L'axe vertical est également utilisé, avec l'apparition de créatures étranges sorties des trappes du plancher, et par les descentes de créatures divines, et des monstres des Enfers, le tout actionné depuis les cintres. (*partie qui se trouve au-dessus de la scène*).

L'opéra de Lully tient du grand spectacle, et son «Alceste» est représenté en plein air, à Versailles, à *la cour de Marbre*, sous une profusion de lumières. Pour monter «Atys», Lully fait appel à l'ornemaniste lorrain, Jean Berain, né à Saint-Mihiel, dessinateur de la chambre et du cabinet du roi, dont les dessins qu'on a conservés, démontrent l'inventivité et l'imagination.

Madame de Sévigné, après avoir vu «Alceste» déclare : «*Cet opéra est un prodige de beauté ; il y a des endroits qui ont mérité mes larmes ; je ne suis pas seule à ne pouvoir les retenir*». Le 17<sup>e</sup> siècle ne se soucie d'aucune préoccupation d'exactitude historique : les costumes sont tout simplement somptueux, surchargés de riches ornements, de bijoux et de passementeries d'or et d'argent, de manière à pouvoir accrocher la lumière des chandelles et lampes à huile.

Le héros porte généralement une cuirasse et un casque romain empanaché, le manteau de pourpre et le diadème indiquent la fonction royale, une captive est toujours somptueusement parée, la foudre représente Jupiter, le trident Neptune et la Lyre Orphée. Quant aux castrats, ils imposent leur accoutrement personnel auquel il est totalement inutile de s'opposer !

L'éclairage souffre du mode rudimentaire de ses possibilités : les lampes à huile et différentes chandelles sont camouflées dans les cintres et les coulisses, mais, bien évidemment, disposées également «à vue» sur le plateau.

On imagine aisément la gêne occasionnée aux chanteurs par la fumée qu'elles dégagent et qui causent des troubles considérables, tant par l'odeur que par la vue, sans oublier les cordes vocales mises à rude épreuve !

Pourtant, dès le 16<sup>e</sup> siècle, l'inventivité des scénographes ne connaît pas de bornes : on dispose des sources de lumière à proximité de bocalux remplis de liquide rouge et bleu, et on fabrique des caches, en utilisant des cylindres qu'on abaisse lentement sur les chandelles.

Inutile d'ajouter que cet éclairage, parfois défectueux, oblige le chanteur à s'avancer le plus près possible du spectateur afin d'être vu. D'où son statisme obligatoire ! De plus, la lourdeur et l'encombrement des costumes ne permettent guère la mobilité du chanteur qui consacre tous ses efforts à l'exigence vocale de la partition.

A la cour de France, il s'agit, en priorité, d'être vu du souverain, généralement installé entre les deux moitiés de l'orchestre ; il devient ainsi le spectateur principal où, bien entendu, pour le chanteur, l'étiquette et l'intérêt se rejoignent.

Cependant, certains compositeurs et divers spectateurs éclairés vont demander aux solistes et aux chœurs d'accorder une gestuelle à la musique, par une attitude appropriée à la parole et à l'action. La seule virtuosité vocale ne satisfait plus à l'exigence du public !

De leur côté, les scénographes, ne se souciant pas de l'unité stylistique de la représentation, vont faire appel à un décorateur différent pour chaque acte. L'un brillera dans les architectures de palais, l'autre dans les jardins ou dans les marines, selon les besoins des livrets qui sont extrêmement variés, puisqu'on peut, dans certains ouvrages français, passer d'une turquerie à une espagnolade d'un acte à l'autre !

Quant au jeu des chanteurs, les modifications des décorateurs ne semblent pas les atteindre ! Les exigences et les caprices des vedettes que sont les castrats et les cantatrices, ne facilitent pas l'amélioration de la mise en scène lyrique. La ferveur qui les entoure leur permet de renforcer leur exhibitionnisme narcissique !

Après Lully, Campra fixe le genre de l'Opéra-ballet avec son 1<sup>er</sup> titre «L'Europe galante.» Rameau va continuer sur cette lancée avec une puissante originalité, et les deux sous-titres de «Platée» (Comédie-ballet) ou (Ballet-bouffon) disent nettement quelle place revient à la danse à la cour de France.

En 1773, un plan de la musique du roi au Grand Théâtre de Versailles, montre l'organisation hiérarchisée de la scène : chacun y tient une place fixe, en fonction de son rang : côté jardin (*à gauche pour le spectateur*) se tiennent par droit cantatrices et ténors, côté cour les autres voix, au centre, la vedette et au fond les choristes.

Stefano Arteaga en Italie, évoque tel chanteur qui parcourt des yeux la salle, fait des mines, salue au parquet des amis venus l'applaudir, rit avec le souffleur, (qui n'existe plus aujourd'hui) et plaisante avec quelques-uns des musiciens de l'orchestre.

Favart raconte encore que certains chanteurs italiens arrangent leur jabot en fredonnant tout autre chose que la partition que s'époumonent à chanter leurs partenaires cantatrices, qui, de leur côté, envoient des baisers dans la salle à leurs admirateurs, et s'éventent avec désinvolture dans une ariette de fureur !

Il faut souligner encore, que le public est assez loin de ce que nous connaissons aujourd'hui : au 17<sup>e</sup> siècle, en Italie, certains ouvrages durent au moins six heures ; la salle est bruyante et pleine de mouvements, en raison des déplacements dans le promenoir, situé au fond du parquet, (qui n'existe plus aujourd'hui) où le petit peuple est debout, et où chacun peut se saluer et s'invectiver à souhait.

On peut alors penser qu'il y a, évidemment, une raison très simple qui explique sans doute, l'apparente indifférence des chanteurs pour la mise en place scénique, quand on sait la désinvolture avec laquelle le public se conduit. Notamment, en Italie, depuis le 18<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> à Naples, où l'ambiance de fête qui règne alors dans les salles de spectacles, n'est guère propice à l'élaboration d'une quelconque mise en scène, qui, à coup sûr, n'intéressera personne dans la salle, tout au moins de façon suivie, car les lieux de théâtres, étant des propriétés privées, sont l'occasion, pour les grandes familles aristocratiques, de recevoir, manger, boire, et même jouer aux cartes.

A Venise, une tradition veut que les spectateurs des loges crachent à qui mieux mieux sur le petit peuple du parterre, qui réplique non par la fureur, mais par l'humour ! quelques loges comportent même des volets qui permettent une plus grande intimité, et qui ne s'ouvrent qu'au moment du «grand air.» On n'écoute jamais les récitatifs, pas plus que les ensembles, et l'on ne consent à se taire véritablement, que pour le fameux passage, propice à l'étalage de la virtuosité vocale.

Les domestiques réchauffent des mets raffinés dans de petits offices, et remplissent les couloirs d'un va-et-vient permanent, qui ne les rendent ni praticables, ni très propres !

Quant au parterre, le peuple peut y accéder au dernier moment, en payant un modeste prix d'entrée. Les nombreux spectateurs laïcs et même religieux, comme c'est le cas à Rome, raffolent particulièrement de ce genre de spectacle, et font bruyamment la loi, quant au succès qu'ils accordent au Castrat ou à leur Cantatrice préférée. Véritable ambiance de foire où chacun fait la pluie et le beau temps dans la salle, puisqu'aucune police n'est là pour contrôler cette indiscipline !

Dans les Etats du pape, un décret interdit aux femmes de chanter à l'église comme à la scène. A Rome, les rôles féminins seront donc interprétés par des castrats, afin de sauvegarder «la bonne moralité» dans les spectacles. Ces décrets concernent également les ballets où les danseuses sont toutes des hommes travestis. Il faudra attendre 1769 pour voir rétablir la normalité. Cette situation provoque la risée dans toute la péninsule ! Cependant, dans l'opéra baroque italien, il n'est pas rare de voir des cantatrices travesties en homme et des castrats travestis en femme, car le public raffole avant tout, des voix aiguës et spectaculaires.

Les chanteurs français, de par la différence d'écriture de leur répertoire, montrent, quant à eux, un plus grand sens de la scène et de l'interprétation. Dans la seconde partie du 18<sup>e</sup> siècle, une remise en question des conventions de tous ordres, va déboucher sur une solution du jeu dramatique que l'on appellera «la vérité de la nature». Ce glissement soudain, penche vers un goût prononcé pour les effets pathétiques, sous prétexte de naturel.

Dès 1750, une sorte de scepticisme atteint les observateurs. Les conventions régnautes provoquent maintenant l'ironie ; l'incohérence jette un voile de désenchantement sur les regards autrefois éblouis !

En France, les castrats n'ayant pas eu la faveur de la cour, ce genre de situation n'exista point. Cependant, Noverre ironise sur ces héros poudrés, recouverts de dentelles, de bijoux, et portant talons hauts, qui, de retour de combat, ressemblent plutôt à des hommes très efféminés, qu'à des guerriers échappés des griffes de l'ennemi ! De plus, la «Prima Donna» fait prévaloir les plus folles exigences. Chacun travaille pour soi : le costumier ne tient aucun compte du décorateur, qui se moque lui-même du librettiste ; le régisseur n'en fait qu'à sa tête, et se laisse souvent acheter ou séduire par la cantatrice, qui exige un éclairage «pleins feux», alors que le livret prévoit qu'elle doit chanter dans la pénombre !

Ces débordements de tous ordres s'expliquent finalement par le simple fait qu'il n'y a encore aucun «patron» sur la scène, autrement dit, aucun metteur en scène chargé de synchroniser l'ensemble des éléments qui composent le spectacle.

Au tournant du siècle, après l'engouement et une passion à peu près générale en Europe pour le théâtre lyrique, cette extravagante anarchie est de plus en plus controversée et finalement dénoncée.

C'est alors qu'arrive la réforme de Glück, dont l'un des aspects les plus novateurs sera de rétablir le lien entre la musique et la représentation ; ce qui ne s'appelle toujours pas mise en scène.

Avec l'appui de la reine Marie-Antoinette, il s'installe à Paris en 1774, et met en place un projet de rénovation, en formant une équipe de chanteurs-acteurs, et plus précisément de tragédiennes lyriques, tout en imposant aux chœurs et aux figurants de jouer enfin, conformément à l'action. L'anarchie scénique prend fin.

Il ouvre la voie au grand opéra français, et contribuera de son temps, à réduire les «abus des chanteurs et le laisser-aller des musiciens» en fortifiant l'expression des sentiments, dans la simplicité retrouvée, et surtout, sans les ornements superflus et surabondants de la période baroque. L'opéra classique est né.

Mozart va suivre les traces de son compatriote, et s'intéressera de très près aux ressources scéniques de l'opéra. Le choix de ses livrets, comme celui des *Noces de figaro* (d'après «le Mariage de Figaro» de Beaumarchais), indique son désir de voir les chanteurs devenir enfin, des personnages de comédie. Pour la scénographie, il se résigne cependant à l'usage de son temps, en laissant les costumes contemporains, certes valables dans les *Noces de Figaro*, *Così fan tutte* et *Don Giovanni*, mais certainement pas dans ses opéras à l'Antique, tels qu'*Idoménée*, où les robes à paniers «vertugadin» paraissent totalement anachroniques !

Entre la fin du 18<sup>e</sup> siècle et le début du 19<sup>e</sup>, les formes scéniques de la représentation lyrique évoluent lentement, sans rupture.

La scénographie de l'opéra s'oriente alors vers le monumentalisme archéologique, et on renonce à l'art de la perspective de la génération précédente. On recherche la dramatisation de l'espace scénique, fondée sur des architectures froides et austères. On s'efforce surtout d'améliorer les éclairages, en luttant contre les désagréments de la fumée et de la poussière des costumes, pendant les évolutions des choristes, danseurs et figurants, qui brouillent la visibilité depuis la salle.

Les livrets se plient également à ces transformations ; la Grèce et l'Olympe passent de mode. On se tourne vers le moyen-âge, et la scène lyrique intègre le style «gothique», telle la célèbre scène de la grotte du «Freischütz» de Weber.

Dans l'opéra romantique, les coulisses traditionnelles font place au décor clos et plafonné, comme c'est le cas au Théâtre des Italiens où le Tout-Paris se précipite, et continue d'ignorer totalement les exigences du livret.

En Italie, les costumes évoquent une mascarade carnavalesque, et sont en désaccord complet avec le personnage précis : en 1854, à la Scala de Milan, lors d'une reprise du *Barbier de Séville*, le comte Almaviva passe d'un costume Louis XIII au 1<sup>er</sup> acte, à une tenue 18<sup>e</sup> au second, pour terminer, au final, en pourpoint haut-de-chausses François I<sup>er</sup>.

En France, à Paris, aux Italiens, en 1831, la divine Malibran chante dans l'*Otello* de Rossini le rôle du Maure (*c'est-à-dire d'Otello*), quant à Desdémone, c'est l'imposante Schröder-Devrient qui s'en charge ; Frédéric Chopin, présent dans la salle, relate la représentation, en se demandant laquelle des deux va étouffer l'autre.

La réforme Glückiste est déjà bien loin ! on peut en conclure que l'intérêt du spectateur pour le *bel canto* fait encore abstraction de l'art de la mise en scène, qui, d'après les échos de l'époque, n'est appréciée que des «épiciers»

Cependant, certains éléments vont bouleverser ces mauvaises habitudes : nouvelle innovation technique en 1822, l'éclairage au gaz remplace les quinquets fuligineux. Puis en 1849, à l'occasion de la première du «Prophète» de Meyerbeer, on utilise enfin l'électricité (*lampes à arc*) pour des effets spéciaux. Il faudra cependant un deuxième incendie salle Favart (Opéra-Comique), dû à la déféctuosité de l'éclairage au gaz, qui coûta la vie à quatre-vingt-quatre personnes, pour que l'éclairage à l'électricité devienne obligatoire dans tous les théâtres et cafés-concerts. Ces instruments nouveaux vont participer à l'évolution technique, dont les scénographes vont utiliser les ressources. L'Opéra Verdien va contribuer à modifier quelque peu le comportement scénique des chanteurs, en demandant à ses interprètes, certes, le respect du *Bel Canto*, mais une attitude beaucoup plus expressive.

Dans la seconde partie du 19<sup>e</sup> siècle, l'Opéra de Paris va se faire une spécialité de la représentation à grand spectacle, avec ses fameux «clous», (*moment du grand effet*) et ses impressionnants défilés de choristes et de figurants (jusqu'à 250 dans la «Juive» d'Halévy). La passion pour le «vrai» pourvu qu'il soit spectaculaire, est poussée à l'extrême ; volonté de monumentalisme à l'ornementation surchargée. C'est le règne de la reconstitution prétendument archéologique, notamment pour «Hamlet» d'Ambroise Thomas en 1895.

Le rôle du régisseur de la scène va faire place progressivement à celui de metteur en scène, sans pour cela qu'il soit comparable à celui que nous connaissons aujourd'hui. Les réformes des compositeurs tels que Gluck, Mozart et plus

tard Berlioz, Wagner et Verdi, vont progressivement participer à une certaine métamorphose de l'interprète.

L'Opéra, chez Wagner, va devenir un lieu de quasi «sanctuaire». Il préconise la plus grande rigueur dans les éléments qui constituent le spectacle lyrique. Finis les chanteurs théâtralement impotents, vêtus à leur seule bonne convenance, mais une exigence totalement liée à l'action et aux décors. Plus d'intrusion incessante du ballet non justifiée par le livret, mais une fusion organique de tous les éléments, afin d'assurer une cohérence et une homogénéité, propices à l'intensité scénique de son œuvre. Il est cependant étonnant de constater le décalage qui existe entre la réalisation musicale des drames wagnériens, et leurs mises en scène archi-conventionnelles.

C'est Appia (*le metteur en scène et théoricien suisse*) qui est, sans nul doute, à l'origine de cette observation, dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, puisqu'il part de Wagner pour réformer l'Art de la scène, en liant le texte et le jeu de l'acteur-chanteur à l'architecture scénique. Il va inscrire le jeu dans un espace à trois dimensions, tout en volume, en utilisant la lumière qui est un nouveau moyen d'expression.

Edward Gordon Craig est le metteur en scène Anglais qui s'engage en 1890, dans un mouvement scénique musical régi par l'action de la lumière ; en 1902, il donne à Londres un «Acis et Galathée» de Haendel, où il développe une esthétique nouvelle, dans le dépouillement et la stylisation du geste, sur une admirable utilisation de la lumière.

Les essais théoriques d'Appia et de Craig ont sans doute influencé favorablement l'ère moderne de la mise en scène lyrique, dont Gustav Malher, nommé Directeur de l'Opéra de Vienne, au début du 20<sup>e</sup> siècle, va donner le signal du changement. Compositeur et chef d'orchestre, il n'en est pas moins homme de théâtre, et considère la mise en scène comme un art à part entière.

Il s'efforcera d'éliminer les stéréotypes des fausses traditions, où s'était égarée l'esthétique réaliste appliquée à l'opéra. Il va rapidement revenir à l'essentiel, en débarrassant le plateau de tous les encombrements inutiles, et en utilisant au mieux les nouvelles possibilités des techniques d'éclairage.

Quelques années plus tard, Wieland Wagner (*petit-fils de Richard*), à partir des recherches d'Appia et de Craig relatives à la nécessité d'un Maître d'œuvre unique de la représentation, va maîtriser admirablement les techniques les plus modernes.

L'histoire de la mise en scène lyrique s'étalant sur plus de trois siècles, il paraît donc inévitable de ne pas aboutir à un certain désenchantement, voire à une certaine décadence.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, malgré la recherche de certains compositeurs, et malgré les nombreuses améliorations du siècle précédent, la mise en scène lyrique souffre encore du conformisme et de la pesanteur du passé, notamment à la création de «Pelléas et Mélisande» de Claude Debussy, en 1902, à l'Opéra-Comique, où Albert Carré ne fait vraiment pas un grand effort de créativité ; sa mise en scène à la «Walter Scott», est semblable au style moyenâgeux déjà utilisé cent ans auparavant.

En règle générale, l'opéra, jusqu'alors populaire, toutes catégories sociales confondues, s'oriente alors vers une sorte de culte réservé au cercle fermé des seuls «fanatiques de la voix» On ne vient plus voir un spectacle, mais on se déplace pour entendre un chanteur. Enrico Caruso en est la parfaite démonstration ; considéré comme le plus grand ténor de tous les temps, son seul nom suffit à remplir les salles en ce début de 20<sup>e</sup> siècle.

Le «pompiérisme» précédent est devenu insupportable aux yeux de ces nouveaux amateurs, ils viennent maintenant entendre leur idole, les yeux fermés ; Alfred Cortot, qui fit tant pour l'introduction de Wagner en France, ne voulait assister aux spectacles qu'en auditeur ; il tournait alors son siège !

Le paradoxe est d'autant plus grand que les livrets d'opéra depuis Wagner, en passant par Verdi et ses drames Shakespeariens, sans oublier «Salomé» et «Elektra» de Richard Strauss, développent une dramaturgie des plus exigeantes. Sans parler des ambitions nouvelles de l'Art de la mise en scène naissante, qui affiche enfin un véritable modernisme.

Une période capitale dans l'histoire de la mise en scène, s'ouvre enfin en Europe occidentale ; en France, Copeau et Baty affirment le principe de la souveraineté du metteur en scène, en démontrant que la mise en scène est un art de création.

Constantin Stanislawski en Russie, cherche à accorder le jeu des chanteurs à la musique, en renouvelant considérablement la mise en scène dramatique.

Berthold Brecht, dans de nombreux écrits, définit très bien la «*distanciation*» nécessaire au rêve, dans la scène lyrique.

Si Maria Callas a participé au renouveau de la représentation lyrique, c'est davantage dans le cadre de ses incarnations les plus saisissantes de la tragédie antique, en les dépoussiérant de leurs traditions, que par la direction du metteur en scène, comme ce fut le cas avec Visconti et Zeffirelli au cinéma comme sur

scène ; elle n'avait d'ailleurs aucun souci de modernité scénique, et a souvent manifesté sa réserve quant au rôle totalitaire du metteur en scène qui s'annonçait vers la fin de sa carrière.

Les mises en scène, en dehors des efforts expérimentaux de certains pionniers, se sclérosaient dans la convention lyrique. Le virage a sans doute été pris dans les années 70, grâce à un élargissement très important du répertoire et à la redécouverte des opéras anciens ; de Monteverdi à Glück, en passant par Cavalli, Haydn, mais surtout les opéras de Haendel, Lully, Rameau, (*et bien d'autres encore*) restitués dans leur version d'origine, vont alors renouveler considérablement l'intérêt d'un nouveau public qui va se passionner pour la musique ancienne. Sans parler des opéras oubliés de Mozart, tels qu'*Idoménée*, la *Clémence de Titus* etc.

L'opéra redevient, théâtralement vivant et attractif. Les metteurs en scène créent l'événement.

La nouvelle attraction, dans le répertoire traditionnel, consiste aussi à redécouvrir l'œuvre la plus connue, vue sous un jour nouveau, grâce à des hommes comme Giorgio Strehler dans une réalisation rigoureuse et raffinée des «Noces de Figaro» à l'Opéra de Paris en 1973, ainsi que Jorge Lavelli, dont le «Faust» à l'Opéra de Paris en 1975, a frappé les esprits.

Parmi les metteurs en scène qui marquent la dernière partie du 20<sup>e</sup> siècle, on peut encore citer les admirables Jean-Pierre Ponnelle et Pier-Luigi Pizzi, ainsi que Peter Hall, Peter Brook, Carsen, Bob Wilson, Wernicke, Sellars, Marthaler, Olivier Py, Haneke et bien d'autres encore.

L'événement scénique de cette période est sans doute la «Tétralogie» montée à Bayreuth en 1979, par Patrice Chéreau, suivie de sa «Lulu» à l'Opéra de Paris où Térésa Stratas représente exemplairement cette nouvelle génération de chanteurs, dont le jeu physique témoigne d'une parfaite maîtrise pour laquelle le metteur en scène obtient une véritable performance, inaccessible aux chanteurs de la génération des années 50.

C'est à partir de cette décennie que nous assistons à une véritable révolution de la conception scénique à l'opéra. L'évolution importante du jeu de scène lyrique, venue du théâtre d'une part, et du cinéma d'autre part, transforme la scène lyrique et les chanteurs, dont les modèles du passé sont devenus obsolètes. Si certains «monstres sacrés» sont encore physiquement *enrobés*, la majorité des chanteurs de la nouvelle génération, ne l'est plus.

Avec Bergman, en 1974 et sa «Flûte enchantée», puis Loosey en 1979 avec son «Don Juan», le cinéma s'empare de l'opéra dont le succès ne s'est jamais dé-

menti. Par la suite, ce seront les grands films tels que : *Farinelli*, *Traviata*, *Otello*, *Carmen*, *Butterfly*, etc.

Le style de jeu essentiellement psychologique des anciens chanteurs, fait place à un jeu beaucoup plus physique dont l'expressivité émane du corps.

La progression extraordinaire de l'audio-visuel contribue largement à développer ce phénomène, dû à l'exigence du spectateur du 21<sup>ème</sup> siècle, dont le développement des moyens de communication multiplie également les possibilités de jugement.

Certes, les conventions qui régnaient sur l'art lyrique avant les années 50, paraissent aujourd'hui insupportables ; cependant si le phénomène s'accroît et nous précipite dans les erreurs ou les excès de tous genres, n'y-a-t'il pas alors un risque de nous voir contraints de limiter les programmations trop dispendieuses, puisque l'on connaît maintenant les sommes colossales de certaines productions scéniques, dont le prix ne garantit pas toujours la qualité.

Depuis une vingtaine d'années, dans de nombreux cas, on peut s'insurger contre la toute puissance du metteur en scène qui se substitue au rôle du créateur, jusqu'à voir disparaître également le nom des chanteurs sur les affiches. Beaucoup d'erreurs, de scandales et d'excès de tous ordres ont provoqué l'indignation du spectateur et fait couler beaucoup d'encre. «Huer» le metteur en scène à l'Opéra-Bastille, est devenu un sport national !

Si certains font dans le scandale, c'est évidemment en choquant qu'ils atteignent leur but ! La liste des exemples à ce sujet est très longue : on a pu voir «Jules César» entouré de SS en casaque noire, un Boris dans les sous-sols d'un parking désaffecté, un «Don Juan» dans sa roulotte sur un terrain vague, les filles fleurs de «la Walkyrie» à vélo, des échelles à gogo (*pour décor*) dans «Cosi fan tutte», une «Flûte enchantée» version trash dans une station du métro berlinois, avec un *Papageno* chanté par une ancienne star du rock en SDF, *Pamina* en resquilleuse des transports publics, *les petits génies* qui débarquent en skateboards, et *Sarastro* en train de consulter les cours de la bourse, des choristes qui poussent des caddies de supermarché dans «l'Auberge du cheval blanc», des scènes sadomasochistes dans le «Chevalier à la rose», un spécialiste du film X pour s'exhiber dans «Tannhäuser», un «Siegfried» en salopette devant sa caravane crasseuse, etc.

Le «dépoussiérage» a-t-il besoin de passer par les fantasmes de certains, et de faire ressembler la scène lyrique à une série TV, comme le dit Philippe Beaussant, dans «La Malscène» ? De nombreuses personnalités du monde de l'opéra ont exprimé leur point de vue, démontrant ainsi, que le sujet est décidément intarissable.

L'opéra, c'est avant tout de la musique, et si ce que l'on voit ne sert pas d'écrin à ce que l'on entend, il devient difficile alors d'écouter sans être gêné par ce que l'on voit !

La plupart des metteurs en scène sont des gens remarquables, qui connaissent parfaitement leur métier, mais trop souvent, les seuls dont on parle sont ceux qui provoquent le scandale en imposant leur dictature !

Pourtant, il paraît évident de constater que l'opéra est transformé par la modernisation de la mise en scène lyrique. Mais pouvait-on éviter les *ratés*, en constatant la décadence qui a failli remiser l'opéra comme un art totalement dépassé ? Était-ce le prix à payer pour opérer cette mutation ?

Ce phénomène historique est sans doute une histoire de «survie». L'acuité du jugement et l'évolution du goût, ont considérablement amplifié les exigences. Une salle lyrique ne peut plus vivre actuellement en vase clos, sans risquer les comparaisons avec l'événement, créé à partir de la nouveauté du seul spectacle vivant, où s'affrontent les techniques les plus diverses et les plus performantes, celles du théâtre total qu'est l'Opéra.

Je vous remercie de votre attention.



## Bibliographie

- Beaussant ( Philippe) «*La Malscène*» Editions Fayard Paris 2005
- Ouvrage collectif sous la Direction de Pierre Brunel et Stéphane Wolff «*l'Opéra*» Bordas Paris 1980
- Barbier (Patrick) «*Histoire des castrats*» Grasset 1989
- Legrand (Raphaëlle ), Wild (Nicole) «*Regards sur l'Opéra-comique, trois siècles de vie théâtrale*»
- Editions du centre national de la recherche scientifique Paris 2002
- Extraits des articles de Christian Merlin, «*l'Avant-scène Opéra*» N° 241
- Extraits de presse du *Figaro* par Pierre Bocev «*Mozart prend le métro*» Paris 2008
- Extraits du magazine *Forum Opéra* décembre 2007 (Billet d'humeur) David Fournier «Halte à la gabegie»



## Réponse du Président Michel Laxenaire au discours de réception de Madame Christiane Dupuy-Stutzmann

Madame Stutzmann vous venez d'accomplir une belle performance : En un peu plus de trente minutes, vous avez résumé trois siècles de mises en scène d'opéra et vous avez su, grâce à l'étendue de votre culture musicale et historique, éviter à la fois le dithyrambe mensonger et la déréliction déprimante. Il n'est que trop vrai, pourtant, comme vous le soulignez à la fin de votre exposé, que beaucoup de mises en scène, dites modernes, exaspèrent les amateurs d'opéra, qui sont, vous le savez, des gens passionnés. Or, tout en citant «La malscène» de Philippe Beaussant, vous avez bien montré qu'il ne fallait pas tout rejeter de la frénésie actuelle de renouvellement et, comme on dit avec un brin de snobisme, de la lecture nouvelle des chefs d'œuvre anciens. On peut certes être horrifié les fantasmes pervers de certains metteurs en scène plus soucieux de provocation que d'esthétisme et être d'accord avec Jean Goury, qui vient d'écrire un ouvrage intitulé sans ambiguïté : «*C'est l'opéra qu'on assassine*» mais vous avez très bien su faire la part des choses et montrer, qu'à côté des déferlements de mauvais goût et des contresens sur les œuvres, comme par exemple la mise en scène récente des «Noces de Figaro» par le suisse Christoph Marthaler, qui était un chef d'œuvre de mauvais goût, il y a aussi des réussites incontestables. Je me souviens avec bonheur d'une mise en scène délicieusement humoristique d'un «*Jules César*» de Haendel, qui m'avait enchanté. Il est vrai que le metteur en scène était anglais et que les anglais ont avec Haendel et l'humour des liens tout à fait particuliers. Et nous nous souvenons tous avec émotion et reconnaissance des mises en scène de Giorgio Strehler, de Jean Claude Ponelle, de Patrice Chéreau et, quand il sont bien inspiré de Robert Carsen ou de Patrick Sellars.

Avec beaucoup de nuance, vous avez rappelé que l'opéra valait surtout par la qualité des voix, sopranos, ténors ou barytons qui transcendent, par leur beauté, toutes les erreurs des metteurs en scène. L'opéra, qui est «*un art total*», selon l'expression de Richard Wagner, a aussi besoin d'épouser son siècle, d'ailleurs c'est son fils Wieland qui, le premier, a rajeunit la tétralogie par un décor minimaliste et des lumières symboliques. Comme, en effet, ni le livret,

ni la musique, ni la tessiture des voix ne peuvent être modifiés, il ne reste que les audaces de la mise en scène pour bouleverser la tradition. Bouleversements, qui ne datent pas d'aujourd'hui, du reste, car, comme vous nous l'avez parfaitement indiqué : Depuis les salons de Florence où il est né, en passant par les grandes machines louis quatorzièmes, le carton pâte du XIX<sup>ème</sup> siècle et les cornes sur le casque des Walkyries, de Gluck en Piccini et de Richard Wagner en Patrice Chéreau, l'opéra na cessé d'évoluer et de se réformer, séduisant ou horrifiant un public toujours passionné, dans une éternelle querelle des anciens et des modernes.

Cette promenade dans la mise en scène de l'art lyrique, à laquelle vous venez de nous convier, vous étiez, à la vérité, la seule à pouvoir la conduire aussi brillamment et avec autant de compétence car toute votre vie s'est déroulée sous les auspices de l'opéra et au service de la voix humaine, la vôtre d'abord, celle des autres ensuite. Née dans une famille éprise de musique, où votre mère chantait, où votre grand-mère chantait, le plus naturellement du monde vous vous êtes mise à chanter. Dès votre plus jeune âge, vous avez décidé de cultiver votre vocation et de lui donner un sens, en allant étudier le piano, l'orgue et le chant au conservatoire de Nancy. Madame Stutzmann, c'était une bonne idée, puisque vous avez obtenu le premier prix d'excellence de chant dans la classe de Madame Geneviève Mairot-Jacquot, illustre professeur de l'époque et le premier prix d'excellence d'Art lyrique dans la classe d'Henri Huvenne. L'amour de la musique n'étant jamais très loin de l'amour tout court, c'est aussi dans cette classe que vous avez fait la connaissance d'un jeune baryton basse qui devait devenir - et qui est toujours - votre mari, Monsieur Dupuy, dont je salue ici la présence attentive.

De tels débuts auguraient bien d'une brillante carrière. Continuant sur votre lancée et servie par le don d'une voix exceptionnelle, vous êtes entrée au Conservatoire National Supérieur de Paris dans la classe de Jean Giraudau, où vous avez remporté, en 1961, après seulement une année d'étude, alors que la moyenne est de trois ans, le premier prix de chant. Votre carrière s'est alors orientée définitivement vers l'art lyrique et vous avez débuté très jeune sur toutes les grandes scènes françaises. Il n'est pas possible de citer ici tous les rôles que vous avez interprétés, plus de 54 m'avez-vous dit. L'énumération serait trop longue. Je rappellerai seulement que vous avez été Marguerite dans «*Faust*», Mimi dans «*La bohème*», Louise, dans l'opéra éponyme de Gustave Charpentier, Désdémone dans «*Otello*».

Concernant ce dernier rôle, je ne résiste pas au plaisir de raconter une anecdote, qui aurait pu avoir des conséquences tragiques mais qui s'est heureusement bien terminée : Tout le monde se souvient, que cette pauvre Dés-

démone, faussement accusée d'adultère par l'ignoble Iago, meurt étranglée par son jaloux de mari. Après avoir chanté la très nostalgique chanson du saule, vous faisiez semblant de dormir, étendue sur un lit, comme le veut le scénario, quand votre partenaire, après avoir chanté sa mortifère passion, confondant, soudain folie de théâtre et folie véritable, se jette sur vous et, au lieu de faire semblant de vous étrangler, se met à vous étrangler pour de bon. Impossible de crier, vous étouffiez. Plus morte que vive, vous vous êtes sortie de cette terrible situation par un coup de genou bien ajusté. Hurlement d'Otello, touché là où les hommes sont très sensibles. On baisse le rideau et on vous transporte inconsciente à l'infirmerie. Vous êtes sauvée mais, avouez-le : Quel souvenir pour une jeune cantatrice à l'aube de sa carrière !

Après cet épisode et, apparemment, non superstitieuse, vous avez continué à incarner Désdémone mais cette fois avec un autre partenaire un peu moins sauvage, le plus grand ténor de l'époque, Mario del Monaco. En dehors de Désdémone, votre rôle fétiche, celui que vous avez illustré sur de nombreuses scènes lyriques, avec de prestigieux partenaires, parmi lesquels Gabriel Bacquier, ce fut Floria Tosca. Je suppose qu'une des choses qui devait vous rassurer dans ce rôle c'est que cette fois c'est vous, cette fois, qui deviez porter le coup fatal à votre partenaire, l'horrible Scarpia.

En 1968, consécration suprême, vous faites vos débuts à l'Opéra de Paris dans le rôle de «Tosca», rôle qui sera suivi de Marguerite de «Faust» et Micaëla de «Carmen», puis au Théâtre National de l'Opéra-Comique dans les rôles de «Madame Butterfly», la Comtesse des «Noces de Figaro», Mimi de «la Bohème» et Nedda de Paillasse, etc. Et vous avez commencé une véritable carrière internationale dans tous les grands théâtres lyriques d'Europe tels que «*la Fenice*» à Venise, «*le San Carlo*» à Naples ou «*La Monnaie*» à Bruxelles. Par ailleurs, à l'encontre de beaucoup de cantatrices qui se contentent d'un répertoire classique, connu et éprouvé, vous avez osé de nombreuses créations, alors que vous saviez que dans ces cas le public est toujours un peu réticent : C'est ainsi que vous avez chanté dans un opéra peu connu d'Henri Sauguet, «*La chartreuse de Parme*», dans un livret tiré de Stendhal, dans «*Sire Halewyn*», un opéra écrit pour vous par Yvan Semenov, dans «*Les trois souhaits*» de Bohoslav Martinu, dans «*L'opéra d'Aran*» de Gilbert Bécaud et dans «*Koenigsmark*» de Marc Berthomieux.

J'arrête là mon énumération tout en soulignant, in fine, que vous avez chanté sous la direction de prestigieux chefs d'orchestre, enregistré chez Pathé Marconi avec les chœurs de l'opéra de Paris et que vous n'avez pas craint d'aborder l'opérette, où vous avez eu, entre autres, comme partenaires Alain Vanzo et Albert Lance.

Reconnaissant vos mérites, le Ministre de la culture d'alors, Maurice Druon, vous a nommée, en 1974, Chevalier des Arts et des Lettres.

A partir de cette date, vous avez décidé d'orienter votre carrière vers le professorat. Vous avez passé en 1988, avec succès, inutile de le préciser, le certificat d'Aptitude de chant à Paris, ce qui vous permettait de former des chanteurs solistes au Conservatoire. Encore une fois, ce fut une excellente idée car votre première élève porte un nom, qui fait aujourd'hui le tour du monde. Ce nom c'est le même que le vôtre à un détail près : le prénom. De Christiane on passe à Nathalie. Nathalie Stutzmann qui est, à l'heure actuelle, la Contralto la plus célèbre de sa génération. Tous ceux qui ont entendu cette voix extraordinaire, dans «*le voyage d'hiver*», par exemple, savent que je n'exagère pas.

Après la fille, les étrangères si je puis dire. Au conservatoire de Nancy où vous avez enseigné jusqu'à l'année dernière, on ne compte plus les voix que vous avez formées et qui sont sollicitées maintenant dans tous les grands concerts. Par ailleurs, il faut rappeler que, depuis 2001, date où vous êtes entrée comme membre correspondant régional à l'Académie de Stanislas, vous organisez l'intermède musical de notre séance solennelle de janvier et des soirées musicales dans le cadre de l'Académie, soirées qui rencontrent un succès croissant. Connaissant mon amour de la musique, vous m'avez fait l'honneur cette année d'un superbe programme, centré sur «*Les nuits d'été*», programme que vous aviez mis au point avec la collaboration de Jean Philippe Navarre, le talentueux Directeur de notre Conservatoire et les voix les plus brillantes de certaines de vos élèves.

Une personne telle que vous ne prend pas de retraite et, à peine aviez-vous quitté le Conservatoire que vous étiez sollicitée pour enseigner le chant et la pédagogie vocale à la «*Schola Cantorum*» à Paris. Vous voilà aujourd'hui membre titulaire de notre Académie et, à peine élue, promise à de plus hautes fonctions. Cette distinction nouvelle ira rejoindre les Palmes Académiques, que vous avez reçues en 2003 ainsi que la Médaille d'Or de la ville de Nancy qui vous a été remise par Monsieur le Maire pour services rendus à la Communauté Urbaine.

Madame Dupuy-Stutzmann, en mon nom personnel et au nom de tous mes collègues, je suis particulièrement heureux et fier de vous recevoir aujourd'hui comme membre titulaire de notre Académie, me réjouissant d'avance des magnifiques conférences sur l'art du chant, dont vous ne manquerez pas de nous gratifier dans les années qui viennent.

J'ai le plaisir et l'honneur de clôturer cette séance par l'annonce du nouveau bureau pour l'année académique 2008-2009 :

*Président* : M. Jean-Louis Rivail

*Vice-Président* : M. Robert Mainard

*Secrétaire perpétuel* : M. Jean-Claude Bonnefont

*Questeur* : M. François Le Tacon

*Secrétaire annuel* : M<sup>me</sup> Christiane Dupuy-Stutzmann

*Bibliothécaire archiviste* : M. Guy Vaucel



## Communication de Monsieur Etienne Criqui



Séance du 5 octobre 2007



### Les nouveaux députés élus en 2007

Le renouvellement général de l'Assemblée Nationale est toujours l'occasion de découvrir de nouveaux visages et partant de là, d'esquisser le profil de l'élite politique et les facteurs de réussite dans la carrière politique («l'éligibilité»).

Les élections de 2007 tranchent toutefois nettement avec les précédentes : d'une part les nouveaux élus sont relativement peu nombreux et ils se partagent entre droite et gauche. 148 députés n'ayant pas siégé dans la législature précédente ont découvert le Palais Bourbon ou redécouvert pour 16 d'entre eux qui l'avaient déjà fréquenté, pour la plupart entre 1997 et 2002. Les «bleus» n'étaient donc au soir du 17 juin que 132, soit bien moins qu'en 2002 (172), 1997 (196) ou 1993 (258). Le taux de renouvellement de l'Assemblée Nationale, 23 %, est le plus faible de ces 30 dernières années.

Deux facteurs ont conjugué leurs effets pour produire ce résultat. L'un confirme une tendance lourde de la vie politique française : le cumul des mandats dans le temps. Seuls 77 députés sortants, soit 13 %, ont décidé ou accepté, parfois difficilement, de ne pas se représenter, comme en 2002 (en 1997 la proportion n'était que de 8 % !). Le second est spécifique aux élections de 2007, qui, pour la première fois depuis 30 ans, n'ont pas été marquées par une vague, voire un raz-de-marée, bleu ou rose, balayant des dizaines et des dizaines de députés sortants. En 2007 seuls 71 d'entre eux ont été battus, ce qui ne s'était jamais vu depuis les élections de 1986 à la proportionnelle. Plus étonnant encore les battus appartiennent aux deux camps, la gauche ayant certes globalement accru sa représentation, mais ayant aussi localement perdu une dizaine de sièges.

De ce fait les nouveaux députés ne sont pas monocolores et 55 élus de droite (pour la plupart UMP) s'ajoutent aux 77 élus de gauche (presque tous PS).

Ces nouveaux élus censés représenter la nation offrent comme avant, mais plus qu'avant, un miroir déformé de la société et l'image de professionnels de la politique.

## **I - Un miroir déformé de la société**

Un des griefs souvent formulés à l'encontre de la classe politique française est son manque de représentativité. Dans un sondage récent, réalisé avant les élections, près de 90 % des personnes interrogées souhaitaient voir siéger à l'Assemblée Nationale plus de femmes et plus de jeunes et 55 % même aspiraient à la promotion de personnes issues de l'immigration.<sup>[1]</sup> Or cette France plurielle rêvée par les Français ne se retrouve pas, et encore moins qu'avant, dans les nouveaux élus au Palais Bourbon.

La prédominance des hommes demeure, hommes d'âge mûr, issus des classes privilégiées.

### **A) Une relative féminisation**

La domination des hommes au Parlement, et notamment au Palais Bourbon, a été presque sans partage jusqu'au début de la décennie, plus précisément au moment du vote de la loi sur la parité en 2000. Le mode de scrutin uninominal ne permettant pas d'imposer une parité dans les candidatures (comme dans les scrutins de liste), le législateur a prévu des pénalités financières pour les partis qui ne respecteraient pas la loi. Les élections de 2002 s'étaient alors traduites par une augmentation sensible des candidatures féminines, sans pour autant que la représentation d'ensemble soit sensiblement bouleversée : les nouvelles élues ne représentant que 16,5 % des nouveaux députés (exactement comme en 1997), portant la part des femmes à l'Assemblée Nationale à un peu plus de 12 %. Le changement est notable en 2007 avec 47 nouvelles arrivantes, soit près du tiers de l'ensemble des nouveaux élus et, au final, plus de 18 % de femmes à l'Assemblée. La disparité entre gauche et droite perdure néanmoins : moins de 20 % de femmes à l'UMP, près de 40 % au PS.

Cela dit, la distorsion demeure entre la proportion de candidates et la proportion d'élues, même au PS. Le souhait des partis d'assurer la parité dans les candidatures ne les conduit pas forcément à présenter des femmes dans les circonscriptions gagnables. Les candidatures témoignages, là où l'élection est perdue d'avance, sont encore nombreuses. D'autant que la politique des partis a toujours été de donner la priorité aux députés sortants, donc des hommes,

plutôt que d'assurer une réelle parité au Palais Bourbon. Ils le font en avançant l'explication discutable, nous y reviendrons, si ce n'est cynique, que l'essentiel est la victoire électorale et qu'il importe surtout de présenter de «bons candidats» expérimentés, connus des électeurs, sous-entendu des hommes.

Ces nouveaux élus, hommes ou femmes, ont en commun de représenter une élite sociale.

## **B) Une élite sociale**

Les nouveaux députés, comme leurs aînés, sont à la fois très diplômés (plus de 90 % ont un diplôme supérieur au baccalauréat) et représentatifs des catégories privilégiées. Les cadres et professions intellectuelles supérieures (cadres supérieurs du privé et du public, enseignants du secondaire et du supérieur, professions libérales) sont largement dominants, aussi bien à gauche (65 %) qu'à droite (63 %) et plus nombreux encore que parmi les nouveaux entrants de 2002 (50 % seulement). En revanche, les catégories modestes sont quasiment inexistantes, sous réserve de deux employés (1,5 %). Entre les deux, les professions intermédiaires (25 %) qui doivent beaucoup aux «permanents politiques» (13 %).

Les clivages politiques restent néanmoins prégnants. Les nouveaux élus de gauche proviennent des mêmes milieux que leurs prédécesseurs : fonctionnaires pour la plupart (61 %), majoritairement enseignants (36 %). A droite, les fonctionnaires, sans être absents (près de 25 %) sont supplantés par les professions libérales et les patrons de l'industrie et du commerce (plus de 36 %).

Dans les deux cas, les salariés du privé (presque tous cadres) font pâle figure, avec 16 % de nouveaux élus, également répartis entre droite et gauche.

Compétence et disponibilité pourraient être les maîtres mots avancés par les partis politiques pour expliquer le caractère peu représentatif de leurs candidats et partant de leurs députés. Compétence signifiant des militants au solide bagage intellectuel, bien formés et préparés aux joutes électorales (enseignants, professions libérales ...) ce qui écarte de fait les moins éduqués. Disponibilité parce que la carrière politique est devenue un métier (en témoigne le nombre de «permanents» qui n'ont jamais travaillé ailleurs que dans la politique) et qu'il faut pouvoir se libérer pour l'exercer, ce qui ne pose aucun problème pour les retraités (13 parmi les nouveaux élus de 2007), mais beaucoup plus pour les salariés du secteur privé.

Cette élite sociale, encore majoritairement masculine, est de plus en plus vieillissante.

### C) La prépondérance des «quinquas»

L'arrivée de nouveaux élus permettait autrefois, non seulement de renouveler en partie le Palais Bourbon, mais aussi de le rajeunir. Dans les années 70 et 80 l'âge moyen du nouveau député était de l'ordre de 45 ans. Depuis les années 90 il n'a cessé d'augmenter : 48 ans en 1993, 49 ans en 2002, 50 ans en 2007. Ce qui frappe surtout dans ce tableau, c'est la forte diminution des moins de 40 ans (10% seulement, alors qu'ils étaient encore 17% en 2002) et plus encore des moins de 30 ans, quasiment absents aujourd'hui du Parlement (à la seule exception d'Olivier Dussopt, nouvel élu socialiste de l'Ardèche). L'arrivée massive de «jeunes loups» de la politique, ayant à peine 30 ans, comme cela s'était produit en 1978 (cf. Michel Barnier, Jean-Pierre Abelin, Gérard Longuet, Alain Madelin, Alain Richard...) ou en 1981 (François Fillon, Jean-Paul Charié, Jean-Marie Bockel, Claude Bartolone ...) n'est plus guère envisageable aujourd'hui. L'entrée dans la carrière politique est plus tardive, l'enracinement local et le cumul des mandats, nous y reviendrons, demandent du temps.

L'accès à la députation s'inscrit de plus en plus dans le «cursus honorum» de la vie politique, qui exige d'avoir fait ses preuves dans sa formation politique et dans la vie politique par l'exercice de mandats. De ce point de vue, l'émergence des femmes, assez nombreuses parmi les nouvelles élues, à gauche surtout, n'a pas changé la donne : elles ne sont pas plus jeunes que les hommes !

La comparaison entre nouveaux élus de gauche et de droite n'est toutefois pas sans intérêt. Les premiers sont plus âgés (plus de 51 ans) que les seconds (47 ans 1/2), mais surtout les quinquagénaires et même les sexagénaires sont beaucoup plus nombreux au PS (respectivement 40% et 22%) qu'à l'UMP (37% et 2%) qui a privilégié les «quadras» (plus de 50%). Seul point commun : les trentenaires (10% donc) ne sont pas plus nombreux à droite qu'à gauche.

Le PS battu en 2002 et face à une conjoncture difficile a donné la priorité à des candidats chevronnés, connus, cumulant les mandats et donc âgés. Une cinquantaine d'anciens députés, battus en 2002, ont été réinvestis (14 d'entre eux ont d'ailleurs retrouvé leur fauteuil). A défaut d'anciens députés, le PS n'a pas hésité à représenter nombre de ses candidats d'il y a 5 ans, voire de 97 ou de 93 comme, par exemple, Jean Mallot, 55 ans, élu pour la première fois dans l'Allier à sa 4<sup>ème</sup> tentative !... L'UMP nettement victorieuse en 2002 et s'appuyant surtout sur ses sortants, n'était pas dans la même situation et a fait confiance, dans un certain nombre de circonscriptions gagnables, à des militants plus jeunes, mais tout autant aguerris.

Prédominance des hommes, d'âge mûr, appartenant aux classes privilégiées. Les grands partis, quand on les interroge sur leur incapacité à élargir leur recru-

tement, donnent deux arguments.<sup>[2]</sup> La représentation politique transcende la diversité nationale (le député est le représentant, non pas de ses électeurs, mais de la nation tout entière). L'efficacité électorale (gagner les élections) commande de présenter de «bons» candidats, connus, expérimentés, les électeurs préférant ce type de candidats aux «outsiders» du système (femmes, jeunes, qui plus est issus des classes populaires ou de l'immigration).

L'argument est défendable, mais n'est pas complètement recevable. La meilleure preuve est que certains «outsiders» l'ont emporté. Ainsi, à gauche, les quatre seuls nouveaux élus n'ayant jamais exercé de mandats électifs sont des femmes, comme Delphine Batho (PS), 34 ans, qui succède à Ségolène Royal, Catherine Lemorton (PS) qui évince le maire UMP de Toulouse, ou encore Sylvie Pinel, 30 ans, qui redonne au PRG la 2<sup>ème</sup> circonscription du Tarn-et-Garonne.

La réalité est certainement plus prosaïque et tient, selon nous, à deux facteurs. Tout d'abord les candidats (et ensuite les élus) sont presque toujours des militants du parti qui les investit. De ce point de vue ils représentent, même de façon déformée, la sociologie de ce parti. Or en France tous les partis, et plus encore l'UMP et le PS, comptent parmi leurs cadres une grande majorité d'hommes, relativement âgés et bien assis socialement et professionnellement. Il est donc logique que la sociologie des partis se retrouve dans la sociologie des candidats d'abord et dans celle des élus ensuite. Cela dit, les partis, conscients de la nécessité d'«ouvrir» leurs candidatures, ont investi des candidats de profil plus divers, mais pas forcément là où ils pouvaient gagner. La pression du résultat, la pression des députés sortants et des militants les plus chevronnés, les a conduits à donner la priorité aux professionnels de la politique.

## II - Les professionnels de la politique

Ces nouveaux élus, hommes ou femmes, plus ou moins jeunes ont en commun d'être des professionnels de la politique. Non pas forcément des permanents politiques dont le seul métier jamais exercé serait la politique, même si, nous l'avons dit, leur nombre augmente. Mais ces élus cumulent souvent deux types de légitimité qui leur donnent ce statut d'«éligible» : la légitimité électorale pour les détenteurs de mandats locaux et la légitimité politique pour les responsables nationaux ou locaux des appareils partisans.

### A) La légitimité électorale

Les nouveaux élus de 2007, à l'instar de leurs prédécesseurs sont des élus locaux, cumulant les mandats et souvent depuis très longtemps.

En 1968 près de 50 % des nouveaux élus à l'Assemblée Nationale n'assumaient à leur élection aucun mandat électif public ; en 1981 ils étaient déjà moins de 25 %, 10% en 1993 et 1997, 7% seulement en 2007 comme en 2002. Les lois de 1985 et de 2000 sur la limitation du cumul des mandats n'ont donc eu aucun effet véritable sur le phénomène. Ainsi plus de 55 % des nouveaux élus de 2007 exerçaient deux mandats électifs au moment de leur entrée au Palais Bourbon. La plupart d'entre eux (plus de 44 %) ont donc été contraints par la loi à renoncer à l'un de leurs précédents mandats. Plus remarquable encore certains d'entre eux avaient déjà été confrontés dans le passé à une telle situation. Quelques exemples sont particulièrement édifiants. Ainsi Jean-Claude Fruteau (PS) 60 ans, élu député de la Réunion après avoir été conseiller régional et maire de Saint-Benoît jusqu'en 1999, année où il est élu au Parlement Européen, alors qu'il siège toujours au conseil général ! André Vezinhet (PS) nouveau député de l'Hérault à 68 ans alors qu'il est sénateur de l'Hérault depuis 18 ans et Président du conseil général ; dans le passé il a été vice-président du conseil régional et 1<sup>er</sup> adjoint de Georges Frèche à la mairie de Montpellier. Parmi les autres poids lourds faisant leur entrée au Palais Bourbon, Alain Rousset (56 ans), Président du conseil régional d'Aquitaine, Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Pessac (il en a été maire pendant 12 ans) et ancien conseiller général de la Gironde. D'autres font leur retour, après la parenthèse de 2002, comme les députés européens Pierre Moscovici ou Marie-Line Reynaud, les Présidents de région Philippe Duron, Michel Vauzelle et Michel Sapin, tous socialistes et tous pourvus d'un autre mandat local. Mais de plus jeunes peuvent être déjà dotés de ressources électives conséquentes ; ainsi Sandrine Hurel, 39 ans, député (PS) de Seine-Maritime. Elue au conseil municipal de Dieppe en 2001, elle le quitte, pour cause de cumul, au printemps 2004 ayant été élue en même temps conseiller général et conseiller régional. Elle devient d'ailleurs vice-présidente du conseil régional de Haute Normandie, pour 9 mois !..., car élue sénateur de Seine Maritime en décembre 2004. En 3 ans c'est pour elle la troisième application de loi limitant le cumul des mandats !!! L'UMP n'est pas en reste qui présente et fait élire deux anciens ministres (Jean-François Lamour et Françoise Hostalier) un sénateur et conseiller de Paris, Philippe Goujon, plusieurs présidents de conseils généraux, dont celui de l'Ain, Charles de la Verpillière, qui remplace à l'Assemblée, après un court interrègne, son propre père.

Les mandats locaux les plus fréquemment possédés restent ceux de maire, toujours doublé d'un mandat intercommunal et de conseiller général (respectivement 40 % et 43 % de nouveaux élus) souvent détenus conjointement (22 %). Bilan après l'élection et l'application de la loi : sur 148 nouveaux, 10 (7 %) ne sont que députés, 112 (plus de 86 %) cumulent avec un mandat local

et 10 (donc 7 %) cumulent avec deux mandats locaux, presque toujours maire d'une petite commune et conseiller général.

L'éligibilité ne réside pas seulement dans l'exercice de mandats locaux, mais aussi dans l'ancienneté acquise dans ces positions de pouvoir. Ainsi les deux tiers de ces nouveaux élus ont conquis leur premier mandat en 1995 ou avant, voire bien avant, pour une quinzaine qui sont des élus des années 70 (pour beaucoup les municipales de 1977). C'est ainsi que l'on prend conscience du *curtus honorum* qui préside toujours aux carrières politiques : l'accession à un premier mandat, presque toujours municipal de conseiller ou d'adjoint, stabilisé par la conquête de la mairie, puis conforté par un mandat départemental ou régional. L'espérance d'une carrière nationale se précise si notre élu est désigné suppléant du député (c'est le cas de 10 élus UMP) ; il ne lui reste plus qu'à attendre que le député en question se retire, décède ou soit désavoué par son parti.

L'enracinement d'une génération d'élus ferme la porte aux plus jeunes qui doivent faire leurs preuves sur le terrain en conquérant des mandats, en développant leurs réseaux et en s'assurant d'une notoriété et d'une notabilité les rendant incontournables pour la désignation comme candidat à l'Assemblée ou au Sénat d'ailleurs.

Cela dit les ressources politiques ne sont pas négligeables pour ceux qui veulent s'imposer.

## B) La légitimité politique

Près de la moitié des nouveaux élus (au moins) peuvent arguer d'une légitimité politique, qu'elle soit locale ou nationale. Légitimité nationale, moins fréquente qu'autrefois, pour Delphine Batho, membre du bureau national du PS et adoubée par Ségolène Royal pour lui succéder dans les Deux-Sèvres, pour Jean-François Lamour, ancien ministre à Paris, ou pour Bruno Le Maire énarque, directeur de cabinet de Dominique de Villepin à Matignon et parachuté dans l'Eure pour succéder à Jean-Louis Debré. Légitimité locale pour les très nombreux premiers secrétaires fédéraux du PS, les secrétaires départementaux ou présidents de fédération de l'UMP (une vingtaine au total).<sup>[3]</sup>

D'autres profitent de leur proximité politique avec un « poids lourd » de leur parti. Ainsi Ségolène Royal impose Delphine Batho et Aurélie Filipetti, Bertrand Delanoé fait élire à Paris sa collaboratrice (et seule représentante en métropole des minorités visibles) George Pau Langevin. Nicolas Sarkozy promeut son directeur de cabinet à l'UMP, Frédéric Lefebvre. Jean-Michel Baylet, président du PRG et du conseil général du Tarn-et-Garonne favorise la candidature et l'élection de sa toute jeune chef de cabinet, Sylvie Pinel. Plus

surprenant, beaucoup de députés sortants ont en 2007 désigné leur héritier, sans attendre forcément la procédure de sélection de leur parti. En dehors des suppléants, dont nous avons déjà parlé, bon nombre de nouveaux élus étaient de proches collaborateurs de leur prédécesseur : assistant parlementaire du sortant (plus d'une quinzaine) ou responsable de son cabinet dans l'un de ses mandats locaux ou simplement proche comme Valérie Rosso-Debord adoubée par le député sortant, Claude Gaillard, à Nancy.

Les responsabilités dans le parti et la proximité avec le député sortant apparaissent donc essentielles pour accéder au Palais Bourbon, mais cette légitimité politique, qui autrefois pouvait suffire, se double maintenant presque toujours d'une forte légitimité électorale.

L'Assemblée Nationale offre aujourd'hui, comme le Sénat, l'image d'une assemblée vieillissante (dont la moyenne d'âge est supérieure à 55 ans et où les moins de 40 ans -3,3 %- sont quasiment absents) encore majoritairement masculine, surreprésentant les classes privilégiées et peuplée d'élus cumulant un, voire deux mandats locaux. De ce point de vue la «nouvelle classe» 2007 ne fait que renforcer cette situation, sous réserve de la relative féminisation. L'Assemblée Nationale demeure ce que Dominique Andolfatto et Fabienne Greffet appelaient une «maison sans fenêtre<sup>[4]</sup>».

La crise de la représentation politique, souvent évoquée ces dernières années, la défiance des citoyens pour leurs députés, pourraient bien trouver là l'occasion de revenir à la une du débat politique.

L'accumulation entre leurs mains de capitaux de toute nature (sociaux, culturels, politiques) les constitue en un groupe de professionnels socialement homogène, voire en une sorte d'«aristocratie représentative», recrutant dans des milieux étroits.<sup>[5]</sup>

Osons suggérer deux pistes de réflexion pour essayer de modifier cette inquiétante «loi d'airain» de la représentation. Le mode de scrutin uninominal rapproche certes l' élu de l'électeur, mais il induit aussi des candidats de terrain connus, déjà présents sur la scène politique et à même de mobiliser les ressources et les réseaux permettant d'abord d'être désigné candidat, ensuite de mener campagne et enfin d'être élu. L'introduction partielle de la représentation proportionnelle permettrait plus facilement, par l'élaboration d'une liste, de mieux respecter la diversité sociale et d'assurer un certain renouvellement.

Le législateur est intervenu à deux reprises pour limiter le cumul des mandats dans l'espace. Il ne l'a encore jamais fait pour limiter le cumul dans le temps. Un député, comme un sénateur, comme un maire, est éternellement rééligible et certains en sont à leur 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> voire 11<sup>ème</sup> législature (comme Didier Julia).

Les partis ont beaucoup de mal à imposer la rotation des mandats, car être sortant est un atout parfois décisif et aucun parti n'est à l'abri d'un député récalcitrant qui refusera de se retirer et se représentera en dissident (plusieurs ont été réélus ainsi en 2007). Seule la loi, en imposant une limite dans le temps, pourra permettre l'indispensable renouvellement de nos élites politiques.



## Notes

- [1] Sondage CSA pour *le Parisien Aujourd'hui en France*, octobre 2005 (échantillon de 988 personnes)
- [2] Cf. Sineau (M.), Tiberj (V.), «Candidats et députés en 2002», *Revue Française de Science Politique*, vol.57, avril 2007, pp163-185
- [3] 50 % des députés exerçaient une responsabilité dans leur parti au moment de leur première élection à l'Assemblée. Cf. Costa (O.), Kerrouche (E), *Qui sont les députés français ?*, Presses de Sciences-Po, 2007, p.82.
- [4] Andolfatto (D.), Greffet (F.), «Les députés de 2002 : la «maison sans fenêtres» s'ouvre-t-elle ?», *Revue Politique et Parlementaire*, 1020-1021, sept.-déc. 2002, pp. 219-227
- [5] Sineau (M.), Tiberj (V.) art. cité, p .183



## Communication de Monsieur Philippe Martin

(Résumé)



Séance hors les murs du 19 octobre 2007



### Dom Calmet et les vampires

A la mort de Dom Calmet<sup>[1]</sup> (1672-1757), un contemporain présentait ce proluxe écrivain : «L'importance & le nombre de ses ouvrages de près de 60 volumes, tous publiés de son vivant, seront les monuments éternels de sa vaste érudition & de ses travaux immenses pour le progrès des Sciences, le bien de l'Eglise et de l'Etat». Il était un spécialiste reconnu des études bibliques avec son *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* (à partir de 1707), son *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et des Juifs* (1718), son fameux *Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible* (1722)... Après un long séjour parisien, il était revenu en Lorraine en 1716 et avait commencé une carrière d'historien. Après une monumentale *Histoire universelle*, sans grande originalité, il s'intéressa au passé de la Lorraine. Son neveu, dom Fangé, admettait que «l'ouvrage le plus considérable de Dom Calmet après ses travaux sur l'Ecriture Sainte est l'*Histoire de Lorraine*».

Loin de s'enfermer dans ces deux catégories, notre bénédictin était curieux de tout. Il écrivit des traités *Sur l'origine du jeu de cartes*, sur *La cérémonie du roi-boit ou roi de la fève*, ou encore *Sur la question de savoir si le monde est tiré du néant ou d'une manière préexistante et éternelle*. En 1746, à la surprise de son entourage, il publiait à Paris, chez Jean De Bure, des *Dissertations sur les apparitions des anges, des démons, des esprits*. Son confrère et ami, dom Ildephonse Cathelinot, le mettait immédiatement en garde : «Je vous dirai franchement

que cet ouvrage n'est point du goût de bien des gens, et je crains qu'il ne fasse quelque brèche à la haute réputation que vous vous êtes faite jusqu'ici dans la savante littérature [...] Je prie le Seigneur qu'il vous fasse passer l'année prochaine en parfaite santé, *sit mens sana in corpore sano*, pour fermer la bouche à ceux qui disent que vous baissez, et que votre ouvrage sur les apparitions des esprits en est une preuve».<sup>[2]</sup>

En fait, en rédigeant ce traité, dom Calmet s'attaquait à des sujets à la mode : le retour de morts vivants, la nature de la mort et la possibilité pour les défunts de revenir sur terre.

L'opinion publique était alors agitée d'une frénésie : les oupires, ou vampires, d'Europe Centrale étaient-ils vrais ? Depuis des années, la rumeur expliquait que, dans les villages de Hongrie et de Moravie, des cadavres sortaient de leurs tombes, se rendaient dans la maison de leurs proches, demandaient à manger ou, le plus souvent, se jetaient sur les passants pour leur sucer le sang. Après quoi, ils retournaient dans leurs tombeaux pour en ressortir ultérieurement à leur guise. Les agressés mouraient au cours des jours suivants, le corps faible et asséché. L'affaire était racontée dans les gazettes depuis la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, le *Mercur galant* lui consacrant deux articles, un en mai 1693, l'autre en février 1694. Malgré les mises en garde des autorités qui dénonçaient la supercherie, le mal persistait. En 1731, le cas d'Arnold Paole devint célèbre, car il aurait attaqué plusieurs personnes. Pour tenter de calmer les paysans inquiets, le 7 janvier 1732, on exhuma son cadavre qu'on décapita publiquement. Les fables ne disparurent pas pour autant. Louis XV ou Frédéric-Guillaume de Prusse réclamèrent à leurs ambassadeurs des rapports sur l'évènement. La même année des dizaines de traités s'emparèrent du sujet. La plupart assuraient que les vampires n'existaient pas, que ces histoires étaient infondées, croyances de populations arriérées et naïves. Cependant, insidieusement, le débat se déplaçait. Si on pouvait critiquer le vampire, pourquoi ne pas également remettre en cause toutes les apparitions des défunts ? Le supposer, c'était porter un coup à l'Eglise catholique qui, depuis le Moyen Age, utilisait largement les récits d'âmes du purgatoire venant délivrer des messages aux fidèles. Echappées de l'Au-delà, elles expliquaient que l'homme devait mener une vie pieuse s'il voulait échapper à la damnation. Elles permettaient d'animer une pastorale de la peur destinée à provoquer l'effroi des auditeurs, pour qu'ils s'amendent.<sup>[3]</sup>

Pour dom Calmet, le problème semblait simple : attaquer les vampires c'était attaquer les âmes du purgatoire. Il devait défendre les positions de l'Eglise, faire la part du faux et du vrai car, dans son univers spirituel, la foi s'accompagnait de l'existence du miracle. Encore fallait-il opérer des tris, détruire tout ce qui pouvait engendrer la superstition ou l'escroquerie. Il observait avec

amusement «la vaine crédulité des Visionnaires et de ceux qui croient sans examen» et avec appréhension «les prétendus esprits forts qui rejettent tout pour se distinguer et pour se mettre au-dessus du commun».<sup>[4]</sup> Soucieux de développer une voie moyenne entre crédulité et scepticisme, il entreprit de rédiger ses *Dissertations*.

Comme avant tout travail, il accumula une impressionnante documentation. Son socle était l'ensemble des textes bibliques et l'immense champ des écrits antiques ; il les cita abondamment. Loin de s'enfermer dans des temps révolus, il collectionna également les récits plus récents, se servant des procès de sorcellerie, de témoignages de contemporains et de livres à connotation scientifique, n'hésitant pas à citer et à discuter, par exemple, *De l'entendement humain* de Locke. Il rassembla tout ce qu'il put trouver sur les affaires de vampires d'Europe centrale. Désireux d'étendre ses investigations, il se renseigna sur les croyances lorraines. Il rencontra ceux qui assuraient avoir vu des revenants. En octobre 1742, il interrogea la famille Michel de Senones qui, trois nuits successives, aurait contemplé un de ses enfants, décédé en juillet, circuler dans un grand linceul. Quand il ne pouvait se déplacer, Calmet dépêchait des enquêteurs. En janvier 1745, il demanda ainsi à Casmel, huissier à Toul, de se renseigner sur «un mouchoir sur lequel se voyait une main imprimée par un Esprit, pour prouver qu'il souffrait dans les flammes».<sup>[5]</sup> Il aurait appartenu à une jolie jeune fille qui, pendant deux ans, reçut de nuit la visite d'une âme du Purgatoire. Après avoir entendu des témoins, Casmel remettait son rapport à Calmet : «j'ai appris que tout ceci est une fable, et que l'empreinte de la main sur le mouchoir avait été faite par un Garçon Maréchal, avec un fer chaud fait en forme de main, pour mieux jouer son jeu et entretenir son commerce de galanterie avec la Demoiselle».

Muni de tous ces renseignements, notre bénédictin entreprit un livre dont le but était «théologique». L'accumulation de relations fantastiques, analysées et critiquées, devait lui permettre de «tirer des conclusions par rapport à la Religion».<sup>[6]</sup> En permanence, il rappelait son *credo* : «je suis bien aise d'avertir que je ne tiens pour vrai que ce qui l'est en effet, et je conviens que l'on raconte une infinité de faits fabuleux et d'apparitions imaginaires».<sup>[7]</sup>

A propos des vampires, il écrivait sans aucune ambiguïté : «tout cela n'est qu'illusion et une suite de l'imagination frappée et fortement prévenue. L'on ne peut citer aucun témoin censé, non prévenu, qui puisse témoigner avoir vu, touché, interrogé, senti, examiné de sang froid ces revenants, qui puisse assurer la réalité de leur retour».<sup>[8]</sup> Il n'y avait aucune preuve et cela heurtait toute logique. Qu'un mort puisse sortir de sa tombe ne choquait point notre bénédictin ; mais qu'il y retourne sans remuer la terre, qu'il referme sur lui le

sol sans laisser de trace, voilà qui défait tout raisonnement. Ce type d'histoires était, selon lui, caractéristique de populations vivant repliées sur elles-mêmes, sans culture, sujettes à toutes les fables.

Dom Calmet s'en prit également aux charlatans usant de supercheries pour faire apparaître de faux revenants. Il expliquait comment certains hôteliers peu scrupuleux chassaient des clients ayant déjà payé leur hébergement : «quelque fois pour éloigner ceux qui couchent dans une chambre, quelqu'un se cachera sous le lit, tirera la couverture, ou les rideaux, ébranlera les colonnes, comme si c'était un folet, qui prit plaisir à troubler le repos de celui qui couche».<sup>[9]</sup> Notre bénédictin démontait les tours de ceux qui faisaient croire qu'ils avalaient des épées ou qu'ils recrachaient des pierres. Il expliquait que d'autres usaient «de certains verres, des lanternes magiques et des secrets de l'optique».<sup>[10]</sup> Certains pensaient, de toute bonne foi, rencontrer des fantômes, une fois la nuit venue. Ils étaient en fait trompés par leurs sens, troublés car «dans l'obscurité, on croit apercevoir un Phantôme en voyant un tronc d'arbre». Dom Calmet concluait : «il y a donc lieu de croire que toutes ces sortes d'apparitions, que toutes ces histoires sont fausses, et qu'on doit les rejeter absolument, comme plus propres à entretenir la superstition et la vaine crédulité des peuples, qu'à les édifier et à les instruire».

Cependant, il admettait qu'il restait bien des faits inexplicables, relevant directement du divin : les âmes du Purgatoire pouvaient revenir parmi les vivants pour les mettre en garde et leur délivrer de pieux messages. La venue des Anges, des Démons et de ces âmes errantes ne relevait pas du surnaturel puisque c'était dans leur nature de pouvoir interférer avec notre monde, à condition de le faire avec la permission de Dieu. Ils prouvaient que «l'âme est immortelle, qu'il y a une autre vie, des peines pour les méchants et des récompenses pour les bons, que rien de souillé n'entrera dans le Royaume de Dieu».<sup>[11]</sup>

Bien évidemment, se posait la question de la constitution de ces apparitions : comment se rendaient-elles visibles aux humains alors qu'elles existaient essentiellement dans un plan de réalité qui nous échappait, celui de l'au-delà ? Dom Calmet rejetait la totale immatérialité des esprits tant il était difficile «d'expliquer les apparitions dans l'hypothèse que les âmes, les anges, etc. sont purement spirituels».<sup>[12]</sup> Il avançait donc que l'âme possédait «une certaine quantité de matière qui lui soit propre, dont elle dispose et qu'elle puisse mouvoir à sa volonté», cette matière pouvait «se raréfier, se subtiliser ou se condenser, et raréfier l'air qui l'environne ou agit sur nos yeux».<sup>[13]</sup> Ces deux postulats admis, il estimait que les âmes des morts constituaient leurs apparitions avec de «l'air ou de vapeurs ou de quelque autre matière sensible et palpable».<sup>[14]</sup> A moins qu'elles ne jouent sur les rayons lumineux «en sorte que

par la réflexion des corps ils forment dans nos yeux la sensation de la clareté, et dans nos autres sens, les autres sensations du toucher, du son, de l'odorat, de telle sorte que ces rayons réfléchis fassent sur nos sens la même impression qu'y feraient les objets et les corps solides, vivants et animés». <sup>[15]</sup> Dom Calmet convenait néanmoins que les deux axiomes étant discutables, il fallait avancer d'autres hypothèses. Les esprits pourraient conserver un «corps subtil et spirituel» à moins qu'ils n'affectent que les sens et l'imagination. Il était cependant impossible de trancher entre ces théories et dom Calmet concluait «ni l'Écriture, ni la Théologie, ni la bonne philosophie ne nous fournissent aucuns principes certains pour les expliquer sûrement et il est permis de former des doutes sur la manière dont cela s'est fait». <sup>[16]</sup>

L'intention de dom Calmet était donc claire : détruire les naïvetés, les superstitions et les filouteries. Il ne fut pas compris. Pour atteindre son but, il avait cité tous les documents, rapporté toutes les histoires, recopié tous les libelles... Au milieu de ces descriptions, ses conclusions passaient inaperçues. Le public oublia la démonstration pour ne retenir que l'extraordinaire collection de faits merveilleux. Voltaire fut sans doute le plus caustique. Dans l'article «Vampires» des *Questions sur l'Encyclopédie*, il estimait notre bénédictin trop crédule car il «loue tout sans distinction» et «parle de tout avec une ingénuité et une bonne foi imbécile qui enchante». En 1770, dans le *Dictionnaire Philosophique*, son jugement était sans appel : «ce naïf compilateur de tant de rêveries et d'imbécillités, cet homme que sa simplicité a rendu si utile à quiconque veut rire des sottises antiques». <sup>[17]</sup>

Si les Philosophes se détournèrent, Dom Calmet eut des lecteurs et les rééditions de son ouvrage prouvent le succès auprès d'un public avide d'histoires stupéfiantes. Au lieu de chercher une documentation très dispersée, il suffisait d'ouvrir ses *Dissertations* pour trouver tout rassemblé, sorte de grand inventaire des revenants et vampires. En 1818, Collin de Plancy le pilla scrupuleusement pour écrire son *Dictionnaire infernal*. En 1871, Le Fanu l'utilisa pour créer *Carmilla* dans lequel un vampire jouait pour la première fois une place centrale. Puis, en 1897, Bram Stoker s'en inspira pour son célèbre *Dracula*. Dom Calmet, qui niait l'existence des vampires, était involontairement devenu le père d'un mythe qui demeure contemporain.

## Notes

- [1] Sur ce bénédictin, voir Philippe MARTIN, Fabienne HENRYOT dir. *Dom Augustin Calmet, un itinéraire intellectuel*, Paris, Editions Riveneuve, 2008.
- [2] Louis MAGGIOLO, *Eloge historique de D. A. Calmet*, Nancy, 1838, p. 103. Pour une présentation des arguments de dom Cathelinot, voir : dom Ildefonse CATHELINOT, *Réflexions sur le Traité des Apparitions de dom Calmet* (Gilles BANDERIER éd.), Grenoble, Jérôme Millon, 2008.
- [3] Pour une histoire des fantômes, voir : Philippe MARTIN, *Figures de la mort en Lorraine (XV<sup>ème</sup>-XIX<sup>ème</sup> siècles)*, Metz, Editions Serpenoise, 2007, chapitre 4.
- [4] Dom Augustin CALMET, *Dissertation sur les apparitions des anges, des démons et des esprits et sur les revenants et vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie*, Paris, 1746, p. IV.
- [5] *Ibid.*, p. 122-125.
- [6] *Ibid.*, p. VIII.
- [7] *Ibid.*, p. 218.
- [8] *Ibid.*, p. 452.
- [9] *Ibid.*, p. 199.
- [10] *Ibid.*, p. 192.
- [11] *Ibid.*, p. 243.
- [12] *Ibid.*, p. 230.
- [13] *Ibid.*, p. 234.
- [14] *Ibid.*, p. 215-216.
- [15] *Ibid.*, p. 216.
- [16] *Ibid.*, p. 242.
- [17] VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique* (ETIEMBLE éd.), Paris, Garnier, 1967, p. 260.

## Communication de Monsieur Robert Mainard



Séance du 26 octobre 2007



### Nanosciences et Nanotechnologies

#### Définitions

*Nanosciences et nanotechnologies* constituent un nouveau secteur de l'activité scientifique et industrielle humaine qui suscite, tout à la fois, fascination, espoirs et inquiétudes.

Elles ont pour objectif l'observation voire la manipulation des objets à très petite échelle, à une échelle que l'on appellera *nanométrique*, ainsi, évidemment, que l'étude des phénomènes qui leur sont liés. On sait qu'un nanomètre est la milliardième partie du mètre soit  $10^{-9}$  m.

Ces nouveaux secteurs scientifiques et techniques seront donc, en premier lieu, concernés par les particules mises en évidence par la physique et la chimie, à savoir les *atomes*, les *molécules*, les *électrons* et les *photons*, etc.

*Toutefois le fait de manipuler la matière ou le vivant à cette échelle ne constitue pas, en soi-même, une révolution.* Ainsi la molécule d'ADN, large de quelques nanomètres, est manipulée de manière fine, depuis longtemps par des techniques indépendantes des nanotechnologies. De même les biochimistes fabriquent couramment médicaments et marqueurs biologiques, à cette échelle.

*L'originalité de ce nouveau domaine se situe donc ailleurs.* C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

## Origines : Feynmann et Drexler

En juin 2002 le gouvernement américain lançait un vaste programme interdisciplinaire, dénommé *“Converging Technologies”*. Dans le document d’introduction on pouvait lire cette phrase :

*“Quand les technologies du XXI<sup>ème</sup> siècle convergeront, l’humanité, grâce à elles, pourra enfin atteindre un état marqué par la paix mondiale, la prospérité universelle et la marche vers un degré supérieur de compassion et d’accomplissement.”*

Cette convergence des technologies, connue sous l’acronyme NBIC, concerne les *Nanotechnologies*, les *Biotechnologies*, les *Technologies de l’Information*, et les *Sciences Cognitives*, les premières étant censées tirer tout l’attelage.

La notion même de *Nanotechnologie* fut introduite, indirectement, par le physicien américain Richard Feynmann, prix Nobel de physique, lors d’une conférence faite à l’Université Technologique de Californie (Caltech) le 29 décembre 1959. Feynmann déclara, entre autres choses, en cette occasion :

*“Les lois physiques autorisent, a priori, la manipulation et le contrôle de position des atomes et des molécules individuellement, un par un”.*

Un jeune physicien fut considérablement influencé par les idées de Feynmann. Il s’agissait d’Eric Drexler, qui préparait, à l’époque, une thèse sous la direction de Marvin Minsky, l’un des fondateurs de *l’intelligence artificielle*.

Drexler écrivit et publia alors deux livres programmes : *Engines of creation*, en 1986, qu’on peut peut-être traduire par *“Les moteurs de la création”*, puis, en 1992, un second ouvrage dont le titre donnerait à peu près en français : *Calcul et fabrication de machines moléculaires pour nanosystèmes*. Dans ces ouvrages Drexler spéculait hardiment sur le développement des nanotechnologies et de leurs applications potentielles en introduisant, au passage, un autre concept, celui de *nanosciences*. Néanmoins ses idées quelque peu visionnaires, ne furent pas, de prime abord, accueillies très favorablement tant par la communauté scientifique que par les milieux industriels et des affaires.

Les choses allaient toutefois changer assez rapidement et l’intérêt porté à ce nouveau secteur scientifique amena Drexler à fonder, dès 1986, *l’Institut de Recherches Foresight*, ou *Foresight Institute* à Palo Alto, en Californie, établissement destiné à promouvoir les *nanosciences* et les *nanotechnologies*. Depuis cette création Drexler organise, chaque année, dans cet Institut, des congrès mondiaux dont le succès va croissant.

## Aspects fondamentaux

### 1. Les démarches nanoscientifiques

*On pourrait penser, a priori, que les nanosciences et les nanotechnologies constituent une extension naturelle des travaux déjà effectués aux échelles macro et microscopiques, par exemple en microélectronique et en micro-informatique.*

Il n'en est rien car, en effet, lorsque les dimensions caractéristiques des éléments diminuent, par exemple, du niveau macroscopique au microscopique, des phénomènes nouveaux apparaissent et des effets prépondérants au premier niveau deviennent négligeables au second, alors que d'autres s'imposent. Ainsi à l'échelle de quelques microns les *forces de gravité* deviennent négligeables alors que les *forces de tension superficielle* deviennent plus intenses. Lorsqu'on diminue encore les dimensions d'un échantillon de matière, pour atteindre le *niveau nanoscopique*, d'autres phénomènes apparaissent, liés au fait que, pour un échantillon donné, le nombre d'atomes en surface n'est plus négligeable par rapport à ceux du volume, ce qui se traduit par de nouvelles propriétés physiques, chimiques et même biologiques.

*Cette approche du macro au nano est appelée "top-down" (de haut en bas) ou descendante. C'est l'approche habituelle.*

*Il existe un cheminement inverse dit "bottom-up" (de bas en haut) ou démarche ascendante qui permet de comprendre comment passer de l'échelle atomique à l'échelle des nanosystèmes.*

Partant alors des *atomes* on obtient, successivement, des *molécules* plus ou moins complexes puis des *amas* de celles-ci se regroupant en *nanoparticules* dont la taille pourra atteindre, dans certains cas, la dimension du micromètre ; l'étude approfondie de ces groupements d'atomes ou de molécules, nécessitant d'importants moyens de calcul informatique.

Dans un secteur se situant grossièrement entre échelle nanométrique et échelle micrométrique interviendra alors une physique particulière dite *mésoscopique ou physique des états intermédiaires*, c'est-à-dire faisant appel tantôt aux lois de la *physique macroscopique*, tantôt à celles de la *physique quantique*.

L'un des problèmes qui va se poser, alors, au physicien consistera à définir les domaines de validité de ces différentes physiques, domaines qui dépendront tout à la fois de l'objet et du phénomène concernés.

### 2. Les approches théoriques

Les scientifiques étudient donc depuis longtemps des entités comme les atomes et les molécules, par exemple en physique atomique et moléculaire,

en chimie, en spectroscopie ou encore en biologie. Depuis longtemps tous se sont attachés à la compréhension des phénomènes jusqu'à la *dimension la plus ultime* de la matière.

*Toutefois les scientifiques se sont avérés incapables avant 1980, d'une part de procéder à la manipulation directe des particules de la physique et d'autre part d'effectuer l'étude isolée d'une particule unique.*

*C'est donc à partir de 1980, date cruciale, que ces aptitudes nouvelles ont été acquises par les expérimentateurs.*

Il sera donc possible pour les scientifiques, dans ces conditions nouvelles, d'étudier les diverses propriétés de ce que nous appellerons désormais des *nanosystèmes* et bien évidemment de les utiliser au plan des applications pratiques. Ces propriétés dépendront fortement, à l'évidence, de la manière dont ces nanosystèmes ou nanomatériaux auront été synthétisés, arrangés ou exploités, en un mot "*nanosstructurés*".

D'après les considérations précédentes il apparaît, de façon claire, que pour prévoir et bien comprendre les phénomènes qui se produisent à cette échelle, *il ne s'agira pas d'inventer une nouvelle science, mais simplement d'appliquer les lois bien connues de la physique et de la chimie à l'échelle nanométrique en tenant, évidemment, compte du comportement spécifique des objets et des phénomènes.*

*En particulier quand cela s'avèrera nécessaire il conviendra de faire appel, par exemple, aux ressources de la mécanique quantique.*

C'est la raison pour laquelle, selon nombre de spécialistes, parler de *nanosciences* n'est pas indispensable. De fait cette appellation spécifique doit plutôt être considérée comme une *nouvelle grille de lecture des disciplines scientifiques*.

*Par contre le fait réellement nouveau, c'est l'aptitude, acquise depuis peu par l'homme de science, à façonner la matière à cette nouvelle échelle. Cette compétence peut effectivement être considérée comme une nouvelle technologie d'où le nom, quant à lui parfaitement indiscutable, de nanotechnologie.*

### ***3. Les nanosciences et les nanotechnologies sont-elles une mode ?***

En effet on peut se demander si *nanosciences* et *nanotechnologies* ne constituent pas, tout simplement, une mode passagère et non une dynamique nouvelle susceptible de révolutionner science et technologie.

Nous allons essayer de répondre à cette question.

Il existe une loi, bien connue : *la loi de Moore*, jamais démentie en électronique et en microélectronique, depuis plus d'un demi-siècle, qui stipule que le nombre de transistors, incorporés sur une même surface de puce, double tous les 18 mois. La réduction de taille corrélative des composants va amener l'ingénieur à les considérer comme des objets justiciables d'une autre physique : *la physique quantique, et donc à revoir le principe de fonctionnement des transistors.*

Il va en résulter que pour maîtriser son évolution, l'électronique devra obligatoirement, au plan fondamental, faire appel à de *nouvelles sciences ou tout au moins à de nouveaux secteurs des sciences* et, au plan des applications pratiques ou prolongements industriels, imaginer de *nouvelles organisations.*

Enfin, *on constate que les barrières qui pouvaient encore exister entre les différents secteurs scientifiques, se sont littéralement volatilisées avec l'avènement du "nanomonde",* comme, par exemple, celles séparant chimie, biologie moléculaire ou encore mécanique.

En conclusion les *nanotechnologies* conduisent donc, d'une part à la convergence des sciences, ce qui se traduit par une *révolution* des esprits et, d'autre part, à une redéfinition des domaines de la recherche, ce qui implique, par voie de conséquence, une restructuration des équipes et des laboratoires.

*Il semble donc bien qu'on assiste, non pas à l'apparition d'un phénomène fugace lié à une mode passagère, mais bel et bien à l'émergence d'une mutation fondamentale.*

## **Aspects expérimentaux**

### ***1. Retour à l'échelle nanométrique***

*En définitive, au plan expérimental, les nanotechnologies vont se caractériser essentiellement par la conception et l'élaboration de nouveaux matériaux ou encore de nouveaux dispositifs, comme peuvent le permettre le contrôle et la manipulation de la matière à l'échelle atomique.*

Un matériau *nanostucturé*, c'est-à-dire dont la structure intime a été agencée par nanotechnologie, présente des propriétés pouvant différer notablement de celles du même matériau pris sous sa forme naturelle ou habituelle. Ceci est particulièrement vrai, par exemple, en ce qui concerne les propriétés mécaniques.

## 2. Microscopie électronique et microscopies à pointe

Les nanotechnologies ont vu leur développement s'accélérer considérablement avec une invention nouvelle, apparue il y a un peu plus de vingt ans, la *microscopie à pointe* dont nous évoquerons deux des aspects :

- La *microscopie à effet Tunnel, ou en champ proche (Scanning Tunneling microscopy ou STM)*.
- La *microscopie à force atomique (Atomic Force Microscopy ou AFM)*.

Ces outils ont été conçus et réalisés pour permettre l'observation de la matière et des phénomènes à l'échelle atomique ou moléculaire. Leur fonctionnement est assez complexe mais on peut en décrire, assez simplement, le principe et le dispositif.

L'organe essentiel est constitué par une *pointe très effilée*, montée sur des *capteurs, par exemple piézoélectriques*. Dans la *Microscopie à Effet Tunnel* il n'y a pas contact entre pointe et surface, alors que dans la *Microscopie à Force Atomique* il y a contact.

Ainsi, dans le *Microscope à effet Tunnel*, quand on approche cette pointe au voisinage de l'échantillon de substance en cours d'examen, il apparaît entre pointe et surface, un courant électrique, provenant d'un effet quantique, qu'on appelle l'*effet Tunnel*. L'intensité de ce courant est particulièrement sensible à la distance entre la pointe et la surface ; elle augmente quand cette distance diminue.

*On peut alors mesurer ce courant en chaque point de la surface, tout en balayant celle-ci*, et les données expérimentales recueillies, traitées par informatique, permettent de réaliser ce qu'on peut appeler une *cartographie* de cette surface.

Ces outils permettent donc de visualiser aisément des morphologies à l'échelle atomique, de tracer des motifs à cette échelle par *photolithographie* (par action d'un faisceau de lumière) ou *lithographie électronique* (par action d'un faisceau d'électrons) et enfin, comme nous allons le voir, *de manipuler le matériau*.

## 3. Manipulation directe des atomes

*Un microscope à pointe, tel que celui à Effet Tunnel, permet en outre la manipulation directe, atome par atome.*

Pour cela on commence par stabiliser la pointe au-dessus d'un atome particulier puis on applique à la jonction tunnel, normalement polarisée à faible tension, une *impulsion brutale*. Le champ intense ainsi créé permet d'arracher un atome et de le déposer sur la pointe ou de faire exactement le contraire en inversant la polarité de l'impulsion.

*Le transport atome par atome ne pose donc pas de problème de principe.*

Ce sont les chercheurs Gert Binnig et Heinrich Rohrer, de l'équipe IBM de Zurich, qui mirent au point, entre 1982 et 1985, le microscope à balayage, lequel permit, pour la première fois, *de visualiser directement les atomes.*

Ces travaux valurent à leurs auteurs l'attribution du prix *Nobel de Physique en 1985.*

Par ailleurs Binnig et Rohrer réussirent, en 1990, à écrire le sigle de leur entreprise (IBM) avec une cinquantaine d'atomes de *Xénon* sur une surface de *nickel* en utilisant une pointe de *tungstène.*

Il est aussi possible, par la même technique, de déplacer d'autres atomes comme *le silicium*, mais avec de plus grandes difficultés car les forces en jeu sont plus intenses. On peut aussi arracher globalement, et d'un coup, des *agrégats* de milliers d'atomes ou encore envisager la construction de "*nanobalances*" susceptibles de détecter la présence d'un seul "nano-objet", un seul virus, par exemple.

## **Réalisations actuelles**

Le rythme du développement des *nanosciences* et des *nanotechnologies* est tel qu'il est difficile de collationner toutes les informations disponibles, à un instant donné, et, par conséquent, de donner un tableau exhaustif de la situation dans ce champ nouveau et bien particulier de la science et de la technique.

Aussi ne ferons-nous qu'explorer succinctement, ici, quelques domaines.

### **I. Les matériaux**

Ainsi les matériaux *nanosturés* présentent des propriétés nouvelles et intéressantes qui dépendent de la taille des *nanosturés* elles-mêmes, et qui peuvent différer notablement des propriétés des matériaux tels qu'on les rencontre dans leur état habituel, soit dans la nature soit après un traitement classique.

#### **1. Les nanoparticules**

Les *nanoparticules* présentent des caractéristiques intrinsèques susceptibles d'être mises à profit dans nombre d'applications telles que certains dispositifs électroniques, des catalyseurs pour piles à combustible, des matériaux spécifiques pour batteries d'accumulateurs, entre autres, mais aussi dans beaucoup de produits cosmétiques. Récemment des nanoparticules magnétiques ont été utilisées en *thérapie génique.*

## 2. Les nanotubes

Le *nanotube de carbone*, découvert en 1991 par le Japonais *Ijima*, se prête à de multiples applications.

Chaque *nanotube* est, en réalité, une feuille de *graphène*, structure bidimensionnelle d'atomes de carbone, qui peut aussi être considérée comme une *molécule géante* composée de plusieurs milliers d'atomes, disposés en cage, ce qui confère à la molécule une symétrie en hélice ainsi que de remarquables propriétés.

Ces nanotubes manifestent une préférence marquée pour les *pavages hexagonaux*.

Ijima avait découvert de tels *nanotubes* dans la suie, provenant de l'action d'un arc électrique sur du graphite. Des techniques plus élaborées et plus performantes ont été proposées ultérieurement, notamment par des chercheurs de l'*Université de Bordeaux*.

Le *nanotube de carbone* est donc une molécule insolite aux propriétés assez fascinantes. Ainsi ce *nanotube* possède des *propriétés mécaniques exceptionnelles*. Disons, pour simplifier, qu'il présente la particularité d'être 50000 fois plus fin qu'un cheveu et 100 fois plus solide qu'un câble d'acier, en traction, à égalité de diamètre. Il peut être plié et déformé sans jamais se casser.

De plus suivant leur dimension, leur forme et leur mode de préparation, les *nanotubes* de carbone peuvent présenter des *propriétés électriques inattendues*. C'est ainsi qu'ils peuvent être aussi bien *conducteurs* que *semi-conducteurs* ou *isolants*, propriétés particulièrement intéressantes en nano-électronique. Les propriétés mécaniques de ces tubes sont utilisées dans le renforcement des matériaux et le *stockage de certains gaz*, mais aussi dans la fabrication de micro-réfrigérateurs et de pompes à chaleur.

Leurs propriétés électriques sont exploitées dans la conception et la réalisation de matériels électroniques ou informatiques de pointe tels que les nouveaux écrans plats pour moniteurs ou récepteurs de télévision ou encore les microprocesseurs de la nouvelle génération.

Quoiqu'il en soit, on dénombre déjà plus de soixante applications industrielles. Chaque jour de nouvelles sont proposées.

## 3. Les Fullérènes :

Les *fullérènes* sont constitués d'atomes de carbone tels que leur forme et leur aspect géométrique évoquent plus ou moins ceux d'un ballon de football.

Ces molécules particulières, aux structures et aux capacités étonnantes, sont formées de 60, 70, 82 ou 84 atomes de carbone, les atomes se disposant suivant leur nombre en pentagones (figures à 5 côtés) ou en hexagones (figures à 6 côtés) créant ainsi une surface quasi-sphérique.

Pour leurs travaux sur ces molécules, Curl, Smalley et Kroto ont reçu le *prix Nobel de Chimie* en 1996. Nous aurons l'occasion de reparler de Smalley ultérieurement.

Les résultats de leurs recherches sont tellement denses qu'il est impossible de les énumérer ici. Nous préciserons seulement qu'ils ont permis de concevoir de nouvelles molécules, toujours à base de carbone, encore *plus complexes* que les fullérènes eux-mêmes, et susceptibles d'applications diverses. C'est ainsi qu'on envisage de les utiliser ultérieurement dans la réalisation de *rouages* pour d'éventuels nanomoteurs.

Une autre application prometteuse de ces *fullérènes* réside dans leur capacité à emprisonner à l'intérieur de leur structure des entités chimiques aux propriétés variées. Ainsi, isolée au coeur d'une molécule de fullérène, une telle entité ne pourra interagir avec le milieu extérieur.

*Les fullérènes se comportent donc comme de véritables boîtes à l'échelle mésoscopique.*

En médecine on pense déjà les utiliser comme vecteurs de transport, contre les cellules cancéreuses en les "*chargeant*" avec des médicaments radioactifs afin de détruire les noyaux de ces cellules sans causer de dommages conséquents au reste de l'organisme.

Enfin, à partir de ces fullérènes, une société japonaise a démarré, en 2006, la fabrication de piles à combustible d'un type nouveau, *offrant une capacité dix fois supérieures à celle des batteries au lithium actuelles des ordinateurs portables* et ne générant que de la vapeur d'eau.

## II. Le transistor moléculaire

Parmi les découvertes les plus récentes on peut citer, aussi, le transistor moléculaire ou "*organic nanotransistor*" imaginé et construit par certains laboratoires américains. Ce *transistor organique*, composé d'éléments de carbone, serait capable d'effectuer les mêmes tâches qu'un transistor normal, c'est-à-dire de détecter un signal électromagnétique, de l'amplifier et d'aiguiller les informations correspondantes.

*Ce nouveau dispositif dont la taille serait de l'ordre du millionième de celle d'un grain de sable* pourrait à terme, selon les ingénieurs, remplacer plusieurs milliers

de transistors traditionnels tout en étant moins encombrant et en opérant à une vitesse bien plus grande.

### III. Nanofabrications diverses

#### 1. Principes.

Quand on s'attaque aux *nanofabrications* la mise en oeuvre de procédés à cette échelle ne va pas sans difficultés. Ainsi nous avons vu que la microscopie à pointe permettait de déplacer les atomes, mais *il est évident que le fait de déplacer ces atomes unité par unité, dans la matière, s'il présente une énorme avancée fondamentale, ne conduit pas à des applications pratiques d'un énorme intérêt.*

A titre d'exemple et afin de montrer l'étendue du problème, considérons une simple feuille de papier et supposons que nous voulions *"la reconstruire nanométriquement"*, à partir de ses molécules. Supposons, de plus, que nous puissions en manipuler un million par seconde, ce dont nous sommes bien incapables pour l'instant. Pour reconstruire cette simple feuille, il nous faudrait, néanmoins, de l'ordre de *13 milliards d'années*, soit, à peu de choses près, un temps identique à l'âge estimé de l'univers.

Il faudra donc faire appel à un autre procédé qui va totalement révolutionner les nanotechnologies, si on arrive, un jour, à le mettre au point à grande échelle. Ce procédé est appelé l'auto-assemblage.

*Ce fait est capital pour l'avènement des nanotechnologies sous leur forme la plus révolutionnaire.* La définition la plus simple a été formulée par les Américains Kuhn et Ulman :

*Imaginons que nous considérons un ensemble complexe de composants reliés entre eux. Le procédé, évoqué ici, va utiliser la faculté de cet ensemble à établir une organisation hiérarchique, supramoléculaire, de ses composants.*

*Cette organisation peut, d'ailleurs, soit naître spontanément, soit apparaître sous l'action d'un agent extérieur.*

Certes les résultats obtenus, à ce jour, ne sont pas encore très spectaculaires, mais quelques résultats méritent néanmoins d'être signalés.

#### 2. Premier exemple : une nano-usine.

Ainsi un *fil nanoscopique* de cuivre a été fabriqué, simultanément, par les laboratoires du Centre des matériaux de Toulouse et ceux de l'Université de Aarhus au Danemark. Ce fil, large de 0,75 nanomètre, soit la dimension de deux atomes de cuivre, est un exemple particulièrement spectaculaire de ce qu'on peut appeler la *"nanominiaturisation"*.

La minuscule usine est une simple *molécule organique composée de 90 atomes de carbone et de 98 d'hydrogène*. Elle se présente sous la forme d'une table minuscule dotée de quatre pieds, lesquels posés sur la surface plane d'un cristal de cuivre confèrent à l'ensemble une propriété étonnante : celle d'autoassembler les atomes de cuivre en un fil atomique, fil qui se forme au fur et à mesure que l'on déplace la molécule sur la surface.

Les spécialistes considèrent que "*cette technique représente un des premiers processus connus d'autofabrication nanoscopique*". Il semble bien, en effet, qu'avec cette réalisation une étape importante ait été franchie.

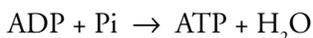
### ***3. Deuxième exemple : un nanomoteur rotatif***

Certaines équipes scientifiques ont très récemment mis au point des *moteurs moléculaires élémentaires* de différents types en réussissant, par exemple, à faire effectuer une *rotation* ou un *déplacement linéaire* à une molécule unique ou à une partie de molécule, par l'action soit d'un élément chimique, soit de la lumière.

*Ces travaux revêtent une importance primordiale car ils font déjà franchir un pas de plus, et important, aux nanotechnologies*. On sait déjà, depuis quelque temps, fabriquer certains "*mécanismes*" élémentaires de la taille d'une ou de plusieurs molécules. Toutefois tant la conception que la fabrication de *nanomoteurs*, tels qu'imaginés par Dressler, accusent indiscutablement un certain retard, et cela malgré les réalisations de certaines équipes internationales.

Ainsi l'équipe de Montegnano à *Cornell University*, aux Etats-Unis, a conçu un moteur rotatif biomoléculaire, fondé sur le mouvement d'une molécule d'*ATP-synthase*, mouvement qui peut, d'ailleurs, être observé au microscope.

L'*ATP-synthase* est une *enzyme (complexe protéique enzymatique* pour les spécialistes), présente dans nombre de membranes comme, par exemple, des membranes plasmiques animales ou végétales, enfermant des substances organiques intérieures à la cellule. Cette enzyme catalyse la formation d'*ATP (Adénosine triphosphate)* à partir d'*ADP (Adénosine diphosphate)* et de *phosphate inorganique*, selon une réaction *endoénergétique* qui peut se résumer sous la forme :



Cette réaction requiert donc un apport d'énergie qui est assuré par l'utilisation d'un *gradient électrochimique de protons* (c'est-à-dire d'*ions hydrogène*) ces protons traversant la membrane dans laquelle est insérée l'enzyme par un passage privilégié.

Ce gradient de protons est produit dans la membrane elle-même à la suite d'un processus très complexe où peuvent intervenir la chaîne respiratoire de l'organisme ou encore sa chaîne photosynthétique.

La structure de l'*ATP-synthase*, résolue en 1994, montre ainsi deux parties de forme approximativement cylindrique, d'un diamètre maximum de dix nanomètres. La première partie, *Pr*, dite *apolaire*, que l'on qualifie parfois de "*turbine à protons*", ou encore de "*rotor*", est incluse dans la membrane, et la seconde, *P<sub>s</sub>*, dite *globulaire* ou encore "*stator*" dans laquelle s'effectue la synthèse de l'ATP, est directement au contact de la *matrice mitochondriale* (intérieur de la cellule). Cette synthèse repose donc sur une conversion énergétique qui s'effectue par le biais du changement de conformation structurelle des *sous-unités*.

Ainsi :

dans *Pr* (rotor), il existe des sous-unités en particulier membranaires,

dans *P<sub>s</sub>* (stator), il existe des sous-unités catalytiques, structurelles et membranaires.

Le rôle de ces différentes sous-unités, bien que très important, ne sera pas explicité ici.

Nous précisons seulement que les variations de structure interne, liées aux différentes sous-parties, font que le transfert d'énergie de *Pr* vers *P<sub>s</sub>* accompagne la rotation d'une partie de la molécule (*rotor*) par rapport à la partie restante (*stator*).

Cette rotation peut s'effectuer dans un sens ou dans l'autre suivant les réactifs et le sens des échanges énergétiques.

*Sans entrer dans le détail des réactions chimiques et énergétiques, qui interviennent ici, on peut considérer que l'ensemble ADP/ATP se comporte comme une batterie chimique.*

L'ATP présente une importance considérable, pouvant en particulier servir au métabolisme cellulaire et participer, par son hydrolyse, à bien d'autres phénomènes vitaux au niveau de la cellule.

Une équipe japonaise, dirigée par Yoshida, a réussi à mettre cette rotation en évidence en fixant un très long filament (1 à 3 microns) d'*actine fluorescente* à l'extrémité supérieure du rotor *Pr* et en fixant le stator *P<sub>s</sub>* sur une surface de nickel pour laquelle certaines sous-parties présentent une affinité chimique qui se traduit par des liaisons. La visualisation du mouvement se fait au moyen d'un microscope à fluorescence.

Montegnano et son équipe ont, de leur côté, réussi à fixer une pale en nickel à la partie supérieure (rotor) de ce *nanomoteur*.

#### 4. Troisième exemple : un nanomoteur alternatif

Il s'agit d'un nanomoteur *solaire* appelé "Sunny" et construit par trois chercheurs de l'université de Bologne, Balzani, Credi et Venturi, en collaboration avec des scientifiques de l'université de Californie.

Leur *nanosystème*, que l'on appelle rotaxane, est composé de deux molécules organiques dont l'une, en forme d'anneau, M, glisse le long d'un axe formé par l'autre, L. Sans entrer dans l'explication détaillée du mécanisme expliquant le comportement de ce rotaxane, on peut préciser, néanmoins, que celui-ci se fonde sur des complexes *accepteur d'électron / donneur d'électron*, phénomène bien connu des physico-chimistes. On observe expérimentalement que, sous l'action de la lumière, l'anneau bleu M oscille entre les parties rouge (A) et verte (B) de l'axe L.

Le fonctionnement alternatif de ce nanomoteur rappelle quelque peu celui d'un moteur mécanique classique. La molécule annulaire mobile se déplace très rapidement, la distance qu'elle parcourt, inférieure au nanomètre, est effectuée en moins d'un millième de seconde, ce qui équivaldrait à 60 000 tours par minute pour un moteur normal.

Toutefois, pour obtenir une *force résultante macroscopiquement mesurable* et récupérer du travail, il faudrait, d'après Balzani, pouvoir synchroniser l'action de millions de molécules "rotaxane", par exemple toutes celles d'une même solution. On n'en est pas encore là, mais *la piste ouverte est, toutefois, suffisamment prometteuse* pour que de nombreuses équipes de recherche concentrent, désormais, leurs efforts sur des problèmes semblables.

*Ces premiers résultats*, fondés essentiellement sur les propriétés de la matière au niveau atomique et moléculaire, malgré leur relative modestie, laissent tout de même quelques espoirs.

#### IV. La spintronique

Dans les composants électroniques actuels (on dit "standard") la fonctionnalité provient de *courants électriques*, les porteurs étant discriminés uniquement par leur charge électrique. L'électronique de spin ou *spintronique* est le secteur émergent qui se propose d'utiliser *le spin (de fait le moment magnétique associé) des électrons de conduction* comme un degré de liberté supplémentaire pour générer des fonctionnalités nouvelles.

D'ores et déjà, de la *spintronique* est issue, par exemple, la *magnétorésistance géante*, utilisée dans les disques durs d'ordinateurs.

On peut affirmer, d'ailleurs, sans grande crainte d'erreur que la *spintronique*, sera la prochaine révolution de la microélectronique, surtout quand le transistor de spin sera mis au point, ce qu'on estime réalisable au cours de la seconde décennie de ce siècle.

## V. Réflexions sur les quelques réalisations présentées

On pourra retenir des divers travaux des chercheurs actuels :

- La convergence entre les *diverses technologies* et *les sciences du vivant*.
- La quasi-disparition des frontières disciplinaires, théoriques et multiséculaires qui existaient entre *biologie* et *physique* par exemple. L'association des biotechnologies et des nanotechnologies va très certainement permettre le développement ultérieur des deux disciplines et de leurs applications.
- *Le fait que les cellules biologiques, nanomachines extraordinairement complexes, pourront servir de modèles à nombre des réalisations futures des ingénieurs, soit que ceux-ci visent à dynamiser le développement industriel, soit qu'ils cherchent à fournir à la médecine des outils d'une efficacité inconnue à ce jour.*

## Perspectives

Tout ce que nous avons évoqué jusqu'ici a pratiquement déjà été réalisé ou est sur le point de l'être. Nous allons maintenant tenter de faire un bilan ainsi qu'un peu de prospective.

### 1. Ce qui est sûr ou à peu près sûr

Les *nanomatériaux* sont déjà présents dans nombre de secteurs de l'activité économique et le seront de plus en plus avec la généralisation des *nanofabrications*.

On utilise les nanoparticules dans certains dispositifs électroniques, comme catalyseurs dans les piles à combustibles, dans les matériaux spécifiques de certaines batteries d'accumulateurs entre autres usages. On les rencontre aussi dans la composition des cosmétiques. Par ailleurs nous avons déjà évoqué l'intérêt, tout particulier, des *nanotubes* de carbone ainsi que des *fullérènes*.

Il est à peu près certain que les futures *nanopuces* vont révolutionner l'informatique. Ces nanopuces, sans aucun doute constituées bientôt par les molécules elles-mêmes, deviendront les éléments de base des circuits électroniques, leur conception et leur fonctionnement utilisant alors les *effets quantiques* qui jouent à ce niveau. Corrélativement la puissance des appareillages électroniques et informatiques va croître et leur miniaturisation s'accroître.

On assistera, aussi, à l'essor de nouvelles sciences comme l'*optronique*, c'est-à-dire d'un secteur associant optique et électronique au plan d'activités tant scientifiques qu'industrielles.

En *nanobiotechnologie*, après le séquençage du génome humain, on a besoin de connaître la structure des quelque 300 000 protéines générées par ce génôme, car on ne connaît seulement que celle de quelques milliers d'entre elles.

Dans ce secteur, les nanobiotechnologies vont permettre, d'abord de parfaire nos connaissances en pharmacologie, ensuite de donner une impulsion à la fabrication de nouveaux médicaments, de les tester et de les vectoriser.

Elles contribueront encore, entre autres choses, à l'amélioration du diagnostic, à l'activation des molécules anticancéreuses, à la *neuroprothèse* et à l'*ingénierie tissulaire*.

Elles pourront enfin conduire à la construction et à la mise au point de *nanosystèmes intelligents*, comme par exemple des nanopompes délivrant de façon optimale de l'insuline aux diabétiques.

On peut d'ores et déjà estimer que, de façon irréversible, les *nanotechnologies* auront un impact de plus en plus grand dans à peu près tous les domaines de l'activité humaine, tant dans la vie privée que dans les secteurs économique, industriel, politique et social. C'est ainsi qu'elles interviendront dans les sciences médicales et pharmacologiques, l'environnement, l'agriculture, l'industrie manufacturière et minière, les transports, la production et le transport d'énergie, l'espace, les armements, le calcul informatique, l'information et la communication.

## ***2. Ce qui relève, pour l'instant, tout au moins, du domaine des visionnaires***

Les *nanorobots* et autres *nano-assembleurs*, même sous une forme relativement élémentaire, seront à l'origine de grandes avancées technologiques, permettant par exemple, une manipulation effective au niveau moléculaire.

A titre d'exemples nous citerons, avec la réserve et la prudence nécessaires, quelques applications alors possibles :

La fabrication d'objets macroscopiques à partir, par exemple de *nanotubes de carbone* : une voiture pourrait avoir alors une masse de quelques dizaine de kilos et une station spatiale celle d'une voiture actuelle, ces objets étant beaucoup plus résistants que les réalisations actuelles et bien moins coûteuses.

Les *interventions médicales ou chirurgicales* à l'échelle nanométrique ouvriraient aussi un champ illimité à la thérapeutique, permettant par des actions vectorisées et ciblées, aussi bien de redonner des forces à un système immunitaire défaillant que de guérir des maladies comme le cancer et le sida.

On peut considérer que certains projets relèvent véritablement du délire : ainsi les ingénieurs de la NASA ont imaginé un ascenseur spatial pour satellites.

S'ils étaient réalisés un jour, ce que certains contestent, les *nanorobots* et autres *nano-assembleurs*, prévus par Drexler, pourraient manipuler les molécules comme des objets ordinaires, surtout *si ces nanomachines étaient capables d'autoréplication, voire d'autocomplexification*.

On peut alors imaginer, dans le cadre de ces hypothèses, quelle serait l'efficacité d'une armée de nanorobots lancés sur un chantier quelconque, pour la réalisation duquel ils auraient été spécifiquement préprogrammés, et s'autorépliquant au fur et à mesure des besoins de l'ouvrage. Ils pourraient alors réaliser en quelques heures, peut-être moins, ce que des milliers d'ouvriers feraient en plusieurs années.

## **L'état actuel des nanosciences et des nanotechnologies**

### **I - Les nanotechnologies dans le monde**

Un bon moyen d'apprécier l'avenir des nanotechnologies est sans doute d'examiner les efforts financiers qui sont consentis, en nanosciences et en nanotechnologies, par les grandes puissances tant dans le domaine de la *recherche académique* que dans celui de la *recherche développement*.

Les sommes consacrées aux recherches se sont élevées à 9 milliards de dollars en 2006 ; le seul budget des USA s'est élevé à 3 milliards de dollars dont un milliard de dollars fédéraux.

L'effort total des pays européens s'est élevé à environ un milliard d'euros dont environ 700 millions d'euros de contributions nationales et environ 300 millions d'euros annuels pour le 6<sup>ème</sup> PCRDT (*Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique*).

Au total le 6<sup>ème</sup>PCRDT pour la priorité "*Nanosciences et Nanotechnologies*" s'élève à 1,3 milliard d'euros pour les 5 ans du programme.

Au niveau mondial le Japon talonne les USA. Son effort financier était en 2001 égal à celui des Américains, mais depuis ceux-ci ont pris une nette avance. La Chine, les Indes et le Canada sont les pays émergents hors d'Europe.

Dans ce dernier continent, l'Allemagne est en tête, suivie de près par l'Angleterre, l'Italie et la France arrivant en troisième position, talonnées par la petite Suisse.

Il est probable qu'en 2007 et 2008 les crédits affectés à ce secteur dans le monde auront connu un accroissement considérable.

En ce qui concerne l'activité économique liée aux nanotechnologies, on estime qu'elle correspondra à 1000 milliards de dollars annuels au cours de la seconde décennie du siècle d'après une prévision raisonnable. Mais d'aucuns prétendent que cette activité pourrait atteindre les 3000 milliards de dollars.

## II - Les nanotechnologies en France

La France, malgré des retards et des difficultés, aux causes multiples, tient une certaine place dans le secteur des *nanosciences* et *nanotechnologies*, mais bien loin de celle qu'elle devrait occuper.

Rappelons néanmoins que c'est dans le laboratoire du Français Albert Fert que la *magnétorésistance géante* a été découverte. Pour ses travaux en spintronique il a reçu le *prix Wolf 2007* en Israël et le *Japan Prize* au Japon, prix considérés comme équivalents au Nobel dans ces pays.

Il a, enfin, partagé avec son collègue allemand Peter Grünberg le Prix Nobel de Physique 2007, en reconnaissance de la haute valeur scientifique de ses travaux.

La *GMR* permet de réaliser des têtes de lecture magnétiques qui équipent aujourd'hui tous les disques durs d'ordinateurs.

En France, le *CNRS* et le *CEA* se sont fortement impliqués dans le secteur dès les années 70, avec des résultats notables.

Pour dynamiser les travaux dans le secteur des nanosciences et nanotechnologies, les pouvoirs publics ont mis en place, en 1999, le *Réseau National de Micro-Nanotechnologies (RMNT)* et, plus récemment un *Réseau National en Nanosciences et en Nanotechnologies (R3N)*.

Les thématiques retenues, pour l'instant, sont les suivantes :

- *Les Nanobiosciences.*
- *Les Nanomatériaux.*
- *La Nanoélectronique.*

Pour compléter le soutien apporté aux Nanosciences, et parallèlement aux créations nationales, la direction de la Recherche à l'Éducation Nationale

a mis en place, en liaison avec le CNRS, le CEA et la Délégation Générale de l'Armement, des Centres de compétence baptisés C'Nano. Ils sont (pour l'instant) au nombre de cinq :

- Le C'Nano Ile-de-France.
- Le C'Nano Nord-Ouest.
- Le C'Nano Grand Sud-Ouest.
- Le C'Nano Rhône-Alpes.
- Le C'Nano Provence-Côte d'Azur est en instance de création.
- *Le C'Nano Grand Est qui concerne la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, la Champagne et les Ardennes.*
- Le C'Nano Provence-Côte d'Azur est en instance de création.

### III - Les nanotechnologies dans l'Est et en Lorraine

Afin de bien montrer que notre région est en pointe et le restera pour peu que les politiques et les industriels locaux accompagnent les chercheurs, nous allons faire la liste des projets de *l'Institut Jean Lamour* (ARTEM) :

- Utilisation de matériaux nouveaux.
- Fabrication de capteurs magnétiques intégrés de conception nouvelle.
- Fabrication de nouveaux capteurs de contrainte, interrogeables à distance et fonctionnant sans alimentation interne.
- Interactions avec le vivant.
- Microréacteurs et microfluidique (Usine chimique du futur).

## L'aspect philosophique

### I - Les deux démarches de l'ingénierie

La première démarche est de conception classique. Elle consiste à concevoir et à construire des structures dont le comportement reproduira uniquement et strictement les *fonctionnalités* qui sont jugées désirables. Partant de l'échelle macroscopique, on descend alors vers l'échelle mésoscopique :

*C'est la démarche que nous avons qualifiée de descendante ou "top down".*

Cependant, en 1948, à propos du projet cybernétique, Von Neumann a introduit une nouvelle conception de l'ingénierie qui tend à devenir aujourd'hui dominante :

*Dans cette nouvelle démarche l'ingénieur ne cherche nullement à maîtriser sa machine. Il joue sciemment et délibérément à l'apprenti sorcier. Il va considérer, en*

*effet, que son entreprise sera d'autant plus couronnée de succès que le dispositif qu'il aura conçu et construit aura un comportement inattendu ou surprenant.*

Dans cette nouvelle démarche on part de l'échelle nanométrique pour aboutir à l'échelle macroscopique :

*Cette autre démarche qui est essentiellement celle des nanotechnologies n'est pas autre chose que la démarche que nous avons qualifiée d'ascendante ou "bottom up" que l'on appelle encore ingénierie inverse (inverse engineering).*

## II - Nanosciences, nanotechnologies et évolution

En prenant en compte l'évolution technologique humaine, dans le processus global de l'évolution, on pouvait considérer jusqu'ici que cette évolution conservait des traits darwiniens, disons plutôt *néodarwiniens*.

Mais certains philosophes des sciences n'ont pas hésité à aller plus avant en considérant que *l'évolution changeait de nature et de rythme* à partir du moment où l'homme pouvait en prendre le contrôle, en particulier avec les nanotechnologies.

*Celui-ci devient en effet capable, par le biais de celles-ci, de programmer, voire de reprogrammer l'évolution.*

Une récente illustration de cette possibilité se situe dans l'action des biologistes qui semblent avoir enrichi l'alphabet du code génétique en synthétisant des protéines qui n'existent pas dans la nature.

*Quoi qu'il en soit on trouve indéniablement, dans le projet nanotechnologique, le reflet d'une nouvelle ambition de l'homme, celle de se vouloir, en quelque sorte, l'ingénieur des processus évolutifs.*

## Risques et dangers

### I - L'attitude des scientifiques

C'est le *Forsight Institute* de Drexler qui demeure le lieu privilégié, aux USA, où s'affrontent les *optimistes et les pessimistes*. Les premiers croient en l'avènement des nanotechnologies sous leur forme la plus révolutionnaire et par conséquent aux dangers graves qui peuvent s'y attacher. Les autres pensent que cet aboutissement est un leurre et veulent, de ce fait, ignorer la plupart des dangers qui en résulteraient.

*La vraie question que se pose est donc la suivante : les nanorobots, tels qu'imaginés par Drexler seront-ils, un jour, une réalité ?*

La montée en puissance des nanotechnologies, au cours des années 90 avait suscité des réactions négatives, en particulier celle du Prince Charles, par crainte des conséquences de l'autoréplication de ces nanorobots.

La controverse, aux USA, a opposé violemment Eric Drexler et Richard Smalley, ce dernier déclarant au premier dans une lettre ouverte :

*“Vous et vos collaborateurs vous nous avez effrayé. Je n’attends certes pas de vous que vous arrêtiez vos travaux mais j’espère que d’autres scientifiques se joindront à moi pour éclairer le débat et montrer à nos enfants que même si, dans l’avenir, de réels dangers pourront se manifester dans le monde, il n’y aura jamais de monstres tel que le nanorobot auto-répliquant de vos rêves”.*

La réponse de Drexler fut aussi énergique. Toutefois sans abandonner les principes de base de sa technologie moléculaire, il semble qu’il ait omis d’évoquer la possible auto-réplication des nano-assembleurs, soucieux, semble-t-il, de rassurer le public et de donner une publicité positive à ses activités.

Dans notre pays aussi les avis sont partagés quant à l’avenir du nanomonde. C’est ainsi que la Directrice d’un important projet *du CEA* a écrit à ses collègues : *“Je ne pense pas qu’un scientifique normal se reconnaisse dans les visions de Drexler”.*

Il faut donc en conclure que le Directeur du Département *“Sciences Physiques et Mathématiques”* du CNRS, éminent physicien, spécialiste des semi-conducteurs et l’un des promoteurs les plus éclairés des nanosciences en France, est un scientifique anormal. En introduction à un numéro spécial du Journal du CNRS de l’été 2002, consacré au Nanomonde, il déclarait, en effet :

*“L’œuvre d’Eric Drexler m’a beaucoup influencé. J’ai acheté 25 exemplaires d’un de ses livres “Engines of creation”, pour que chacun des membres de mon laboratoire le lise”.*

Il convient, d’ailleurs, de rappeler que les progrès de la technologie ont souvent dépassé toutes les prévisions. Pour l’exemple nous rappellerons un épisode bien connu de l’histoire de l’électronique :

Lors de l’apparition, dans les années cinquante, des premiers transistors, qui auront révolutionné l’électronique et, en particulier, la conception et la construction des ordinateurs, un comité d’experts du plus haut niveau scientifique fut mis en place aux USA et consulté par différentes instances. Ce comité fit la prédiction suivante concernant, en particulier, l’évolution, de l’informatique et des ordinateurs :

*“C’est bien, on va arriver, à la fin du siècle à faire 5 000 opérations par seconde, avec un appareil de 5 000 livres qui consommera quelques centaines de kilowatts”.*

*Le même comité affirmait qu'on aurait besoin au maximum d'une dizaine d'ordinateurs aux Etats-Unis à horizon du XXI<sup>ème</sup> siècle.*

On peut constater à quel point les meilleurs augures peuvent se tromper quand ils se risquent à des prédictions de ce type, car *le progrès scientifique procède plutôt par mutation* et, dans le cas évoqué, c'est l'avènement de la *microélectronique* et des *réseaux*, imprévisible à l'époque, qui a faussé les prévisions.

## II - Les problèmes d'éthique

*Dans ce secteur l'éthique couvre un champ multidisciplinaire aussi vaste que complexe.*

*Certes on sait que les nanoparticules peuvent présenter un réel danger pour les populations. Toutefois la thérapeutique du futur, inhérente à la "nanomédecine", laisse entrevoir de telles possibilités qu'il serait dommageable de les négliger.*

*Par ailleurs les tenants de ce nouveau secteur, ingénieurs, techniciens, chercheurs et industriels ont rapidement compris que leur activité pouvait non seulement être préjudiciable à la santé humaine, mais aussi, éventuellement, porter atteinte aux libertés individuelles en raison de l'ampleur des moyens technologiques mis en œuvre et cela dans une discrétion quasi absolue.*

Cette attitude responsable tranche nettement avec le comportement observé dans d'autres secteurs de l'activité scientifico-industrielle (OGM).

A ce jour certains dangers et risques sont plus ou moins identifiés. Nous en rappellerons quelques uns.

### A. Les nanoparticules et les effets biologiques

Le premier danger vient de la *prolifération des nanoparticules*, comme les *fullérènes* et les *nanotubes*, présentes désormais, dans de multiples secteurs industriels. Avec le développement des nanotechnologies, en effet, de grandes quantités de ces *nanoparticules*, aux propriétés physico-chimiques très diverses, et encore mal connues, vont être produites et répandues, notamment au voisinage des lieux de production.

Mais les risques sanitaires concernent aussi bien les travailleurs de ce secteur que la population en général et cela d'autant plus que les moyens de protection comme les *filtres*, communément utilisés pour les microparticules, sont inopérants pour les nanoparticules.

*S'il convient donc de mettre en œuvre des moyens de contrôle et de protection adapté, il est urgent de résoudre, en premier lieu, le problème de traçabilité de ces nanoparticules.*

On sait d'après les connaissances toxicologiques actuelles que les nanoparticules se déposent dans les *voies pulmonaires* pouvant, de là, passer dans les *circuits lymphatiques* et s'infiltrer dans tous les organes : foie, rein, cœur et même cerveau *par rupture des barrières biologiques au niveau cellulaire*. Les effets pathologiques, parfois bénins, peuvent aussi revêtir, quelquefois, une certaine gravité.

Mais il faut toutefois préciser que ces dangers concernent les nanoparticules "libres". Leur piégeage dans une matrice (polymère, composite, nanostructures électroniques, etc.) rend les risques d'exposition quasi-négligeables.

Ce sont donc d'abord les personnels de laboratoire et de production dont il est indispensable d'assurer la protection.

### ***B. Les dangers liés à la biodégradabilité***

S'ils ne présentaient qu'un faible *taux de biodégradabilité*, certains nanomatériaux ou certaines nanoparticules pourraient alors majorer considérablement la gravité des problèmes de pollution écologique et de toxicité humaine.

A cet égard le Comité Consultatif d'Éthique signale que l'inclusion de nanoparticules non dégradables dans les *macrophages*, c'est-à-dire dans les cellules destinées à capturer les antigènes, pourrait constituer une source d'inquiétude supplémentaire.

### ***C. Dangers inhérents à d'éventuelles propriétés nouvelles***

Il n'est pas impossible que certains matériaux nanostructurés, ayant subi des traitements complexes, puissent présenter des propriétés, pour l'instant inconnues, mais susceptibles de se révéler dangereuses, *à l'échelle anthropomorphique*, quant à leur réactivité biologique ou chimique. Mais il apparaît, alors, difficile de prévoir et d'étudier les éventuels effets secondaires inhérents à de telles transformations, s'agissant d'une *matière nouvelle* dont on ignore, encore, à peu près tout. On se trouve ici dans une situation identique, a priori, à celle qu'ont connu les physiciens avec la radioactivité, au début de son étude.

Ce n'est qu'après avoir mis en évidence les propriétés nouvelles que l'on pourra parler de *traçabilité*.

*Toutefois les nanomatériaux, contrairement aux isotopes radioactifs, ne présentent de propriétés nouvelles qu'au travers de leur structure.* Les risques ne peuvent donc guère exister que lors de la production ou de la dégradation de ces nanosubstances.

#### D. Autres risques

On peut identifier d'autres risques liés aux nanotechnologies, mais en association avec la robotique et le génie génétique qui lui sont étroitement liés.

*Ces risques ne sont toutefois fondés, pour l'essentiel, que dans la mesure où les nanotechnologies connaîtraient leur plein aboutissement.*

*Nous ne les citerons qu'en raison des fantasmes développés dans le public par certains ouvrages de science-fiction, qui ont largement contribué à y développer crainte et hostilité.*

##### 1. *Ecophagie globale spontanée*

Les propriétés auto-organisatrices des nanomachines pourraient les conduire à une *autoréplication sauvage incontrôlée* en cas d'accident ou d'erreur de programmation.

Ce risque a reçu le nom *d'écophagie globale*, car il correspondrait vraisemblablement à la destruction de la biosphère par épuisement de son carbone, celui-ci étant complètement absorbé par l'autoreproduction des *nano-engins*.

Néanmoins, d'après des études sérieuses, la probabilité de ce risque semble relativement faible. (Voir le roman de *Michaël Crichton* : *'La proie'*).

##### 2. *Ecophagie globale provoquée*

Par contre la probabilité qu'une telle *écophagie* puisse être provoquée dans un conflit, apparaît beaucoup plus grande. Il est clair d'ailleurs que le développement des *nanotechnologies* peut apparaître, sous certains aspects, comme un nouvel épisode de *la course aux armements*.

##### 3. *Dangers sociaux, économiques et politiques*

Un autre danger réside dans les bouleversements *sociaux, économiques et politiques* qui accompagneraient l'avènement éventuel des nanotechnologies sous leur forme la plus révolutionnaire. Ce développement signifierait la fin de toute pénurie en *énergie et matières premières*.

Mais dans la mesure où même les régions les plus déshéritées pourraient subvenir, alors, à tous leurs besoins et devenir complètement autarciques, ne serait-ce pas la *fin du commerce et des échanges internationaux* ?

Par ailleurs l'opposition entre une *aristocratie technocratique*, détentrice des technologies, dont l'émergence serait inévitable, et une masse populaire réduite à une certaine oisiveté ne risquerait-elle pas d'engendrer divers troubles ?

#### 4. *Le danger éthique et moral*

Un autre type de danger apparaît à un niveau que l'on peut qualifier d'*éthique* voire de *moral*.

Les nanotechnologies, dans leur aboutissement ultime, pourraient permettre à l'homme d'exercer sur la nature un pouvoir immense et même exorbitant. Ne conviendrait-il pas, alors, *de définir des normes nouvelles visant à orienter voire à limiter l'action humaine ?*

*Dans l'affirmative quelle autorité serait, alors, assez puissante pour imposer des règlements raisonnables ?*

#### 5. *Risque "épistémologique"*

Ce n'est pas véritablement un danger mais plutôt un bouleversement inhérent à l'introduction des nanosciences et des nanotechnologies dans la somme des connaissances humaines. Ce bouleversement affecterait considérablement le classement actuel des sciences.

#### 6. *Les frontières*

Les succès éventuels des nanotechnologies, parallèlement à ceux des sciences associées, risqueraient de *brouiller les frontières* existant, encore à ce jour, entre d'une part le monde de la nature, de la vie ou de l'esprit et d'autre part celui des machines et des mécanismes.

Or ce sont ces frontières qui donnent encore un sens à la condition humaine.

*Drexler et ses disciples, conscients des craintes ainsi exprimées, affichent la conviction que l'intelligence humaine est parfaitement capable de faire face à ces difficultés.*

*Ils estiment même que cette intelligence, en perpétuelle évolution, est capable de rééditer les exploits réalisés par la nature et la vie au cours de millions d'années.*

*Cette attitude n'est pas sans être quelque peu prétentieuse car l'évolution a tout de même produit, entre autres choses, le cerveau humain.*

Il n'en demeure pas moins que ce n'est que *l'avènement maximaliste* des nanotechnologies, tel que nous l'avons décrit et tel que le conçoit Drexler, qui pourrait alors dispenser à la race humaine, une maîtrise inédite et incontestable sur l'existant naturel et vivant.

*On conçoit que le risque se situe, alors, au plan métaphysique.*

### 7. La prévention de ces risques

Un dernier type de risque réside dans la difficulté que l'on rencontrerait fatalement dans la mise en place d'un "garde-fou" pour faire obstacle aux divers risques précédemment énumérés. Mais il s'agit, ici, d'affronter un problème nouveau.

En effet la dynamique qui porte les nanotechnologies s'appuie sur deux puissances l'une et l'autre irrésistibles, d'une part la *concurrence économique* à l'échelle mondiale et, d'autre part, la *course aux armements*, l'une et l'autre pour la première fois en synergie.

En effet *la force des intérêts privés* est beaucoup plus présente ici qu'elle ne l'a jamais été, par exemple, pour le nucléaire.

*Mais il apparaît évident que toute tentative de régulation des phénomènes liés à l'émergence des nanotechnologies ne pourra aboutir qu'à une échelle mondiale.*

Que nous réservent les nanoscientifiques et autres nanotechnologues ? Sont-ce les nouveaux et redoutables démiurges ou plus simplement des illusionnistes qui nous auront permis de tenter de vous divertir un instant, fut-ce celui d'une conférence ?



## Bibliographie

L'importance et le nombre des travaux effectués dans le domaine des nanosciences et des nanotechnologies est tel que les ouvrages et publications se comptent par milliers. Nous n'en avons indiqué ici que quelques-unes parmi celles qui nous semblent être parmi les plus probantes.

1. *Marcel Lahmani, Claire Dupas et Philippe Houdy* : Tome I. Les nanosciences, nanotechnologies et nanophysique. Belin 2004 Collection "Echelles".
2. *Marcel Lahmani, Catherine Bréchnignac et Philippe Houdy* : Tome 2. Nanomatériaux et Nanochimie. Belin 2006.
3. *Marcel Lahmani, Patrick Boisseau et Philippe Houdy* : Tome 3. Nanobiotechnologies et nanobiologies. Belin 2007.
4. *Eric Drexler* : Engins de création. L'avènement des nanotechnologies. Vuibert. 2005.
5. *F. Besenbacher* : Scanning tunnelling microscopy studies of metal surfaces. Rep. Prog. Phys. N°59, 1996.
6. *J. A. Stroscio et M.J. Kaiser* : Scanning tunnelling microscopy, n° 27 Academic Press, San Diego, 1993.

7. *Lecoanet H., Dauchez P., Wiesner M.* : Quelques pistes de recherche sur le comportement des nanotubes de carbone dans les eaux de surface. Rapport d'étude, Nov 2001. Ambassade de France à Washington.
8. *H. Kroto* : Nanoeterscale Architecture . Proceedings of the\* second international symposium in nanoarchitectonics using suprainterationics. University of California. Los Angelès 2002.
9. *Corvest V., Sigalat C., Haraux P.* '2007 : An insight into the bind-lock m-echanism of the yeast mitochondrial ATP synthase inhibitory peptide
10. *Contessi S., Haraux F., Mavelli I., Lippe G., (2005)* : Identification of a conserved calmodulin-binding motif in the sequence of  $F_0 F_1$  ATP synthase inhibitor protein. *J. Bioenerg. Biomembr.* 37,317-326.
11. *Santolini J., Haraux F., Sigalat C., Munier L., André F. (1998)* : Interaction between high and low affinity tentoxin binding sites in chloroplast F1-ATPase revealed by synthetic analogues. *J. Biol. Chem.* 273,3343-3350
12. *Balzani V., Credi A., Silvi, Venturi M.* : *Chem. Soc. Rev.* 2006, 35, 1135.
13. *Sauvage J.-P.* : *L'actualité Chimique* 2003, 4-5 , II9.
14. *Schill G.* : *Catenanes ,Rotaxanes and Knots*, 1971, Academic Press.
15. *Vickers M. S. Beer P. D.* : *Chem. Soc. Rev.*, 2007, 36, 211.
16. *Christian Joachim et Laurence Prévert* : *Nanosciences. La révolution invisible.* Seuil 2008.
17. *Williams Sims Bainbridge* : *Nanoconvergence. The unity of nanoscience biotechnology, information technology and cognitive science.* Prentice Hall 2007.
18. *Jim Gimzewski et Victoria Vesna* : *Le syndrome nanomémique.* Technoetic Arts ( 2003).
19. *H. Kroto* : Nanoeterscale Architecture. Proceedings of the second international symposium in nanoarchitectonics using suprainterationics. University of California. Los Angelès 2002.
20. *Hayles H. K.* : *Nanoculture. Implications of the new technoscience.* Intellect Books, Bristol, Portland 2004.
21. *Jones R.* : *Soft Machines, Nanotechnology and life.* Oxford University Press, 2004.
22. *Markus Krummenacker and James Lewis* : *Prospects in nanotechnology : towards molecular manufacturing,* Wiley, 1995.
23. *D.B. Kittelson* : *Engines and nanoparticules ; a review.* *J. Aerosol Sci.* 29 (1998) 575-588
24. *R. Freitas* : *Robots in the bloodstream : the promise of nanomedicine.* Novartis Journal Pathways. Dec 2001.

25. *Dupuy J.P. Roure F* : Les nanotechnologies : éthique et prospective industrielle. Conseil Général des Mines, 2004.
26. *M.N. Baibich, J.M. Broto, A. Fert, F. Nguyen Van Dau, P. Etienne, G. Creuzet, A. Friederich, J. Chazelas* : Giant magneto-resistance in Fe(001)/Cr(001) superlattices. *Phys.Rev. Letters* 61,2472 (1988).
27. *T.Valet, A. Fert* : Theory of the perpendicular magnetoresistance in magnets multilayers. *Phys. Rev.B* 48, 7099 (1993).
28. *A. Fert, H. Jaffres* : Condition for efficient spin injection from a ferromagnetic metal into a semiconductor. *Phys.Rev. B* 64,184420(2001).
29. *A. Campbell et A. Fert* : Transport properties of ferromagnets. *Ferromagnetic materials* ; Eds North Holland (1982)
30. *A. Fert et P. Bruno* : Interlayer coupling and magnetoresistances in multilayers. *Ultrathin Magnetisstructures*. EDS. Springer Verlag (1994)
31. *A. Barthélémy, A. Fert et F. Petroff* : Geant magnetoresistance of magnetics multilayers . *Handbook of magnetic materials*. EDS Elsevier (1999).
32. *Comité Consultatif National d'Ethique pour les sciences de la vie et de la santé* : Questions éthiques posées par les nanosciences, les nanotechnologies et la santé .Avis n° 96. Février 2007.
33. *Dupuy J.P. Roure F* : Les nanotechnologies : éthique et prospective industrielle. Conseil Général des Mines, 2004.
34. *Avis du Comité Ethique du CNRS* sur les enjeux éthiques des nanosciences et des nanotechnologies. Octobre 2006 (Publications du CNRS).
35. *Académie de sciences, Académie des technologies* : Nanosciences, nanotechnologies. Rapport sur la science et la technologie n° 18. Edition Tec. et Doc., 2004.
36. *Mission scientifique et technique du ministère délégué à la recherche* : Nanosciences et Nanotechnologies. Une réflexion prospective. MSTP-mai 2005.
37. *Crichton M.* : La Proie , R.Laffond, Paris, 2003 (Prey 2002).



## Communication de Monsieur Pierre Labrude



Séance du 9 novembre 2007



### Histoire de l'Hôpital militaire américain «Jeanne d'Arc» de Dommartin-lès-Toul, et de son intégration au Centre Hospitalier Régional de Nancy

#### Introduction

L'ancien hôpital de l'Armée américaine situé à Dommartin-les-Toul fait partie du patrimoine du Centre hospitalier régional (CHR) de Nancy depuis 1969. Ouvert aux malades en 1970, en principe seulement pour quelques années et en vue de permettre la restructuration de l'ensemble hospitalier nancéien, il en fait toujours partie presque quarante années plus tard et il a continuellement accueilli les malades depuis son ouverture. Conçu et construit rapidement, en vue d'un usage militaire de courte ou moyenne durée, il a surtout été et il est, depuis plusieurs décennies, un hôpital civil.

Son histoire, celle de son acquisition puis de son adaptation aux besoins civils du CHR, et de ses transformations, n'avait pas fait l'objet d'une étude historique, aussi courte soit-elle, depuis sa construction entre 1953 et 1960 jusqu'à ce que je sois amené cette année à m'y intéresser à la demande de M. Larcan à qui j'exprime pour cela ma vive gratitude. Contrairement aussi à ce qu'on pourrait croire, son nom, *Hôpital Jeanne d'Arc*, n'est pas le fait de la France mais des Etats-Unis, et il figure sur tous les plans depuis l'origine. Il est dû au fait que *Jeanne d'arc* est situé sur des terrains contigus à l'ancien quartier de cavalerie éponyme de l'Armée française que l'*US Army* et l'*US Medical Corps* avaient déjà utilisé pendant la Première Guerre mondiale.

Dans ce travail, et pour une bonne compréhension du sujet, nous envisageons successivement le contexte militaire européen de la création de l'hôpital, le choix de Toul et de Dommartin-lès-Toul, le plan type d'un hôpital américain en France, le site et ses installations, l'aspect architectural, le contexte de la fin de la présence américaine en France, la longue et difficile cession de l'hôpital au CHR de Nancy et l'installation des services hospitaliers, l'hôpital en 2007 et les services qui l'occupent, enfin le site, ses bouleversements récents et son avenir.

### **Le contexte militaire européen de la création de l'hôpital** <sup>[1, 2, 3, 4, 5]</sup>

Au cours de l'année 1949 ont lieu deux événements politiques internationaux importants : d'une part le 4 avril la signature du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN en français et NATO en anglais), d'autre part la reconnaissance de l'Allemagne de l'Ouest en tant qu'état souverain bien que désarmé, mais faisant partie du dispositif allié et américain en Europe sous la forme d'une «zone avant» où doit se produire le premier choc d'un conflit éventuel avec les troupes de ce qui deviendra le «Pacte de Varsovie».

La France étant contiguë à l'Allemagne de l'Ouest - qui adhèrera à l'OTAN en 1955 -, dès 1945 les Américains avaient envisagé la création d'une ligne de communication passant à travers notre pays.<sup>[1]</sup> Des négociations avaient été entamées à Paris le 9 avril 1947 et avaient abouti à un accord secret signé le 16 avril 1948 relatif aux facilités accordées aux troupes américaines en France et entérinant l'existence d'une ligne de communication traversant le territoire français.

Dans ce cadre nouveau qu'est l'OTAN, des négociations ont très rapidement lieu entre les Etats-Unis et la France, qui aboutissent le 27 janvier 1950 à un accord relatif à l'aide pour la défense mutuelle, et, le 6 novembre, à l'accord sur la ligne de communication de l'*US Army* en France, entre Bordeaux, La Pallice et Nantes, et l'Est de notre pays, appelée *COM-Z*. En décembre de cette année, il y a déjà 2.105 soldats américains en France, et le général Eisenhower est nommé à la tête du *Supreme Headquarters of the Allied Powers in Europe (SHAPE)* le 19 décembre 1950.

Un accord relatif à l'installation d'un dépôt d'aviation à Châteauroux est signé le 27 février 1950 et, à l'issue de cette année où d'autres accords et conventions sont signés et où des échanges de lettres ont lieu, le *Comité inter-allié*, chargé de régler les problèmes posés par la présence militaire alliée en France, se réunit pour la première fois le 28 novembre. Les premiers appareils de l'*US Army Air Force in Europe (USAFE)* arrivent à Bordeaux-Mérignac en décembre.

Notre pays est intégré aux forces alliées du «Centre Europe» et il joue, dans ce cadre, un rôle logistique de première importance avec la «Zone de communication» dite «COM-Z». Depuis Orléans où est installé son quartier général, elle est chargée d'assurer le soutien logistique de la 7<sup>e</sup> armée américaine stationnée en Allemagne et en Autriche face au *Rideau de fer*. Ce commandement dispose d'une section avancée ou *ADSEC* commandée depuis Verdun et qui couvre la région Est. En 1957, elle s'étendra en Allemagne. Cette zone de communication représente une part importante de la contribution américaine à l'OTAN. Des dizaines de dépôts sont créés pour l'armée de terre US et quatorze bases aériennes. En fait, cette zone n'est que la reconstitution de l'organisation logistique créée le 16 février 1918 par le général Pershing et qui s'appelait «Service d'approvisionnement».<sup>[6]</sup>

L'accroissement constant du nombre des militaires américains en France, avec leurs familles : un peu plus de 20 000 militaires à la fin de 1952, 61.000 en février 1959, justifie la présence d'installations hospitalières. Par ailleurs, dans l'éventualité d'un conflit, notre pays constituerait une «Zone arrière» où seraient accueillis et traités les blessés venus d'Allemagne avant leur évacuation vers les Etats-Unis. Au total, dans sa thèse,<sup>[1]</sup> Olivier Pottier recense treize installations sanitaires : un hôpital militaire de l'*USAFE* à Evreux et les hôpitaux de l'*US Army*. Les bases aériennes disposent généralement d'un petit hôpital et d'une clinique dentaire.

### **Le choix de Toul et de Dommartin-les-Toul<sup>[7, 8]</sup>**

Comme indiqué précédemment, le système mis en place en France par l'Armée américaine dans le cadre de l'OTAN rappelle celui de la Première Guerre mondiale. Il en est de même pour Toul et les villages qui l'entourent, et en particulier Dommartin où se trouvent à l'époque deux quartiers (ou casernes) de l'Armée française : le quartier *Jeanne d'Arc* au bord de la route de Toul à Nancy (Route nationale 4) et de celle qui mène à Villey-le-Sec, et la caserne (*du*) *Luxembourg* sur une petite colline dominant le village. Ils ont été construits peu avant la guerre 1914-1918, le premier comme quartier de cavalerie pour accueillir un régiment de dragons, et le second pour des fantassins. Au cours de la Première Guerre mondiale, plusieurs casernes ont été transformées en hôpitaux complémentaires et, lorsque les troupes américaines se sont organisées en 1918, elles ont installé à Toul un très important complexe hospitalier.<sup>[8, 9]</sup>

A la mobilisation de 1939, le quartier *Jeanne d'Arc*, où stationnait le 126<sup>ème</sup> escadron du Train,<sup>[10]</sup> est transformé en hôpital complémentaire dès le 23 août.<sup>[11]</sup> Après le repli de cette formation le 13 juin 1940, le quartier est endommagé au cours des combats connus sous le nom de *Cinq jours de Toul*, puis

occupé par l'Armée allemande qui l'utilise comme *Frontstalag*. Les Allemands l'emploient ensuite comme établissement militaire et il est endommagé par un bombardement en mai 1944. Après la fin du conflit, l'Armée française en reprend possession après que les Américains s'en sont très vraisemblablement servi.

Le plan numéroté 19/7 établi le 16 avril 1952 par l'ADSEC<sup>[12]</sup> présente l'ensemble du quartier avec son entrée sur la route nationale 4 et les différents bâtiments. Plusieurs montrent des dispositifs non précisés dont l'*US Army* les équipe ou les a équipés. Sur ce qui figure la place d'armes est écrit *302nd Field Hospital* et, près de l'ancien manège, *Ambulance comp(agn)y*. Je ne sais pas s'il s'agit du même ensemble ou de deux unités différentes. Quoi qu'il en soit, le site est occupé par des structures du Service de santé *US*. En 1953, il s'agit du *571th Field Hospital*.<sup>[13]</sup>

A partir de septembre 1944 et jusqu'à mai 1945, l'*US Army* fait de la caserne (du) *Luxembourg* un lieu de transit pour ses soldats. Après la victoire, l'Armée française y fait stationner jusqu'en 1950 un détachement du 8<sup>ème</sup> régiment d'artillerie, et, lorsque l'OTAN se crée, l'Armée américaine «retrouve» l'emprise et transforme la caserne en hôpital militaire en attendant la construction de l'Hôpital *Jeanne d'Arc* destiné à ses besoins.<sup>[10]</sup>

Il apparaît donc que le site de Dommartin-les-Toul n'a pas été choisi par hasard par l'*US Army* pour la construction d'un hôpital militaire dans le cadre de l'OTAN.

## **Le plan type d'un hôpital militaire américain en France. Le site et les installations. Aspect architectural**

Les hôpitaux militaires américains construits en France, sauf deux, semblent avoir obéi au même plan type et ceci est vrai pour trois des quatre hôpitaux situés dans l'Est : Vitry-le-François-Marolles, Verdun et Dommartin-les-Toul.<sup>[14]</sup> Ce plan a aussi été utilisé en Allemagne de l'Ouest.

Ces établissements sont de type pavillonnaire à un étage et comportent un nombre plus ou moins important de ces pavillons de soins et d'hospitalisation disposés, pour les premiers d'entre eux, perpendiculairement et à intervalles réguliers de part et d'autre d'un couloir. Ce couloir est susceptible de se diviser en deux branches, sous la forme d'un V dont chaque branche «porte» alors un seul pavillon, éventuellement plus long que lorsqu'il y en a un de part et d'autre mais «embranché» de façon à ce que tous les pavillons restent parallèles. Ce système existe à Toul des deux côtés, mais pour l'un, seulement à l'état «embryonnaire» (côté Ouest). Ce couloir de desserte des pavillons est

lui-même perpendiculaire à un axe de circulation qui joint l'entrée de l'hôpital en avant au bâtiment des cuisines et des magasins en arrière. Ces deux services ont la forme d'un T. D'autres bâtiments séparés, à caractère technique, sont disposés sur l'emprise, avec, éventuellement un autre ensemble de bâtiments correspondant à un dépôt médical, ce qui n'est pas le cas à Dommartin. Par contre, il y a dans l'emprise de *Jeanne d'Arc* d'autres éléments militaires, du Génie (*Engineers*) et du Train (*Transportation*) en particulier.

Examinons d'avant en arrière l'axe qui sert de «colonne vertébrale» à l'hôpital et qui est le même partout. Au-delà de la porte d'entrée, cette entrée-accueil se présente sous la forme d'un «couloir» sur quelques mètres. Ensuite se greffe sur lui un long bâtiment perpendiculaire, de part et d'autre si l'hôpital est important, ce qui est le cas à Toul (1 000 lits en théorie), d'un seul côté sinon. Le couloir se prolonge alors avec un élargissement à droite, puis un rétrécissement important à gauche. Selon le terrain, il peut y avoir une légère rampe (cas de Toul). Le couloir se prolonge ainsi jusqu'au «point central» qui est un carré de dimensions un plus peu plus importantes que les deux couloirs qui s'y croisent. Le couloir se prolonge alors sur environ 200 mètres jusqu'aux cuisines et magasins, construction imposante en T renversé axé sur lui. Un autre pavillon d'ampleur comparable peut lui être adjoint. Il figure sur le plan de Toul, mais remis à une campagne de construction ultérieure (*deleted* indiquent les plans), il n'a pas été réalisé.

Tout de suite après le «point central», du côté droit quand on arrive de l'entrée, et contiguë au couloir axial, se trouve une large rampe, qu'un véhicule comme une jeep ou un chariot élévateur et bien sûr un chariot porte-brancard peut aisément gravir. Elle est rejointe à mi-pente par une rampe similaire venant du pavillon des cuisines. Les personnes ou les véhicules qui montent depuis le point central doivent donc tourner en «épingle à cheveu», ce qui nécessiterait des manœuvres aux jeeps. Le premier étage de l'hôpital présente la même disposition que le rez-de-chaussée.

Dans le couloir qui dessert les pavillons, au niveau de chacun d'entre eux, il se trouve au rez-de-chaussée une sortie vers l'extérieur par l'intermédiaire d'un sas ainsi qu'une cage d'escalier reliant les deux niveaux. Diverses portes permettent de sortir des pavillons, dont une à chaque extrémité, qui n'est pas au milieu de la façade. A l'intérieur, le couloir est médian mais sa largeur n'est pas constante, ce qui peut expliquer le déport des portes d'extrémité.

Un hôpital de 1 000 lits est ainsi constitué d'une vingtaine de pavillons à un étage, ce qui permet d'évaluer la capacité de chacun à une cinquantaine de lits. Un tel hôpital dispose de cinq salles d'opération (à Dommartin, il semble n'y en avoir que quatre), d'un service de radiologie avec les protections nécessaires,

d'un laboratoire complet, d'une petite morgue (6 tiroirs) et certainement d'une pharmacie, mais celle-ci n'est pas individualisée avec précision sur les plans que j'ai consultés pour Dommartin. Les différentes spécialités sont représentées, y compris la neuropsychiatrie. Des cuisines diététiques sont prévues dans les services. Ces petites cuisines disposent d'une machine à laver la vaisselle ! Il existe plusieurs types de chambres : à 1, 2, 4, 8 et 16 lits, en fait pour cette dernière, deux chambres de 8 lits accolées avec une cloison dépourvue de porte. Chacune communique avec une salle de bain équipée d'un lavabo, d'une baignoire et d'un WC, mais cet ensemble est affecté à deux chambres contiguës. Des salles sont prévues pour la conservation des habits et des bagages des personnes hospitalisées.

Un tel potentiel hospitalier apparaît très important en période de paix, même en tenant compte des effectifs présents en France. Mais, dans la perspective d'un conflit qui conduirait à des besoins sanitaires importants, il est nécessaire de disposer d'un grand nombre d'hôpitaux, d'où la réalisation des établissements que nous connaissons pour la construction desquels les crédits existent, mais qui ne sont volontairement pas terminés et dans lesquels certains bâtiments sont affectés à un usage autre qu'hospitalier, en particulier comme casernement, avec la capacité de les transformer rapidement en hôpitaux. Des bureaux sont aussi aménagés.

Ces hôpitaux dits *Emergency type* sont donc employés simultanément comme dispensaires et cliniques pour l'usage journalier des militaires et de leurs familles, et en particulier de maternités, comme casernements et comme école et/ou lycée, couplés à des installations techniques de très bonne qualité, mais essentiellement « en sommeil » ou non réalisées. De ce fait, les hôpitaux sont toujours proches d'installations importantes, dépôts, quartiers généraux, comme à Dommartin.

Pour *Jeanne d'Arc*, un important ensemble de plans<sup>[12]</sup> décrit l'école élémentaire qui comporte 14 classes avec des grandes fenêtres, un auditorium et diverses installations spécifiques : secrétariat, bibliothèque, salle de travaux pratiques, de physique et de chimie, d'arts ménagers, vestiaires et toilettes, et occupe complètement les bâtiments 1 et 1a du côté Est (aujourd'hui 180 et 181 N et S). Elle apparaît sur les plans le 30 décembre 1955 et est terminée le 1<sup>er</sup> juin 1960. Son plan est inspiré, comme l'hôpital, de celui de la *Forêt d'Orléans*.<sup>[12, 15]</sup> Nous savons que l'hôpital similaire construit à Verdun a servi d'école primaire et de lycée avec 200 places d'internat et un effectif de plusieurs centaines d'écouliers et de lycéens.

L'emprise est complètement entourée d'une clôture avec plusieurs accès (4 à Dommartin) raccordés à plusieurs routes (2 ici) et desservie par une route

périphérique avec un ou plusieurs important(s) parking(s), car les voitures sont très nombreuses chez les militaires américains et les déplacements importants vu la disposition des installations à la campagne. Il faut aussi envisager les norias de véhicules sanitaires et le mouvement des autocars scolaires qui amènent chaque jour les écoliers et les lycéens. Des chemins goudronnés desservent aussi les espaces entre certains des pavillons et permettent d'accéder aux portes du bâtiment de chirurgie.

Le pavillon d'entrée, réservé à l'accueil et, à droite, à l'administration, comporte pour cette dernière toutes les facilités déjà utilisées par les Américains à l'époque : outre de nombreux bureaux, une salle de conférences, une bibliothèque et une salle de reprographie. Les installations pour la vie personnelle et sociale : bibliothèque, club, boutique, installations sportives, n'ont pas été oubliées.

Le site comporte toujours un forage et un château d'eau, une chaufferie avec citerne(s), un poste de livraison d'électricité, une chapelle aménagée à l'intérieur d'un bâtiment ou indépendante, une station d'épuration des eaux, un incinérateur, des ateliers et plusieurs magasins et entrepôts, un garage avec du matériel et des véhicules contre l'incendie, une salle de spectacle et de cinéma, éventuellement un bâtiment à usage d'hôtel pour les officiers célibataires, un gymnase, voire un bowling (Dommartin), ainsi qu'un ou plusieurs terrain(s) de sport (football, volley-ball, basket-ball, base-ball, tennis). Un terrain de golf peut se trouver à proximité. Certaines de ces installations sont complètement inconnues en France à l'époque.

L'Hôpital *Jeanne d'Arc* est construit sous ce nom «derrière» le quartier homonyme. Les 16 hectares (environ) du domaine militaire (quartier *Jeanne d'Arc*) sont concédés à l'Armée américaine au début de l'année 1951.<sup>[16]</sup> Un plan complet du site (quartier et expropriations) est daté du 4 mars 1953.<sup>[12]</sup> L'*US Army* y «entre» le 13 novembre. L'extension, destinée à la construction de l'hôpital, soit 49 ha 73 a, fait l'objet d'un décret d'expropriations d'utilité publique le 19 février 1952 pour le compte spécial de la Mission centrale de liaison avec les armées alliées (MCLAAA).

Ces opérations sont terminées le 1<sup>er</sup> août 1952 et la prise de possession des terrains par l'Armée américaine a lieu le 14.<sup>[17]</sup> L'ensemble des terrains militaires<sup>[18]</sup> et des terrains expropriés représente 53 ha 2 a 54 ca. L'hôpital est construit à partir de 1953. Les plans le désignent comme *Usareur standart 1 000 bed hospital* ou *US standart emergency type construction 1000 bed hospital*. Sa capacité hospitalière est de 1 000 lits (en fait 920) avec cinq blocs opératoires regroupés dans un pavillon. Le premier projet, le 12 septembre 1952, ne portait que sur 500 lits.<sup>[19]</sup>

Les bâtiments<sup>[12, 20]</sup> sont construits sur un sous-sol partiel avec un vide sanitaire. La construction est réalisée en béton et maçonnerie de blocs d'agglomérés avec un enduit de chaux et un badigeon sur des fondations et un soubassement en béton. Les tablettes, corniches et linteaux sont en béton, les perrons et escaliers en maçonnerie de parpaings et ciment. La couverture, en terrasse mais pas tout à fait plane pour la majorité des pavillons, est constituée d'une dalle et de béton avec un revêtement étanche recouvert de gravillons. Ce système n'a pas une grande longévité et il arrivera à expiration de garantie et d'efficacité au moment du transfert de l'hôpital au CHR, ce qui sera source de beaucoup de soucis et de difficultés. Les menuiseries sont en bois et métal avec des châssis ouvrants et basculants et une vitrerie claire ou opaque et armée. Les fenêtres sont pourvues de dispositifs anti-explosion et empêchant la pénétration des insectes, de rideaux de camouflage, et certaines de barreaux (il y a un local disciplinaire puisqu'une partie de l'hôpital est une caserne). Les portes en bois isoplanes sont souvent pourvues de vitres. Les étages sont desservis par des escaliers en béton armé et construits comme les rez-de-chaussée.

Les sols sont en mosaïque ou en dalles de plastique et les murs plâtrés et peints. Des dispositifs au sol et sur le bas des murs permettent leur protection contre les coups et chocs dus aux pieds, chariots, brancards, etc. Dans le pavillon de chirurgie, les murs sont recouverts de carreaux de faïence jusqu'à mi-hauteur pour faciliter le nettoyage. Il en est de même pour certains murs de l'école. Un grenier partiel existe dans quelques bâtiments et quelques-uns ont un toit à deux pentes, comme par exemple l'école et le pavillon d'habitation des officiers célibataires (très bien aménagé : cuisines, salles de bain, buanderie, etc.) recouvert de fibrociment ondulé. L'école est adaptée à ses besoins : couloirs latéraux, quatre escaliers, sanitaires pour adultes, enfants et bébés, chaufferie, aire de jeu clôturée (dont il reste l'espace du côté du *home* des infirmières). Les très nombreux plans disponibles montrent le remarquable équipement prévu dans chacune des pièces des différents pavillons et bâtiments annexes, et ceci dans les moindres détails. L'hôpital n'est pas relié au réseau de gaz français et emploie donc si nécessaire des bouteilles ; il ne l'est pas non plus au réseau téléphonique français et dépend du réseau militaire américain environnant.

Comme indiqué plus haut, l'hôpital n'est pas terminé et pas complètement équipé. Lors de la première visite des membres de la Commission administrative du CHR le 18 février 1967, <sup>[21]</sup> il est constaté que les murs de nombre de bâtiments n'ont pas reçu de revêtement intérieur et que seuls sont plâtrés le bâtiment administratif, le *Home* des infirmières, l'école, quelques pavillons d'hospitalisation et l'actuel restaurant.<sup>[18]</sup> Tous les autres bâtiments, y compris techniques, sont «sans revêtement», alors que le couloir central, la cuisine et une partie du 320-321 sont en «ciment taloché». Quelques soubassements,

dont celui de chirurgie, sont carrelés. Les bâtiments ont donc été construits dans l'ensemble de manière homogène, mais cela n'est pas vrai pour tous, et ils se trouvent dans des états différents de finition et d'aménagement. Certains ont servi, d'autres sans doute jamais.

Les constructions de bâtiments annexes se poursuivent jusqu'en 1962 : atelier de maintenance (1959), garage et atelier d'entretien, conciergerie (1960), magasin de maintenance (1962), par exemple. Le dernier «grand» bâtiment construit, à ma connaissance, est l'atelier d'entretien et de réparation des véhicules, situé dans l'enceinte, mais «sur» l'ancien quartier militaire au bord de la RN 4, constitué d'un long bâtiment avec 14 places pour les véhicules et des fosses de graissage, des ateliers et des bureaux, et d'une vaste aire bétonnée pour les lavages, édifié à la fin de l'année 1959 (*As built* du 26 octobre) par l'entreprise *Jean Bernard* de Nancy-Laxou. L'hôpital peut être considéré comme «terminé» à la fin de l'année 1960 (*As built* de la cuisine le 7 novembre).

Les pavillons de soins sont orientés nord-sud, peut-être pour favoriser l'ensoleillement, et désignés par des numéros qui s'échelonnent de 1605 (station d'épuration) à 1639 (atelier d'entretien des véhicules), soit en tout, selon «l'état des lieux de sortie» établi le 19 mai 1967 - donc peu avant le transfert à la France-, 31 bâtiments correspondant à une surface totale de 49 ha 94 a 42 ca, bâtie sur 28 347 m<sup>2</sup> et développée sur 46 922 m<sup>2</sup>, pour l'essentiel de construction US avec quelques bâtiments de l'ancien quartier et quelques extensions de ces derniers. Quelques numéros sont manquants car tout n'a pas été construit.

Parmi les plans conservés,<sup>[18]</sup> celui numéroté 22/3 et non daté montre deux extensions qui n'ont pas été réalisées, l'une de six pavillons dont cinq très grands (le double du volume habituel) à l'emplacement de l'actuel grand parking du côté de Toul, et le second d'au moins cinq pavillons de dimensions habituelles de l'autre côté, le long du chemin vicinal. Ces extensions auraient à mon avis accru la capacité de l'hôpital d'environ 50 %, soit à peu près de 500 lits. Les plans américains les plus récents (1966) montrent l'hôpital dans la disposition que nous lui connaissons. Ces plans montrent aussi ce qui reste du quartier *Jeanne d'Arc*, dont tous les anciens bâtiments militaires français ont été démolis et remplacés par dix-huit bâtiments neufs pour le dépôt de l'*US Army*.

Un parking assez vaste occupe le côté Ouest du site, là où plusieurs pavillons auraient dû être construits. Entre ce parking et le grand entrepôt (archives actuelles) se trouve une aire d'atterrissage pour hélicoptère qui figure sur les plans américains de 1966. Certains plans comportent une rose des vents à l'endroit du parking avec l'indication du pourcentage de temps pendant lequel souffle le vent venant de chacune des directions indiquées... Quatre autres

parkings «entourent» l'hôpital : un devant l'administration, un à l'Est à côté des installations sportives prévu pour le stationnement de 37 autobus, et deux au Nord, du côté de la zone technique et de part et d'autre de la cuisine et du *self-service*. Enfin, plusieurs installations sportives complètent l'établissement : un bowling, un terrain de football, un de volley-ball et deux de base-ball. L'ensemble est enfin équipé d'un éclairage périphérique et central avec lampes, lampadaires et projecteurs. Deux mâts permettent de faire flotter les drapeaux des Etats-Unis et de la France.

En 1966,<sup>[18]</sup> l'hôpital et ce qui subsiste du quartier de cavalerie appartiennent à l'*US Army General Depot Complex East France* créé en juin 1965 à Nancy et dont le rayon s'étend un peu au delà de Metz et de Lunéville, mais ne recouvre pas Verdun, siège du *4th Logistical Command East France* qui a «succédé» à l'*ADSEC*. Ils forment un ensemble clos et sont reliés par la *Domremy Street*. Une entrée pour les camions a été ouverte dans le quartier sur la route de Toul à Villey-le-Sec ; elle dessert *Cargo Street*. Le long de la place d'armes du côté de Toul se trouve *Orleans Street*. Une autre route est embranchée sur celle de Villey et aboutit à *Domremy Street* : c'est *Bridge Street*. *Domremy Street* existe encore partiellement suite aux travaux du nouveau centre commercial et dessert toujours l'hôpital. La route d'accès actuelle, embranchée sur la Route nationale 4, existe déjà en 1966. L'*Eastern Complex France* comporte quatre hôpitaux dont le plus coûteux a été celui de Verdun (7.076.100 dollars d'investissement). Pour sa part, *Jeanne d'arc* a coûté 5.827.900 dollars.<sup>[22]</sup>

En septembre 1965, *Jeanne d'Arc Facility Toul* abrite ce qui doit être un état-major, une *American Elementary, Middle and High School*, le *60th General Dispensary* et trois unités de transport stationnées dans les emprises de l'ex-quartier de cavalerie.<sup>[23]</sup> La création de la *High School* est consécutive à la *Crise de Berlin* et à l'arrivée de renforts américains dans l'Est de notre pays pendant l'été 1962. Il apparaît alors que la seule *High School* (lycée) de la «région», qui est établie dans les locaux de l'Hôpital *Désandrouins* de Verdun, ne pourra pas accueillir tous les élèves à la rentrée. Aussi est-il décidé de créer une école similaire à Toul en aménageant rapidement de nouvelles classes à *Jeanne d'Arc*. L'ouverture a lieu le 5 septembre 1962 et l'école fonctionne pendant quatre années, de la rentrée 1962 à la fin de l'année scolaire 1965-1966. Elle est la dernière installation américaine locale à «fermer ses portes» de manière à permettre aux élèves de terminer leur année scolaire. Ceux dont les parents sont encore en France sont alors inscrits à Verdun dont l'ensemble scolaire fonctionnera jusqu'en 1968.<sup>[23]</sup>

## Le contexte de la fin de la présence américaine en France<sup>[1, 2]</sup>

Le gouvernement des Etats-Unis ne pouvait pas ignorer les difficultés que le stationnement de ses troupes posait depuis son origine et que les gouvernements de la IV<sup>ème</sup> République ne lui avaient pas cachées, en particulier celui présidé par M. Félix Gaillard (novembre 1957-mai 1958). La présence américaine peut en effet être assimilée de fait, à défaut de pouvoir l'être de droit, à une occupation étrangère, et certains partis politiques ne se sont pas privés de le proclamer. En arrivant au pouvoir, le général de Gaulle a trouvé ces difficultés, mais la façon dont il les a traitées a été différente. Comme l'indique le professeur Vaisse : *Le général de Gaulle n'a pas inventé les revendications face à l'OTAN. Il a repris les griefs que ses prédécesseurs sous la IV<sup>e</sup> République avaient exprimés avant lui (...). Même sur le plan de l'intégration, de Gaulle a dit tout haut ce que ses prédécesseurs pensaient tout bas.*<sup>[2]</sup> Sans doute était-il le seul à pouvoir l'exprimer de façon aussi directe. Dès le 17 septembre 1958, alors qu'il n'est encore que Président du conseil et ministre de la Défense nationale, il établit un mémorandum sur l'avenir de l'Alliance atlantique et, le 25 mai 1959, il s'oppose au stockage d'engins nucléaires américains sur le territoire français.

Les auteurs qui ont étudié la présence militaire américaine en France constatent que son apogée se situe entre 1953 et 1958, qu'un retrait s'amorce en 1959 quand le Général s'oppose à la présence des armes précitées, et que, de 1961 à 1965, les bases entrent en «léthargie», sauf pendant la «Crise de Berlin», avec un allègement progressif, donnant l'impression que les Etats-Unis ne se font pas d'illusions sur les intentions finales du général de Gaulle. En octobre 1961, il refuse l'augmentation des effectifs de l'*US Army* que sollicite le gouvernement américain, puis en novembre 1963, refuse le déploiement de forces aériennes de l'OTAN en cas d'alerte. Aussi des resserrements alliés ont-ils lieu en 1964 et 1965 où, en juin, un rapport américain pose l'hypothèse du retrait de ses troupes de la France.

Le 9 septembre 1965, le général de Gaulle annonce que la France ne participera plus à l'intégration atlantique après 1969, puis le gouvernement fait savoir aux Etats-Unis que des décisions concernant l'OTAN seront prises au printemps 1966. Le 21 février 1966, le président de la République annonce que la France sortira de l'intégration atlantique, ce qu'il écrit au président Johnson le 7 mars. Le 27 mars, les Américains commencent à organiser leur départ, et, le surlendemain, un aide-mémoire français précise que les forces américaines et canadiennes, ainsi que les états-majors alliés doivent évacuer la France avant le 1<sup>er</sup> avril 1967. Il y a alors 25 000 militaires américains en France.<sup>[2]</sup> L'évacuation est annoncée par le secrétaire à la Défense des Etats-Unis le 15 juin 1966 et, à la fin du mois d'août, plusieurs dizaines d'installations ont

déjà été rétrocédées à la France. Les opérations d'évacuation des installations et de repositionnement des forces américaines sont désignées par l'acronyme *FRELOC* : *Fast relocation (from France)*.

Les accords franco-américains signés entre 1950 et 1953 ont une durée égale à celle du Traité de l'Atlantique nord, c'est-à-dire vingt années. Ils arrivent donc à échéance en 1969, au mois d'avril, mais peuvent être dénoncés par consentement mutuel auparavant. En 1966, ces conditions ne sont pas réunies et la démarche française, quels que soient les arguments employés, est juridiquement discutable. Mais, en réalité, l'attitude du général de Gaulle n'est qu'un des éléments du problème. Depuis 1950, la situation militaire a changé et la couverture militaire de l'Europe peut se faire directement depuis l'Amérique en utilisant un échelon avancé en Allemagne de l'Ouest. De plus, des économies sont nécessaires aux Etats-Unis pour faire face aux dépenses nucléaires et spatiales. C'est ainsi qu'en décembre 1965, les USA décident de fermer 149 de leurs bases dans le monde. De toute façon, la présence alliée devait cesser ou être renégociée en 1969.

La question se pose de la valeur résiduelle des installations construites par les Américains, qu'ils ne peuvent emporter avec eux et que la France doit payer pour les récupérer, ce qu'elle n'accepte qu'avec beaucoup de réticence compte tenu du droit du sol. L'accord du 4 octobre 1952 est utilisé comme règle générale, bien qu'il soit assez vague dans ses termes. La somme demandée par les Etats-Unis est considérable ; les négociations sont longues et difficiles et n'aboutissent qu'en février 1968 : la valeur résiduelle acceptée par la France est très inférieure au chiffre avancé par les Américains.

Pour *Jeanne d'Arc*, le *Freloc Final Report* de 1967 mentionne une offre française initiale de rachat des installations non démontables s'élevant à 210 000 dollars et une acceptation finale d'un montant de 464 285 dollars.<sup>[24]</sup> C'est la Mission centrale de liaison (MCLAAA) qui est l'intermédiaire entre les Américains et les repreneurs.

## **La longue et difficile cession de l'hôpital au CHR de Nancy et l'installation des services hospitaliers<sup>[18, 21]</sup>**

La première mention d'une éventuelle dévolution de l'hôpital au Centre hospitalier régional de Nancy est faite par son directeur général le 20 juin 1966 au cours d'une réunion de la Commission administrative : «le directeur général fait part que, (...) il serait intéressant de demander l'affectation au CHR de l'hôpital américain Jeanne d'Arc (...), avec pour idée d'y installer des malades chroniques et convalescents ainsi qu'un hospice». La Commission

donne un avis très favorable à cette proposition et charge le directeur général d'adresser un courrier en ce sens au préfet. Il faut rappeler qu'à ce moment le CHR rencontre de grandes difficultés avec ses locaux,<sup>[25]</sup> qu'un plan directeur y prévoit d'importantes évolutions avec reconstruction de l'Hôpital central et construction d'un hôpital à Brabois, et que l'hôpital de Dommartin, avec sa capacité théorique de 1 000 lits, est presque neuf.

L'Armée américaine doit libérer ses installations au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 1967 - cela ne sera pas vrai pour *Jeanne d'Arc* - et la MCLAAA se préoccupe de leur devenir. Une réunion tenue le 18 janvier sur place puis à la préfecture à ce sujet en présence de hauts fonctionnaires des ministères concernés, permet de préciser que les Etats-Unis peuvent emporter tout le mobilier et ce qui est immeuble par destination, c'est-à-dire les installations sanitaires et de chauffage, - ce qui empêcherait le maintien en état de fonctionnement de tout l'hôpital -, mais qu'ils sont disposés à céder ces «installations démontables» à l'acquéreur ; c'est le parti que prendra le CHR. Tout le matériel chirurgical et radiologique a été fourni par la RFA au titre des réparations et est rendu à ce pays. Aussi, à la prise de possession par le CHR, l'hôpital ne contiendra t-il plus, en dehors des matériels acquis par lui (chauffage, climatisation, électricité, monte-charge, ascenseurs, etc.) que quelques matériels de bureau, les installations de l'atelier, quelques installations de cuisine, mais aucun matériel et outillage hospitalier, médical, chirurgical, pharmaceutique et de transport.

Le sujet revient en discussion de façon approfondie au cours de la première réunion de la Commission administrative pour l'année 1967, le 1<sup>er</sup> février. Un courrier du ministre des Affaires sociales, M. Jeanneney, dont le département ministériel est affectataire de l'hôpital par décision du Premier ministre, M. Pompidou, en date du 6 janvier précédent (1967), daté du 27 décembre 1966 et rédigé à la suite du vœu exprimé en juin 1966 «donne son accord à la prise en charge de l'hôpital» par le CHR où il «constituera un élément permanent et non négligeable». Le ministre précise que «lorsque la réalisation prendra corps», le CHR devra «soumettre un dossier (...) qui explicitera le nouveau report des services et des lits au sein du CHR». La question a été débattue en Commission médicale consultative le 26 janvier, et cette dernière a donné un avis favorable à l'unanimité.

Il est prévu d'employer l'hôpital en totalité et l'on escompte alors un coût de 19 000 F par lit, soit 19 MF du moment. Il semble utilisable pendant une quarantaine d'années (on ne devait pas alors penser qu'on avait aussi justement évalué la durée de cette utilisation). Deux questions sont posées : si le CHR accepte, et, si oui, ce qu'il en fait. La réponse favorable à la première question étant presque implicite, les conditions sont exposées : vente ?, location ?, loca-

tion-vente ?, don ?, achat à un prix symbolique ? Il est immédiatement décidé que l'hôpital ne peut pas être utilisé comme centre de convalescence et comme hospice en raison de son origine et de sa localisation, mais qu'il sera employé comme «hôpital actif» en y transférant, au moins temporairement, les services «actuellement mal logés» à Nancy. Des crédits nouveaux seront demandés pour cela au ministère. La Commission convient cependant d'attendre de savoir dans quelles conditions l'Etat envisage cette opération. Elle établit aussi un calendrier des procédures et travaux qui débuteraient le 1<sup>er</sup> février 1967 pour s'achever le 1<sup>er</sup> janvier 1968. Enfin, le président Weber, maire de Nancy, demande à M. le Préfet d'organiser avec les autorités américaines une visite du site pour le mercredi 8 février, après quoi la Commission «arrêtera sa position sur l'éventuelle occupation et la modification du plan directeur».

La visite ayant eu lieu le 8 février à 10 heures, la Commission délibère favorablement le même jour, en posant comme conditions que l'opération ne dépasse pas les capacités financières du CHR, ni ne compromette sa réorganisation. Elle établit un plan d'occupation total des 1 000 lits avec 11 services, décide de la modification du plan directeur, confirme le plan de financement, décide de transmettre son choix au ministère en lui demandant une «redevance symbolique» d'un montant connu «rapidement» et sollicite de M. le Préfet l'envoi au ministère d'un courrier «sollicitant les meilleures conditions possibles». Dans le courrier qu'elle rédige le 13 février, elle se déclare «très intéressée par l'offre de mise à disposition de l'établissement (...)».

Parmi les différents projets qui n'ont pas abouti, les archives mentionnent celui de transformer le logement des officiers célibataires (aujourd'hui *Home* des infirmières) ou l'école en service pour les contagieux compte tenu de sa place en bout de construction, celui d'accueillir un nombre plus ou moins grand de lits de l'Hôpital de Toul, et celui d'installer temporairement une école d'infirmières annexe de celle de Nancy, voire mixte pour Toul et Nancy, dans les locaux.<sup>[18]</sup>

Au cours du printemps ont lieu les négociations menées par le préfet - sur directive du Premier ministre en date du 1<sup>er</sup> mars - avec la Section militaire américaine de liquidation et la MCLAAA, en vue du rachat des équipements démontables par le CHR. L'offre française, de 1 124 000 F, soit 10,7 % de leur valeur actualisée, est examinée à l'ambassade des Etats-Unis le 26 mars, mais aucun accord n'intervient. Après une visite sur place le 14 avril, qui permet de constater l'état des installations, et en particulier de chauffage, une nouvelle réunion est organisée le 25 avril. La proposition américaine est de 4 500 000 F mais la délégation française ne l'accepte pas et formule de nouvelles propositions tendant à ne pas dépasser 20 % de la valeur actualisée. Après de laborieuses

négociations, l'accord se fait sur la somme de 2 227 500 F représentant 25,85 % de la valeur estimée par la France (8 800 000 F), se décomposant en 900 000 F d'équipement et 1 375 000 F d'installations de chauffage.

L'état «des lieux de sortie» est signé le 19 mai 1967 entre le représentant de l'officier contractant du Service immobilier américain et le représentant de la Direction des travaux du Génie de Nancy. L'ensemble est considéré comme «en assez bon état», mais il s'avère que les toitures génèrent des infiltrations d'eau d'où la détérioration de plafonds, de plâtres et de peintures. Le toit du magasin est arraché et les peintures extérieures ne sont pas en bon état.

Le dossier évolue notablement au cours de la réunion de la Commission du 5 juin 1967. Le ministère n'a pas encore répondu à propos de la demande des conditions de dévolution, mais les contacts pris avec les autorités françaises et américaines montrent que son principe est acquis. Le projet d'équipement du CHR est donc modifié pour en tenir compte. La Commission délibère et autorise l'achat direct à l'*US Army* des installations démontables. L'opération a lieu le jour de la remise des bâtiments à la France, le 16 juin 1967, entre le préfet Longeaux, le docteur Weber, maire de Nancy et président du Conseil d'administration, et le colonel Hoover, *contracting officer*.

L'hôpital est remis au Service du Génie par l'Armée américaine le 16 juin 1967, ce qui a permis à cette dernière des rapatriements successifs de personnels sur cet établissement. Il ferme en dernier de manière à permettre à l'école de terminer l'année scolaire, et, comme il n'a pas encore d'affectation officielle, le Génie va en assurer temporairement le gardiennage à compter du 17 et aux frais du futur acquéreur... Normalement, le Génie devait remettre l'hôpital à l'Administration des Domaines dans les jours suivants et cette dernière le transférer au CHR presque aussitôt. La lenteur de décision du ministère des Affaires sociales ne devait pas permettre une telle solution et ceci devait induire de nombreuses difficultés. Sept personnels du CHR assurent l'entretien intérieur à compter du 1<sup>er</sup> août 1967. Pour la surveillance extérieure, le Génie embauche des civils mais, la situation s'éternisant, le ministre des Armées, M. Messmer, décide le 8 novembre 1967 que le Service local du Génie cessera sa surveillance continue le 31 décembre.

L'avenir se précise un peu plus à la séance du 26 février 1968 au cours de laquelle le directeur général indique que l'établissement (terrains de 50 hectares et bâtiments de 40 000 m<sup>2</sup>) sera cédé au CHR pour une somme avoisinant 6 millions de francs au lieu des 10 un moment annoncés. Une subvention de remise en état et d'équipement sera accordée par l'Etat. L'achat ne doit pas être trop différé en raison de ce que l'ensemble coûte déjà au CHR (50 000 F de chauffage par mois) qui a par ailleurs acquis des matériels aux Américains

et n'a pas de recettes compensatoires. M. Lebret est choisi comme architecte car un gros chantier de réfection et d'équipement est à prévoir. En effet, en dehors des adaptations propres aux besoins du CHR qui prévoit l'installation d'un secteur actif classique et d'un secteur chronique et de convalescence, en tout 350 à 400 lits, l'hôpital n'est pas terminé comme déjà indiqué. Le 20 février, le préfet avait proposé que 250 lits soient affectés à l'hôpital de Toul, ce que la Commission n'approuve pas. Elle donne son accord d'acquisition sur le coût et sa répartition, ainsi que sur les services prévus : un de chirurgie, deux de médecine, un de convalescents, un de malades chroniques avec une réadaptation fonctionnelle, avec les services médicotехniques nécessaires à leur fonctionnement : radiologie, laboratoire, antenne de transfusion sanguine et pharmacie.

La répartition des lits et leur nombre total, 370, est le seul point abordé à propos de *Jeanne d'Arc* à la réunion du 27 mai. La réfection et l'équipement des locaux commencent à être abordés avec précision le 8 juillet 1968. Le préfet déclare l'opération d'utilité publique le 29 août. Mais le ministre de l'Economie et des Finances, M. Ortoli, ne fait connaître que le 30 octobre 1968 son acceptation du prix de cession de 5 826 000 F, cependant que les décisions définitives d'attribution des subventions du ministère des Affaires sociales (MM. Schumann puis Boulin) n'interviendront qu'en 1969. Ceci conduira à des difficultés de paiement des installations démontables, à des soucis pour l'administration du CHR et à un grand retard dans les travaux et l'ouverture de *Jeanne d'Arc* aux malades. Pour sa part, M. Messmer, ministre des Armées, s'impatiente de la lenteur de son collègue des Affaires sociales, et, le 24 décembre 1968, il décide la remise «pure et simple» de l'hôpital à l'Administration des Domaines et autorise le CHR à en prendre possession immédiatement avec jouissance fixée au 15 janvier 1969.

La première séance de la Commission administrative pour l'année 1969, le 14 février, est marquée par l'annonce de plusieurs mesures concernant l'hôpital : la nomination du futur directeur, la création d'un secteur de psychiatrie de 29 lits au premier étage du bâtiment non encore affecté numéroté 1630 (aujourd'hui 301 N et S) et dont la direction est donnée au Docteur Laxenaire, une révision des effectifs avec l'attribution de deux maîtres de conférences agrégés, l'un en Médecine G et l'autre en Anesthésiologie, la décision de faire inventorier et estimer l'hôpital par le Cabinet Roux suite au transfert de propriété effectué le 15 janvier précédent,<sup>[20]</sup> la prévision de l'accueil des malades pour la fin de l'année et l'abandon de sa demande par le CH de Toul.

Le 20 mai 1969, lors de l'établissement du devis estimatif d'équipement, sont évoqués l'occupation des pavillons non prévus en première tranche et le

passage à 630 lits. En juin, il est prévu d'ouvrir l'hôpital avec 400 lits tout en conservant l'idée d'une occupation totale à terme. Les chefs de service sont désignés : Professeurs Debry et Michon, et Docteurs Burdin, Hoeffel et Pernot. Un emploi de pharmacien-chef est mis à la création.

Les appels d'offre pour les travaux de remise en état des bâtiments sont passés au printemps. Soixante-cinq soumissions pour les 12 lots sont examinées le 24 avril et le 5 juin 1969 et les travaux sont engagés le 10 juillet avant l'approbation des marchés, à la demande même des autorités, afin de ne pas accroître l'important retard qui a été pris. Ils doivent être terminés le 31 janvier 1970. Quatre salles d'enseignement sont implantées dans les services qui les utilisent pour leurs étudiants, et la salle de spectacle est transformée en amphithéâtre.

Une surprise un peu désagréable attend les administrateurs le 6 septembre. L'avant-veille, l'Administration des Domaines a fait savoir que le CHR ne devenait propriétaire que de 20 ha sur les 52 ha 42 a et 16 ca du site, le reste appartenant à la commune de Dommartin suite à la dévolution des sites anciennement américains. Le CHR peut s'il le souhaite acquérir ce terrain pour la somme de 162.000 F, ce que la Commission décide à l'unanimité. L'affectation et la répartition des lits sont décidées : ils seront au nombre de 405, bien que seulement 370+29 soient autorisés, répartis en 205 actifs, 79 convalescents et 121 chroniques, dans quatre services, Médecines I et II, Chirurgie et Psychiatrie comportant respectivement 132, 133, 111 et 29 lits.

De nombreuses entreprises, locales ou non, participent aux travaux de remise en état et d'installation qui touchent l'essentiel des installations, mais pas les bâtiments actuellement 180-181 à 220-221 S, réservés à une tranche ultérieure visant à l'occupation totale, ni les ateliers. Le chantier le plus important est celui du génie civil et des abords, qui comporte le gros œuvre et tout particulièrement la remise en état des toitures et l'aménagement des locaux qui n'ont pas été terminés et sont à l'état brut ou seulement talochés. A l'intérieur des pavillons, il faut démolir les murs, les plafonds, les sols et les vieux enduits et réaliser les nouveaux cloisonnements et la finition des nouvelles pièces. Les archives montrent bien que de nombreux murs n'étaient pas terminés à «l'époque américaine». Les chambres à 4, 6 et 8 lits des plans primitifs, sont remplacées par des chambres à 3, 5 et 6 lits, ce qui réduit leur nombre de 370 à 314. Le travail comporte aussi la remise en état des chaussées et caniveaux et la construction de la loge du gardien. C'est l'Entreprise *Boni* de Nancy qui réalise cette tranche.

L'appellation des services est décidée à la séance du 22 décembre : Médecines F et G, Chirurgie D, Electroradiologie et Laboratoire de Biologie. Les candidatures aux fonctions de chefs des services sont acceptées le 18 mars

1970, jour où sont aussi organisées les consultations externes de ces services qui auront lieu dans la partie gauche du pavillon d'entrée (340-341 actuel), ainsi qu'en Ophtalmologie, ORL, Stomatologie et Odontologie. La Commission décide aussi de la création d'emplois d'internes et de vacations. L'ouverture est annoncée pour le 6 avril. A cette occasion, les administrateurs ont aussi et encore à se prononcer sur l'achat des terrains de l'ancienne caserne *Jeanne d'Arc*, 11 ha 26 a et 97 ca que le préfet propose d'acquérir de l'Etat pour la somme de 312 000 F. La Commission accepte cette offre et décide que ces terrains feront partie intégrante du patrimoine du CHR sans restriction, ce qui évitera la création de servitudes si l'hôpital doit s'étendre.

La réception provisoire de *Jeanne d'arc* a lieu le 10 février 1970 et la réception définitive le lendemain 11 février. Le premier malade entre le 6 avril, comme prévu, dans le service du Professeur agrégé Pernot. La date de l'inauguration, prévue le 4 décembre 1970 à 17 heures, est annoncée à la séance du 5 novembre où il est aussi question de l'aménagement de l'accès à l'hôpital depuis la RN 4, qui est en mauvais état, de la location de chambres au personnel et de l'éventualité de la mise à disposition d'un bâtiment à l'Hôpital de Toul pendant des travaux de son site urbain. Le coût de l'ensemble de l'opération, annoncé par le Directeur général, M. Gabriel Marquet, dans son discours d'inauguration, toutes dépenses confondues, s'élève à un peu plus de 16 MF et celui du lit à environ 29 500 F.

Enfin, le 22 décembre 1970, est évoquée l'extension du service de Psychiatrie à 120 lits. En effet, la Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales a fait savoir le 8 que le ministère estime que le service de 29 lits est trop petit, qu'il ne peut être accepté que temporairement dans cette disposition et qu'il convient de lui proposer un projet plus ambitieux, mais ne dépassant pas 160 lits. L'extension proposée par le CHR le 22 janvier 1971, comprend 101 lits. Ainsi se termine la longue «gestation» de l'entrée pleine et entière de l'Hôpital *Jeanne d'Arc* dans le patrimoine du CHR de Nancy.

Le service de Chirurgie D est orienté vers la chirurgie orthopédique, plastique et reconstructrice de l'appareil locomoteur, son chef est le Professeur Jacques Michon avec les Docteurs Gérard Paquin et Jean-Pierre Delagoutte. Les deux services de Médecine générale sont la Médecine F du Professeur agrégé Claude Pernot<sup>[26]</sup> à orientation cardiologique, et la Médecine G du Professeur Gérard Debry, à orientation métabolique et diabétologique. L'établissement comporte un accueil avec poste de secours, un service de Radiologie (Professeur agrégé Jean-Claude Hoeffel),<sup>[26]</sup> un laboratoire dit «de Bactériologie» dirigé par le Professeur agrégé Jean-Claude Burdin, mais dont les activités concernent en réalité la bactériologie, la sérologie, la cytologie, l'hématologie

et la chimie comme l'indiquent les plans, et qui deviendra un peu plus tard un laboratoire de Parasitologie placé sous la responsabilité du Professeur agrégé Gilbert Percebois, une Pharmacie placée sous la responsabilité de Mademoiselle Françoise Barret, puis de Madame Fernande Bonet. L'histoire et l'évolution de ces services viennent d'être décrites dans l'ouvrage réalisé en 2006 par le Comité d'histoire du CHU.<sup>[27]</sup>

La réflexion sur le projet d'extension du service de Psychiatrie du Professeur agrégé Michel Laxenaire vers les bâtiments 1619 et 1620, actuellement 190-191 N et S, et 200-201 N, commence en mai 1971. Elle durera plusieurs années et sera réalisée entre juillet 1973 et août 1974. Le nombre des lits passe à 399 en 1975, pour se situer à 374 en 1980. La brochure d'accueil de 1982 indique 505 lits.<sup>[28]</sup> Ce nombre diminue en 1984 avec le départ pour Brabois de la Cardiologie infantile.

## L'hôpital en 2007 et les services qui l'occupent

Par rapport à l'ensemble initial, seules deux constructions ont disparu à ma connaissance : le bowling réalisé en préfabriqué et démonté par les Américains avant leur départ comme ils l'ont fait pour toutes les installations de cette nature en n'en laissant que le socle en béton, et le bâtiment des garages, abattu récemment suite à un incendie. L'entrepôt est utilisé pour la conservation des archives, mais les pavillons 180 S, 210 et 211 S le sont également. Le plan actuellement distribué aux malades, établi en 2006<sup>[29]</sup> montre que l'hôpital est encore largement occupé, à l'exception des «niveaux» 181 S, 281 S et 301 N.

Les services médicaux présents au début de l'année 2007 sont au nombre de quatre et représentent un total de 240 lits et places répartis entre le service de Chirurgie plastique et reconstructrice de l'appareil locomoteur doté de 48 lits de court séjour, 34 de moyen séjour et 15 places de chirurgie ambulatoire. Dirigé par le Professeur Gérard Dautel, assisté du Professeur François Dap, il occupe l'essentiel de la partie Ouest de l'hôpital à partir du «point central», avec un secteur d'Anesthésiologie dont le responsable est le Professeur Michel Mertès assisté du Professeur Hervé Bouaziz. La consultation d'Ophtalmologie (Docteur Karine Angioi-Duprez) et le bloc opératoire se partagent le pavillon 280-281 N.

L'autre côté (Est) de l'hôpital est essentiellement dévolu aux trois autres services. Il s'agit d'abord du service de Médecine G orienté vers les maladies métaboliques et le diabète, dirigé par le Professeur Olivier Ziegler. Il dispose de 54 lits de court séjour et 5 de moyen séjour, plus 12 lits d'hospitalisation de jour, et occupe les pavillons 251 S et N, 240 S, 241 S et N, 231 N et 220-221

S. C'est ensuite le service de «Réadaptation cardiaque» du Professeur Etienne Aliot qui comporte 31 lits de moyen séjour dans les pavillons 250 N et S. Enfin, le service de «Psychiatrie et Psychologie clinique», occupe les pavillons 200 N, 190-191 S et N et 181 N, c'est-à-dire l'étage de l'ancienne école, sous la direction du Professeur Jean-Pierre Kahn, avec 17 lits inter-secteurs, 28 lits du secteur de Toul et 1 lit d'hospitalisation de nuit.

Les autres services sont la «Réadaptation physique et psychologique» du Docteur Didier Petry dans les bâtiments 261 N et S et 181 N, «Ergothérapie» (261 S et 181 N), «Radiologie» (Professeur Michel Claudon, 260 S), «Odontologie» (Professeur Alain Fontaine, au 1<sup>er</sup> étage du pavillon d'entrée), «Pharmacie» (Docteur André Giensenfeld, 260 N) et «Centre d'investigation clinique», (Professeur Faiez Zannad, 240 N). Quelques pavillons et étages sont inoccupés. Les archives occupent le pavillon 210-211 S, l'ancienne école 180 S et le magasin anciennement 1610 ; elles représentent 15 kilomètres linéaires de dossiers.

Début 2007, les personnels médicaux et paramédicaux, administratifs et techniques, représentaient près de 500 personnes, placées sous la direction de M. Daniel Kieffer, directeur, de M. Patrick Remy, coordinateur des soins infirmiers, et de M. Alain Viaux, directeur des soins. Des déménagements sont en cours : la Cardiologie et la Réadaptation ont quitté l'hôpital pendant l'année, respectivement pour s'installer à Brabois et dans le nouvel Institut régional de réadaptation.

Les bâtiments ont relativement peu changé depuis la construction et le départ de l'*US Army*. Beaucoup de pavillons ont conservé la couleur blanche de leurs murs. D'autres couleurs sont présentes : jaune et brun, en particulier sur les façades de l'ancienne école dont l'intérieur est resté très proche de son état d'origine. Quelques petites constructions ont été ajoutées et des clôtures ferment certains espaces entre les pavillons, le site étant aujourd'hui complètement ouvert sur l'extérieur. A l'intérieur des bâtiments, beaucoup de sols, de portes, de fenêtres, de radiateurs, de paliers et de sas de sorties, de cages d'escaliers, etc., sont dans leur état originel. Diverses transformations ont bien sûr eu lieu, en particulier la création de logements, et certains pavillons ont récemment reçu des fenêtres neuves.

### **Le site, ses bouleversements récents et son avenir**

La construction très récente du grand centre commercial qui avoisine l'Hôpital *Jeanne d'Arc* à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau a entraîné d'importants bouleversements au site, à ses terrains et à ses voies d'accès. L'emprise, acquise par le CHR en 1969 comme nous l'avons vu précédemment, a

été cédée au promoteur de l'opération. Elle a été arasée et aplanie et l'ensemble des restes du dépôt américain et de l'ancien quartier de cavalerie *Jeanne d'arc* a totalement disparu. Le parking occupe l'ancien terrain de ce dernier. La route qui reliait l'hôpital à la route de Villey-le-Sec et qui assurait autrefois la liaison dépôt-hôpital a aussi subi des modifications.

Toutefois, Jeanne d'Arc n'est pas «absente» du site puisque son nom est présent deux fois dans l'emprise du centre commercial : d'une part la dernière allée du parking, la plus proche de l'hôpital et la plus susceptible de se trouver «au dessus» de l'ancien quartier français, a reçu le nom d'*Allée Jeanne d'Arc*, d'autre part, une statue de Jeanne d'Arc portant un étendard fleurdelisé a été placée à l'extrémité de la galerie du centre, du côté de l'hôpital et face à l'allée éponyme. Il serait intéressant de savoir si cette statue et ce nom sont seulement destinés à rappeler la proximité de l'hôpital, ou si en plus ils sont également destinés à rappeler que se dressait sur ce site un quartier de la garnison de Toul en 1914 qui fut ensuite au fil de deux conflits, un hôpital militaire en 1939, un camp de prisonniers français en 1940 puis un établissement militaire américain dans le cadre de l'OTAN.

Pour sa part, l'hôpital est toujours en activité et presque totalement utilisé. Néanmoins, ses jours sont comptés. Les réaménagements des hôpitaux urbains et les constructions neuves en cours ou en projet conduiront, à court terme, à la désaffectation de l'Hôpital *Jeanne d'Arc*, et, très logiquement, à son aliénation par le CHR. La fermeture de *Jeanne d'Arc* a été annoncée dans la presse locale le jeudi 21 décembre 2006 et a fait l'objet d'un point de l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration du lendemain, le vendredi 22.

## Conclusion

Conçu comme un hôpital d'urgence pour l'*US Army* dans le cadre de l'OTAN au début de la décennie 1950-1960, «terminé mais non achevé» à ce moment, programmé pour durer seulement quelques décennies, au moins vingt ans officiellement, c'est-à-dire la durée du premier mandat de l'OTAN, mais en réalité construit avec des matériaux lui conférant une longévité d'une cinquantaine d'années, ayant servi à divers usages mais très peu comme hôpital à l'époque américaine, *Jeanne d'arc* était presque neuf et très moderne au moment où le CHR de Nancy en est devenu propriétaire. L'acquisition, très facile d'un point de vue «politique», s'est révélée longue et difficile en pratique et n'a été effective qu'au bout d'une année et demie (juin 1967-janvier 1969).

Acheté pour permettre au CHR de supporter au mieux la difficile transition entre la construction du CHU de Brabois et la remise en état ou la désaffectation de l'Hôpital central, *Jeanne d'arc* ne devait «initialement» servir que quelques

années et être rapidement revendu suite à ces opérations. Quatre décennies plus tard, l'hôpital fait toujours partie du patrimoine actif, et, en dépit de son âge et de l'entretien limité qui lui est fourni, il a toujours belle allure et est très apprécié des malades.

Parvenu aujourd'hui au terme de sa vie active, puisque l'annonce de la décision de sa fermeture a été faite fin décembre 2006, il restera, dans l'histoire du CHR de Nancy, comme un établissement hospitalier dont l'utilité aura été majeure et qui n'aura, sur le plan historique, rien à envier à ses homologues, même si son activité n'aura pas dépassé quelques décennies.



### Bibliographie et notes

1. Pottier O., *La présence militaire américaine en France (1950-1967)*, thèse de doctorat d'Université, discipline Histoire, Université de Reims Champagne-Ardenne, Reims, 1999, 2 volumes, 730 p. Egalement : *Les bases américaines en France 1950-1967*, Paris, L'Harmattan, 2003, 378 p., *passim*.
2. *La France et l'OTAN*, Actes du colloque des 8-10 février 1996 à Paris, sous la direction de M. Vaïsse, P. Mélandri et F. Bozo, Centre d'études d'histoire de la défense, Château de Vincennes, Editions Complexe, Paris, 1996, *passim*, en particulier les articles de P. Facon, «Les bases américaines en France, 1945-1958 : un enjeu politique», p. 129-145, et de O. Pottier, «La présence américaine en France, 1951-1967 : cohabitation ou acculturation ?», p. 147-168.
3. Domange G., «Verdun, l'OTAN et la base américaine 1950-1967», dans : *Verdun Ville militaire*, Collection «Connaissance de la Meuse», Imprimerie Frémont, Verdun, 2000, p. 55-70.
4. Bergeret-Cassagne A., *Les bases militaires américaines en France 1950-1967. Influences matérielles et culturelles*, mémoire de maîtrise, sous la direction de P. Griset, UFR d'histoire, Université Paris IV-Sorbonne, 2004, 219 p. plus annexes.
5. De nombreux sites historiques en anglais sur la Com Z, comportant des références de périodiques militaires de l'époque et même d'ouvrages ou de documents officiels américains, sont accessibles sur Internet au moyen des mots-clés «USAREUR Units in France» (USAREUR = US Army in EUROpe) ou «US Army in Germany».
6. Mangin J., *Les Américains en France 1917-1919 La Fayette, Nous voici*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2006, 160 p., ici p. 44.
7. Ireland M.W. (sous la direction de), *The Medical department of the United States Army in the World War*, Washington, Government Printing office, 1925, section III *The St. Mihiel Operation*, chapitres XIV *The First Army*, et XVIII *Army Hospitals*, *passim*.

8. Gilbert M., «Carter Harrison et la ville de Toul, La Croix-Rouge américaine et le complexe hospitalier US à Toul, à la fin de la Grande Guerre», *Etudes toulaises*, 2000, n° 94, p. 3-28.
9. Olier F., *Répertoire général des formations hospitalières de la zone de l'intérieur (1914-1918)*, Service de santé des Armées, Brest, 2003, p. 411-412 (Musée du Service de santé, Val-de-Grâce, Paris, section archives).
10. Gérardin M., Comte J., *Dommartin d'hier à aujourd'hui. Inauguration de la mairie le 4 juin 1988*, plaquette, Imprimerie Regnière, Dombasle, 1988, n.p.
11. Berthélémy A. et Cristau P., Quatre hôpitaux de l'Est (Toul, Nancy, Vittel, Epinal) dans la tourmente de juin 1940, *Médecine et Armées*, 2003, vol. 31, n° 6, p. 546-554.
12. Plans, très nombreux (plusieurs centaines) et dans l'ensemble en bon état, de l'hôpital Jeanne d'Arc, antérieurs à 1970 et d'origine américaine, et du quartier de cavalerie «Jeanne d'arc» aujourd'hui disparu, Services techniques du CHR, Bureau d'études, Hôpital Saint-Julien, Nancy.
13. Les unités du Service de santé américain dans la zone avant (ADSEC) en 1953, *Monthly statistical report, octobre 1953, HQ ADSEC USAREUR Communications Zone US Army*, RG 338, Box 53, National Archives II, College Park, Maryland, USA.
14. L'hôpital de Vassincourt se limite à trois bâtiments, mais il aurait dû, à mon avis, avoir la même structure que les autres si des changements n'étaient pas intervenus au moment de la rédaction des plans.
15. De nos jours, le Service de santé de l'Armée française utilise toujours les parties «dépôt» des installations d'Orléans-Chanteau et de Vitry-le-François-Marolles, les hôpitaux servant partiellement à divers usages non hospitaliers. Le site de Maison-Fort, au sud d'Olivet dans l'agglomération d'Orléans, est actuellement occupé par le 6<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> régiment de cuirassiers sous le nom de «quartier Valmy». Pour sa part, le «milieu civil» a acquis et emploie ou a employé jusqu'à une époque récente les hôpitaux de Chinon (Centre hospitalier spécialisé en grands travaux de 2004 à 2007), Verdun (Hôpital *Désandrouins*, hôpital psychiatrique du CHG de Verdun, en partie démolé mais toujours utilisé), Poitiers (sous le nom de Centre hospitalier de Châlons, détruit en 2006) et Evreux (Hôpital Saint-Michel du Centre hospitalier intercommunal d'Evreux-Vernon, récemment désaffecté). L'hôpital de Vassincourt est un centre d'aide par le travail. Celui de Croix-Chapeau est occupé par une zone industrielle et se trouve en complète rénovation, cependant que Bussac-Forêt a totalement disparu.
16. Inventaire des installations américaines à Dommartin-les-Toul, document militaire français, 6<sup>e</sup> Région militaire, sans date (sans doute 1966), Service historique de la défense (SHD), Vincennes, fonds MCLAAA, versement 6, carton 11-4.
17. Note circulaire sur les installations US en France en 1966, SHD, Vincennes, 1966.

18. Archives de l'hôpital *Jeanne d'Arc* relatives à son acquisition et aux transformations et aménagements initiaux (1969-1974) : 13 cartons et 31 dossiers rangés par thèmes et pour l'essentiel bien classés et aisément exploitables.
19. Procès-verbal de la réunion tenue au Secrétariat général permanent de la Défense nationale le 12 septembre 1952 pour l'étude du programme général de construction ou d'aménagements d'hôpitaux pour les armées américaines en France, SHD, Vincennes, fonds MCLAAA, versement 35, carton 8, p. 2 et 3. Liste des installations mises à la disposition des armées alliées, à jour au 31 décembre 1952, *Rapport de synthèse de la MCLAAA*, 1952, p. 17, SHD, Vincennes, fond MCLAAA, carton 1.
20. Rapport d'expertise patrimoniale «Risque 10, estimation préalable codifiée, 4<sup>e</sup> trimestre 1969», dossier Ny 73/300.238, réalisé par la Cabinet Roux (Société générale d'expertise, Paris), 42-44 rue Saint-Dizier à Nancy, aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1969, 147 p. et annexes, Archives de l'Hôpital Jeanne d'Arc.
21. Registres des délibérations de la Commission administrative du CHR de Nancy, 1964-1968 et 1968-1972, conservés à la Direction générale.  
Pour le premier, il concerne les séances des 20 juin 1966, p. 328-336 (première page de la séance, dernière page où il est question de *Jeanne d'Arc*), 1<sup>er</sup> février 1967 (p. 456-462), 8 février (p. 481-482), 5 juin (p. 492-496), 23 juin (p. 528-529), 30 octobre (p. 535-536), 26 février 1968 (p. 606-611), 30 mars (p. 627-635), 27 mai (p. 666-684) et 8 juillet 1968 (p. 687-693).  
Le second a trait aux séances des 14 février 1969 (p. 1-21), 6 juin (p. 50-56), 6 septembre (p. 80-91), 10 novembre (p. 100-118), 23 décembre (p. 130-136), 18 mars 1970 (p. 139-150), 29 mai (p. 166-176), 5 novembre (p. 208-220) et 22 décembre (p. 224-229).
22. Investissements américains en France dans les hôpitaux d'après un récapitulatif général, dans : HQ US Army Communications Zone Europe, *FRELOC after Action Report*, 1966-1967, p. 45-51, US Army Center for military History, Washington DC, USA.
23. Les unités US occupant les installations sanitaires de Dommartin-les-Toul en 1965, *Rapport mensuel de l'officier de liaison français à Nancy*, septembre 1965, SHD, fonds MCLAAA, versement 34, carton 4.  
*Toul American High School*, site Internet : [toulhigh.org/history](http://toulhigh.org/history), consulté le 17 janvier 2007.
24. Prix estimé d'installations américaines vendues au gouvernement français (offre française initiale et prix accepté), HQ US European Command, *FRELOC Final Report*, 1967, US Army Center for military History, Washington DC, USA.
25. Vuillemin-Pernot C. et Vuillemin C. *L'Hôpital central de 1883 à 1983*, Centre hospitalier régional de Nancy éditeur, Art graphique Imprimerie, Nancy, 1983, 306 p., *passim*.

26. Legras B., *Les professeurs de la Faculté de médecine de Nancy 1872-2005 Ceux qui nous ont quittés*, Nancy, Imprimerie Bialec, 2006, 472 p., *passim*.
27. Larcen A. et Legras B. (sous la direction de), *Evolution des activités hospitalo-universitaires 1975-2005*, Comité historique du CHU de Nancy, CHU éditeur, 2006, p. 15-16 (cardiologie), 65-67 (nutrition, diabète, obésité, maladies métaboliques), 87 (psychiatrie et psychologie clinique), 136 (chirurgie orthopédique et traumatologique), 199 (bactériologie), 213 (radiologie) et 269 (cardiologie pédiatrique).
28. *L'hôpital Jeanne d'Arc*, Centre hospitalier régional de Nancy, Editions Héral, s.l., 1982, n.p., avec plan d'occupation et d'emploi des locaux.
29. Livret d'accueil de l'Hôpital Jeanne d'Arc, CHU de Nancy éditeur, 2006, 24 p. et plan de l'hôpital et disposition des services mis à disposition des malades et visiteurs, CHU de Nancy, 2006.

**Mots-clés** : Guerre froide, OTAN, Armée américaine en France, Hôpital militaire américain, Dommartin-les-Toul, Centre hospitalier régional de Nancy.

History of the american military hospital «Jeanne d'Arc» built in Dommartin-les-Toul, and of its integration in the «Centre hospitalier régional de Nancy».

**Key words** : Cold war, NATO, US Army in France, american military hospital, Dommartin-les-Toul, Nancy hospitals.



## Communication de Monsieur Hervé This



Séance du 23 novembre 2007



### Une histoire chimique du bouillon de viande

En 1783, Antoine Laurent de Lavoisier publie un *Mémoire sur le degré de force que doit avoir le bouillon, sur sa pesanteur spécifique et sur la quantité de matière gélatineuse solide qu'il contient*<sup>[1]</sup> : «On ne peut s'empêcher d'être surpris, toutes les fois qu'on s'interroge soi-même sur les objets qui nous sont les plus familiers, sur les choses les plus triviales, de voir combien nos idées sont souvent vagues et incertaines, et combien, par conséquent, il est important de les fixer par des expériences et par des faits». Suit alors une étude sommaire du «bouillon de viande», que nous considérerons en détail plus loin. Plus de deux siècles après Lavoisier, alors que des générations de chimistes ont étudié ce que l'on doit aujourd'hui nommer une «solution aqueuse obtenue par traitement thermique de tissus musculaires de *Bos taurus*» - nous conserverons dans la suite le terme de «bouillon» -, ne doit-on pas s'étonner que l'on connaisse mieux la température au centre des étoiles que les mécanismes par lesquels une solution aqueuse réduite à quelques ions devient un bouillon ? Pourquoi, alors que l'on envoie des sondes vers Mars, connaît-on si mal les bases physico-chimiques de la cuisine de la plupart des peuples du monde ?

D'une part, l'histoire de l'étude chimique du bouillon montre bien combien les préjugés préviennent les progrès de la science. Elle pose, d'autre part, des questions épistémologiques insoupçonnées, telles que : l'étude du bouillon peut-elle être scientifique, ou bien est-elle condamnée par nature à n'être que technologique ? quelles relations entretiennent science et technologie ?

## 1. Nous sommes la première génération à ne pas avoir souffert de famine (et pas tous !)

Avant de nous lancer dans des siècles d'histoire de la chimie, balayons la question d'une possible insignifiance du bouillon. Le bouillon, anecdotique ?

C'est en tous cas une technique ancienne : les archéochimistes montrent que très tôt, des êtres humains ont pratiqué la technique qui consiste à cuire des aliments dans de l'eau à l'aide de pierres chauffées dans un feu et jetées dans l'eau contenue dans une peau d'animal posée sur un trou.<sup>[2]</sup> Dans les siècles qui ont précédé notre ère, nous avons, par Apicius (au IV<sup>ème</sup> siècle avant notre ère), des descriptions écrites du produit et du procédé.<sup>[3]</sup> En outre, les livres de cuisine montrent à l'envi que, dans nombre de civilisations, la production de bouillon de viandes ou de légumes, a été importante. Pour la seule cuisine française classique, il est intéressant de noter que la plupart des livres, depuis le *Viandier* de Guillaume Tirel (dit «Taillevent»), en 1319, commencent généralement par la description de la production du bouillon, lequel sert ensuite à préparer des fonds, soupes, consommés, potages, daubes, ragouts, fonds de sauce, sauces...<sup>[4, 5, 6]</sup>

Économiquement, le bouillon n'est pas anecdotique, aujourd'hui encore. Rien que pour la cuisine française, un calcul d'ordres de grandeur montre que, chaque année, dans les restaurants, il s'en prépare environ 100 millions de litres !

Historiquement, on verra dans la suite que les plus grands noms de la chimie, en particulier, et de la science, en général, se sont penchés sur la question de la production du bouillon. Examiner l'histoire scientifique du bouillon, c'est élever un monument à ces grands anciens. C'est aussi répondre à la question importante : comment honorer des prédécesseurs... qui ont essentiellement publié des théories fausses ? Devons-nous limiter notre admiration pour Lavoisier quand nous savons que, contrairement à ce qu'il a cru, et publié, les acides ne contiennent pas systématiquement de l'oxygène ? Evidemment non : notre admiration doit être entière, car Lavoisier a poussé plus loin que ses contemporains les limites de la connaissance. L'analyse des travaux scientifiques du passé n'est-elle pas une merveilleuse façon de voir comment la science a progressé, comment nous pouvons perfectionner nos matériels et nos méthodes, afin de nous garder de mauvaises pratiques, techniques ou intellectuelles ?

Enfin la question du bouillon est une sorte de prototype de ces questions apparemment triviales qui, pourtant, sont essentielles dans notre vie. Evidemment, la recherche du boson de Higgs est «importante», mais n'est-il pas temps de nous débarrasser d'une néfaste classification comtienne des sciences,

pour reconnaître que de nouveaux critères de qualité de la science doivent être trouvés ?

Arrivons maintenant à cette histoire scientifique, que nous ferons commencer à Denis Papin (Chitenay, près de Blois, 22 août 1647 - Londres, v. 1712) : <sup>[7, 8, 9]</sup> c'est en 1681 qu'il songe à faire l'extraction de la gélatine, proposant le traitement des os à haute température, à l'aide de la marmite sous pression, ou «digesteur». Il s'agit de technologie, et l'on comprend toute la portée du travail de Papin quand on sait qu'il s'agit, alors que les famines déciment encore l'Ancien Monde, de faire le meilleur usage des produits comestibles, une préoccupation largement oubliée de nos jours.

A noter que l'invention restera considérée de façon ambiguë par le monde culinaire, puisque, en 1875 encore, un auteur de livres de cuisine, Ildefonse-Léon Brisse, écrit fautivement : «Gardons-nous bien cependant de croire que le pot-au-feu soit à son apogée. Il y a urgence, au contraire, à provoquer dans sa composition une réforme radicale, en améliorant le bouillon et en obtenant une économie réelle. Je le déclare ici hautement : les os doivent être exclus du pot-au-feu. Non seulement les os ne contribuent en rien à la bonté du bouillon, mais ils en absorbent les parties les plus succulentes. Il n'y a pas un demi siècle, la science attribuait encore à la gélatine de grandes propriétés nutritives, et les os, composés de phosphate de chaux (matrice terreuse) et de gélatine, étaient déclarés indispensables dans le pot-au-feu et dans les braises. La science a progressé. Il est avéré aujourd'hui que la gélatine est une substance sans qualités nutritives et sans goût aucun. Les os ne sont donc d'aucune utilité dans l'alimentation. Lorsqu'on met un os dans le pot-au-feu, une partie de la gélatine contenue dans les pores de cet os finit par se dissoudre, et le vide qu'elle y laisse se garnit des sucs de viande tenus en suspension dans le bouillon. Aussi, après une ébullition de cinq à six heures, l'os devient-il excellent à sucer, car il a absorbé les meilleurs éléments du potage. Le jarret de bœuf, en si grande faveur auprès des gargotiers pour la confection du bouillon, doit également en être exclu. Le bouillon épais qu'on en obtient est tout simplement de la colle».

<sup>[10]</sup> On verra plus loin ce que l'on doit penser d'une telle déclaration, mais il n'est pas inutile de signaler dès maintenant que Brisse pose la question de la valeur nutritive des mets, en la mêlant à la question organoleptique. Pour cette dernière, la remarque de Brisse est fautive, car s'il est exact que les protéines ont peu de saveur et d'odeur, la gélatine est lentement hydrolysée, formant des acides aminés qui, eux, ont une saveur puissante.

A l'époque de Papin, les andouillers de cervidés sont alors en usage pour la confection des bouillons, au même titre que les os. Souvent, ces deux types de produits servent à produire des tablettes de bouillons, qui ne sont rien

d'autres que des ancêtres de nos modernes bouillons cube. C'est, par exemple, ce que révèle Nicolas Lemery, en 1705 :<sup>[11]</sup> « Qui croirait que les cornes sont en usage parmi les aliments ? Cependant celles de cerf nouvellement nées, et encore tendres et molles, nourrissent beaucoup et sont d'un usage très délicat. On fait encore avec les cornes de cerf une gelée qui a de très bons usages. On a aussi trouvé dans ces derniers temps une manière pour pouvoir se servir des os parmi les aliments. On les a mis dans une machine de M. Papin et l'on en a tiré une espèce de bouillon ou de gelée fort nourrissante. » Mais c'est là une autre histoire : celle des tablettes de viandes.

En 1730, paraît l'un des plus anciens textes rapportant des études véritablement scientifiques du bouillon, par Geoffroy le Cadet (Paris, 8 août 1685 - Paris, 9 mars 1752) :<sup>[12, 13, 14]</sup> «M. Dodart [...] s'est contenté de dire en 1702<sup>[15]</sup> qu'il tenoit de feu M. Bourdelin, que les chairs des Animaux bouillis en consommé, & ensuite mises à la distillation, ne rendoient pas moins de Sel volatil que si elles avoient été distillées crues. Comme il paroît qu'on a négligé de déterminer la quantité d'extrait que ces consommés laissent après l'évaporation, & ce que les Viandes pourroient avoir communiqué de leurs principes à l'eau dans laquelle on les avoit fait bouillir ; j'ai repris ce travail, afin d'ajouter aux analyses déjà connues, cette partie négligée, qui est l'objet de ce Mémoire».

## 2. Lavoisier et le bouillon

Puis, en 1783, paraît le texte de Lavoisier, sur le bouillon.<sup>[16]</sup> C'est un article étonnant de clairvoyance, qui n'est manifestement pas connu de ses successeurs, car il pose parfaitement la question de l'énergie nutritive contenue dans les bouillons : «La Société royale de médecine ayant été consultée, par le ministre de la marine, sur le régime qu'on doit faire observer aux malades dans les hôpitaux, elle s'est aperçue, dans les conférences nombreuses qui ont été tenues à cet effet, qu'on n'avait pas de connaissances assez précises sur la nature du bouillon qu'on donne aux malades, sur la proportion d'eau et de viande qu'on donne aux malades pour le composer, sur la quantité de matière gélatineuse ou extractive qu'il contient, sur les différences qu'apportent dans sa qualité les différentes espèces de viandes ; sur le degré de force que doit avoir le bouillon, suivant les différents états de maladie ou de convalescence ; enfin, sur les caractères au moyen desquels on peut connaître sa qualité».

Le texte se situe étrangement entre science et technologie : «M. Geoffroy a communiqué à l'Académie des sciences, en 1730, un travail sur le même objet ; mais, comme son but était différent du mien, nous ne nous sommes rencontrés ni dans les moyens, ni dans les résultats. L'objet de ce chimiste était de connaître, par l'analyse chimique, la nature des différentes substances nour-

rissantes, soit animales, soit végétales ; en conséquence, dans les expériences qu'il a faites sur les chairs des animaux, il les a successivement fait bouillir dans un grand nombre d'eaux différentes, qu'il renouvelait jusqu'à ce que la viande fût entièrement épuisée de toute matière extractive ; alors il faisait évaporer toute l'eau qui avait passé sur la viande, et il obtenait ainsi séparément toute la partie gélatineuse et extractive qu'elle contenait.

«Mon objet, au contraire, était d'acquérir des connaissances purement pratiques et de déterminer, non ce que la viande contient de substances gélatineuse et extractive, mais ce qu'elle en peut communiquer par une ébullition lente et longtemps continuée, à une quantité donnée d'eau».

La méthode utilisée est celle de la mesure de la densité des bouillons : «J'ai d'abord reconnu qu'une livre de bouillon, faite avec une livre d'eau et 4 onces de viande [un quart de livre, car une livre fait 16 onces], ne formait qu'un bouillon très-faible, dont la pesanteur spécifique était, à celle de l'eau, dans le rapport de 1 002 322 à 1 000 000, et qu'on en obtenait, par l'évaporation seulement 35 grains  $\frac{1}{2}$  de matière gélatineuse réduite à la consistance de tablettes de bouillon. C'est de la tranche qui a été employée dans cette expérience et dans les deux suivantes. Une livre de bouillon dans lequel il était entré 8 onces ou une demi livre de viande, s'est trouvée avoir, pour pesanteur spécifique, 1 003 080 ; il a laissé par évaporation, 47 grains  $\frac{1}{2}$  de matière gélatineuse réduite à consistance de tablettes. Ce bouillon pouvait être encore regardé comme faible, mais suffisant cependant pour le cas de maladie.

«Enfin une livre de bouillon, formé avec une livre de viande, avait pour pesanteur spécifique 1007347 ; il était fort et succulent, et a laissé par évaporation 116 grains de substance gélatineuse desséchée».

Lavoisier obtient trois conclusions : «1. Que la proportion convenable pour faire du bouillon à l'usage des malades est d'environ deux parties d'eau contre une de viande ; 2. Qu'il existe un rapport assez exact entre la quantité de substance gélatineuse contenue dans le bouillon et la pesanteur spécifique, de sorte qu'on peut conclure l'un de l'autre ; 3. Qu'en faisant bouillir la viande à grande eau, on en extrait, proportion gardée, plus de matière extractive que quand on la fait bouillir à courte eau. On a vu, en effet, que 4 onces de viande ont donné 35 grains  $\frac{1}{2}$  de matière gélatineuse ; une livre, dans cette proportion, en aurait dû donner 142, et cependant on n'en a obtenu que 116 ; il y a donc un sixième environ à gagner à faire du bouillon à grande eau».

Dans son étude, Lavoisier explore les bouillons de plusieurs parties du bœuf, en corrélant la matière sèche et la densité : «Le grand nombre d'expériences que j'avais faites sur la pesanteur spécifique des bouillons, et sur la quantité

de matière gélatineuse qu'ils contenaient, m'ayant mis à portée de comparer le rapport de l'une avec l'autre, il ne m'a pas été difficile de reconnaître qu'il suivait une loi assez régulière, et je suis parvenu à la soumettre au calcul. J'ai fait d'ailleurs quelques expériences particulières sur des bouillons plus chargés que les précédents, et je me suis vu en état de former, avec beaucoup plus d'exactitude que je ne m'y étais attendu d'abord, une table qui exprime la quantité de matière gélatineuse contenue dans un bouillon d'une pesanteur spécifique donnée. Pour faciliter l'usage de cette table, je l'ai calculée de 6 en 6 grains. Si l'on voulait pousser plus loin l'exactitude et avoir, par exemple, jusqu'à la précision du grain la quantité de matière gélatineuse, on pourrait prendre des parties proportionnelles, et, sur d'aussi petites quantités, il n'en résulterait aucune erreur sensible. Ceux qui voudront approfondir les lois que suit cette table s'apercevront que les différences premières de la pesanteur spécifique vont en diminuant à mesure que le bouillon est plus chargé, que les différences secondes deviennent également plus petites à mesure que le bouillon se charge, mais que, vers 6 gros de matière gélatineuse par livre d'eau, elles arrivent à l'uniformité avec cette table».

Cette étude se fait à l'aide d'un pèse liquide sur lequel Lavoisier insiste : «L'utilité qu'on peut retirer de la table ci-dessus suppose qu'on a des moyens très exacts pour déterminer la pesanteur spécifique. En effet, les différences d'un bouillon à l'autre étant très-petites, on commettrait de grosses erreurs si l'on n'avait des instruments assez délicats pour saisir de très-petites différences ; je vais, en conséquence, exposer ceux que j'emploie. Le pèse liqueur dont je me sers est un cylindre creux formé d'une feuille d'argent mince, assez forte cependant pour ne pas se plier et se déformer quand on essuie l'instrument. Ce cylindre est lesté par le bas avec de l'étain fin, et il est surmonté, à son extrémité supérieure, par une tige de fil d'argent de  $\frac{3}{4}$  de ligne environ de diamètre, à laquelle est adapté un petit godet destiné à recevoir des poids ; j'ai fait une marque sur la tige à l'endroit jusques auquel le pèse-liqueur doit être enfoncé.

«Lorsque cet instrument est construit et qu'il est lesté de manière à être un peu plus léger que le volume d'eau qu'il déplace, on le pèse à une balance très-exacte, on le plonge dans de l'eau distillée, puis on ajoute, sur le petit bassin supérieur, le nombre de grains et de fractions de grain nécessaire pour le faire enfoncer jusqu'à la marque pratiquée sur la tige ; on fait la même opération avec la liqueur dont on veut déterminer la pesanteur spécifique, et par le rapport du poids total, tant du pèse-liqueur que des grains qui y ont été ajoutés, on conclut la pesanteur spécifique en millièmes. Le pèse-liqueur que j'emploie déplace un peu plus de 9 onces d'eau distillée».

Nous avons refait les expériences de Lavoisier<sup>[17]</sup> (dont la partie «Matériels et méthodes» manque cruellement !). Tout d'abord, nous avons observé que la diversité des tissus animaux, même pris dans le même «morceau» (type de muscle), prévient toute loi fondée sur la seule matière sèche. Deuxièmement, l'affichage des résultats obtenus par Lavoisier, pour la relation entre la matière sèche et la densité, est absolument surprenante... puisque le coefficient de corrélation est égal à 1,0 ! Ensuite, la précision obtenue par Lavoisier, avec un nombre de décimales égal à six, est exorbitante, même pour un manipulateur expérimenté.

Les études sur la matière sèche n'ayant pas permis d'obtenir une précision suffisante pour affirmer que les bouillons où la proportion d'eau est grande extraient plus de «matière» que les bouillons avec peu d'eau (non seulement les viandes sont très variables, mais, de surcroît, les viandes libèrent des quantités d'eau variées, lors des transformations ; en outre, le type de traitement thermique modifie considérablement la libération de matière sèche), nous avons répété les expériences de mesure de densité, avec un dispositif qui reproduisait celui de Lavoisier.

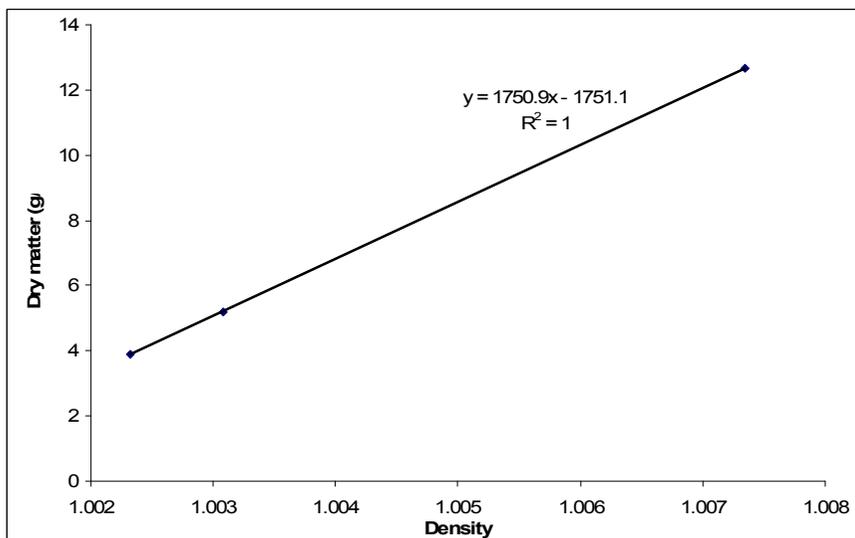
Ayant notamment observé que le tube d'argent très fin proposé par Lavoisier permet une très grande variation d'enfoncement (la variation est proportionnelle au carré du diamètre), nous avons utilisé non pas de tels tubes d'argent, mais des tubes capillaires modernes, que nous avons collés sur des bouchons de pêche lestés avec de petits plombs. La méthode du zéro employée par Lavoisier est évidemment très intéressante, en termes de précision, et la température des expériences a été bien contrôlée, dans nos études (Lavoisier ne donne pas d'indication d'avoir vérifié ce types de circonstances expérimentales importantes). Le calcul de la densité  $d$  d'une solution de gélatine s'obtient alors par la résolution de deux équations dont la solution est  $d = 1 + (m/M)$ , où  $m$  est la masse ajoutée dans la cupule supérieure, et  $M$  la masse du pèse-liqueur. Avec les valeurs utilisées, la densité a été trouvée avec une précision de 0,0001, inférieure de deux ordres de grandeur à celle que propose implicitement Lavoisier dans l'affichage de ses résultats. Il est douteux que Lavoisier ait pu obtenir mieux que nous, et, en tout cas, la relation parfaitement linéaire qu'il propose, semble correspondre à un ajustage des données expérimentales.

Malgré ce doute, le travail est absolument clairvoyant. D'une part, Lavoisier comprend parfaitement que, dans un bouillon, la partie nutritive se trouve dans la matière sèche. D'autre part, fermier général, Lavoisier n'oublie pas les considérations pratiques : «Le roi accorde, dans les hôpitaux de la marine, une livre de viande par malade, l'un portant l'autre, quel que soit le degré de convalescence ou de maladie. On peut demander, 1° si cette quantité est suf-

fisante ; 2° dans la supposition où il ne serait pas nécessaire ni même possible de l'augmenter, quel est le meilleur parti qu'on peut tirer de cette quantité ? On trouvera facilement dans les expériences ci-dessus la réponse à ces deux questions. Supposons qu'un hôpital soit composé de 100 malades, les 100 livres de viandes accordées par le roi pourront former environ 200 livres de bouillon médiocre, lesquelles, à raison de 12 onces par chaque prise de bouillon, formeront 266 prises. Or, il est évident que cette quantité est très-courte, puisqu'elle ne donne que 2 prises 2/3 de bouillon pour chaque malade, les potages des convalescents compris».

**Table 1. Densité et matière sèche mesurées par Lavoisier.**

Proportion of meat/water	Density measured (data from Lavoisier)	Dry matter (g for 1 L of water added to the meat)	Sensory appreciation
0.25	1.002322	3.8871	Very weak
0.5	1.003080	5.1907	Weak but enough for convalescent
1	1.007347	12.6763	Strong, good



### 3. Après le texte oublié, les erreurs de l'albumine et de l'osmazôme

Le texte de Lavoisier n'est pas mentionné par les auteurs ultérieurs. Ni Proust en 1791, ni Alexis Cadet de Vaux en 1792, ni Antoine François de Fourcroy (Paris, 1755-Paris, 1809) en 1792 dans l'*Encyclopédie méthodique* ne semblent en avoir connaissance. En 1798, Fourcroy<sup>[18]</sup> publie un texte où figure l'origine d'une confusion chimique importante, quand il écrit : «L'eau qui a lavé et décoloré la chair [hachée] ressemble entièrement à du sang détendu d'eau : si on la fait chauffer, elle se coagule et se sépare à la surface en flocons rouges brun. [...] Quant la chair est ainsi privée de ce qu'elle contient de dissoluble à froid, si on la fait bouillir dans l'eau, elle laisse échapper encore une matière albumineuse qui se rassemble en flocons grisâtres au haut de la liqueur».

Ici, Fourcroy fait référence à l'«albumine», définie en 1751 dans l'*Encyclopédie* :<sup>[19]</sup> «ALBUMINEUX, adj. (Phys.) *suc albumineux*, dans l'Oeconomie animale, est une espèce d'huile fort fixe, tenace, glaireuse & peu inflammable, qui forme le sang & les lymphes des animaux. Ses propriétés sont assez semblables à celles du blanc-d'œuf ; c'est ce qui lui a fait donner le nom de *suc albumineux*. Voyez SUC & HUILE. L'huile *albumineuse* a des propriétés fort singulières, dont il est difficile de découvrir le principe : elle se durcit au feu, & même dans l'eau chaude ; elle ne se laisse point délayer par les liqueurs vineuses, même par l'esprit-de-vin, ni par l'huile de terebenthine, & les autres huiles résineuses fluides ; au contraire, ces huiles la durcissent. Elle contient assez de sel tartareux pour être fort susceptible de pourriture, sur-tout lorsqu'elle est exposée à l'action de l'air ; mais elle n'est sujette à aucun mouvement de fermentation remarquable, parce que son sel est plus volatilisé & plus tenacement uni à l'huile que celui des végétaux ; aussi le fait-il facilement dégénérer en sel alkali volatil ; ce qui n'arrive presque pas au sel tartareux des végétaux, sur-tout lorsqu'il n'est encore uni qu'à une huile mucilagineuse. L'indissolubilité, le caractère glaireux, & le défaut d'inflammabilité de cette huile, lui donnent beaucoup de conformité avec l'huile muqueuse ; mais elle en diffère par quelques autres propriétés, & sur-tout par le sel qu'elle contient, & dont l'huile muqueuse est entièrement ou presque entièrement privée».

En réalité, ce terme d'«albumine» recouvre des protéines variées, coagulables (comme l'albumine sérique bovine) ou non (comme le collagène), et la confusion ne disparaîtra définitivement, avec le mot, que vers 1901, l'«albumine» étant alors remplacée par les protéines... sauf dans les manuels culinaires modernes<sup>[20]</sup>

Après que Nicolas Vauquelin (Saint-André-d'Hébertot, 16 mai 1763/id. 14 novembre 1829) étudie le bouillon, en 1800,<sup>[21]</sup> une nouvelle erreur s'installe en 1806 avec Louis Jacques Thenard (La Louptière, 4 mai 1777- Paris, 20 juin 1857) :<sup>[22]</sup>

«M. Cadet-de-Vaux avait cru reconnaître, dans le bouillon préparé avec des os, une identité parfaite avec le bouillon de viande, et avait proposé de le substituer à ce dernier dans quelques grands établissements publics. Cependant on sait que la saveur, l'odeur, la couleur, la limpidité de ces bouillons, ne sont pas les mêmes. M. Thouret, frappé de cette différence, invita M. Thénard à faire des recherches à cet égard. Dix pintes de bouillon d'os, préparé à la manière de M. Cadet-de-Vaux, ont donné à M. Thénard, six livres de gelée en consistance molle. Une quantité égale de bouillon de viande, préparée à l'Hôtel-Dieu, où ces expériences ont été faites, a fourni un résidu de deux onces qui prenait difficilement en gelée, et qui semblait être un mélange de gélatine, et d'une autre substance. Huit pintes d'un excellent bouillon, fait avec huit livres de viandes choisies, a donné par l'évaporation huit onces de semblable résidu».

«M. Thénard traita alors à froid cette demi livre de gelée par l'esprit-de-vin ; la liqueur filtrée après quelques heures de digestion, toute la gélatine resta sur le filtre, et il se trouva dans la dissolution dix gros et demi d'une substance particulière. Quatre livres de chair musculaire, broyée et lavée à froid, produisirent près de six gros de la même substance. Cette matière, inconnue jusqu'ici, joue un rôle très remarquable dans le bouillon. Elle en a l'odeur et la saveur, à un degré très marqué. M. Thénard propose de l'appeler osmazôme. L'osmazôme est distincte de toutes les autres matières animales, par les caractères suivans : elle est soluble dans l'eau et dans l'alcool ; elle est légèrement déliquescence, elle ne se prend point en gelée ; elle fait prendre en masse l'acétite de plomb avec excès d'oxide, que la gélatine ne précipite pas ; elle précipite le nitrate acide de mercure, que la gélatine ne trouble point ; elle donne du carbonate d'ammoniaque à la distillation ; la noix de galle la précipite ; enfin elle ne se coagule pas par le feu. C'est à l'osmazôme que le bouillon de viande doit son odeur et sa saveur ; le rapport de cette substance à la gélatine dans la chair est environ comme un est à cinq. Elle n'existe point dans les os, ce qui explique la différence du bouillon fait avec eux, et de celui de viande. Il sera nécessaire de rechercher l'osmazôme dans les autres substances animales, et sur-tout dans le sang, ce que M. Thénard se propose de faire».

Le chimiste d'aujourd'hui, bardé de spectromètres de masse ou d'appareils de résonance magnétique nucléaire, doit s'émerveiller que la science ait été portée jusque là où il l'a trouvée en commençant ses études, quand il lit de tels extraits ! Il fallait une intuition tout à fait extraordinaire, sans la théorie moléculaire, pour faire progresser la chimie, et il n'est pas étonnant que la théorie de l'osmazôme soit complètement fausse, malgré l'habileté du procédé d'extraction (en plaçant

une gelée de gélatine dans de l'éthanol, Thenard récupérait une fraction de la partie soluble du bouillon à l'issue d'une filtration simplifiée ; à noter que les protéines autres que la gélatine devaient précipiter, dans le morceau de gelée) ! Pourtant, cette notion d'osmazôme est devenue mondialement célèbre grâce au gastronome Anthelme Brillat-Savarin (Bellay, 1755 - Paris, 1826), qui écrit en 1825 dans sa *Physiologie du goût*, très fautivement :<sup>[23]</sup>

«Le plus grand service rendu par la chimie à la science alimentaire est la découverte ou plutôt la précision de l'osmazôme. L'osmazôme est cette partie éminemment sapide des viandes, qui est soluble à l'eau froide, et qui se distingue de la partie extractive en ce que cette dernière n'est soluble que dans l'eau bouillante. C'est l'osmazôme qui fait le mérite des bons potages ; c'est lui qui, en se caramélisant, forme le roux des viandes ; c'est par lui que se forme le rissolé des rôtis ; enfin, c'est de lui que sort le fumet de la venaison et du gibier. L'osmazôme se retire surtout des animaux adultes à chairs rouges, noires, et qu'on est convenu d'appeler chairs faites ; on n'en trouve point ou presque point dans l'agneau, le cochon de lait, le poulet, et même dans le blanc des plus grosses volailles : c'est par cette raison que les vrais connaisseurs ont toujours préféré l'entre-cuisse ; chez eux, l'instinct du goût avait prévenu la science. C'est aussi la prescience de l'osmazôme qui a fait chasser tant de cuisiniers, convaincus de distraire le premier bouillon ; c'est elle qui fit la réputation des soupes de primes, qui a fait adopter les croûtes au pot comme confortatives dans le bain, et qui fit inventer au chanoine Chevrier des marmites fermentes à clef ; c'est le même à qui l'on ne servait jamais des épinards le vendredi qu'autant qu'ils avaient été cuits dès le dimanche, et remis chaque jour sur le feu avec nouvelle addition de beurre frais. Enfin, c'est pour ménager cette substance, quoique encore inconnue, que s'est introduite la maxime que, pour faire de bon bouillon, la marmite ne devait que sourire, expression fort distinguée pour le pays d'où elle est venue. L'osmazôme, découvert après avoir fait si longtemps les délices de nos pères, peut se comparer à l'alcool, qui a grisé bien des générations avant qu'on ait su qu'on pouvait le mettre à nu par la distillation. A l'osmazôme succède, par le traitement à l'eau bouillante, ce qu'on entend plus spécialement par matière extractive : ce dernier produit, réuni à l'osmazôme, compose le jus de viande».

#### 4. Et les chimistes célèbres se succèdent...

Après Thenard et avant la publication de la *Physiologie du goût*, d'autres chimistes continuent l'étude chimique du bouillon. En 1812, Darcet fils effectue une extraction par l'acide chlorhydrique. En 1818, Antoine Alexis Cadet de Vaux<sup>[24, 25]</sup> reprend l'étude des bouillons d'os : «Une livre d'os donne autant de bouillon que six livres de viande». Puis, en 1824, M. Labarraque<sup>[26]</sup>

cite Nicolas Appert, qui n'était pas scientifique, mais ce que nous nommerions aujourd'hui traiteur : «Trois onces de gélatine en tablette remplacent trois livres de viande dans le pot-au-feu, et le bouillon de viande obtenu vaut bien le pot-au-feu ordinaire. M. Appert prépare également des jus de viande et de légumes qui, sous un faible volume, offrent une alimentation salubre aux équipages des navires».

En 1832, c'est un très grand nom de la chimie qui étudie le bouillon : Michel-Eugène Chevreul, le père de la chimie des graisses, publie ses *Recherches pour savoir si le bouillon préparé en faisant chauffer lentement la viande dans l'eau jusqu'à l'ébullition est préférable à celui préparé en plongeant la viande dans l'eau bouillante*.<sup>[27]</sup> Pour ce long extrait, des commentaires méthodologiques sont donnés entre crochets :

«Tout le monde sait qu'on recommande de faire chauffer le pot-au-feu lentement, et lorsque l'eau est en ébullition de la maintenir à une faible bouillon. Nous avons voulu savoir quelle pouvoit être l'influence d'une température subite sur la viande destinée à faire du bouillon. Voici comment nous avons opéré pour arriver à ce but».

«On a pris deux morceaux de viande choisis et aussi semblables que possible [c'est ici une faute méthodologique : il faut prendre le même morceau et le diviser en deux, ou mieux, prendre plusieurs moitiés de plusieurs morceaux, afin d'obtenir une moyenne] : l'un a été mis dans un pot de terre [matériau mal choisi, quand on veut déterminer le contenu d'une solution, en raison des échanges d'ions qui peuvent s'opérer avec la solution qu'il contient] avec un litre et demi d'eau distillée froide [en utilisant de l'eau distillée, Chevreul n'étudie plus le bouillon, mais un modèle de bouillon] ; on a élevé graduellement la température du liquide à l'ébullition [en combien de temps ? la question est importante parce que du temps de cuisson dépend l'étendue de la dégradation, puis de l'hydrolyse du tissu collagénique], et on l'a soutenue pendant cinq heures [avec ou sans couvercle ? la question est importante, parce que l'entraînement à la vapeur d'eau qui peut se produire modifie à la fois la concentration en molécules peu hydrosolubles et l'extraction des molécules solubles, selon l'effet noté par Lavoisier, en raison des variations de concentration dues à l'évaporation]. L'autre morceau a été plongé dans un litre et demi d'eau distillée bouillante ; ébullition a été maintenue pendant cinq heures. Au bout de ce temps, les deux morceaux ont été retirés des deux marmites ; on les a laissé égoutter, puis on a ajouté, à chaque bouillon, l'eau nécessaire pour en porter le volume à un litre ; car quoiqu'on eût ajouté de l'eau pendant la cuisson, afin de maintenir toujours la viande submergée, cependant on n'en avoit pas ajouté autant qu'il s'en étoit vaporisé [ce qui prouve qu'il n'y avait pas

de couvercle] [Il n'est pas spécifié quelle était la cuisson ; apparemment c'était une ébullition franche, alors qu'on doit cuire à petit frémissement]. Le goût du bouillon provenant de la viande plongée dans l'eau bouillante a été jugé unanimement, par une dizaine de personnes [quel analyse sensorielle a-t-elle été utilisée ? si des tests triangulaires n'ont pas été faits, le résultat ne vaut rien], moins bon que celui du bouillon fait par le procédé ordinaire ; et l'examen chimique des deux bouillons a, jusqu'à un certain point, expliqué ce résultat. En effet, le dernier contenoit près de 13/1 000 de matières organiques, et 3/1 000 de sels fixes, tandis que l'autre ne contenoit guère que 10/1 000 des premières et 1/1 000 des secondes. [quelle est la précision de la mesure ?]. D'autre part, la viande qui avoit été chauffée doucement jusqu'à l'ébullition s'était réduite de 500 grammes à 326 de bouilli, et à 3 grammes 25 de graisse séparée de ce dernier, tandis que l'autre viande avoit donné 337 grammes de bouilli, retenant presque toute la graisse, car il s'en étoit à peine séparé à la surface du bouillon. Le second bouilli étoit meilleur que le premier, au jugement de la plupart de ceux qui les goûtèrent ; cependant la différence ne fut pas trouvée aussi grande que celle qui existoit entre leurs bouillons respectifs. Il résulte de là que la meilleure manière de préparer le bouillon est de chauffer lentement la viande avec l'eau, et il est peut-être convenable d'appuyer sur cette conclusion, par la raison que quelqu'un avoit conseillé à la Compagnie hollandaise de plonger la viande dans l'eau bouillante. On conçoit, au reste, que les parties de l'albumine et de la fibrine, qui sont à l'extérieur, se durcissant par la chaleur subite qu'elles éprouvent, forment ainsi une sorte d'enveloppe qui s'oppose à la libre pénétration de l'eau du pot-au-feu dans l'intérieur de la viande».

A nouveau, la lecture des textes anciens montre combien à la science a progressé depuis seulement deux siècles, non seulement en termes de connaissances, mais, aussi, en termes de méthodes. D'autre part, on observera que Chevreul fait ici état d'une «théorie culinaire» qui n'a pas toujours eu cours. Ainsi, en 1674, pour le cuisinier dont les œuvres ne sont signées que d'initiales L.S.R.,<sup>[28]</sup> la viande doit toujours être placée dans l'eau chaude : «Quand l'eau sera bien chaude, car je vous le dis par parenthèses, il ne faut jamais empoter à froid, mettez-y un gros trumeau de bœuf». Cette théorie du «bouillon à l'eau chaude» a encore cours en 1755 : dans *Les soupers de la cour, ou l'Art de travailler toutes sortes d'aliments pour servir les meilleurs tables, suivant les quatre saisons*,<sup>[29]</sup> Me-non écrit : «Mettez dans une marmite de la ruelle de veau, tranches de bœuf, une poule, une ou deux perdrix suivant la quantité que vous voulez faire de consommé ; passez le tout sur le feu en le retournant dans la marmite jusqu'à ce qu'il soit un peu coloré & qu'il commence à s'attacher, mouillez avec du bon bouillon clair & bien chaud, faites bouillir».

En revanche, les choses changent à partir de 1825. Dans *La physiologie du goût*, Brillat-Savarin développe la théorie inverse : « Pour avoir de bon bouillon, il faut que l'eau s'échauffe lentement, afin que l'albumine ne coagule pas dans l'intérieur avant d'être extraite ; et il faut que l'ébullition s'aperçoive à peine, afin que les diverses parties qui sont successivement dissoutes puissent s'unir intimement et sans trouble. » C'est une théorie culinaire, hélas reprise par les scientifiques.

En 1835,<sup>[30]</sup> Chevreul reprend l'étude, mais en faisant varier la composition de la solution aqueuse où la viande est traitée thermiquement :

« Dans l'expérience ci-dessus décrite : que l'on substitue à l'eau distillée l'eau tenant 1/125 de son poids de chlorure de sodium en solution, l'eau des puits de Paris qui est une solution de sulfate de chaux et de carbonate de chaux, et les résultats seront sensiblement les mêmes en ce qui concerne la nature des principes volatilisés ou dissous. Mais la viande cuite dans l'eau chargée de chlorure, sans être plus tendre, sera plus sapide, et la décoction plus sapide et plus odorante. Au contraire, la viande cuite dans l'eau des puits sera plus dure, moins sapide, et le bouillon qu'elle fournira moins sapide et moins odorant. Le sulfate de chaux surtout exerce une influence singulièrement défavorable sur la tendreté et la saveur de la viande, l'odeur et la saveur du bouillon. Il ne faudrait toutefois pas conclure de la première de ces expériences que plus l'eau renfermera de chlorure en dissolution et plus la viande et le bouillon auront de saveur. Et, en effet, M. Chevreul a vu que l'eau saturée de sel marin donne un bouilli plus dur, de saveur particulière analogue à celle du jambon, un bouillon moins odorant et moins sapide. [...] Que l'on place la viande dans l'eau froide, dont on élèvera lentement la température jusqu'à l'ébullition, ou dans le liquide bouillant, et les résultats précédemment signalés se reproduiront encore eu égard à la nature des matières fixes et volatiles ; mais non plus eu égard à leur proportion, et à celle de la viande bouillie. Ainsi on a pris deux morceaux de viande choisie, et aussi semblable que possible, l'un a été mis dans un pot de terre avec un litre et demi d'eau distillée froide, qu'on a graduellement élevée à la température de l'ébullition, et maintenue à cette température pendant cinq heures ; l'autre a été plongé dans un litre et demi d'eau distillée bouillante, que l'on a fait également bouillir pendant cinq heures. Le goût du bouillon provenant de la viande plongée dans l'eau bouillante a été unanimement et par dix personnes, jugé moins bon que celui du bouillon fait par le procédé ordinaire, qu'on avait d'ailleurs eu le soin d'amener au même état de concentration ; et il n'a fourni à l'analyse que 10/1 000 de matières organiques et 2/1 000 de sels fixes, tandis que l'autre a fourni 3/1 000 de matières organiques, et 3/1 000 de sels fixes. D'une autre part, les 500 grammes de viande chauffée lentement

jusqu'à l'ébullition s'étaient réduits à 326 grammes de bouilli, et à 3 gr 25 de graisse qu'on pouvait séparer, tandis que les 500 g de viande plongée dans l'eau bouillant avaient donné 375 g de bouilli retenant presque toute la graisse. C'est que l'albumine et la fibrine qui sont à l'extérieur se durcissent immédiatement par la chaleur subite qu'elles éprouvent avant d'avoir pu se dissoudre, formant une sorte d'enduit qui s'oppose à la libre pénétration de l'eau dans l'intérieur de la viande. [...] Pendant la cuisson de la viande, telle qu'on l'opère d'ordinaire, l'albumine se dissout avant que la température de l'eau soit élevée au point où cette substance se coagule, tout l'albumine se cuit et se réduit, d'une part, en une partie solide insoluble que colore un peu d'hématosine, c'est elle qui forme l'écume ; d'autre part, en une partie soluble qui reste en solution dans l'eau».

Juger meilleur ou moins bon un bouillon fait à partir d'eau saturée en chlorure de sodium a évidemment de quoi surprendre ! D'autre part, est reprise ici la théorie de l'albumine qui coagulerait en surface de la viande, quand cette dernière est placée dans l'eau chaude : dans le passage que nous donnons, Chevreul parle d'«enduit» ; ultérieurement, on parlera de «croûte imperméable qui empêche les jus de sortir».

## 5. Justus von Liebig : de vieux habits retailés<sup>[31]</sup>

En 1848, les *Annales de chimie et de physique* publient la traduction française d'un article de Justus Liebig (anobli en 1840), publié l'année précédente dans une revue allemande.<sup>[32, 33]</sup> La première moitié de l'exposé présente les avancées de l'analyse (essentiellement élémentaire) des tissus musculaires. Puis, brusquement, une deuxième partie présente des applications des analyses :

«Il résulte des recherches précédentes que la chair musculaire subit, par la cuisson, un changement essentiel dans sa composition. De la quantité d'eau et de la durée d'ébullition dépend la séparation plus ou moins parfaite des principes solubles». En réalité, ce n'est pas un fait de grande science que d'observer que la chair subit un changement par la cuisson, et il est faux que ce changement concerne la composition chimique (élémentaire) de la viande. De surcroît, le terme de «cuisson» n'est pas défini. Enfin l'examen attentif de la première partie du mémoire de Liebig ne conduit certainement pas à cette conclusion, et c'est seulement une intuition fondée sur des idées culinaires qui est exprimée là.

Puis, quand Liebig écrit «La chair hachée cède à l'eau froide toute son albumine», il y a manifestement une faute, parce que, à l'époque, l'«albumine» est une notion compliquée. S'il s'agit de l'actine, de la myosine et de l'albumine sérique, par exemple, la phrase est fautive, comme nous l'avons étudié au la-

boratoire.<sup>[34]</sup> Et si par «albumine» on entend l'ensemble des protéines, alors la phrase est également fautive, car l'extraction de l'ensemble du collagène nécessite un traitement très long.

Plus loin, Liebig fait paraître sous sa plume la théorie ancienne :

«L'influence de l'eau chaude sur la qualité du bouilli et du bouillon s'explique maintenant sans difficulté. Pour obtenir la viande la plus succulente, il faut plonger la chair dans l'eau bouillante et maintenir l'ébullition pendant quelques minutes, ajouter ensuite l'eau froide en quantité suffisante pour abaisser la température à 74 degrés ou à 70 degrés et entretenir cette température pendant plusieurs heures. En plongeant la chair dans l'eau bouillante, l'albumine se coagule à la surface et constitue une enveloppe qui s'oppose dès lors à la pénétration de l'eau sans empêcher la chaleur de se propager peu à peu et de faire passer l'albumine de l'état cru à l'état de cuisson : la viande reste aussi savoureuse et aussi succulente que le rôti : car, dans ces circonstances, les principes sapides de la viande sont en majeure partie retenus. [...] Si l'on met la viande en contact avec l'eau bouillante, on réunit les conditions les plus favorables à l'obtention d'une bonne qualité de bouilli, mais le bouillon qui en résulte n'en est que plus mauvais. Si, au contraire, on plonge la viande dans de l'eau froide, dont on élève graduellement la température jusqu'à l'ébullition, il s'établit aussitôt un échange entre le liquide musculaire et l'eau. Les principes sapides et solubles de la viande se dissolvent dans l'eau, qui, pénétrant à son tour dans l'intérieur du tissu, y opère un lavage plus ou moins complet. La viande perd en qualité ce que gagne le bouillon : l'albumine se sépare à son tour, et est enlevée à l'état d'écume ; la perte d'albumine rend la viande dure et coriace».

Liebig propose ensuite le bouillon comme remède pour les convalescents, mais l'idée n'est pas de lui ; elle est de Parmentier, dont il donne une référence erronée :

«Parmentier dit avoir remarqué que l'extrait sec de viande offre aux soldats dangereusement blessés un remède extrêmement fortifiant ; administré avec un peu de vin, il relève immédiatement leurs forces épuisées par les pertes de sang et les met à même de supporter leur transport à l'hôpital».

Enfin, Liebig discute la question de la valeur diététique de la gélatine, et de la soupe qui la contient, citant le rapport d'une commission de l'Académie des sciences de France dirigée par Magendie, commission qui avait conclu que la valeur d'une soupe est peu augmentée par l'addition de gélatine. Puisque ce n'était pas la gélatine qui faisait la valeur nutritive du bouillon, ce devaient être les composés de l'extrait de viande : Liebig reprit cette idée et, dans cette seconde moitié de son existence, à Munich, alors qu'il était tourné vers les applications de ses travaux plutôt que vers le travail scientifique, il s'employa à diffuser cette

théorie fausse. Des chefs contemporains de Liebig, adoptèrent rapidement cette théorie. Notamment Eliza Acton, connue pour son *Modern Cookery*,<sup>[35]</sup> appliquait même les «recettes chimiques» à la cuisson des légumes.

Liebig insistait également sur les vertus thérapeutiques de l'*extractum carnis*, préparé par macération de viande hachée dans l'eau froide, puis filtration et distillation sous vide : Emma Muspratt, la fille de son ami James Muspratt, fabriquant de soude, était tombée malade alors qu'elle séjournait chez Liebig ; elle ne pouvait rien manger, sauf de l'*extractum carnis*. A la suite de son rétablissement, Liebig encouragea des laboratoires pharmaceutiques allemands et britanniques à fabriquer ces jus de viande pour les hôpitaux, mais le prix de la viande dans les abattoirs européens conduisait à des prix excessifs de l'extrait.

On dit que Liebig comprit que la solution serait d'utiliser des carcasses de bétail australien et sud-américain : en réalité, la proposition avait été faite en France une vingtaine d'années auparavant. Liebig, toutefois négocia avec plusieurs grands fermiers australiens, et un extrait de viande industriel fut préparé en 1860. En 1862, il se lança dans l'aventure industrielle avec l'ingénieur allemand Georg Giebert, en Uruguay. La *Société des extraits de viande Liebig* fut cotée à la bourse de Londres dès 1865 (c'est aujourd'hui une filiale du Groupe *Campbell Soup*).<sup>[36]</sup> A une époque où la réfrigération domestique était insuffisante, la société avait des atouts considérables. Cependant, dans les années 1870, des progrès de la physiologie montrèrent que les extraits de viande avaient peu de valeur nutritive : ils n'étaient que des condiments. La Société *Liebig* dut changer sa réclame. Liebig demanda alors à la cuisinière Henriette Davidis de mettre au point une série de recettes utilisant l'extrait. Son *Kraftküche von Liebig's Fleischextract* eut tant de succès que la société demanda d'autres livres, dans d'autres langues.<sup>[37, 38]</sup>

## 6. L'après-Liebig

Les études de Liebig ne mettent pas un point final à l'étude chimique du bouillon de viande (d'ailleurs, la science n'a point de fin, puisqu'elle n'est capable que de réfuter des théories, toujours insuffisantes). Chevreul<sup>[39]</sup> reprend notamment ses études :

«Un des phénomènes les plus remarquables est la sapidité, l'odeur sulfureuse que la cuisson donne au blanc d'oeuf, et les arômes spéciaux qu'un grand nombre de viandes manifestent dans la même circonstance : ces arômes, distincts de l'osmazôme, se trouvent à l'état latent dans des matières que l'eau froide enlève aux viandes et dont la nature peut varier avec l'espèce de chacune d'elles. La cuisson donne en outre plus de tendreté à la viande en agissant convenablement sur les matières fibreuse et cellulaire».

Cette fois, il y a confusion entre odeur, due certainement aux molécules odorantes, «arômes», non définis, et osmazôme, dont on a vu l'ambiguïté.

Puis, en 1854, Anselme Payen (1795-1871) reprend et les poursuivant les études de Chevreul :<sup>[40]</sup>

«L'eau de Seine convient bien mieux à la préparation du bouillon que l'eau de puits : celle-ci rend la viande plus dure, moins sapide et moins odorante. [...] Généralement les eaux sont d'autant plus défavorables qu'elles sont plus séléniteuses, c'est-à-dire qu'elles contiennent en plus forte proportion du sulfate de chaux. L'eau de Seine, dans laquelle on a introduit 1/125 (ou 8 pour 1 000) de sel marin donne un bouillon plus agréable que l'eau distillée. On observe des effets analogues de la part des mêmes eaux sur les légumes, et de plus l'influence du sel, qui rend les légumes plus tendres après la cuisson, leur donne plus de saveur et d'odeur en leur enlevant moins de matière soluble que l'eau pure. [...] La portion du bouillon que l'on ne se propose pas de consommer immédiatement doit être refroidie le plus vite possible ou mise au frais, afin d'éviter, soit une trop forte déperdition de son arôme, soit une fermentation qui pourrait le faire aigrir, si on le laissait dans un endroit chaud. [...] Pendant la préparation du bouillon, si l'on entretenait une vive ébullition, qui produirait beaucoup de vapeur, l'arôme se dégagerait en pure perte, et le produit obtenu serait d'autant plus détérioré que l'eau de remplissage aurait introduit une nouvelle quantité de sels calcaires, notamment du sulfate de chaux, toujours nuisible à la bonne qualité du bouillon».

L'époque confond alors qualité organoleptique et qualité nutritive. Pis encore, les théories fausses sont propagées sans regard critique, l'autorité de Liebig se faisant sentir : <sup>[41]</sup> «Nouveau bouillon pour les malades, par M. Le baron Liebig. L'illustre professeur de Giessen a indiqué une liqueur alimentaire pouvant être absorbée froide et présentant sous un petit volume les principes actifs de la viande. Le procédé qu'il a suivi est très simple ; voici en quoi il consiste : On prend 250 grammes de viande, soit de bœuf, soit de poulet, qu'on coupe par morceaux et qu'on délaye dans 250 grammes d'eau acidulée avec 4 à 5 gouttes d'acide chlorhydrique et contenant 1 g à 1,50 g de sel marin. On laisse macérer une heure environ, on jette sur un tamis de crin et on recommence à plusieurs reprises jusqu'à ce que le liquide soit clair ; on ajoute encore 250 grammes d'eau sur le résidu, et on a ainsi un liquide rouge dont la saveur rappelle tout à fait celle du bouillon. Il est important d'opérer à froid pour n'avoir pas de coagulation de l'albumine ; l'été même, pour empêcher la fermentation, il est bon de se servir d'eau glacée».

Notamment, subsiste la question de la valeur nutritive de la gélatine :<sup>[42]</sup>

«Préparation du bouillon. Pour préparer de bon bouillon de viande, il faut procéder d'une manière inverse. La viande, hachée menu, est mêlée à de l'eau froide que l'on porte lentement à l'ébullition ; puis, après avoir maintenu cette viande pendant quelques minutes à cette température, on l'exprime après avoir passé le liquide où elle a bouilli. Le liquide ainsi obtenu, une fois assaisonné avec du sel et les autres condiments qu'on ajoute ordinairement et coloré de cette teinte brune de rigueur que communique l'oignon brûlé ou le caramel, constitue le meilleur bouillon que l'on puisse tirer d'une quantité donnée de viande. On a cru pendant longtemps que c'était à la gélatine que le bouillon devait ses qualités ; mais la gélatine par elle-même, est insipide et n'entre du reste que pour une faible proportion dans le bouillon. Aussi n'a-t-on jamais pu préparer un bouillon convenable avec les tablettes que l'on a fabriquées pendant quelque temps en France et en Angleterre avec de la gélatine».

Puis, en 1874, E.-J. Armand Gautier fait un point qui montre des avancées notables de la chimie du bouillon :<sup>43</sup>

«Le bouillon de viande est une solution des substances extractives du muscle et d'une partie de ses sels ; il contient aussi une faible proportion de matières albuminoïdes transformées ; une quantité variable de gélatine provenant de l'action de l'eau sur le tissu connectif, enfin un peu de graisse».

«On rappellera ici que les substances extractives de la viande sont : la créatine, la xanthine l'hypoxanthine, la carnine, la taurine, l'acide inosique, substances qui sont toutes azotées, mais non protéiques ; les acide paralactique, acétique, butyrique, le glycogène et l'inosite, matières non azotées. L'ensemble de ces divers composés donne un poids de 21 grammes environ, pour le bouillon fourni par un kilogramme de viande fraîche».

«Les sels du bouillon sont : le phosphate et le sulfate de potasse, le chlorure de potassium, un peu de phosphates bibasiques de chaux et de magnésie, une trace de fer ; en tout 11,5 g pour 1 000 grammes de viande».

«Les premières analyses sont dues à Chevreul [*Journal de pharmacie*, t. XXI, 1855 ou 1835, illisible]. Il prépara un bouillon en faisant cuire durant cinq heures une livre de viande de bœuf dans une livre d'eau ; ayant étendu à 1 litre la solution ainsi formée, il obtint pour sa composition : eau 988,57 ; substances organiques solubles 12,70 ; substances inorganiques solubles 2,90 ; substances inorganiques insolubles 0,308. La densité du liquide était de 1,004 [Liebig, *Ann. der Chem. u Pharm.*, t. CXLVI, p. 155 ou 133, a obtenu après trois heures d'ébullition, pour les mêmes quantités de viande et d'eau, 10,255 g de résidu total par litre de bouillon ; ce résidu contenait 20 p. 100 de parties insolubles,

et 80 p. 100 de partie solubles dans l'eau, dont 62,16 p. 100 solubles dans l'alcool. Un litre de bouillon correspond à 11,4 g de son extrait de viande.]

«Dans une autre expérience, Chevreul traita 1 000 grammes de viande, 300 grammes d'os, 28,3 grammes de sel marin et 230 grammes de légumes, par 5 490 grammes d'eau (ce sont à peu près les proportions du bouillon ordinaire) : il obtint ainsi, après cuisson, 2 792 grammes d'un bouillon ayant pour densité 1,013, et contenant par litre : eau 985,6 ; substances organiques solubles 16,91 ; sels solubles 10,72 ; sels insolubles 0,54. Les matières solubles du bouillon sont celles que nous indiquons plus haut et que, sauf la gélatine, nous retrouverons dans l'extrait de viande, à peu près en mêmes proportions relatives. Parmi elles, aucune n'appartient au groupe essentiellement nutritif des matières protéiques, à l'exception des substances aptes à gélatiser qui ne sont elles-mêmes que des aliments excessivement imparfaits».

«Seule une très faible quantité d'albuminose, formée par la réaction des acides de la viande sur la musculine, en représente la partie nutritive. Nous savons, en effet, aujourd'hui, que les autres matières azotées du bouillon ne sont pas plastiques. La créatine et la créatinine sont des produits excrémentiels du muscle et du tissu nerveux ; la première est apte à produire par un simple dédoublement avec hydratation de la méthyluramine, du méthyglycocolle ou sarcosine, de l'acide méthylparabamique, de l'urée, de l'acide oxalique, de l'ammoniaque : aucune de ces substances ne saurait être transformée en tissus. D'ailleurs, injectée dans les veines, la créatine se retrouve en grande partie dans les urines à l'état de créatinine ; ingérée, elle augmente le poids des matières extractives de l'urine, sans diminuer celui de l'urée. La créatine, la créatinine, et l'on peut en dire tout autant des substances azotées non albuminoïdes qui les accompagnent dans le bouillon, ne sont donc ni des aliments proprement dits ni des agents qui empêcheraient indirectement, comme on l'a prétendu le mouvement de désassimilation. L'acide inosique, à qui est en partie dû le fumet du bouillon et de la viande, n'est pas plus que les précédentes une substance plastique. La carnine  $C_7H_8Az_4O_3$  elle-même, qu'on a récemment découverte dans le bouillon et l'extrait de viande, ne diffère de la sarcine ou hypoxanthine que par les éléments de l'acide acétique, et de la théobromine que par un atome d'oxygène en plus. Elle ne peut donc être considérée que comme jouant dans le bouillon le rôle d'excitant et d'amer».

«Enfin les faibles quantités d'inosite et de sucre contenues dans le bouillon ne peuvent pas augmenter sensiblement sa valeur nutritive. Ainsi, sauf un millième environ de son poids de matières albuminoïdes transformées en substances solubles analogues aux peptones, le bouillon ne contient aucune autre substance organique à proprement parler plastique. Si l'on ne tient pas

compte de ses matières minérales, nous pouvons dire, avec M. Bouchardat, que le bouillon n'est réellement utile que lorsqu'il est très agréable. C'est un excitant de la digestion ; il charge l'estomac en pepsine, et le pancréas de pancréatine, et prépare ainsi l'assimilation. Mais si l'on fait abstraction de ses sels, il ne peut être considéré comme un aliment dans le sens propre de ce mot».

«Que la gélatine, et particulièrement celle qui se produit par la coction du tissu cellulaire interfibrillaire des muscles soit assimilable, surtout quand par la diète l'économie a été privée d'autres aliments albuminoïdes, ceci ne saurait plus être mis en doute aujourd'hui. Mais les 10 à 15 grammes que l'on en trouve dans un litre de bouillon, et les 3 à 4 grammes d'une simple prise, ne sauraient faire attribuer à cette boisson des qualités sérieusement nutritives. Le bouillon agit surtout par son arôme et par ses sels. De là ses effets presque immédiats ; de là surtout sa nécessité pour les malades soumis à la diète, qui perdent sans cesse par leurs excréments une quantité notable de substances minérales essentielles aux tissus».

«Le bouillon fait par d'autres méthodes que celles du pot-au-feu dont nous venons de parler a-t-il plus de valeur nutritive? Nullement. Liebig recommande de traiter la viande maigre hachée par son poids d'eau froide, de porter lentement ce mélange à l'ébullition, de filtrer alors par expression dans une serviette et d'ajouter les condiments. Ce bouillon supérieur à certains égards à celui que l'on peut obtenir par une longue cuisson, ne renferme pas au delà d'un millième d'albuminose. Liebig a recommandé encore une autre pratique : il prend 250 grammes de viande hachée et autant d'eau additionnée de 4 gouttes d'acide chlorhydrique ; il fait digérer à froid, ajoute au bout d'une heure au résidu 250 grammes d'eau et soumet à l'expression. Cette addition d'acide chlorhydrique a pour résultat évident d'augmenter la quantité de chair musculaire transformée en albuminose, et restant soluble après l'ébullition, mais cette quantité est encore très faible d'après les analyses de M. Ritter. Disons donc pour conclure que le bouillon agit de deux façons : il contribue à refaire le sang et les tissus, non parce qu'il fournit de l'azote, car il le contient presque entièrement sous forme de matières extractives excrémentielles, mais surtout par ses sels ; en même temps, il active les phénomènes digestifs par son concours dans la sécrétion des sucs gastrique et pancréatique, et par son action excitante sur les centres nerveux».

La question de la valeur nutritive du bouillon reste au centre des débats :<sup>[44]</sup>

«Nous venons de voir que le bouillon ne nourrit pour ainsi dire pas, au moins directement et par ses matières azotées. En est-il autrement des Extraits de viande ? De tous ces extraits, le plus répandu est aujourd'hui celui de

Liebig. On le fait avec les viandes des animaux abattus dans l'Amérique du Sud, et dont on n'utilisait auparavant que les peaux et les graisses. Cet extrait, quand il est préparé à une basse température et au moyen du vide, n'est autre chose que du bouillon concentré, presque entièrement exempt de gélatine et de corps gras. 100 parties contiennent : eau 14,0 ; matières organiques 67,4 ; matières minérales 15,6. Liebig a cru pouvoir faire de sa signature le gage de cette exploitation. En acceptant ce nom comme une garantie, en admettant que les viandes qui servent à préparer ces extraits soient saines, en admettant même que l'illustre Professeur et Baron analyse ou fasse examiner régulièrement, comme on l'écrit, les extraits mis en vente, en admettant encore, comme il nous l'apprend, qu'une livre de cet extrait corresponde à 32 livres de viande, et puisse fournir du bouillon excellent pour 128 personnes, nous observerons que, dans les meilleures conditions, 52 livres de viandes peuvent donner, d'après les expériences de Chevreul, 44,5 kilo de bouillon, contenant environ par kilo 1 gramme de matières albuminoïdes solubles (Ritter) ; chacune de ces 128 personnes recevra donc 35 centigrammes de substance azotée plastique [L'extrait de viande Liebig ne contient pas de gélatine]. Ce serait donc abuser de la bonne foi publique que de dire ou laisser croire que cet extrait représente ou puisse remplacer une substance réellement alimentaire, et surtout la moindre quantité en viande bouillie ou rôtie. (Liebig dit lui-même, *Gazette de Cologne*, 1868, n° 154, que «le bouillon appartient à la même classe d'aliments que le café et le thé, celle des aliments gustatifs, et personne ne prétendra que l'usage du café et du thé soit du luxe pur, quoiqu'il soit bien établi qu'ils ne sont pas des aliments proprement dits». Si donc le bouillon n'est qu'un excitant du goût, il sera bon de ne pas le remplacer par une préparation aussi peu agréable que l'extrait de viande qui ne doit la vogue malheureuse qu'il a depuis quelques années, qu'à la publicité qu'on lui fait, à l'éclat du nom de celui qui le patronna, mais surtout à cette heureuse étiquette d'Extrait de viande, qui semble promettre à la foule qu'elle trouvera dans cette préparation la quintessence de la chair musculaire, quoiqu'elle ne contienne qu'une trace à peine de principes protéiques vraiment alimentaires». Des industriels de Francfort sont parvenus à répandre chez eux une préparation qu'ils appellent *sirupus extractus carnis*. 82 grammes de ce sirop représenteraient la partie soluble de trois livres de bœuf. Or ces 82 grammes contiennent, d'après M. Hayer, 3,94 g d'albumine, quantité infime et sans valeur. Encore nous apprend (il que cette préparation n'a de l'extrait de viande que le nom, et se fabrique avec du sérum de sang de bœuf. Le sirop de musculine, que O. Réveil a proposé, s'obtient en faisant digérer douze heures à 35, ou 40 degrés, 100 grammes de chair de veau, 500 d'eau et 50 centigrammes de chacune des substances suivantes : acide chlorhydrique, chlorure de potassium et chlorure de sodium. On filtre et l'on ajoute un kilo de sucre. Ce sirop ne contient par kilogramme que 0,455 g de matières albuminoïdes. L'extrait de

viande de M. Martin de Lignac est un bouillon concentré correspondant à un kilo de viande de bœuf par 220 grammes d'extrait. Il est agréable au goût, mais riche en gélatine et peu nutritif pour les mêmes raisons que les préparations ci-dessus. Un pharmacien, M. Bellat, a certainement donné, depuis une quinzaine d'années déjà, la meilleure formule de l'extrait de viande. Il épuise d'abord à l'eau tiède la viande hachée, met à part ce liquide, puis chauffe dans la marmite de Papin la viande épuisée avec les os et les légumes nécessaires. Le bouillon ainsi obtenu est ajouté au liquide de la première opération, clarifié par le sang à l'ébullition et évaporé ensuite dans le vide. Cet extrait, qui n'est guère répandu, mériterait seul la faveur du public. Il donne d'ailleurs un agréable bouillon contenant une certaine quantité de la fibre musculaire passée à l'état d'albuminose ; quant à l'albumine elle-même elle a été coagulée par la chaleur. D'après la composition de ces diverses préparations, nous pouvons tenir pour certain que d'une manière générale, les Extraits de viande, n'ont pour ainsi dire pas de valeur alimentaire. Ils peuvent cependant être utiles à l'économie par leurs effets toniques et excitants lorsqu'ils sont agréables au goût, et par leurs sels de potasse qui quelquefois sont insuffisants dans les aliments qui composent certaines rations normales. Nous devons ajouter maintenant que non-seulement les extraits de viande, quelle qu'en soit l'origine, ne peuvent être considérés ni comme des aliments ni comme des condiments agréables, mais qu'à dose un peu forte, ils produisent une véritable intoxication. MM. Cl Bernard et Grandeau ont observé qu'il suffit d'injecter 0,5 g de chlorure de potassium dans les veines d'un lapin pour le tuer presque instantanément. Un médecin de Pétersbourg, M. Podcopaew, reprenant cette question, a montré que 8 à 10 grammes de chlorure de potassium injectés dans l'estomac d'un chien de six kilos abaissent rapidement sa température de 3 degrés ; il se produit alors des vomissements, une diarrhée sanguinolente, des hoquets, et l'animal meurt au bout de quelques heures. MM. Kemmerich, Eulembourg, Gutmann, ont répété et confirmé ces expériences qui démontrent l'action toxique des sels de potasse en général, et l'innocuité de sels de soude pris aux mêmes doses.

Or l'extrait de viande de Liebig renferme les sels dont nous donnons ici l'analyse centésimale

Phosphate de potasse .....	57,5
Chlorure de potassium .....	17,2
Sulfate de potasse.....	7
Phosphate bicalcique .....	5,6
Phosphate bimagnésique.....	13,0
Total.....	100,0

100 grammes de cet extrait contiennent 18,6g, soit près du cinquième de son poids de sels de potasse ; aussi M. Muller a-t-il observé qu'à doses un peu fortes, l'extrait de Liebig produit des effets dangereux. Quand à son alimentation ordinaire il ajoutait 30 grammes d'extrait en vingt-quatre heures, il était pris de diarrhées sérieuses. Un chien pesant 6 520 grammes reçut quotidiennement 200 gramme de pain, 200 grammes d'eau, 20 grammes de graisse, et 20 grammes d'extrait, le sixième jour il fut pris de diarrhée, le neuvième il se mourait péniblement. A la dose de 40 grammes d'extrait, la diarrhée arriva au bout de trois jours, l'animal refusa de manger, on lui donna de force des boulettes d'extrait et de mie de pain ; le sixième jour l'animal entièrement exténué était incapable de tout mouvement. Sur des chats, des expériences alternées ont été plusieurs fois répétées et ont conduit aux mêmes résultats. Remarquons bien que tous ces animaux recevaient en aliments ordinaires plus que leur régime d'entretien. Quant à l'alimentation fondée exclusivement sur l'emploi de l'extrait de viande, M. Kemmerich a reconnu que ce régime tuait les animaux plus rapidement que la privation absolue de tout aliment.

«Nous sommes donc autorisés à conclure que les substances portant aujourd'hui le nom d'extraits de viande, ne sont pas des aliments proprement dits, et qu'ils ne sauraient remplacer la moindre quantité de viande ; qu'à petite dose, ils sont des excitants de l'estomac et peuvent, s'ils sont bien préparés et agréables au goût, remplacer le bouillon, activer les fonctions digestives, fournir surtout à la sécrétion du suc gastrique et enrichir l'économie en sels alcalins ; mais qu'à dose un peu un peu trop élevée ils deviennent dangereux par leurs sels de potasse et peut-être par l'activité encore mal définie de certains de leurs principes actifs».

Nous ne devons pas nous étonner, par conséquent, que jusque 1907, la perplexité des scientifiques reste lancinante :<sup>[45]</sup>

«Ce qui nous frappe surtout, dans cette analyse, c'est que la viande de bœuf est plus pauvre en eau après avoir bouilli qu'avant. Cela provient de la contraction de ses fibres sous l'action de la chaleur. Il y a quelque chose de bien plus remarquable encore, c'est que la composition de la viande du bœuf cuite à l'eau bouillante (ce que l'on appelle ordinairement du bouilli au pot-au-feu) diffère si peu de celle du bifteck ; même leur teneur en albumine est restée semblable. Nous ne trouvons de grande différence que dans les matières extractives, dont la quantité contenue dans le bifteck est le double de celle du bouilli. On appelle substances extractives celles qui se dissolvent dans l'eau pendant l'ébullition et qui n'appartiennent ni aux graisses ni aux protéines. Ce sont précisément celles que l'expérience nous montre stimulant le sens du goût. Lorsqu'il vient à en manquer une partie, comme c'en est le cas pour le bouilli, la viande n'a plus qu'un goût fade et nous ne la mangeons plus aussi volontiers. Cependant,

si l'on réussit à rendre de la saveur à cette viande par l'addition ultérieure de condiments, et que l'on n'ait pas cuit la viande jusqu'au bout, on trouvera que sa valeur nutritive est à peine moindre que celle d'autre viande».

Ici, on voit combien la confusion moléculaire est source d'étonnement.

## 7. Leçons, héritages...

Portés par les successeurs de ces pionniers de la chimie de l'aliment et par ces précurseurs de la discipline que nous avons créée en 1988 sous le nom de «gastronomie moléculaire»,<sup>[46]</sup> nous en sommes aujourd'hui au point où notre analyse des bouillons est facilitée. Les tissus musculaires sont composés, au premier ordre,<sup>[47]</sup> de fibres contenant de l'eau et des protéines variées, notamment l'actine et la myosine ; ces fibres sont limitées par une membrane faite de phospholipides et gainées de tissu collagénique. Les fibres sont réunies en faisceaux par du tissu collagénique, et les faisceaux sont eux-mêmes réunis en super-faisceaux, toujours par ce même tissu, et ainsi de suite. Des dépôts de matière grasse sont intercalés entre les faisceaux, tandis que tout le tissu est parcouru par un réseau sanguin.

La «cuisson de la viande dans l'eau» s'accompagne de nombreux phénomènes : libération du sang dans la solution, contraction du tissu collagénique, avec expulsion de liquide et, sans doute, de divers solutés, coagulation des protéines myofibrillaires, dissociation du tissu collagénique et hydrolyse des diverses protéines... A ce jour, toutefois, malgré la longue lignée de travaux déjà exécutés, la composition des bouillons de viande demeure mal connue, et les mécanismes de formation du bouillon restent mystérieux.

Les extraits présentés précédemment montrent combien l'absence d'une théorie moléculaire a ralenti la progression des études. Les difficultés de l'analyse chimique, d'autre part, ont prévenu la marche du progrès. Manifestement, la balance ne suffit pas pour bien comprendre ce phénomène quasi quotidien qu'est la confection des bouillons.

Ici, la phase de Lavoisier mérite d'être répétée : «On ne peut s'empêcher d'être surpris, toutes les fois qu'on s'interroge soi-même sur les objets qui nous sont les plus familiers, sur les choses les plus triviales, de voir combien nos idées sont souvent vagues et incertaines, et combien, par conséquent, il est important de les fixer par des expériences et par des faits».

Pourtant, aujourd'hui encore, des sociétés importantes produisent des bouillons et divers extraits de viande en se contentant de placer de la viande dans l'eau qui est chauffée, sans disposer des connaissances nécessaires à l'amélioration de leurs procédés. Pourquoi, alors que l'enjeu économique est

important, des ingénieurs modernes supportent-ils de manquer à ce point de données ? Il faut sans doute conclure que les procédés employés sont suffisamment «robustes» pour que le besoin ne se soit pas fait sentir de chercher des améliorations. D'autre part, l'industrie alimentaire parvient difficilement à innover réellement, sans doute en raison du phénomène de «néophobie alimentaire», que nous partageons avec les primates non humains.<sup>[48]</sup> L'innovation culinaire est donc difficile, même dans l'industrie.

On peut aussi évoquer des considérations historiques : la science des aliments a principalement évolué dans deux directions principales, à savoir la connaissance des ingrédients, et l'étude des procédés industriels. C'est parce que des millions de citoyens cuisinent chaque jour sans données scientifiques que la gastronomie moléculaire a été créée en 1988. Le congrès *EuroFoodChem XIV* a confirmé sa place entre la science des ingrédients, et la technologie des procédés industriels. La gastronomie moléculaire a aujourd'hui pris sa place dans le monde scientifique : elle explore les phénomènes qui se manifestent lors des transformations culinaires.

Cette science est le couronnement des filières : l'aliment n'est pas réductible à ce qui est produit par l'agriculteur, l'éleveur... Puisque la transformation culinaire est la dernière étape avant la consommation, on comprend qu'il était scientifiquement tout à fait insuffisant d'arrêter les études à l'exploration des ingrédients alimentaires. Mieux encore, la valorisation des produits de l'élevage et de l'agriculture devra se fonder sur les connaissances produites par la gastronomie moléculaire.

## 8. Et demain ?

Le passé peut-il éclairer le futur ? Que mangerons-nous demain ? En 1894, le chimiste français Marcellin Berthelot publiait un texte intitulé *En l'an 2000*,<sup>[49]</sup> où il prédisait que les progrès de la chimie résoudre définitivement le problème de l'alimentation, et qu'un jour viendrait où chacun emporterait «sa petite tablette azotée». L'erreur de Berthelot était double. D'une part, il a omis des conditions énergétiques essentielles, à savoir que l'énergie pour qu'un adulte humain survive correspond, en considérant la matière alimentaire la plus énergétique (les graisses), à environ 300 grammes : c'est beaucoup pour une tablette !<sup>[50]</sup> Surtout Berthelot a omis que l'évolution biologique a mis des millions d'années à nous équiper d'un appareil gustatif indispensable à notre survie, et donc à la propagation de notre espèce. Notamment ce système sensoriel règle l'appétit, en se fondant sur des récepteurs variés (olfactifs, sapictifs, trigéminaux, mécaniques, thermiques...). Une «tablette nutritive» devrait stimuler tous les récepteurs pour avoir la fonction qui est la sienne... ce qui revient plus ou moins à concevoir des tablettes qui sont nos aliments actuels.

Ne devrions-nous pas penser que l'être humain a co-évolué avec le monde animal et le monde végétal, et que son alimentation se séparera difficilement de ces produits ?<sup>[51]</sup>

Quelle que soit la réponse à cette question, la gastronomie moléculaire devra poursuivre l'étude des phénomènes, et la recherche de leurs mécanismes. Il n'est pas inutile de donner un ordre de grandeur de l'ampleur du travail qui reste à faire, fondé sur une analyse des «recettes de cuisine». Notamment, on peut considérer que toute recette est composée de trois parties : une partie techniquement inutile, une «définition», et des «précisions».

Par exemple, dans la recette suivante, la partie de définition est réduite aux quelques termes en gras, tandis que les précisions sont le complément : «Dans le ménage de l'artisan, le pot-au-feu est sa nourriture la plus substantielle, quoi qu'en puisse dire le journal intitulé *Le Gastronom*. C'est la femme qui soigne la marmite nutritive, et sans avoir la moindre notion de chimie ; elle a simplement appris de sa mère la manière de soigner le pot-au-feu. D'abord, elle dépose la **viande** dans une marmite de terre, en y joignant l'**eau** nécessaire (pour trois livres de bœuf deux litres d'eau) ; puis elle la place au coin de son feu, et, sans s'en douter, elle va faire une action toute chimique. Sa marmite s'**échauffe** lentement, la chaleur de l'eau s'élève graduellement, et dilate du bœuf les fibres musculaires en dissolvant la matière gélatineuse qui y est interposée. Par ce moyen de chaleur tempérée, le pot-au-feu s'écume doucement ; l'osmazome, qui est la partie la plus savoureuse de la viande, se dissolvant peu à peu, donne de l'onction au bouillon, et l'albumine, qui est la partie des muscles qui produit l'écume, se dilate aisément, et monte à la surface de la marmite en écume légère. Ainsi, par le simple procédé d'avoir conduit doucement son pot-au-feu, la ménagère a obtenu un bouillon savoureux et nutritif, et un bouilli tendre et de bon goût».<sup>[52]</sup>

A ce jour, les définitions ont été très peu explorées, mais, surtout, le nombre de précisions recueillies depuis 1980, dans les livres de cuisine français seulement, est supérieur à 25 000 !

Il reste du travail à faire pour comprendre la chimie du bouillon... et des autres préparations culinaires !

## Notes

- [1] A. L. de Lavoisier, Expériences de novembre 1783, *Œuvres complètes*, t. III, p. 563-578.
- [2] Juan C. Ferreri, Ramiro March, *Using numerical models to analyze archaeological simple fire structures*, Colloquium XI, *The study of Human behaviour in relation to fire in archaeology: new data and methodologies for understanding prehistoric fire structures*, 57-63.
- [3] Apicius, *L'Art culinaire (De Re Coquinaria)*, Les belles lettres, Paris, 1987.
- [4] Menon, *La cuisinière bourgeoise à l'usage de tous ceux qui se mêlent de dépenses de maisons*, Guillly, Paris, 1756.
- [5] M. A. Carême, M. Plumerey, *L'Art de la cuisine française au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Carême, Paris, 1981.
- [6] P. F. La Varenne, *Le cuisinier françois*, Pierre David, Paris, 1651.
- [7] Anne-Claire Déré, *La gélatine, aliment nouveau du début du XIXe siècle, L'agro-alimentaire : histoire et modernité*, Gérard Emptoz ed., Cahiers François Viète N°1, Centre François Viète et ENITIAA.
- [8] J. J. P. Darcet, *La gélatine extraite des os et les diverses applications qu'on peut en faire à l'économie domestique*, Chez M. Moleon, 1830, p. 16.
- [9] *La manière d'amollir les os & de faire cuire toutes sortes de viandes en fort peu de temps & à peu de frais; avec une description de la machine dont il faut se servir pour cet effet, &c.*
- [10] Baron Brisse, *La petite cuisine du Baron Brisse*, E. Donnaud, 1875, p. 4.
- [11] *Traité des aliments*, seconde éditions, Paris, Pierre Writte, 1705, p. 225.
- [12] M. Geoffroy le Cadet, *Examen chimique des viandes qu'on employe ordinairement dans les Bouillons. Pour lequel on peut connoître la quantité d'Extrait qu'elles fournissent, & déterminer ce que chaque Bouillon doit contenir de suc nourrissant*, Histoire de l'Académie royale des sciences, Année MDCCXXX, Amsterdam, chez Pierre Mortier, MDCCXXXIII. Mémoires de l'Académie royale, pp. 312-332.
- [13] Sur les bouillons de poisson, les os des animaux, etc., Année MDCCXXXII, Paris, Imprimerie royale, MDCCXXXV, p. 45-47.
- [14] *Suite de l'examen chimique des chairs des animaux*, p. 17-30.
- [15] Histoire de l'Académie des sciences, année 1702, p. 56.
- [16] A. L. de Lavoisier, *Mémoire sur le degré de force que doit avoir le bouillon, sur sa pesanteur spécifique et sur la quantité de matière gélatineuse solide qu'il contient*, Expériences de novembre 1783, *Oeuvres complètes*, t. III, p. 563-578.

- [17] H. This, R. Méric, A. Cazor, *Lavoisier and meat stock*, C.R.A.S Chimie (2006), doi:10.1016/j.crci.2006.07.002.
- [18] A. F. Fourcroy, *Système des connaissances chimiques et de leurs applications aux phénomènes de la nature et de l'air, tome ix*, Paris, Baudouin, brumaire an IX.
- [19] *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Tome premier (A-Azyme), par une société de gens de lettres, mis en ordre & publié par M. Diderot, ... & quant à la partie mathématique par M. D'Alembert. Paris, chez Briasson, David l'aîné, Le Breton, Durand.
- [20] *Larousse gastronomique*, Editions Larousse, Paris, 1993.
- [21] N. Vauquelin, *Annales de chimie*, 1800, 1<sup>ère</sup> série, 35, p. 32.
- [22] Extrait d'un Rapport de M. Thénard, sur l'analyse du bouillon d'os et du bouillon de viande. Bulletin de l'Ecole et de la Société de Médecine de Paris, 1806, 3, pp. 35-36.
- [23] A. J. Brillat-Savarin, *La Physiologie du goût*, Paris, réed. 1982, Flammarion, 1825.
- [24] A. A. Cadet de vaux, *De la gélatine et de son bouillon*, Paris, L. Colas fils, 1818.
- [25] A. A. Cadet de Vaux, *Mémoire sur la gélatine des os*, Xhrouet et Marchant, Paris.
- [26] Rapport de 1824 au Bureau des Arts et Manufactures.
- [27] M. E. Chevreul, *Rapport sur le bouillon de la Compagnie hollandaise fait à l'Académie des sciences par M. Chevreul, Nouvelles Annales du Muséum d'histoire naturelle, ou Recueil de mémoires publiés par les professeurs de cet établissement et par d'autres naturalistes sur l'histoire naturelle, l'anatomie et la chimie*. T. premier, Roret, Paris, 1832, p. 293.
- [28] LSR, *L'art de bien traiter, L'art de la cuisine française au XVII e siècle*, Paris, Payot, 1995, p. 57.
- [29] Menon, *Les soupers de la cour*, Paris, Guillyn, 1755, t. 1, p. 65.
- [30] M. E. Chevreul, *Recherches sur la composition chimique du bouillon de viande, Journal de Pharmacie*, 1835, 21, p. 231.
- [31] H. This, G. Bram, *Justus Liebig et les extraits de viande, Sciences des aliments*, 23 (2003), 577-587.
- [32] J. Liebig, *Sur les principes des liquides de la chair musculaire, Ann. Phys. Chim*, 1848. [3] 23, p. 129-203.
- [33] J. Liebig, *Nouvelles Lettres sur la Chimie*, trad. C. Gerhardt, Charpentier, Paris, 1852, pp. 193-210.
- [34] A. Cazor, Thèse de l'Université Paris VI, 2007.
- [35] W. H. Brock, *Liebig on toast*, Chem & Ind, 1993, p. 718.

- [36] W. H. Brock, *Justus von Liebig, The Chemical Gatekeeper*, Cambridge University Press, 1998.
- [37] M. Shenstone, *Justus von Liebig, his life and his work*, Cassel. 1895.
- [38] M. R. Finlay, *Quackery and cookery, Justus von Liebig extract of meat and the theory of nutrition in the Victorian age*, *Bull. Hist. Med.*, 1992, 66, pp. 404-418.
- [39] M. E. Chevreul, *La méthode a posteriori expérimentale et de la généralité de ses applications*, Paris, 1870, §233.
- [40] *Des substances alimentaires*, 1854, Hachette, Paris, p. 24.
- [41] 1860 : M. A Chevalier fils et Émile Grimaud fils, *Les secrets de l'industrie et de l'économie domestique mis à la portée de tous, Choix de recettes et de procédés utiles, la plupart nouveaux et inédits, moyens simples et faciles de reconnaître les falsifications*, sous la direction de M. A. Chevalier, A. Dupré, Poitiers, 1860, p. 103.
- [42] Dr Stöckhardt, *La chimie usuelle appliquée à l'agriculture et aux arts*, Librairie agricole de la maison rustique, Paris, 1861, p. 486.
- [43] E.-J. Armand Gautier, *Chimie appliquée à la physiologie, à la pathologie et à l'hygiène*, Librairie F. Savy, Paris, 1874, t. I, p. 112.
- [44] E.-J. Armand Gautier, *Chimie appliquée à la physiologie, à la pathologie et à l'hygiène*, Librairie F. Savy, Paris, 1874, t. I, p. 115.
- [45] L. Kohn, *La chimie dans la vie quotidienne*, Dumoulin, Paris, 1907, p. 91.
- [46] H. This, *Molecular gastronomy*, *Angewandte Chemie*, International Edition in English, 2002, 41, N°1, pp. 83-88.
- [47] J. P. Girard coord., 1990, *Technologie de la viande et des produits carnés*, Paris, Editions Apria-INRA-Technique et documentation Lavoisier.
- [48] C. M. Hladik, B. Simmen, *Taste Perception and Feeding Behavior in Non Human Primates and Human Populations*, *Evolutionary Anthropology*, 1996, 5 (2), pp. 161-74.
- [49] M. Berthelot, *Discours de Marcelin Berthelot prononcé au Banquet de la Chambre syndicale des produits chimiques, le 5 avril 1894*, *Science et morale*, Calmann-Lévy, Paris, 1897.
- [50] *A table (peut-on encore bien manger ?)*, sous la direction de Pascal Delannoy et Bertrand Hervieu, Editions de l'Aube, Forcalquier, 2003.
- [51] C. M. Hladik, B. Simmen, *Taste Perception and Feeding Behavior in Non Human Primates and Human Populations*, *Evolutionary Anthropology*, 1996, 5 (2), pp. 161-74.
- [52] M. A. Carême, *L'art de la cuisine française au XIX<sup>e</sup> siècle*, De Kérangues et Pollies, Paris, 1981 (fac simile du texte de 1847), tome 1, p. 3.

Communication de  
Madame Christiane Dupuy-Stutzmann



Séance du 7 décembre 2007



Quel avenir pour les jeunes chanteurs lyriques français  
à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle ?

Les jeunes chanteurs français sont les grands oubliés de la formation supérieure, nécessaire à la préparation de la difficile carrière d'Artiste lyrique.

Quel avenir en effet, pour tous ces jeunes gens et jeunes filles qui consacrent leur jeunesse à étudier le chant, par pure passion, et sans beaucoup d'espoir de voir aboutir leurs efforts ? Nous sommes nombreux à constater l'absence criante de structures sérieuses pour les prendre en main, et le peu de cas que l'on fait de leur demande.

La France possède un des plus beaux et des plus riches patrimoines lyriques d'Europe. Il est cependant en voie de disparition, car il demande des distributions formées aux spécificités de son style et de sa langue.

La situation est la même pour les Professeurs de Chant, qui ne bénéficient d'aucune formation supérieure spécialisée.

Le résultat de cette dégradation a progressivement conduit à la perte de la connaissance du répertoire français, et à la fin de la transmission de celui-ci, de génération en génération.

Ne nous y trompons pas, il n'y a aucune désaffection du public pour cet Art en France, bien au contraire. Les belles voix existent chez nous comme ailleurs, et l'Art se transmet depuis la nuit des temps, de Maître à élève, par ce lien mystique dont il se nourrit.

La France n'a donc pas résolu le problème de la formation de ses chanteurs.

Après leurs études dans les conservatoires de région, puis dans les conservatoires supérieurs de Paris ou de Lyon, les étudiants peuvent accéder aux Centres d'Insertion professionnelle lyrique, à condition de réussir le redoutable concours d'entrée de ceux-ci !

Les Ateliers lyriques de l'Opéra-Bastille, du CNIPAL (Marseille), les Jeunes Voix du Rhin (Strasbourg) et l'Atelier lyrique de Lyon, n'assurent plus la formation vocale des jeunes chanteurs, puisque les postes de professeurs de chant y ont été supprimés, il y a une dizaine d'années !

Les Master-Classes données dans ces centres, ne sont qu'un saupoudrage d'appoint, et ne peuvent, en aucun cas, remplacer le travail de fond effectué à l'aide du professeur.

Ces centres s'orientent davantage vers le travail scénique expérimental avec la préparation de petits spectacles, mais servent, en réalité, de fond de troupe aux théâtres auxquels ils sont rattachés, et ceci, pour 10 mois, contrat renouvelable par exception, mensualisés à 1 700 € à l'Opéra-Bastille, et 1 000 € environ dans les autres centres (en 2007).

La gratuité des études en France, et plus encore le revenu mensuel attribué aux jeunes stagiaires dans ces centres, attirent la candidature de nombreux chanteurs étrangers (sans emploi) qui trouvent ainsi en France, ce qu'ils ne trouvent nulle part ailleurs. Le niveau pré-professionnel acquis dans leur pays leur assure l'entrée dans nos centres, au détriment des jeunes français qui n'ont pu, quant à eux, bénéficier d'une préparation comparable.

Est-il nécessaire de rappeler qu'à l'étranger, dans le cas des grandes écoles et divers Opéras-Studios, les coûts de la scolarité sont exorbitants !

Ceci explique sans doute leur présence majoritaire dans nos centres ?

Exemples :

Opéra-Bastille (2005/2006) sur 12 stagiaires : 2 Moldaves, 2 Américains, 2 Coréennes, 1 Polonais, 1 Italienne, 1 Espagnol, 3 Français.

Jeunes Voix du Rhin : Saisons 2000-2001-2002-2003 : sur 8 stagiaires : 7 chanteurs étrangers-1 français.

C.N.I.P.A.L : Même situation.

Le «Jardin des voix» des Arts florissants de William CHRISTIE, (formation vocale pour jeunes chanteurs en début de carrière) : Session 2005: 1 Maltaise, 2 Anglais, 1 Espagnol, 2 Allemands, 1 Franco-Algérienne.

On assiste, par ailleurs, à la disparition progressive, dans les CNR et CNSM, des professeurs de chant d'origine française qui assuraient la transmission orale, indispensable à la connaissance spécifique de la mélodie française et du répertoire lyrique français, ce qui provoquera à brève échéance leur disparition.

Les effets désastreux de cette situation se font déjà sentir par l'absence presque totale de programmation d'oeuvres lyriques françaises, en province et dans la Capitale, exemple : l'affiche de la saison 2004-2005 de l'Opéra-Bastille ne comprenait qu'une seule oeuvre française (Saint-François d'Assises d'Olivier Messiaen).

Pourrait-on imaginer pareille situation chez nos voisins Italiens, Espagnols, Allemands, ou Anglais ?

L'absence de connaissance de notre répertoire entraînera très rapidement sa perte irrémédiable, car personne ne saura bientôt plus le chanter, ni l'enseigner !

De plus, la mélodie française, pour les mêmes raisons, est en train de disparaître, alors que la progression du lied Allemand est constante, grâce à l'excellent enseignement de celui-ci par des spécialistes du genre, tant en Allemagne qu'à l'étranger.

Il aura fallu un Américain, en la personne de William Christie, pour nous faire redécouvrir Lulli ! sans doute encore le paradoxe français ?

J'ajoute enfin que le seul secteur bien implanté en France maintenant, est celui de la musique Baroque qui forme dans ses écoles ou ses groupes d'ensembles vocaux les jeunes chanteurs intéressés par la musique ancienne. L'emploi y est possible pour eux, bien que parfois modestement rémunéré. Mais cela ne concerne qu'une petite proportion d'étudiants, évidemment.

Autrement dit, seule l'initiative individuelle peut faire la différence, sinon l'insuffisance actuelle ne peut mener qu'à la formation de futurs chômeurs.

La situation est grave, et l'enjeu important ; c'est pourquoi, il est indispensable de remédier à ce triste état de fait, car notre Culture c'est notre identité, et c'est aussi notre avenir...

Certes, le théâtre lyrique est un art coûteux dont les moyens ont fondu depuis la dissolution des théâtres lyriques nationaux dans les années 70 (dissolution due au fait que toutes les scènes, en commençant par Paris, sont devenues internationales).

La réunion des Opéras français (ROF) rassemble aujourd'hui 24 Opéras. L'Etat apporte actuellement son soutien à 13 Opéras en région ; on compte

que le soutien de l'Etat représente, depuis plusieurs années, environ 10 % de leur budget. Un gel de crédits dit «de précaution» fixé à hauteur de 6 % devrait être annoncé prochainement, en vue des restrictions à l'ordre du jour au gouvernement.

Sur les 24 Théâtres actuels - plus les 6 scènes parisiennes : Opéra-Bastille, Opéra-Garnier, Opéra-comique, Théâtre du Châtelet (association loi 1901), Théâtre des Champs-Élysées et Péniche Opéra - il y a 5 statuts différents, en dehors du Théâtre des Champs-Élysées qui est un Théâtre privé.

En France, les tailles, structures et moyens des Théâtres lyriques forment un paysage très contrasté : par exemple, le budget de l'Opéra de Rennes représente le dixième de celui de l'Opéra de Lyon ; par ailleurs, aucune scène ne peut jouer plus souvent ses productions pour les rentabiliser, car, en l'occurrence, plus on joue, plus cela coûte cher. C'est pourquoi il s'agit d'un art abondamment subventionné, même lorsque le taux de remplissage est satisfaisant .

Les solutions pour diminuer les coûts sont : les *co-productions*, qui ont tendance à se généraliser, en faisant tourner les spectacles dans 4 ou 5 Théâtres différents ; les *regroupements* tels qu'Angers - Nantes l'ont fait en 2003. Il y a 30 ans, le premier regroupement important fut celui de Stasbourg - Colmar et Mulhouse qui avait pourtant une saison magnifique et prospère ! Marseille - Avignon et Toulon devraient bientôt faire de même. A quand celui de Nancy - Metz ?

C'est d'une certaine façon assez regrettable, car chacun d'entre eux possède une identité artistique très forte, un personnel compétent, et de plus, les salles sont pleines.

Cette solution n'est-elle pas encore un appauvrissement ? Mais la France est en faillite, et les Théâtres lyriques devront faire des économies de l'ordre de 3 ou 4 % minimum dans les années à venir. Il n'y a plus de troupes permanentes, les chanteurs solistes intermittents sont recrutés au contrat. A part l'Opéra de Lyon qui a son propre orchestre lyrique, chaque ville utilise l'orchestre symphonique pour jouer à l'Opéra.

Les jeunes chanteurs pourraient être les premiers bénéficiaires d'un système d'intégration dans le retour des anciennes troupes, qui serait infiniment plus économique, et qui leur permettrait d'apprendre leur métier, dans des conditions idéales, tout en commençant à gagner leur vie. Mais, dans ce cas, il faut arrêter le star-système !

L'Opéra n'est pas un art élitiste, mais un art populaire, fortement enraciné en France ; il ne faudrait pas laisser mourir ce patrimoine, sous prétexte qu'il

serait de moins en moins prioritaire aux yeux de nos décideurs. Et si le public est au cœur de l'action culturelle, comment pourrait-il y avoir un public sans artiste et surtout sans assurer la formation de notre jeunesse, et la préservation de notre patrimoine.

Il faut enfin savoir que l'emploi a considérablement régressé dans le domaine lyrique et que la compétition, aujourd'hui internationale a totalement changé la donne. Autrefois, les artistes lyriques chantaient essentiellement dans leur pays, puis à l'étranger lorsque venait la célébrité.

Pour mieux comprendre ce phénomène, il faut remonter quelques années en arrière : il y a quarante ans, une cinquantaine de théâtres (contre une trentaine aujourd'hui) offraient, en France, une saison lyrique qui était composée, selon les Théâtres, de 15 à 40 ouvrages selon les scènes, 18 ouvrages comme c'était le cas à Nancy notamment, où l'on donnait 8 opéras et 10 opérettes qui totalisaient jusqu'à 60 représentations pour 6 mois de saison, alors qu'aujourd'hui, on donne 6 spectacles joués 5 à 6 fois (selon les ouvrages), ce qui fait 33 représentations : 6 distributions actuellement contre 18 autrefois, en tenant compte du fait que dans les Opérettes, il y a beaucoup plus de rôles, donc beaucoup plus d'emploi.

On ne répétait que 8 jours au maximum, ce qui permettait de multiplier le nombre de contrats et de représentations. Aujourd'hui on répète plus d'un mois, ce qui réduit d'autant la possibilité de signer de nombreux contrats par ailleurs.

Le système n'est pas mauvais en soi, car il devrait permettre une préparation beaucoup plus minutieuse, mais il consiste surtout à correspondre aux énormes exigences scéniques actuelles.

L'Opérette, quant à elle, a pratiquement disparu de l'affiche un peu partout en France, lorsque Paris a cessé de la représenter, comme ce fut le cas au Théâtre du Châtelet, Théâtre Mogador, les Bouffes Parisiens, la Gaité-Lyrique etc. pour qu'aussitôt la province s'empresse de désafficher le genre, considéré comme désuet, trop onéreux car compliqué à monter, et un certain snobisme des responsables de la programmation, qui consiste à boudier un art dépassé !

Eh oui, cette gaieté perdue n'est plus à la mode ! Quel dommage ! Le répertoire Français en est très riche, tout aussi beau mais différent de l'autre grand répertoire qu'est l'Opérette viennoise, car la France et l'Autriche sont les deux grands pays producteurs d'Opérettes d'Europe.

Cependant, en Autriche, on continue toujours à jouer l'Opérette (le concert du Nouvel-An retransmis par les Télévisions du monde entier est le record

absolu d'audience à la télévision) et je vous ferai remarquer qu'à Paris, quand on donne la «Veuve joyeuse» au Théâtre des Champs-Élysées ou la «Vie Parisienne» au Châtelet, les places sont prises d'assaut, dès les premières heures de la location !

Faisons maintenant une comparaison du prix de revient du fonctionnement d'un théâtre à l'année, toujours par rapport au système précédent.

Il y a 30 ans : un directeur, deux secrétaires, un comptable, un administrateur, un metteur-en-scène, un Maître-de-Ballet, un corps de ballet, le chef-d'orchestre, l'orchestre, le chef de chœurs, le chœur, les régisseurs, le personnel technique (machinistes, électriciens, ceintriers, accessoiristes) le chef costumier, les costumières, les habilleuses, le perruquier, le chef de l'Atelier de décors, le personnel de salle, les ouvreuses, composaient le personnel moyen d'un théâtre. Aujourd'hui, on note une augmentation importante du personnel administratif.

Le cadre de Chœur n'était pas payé à l'année, mais à la saison (pour une période de 5 à 6 mois qui représentait la saison Théâtrale), les artistes des chœurs comblaient leur période d'été avec les engagements dans certains festivals. Actuellement, les choristes sont des salariés permanents, ainsi que les musiciens des orchestres.

Il y a maintenant des maquilleurs et des coiffeurs dans les loges pendant les spectacles, alors que dans le système précédent, on apprenait aux artistes à le faire eux-mêmes et avec leur propre matériel alors qu'il est maintenant entièrement fourni par le théâtre. Chaque personne sur scène est habillée par la production (ceci dans les moindres détails, de la tête aux pieds).

Il y avait un seul pianiste qui assurait toutes les répétitions, pour trois maintenant. Le Directeur de l'Orchestre était engagé à la saison, et rares étaient les chefs invités qui venaient surtout pour des ouvrages particuliers, et ceci à titre exceptionnel. Aujourd'hui, le chef permanent est engagé à l'année ou pour un certain nombre d'ouvrages à diriger (dont quelques concerts symphoniques) et de nombreux chefs sont invités à diriger quelques concerts ou spectacles en plus. Ce qui augmente, bien entendu, les dépenses qui en découlent !

Les décors et costumes étaient loués dans de grandes maisons à Paris, ou prêtés d'un théâtre à l'autre, et parfois fabriqués sur place par l'atelier de décors pour certaines créations ou reprises. Les 1<sup>ers</sup> rôles qui étaient invités pour les spectacles au cachet, étaient tenus de fournir leur garde-robe (dans la plupart des cas), ce qui limitait également les frais de location à la charge des théâtres.

Les mises-en-scène étaient d'un prix raisonnable, quand il y avait la nécessité de faire appel à un invité extérieur, sinon, le metteur-en-scène du Théâtre s'occupait de chaque spectacle. Aujourd'hui, elles pèsent considérablement dans le budget d'une production !

Ce qui a également aggravé les dépenses, c'est l'arrivée progressive de nombreux chanteurs étrangers sur nos scènes, dès l'installation de Rolf Lieberman à l'Opéra de Paris ; ce qui a bouleversé nos bonnes ou mauvaises habitudes, en congédiant la troupe de 96 chanteurs, pour ne plus inviter que des chanteurs de tous pays, sous prétexte de faire du Palais Garnier, la scène la plus prestigieuse d'Europe !

Le système précédent consistait à n'inviter les grandes vedettes internationales que pour des représentations exceptionnelles, ou pour des spectacles nécessitant des spécialistes (Wagner ou Verdi). De plus, immédiatement les prix ont augmenté, car les impresari se sont emparés de ce nouveau marché et se sont empressés d'installer le star-système !

2<sup>ème</sup> coup du sort : disparition presque totale des premiers rôles français, chassés de l'Opéra et donc discrédités auprès des théâtres de province qui ont, comme d'habitude, suivi le mauvais exemple de Paris !

Nous sommes, par ailleurs, passés brutalement des ouvrages de toutes origines chantés en français, au tout en langue originale ! Ce qui a provoqué un cataclysme national pour les chanteurs qui n'avaient été formés qu'à chanter dans leur langue maternelle.

Certains ont disparu de la scène très rapidement, d'autres plus rarement ont survécu, mais ce fut une véritable «hécatombe»... Une génération de chanteurs était tombée !

Il faut noter, à ce propos, que chez nos voisins allemands, de nombreux théâtres (de seconde catégorie) donnent encore une partie de leurs spectacles en allemand.

Pour remédier au problème, Louis Erlo va créer alors l'Opéra-Studio dans le début des années 70, suivi un peu plus tard par l'Ecole d'Art Lyrique de l'Opéra Garnier, en enseignant aux nouvelles générations la méthode propre à leur donner les moyens de suivre ce nouveau courant, et surtout afin de leur permettre d'occuper les emplois qui avaient tellement manqué aux chanteurs précédents.

Ce sera une grande réussite ! Une nouvelle génération est née et de magnifiques chanteurs français commenceront à nouveau à se faire entendre sur nos scènes et dans le monde entier ; (tels que *Roberto Alagna*, *Nathalie Stutzmann*, *Natalie Dessay*).

Venons-en maintenant à la mode des «metteurs en scène vedettes» qui ont pollué nos scènes, à partir des années 80/90, à coups de millions d'euros !

*Quelques exemples:* le record en la matière a été l'Opéra-Bastille ces dernières années où l'on a voulu démontrer que l'art lyrique devait vivre avec son temps et qu'ainsi donc, les chefs-d'œuvre du temps passé, devaient absolument ressembler à notre environnement actuel, en nous montrant, par exemple, des décors représentant nos «superbes H.L.M.», et que si la pornographie était sur tous les murs, elle était donc sur toutes les scènes, que certains Opéras devaient ressembler à des séries télé, et qu'une chanteuse qui arrive sur scène en poussant son caddie de supermarché, quand elle chante son grand air, était censée nous faire rêver !

On fait principalement dans le sordide. Les scènes sado-masochistes sont légion, on urine sur scène, puisque c'est tellement naturel... Il n'empêche que ces représentations sont abondamment sifflées, à Paris surtout, où l'on ovationne les chanteurs, et où l'on fustige les metteurs-en-scène !

D'autre part, on transpose une action d'époque à notre époque, si bien que tout ce qui se dit sur scène est en complet décalage avec le texte ! on supprime les ballets inclus dans les opéras (alors que la tradition française, depuis Lulli, et surtout depuis Louis XIV, qui adorait la danse, préconisait de nombreux passages dansés dans les opéras). On fait diversion pendant les «ouvertures», alors que celles-ci sont faites pour qu'on écoute l'orchestre, et les oreilles sont ainsi perturbées par ce que l'on peut parfois regretter d'avoir vu.

Enfin on s'attribue presque les droits d'auteur, puisque nous avons pu voir au cinéma la «Carmen» de F. Rosi (et non plus de G. Bizet), le «Don Giovanni» de Looney, accessoirement de Mozart peut-être etc.

Mais fort heureusement, il y a aussi d'excellents metteurs en scène et nous avons pu voir, ici et là, de superbes réussites où l'on n'a pas eu besoin de nous scandaliser, pour dépoussiérer avec talent tous ces chefs-d'œuvre.

L'ennui, dans tout ceci, c'est qu'il faudrait nous expliquer comment nous pouvons dépenser des sommes aussi énormes (particulièrement à l'Opéra-Bastille) alors que nous sommes dans une période de faillite et que cet argent pourrait servir intelligemment à la formation des jeunes chanteurs ?

On peut aussi se poser la question de la qualité de l'enseignement du chant ? pourquoi la France reste-elle toujours à la traîne pour la formation de ses jeunes chanteurs ? Pour avoir une idée de ce que pensent les autres pays de notre fonctionnement, le mieux est de les écouter parler de nous :

La cantatrice Elisabeth Schwarzkopf dans une interview qui a été faite à la suite de ses cours publics d'interprétation en France, il y a une vingtaine d'années, a déclaré n'avoir jamais connu une telle pauvreté de niveau dans aucun autre pays !

D'autant que dans ce genre de cours, on ne présente que des jeunes voix déjà préparées qui viennent parfaire leur technique et apprendre cet extrême raffinement des détails qui ont rendu son chant si célèbre.

Parlons un instant de la prospérité du chant en Grande-Bretagne : quelles sont les causes de cette renaissance ? Il faut se rendre à l'évidence, la Grande-Bretagne semble être aujourd'hui la terre d'élection de l'Art Lyrique.

Comment parvient-elle en permanence à constituer des troupes britanniques pour ses propres théâtres ? Pourquoi les artistes britanniques sont-ils présents en si grand nombre sur les principales scènes lyriques comme Bayreuth, Salzbourg, Vienne et Paris, ainsi que dans de nombreux festivals ?

Ils savent tout faire en matière de chant : le récital, la mélodie, le lied, l'oratorio, la musique baroque, l'opéra, l'opérette, la musique contemporaine...

Certaines formes de musique vocale connaissent, de longue date, une grande popularité ; c'est le cas du chant choral - pas seulement pour les adultes, car on chante à tous les niveaux de la société - tout d'abord les enfants depuis leur plus jeune âge, à l'école, puis en ensembles vocaux.

Il existe incontestablement un lien très fort entre cette tradition chorale et le succès des écoles d'Opéra : on donne très tôt le goût du chant et de la musique ; nous avons, en France, cette excellente formation avant la révolution, laquelle a été abandonnée, malgré les mises en garde de nombreux professionnels.

Et puis également l'enseignement de la musique à plein temps dans les deux universités de Cambridge et d'Oxford. Dans 15 universités, l'apprentissage d'un instrument est obligatoire, et dans la plupart des autres, les étudiants sont invités à prendre des leçons de pratique instrumentale.

Les écoles de chant y sont nombreuses mais leur coût est très élevé puisque ce sont des écoles privées et la durée des études est de 3 à 4 ans, contrairement à nos Ateliers qui n'offrent que 10 mois seulement ! A l'Université des Arts de Berlin-ouest où j'ai fait entrer un de mes jeunes élèves, la formation supérieure dure 6 ans !

Mais pour en revenir à la Grande-Bretagne, il faut reconnaître qu'elle offre aux jeunes chanteurs désireux de se consacrer à la carrière vocale, des possibilités de perfectionnement peut-être uniques au monde ! Cette prospérité du chant anglais ne doit donc rien au hasard !

Après le point de vue d'une Allemande et l'exemple anglais, j'aimerais vous parler du témoignage de deux Américains du nord : Pierrette Allarie et Léopold Simoneau; ce couple canadien célèbre, a défendu le répertoire lyrique français et lors d'un entretien qu'ils avaient accordé à «La lettre du musicien», il y a quelques années, voici les réponses de Pierrette Allarie aux questions du journaliste :

*Pourquoi le répertoire français est-il si mal défendu ? La langue française est-elle plus difficile à chanter que l'italien, l'allemand ou l'anglais ?* réponse : *la principale raison est que dans notre contexte nord-américain, il n'y a personne pour enseigner l'Opéra français ou la mélodie française !*

*Bien plus, si, par aventure on s'avise d'enseigner le répertoire français, on le fait toujours avec une prudente réserve, une inquiétude à peine dissimulée...*

*Ce malentendu traditionnel est dû à la pénurie d'authentiques professeurs et répétiteurs d'origine française.*

Exemple : en opéra, les cadences (grandes envolées généralement placées à la fin d'un air et qui doivent évoquer une sorte d'improvisation brillante), ne sont pas toutes écrites sur les partitions, il faut tout simplement les connaître car elles sont transmises par les chanteuses qui les tenaient elles-mêmes des compositeurs au départ, et des professeurs par la suite. Donc, là encore, la transmission orale reste indispensable, car le texte français entrecoupé par la vocalise, ne s'improvise pas avec la seule contrainte musicale...

En Amérique du nord, les rudiments de la langue française sont enseignés aux chanteurs par des étrangers, initiés trop souvent à cette langue par la phonétique internationale, or, celle-ci peut aider, mais «parler n'est pas chanter»; autrement dit, *on ne chante pas exactement une langue comme on la parle.*

La déclamation française s'appuie sur de multiples subtilités et sur ce point, les chanteurs étrangers doivent faire quelques efforts !

Ajoutons enfin qu'il est assez triste de constater que nous rencontrons pratiquement le même handicap dans notre propre pays et que le comble vient du fait de la pénurie des professeurs de chant francophones !

Pour l'enseignement public, la question se pose sérieusement. Sa mission n'est-elle pas d'instruire le monde musical français ?

Les étudiants d'origine asiatique (corée, japon, chine) qui inondent nos établissements pédagogiques musicaux, sont de plus en plus nombreux à réussir les concours d'entrée dans tous ces centres ; *y aurait-il une suprématie asiatique ?*

Entendons-nous bien ; mes propos, je l'espère, ne seront pas compris comme des propos nationalistes (au sens politique du terme) ni protectionnistes, car je n'ai pour but en vous livrant le constat que j'ai fait sur la situation actuelle, que d'essayer d'informer des difficultés que rencontrent nos jeunes chanteurs.

En effet, j'applaudis des deux mains ces magnifiques chanteurs internationaux que nous pouvons entendre sur nos scènes.

J'accueille depuis longtemps de nombreux élèves étrangers dans mes cours de chant, dont j'ai toujours apprécié l'intérêt qu'ils montrent à notre pays et l'ouverture qu'ils ont créée auprès des jeunes français. Ces étudiants qui repartent chez eux seront d'ailleurs par la suite, des ambassadeurs de la culture française. Et si je n'approuvais pas les quotas d'étrangers qui existaient autrefois, je m'inquiète plutôt de ne plus pouvoir applaudir les jeunes chanteurs français, au même titre et dans les mêmes proportions que les autres sur nos scènes.

J'ajoute que le fait qu'il subsiste quelques éléments d'exception, ne change rien au problème, car il y aura toujours des talents individuels qui passeront à travers les mailles du filet !

Nos jeunes chanteurs sont désespérés et prêts à s'investir dans le travail acharné que réclame cette carrière, mais il faut leur en permettre l'accès.

Il est grand temps que l'on agisse ! Pour les chanteurs qui se sont livrés corps et âme à un enseignement si douteux ; pour un répertoire qui risque de se perdre définitivement, pour une tradition dont on ne connaît presque plus les clés : pour une culture indispensable à l'évolution de notre pays.



## Notes

- Extraits de l'entretien avec Pierre Medecin dans le «Figaro» du 13 novembre 2007 - article signé Christian Merlin
- Quelques extraits du livre de Philippe Beaussant «La Malscène»
- Entretien avec la cantatrice Elisabeth Schwarzkopf , par Sergio Ségolini (directeur d'Opéra international)
- Interview de Pierrette Allarie et Léopold Simoneau dans la «Lettre du musicien»
- Entretien avec Mr Henri Cuny (ENA) d'une étude sur le travail du chant en Grande-Bretagne , revue «Lyrica»
- Quelques extraits d'article de Nathaniel Herzberg - journal «Le Monde» 7 juillet 2005



## Communication de Monsieur Claude Perrin



Séance du 21 décembre 2007



### Qu'est-ce qu'un vertige ?

*Il est peu de termes dont l'emploi soit si général et dont le sens soit aussi flou pour l'entendement que celui de vertige. Peu de termes également qui, dans la gent animale, se rapportent, à peu de chose près, aussi exclusivement à l'homme. Il est vrai que l'acception du mot est assez large puisqu'il recouvre tout autant une réalité clinique assez triviale dans son expression que des interrogations métaphysiques. N'oublions pas que les débats concernant le vertige ont été longtemps de pures disputes philosophiques : le cas le plus démonstratif étant celui du médecin-philosophe malouin Julien Offray de la Mettrie qui a commis en 1737 un ouvrage sur ce thème intitulé « Traité du Vertige avec la description d'une catalepsie hystérique ». Faisons toutefois une mention à part pour le lorrain Charles Lepois (1563-1633) qui a donné une description très précise d'un cas de vertige observé chez un révérend et a même su opérer la distinction entre les manifestations du vertige et celles des troubles de l'équilibre qui lui étaient associés, et cela dans un ouvrage magistral édité en 1618. Cet ouvrage bénéficia de multiples rééditions un siècle durant et fut la bible des étudiants en médecine européens pendant près de deux siècles. Le prestigieux professeur de Leyde Hermann Boerhaave (1668-1738) ne tarissait pas d'éloge sur cet ouvrage dont certaines éditions bénéficient de sa préface.*

*Aborder ce sujet à l'adresse d'une auguste compagnie comme la votre n'est donc pas une mince affaire. Le propos m'apparaît néanmoins justifié car susceptible d'éclaircir les idées tout en abordant un sujet qui revêt une importance cruciale chez nous autres bipèdes, celui de notre équilibre, terme lui aussi très ambigu puisqu'il concerne aussi bien notre fragile guenille que notre non moins fragile intellect.*

*La définition du vertige passe donc par celle de l'équilibre et de son corollaire, la fonction d'équilibration, dont découleront à la fois les notions de vertige et celles de troubles de l'équilibre.*

*En effet, nous n'avons conscience de disposer d'une fonction d'équilibration qu'à l'occasion de ses défaillances, ce qui corrobore, en ce domaine, l'aphorisme: «la santé, c'est la vie qui s'ignore».*

Disons d'emblée que pour le clinicien, **le vertige est une illusion de mouvement**, soit de l'environnement par rapport au corps, soit du corps par rapport à l'environnement, illusion de type rotatoire, ou de type linéaire voire ondulatoire.

Parfaitement conscient, le sujet est incapable de se tenir debout et encore moins de se déplacer sans risquer de tomber. Il ne peut plus interagir avec le monde environnant bien que ses fonctions motrices soient conservées. Aussi la crise inaugurale de vertige chez un sujet par ailleurs en bonne santé est - elle une expérience très cruelle et anxiogène, d'autant que des manifestations désagréables comme pâleur, sudation, nausées et vomissements peuvent accompagner le vertige et même être au devant de la scène clinique, faisant parfois errer le diagnostic.

Le premier souci du médecin appelé au chevet du patient sera de séparer les signes *subjectifs* dont relève le vertige lui-même, et les signes *objectifs* liés directement aux troubles de l'équilibre et parmi lesquels, au premier rang, se trouve le **nystagmus** dont nous dirons quelques mots. Ces deux classes de signes sont comme les deux facettes d'un même désordre.

## La fonction d'équilibration

Qu'est-ce donc que l'équilibre ? Pour un physicien de stricte obédience et épris d'étymologie, le mot *equus-libra*, *balance égale* qualifie la situation d'un corps dont la résultante des forces qui s'appliquent à lui est nulle. Plus prosaïquement, pour nous autres humains, fragiles bipèdes au centre de gravité haut juché, cela signifie en premier lieu le maintien de la projection de ce dernier à l'intérieur de notre polygone de sustentation tant en conditions statiques que dynamiques.

La fonction d'équilibration est donc affectée à cette tâche, ce qui suppose en réalité la gestion de nos rapports avec le monde physique ; c'est à dire, l'intégration dans le milieu ambiant permettant d'agir et d'interagir avec lui.

Le rôle essentiel en est donc d'assurer la posture spécifique d'une espèce animale déterminée «en dépit des circonstances contraires» comme le préci-

sent deux spécialistes de renom : Buser et Imbert. Par extension, cela recouvre diverses tâches subalternes: orientation, pilotage et navigation, ce qui doit permettre en toutes circonstances de répondre aux questions : **Où suis-je ? Comment suis-je ? Où vais-je ?**

Or, pouvoir répondre à ces questions en toutes circonstances n'est pas aussi anodin qu'il y paraît. En effet, une telle exigence implique que nous disposions d'une représentation mentale du monde environnant et de la place que nous y occupons. Or, cette représentation n'est pas innée, nous devons la construire par étapes successives au cours de notre développement dont certaines sont cruciales. En outre, cette représentation et la capacité annexe de l'utiliser pour agir est elle-même fragile ; elle doit être entretenue. Un séjour prolongé au lit ou dans l'espace en gravité zéro la met à mal, nous obligeant à la reconstruire, de même que certaines maladies ou des traumatismes. Mais aussi, cette fonction, à l'image de l'ensemble des fonctions cérébrales, est d'une grande plasticité, s'accommodant d'atteintes plus ou moins graves en mettant en jeu des dispositifs de compensation et d'adaptation. La fonction d'équilibration peut même être considérée comme chef de file en matière de capacités adaptatives à ce point qu'on a pu la proposer comme modèle d'intelligence artificielle.

Pour nous autres terriens, dans cette construction, une référence de base s'impose, présente dès l'aube de la vie à l'élaboration de laquelle elle a très certainement présidé, c'est celle de la pesanteur, représentée par la ligne du fil à plomb : **la verticale objective**. Nous élaborons une **verticale subjective** construite avec nos moyens de bord dont l'écart avec la précédente mesure notre subjectivité et les «erreurs» dont peut pâtir notre représentation mentale. Nous sommes d'ailleurs capables de mesurer cette erreur.

Quoi qu'il en soit, à l'image du commandant de bord d'un navire de surface ou d'un sous-marin, ou du pilote d'un avion, il nous est indispensable de disposer d'informations fournies par des instruments spécialisés et répertoriées sur le tableau de bord pour pouvoir assurer ces fonctions d'orientation, pilotage, et navigation indispensables pour garantir notre équilibre. Nous allons donc effectuer un bref inventaire de ces informateurs.

## **Les informateurs de la fonction d'équilibration**

Les physiologistes qualifient la fonction d'équilibration de système pluri-modal auto-compensé, ce qui signifie que les informations reçues tant sur le monde environnant que sur notre corps lui-même sont détectées et traitées selon des modes différents. En outre, pour essentiels qu'ils soient, ces différents modes ne sont pas indispensables pour peu que les centres nerveux aient appris

à s'en passer et qu'ils puissent s'appuyer sur d'autres entrées fiables. En effet, au cours de notre développement, nous avons appris à créer une cohérence et une redondance partielle entre toutes ces informations, ce qui permet de construire une image d'un monde stable avec des repères horizontaux et verticaux bien nets. Un aveugle peut se déplacer, jouer de l'orgue, et pratiquer des activités sportives, notamment le judo. Un tabétique, qui a perdu la sensibilité profonde, peut se tenir debout et se déplacer pour peu qu'on ne lui demande pas de fermer les yeux selon le fameux test de Romberg.

## La vue

La «béquille visuelle» fut longtemps considérée comme un référent essentiel avant qu'on ne considère qu'elle est en réalité inféodée à la «béquille gravitaire» comme nous le verrons plus loin en examinant l'asservissement labyrinthique de la vision.

Il faudrait dire «les» vues puisque nous disposons de **deux types de vue** ayant chacune leurs propres circuits nerveux ;

-**la vision périphérique**, phylogénétiquement la plus ancienne, permet de mettre en jeu un dispositif d'alerte dès l'intrusion dans son champ d'une image nouvelle qu'il faudra identifier comme proie, prédateur ou partenaire sexuel ; cette vision, essentielle pour l'orientation, permet de répondre à la question «**où ?**» invitant à un recentrage sur l'autre vision pour identifier cet intrus. Grâce à elle, nous sommes à même d'identifier des repères fiables pour notre équilibration. Des artifices comme celui de la vision stabilisée, ou asservie, obtenue en forçant le sujet à ne voir que par un cylindre devant chaque œil, nous privent de cette capacité d'utiliser la vue pour nous positionner. C'est ce qui arrive également si nous nous regardons dans une glace ou une vitrine ; la référence obtenue ne suffit pas pour nous aider à nous maintenir en équilibre et si un facteur extérieur (par exemple le violent coup de frein du conducteur de bus dans lequel nous nous trouvons) contribue à nous désorienter, cette image dans une glace ne nous permettra pas d'éviter la chute.

-**la vision centrale**, acquisition récente, privilège des primates, permet de reconnaître et d'identifier un objet ; et de cette manière, de pouvoir répondre à la question «**quoi ?**» Elle a naturellement présidé, avec la libération de la main autorisée par la station érigée, à l'éclosion de l'écriture. Les circuits neurologiques impliquant de loin ou de près les voies optiques centrales sont innombrables, faisant dire en matière de boutade par les physiologistes que, si la vision périphérique était aussi riche en connexions que la vision centrale, nous devrions supporter un cerveau de plusieurs kilos !

Signalons incidemment qu'il existe une maladie dégénérative qui devient un gros problème de santé publique, la dégénérescence maculaire liée à l'âge ou D M L A . Elle frappe les personnes âgées qui perdent ainsi la capacité non seulement de lire un livre mais aussi d'identifier un visage, de lire un panneau ou une pancarte, mais gardent la possibilité de se déplacer, ce qui n'est pas toujours compris, grâce à la conservation de la vision périphérique.

Grace à ces deux visions et à la vision binoculaire, nous bénéficions de la vision en relief ou vision stéréoscopique permettant d'apprécier la **distance** où se trouvent les objets. Nous pouvons également apprécier leur vitesse, mais c'est la **vitesse relative** et non la vitesse absolue. Nous sommes incapables d'opérer la distinction de vitesse entre la cible et nous même, ce qui prédispose à de graves illusions incoercibles dites de vection d'ailleurs largement utilisées au cinéma.

Qui d'entre nous n'a pas déjà expérimenté la courte période d'équivoque résultant de l'incapacité où nous nous trouvons de savoir si c'est le train dans lequel nous sommes installés qui vient de démarrer ou celui se trouvant de l'autre côté du quai de la gare? Cette gêne résulte de la très faible accélération de départ des trains, nous dirons infra liminaire car indétectable par nos labyrinthes. C'est donc à la vision seule de lever l'équivoque, ce qui nécessite une procédure demandant quelques secondes.

## La somesthésie

On désigne sous ce nom l'ensemble des informations nous renseignant sur notre corps (le soma) et émanant de mécano-récepteurs dispersés dans notre organisme. Sensibilité superficielle et sensibilité profonde concourent à cet effet. De nombreux chercheurs ont laissé leur nom aux curieuses formations sources de ces informations : Golgi-Mazzoni, Ruffini, Krause, Filippo Paccini, Meissner. La perte de la sensibilité profonde du derme est à l'origine de l'ataxie tabétique qui provoque la chute instantanée d'un sujet dès l'occlusion des yeux. Plus couramment, la diminution de la sensibilité profonde de la plante des pieds du vieillard, contribue à accroître la gêne qu'il ressent à assurer son équilibre. L'aveugle utilise avec profit les capteurs thermiques inclus dans sa peau [corpuscules de Ruffini (chaleur) et de Krause (froid)] et est ainsi capable d'utiliser pour s'orienter l'information fournie par la réverbération par un obstacle de la chaleur de son propre corps, tout comme il utilise également le bruit de l'écho de sa canne percutant le sol!

La variété profonde de notre somesthésie qu'on appelle aussi **proprioception** assure un rôle de premier plan dans notre équilibre : c'est celle qui émane

de mécanorécepteurs sensibles aux pressions et aux vibrations, siégeant dans les muscles, les tendons, les ligaments (corpuscules de Golgi-Mazzoni), et les capsules articulaires et se présentant sous la forme de terminaisons nerveuses encapsulées. C'est grâce à elle que nous savons à tout moment comment sont disposés les différents segments de notre corps les uns par rapport aux autres et les tensions qu'ils subissent. Indirectement, nous en déduisons le bilan de répartition des masses et pouvons en régler l'agencement pour une meilleure efficacité.

La proprioception contribue grandement à l'élaboration de la représentation de notre corps dans l'espace. Cette contribution est atténuée en impesanteur et en plongée sous-marine. Elle disparaît presque complètement chez le skieur enfoui *cul par dessus tête* sous la neige à la suite d'une avalanche, milieu isodense moulant parfaitement notre corps. Le remède, trivial, pour se sortir de cette situation est connu de tous les alpinistes !

Les muscles oculomoteurs sont parmi les plus pourvus en informateurs proprioceptifs. C'est également le cas des muscles de la nuque et du mollet. La sole plantaire, elle, bat tous les records de la densité d'informateurs de tous types appartenant à cette catégorie : derme profond, muscles, tendons, articulations. Aussi, l'anesthésie des pieds par le froid, comme l'a vérifié Pyykkö sur des plate-formes de posturographie, handicape sérieusement un sujet pour le maintien de la station debout, tout comme l'épaississement de la peau sénile de la plante des pieds.

Il y a une collaboration étroite entre la vue et la proprioception : en effet la reconnaissance de la situation d'un point dans l'espace ne peut se contenter des seules coordonnées de l'image rétinienne. Il faut rapporter cette dernière à celle de la position de l'œil par rapport au squelette crânien, ce qui est l'affaire de la proprioception des muscles oculomoteurs, ce qui est indispensable mais pas suffisant. Il faut ensuite rapporter cette dernière reconstruction à la position du tronc, c'est la mission de la proprioception fournie par tous les éléments musculo-squelettiques de la nuque. Enfin, il faut établir un dernier ajustage, par rapport au sol. Il est obtenu par l'appoint des informateurs siégeant dans les mollets et les plantes des pieds.

L'énumération de cette kyrielle de relais suffit à donner une idée des dommages sur la fonction d'équilibration qui peuvent résulter de l'atteinte d'un ou de plusieurs segments ici impliqués sous l'effet de traumatismes, de maladies neurologiques ou simplement du rhumatisme. La colonne cervicale tient sans doute la palme de la fréquence et la gravité de cette sorte d'inconvénient sur notre équilibration. La défaillance ou la perversion de ce niveau essentiel pour la construction mentale du décor ambiant peut être très invalidante ; les effets

lointains du classique «coup du lapin» en voiture sont maintenant connus de tous.

Nous devons associer à cette longue énumération des mécano-récepteurs contribuant à la proprioception de notre corps, deux dispositifs très particuliers siégeant dans la tête. Ce sont les labyrinthes.

## Les labyrinthes

Dispositif inclus symétriquement dans la base du crâne, les deux labyrinthes constituent la centrale inertielle de la tête. Leur seuil de sensibilité est dix fois plus faible que celui de l'ordinaire des éléments de la proprioception générale. Sensible aux accélérations, linéaires et rotatoires, ce dispositif est donc en premier lieu réceptif à la gravité terrestre.

A ce titre, il est présent sous la forme ancestrale d'un **statocyste** dans les formes les plus simples de la vie animale, comme chez les coelentérés et notamment la méduse. Chez les crustacés, la concrétion incluse dans la cavité du statocyste est constituée d'un petit caillou que l'animal introduit lui-même. Si un expérimentateur remplace le caillou par de la limaille de fer, l'animal se positionnera non plus par rapport au vecteur gravitaire mais par rapport au champ magnétique d'un aimant.

Chez l'homme, le labyrinthe, organe membraneux, est inclus dans un carter osseux dont il est isolé par un espace liquide (la péri lymphé) Il est constitué de deux parties; le **vestibule**, affecté à la détection des accélérations, et la **cochlée** aux ondes sonores. En somme une spécialisation fréquentielle pour chacune des parties: fréquences inférieures à 20 Hz pour le vestibule et champ compris entre 60 et 16 000 Hz pour la cochlée.

Les deux vestibules, le droit et le gauche, sont symétriquement installés à la base du crâne pour fonctionner en «*push pull*»

Embryologiquement, ils se développent avant les cochlées, ce qui vérifie à ce niveau la loi qui veut que l'ontogenèse reproduise la phylogénèse. Ils avaient fait l'objet d'une description précise par le célèbre anatomiste Valsalva dans son ouvrage *de aure humana tractatus* paru en 1704, qui, bien entendu, n'était pas en mesure d'en définir la fonction.

Durant l'organogénèse embryonnaire, la répartition des fonctions entre cochlée et vestibule peut déborder d'un organe sur l'autre par hétérotopie; il en résultera plus tard la possibilité de vertige déclenché par le bruit connu sous le nom de vertige au bruit de Tullio.

Le vestibule se subdivise en deux parties, l'une réservée à la détection des accélérations linéaires, et, à ce titre, à la pesanteur: elle est composée de deux portions distinctes, l'utricule et le saccule.

L'autre, dédiée aux accélérations angulaires, est constituée par les système des trois canaux semi-circulaires, tous branchés sur l'utricule, faisant de ce dernier la véritable centrale inertielle de la tête. Les dispositifs D et G fonctionnent en synergie.

Nous n'entrerons pas dans le détail anatomique de ces organes ni dans leur mode de fonctionnement. Disons simplement qu'ils permettent à tout instant de mesurer les accélérations mais qu'ils sont insensibles à la vitesse, ce qui a deux conséquences: 1° nous sommes incapables de distinguer une accélération dans un sens et une décélération dans l'autre. 2° l'information reçue est la même quelle que soit la vitesse, y compris quand celle-ci est nulle.

En conditions de vie terrestre normale, cela n'a aucune conséquence. En milieu aérien, en plongée sous-marine, ou en impesanteur, il peut s'ensuivre des illusions sensorielles sévères avec désorientation spatiale.

Il existe un **asservissement du regard au labyrinthe**: nous pouvons le vérifier facilement par le test suivant: nous pouvons continuer de lire un texte en bougeant la tête. Cela est totalement impossible si c'est le texte que nous agitions. Ajoutons qu'en cas de destruction sélective des deux vestibules, par exemple par ce qu'on a dénommé un scalpel chimique (un antibiotique toxique pour le labyrinthe), la gouvernance labyrinthique du regard disparaît et le sujet est en proie à des mouvements incessants des yeux, des **oscillopsies**, qui l'empêchent de fixer une cible et d'identifier un visage ou une inscription s'il n'a pas préalablement immobilisé sa tête par un véritable blocage.

Précisons que le fonctionnement des différentes entrées dépend de circuits anatomiques dont la maturation s'effectue progressivement: les pédiatres savent parfaitement reconnaître les étapes successives de cette maturation, fixation visuelle d'un objet, port de la tête, saisie d'un objet, station debout, premiers pas de la marche, etc... En effet, il ne suffit pas de disposer de circuits anatomiques, encore faut-il qu'ils soient validés par l'expérience, et, de préférence dans des fourchettes d'âge spéciales.

Il existe une **hiérarchie** dans l'exploitation des informations reçues par les différents canaux sensoriels. En effet, la valeur varie en fonction de la tâche à accomplir. Elle varie aussi d'un individu à l'autre. Enfin, chez le même sujet, le poids des entrées sensorielles évolue au cours de la vie (cas de l'adolescent «aveugle postural» en raison probablement d'un réajustement des entrées sensorielles dans cette période de la vie) En outre, indépendamment de la valeur

fonctionnelle de chacune des entrées, l'exploitation qui en est faite par les centres nerveux peut être défaillante. On parle alors de **négligence sensorielle**, dont le sujet n'a pas conscience, mais qui a des répercussions fâcheuses dans la vie courante. Signalons également l'incapacité de certains sujets à recueillir dans une ambiance remuante et agitée, comme celle d'une foule, un repère fiable permettant le maintien de l'équilibre: c'est ce qu'on désigne de longue date sous le nom d'**agoraphobie**. Il existe d'ailleurs toutes sortes de phobies spatiales: claustrophobie et acrophobie sont les plus connues et du ressort des thérapies comportementales. Cette dernière résume, pour beaucoup, l'idée qu'ils se font d'un vertige.

Donc, s'orienter et se mouvoir dans un champ de gravité (ou dans un gradient de salinité, ou dans un champ électrique...) est une fonction de l'être vivant à laquelle on ne peut assigner aucune localisation précise tant sont nombreuses les afférences qui concourent à cette fonction.

Au terme de cette énumération, on pourrait penser, un peu hâtivement peut-être, que cette riche panoplie suffit pour assurer l'équilibre. C'est sans compter avec la nécessité d'opérer à tout instant d'indispensables régulations, des ajustements posturaux, mais aussi de se mouvoir, et d'interagir avec le milieu ambiant, toutes tâches qui sont dévolues au système ostéo-musculaire.

Il faut donc impérativement que s'établisse une sorte de coopération entre ces deux ensembles, ce que, les physiologistes dénomment la **sensori-motricité**, et dont un des effets les plus perceptibles est la capacité d'anticipation. Quelques exemples montrent la pertinence de ce concept: 1<sup>o</sup> lors de nos déplacements, le décor visuel évolue en fonction des caractéristiques de ce déplacement. Inversement, en voyant un panorama se modifier, nous pouvons en déduire ces caractéristiques, ce qui ne peut se concevoir qu'à la suite d'une longue pratique. 2<sup>o</sup> couchés sur le sol, nous voyons le décor ambiant de la pièce où nous nous trouvons. Si nous nous redressons, l'image rétinienne devrait basculer d'un angle de la même valeur, soit 90°; or, c'est effectivement le cas, mais nos centres nerveux ont appris à intégrer ce type de déplacement et à n'en pas répercuter les effets sur notre perception du monde environnant; le décor ne nous paraît pas changer. 3<sup>o</sup> les échanges de balles au cours d'une partie de tennis illustrent la capacité de chacun des partenaires de prévoir exactement par la simple information visuelle, doublée de l'information auditive du bruit de l'impact de la raquette adverse sur la balle, le trajet de la balle, sa vitesse, bref, ses caractéristiques balistiques, et d'y adapter la réplique.

Cette nécessaire coopération sensori-motrice n'est pas innée: elle est le fruit d'une lente et progressive éducation comme cela a été montré par l'élégante démonstration de Held et Hein chez de jeunes chatons.

La **compensation plurimodale** peut se démontrer par l'expérience d'Eric von Holst à l'institut Max Planck sur un poisson, le labre.

Ces différents aperçus n'ont que le but de faire toucher du doigt la complexité d'un système dont cependant nous usons sans le savoir comme Mr Jourdain faisait de la prose. Bien d'autres aspects seraient à développer; Mentionnons seulement la nécessité de faire intervenir un **stock de situations vécues**, résultant des expériences sensitivo-motrices passées et d'un **comparateur** avec la situation présente auquel il est fait appel pour un meilleur ajustement de la réponse motrice..

Mais le meilleur atout dont nous disposons est la plasticité cérébrale qui est un facteur d'adaptation primordial et l'élément essentiel d'une réadaptation bien conduite.

Le cas du vertige est particulièrement probant à cet égard.

**Qu'est-ce donc qu'un vertige?** A la lumière de ce qui vient d'être exposé, c'est la situation dans laquelle se trouve un sujet, lorsque la belle cohérence des informations, leur ordonnancement favorisant la construction d'un monde fiable, exploitable où nous pouvons évoluer sans gêne, se trouve brutalement détruite, ce qui provoque notre totale impuissance. Cet état résulte de l'émission d'un **signal d'erreur** que nous sommes incapables de corriger dans l'immédiat. N'importe quelle atteinte par pathologie de toute nature sur une entrée sensorielle ou sur un des centres nerveux chargés d'en traiter les informations peut provoquer ce désastre. Le cas le plus usuel est utilisé en pratique d'exploration fonctionnelle du labyrinthe par l'injection d'eau froide dans une seule oreille. C'est d'ailleurs ce qui a été le départ de la labyrinthologie clinique par Robert Barany (1876-1937), prix Nobel en 1914 (attribué en 1915), qui avait remarqué que les signes constatés s'inversaient lorsque l'eau était chaude.

Plusieurs signes peuvent alors être observés. Et il est important qu'ils le soient le plus tôt possible et consignés à titre comparatif; parmi ceux-ci, le **nystagmus** est le plus démonstratif; c'est un mouvement bilatéral des deux yeux se déroulant par cycle de deux phases: un mouvement lent dans un sens suivi d'un rapide mouvement évoquant un rappel dans l'autre sens. C'est ce dernier qui sert à désigner le sens du nystagmus. Ce signe est bien souvent l'illustration de la dépendance du regard au labyrinthe et en traduit l'atteinte. La fixation visuelle l'atténuant, il faut l'observer en empêchant celle-ci (un éblouissement par lampe électrique peut y pourvoir); nous disposons aujourd'hui de procédés d'observation et de mesure et notamment la vidéonystagmographie.

A côté du nystagmus, le médecin peut observer des déviations segmentaires à la station debout, lors de la marche aveugle (quand elle sera praticable) et

au niveau des membres supérieurs: il les comparera entre elles et au sens de la déviation lente du nystagmus. Il en suivra l'évolution.

Le climat de mystère et d'étrangeté qui accompagne les manifestations du vertige se retrouve à l'occasion des troubles observés lors du mal des transports: comme pour celui-ci, le signal d'erreur est déclenché par ce qu'on dénomme, avec Reason et Brandt depuis 1975, le **conflit d'informations**.

En somme, dans le vertige, le conflit résulte de la mise à mal d'une des entrées par un agent pathogène, alors que dans le mal des transports ou **cinétose**, ce sont les conditions physiques du milieu ambiant qui sont en cause.

Je ferai délibérément l'impasse sur l'organisation centrale de l'équilibration et ses aspects moteurs et réflexes, car ils ne sont pas indispensables pour la clarté du présent exposé.

En gros, il y a **deux grands types de vertiges**: d'une part ceux résultant d'une atteinte dite **périphérique**, d'un des organes sensoriels; ils sont souvent violents, irrépressibles, invalidants, mais susceptibles de régression sous l'effet d'un traitement et d'une rééducation fonctionnelle. Celle-ci est d'autant plus efficace qu'elle est entreprise précocement.

Il y a des vertiges ou plutôt des troubles de l'équilibre **d'origine centrale**, apparemment moins sévères mais ayant peu de chances de récupération, la rééducation étant peu efficace.

Parmi les vertiges périphériques de type itératif, le plus connu est celui décrit par Prosper Meniere (1799-1862), présenté à l'académie impériale de médecine en 1861 et qui porte son nom. Les crises, très invalidantes, associent surdité, vertige, et bourdonnement. Le déclin auditif unilatéral progresse inexorablement à la faveur de chaque crise. L'origine de cette maladie est très discutée; un mécanisme auto-immun semble rassembler actuellement tous les suffrages. Un traitement médicamenteux au long cours doit être institué. Parfois est proposé un geste chirurgical. Ce vertige est rare. Le plus fréquent des vertiges itératifs étant le vertige positionnel paroxystique bénin, décrit en 1921 par Barany et son assistant Carlefors. Ce vertige obéit à un mécanisme gravitaire portant sur des débris de gâteaux otolithiques ce qui l'a fait désigner sous le nom de cupulolithiase. Il est déclenché par une position déterminée de la tête et est reproductible. C'est le vertige dont le diagnostic est le plus facile et le moins coûteux, de même que le traitement qui s'obtient par une manœuvre libératoire associée ou non à des exercices que le patient peut réaliser à domicile, et sans médicament.

Je ne citerai que ces deux exemples, bien connus du grand public et vous épargnerai le catalogue des nombreuses variétés de vertiges aigus.

Le vertige est certainement l'un des domaines où le colloque singulier est le plus gratifiant : certaines questions au patient ont une valeur déterminante car la réponse en est discriminante, nous en donnerons deux exemples :

- «le vertige est-il atténué ou aggravé par l'occlusion des yeux?»

si aggravation, c'est bien un vertige d'origine labyrinthique, car la perte de la béquille visuelle aggrave la situation. Dans le cas où le malaise est atténué, le vertige était d'origine visuelle, essentiellement par exo- ou endo-phorie., méconnue ou réapparue sous l'effet de fatigue ou de médicaments abaissant la vigilance.

- en cas de vertige nocturne: «le vertige est-il la cause du réveil du sujet, ou bien se produit-il après celui-ci?» Dans le premier cas, il y a présomption de vertige positionnel, dans le second, il s'agit très probablement d'un vertige orthostatique. Qu'est-ce à dire? Il s'agit d'un phénomène lié à une mauvaise accommodation pressionnelle vasculaire lors de modification de position de la tête par rapport à la pompe cardiaque. Le phénomène résulte de la disparition, habituellement liée à l'âge, de capteurs spécialisés situés dans la paroi des gros vaisseaux, état bien souvent aggravé par certaines prises médicamenteuses. Autant dire qu'il ne s'agit pas d'un vertige mais d'une baisse brutale de la vascularisation cérébrale pouvant conduire à la perte de connaissance, aux conséquences qui peuvent être dramatiques si le sujet se trouve en haut d'une échelle ou d'un escalier.

**Avec l'âge s'additionnent des pathologies** plus ou moins masquées voire oubliées qui rendent difficile une vision pertinente de la situation. De plus, à la faveur de certains états liés à la fatigue ou à une baisse de vigilance d'origine médicamenteuse ou non, on peut voir réapparaître des vertiges qui paraissent compensés jusque là. En outre, l'équilibre et ses ajustements se trouvent grandement affectés par la baisse de la force musculaire et les atteintes articulaires qui gênent la mobilité. De plus avec l'âge également **le temps de réaction motrice** à une situation augmente, ce qui en réduit l'efficacité. Autrement dit, la conséquence de cette accumulation se traduit par les chutes, parfois annonciatrices de la perte d'autonomie. Et qui peuvent parfois avoir des conséquences immédiates graves: on a constaté que chez la femme, au-delà de 65 ans, la chute constituait la première cause de mortalité directe ou indirecte.

Il a été élaboré un appareil d'exploration de l'ensemble des entrées sensorielles intervenant dans l'équilibration. Pas seulement leur valeur fonctionnelle propre, mais leur intervention réelle dans la régulation de l'équilibre. Il s'agit

de l'**Equitest** du à Nashner et initialement dévolu à la N.A.S.A. Par un dispositif associant décor visuel susceptible d'être rendu flottant et plate-forme de posturographie, on peut déterminer par la méthode des scores la réponse posturale d'un sujet en six conditions différentes. (dont moitié yeux ouverts et moitié yeux fermés) et ainsi mesurer l'efficacité réelle de ses informateurs sensoriels.

L'apparition d'un vertige doit provoquer de la part du médecin un bilan des différents organes, et notamment les oreilles, impliqués de loin ou de près dans le fonctionnement de l'équilibration. Il peut résulter de ces investigations une indication thérapeutique urgente ou non, voire une manœuvre libératoire adéquate, voire la délivrance d'un traitement médicamenteux.

Nous n'entrerons pas dans ces considérations, hors de propos ici. En revanche, il est intéressant de savoir comment remédier à l'invalidité liées au vertige. Pour cela il faut pratiquer un bilan de toutes les entrées sensorielles; bien sûr par l'exploration clinique et instrumentale (épreuves thermiques et rotatoires) mais aussi, si cela est possible par l'**Equitest**, qui nous renseignera sur la valeur réelle de l'emploi que le sujet fait de ses informations. Se posera alors la question d'une rééducation. **Il faut savoir que le repos au lit et les sédatifs sont de faux amis** car, en empêchant nos centres nerveux de prendre la mesure des processus à engager pour compenser le déficit fonctionnel, ils rendent la récupération plus aléatoire et, de toutes façons, la retardent. Le lever précoce est le seul garant d'une bonne récupération. Lacour de Marseille l'a démontré sur le chat auquel on a détruit un labyrinthe; la récupération, attestée par le déplacement de l'animal sur une poutre tournante, est infiniment plus rapide chez l'animal ayant gardé sa mobilité que chez l'animal ayant subi une immobilisation plâtrée.

Avant Lacour, Goltz, de Strasbourg, avait fait le même constat chez la grenouille lors de travaux réalisés bien antérieurement à Koenigsberg.

Il en est d'ailleurs de même chez les traumatisés crâniens légers chez lesquels on prônait autrefois une immobilité prolongée qui était génératrice de toutes sortes de séquelles baptisées et regroupées sous le terme de syndrome subjectif des traumatisés crâniens. Ces troubles ont disparu depuis qu'on remet sur pied rapidement ces blessés.

On peut aller plus loin dans ce genre de considération, la prescription intensive de sédatifs chez les personnes âgées, en réduisant leur vigilance, est responsable de pertes d'équilibre et de chutes.

Le rôle du rééducateur est essentiel : il doit agir avec insistance et régularité, mais aussi fermeté et doigté. Il a parfois à vaincre des réticences de la part de

patients obligés de se réinvestir dans un corps superbement dédaigné et ignoré jusque là. Certains sujets sont littéralement scandalisés de constater que leur réhabilitation passe par des contingences aussi vulgaires et triviales et d'être obligés de s'y investir, s'imaginant qu'un traitement purement médical leur épargnerait ces avanies! Et pourtant, en ce domaine comme en bien d'autres, la motivation de l'intéressé est essentielle: sans elle, rien ne peut se faire.

Le rééducateur cherchera à éveiller et stimuler les entrées et fonctionnalités pour aider le sujet à découvrir et exploiter ses ressources. Il en découlera **une stratégie de substitution**, sensorielle, fonctionnelle, ou comportementale.

Force est de constater que ceux qui ont une bonne écoute de leur corps, favorisée par le maintien d'une activité physique régulière, s'en sortent plus vite et mieux que les autres.

L'intérêt d'une activité physique régulière tout au long de la vie se retrouve là comme en bien d'autres domaines, notamment cardio-vasculaire.

Au terme de cet exposé, je pense être parvenu à vous convaincre qu'en abordant cette question du vertige, on touchait à une fonction essentielle, largement sous estimée, l'équilibration, conférant à l'homme, par sa posture érigée, toute sa noblesse et sa fragilité.

Communication de  
Monsieur Louis-Philippe Laprévôte



Séance du 1<sup>er</sup> février 2008



**Propagande sociologique et banalisation**

Propagande sociologique et banalisation. Curieux titre pour une communication académique. Curieux titre car si nous pensons savoir ce qu'est la banalisation, l'expression propagande sociologique nous est sans doute moins familière.

De la fréquentation des dictionnaires, il nous semble *a priori* que banalisation est l'action de rendre banal. Encore faut-il constater que le terme banalisation ne figure pas dans *Le dictionnaire pratique de la langue française* publié par Le Robert en 2002. En revanche banaliser s'y trouve bien. L'adjectif banal est présenté avec deux sens. Le premier signifie «appartenant à la circonscription d'un seigneur», le second désigne «ce qui est extrêmement commun».

J'ai donc l'ambition de vous montrer avec des exemples pas toujours académiques comment la propagande sociologique contribue à la banalisation d'idées, de mœurs, de façon d'être. Il s'agit d'indiquer comment s'organisent certaines modes, sans prêter de jugement moral. En d'autres termes pourquoi une idée, des mœurs, des attitudes qui à tort ou à raison, de fait ou de droit, n'étaient pas habituelles et communes le deviennent. Pour étayer notre propos, nous préciserons d'abord l'origine de l'expression «propagande sociologique» et le sens qui lui a été donné. Dans un second mouvement, on proposera des exemples, notamment à partir de revues et de magazines qui ne trouvent généralement pas place dans les présentoirs de notre honorable Compagnie, ni même dans ceux de la Bibliothèque municipale, certaines d'entre elles étaient toutefois tolérées dans les collections de la médiathèque.

## Propagande sociologique :

L'expression propagande sociologique a été utilisée, pour la première fois, semble-t-il, par un Professeur de l'Université de Bordeaux : Jacques Ellul. Dans un ouvrage intitulé «*Propagandes*» (au pluriel), il en donne d'abord une définition, puis dans un article paru quelques temps plus tard à la Revue *l'Année sociologique*, il développe ce concept. Arrêtons-nous donc sur Jacques Ellul, sur ses typologies de la propagande et sur la façon dont, d'après lui, «fonctionne» la propagande sociologique.

Ainsi qu'il vient d'être indiqué, Jacques Ellul était professeur à l'Université de Bordeaux. Il est né en 1912 et décède en 1994 après avoir publié de nombreux ouvrages et articles. Sa carrière universitaire est marquée par l'époque. Il enseigne d'abord l'histoire des institutions qui est son premier champ de recherches. Révoqué par le régime de Vichy, il reprend des enseignements après la deuxième guerre mondiale et oriente ses recherches sur les rapports entre la technique et l'évolution de la société ainsi que sur les formes de la propagande. Il enseigne l'histoire des institutions.

Sa démarche à la Faculté de Droit de Bordeaux de 1944 à sa retraite en 1981 et à l'Institut d'études politiques de 1974 à 1980 est compréhensible dans la mesure où l'on sortait de la période de la propagande nazie et où se mettaient en place d'un côté comme de l'autre du rideau de fer les dispositifs de la guerre froide.

Enfin, J. Ellul est chrétien engagé. Il est protestant. Ne s'en cache pas. Il occupera d'importantes fonctions au sein de l'Eglise Réformée de France de 1951 à 1970.

Considéré comme un homme de gauche, Ellul et son œuvre seront cependant passablement ignorés par l'Université française qui, à l'époque, cédait facilement aux charmes et aux sirènes d'un marxisme revu et corrigé à Moscou. De son vivant, Ellul sera plus connu aux Etats-Unis, au Canada et en Pologne qu'en France même.

En 1952 toutefois, il publie dans la *Revue française des Sciences Politiques*, un article intitulé «Propagande et démocratie». Cet article, long d'une trentaine de pages, pose la question de l'existence éventuelle d'une propagande démocratique ou encore celle du caractère nécessairement totalitaire de la propagande. On y trouve quelques belles considérations sur les effets de la propagande sur l'individu et quelques belles intuitions. Ainsi, Ellul donne des exemples de conséquences psychologiques de la propagande. «Il y a tout d'abord un phénomène d'habitude puis la création d'un véritable besoin. L'homme soumis à une propagande ne peut plus s'en passer, il l'exige. Et ceci présente deux aspects

secondaires : outre l'habitude se crée une accoutumance ; non seulement il faut maintenir la propagande, mais sans cesse la renforcer, car l'homme sera blindé contre elle. Non pas qu'il soit «indifférent» mais un organe qu'une excitation fatigue a besoin sans cesse d'une excitation plus forte. Pour obtenir le même résultat, la propagande doit sans cesse user d'excitations croissantes et plus massives dans l'homme».

Deuxième effet, l'inhibition : celui qui est soumis à la propagande est «de plus en plus incapable de prendre par lui-même des initiatives et des décisions dans le domaine politique et économique».

Troisième effet, les détournements ou «dérivations» de sentiments.

Quant aux intuitions, elles concernent l'importance qui sera prise par la télévision. «Il semble, écrit Ellul, que la télévision soit appelée à devenir une arme fondamentale, car elle a la possibilité de mobiliser totalement l'individu sans lui demander le moindre effort. Elle l'atteint donc chez lui, comme la radio, dans son milieu, dans sa vie privée : elle ne lui demande donc aucune décision, aucune participation, *a priori*, aucun déplacement». Ellul en conclut que la démocratie sera amenée par la nécessité de la télévision à des formes très peu démocratiques de démonstrations. On pourrait traduire que la télévision sera amenée à privilégier l'image et la passion sur le mot et la raison.

Dans ces analyses, Ellul n'envisage encore que le rapport entre la Propagande et la démocratie. C'est en 1962, nous semble-t-il, qu'il utilise l'expression «propagande sociologique». Il le fait notamment dans un passage d'un ouvrage intitulé *«Propagandes»*. Dans ce passage, Ellul présente les catégories de la propagande. Il reprend des typologies déjà bien identifiées soit par des praticiens, soit par des théoriciens : ainsi la propagande d'agitation et la propagande d'intégration, la propagande verticale et la propagande horizontale, la propagande rationnelle et la propagande irrationnelle. Mais surtout, il oppose la propagande politique (qu'il appellera aussi d'ailleurs la propagande rationnelle) à la propagande sociologique. La propagande politique désigne l'ensemble des «techniques d'influence employées par un gouvernement, un parti, une administration, un groupe de pression, etc. en vue de modifier le comportement du public à leur égard» (p.75). L'auteur ajoute : «l'usage des moyens est alors volontaire, calculé : les résultats à atteindre sont à la fois clairement distingués et assez précis mais généralement limités. Le plus souvent les thèmes sont politiques et les objectifs également». En revanche, la propagande sociologique représente l'ensemble des manifestations par lesquelles une société (primaire ou secondaire, globale ou non) tente d'intégrer en elle le maximum d'individus, d'unifier les comportements de ses membres suivant un modèle, de diffuser son style de vie à l'extérieur d'elle-même et par là de s'imposer à d'autres groupes. (p. 76).

La propagande sociologique est une propagande diffuse. Elle ne porte pas d'injonctions. Elle ne se présente pas comme de la propagande. Elle s'exprime par des voies multiples et pas toujours par l'utilisation des moyens de communication de masse. Elle prend des formes très diverses comme les «Public Relations» (relations publiques), les «Human relations», les «Human Engineering». En utilisant ces expressions, Ellul vise évidemment le modèle de l'«american way of life» auquel il en réfère d'ailleurs explicitement.

Il va sans dire qu'à l'époque, ces thèses n'ont pas emporté la faveur de certains milieux professionnels. Ainsi en fut-il pour les relations publiques apparues en France dans les années 46-47 et organisées en profession au début des années cinquante. Certes, dans un célèbre article publié par *Les Temps Modernes* en juillet 1951, Michel Crozier avait écrit : «Il n'y a pas de théorie générale des Public Relations (...) Il vaut mieux laisser dans l'ombre le mécanisme même de la mystification».

Crozier s'était attiré une réponse de Louis Salleron, dans la revue *Hommes et Mondes* de septembre 1951. L'esquisse de débat avait été cependant couverte par les affirmations des professionnels qui clamaient haut et fort que leur activité consistait à faire de l'information et surtout pas de la propagande. On assista même à un dîner-débat à Orléans entre un des prosélytes des relations publiques, Lucien Matrat, futur conseiller de la société Elf (futur médaille d'or de la Ville de Nancy) et Jacques Ellul, défendant sa thèse sur la propagande sociologique. Et puis, certains préféraient limiter les relations publiques à la mobilisation de charmantes hôtesse propres à animer de sérieuses réunions. C'est ainsi, par exemple, qu'en Lorraine fut créée, en toute naïveté, une compagnie des Hôtesse de Lorraine rattachée au centre de Relations Publiques de Lorraine devenu depuis Communication en Relations Publiques en Lorraine.

C'est toutefois quelques mois après son livre «*Propagandes*» qu'Ellul développe son analyse des relations publiques dont encore une fois, il dit qu'il s'agit d'une forme de propagande sociologique. Il le fait dans un article publié à la Revue «*L'année sociologique*» en 1963. L'article a pour titre : «De la signification des relations publiques dans la société technicienne». Pour Ellul, qui s'appuie à la fois sur des exemples américains et sur quelques exemples français sans les partager, l'idée de base est que la société et notamment le monde du travail peuvent procurer à tout individu le bonheur auquel il aspire. Pour cela, il faut offrir non seulement une réponse à des besoins matériels mais aussi à des besoins de type psychologique qu'il s'agisse de l'être ou du paraître. D'où un certain nombre de fonctions attribuées aux relations publiques. La première est une fonction de réduction du malaise social, malaise dû à la parcellisation du travail, à sa spécialisation, à sa mécanisation, à la perte du sens de l'œuvre,

au déracinement. Il faut en définitive remplacer l'état de conflit, de guerre, de lutte (y compris de lutte des classes), par celui de paix, d'entente, de consensus. L'entreprise peut y contribuer : cela se retrouvera plus tard avec plus ou moins de précision dans des concepts comme ceux de citoyens dans l'entreprise ou d'entreprise citoyenne.

La seconde fonction remplie par les relations publiques est une fonction de compensation. Il s'agit de compenser l'insatisfaction d'un besoin précis par une autre satisfaction sur un autre plan. Ellul donne l'exemple suivant : « le petit employé de bureau qui n'a jamais une aventure dans sa vie, cherche à compenser ce manque d'expansion, de risque, de combat en allant au cinéma, vivre des aventures. À ce titre, on donnera satisfaction à deux besoins fondamentaux : le besoin d'orgueil professionnel et le besoin de reconnaissance».

La troisième fonction remplie par les relations publiques est une fonction d'intégration. Ellul raisonne ici à partir de l'entreprise, mais on peut étendre son propos à une société toute entière. C'est là-dessus que joue, à notre avis, l'appartenance au tout quelque chose : le Tout-Paris, le Tout-Nancy, le classement parmi les V.I.P., etc. Nous sommes ou nous ne sommes pas invités aux petits-déjeuners des décideurs, nous sommes ou nous ne sommes pas admis dans tel ou tel salon. Mais qui a attribué le qualificatif de décideur et comment ? Qui décide de l'honorabilité de tel ou tel salon ou de tels cercles ? On pourrait ici prolonger la discussion en s'inspirant de la typologie des hommes des sociétés de pensée présentées jadis par A. Cochin ou en consultant les travaux plus récents de Valérie d'Alkemade sur la haute société belge.

L'ensemble du processus conduit à trois adaptations : une adaptation aux faits, une adaptation aux objectifs de l'entreprise et de la société, une adaptation aux idées reçues, à la vulgate ou à la doxa majoritaire. *A contrario* le récalcitrant, l'original est ignoré. Il fait l'objet d'une véritable exclusion.

Encore une fois, nous avons résumé l'analyse de Jacques Ellul, parce qu'il donne les relations publiques comme exemple de propagande sociologique. Nous ne devons pas oublier que sa réflexion se fonde sur le rôle de la technique dans la société.

Complétant son analyse des deux formes de propagande, la propagande traditionnelle et la propagande sociologique, Ellul estime que la première vise d'abord à l'orthodoxie et la seconde à l'orthopraxie. L'orthodoxie impose un corps de doctrine, un appareil de pensée, des concepts dont l'adoption est obligatoire. On en trouve bien évidemment des exemples dans la littérature des propagandistes totalitaires. L'orthopraxie consiste, au premier chef, non pas à modifier des idées mais à provoquer une action. Il ne s'agit plus d'entraîner

l'adhésion à une doctrine ou de faire changer d'adhésion mais «d'engager irrationnellement dans un processus actif». En prolongeant le propos, on pourrait se pencher sur deux arguments qui semblent *a priori* le réduire à néant. On dira en premier lieu que l'individu reste libre de ses choix et de ses actes : c'est lui accorder une faculté d'appréciation et de critique qu'il ne cherche pas réellement puisqu'il lui faut être conforme. On avancera alors que nous disposons tous les jours d'exemples de protestations, de rejet, mais là encore, il peut s'agir d'une apparence ou d'un détournement. Ainsi le slogan de 1968 : «provocation, répression, solidarité» devient «provocation, réprobation, publicité». On dira aussi que l'on a appris à décrypter l'information, à analyser sa fabrication, sans se poser la question de savoir si cette formation à la lecture de l'information n'est pas une fiction d'autant plus forte qu'elle est proposée par des journaux de référence (toujours les mêmes) ou du haut de chaires universitaires où l'on ne sait plus vraiment faire la différence entre un cours construit et une séance d'animation dite «culturelle». Il ne sera pas bon, voire pas scientifique, de citer ou d'utiliser tel auteur ou tel livre. On négligera ainsi l'ouvrage de Damien Leguay sur *L'Empire de la télé réalité* (2005) ou bien encore l'opuscule publié (en 2006) par M<sup>gr</sup> Jean-Charles Descubes et M<sup>gr</sup> Jean-Michel di Falco, opuscule intitulé «*Quand les médias dévoilent l'intime*».

J. Ellul s'exprimait dans les années cinquante et soixante. On pourrait douter de son actualité si quelques faits ne retenaient pas l'attention. En premier lieu, on notera le renouvellement des études sur la propagande. En témoigne par exemple un livre du linguiste Noam Chomski, intitulé «*De la propagande*», dont l'édition américaine date de 2001 et la traduction française de 2002. On retiendra encore la traduction en langue française d'un ouvrage paru aux Etats-Unis en 1928 sous la plume d'Edward Bernays : «*Propaganda. Comment manipuler l'opinion en démocratie*». L'ouvrage a été traduit en France en 2007. L'auteur, neveu de Sigmund Freud, fut un des grands spécialistes des relations publiques au XX<sup>ème</sup> siècle. À partir de cas précis et de campagnes réalisées par lui-même, il expose les fameux mécanismes de la mystification évoqués par Crozier. On notera en second lieu l'apparition d'études sur Ellul lui-même. Elles se matérialisent par la création d'un site internet. Mais c'est aussi un ouvrage du journaliste Jean-Louis Porquet «*Jacques Ellul, l'homme qui avait presque tout prévu*» publié en 2003 aux éditions du Cherche Midi. C'est enfin, beaucoup plus récemment, en octobre 2007, un livre de Frédéric Rognon, professeur à la faculté de Théologie protestante de Strasbourg : «*Jacques Ellul, une pensée en dialogue*». Cet ouvrage a été publié par les éditions *Labor et Fides*. Enfin dans le sommaire de son numéro 48 qui vient de paraître, la revue *Hermès*, dirigée par Dominique Wolton du CNRS, annonce un article sur J. Ellul.

Au-delà de la redécouverte de Jacques Ellul, il faut lui rendre hommage en prenant en compte les évolutions techniques et sociales. Techniquement, ce qui retient l'attention, c'est la vitesse de transmission de l'information et le caractère immédiat et massif de sa diffusion.

Depuis la Genèse, il y a toujours eu production et diffusion de mensonges, de forgeries, voire de simples erreurs ou inexactitudes. Aujourd'hui, grâce aux nouveaux moyens de communication, la pratique est permanente. Cela va de la simple diffusion d'une rumeur - y compris à titre publicitaire : buzzmarketing - jusqu'à la falsification intentionnelle des images. Au cours des derniers jours, nous avons entendu ou lu des propos sur l'existence d'un conseiller chargé d'évaluer la stratégie de communication de tel responsable politique. Propos démenti le lendemain. Parce que, suivant le titre d'une émission, nous avons «le droit de savoir», le journal de Nancy a annoncé les épousailles du président de la République. Quelques jours après, une mise au point emberlificotée expliquait que la nouvelle était fausse. Entre-temps, le lecteur moyen, celui qu'on appelle parfois l'homme de la rue avait eu le loisir de commenter et peut-être même de clabauder.

Les conditions de production et de diffusion de l'information donnent sans cesse naissance à de nouvelles pratiques. Il y a toujours eu des manifestations organisées pour la gloire du pouvoir : par exemple, les joyeuses entrées pour les princes. Il y a eu depuis longtemps des mises en scène d'actes ou d'évènements prévus et voulus. Prenons un exemple lorrain parmi d'autres : lorsque Marie-Antoinette, future reine de France, fait étape à Nancy alors quelle se rend à Paris, elle demande inopinément à visiter les tombeaux de ses ancêtres. Cela n'était pas prévu dans son programme officiel, on dirait aujourd'hui dans son agenda. Selon la relation que nous possédons de cet épisode, la courte visite donna lieu à des manifestations spontanées de sympathie.

On se souvient aussi du général de Gaulle se proposant, au cours d'une conférence de presse, de répondre à une question qui ne lui avait pas été posée : l'acte lui-même fut commenté comme peuvent aussi l'être les propos d'un responsable politique, économique ou social, lorsque son discours contient des éléments ne figurant pas dans le texte distribué à l'avance.

Ce qui est relativement nouveau, c'est l'exploitation quasi-industrielle, par des spécialistes, de techniques visant à créer et mettre en valeur des évènements.

Cela relève de ce que D. Boorstin appelait, il y a plus de trente ans, le pseudo-événement, c'est-à-dire un événement fabriqué pour être exploité par les moyens de communication. Pour prendre un exemple schématiquement : on

ne se rend plus compte d'un événement, on l'annonce, on le met en scène, on le commente parfois avant même qu'il se soit produit. Ce qui importe, c'est d'occuper, de nourrir le système médiatique. Et pour retenir l'attention au milieu des faits à la relation multipliée grâce aux moyens techniques de diffusion et à la mondialisation, on fabriquera de l'événement de plus en plus dramatique. A-t-on suffisamment réfléchi au fait que l'on soit peut-être passé d'une communication de substance à une communication de réseaux. La première insiste sur la pertinence, l'authenticité, la véracité du message. La seconde s'efforce de nourrir les réseaux techniques et sociaux sans se préoccuper des fins attendues, à l'exclusion des mesures d'audience et de perception. Monsieur Oussama Ben Laden a réussi à faire parler, au plan mondial, de lui-même et de sa cause en quelques heures. Cela génère à la fois désinformation et forgeries.

La conséquence en est que puisque tout est vrai, à moins que tout ne soit faux, tout se vaut. Et dès lors ce qui est techniquement possible devient moralement admissible. Le philosophe et théologien bavarois Josef Ratzinger, plus connu désormais médiatiquement sous le nom de Benoît XVI, écrit dans un ouvrage intitulé *«L'Europe de Benoît dans la crise des cultures»* : «Plus rien ne va de soi, tout devient possible, rien désormais n'est impossible. Il n'existe plus aucune valeur capable de soutenir l'homme, il n'y a plus de normes inviolables. Seuls comptent le moi et l'instant présent». Ailleurs, il écrit que ce que l'on sait faire, on peut également le faire. Il n'existe plus de savoir-faire, car ce serait aller contre la liberté, qui est dans l'absolu, la valeur suprême. Mais l'homme sait faire beaucoup de choses, il sait en faire toujours davantage. Et si ce savoir-faire ne trouve pas sa mesure dans une norme morale, il devient comme nous pouvons déjà le constater, pouvoir de destruction. L'homme sait cloner les hommes, et donc il le fait. L'homme sait utiliser les hommes comme des «réserves» d'organes pour d'autres hommes et donc il le fait ; il le fait parce que sa liberté semble l'exiger. L'homme sait construire des bombes atomiques et donc il en fait, étant même en principe prêt à les utiliser» Benoît XVI précise son analyse dans un message publié le 24 janvier 2008. Ce message a été délivré à l'occasion de la 42<sup>ème</sup> Journée mondiale des communications sociales. On y lit : «sous prétexte de représenter la réalité, on tend de fait à légitimer et à imposer des modèles distordus de vie personnelle, familiale ou sociale. En outre, pour faciliter l'écoute, ce que l'on appelle l'audimat, on n'hésite pas à recourir parfois à la transgression, à la vulgarité et à la violence».

En fait, le pape fait allusion ici implicitement à deux phénomènes : celui du schéma miroir-modèle d'une part, celui de l'audience d'autre part.

Sur le miroir-modèle, on dira que, loin de prétendre proposer des modèles sociaux, les médias ne font que prendre en compte la réalité. Ainsi dira-t-on, la

violence domestique a toujours existé, mais on en parlait moins. On ajoutera que personne n'est obligé d'imiter le modèle. Ainsi encore, à propos de la polémique provoquée par la maigreur de certains mannequins, Madame Nathalie Rykiel, directrice artistique du groupe Sonia Rykiel, apporte sa contribution au débat dans une tribune publiée par *Le Monde* du 27 septembre 2006. On y lit notamment : «Au delà de la création, la mode focalise par son essence même tous les excès visibles et indivisibles et c'est l'une de ses raisons d'être. Elle fonctionne en spirale : celle de tout un monde de créateurs, mannequins, coiffeurs, maquilleurs, journaux de mode, photographes, graphistes-retoucheurs-manipulateurs d'images, qui ensemble se dépassent pour fabriquer un rêve. C'est cela l'essence même de la mode. Que ces mêmes acteurs s'auto-érigent en dictateurs esthètes du beau et du laid fait partie du jeu, personne n'est obligé de suivre». Rykiel (Nathalie) - Trop maigres beautés. - *Le Monde*, 27 septembre 2006, p. 23.

Le second argument est celui de l'existence d'une société de jugement. Grâce aux nouvelles technologies de l'information, chacun peut réagir plus vite à un événement, à une idée, à une proposition ou un programme. On ne doit pas ignorer cette réaction et peut-être même faut-il la provoquer.

### **D'où la banalisation**

Nous examinerons celle-ci à partir de quelques faits, qui encore une fois ne font pas toujours l'objet d'un traitement académique. Mais regardons autour de nous, fixons l'écran et désormais lisons la nouvelle littérature sur notre téléphone portable. Renonçons pour quelques instants au moins à l'irénisme de l'appartenance à une élite.

Les statistiques de diffusion de la presse donnent quelques indications difficiles à ignorer et révélatrices de la fréquentation de certaines revues que personne n'avoue lire.

Auparavant, pour fixer des ordres de grandeur, on rappellera, pour juin 2007, les chiffres de diffusion payée par trois quotidiens d'information générale :

*Le Monde* : 282 266 exemplaires

*Le Figaro* : 262 120 exemplaires

*La Croix* : 109 626 exemplaires.

Pour la presse hebdomadaire, on retiendra en diffusion payée :

*Paris-Match* (décembre 2007) : 603 003 exemplaires

*Point de Vue* (juin 2007) : 196 033 exemplaires.

*Gala* (juin 2007) : 323 318 exemplaires

*Public* (décembre 2007) : 408 039 exemplaires

*Closer* (juin 2007) : 445 639 exemplaires

*Voici* (juin 2007) : 475 121 exemplaires.

Pour quelques mensuels féminins, on dispose des chiffres suivants :

*Marie-Claire* (juin 2007) : 485 622 exemplaires

*Cosmopolitain* (Décembre 2004) : 331 344 exemplaires

*Glamour* (juin 2007) : 315 809 exemplaires

*Bien dans ma vie* (juin 2007) : 164 148 exemplaires.

Il y a donc un incontestable succès de la presse périodique de loisir. Celle-ci est d'ailleurs la seule dont le nombre de lecteurs augmente, bien que peu de personnes reconnaissent fréquenter certains titres. En tout état de cause, qui veut ignorer le phénomène dira que nous pouvons nous priver de telle ou telle lecture ou de telle ou telle émission. Sans doute, mais à la condition que lecture et émissions ne viennent pas à nous de façon insensible. Ainsi en est-il pour les affichettes de magazines et périodiques, exposées à la devanture des marchands de journaux, ou encore des magazines mis à notre disposition dans la salle d'attente du médecin, du dentiste, du service hospitalier ou enfin de la presse gratuite distribuée à l'entrée du métro ou des magasins. Progressivement les propos et les méthodes utilisées par certains supports de presse deviennent la norme et l'usuel sémantique. On en verra quelques exemples, mais notons ici, à titre d'exemple sémantique, le passage de l'adjectif au qualificatif opéré récemment pour les termes «activiste» ou «humanitaire». Certes, nous pensons être libre, nous estimons conserver notre libre-arbitre, nous revendiquons d'être assez forts pour résister aux produits de la nouvelle communication. Et cependant, les faits tendent à montrer qu'il n'en est pas ainsi, d'autant moins que ceux qui entendent résister ne prennent pas toujours conscience du décalage entre leurs propos et leurs actes. Ainsi, on mobilisera facilement les étudiants en sciences sociales contre le capitalisme et la libre entreprise. Ce qui n'empêche pas la subsistance de présentoirs de «com-cartes» dans les locaux même de l'Université réputée laïque. On organisera des marches, des défilés, des conférences et autres colloques sur l'image dégradée de la femme dans la publicité, sans avoir l'idée de faire enlever des panneaux d'affichage les réclames pour des soirées où les étudiantes ne semblent pas particulièrement vêtues ni frileuses.

Il faut par ailleurs souligner que les nouvelles façons de traiter l'information ou d'offrir de l'information apparaissent sous l'influence notamment des médias électroniques. Il suffit pour s'en convaincre, en France, de comparer la mise en page du *Monde* ou du *Figaro* au cours des trente dernières années : utilisation

plus fréquente de photographie, au détriment du texte, caractères des titres de plus en plus grands, renvoi désormais usuel à un ou des sites d'information sur internet, publication quasi quotidienne d'errata destinés à corriger une information publiée quelques jours avant.

N'oublions pas l'information fautive publiée dans l'urgence. Ainsi, par exemple, il y a quelques mois au sujet de la proclamation supposée de l'indépendance de la Flandre.

Enfin, il faut signaler l'importance prise par la dérision, le détournement d'image ou le propos et l'argument de la fin des tabous. C'est aussi de cette façon qu'opère la banalisation.

Prenons trois exemples : la promotion de la minceur, celle des people et enfin celle des accessoires sexuels, ce que l'on appelle des sex-toys.

Premier exemple : le culte de la minceur :

On se souvient qu'à la fin de 2006, on a parlé en Europe, notamment en France, en Italie, au Royaume-Uni et en Espagne des dangers courus par de jeunes mannequins. Entre l'automne 2006 et l'automne 2007, la question sera amplement exposée au grand public. Trois faits essentiels sont soulignés : la mort de jeunes mannequins, l'existence d'un débat public, la présence sur internet de sites dits «pro-ana».

Au mois d'août 2006, une mannequin sud-américaine, Luisel Ramos décède à 22 ans d'épuisement à la fin d'un défilé de mode. Provoquée ou non, fabriquée ou non, une campagne internationale va opposer les partisans d'une liberté sans contrôle à ceux de l'édiction de normes soit par la puissance publique, soit par les professions elles-mêmes. Ainsi, fin 2006, le gouvernement italien, la fédération de la mode italienne et l'association Alta-Moda - qui regroupe les couturiers italiens présentant leurs collections à Rome et Milan - ont adopté un manifeste anti-anorexie destiné à remettre en avant un modèle de beauté sain, solaire, généreux, méditerranéen.

Quelques jours avant, le Conseil britannique de la mode avait énoncé plusieurs conditions pour que les mannequins puissent défiler à la London Fashion Week. Hormis le fait qu'elles devront avoir au moins 16 ans, elles doivent évoluer dans «un environnement sain», sans drogue ni cigarettes, et avec de la nourriture saine.

À peu près au même moment, les Espagnols interdisaient de défilé cinq mannequins qui avaient un indice de masse corporelle insuffisant par rapport à des critères retenus par l'OMS pour qualifier la malnutrition.

Ces conditions témoignent bien de certaines pratiques admises dans les milieux professionnels de la mode, c'est-à-dire de la progressive banalisation d'une image de la femme. On pourrait parler de banalisation du contenu même du message diffusé.

Mais il faut aussi retenir la banalisation des méthodes utilisées. Ainsi en est-il pour une annonce publiée en septembre 2007. Cette annonce est due au photographe Arturo Toscani qui s'est notamment illustré au service de la maison Benetton. Toscani est un spécialiste du cliché publicitaire provocateur. Sous le prétexte de dénoncer l'anorexie, Toscani crée, pour la marque de vêtement *No-Li-Ta*, un placard illustré par un mannequin très maigre. On peut alors observer comment se déroule le processus : la provocation est relayée par les médias. Elle entraîne des réactions dont on parle en évoquant la marque de vêtement qui peut toujours invoquer l'argument de la bonne intention : *No anorexia* dit le placard. En définitive, la promotion de la marque sera assurée à moindre coût.

Au passage, l'extrême minceur était promue au rang de mode pour certaines adolescentes. Pour apprécier totalement la prégnance de ce type de démarche, encore faut-il se retourner vers ce que les spécialistes appellent le contexte. Qu'en est-il ? On en retiendra deux éléments : la mise en valeur des stars et, ici encore, l'évolution des techniques de diffusion.

Les stars ou étoiles ont été mises en valeur par le système de production américain de cinéma. Elles représentent une ou plusieurs œuvres. Leur réputation marquera les œuvres proposées au public et parfois celle du producteur.

Elles sont présentes dans les festivals de cinéma, dans diverses manifestations ludiques. Elles aiment et sont aimées. Elles connaissent des drames qui les rapprochent de tout un chacun : la perte d'un être cher, par exemple, que ce soit leur animal favori ou leur époux du moment. Elles ont besoin de publicité pour être retenues par les producteurs (de cinéma, de musique). Leur vie est d'ailleurs un spectacle mis en scène par des agents de promotion. On raconte sur elles de belles histoires ou de tristes histoires. La technique de fabrication de celles-ci est désormais connue en France grâce à la publication récente d'un ouvrage de Monsieur Christian Salmon, *Storytelling* (2007). La consommatrice occidentale est invitée à devenir star. L'apprentie star commencera par des concours de beauté locaux et nationaux (voyez Miss France).

Le second élément du contexte, c'est l'existence d'une presse et de la télévision qui permettent à la star ou à son imitation de se mettre en valeur. La star est prête à l'exhibition. La femme est appelée à devenir star par la publicité des produits véhiculés.

Or, la star se décline en deux modèles au moins : celle que l'on appelle la « bimbo » et celle qui, dans un stade avancé, prend le nom de « brindilles ». La femme doit être une star au sens hollywoodien du terme. Dans le second modèle, la star doit être mince. Elle appartient à l'époque où l'image a la primauté sur le verbe. Elle sera donc proposée comme référence par la publicité de la haute couture ou par celle des producteurs de parfums. Mais pour atteindre cet idéal, ce que certaines appelleront leurs objectifs, encore faut-il des recettes. La future candidate les trouvera peut-être dans un des nombreux magazines mis à sa disposition, comme *Cosmopolitain*, *Glamour*, *Bien-être*, même lorsqu'il s'agit officiellement de dénoncer des pratiques présentées comme condamnables, mais que l'on aura auparavant exposées.

Les futurs mannequins trouveront aussi les recettes de la minceur sur les sites internet dits « pro-anas ». Le mouvement « pro-ana » d'origine américaine prône ouvertement le culte de l'anorexie. Ses arguments transitent non seulement par des sites internet mais aussi par des blogs (journaux intimes). Ils peuvent participer désormais à la constitution de communautés ou de groupes sociaux numériques par des relais tels que les sites Second Life, Notebook, Facebook.

#### Deuxième exemple : les « people »

*Le Figaro Magazine* dans son numéro du 26 janvier 2008, publie une nouvelle brève sous le titre « bling-bling ». Cette nouvelle apprend aux lecteurs les faits suivants : « Soirée de gala chez Ledoyen au profit de l'Unicef. Placée sous de bons augures grâce à sa marraine, Laeticia Halliday, la vente aux enchères a permis de récolter 127 000 euros. La cravate noire de Johnny, son rocker de mari, a atteint la somme de 8 000 euros ».

L'expression « bling-bling » a été banalisée pendant l'été 2007. Pour l'essentiel, elle qualifie des personnes qui n'hésitent pas à faire montre de leur richesse en portant des accessoires vestimentaires clinquants : montres de prix, bijoux, croix notamment. L'expression appartient au vocabulaire des people et de ce que l'on désigne par la « peopolisation ».

Le people joue à la fois du spectacle mis en scène par la télévision et les nouveaux médias et du commerce de sa réputation. Il est souvent d'origine artiste, chanteur, écrivain, sportif, parfois, mais plus rarement, entrepreneur. Parmi d'autres deux articles du *Monde* ont souligné le mouvement en cours.

Un premier article paru fin août 2007, faisait suite à une émission de télévision, « Sagas », diffusée quelques jours avant par la chaîne TF1. Cet article intitulé « Vacances « bling-bling » chez les riches » analysait la façon d'être et de se présenter du « people ». Celui-ci doit jouer sur plusieurs registres. Celui de la

proximité tout d'abord en exposant sa vie privée dont cependant la réalité est modifiée par la médiatisation. Celui de l'idéalisation en construisant dans les médias une vie privée présentée comme un modèle à atteindre, voire à suivre quotidiennement.

En novembre un second article du *Monde* revenait sur la société du *people*. Nouchi (Franck) - *La Société du people*. - **Le Monde** 2, 10 novembre 2007. p. 6.

On pourrait avancer que cette façon d'être qualifie certains milieux particuliers, liés d'origine, peu ou prou, au spectacle. Mais ce que soulignent les spécialistes, c'est que le style des *people* déborde du milieu des arts et du spectacle, pour imprégner progressivement l'activité politique. En d'autres termes que la politique est devenue spectacle.

#### Troisième exemple : les *sex-toys*

On peut traduire ce terme, lui aussi d'origine nord-américaine, par tout substitut ou toute imitation d'organes sexuels, en principe humains, ou d'accessoires pour ce que l'on appellera, sans tabou, des jeux sexuels.

Apparition en Lorraine de deux nouveaux magazines, fondés sur les mêmes principes : *Nancy femmes* et *Metz femmes*.

À la une de *Nancy femmes*, on annonce «Françoise Rossinot, femme de lettres». Outre un article sur la femme de lettres en question, on trouve notamment dans le numéro 1 de *Nancy femmes* d'éminentes considérations sur les parfums, le luxe, la cuisine, la mode. On remarque aussi un papier sur les «sex-toys». Bel exemple de propagande sociologique qui nous révèle que les boutiques erotico-chics fleurissent dans nos villes, reléguant les sex-shops glauquissimes au rang de musée.

S'il existe quelques magazines spécialisés, exposés à la vue du chaland éventuel chez le marchand de journaux, la diffusion se fait surtout par la vente directe sur Internet, par les catalogues de vente par correspondance (*la Redoute, les Trois Suisses, Quelle, Neckermann*). La diffusion se fait encore par des articles à prétentions sociales, par des réunions de clubs de femmes libérées.

Ainsi, fin 2007, il y eut à Nancy, dans une brasserie connue, un petit-déjeuner où l'on distribua de petits canards en plastique propres à faire réfléchir une clientèle choisie. La manifestation donna lieu à un compte-rendu dans les colonnes du quotidien local. Certes, s'agissait-il d'humour, expliquaient les organisatrices.

## Conclusion :

Nous disposons de moyens techniques de communication puissants. Nous cédon à la loi de l'efficacité et de l'évaluation quantitative. La banalisation médiatique est amplifiée par ces techniques et ces références. Elle joue désormais sur l'image et sur l'immédiateté. Le mouvement confirme les hypothèses de Jacques Ellul au sujet de la propagande sociologique.

À défaut de remèdes contre ce que d'aucuns penseraient être un mal, on ne peut que souligner deux dangers exacerbés par la mondialisation.

Le premier danger est celui de l'écrasement total et néanmoins insensible de la personne, de sa liberté de jugement, de croyance et d'opinion.

Le second est celui d'une révolte qui s'exprimerait par la recherche de quelques «boucs émissaires». On entend déjà de curieuses expressions sur les «cercles financiers internationaux anonymes». Comment alors concilier les effets bénéfiques des techniques nouvelles avec la liberté d'entreprendre et le respect, voire l'épanouissement de la personne humaine ?

Peut-être par une réglementation, certains diraient une régulation internationale. Mais celle-ci ne risque-t-elle pas de rester une pétition de principe sans effet, tant les références philosophiques, culturelles voire morales sont encore différentes. Faut-il alors rechercher des communautés de destin, d'intérêts ou d'Histoire, cette Histoire aurait-elle été conflictuelle ? N'est-ce pas cette recherche qui pourrait, plus que le marché, fonder de nouvelles constructions géopolitiques, voire une nouvelle civilisation qui soit autre chose qu'un slogan mijoté dans des officines de publicité et de relations publiques. Il ne s'agit plus alors d'agir pour faire la «une» des journaux télévisés ou de certains magazines, d'occuper de l'espace sur internet, mais effectivement de mener un combat pour l'Homme.

Nos générations ont ouvert le monde : ne fermons pas nos cœurs.



## Communication de Monsieur Paul Vert



Séance du 22 février 2008



### La néonatalogie, une discipline aux confins de la vie

Lors d'un précédent exposé intitulé «La naissance ou la venue au monde», présenté le 20 janvier 2006 (Mémoires de l'Académie de Stanislas 2005-2006 tome XX, pp 205-218). nous avons évoqué cet événement crucial et sa représentation dans la mythologie, les religions, l'histoire, ainsi que sa signification pour l'enfant, ses parents et la société avec des illustrations dans les arts. Nous avons reporté à cette seconde présentation les aspects médicaux devenus si complexes qu'ils ont donné lieu à la création de la néonatalogie, discipline nouvelle qui s'est développée dans les quarante dernières années. Les particularités de son exercice font, comme nous le verrons, qu'elle situe ses protagonistes, en commençant par l'enfant lui-même, aux confins de la vie débutante ou de la mort prématurée.

Le terme néonatalogie est utilisé pour la première fois en 1960 par Alexander Schaffer, auteur américain de Baltimore dans un traité de médecine néonatale (Diseases of the newborn). Si l'on peut risquer une définition, c'est une part de la pédiatrie qui réunit l'ensemble des connaissances sur les mécanismes d'adaptation à la vie aérienne et les soins préventifs ou curatifs des troubles révélés dans les premiers jours de la vie. La continuité des processus vitaux, ou biologiques, avant et après la naissance, fait qu'une synergie est nécessaire entre obstétriciens et pédiatres dans le cadre de la médecine périnatale.

\* *Professeur Emérite de Pédiatrie, Membre de l'Académie Nationale de Médecine.*

La population d'enfants concernée est considérable, de 10 à 14% des naissances, soit plus de 100 000 enfants par an en France dont environ la moitié sont nés prématurément.

Cinq grandes catégories de diagnostics sont en cause, non exclusives les unes des autres : la prématurité avec des variantes selon l'âge gestationnel (de 5 à 8 mois ou 22 à 37 semaines d'aménorrhée), l'hypotrophie (enfants trop petits pour leur âge gestationnel), les souffrances cérébrales aiguës en cours d'accouchement, l'infection périnatale, les malformations.

Après un bref historique, nous évoquerons l'évolution des mentalités et celle des connaissances scientifiques. Puis, le dessin à grands traits des principales techniques nous fera comprendre les raisons de cette spécialisation, avec ses conséquences organisationnelles. Les résultats à court et à long terme concernent de multiples disciplines. Nous aborderons de difficiles problèmes éthiques que posent les avancées de la néonatalogie, pour terminer sur quelques exemples illustres de nouveau-nés rescapés pour le bien de la science et des arts, voire de la politique.

## Historique

Les soins aux nouveau-nés sont certainement aussi anciens que l'humanité, mais la relation de méthodes appropriées sont rares avant le XVII<sup>ème</sup> siècle. Nous n'évoquerons que quelques jalons. La réanimation d'un enfant est relatée dans le livre des Rois où, au IX<sup>ème</sup> siècle avant notre ère, le prophète Elisée fit revenir à la vie le fils d'une Sunamite qui l'hébergeait. «Elisée entra dans la maison et il trouva l'enfant mort sur son propre lit... Il pria le Seigneur et il monta sur le lit, se coucha sur l'enfant, il mit sa bouche sur sa bouche, ses yeux dans ses yeux, ses mains dans ses mains... alors l'enfant bailla sept fois et ouvrit les yeux. (livre IV, chap. IV).

Bien plus tard, entre 97 et 138 de notre ère, Soranus d'Ephèse, médecin grec formé à Alexandrie, exerça à Rome au temps de Trajan et d'Hadrien. Dans un ouvrage intitulé Gynécologie (tome1), sont énoncées des recommandations pour le nouveau-né et il signale que certains enfants peuvent survivre après seulement sept mois de gestation.

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, on sait que les sages-femmes prodiguaient des soins souvent maladroits : la succution, la friction avec de l'eau froide ou du vin, la stimulation buccale avec de l'ail, du vin... Puis, l'insufflation bouche à bouche fut connue au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Souvent il fallait faire survivre l'enfant quelques instants jusqu'à ce qu'il puisse être baptisé.

La néonatalogie, avant la lettre, a pour première grande étape la mise au point de l'incubateur ou couveuse. La première publication connue est celle de Jean-Louis Denucé (1824-1889), anatomiste et chirurgien à Bordeaux qui en 1857 inventa un incubateur rudimentaire. C'est à Tarnier et à son élève Pierre Budin entre 1890 et 1910 que revient le mérite de travaux prospectifs sur l'élevage des prématurés en assurant leur thermorégulation grâce à des couveuses qu'ils perfectionnèrent.

Quelques séries furent fabriquées et montrées dans les expositions en particulier à Nancy en 1909. A cette époque, Albert Fruhinholz (1876-1963) publiait à Nancy une première série de prématurés ainsi élevés. A l'Exposition universelle de Chicago, Julius Hess (1876-1955) présenta en 1933 toute une salle d'incubateurs, véritable attraction. Notons que parmi les stagiaires qui vinrent travailler chez J. Hess, après la seconde guerre mondiale, figurait Alexandre Minkowski (1915-2004) qui fut le véritable pionnier de la néonatalogie à Paris à partir des années 1950.

La mise au point de l'exsanguino-transfusion dans les années 1946-47 permit de sauver nombre de nouveau-nés exposés au risque de mort ou de séquelles neurologiques graves par immunisation materno-fœtale dans le système de groupe sanguin Rhésus -. L'incompatibilité des groupes sanguins produisait une hémolyse massive et un ictère grave, la bilirubine pouvant au dessus d'un certain seuil être toxique pour le cerveau.

Enfin la pratique de l'assistance ventilatoire née de quelques premières expériences au Cap, à Toronto et à Nashville en 1962 se répandit lentement vers la fin des années 1960 (1966 à Nancy) avec un matériel initialement mal adapté. Rappelons que la pratique de l'assistance ventilatoire fut diffusée chez l'adulte et chez l'enfant après la terrible épidémie de poliomyélite à Copenhague en 1952 où Henry Lassen démontra son efficacité. Il fallut donc près d'une quinzaine d'années pour que ces techniques soient adaptées au nouveau-né.

En 1963, la mort à Boston de Patrick Kennedy, fils du président des Etats-Unis, né prématurément, fit la une de tous les journaux. Atteint de détresse respiratoire, il fut placé de façon inappropriée en caisson hyperbare alors que la ventilation assistée commençait à montrer son efficacité. Dans les débuts de la réanimation néonatale, cet exemple malheureux a fait que nos initiatives soient mieux comprises !

## L'évolution des mentalités

La mortalité infantile et plus particulièrement à la période néonatale a longtemps dépassé tout ce que l'on pourrait imaginer de nos jours. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle un enfant sur cinq survivait à 5 ans avec, il est vrai, des différences selon les milieux. Aussi une tendance naturelle était de considérer cette fatalité comme inéluctable et Madame de Sevigné, dans l'une de ses lettres se gausse d'une dame de Cour qui «pleurait un berceau». Il est bien connu que c'est avec la chute de la natalité et les progrès de l'hygiène que l'enfant a été plus valorisé, d'abord au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle et surtout depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cependant, à la Révolution les dispositions de l'Etat civil qui sont restées inchangées jusqu'en 1993, autorisaient à déclarer mort-nés des enfants nés vivants et décédés avant la 72<sup>ème</sup> heure. Leur prise en charge médicale, dès la naissance, a bien évidemment mis un terme à cette pratique.

La réticence médicale, et certainement dans l'opinion générale, exprimait la crainte de voir survivre des enfants à l'avenir compromis et ceci d'autant plus que les naissances pouvaient, dans certaines familles, être très, voire trop, nombreuses. L'évolution naturelle, (peut être la sélection) devait être respectée, comme la volonté de Dieu.

Une caricature qui représente Pierre Budin, un des pionniers des soins aux prématurés (on disait l'élevage) montre bien que ce risque hantait les esprits : il tient par la main des enfants au crâne difforme. A vrai dire cette crainte perdure mais, la plupart du temps, pour des enfants de bien plus petit poids que dans son temps. L'idiot du village existe toujours mais ce n'est plus le même ni au même endroit, il a un autre nom. Pour ce qui est des enfants malformés, l'absence de chirurgie réparatrice et le sentiment qu'il pouvait s'agir d'une malédiction, voire d'une faute maternelle, justifiait l'abstention. A cette malédiction, les dogmes de l'hérédo-syphilis et de l'hérédo-alcoolisme avaient, de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle aux années 1930, servi de substituts qui se sont révélés inexacts.

L'expérience aidant, les progrès de la technique ont fait que, depuis les années 1970, on demande à la médecine néonatale de parer à tous les avatars, dans un esprit général jurisprudentiel, de passage de l'obligation de moyens à l'obligation de résultats. La tendance actuelle est donc de vouloir que tout enfant conçu intentionnellement puisse vivre coûte que coûte, à la médecine de faire le nécessaire. Ceci est encore plus vrai pour les enfants issus de grossesses induites par les techniques de procréation médicale assistée que les parents voudraient plus précieuses encore.

## Evolution des connaissances

Si la recherche sur la vie fœtale a connu des débuts, dès le XVII<sup>ème</sup> siècle, faisant l'objet d'observations pertinentes sur la circulation fœtale de William Harvey (De motu cordis 1628) et d'un ouvrage de René Descartes «Traité de la formation du fœtus» (1664), la vie fœtale longtemps mystérieuse fut surtout décrite au XX<sup>ème</sup> siècle tant grâce à des méthodes expérimentales, principalement sur l'agneau, que par des modes d'examen en clinique comme l'amniocentèse et l'échographie, voire l'imagerie en résonance magnétique (IRM).

Les observations d'anatomistes constatant des lésions concomitantes du cerveau et du poumon avaient au début du XX<sup>ème</sup> siècle donné naissance à une théorie dite du «poumon cérébral» qui a eu longtemps pour conséquence de ne pas oser entreprendre de réanimation, les troubles respiratoires étant alors considérés comme l'expression de dommages cérébraux, de mauvais pronostic. Il fallut que, dans les années 1950, on découvrit l'origine biochimique et physique des insuffisances respiratoires (improprement appelées détresses respiratoires) pour qu'on rétablisse l'ordre des mécanismes. Le manque d'oxygène, ou hypoxie, consécutifs à la maladie pulmonaire sont cause de lésions cérébrales et non l'inverse. La respiration artificielle chez ces nouveau-nés trouvait alors toute sa légitimité.

Les études sur le développement pulmonaire ont montré que la limite anatomique de la possibilité de faire respirer le poumon de l'enfant prématuré se situe vers 5 mois de gestation (22 semaines) ; mais avec à ce stade, des risques énormes de décès ou de séquelles.

Les mécanismes de l'adaptation néonatale à la vie aérienne ont été assez complètement élucidés dans les cinquante dernières années. Pour être simpliste, disons qu'ils mettent en jeu de véritables cascades de phénomènes biochimiques et physiques dont le *primum movens* est une véritable explosion des sécrétions endocriniennes en particulier d'adrénaline, de noradrénaline et de cortisol.

## Les techniques

Pour les enfants en Réanimation, une observation clinique continue est nécessaire avec une surveillance électronique des fonctions vitales et biochimiques de constantes essentielles (rythme respiratoire et cardiaque, gaz du sang..). Ces techniques visent à suppléer les grandes fonctions et ne sont pas spécifiques au nouveau-né. L'équilibre thermique est assuré par l'incubateur, qui constitue, par ailleurs, une protection contre l'infection bactérienne.

La respiration, nous venons d'en parler. L'alimentation, souvent parentérale à la phase aigüe des troubles sévères, ne se limite pas à des apports caloriques mais

comporte des éléments pour l'équilibre hydro-électrolytique particulièrement instable, et des micro-nutriments : sels minéraux, vitamines...

L'évolution rapide mais hétérogène des fonctions d'épuration nécessite une adaptation individualisée et quotidienne des doses médicamenteuses avec si possible un monitoring des taux sanguins.

## Les structures et les disciplines médicales

La nécessité de structurer des unités spécialisées est d'abord apparue pour les soins aux prématurés, en particulier pour les isoler de la contagion par d'autres enfants malades. En 1948-1950, l'UNICEF avait, grâce à des fonds américains, favorisé la création de centres de prématurés dans de nombreuses villes. Il faut dire que les incubateurs étaient, eux aussi américains, fabriqués par une usine de cockpits d'avion reconvertie dans le domaine civil.

Le fait de rassembler les enfants prématurés et les nouveau-nés à terme malades n'a été admis que progressivement pour parvenir dans les années 70, à des services de néonatalogie individualisés du reste de la pédiatrie et, autant que possible, à proximité immédiate des services d'obstétrique et plus précisément des salles de naissance. A Nancy, nous devons aux professeurs d'obstétrique et particulièrement à notre confrère Marcel Ribon la chance d'avoir structuré à partir de 1969 le premier service de néonatalogie en province, après celui du professeur A. Minkowski à Paris. Ces services fonctionnent sur le mode des structures d'urgence avec un personnel, des moyens de diagnostic et de traitement équivalents jour et nuit, c'est dire qu'il s'agit d'une organisation coûteuse.

L'essor de la néonatalogie a eu un impact déterminant sur d'autres disciplines, comme l'obstétrique et la médecine fœtale en premier lieu. Par exemple, faire naître prématurément un enfant qui souffre *in utero* est devenu, grâce à la réanimation néonatale une pratique courante, et ceci dès six mois de gestation. L'anesthésie obstétricale qui endort la mère et *ipso facto* l'enfant, est devenue, elle aussi, une compétence majeure. Une chirurgie néonatale s'est développée dans des approches, digestives, cardiaques, neurologiques, là où des enfants mouraient de malformations incompatibles avec la vie. D'importantes méthodes de diagnostic biologique, en micro-méthodes, d'imagerie etc... ont été adaptées et il n'est plus de moyens médicaux, aussi sophistiqués soient-ils, qui ne soient accessibles à la médecine des nouveau-nés.

Lorsque les enfants quittent les services de néonatalogie, nombre d'entre eux doivent bénéficier d'un suivi développemental adapté, en particulier dans le domaine neuro-psychologique, en sachant qu'on ne peut juger de la normalité d'une fonction qu'à l'âge où elle doit normalement apparaître.

## Les parents et l'attachement

Dans l'esprit des parents, mais surtout de la mère qui sent bouger l'enfant dès quatre mois, aucune image, aucun fantasme ne peut correspondre à la réalité des soins intensifs. Rien ne prépare les parents à voir le nouveau-né en couveuse entravé d'électrodes et de tuyaux multiples, à juger de son état sur des tracés ou des nombres affichés sur un écran.

On sait combien les premiers moments de la rencontre mère-enfant, père-enfant comptent pour établir un lien d'attachement que, quoi qu'il arrive au long d'une vie, rien ne viendra dissoudre. Et voilà que le nouveau-né malade risque de faire manquer ce rendez-vous. D'abord parce qu'il est urgent d'assurer des soins complexes et ensuite par ce que le doute s'installe chez la mère de n'avoir pas été la mère qu'il fallait, d'avoir une responsabilité dans ce qui arrive et peut être même, dans des cas graves, de souhaiter la mort de l'enfant.

Il revient aux professionnels qui entourent la naissance et les soins du nouveau-né de favoriser l'attachement, de rétablir le contact physique, prémice de la vie de relation, de déculpabiliser en faisant de ces parents des acteurs très présents dans l'évolution de la santé de l'enfant. L'allaitement maternel, même par biberon interposé, a ici une valeur symbolique forte, celle de la volonté que l'enfant vive et guérisse.

## Les résultats

Il serait fastidieux de donner ici des statistiques détaillées. Elles évoluent avec le temps, selon les pays, le lieu de naissance, et aussi et surtout avec les conditions sociales et la qualité des soins apportés au long de la grossesse et lors de l'accouchement.

Aussi nous nous bornerons à montrer l'évolution de la mortalité infantile (1<sup>ère</sup> année de vie) en Lorraine : 17 décès pour mille naissances en 1975, 4,5 pour mille en 2005 soit une réduction des trois quarts. Pour les enfants prématurés, les chances de survie selon le terme (durée de la gestation) passent de 20 à 30 % vers 5 mois et demi à plus de 85 % à 6 mois. La maturation de l'enfant n'est donc pas un phénomène linéaire, il y a des semaines qui comptent plus que d'autres. En ce qui concerne les taux de séquelles, motrices, mentales ou sensorielles, elles sont globalement de 10 % à 20 % mais d'autant plus fréquentes que les enfants sont plus prématurés. Les troubles du comportement : anxiété, hyperactivité, déficit d'attention peuvent se voir chez 20 à 25 % des enfants mais ici interviennent pour une large part des causes éducatives. Aucun moyen ne permet d'anticiper avec certitude l'apparition de tels handicaps, qui peuvent bénéficier de prises en charge multidisciplinaires précoces.

Une étude anglaise des années 1980 a fait apparaître un concept nouveau, celui de l'origine foetale de certaines maladies de l'adulte : hypertension artérielle, coronarite, diabète de type pléthorique. Il s'agit principalement d'enfants nés de petit poids après une restriction de croissance intra-utérine (Barker).

## Ethique

Depuis toujours, confronté au dilemme de la vie ou de la mort à la naissance d'un être vivant, les soins apportés par la réanimation peuvent différer la réponse. Ou on s'abstient d'emblée et l'on considère l'enfant comme non viable, ou l'on réanime et l'on devra, éventuellement, devant le constat de dégâts cérébraux majeurs objectivés par l'examen clinique, l'imagerie (échographie, IRM) ou l'électro-encéphalogramme décider que, passé un certain degré de sophistication, les soins constituent un acharnement thérapeutique. Combien il est lourd à décider, soit à la naissance, soit quelques jours plus tard, ce renoncement et d'accepter cette forme d'euthanasie passive qui consiste à suspendre l'assistance vitale à la respiration ! Il n'existe là aucune recommandation légale, seulement des avis de comités d'éthique. C'est bien là, aux confins de la vie, que nous sommes. A la naissance, la décision d'assurer ou non une réanimation, se prend souvent dans l'urgence. Lorsque la réanimation a été entreprise, la décision d'y renoncer secondairement suppose la définition d'une procédure collective établie au préalable dans chaque service. A Nancy, nous réunissons plusieurs médecins, des membres du personnel soignant, la décision de s'abstenir d'acharnement thérapeutique est prise après deux réunions séparées de quelques heures et après vérification de la fiabilité des examens complémentaires permettant d'évaluer l'état cérébral. Les parents sont informés à chaque étape de cette procédure ; ils ne prennent pas la décision, mais y consentent.

## Quelques nouveau-nés rescapés célèbres

Ils sont nombreux. Nous nous bornerons à citer Isaac Newton qui pesait trois livres, Victor Hugo qui relate ses premiers jours de vie dans «les Feuilles d'Automne».

«Ce siècle avait deux ans, Rome remplaçait Sparte  
 Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte...  
 Alors dans Besançon, vieille ville espagnole,  
 Jeté comme la graine au gré de l'air qui vole  
 Naquit d'un sang Breton et Lorrain à la fois  
 Un enfant sans couleur, sans regard et sans voix  
 Si débile qu'il fut, ainsi qu'une chimère  
 Abandonné de tous excepté de sa mère

Et que son cou ployé comme un frêle roseau  
Fit faire, en même temps, sa bière et son berceau  
Cet enfant que la vie effaçait se son livre  
Et qui n'avait pas même un lendemain à vivre  
C'est moi...»

Citons aussi Voltaire, Goethe, Picasso, Churchill qu'il fallut réanimer par les petits moyens de leur époque.

Plus près de nous je ne citerai dans les quelques milliers de mes anciens patients, qu'un "énarque" de 1 000 g, une championne nationale de basket de 1 300 g, aussi une dame commissaire de police de 1 200 g.

## Conclusion

Si la néonatalogie est une discipline d'individualisation relativement récente, son histoire n'est pas dissociable de celle de l'ensemble de la médecine avec ses avancées. La spécificité épistémologique de la néonatalogie tient dans deux particularités : elle s'inscrit dans le contexte du développement, ainsi que dans celui de l'écriture d'un projet parental à l'aube de la vie.

L'accompagnement de l'enfant ne peut se faire sans celui de ses parents. L'évaluation des résultats suppose une longue attente durant laquelle, l'anxiété peut être cause de dysharmonies éducatives tant il est vrai que les maladies de la naissance risquent de laisser des marques indélébiles. La sollicitude vis-à-vis de cette fragile transition est bien de toutes les traditions, la médecine ne peut que tenter d'en restaurer les chances lorsque menacent les défaillances et les disgrâces.



## Communication de Monsieur Michel Louyot



Séance du 7 mars 2008



### François Nourissier, une histoire française

Inspirés par la fréquentation de l'homme et de son œuvre, les propos que je tiendrai devant vous, chères consœurs et chers confrères, s'apparentent davantage à la conversation littéraire ayant cours jadis dans les salons, y compris ceux de Lunéville présidés par notre duc, qu'à l'analyse universitaire visant à faire entendre le dernier mot sur le sujet que l'on traite. Outrecuidance dont je me garderai d'autant que l'écrivain continue à écrire et que ses livres sont encore trop proches de nous pour que nous en prenions toute la mesure. D'autre part, n'y a-t-il pas autant de façons de regarder un écrivain et de le lire qu'il y a de lecteurs, n'en déplaît à ceux qui au nom de théories littéraires en vigueur au siècle dernier revendiquaient comme une science exacte la critique romanesque.

C'est en 1986 à Prague, que j'ai fait la connaissance de François Nourissier. Conseiller culturel, j'avais la mission de renouer les relations avec la Tchécoslovaquie normalisée depuis 1968. Le dernier écrivain français à s'être rendu dans ce pays, précisément l'année du Printemps de Prague, était Jean-Paul Sartre. Il n'y avait pas laissé un très bon souvenir. François Nourissier se tira au mieux de cette délicate mission. N'étant pas marqué à gauche tout en ayant gardé jusqu'à la fin des relations empreintes de cordialité avec Aragon, il était bien placé pour tisser de nouveaux liens avec les écrivains tchèques et slovaques. La traduction en tchèque de son roman «L'empire des nuages», fut l'occasion de cette visite à laquelle allait succéder de 1986 à 1989 la venue à Prague et en Tchécoslovaquie de douze autres écrivains français.

De ce temps-là date une amitié. Pourtant, ce n'est pas cette amitié qui m'incite à parler de son œuvre, ce n'est pas non plus parce qu'il est pour moi un prestigieux aîné en littérature, ni parce que nous partageons une origine lorraine, mais c'est parce que je crois que du fait de la place importante qu'il a occupée et occupe encore, en dépit de sa maladie, dans le Tout-Paris littéraire, on en oublierait l'écrivain, le prosateur, le romancier majeur de ce dernier demi-siècle.

A vrai dire, l'idée de cette causerie m'est venue à l'issue d'une petite promenade, à pas hésitants, dans la douceur d'un après-midi de la fin septembre 2006, tout au long de la rue du docteur Blanche jusqu'au passage Mallet-Stevens. François Nourissier m'avait montré la maison qu'habitait Bergson au début de la guerre, et nous avons jeté un œil au fond du passage sur la villa blanche aux formes subtiles de Robert Mallet-Stevens. Puis j'avais raccompagné l'écrivain chez lui au 23, rue Henri Heine. La lumière pâle en provenance du jardin s'amenuisait au point que nous ne fûmes plus que deux ombres qui se parlaient sans que cela nuise le moins du monde au plaisir de la conversation. Nous nous étions souvenus des propos que nous avions échangés à l'abri des micros dans le petit café de la place Wenceslas, un samedi matin du mois de décembre 86. Quarante années auparavant, juste après la guerre, François Nourissier était venu dans ce pays. Il avait écouté les airs poignants joués par les violons tsiganes, dans une cave de Bratislava. La conversation glissait à pas feutrés, les temps se chevauchaient sans le moindre heurt. La lumière se mourait dans le jardin, période indécise et propice où aiment se retrouver les morts et les vivants. Quelques grands revenants nous tenaient un instant compagnie. «De Gaulle ? Je l'ai croisé dans l'escalier chez Plon». Il s'était arrêté devant une vitrine consacrée à l'auteur de la Colline inspirée. «Barrès ? L'Orient!».

Raccourci saisissant que je ne suis pas loin de partager. Céline était déjà mort quand Nourissier apprit par son épouse, Lucienne la danseuse, ce que l'auteur du Voyage disait de lui : «Il écrit des choses justes, le jeune con!». S'il est de droite, le jeune con est cependant sensible à la prose d'Aragon qu'il me dit avoir vu atterri à l'annonce de l'occupation de la Tchécoslovaquie par les armées du pacte de Varsovie en 1968. Et nous voici revenus à Prague où nous nous sommes rencontrés. Miss Parkinson n'était pas du voyage en 1986 ! «J'ai fait le malin, dit-il, mais elle est plus forte, fini de jouer!». Je voudrais me retirer sur la pointe des pieds. François me retient par la manche «J'aimerais que l'on inscrive sur ma tombe, Nourissier, écrivain français». Puis, sans transition, l'écrivain me conte une curieuse histoire qui lui est arrivée récemment. «Tandis que quelqu'un me téléphonait, je m'appliquais à griffonner un nom sur un calepin, le lendemain, je me suis longtemps demandé de qui il pouvait bien s'agir». «Mais, c'est ton nom !» s'est exclamée Cécile. Une manière de dire que l'on n'a pas la clé de soi. Mais les autres l'ont-ils ? «Il n'en reste pas moins, dirait Nourissier, que le seul sujet qui soit drôle, c'est de parler de soi».

On sait que Nourissier marque une préférence pour ses œuvres autobiographiques. «Je ne veux pas, bien entendu, dire que je préfère l'autobiographie au roman. Mais je crois qu'un écrivain, une fois dans sa vie, doit prendre le taureau par les cornes. Ma pudeur restant inemployée dans le contenu de ces aveux, je l'ai mise dans le ton. J'espère n'être jamais larmoyant... reste l'ennui, il en faut... je n'aime pas les livres composés seulement de temps forts... et puis, à l'exception des auteurs de romans policiers - et encore - chacun n'écrit jamais que sur soi. Autant s'avancer à visage découvert ».

C'est dans *Le petit bourgeois* que Nourissier abat ses cartes. Et ce livre, avec la somme écrite trente ans plus tard, *A défaut de génie*, constitue l'un des «deux bougeoirs» qui permettent d'éclairer la caverne. En se retournant sur son œuvre, l'auteur entend y mettre de l'ordre, procéder à un rangement. Certains livres sont écartés, les romans sont regroupés sous le titre de Neuf histoires françaises auxquelles correspondent les neuf autobiographies. La frontière est-elle aussi nette ? Rien ne nous oblige à entrer dans le jeu de l'écrivain et à nous soumettre à son point de vue. Il nous semble que l'exploration autobiographique transparait dans l'œuvre entière. Et l'immense talent de Nourissier qui ne se reconnaît pas le génie, n'est-il pas d'avoir atteint, sinon l'universel, du moins, comme il l'écrit «le général» ou «le commun» en ne parlant que de soi ? Autrement dit, c'est l'ensemble de son œuvre qui peut, selon nous, se lire comme une Histoire française.

«Pendant quarante ans, dit Nourissier, j'avance sur la route choisie... j'ai aimé la cohérence entre les formes successives du même propos... Des progrès ? Rien ne se passe selon cette morale des progrès... Mais fresquiste... je reste dans mon mur... je joue le jeu...». D'autres l'ont dit. On écrit toujours le même livre. La formule ne vaut pas au même degré pour tous les écrivains, mais elle s'applique admirablement à Nourissier qui évolue selon un mouvement circulaire, plutôt que linéaire, et dont l'œuvre se développe en cercles concentriques autour du même trou et des mêmes failles. Tout en nous parlant de soi et de ses hontes, c'est de nous, Français, qu'il va être sans cesse question dans cette œuvre dont la matrice pourrait bien être le roman intitulé *Une histoire française*, un centre autour duquel se cristallise l'ensemble des thèmes qui obsèdent l'écrivain.

Apparition d'un inconnu, Une mère et son fils, Avec vue sur la Seine, Retour à Verdun, Pauline, Tolède au printemps, L'été 1940 ou Couleur de défaite, La vie au cœur, Un homme fatigué. J'ai retenu ces neuf têtes de chapitres du roman *Une histoire française* comme autant de bougeoirs susceptibles d'éclairer les mouvements de fond qui inspirent et animent l'œuvre. Je laisserai parler l'écrivain. Les citations émailleront mes propos sans que je ne le précise toujours pour ne pas alourdir l'exposé. Elles seront empruntées d'abord à *Une histoire française* mais aussi à d'autres livres publiés avant ou après cet ouvrage, en par-

ticulier aux romans *Portrait d'un indifférent*, *Le maître de maison*, *Allemande*, *Le gardien des ruines*, mais aussi aux œuvres autobiographiques *Un petit bourgeois*, *Lettre à mon chien*, *Le musée de l'homme*, *Bratislava*, *La maison Mélancolie*, et bien sûr, *A défaut de génie*.

## 1. Apparition d'un inconnu

«Si vous étiez comme vous le dites curieux de cet homme, si vous portiez votre attention jusqu'au plus secret de son rêve, là où prennent source les histoires et se dénouent les énigmes, vous ne découvririez peut-être qu'un petit garçon».

Toute autobiographie opère un retour aux sources. En cela elle se rapproche de l'analyse mais s'en distingue aussitôt. L'écriture n'est pas une cure, il n'y a pas d'un côté le praticien, de l'autre le patient. L'écrivain est seul face à face avec soi-même, face à face avec ses blessures. Cette prise de conscience permet-elle de panser les plaies ou les attise-t-elle ? La littérature ne se propose pas cette fin. Cependant lorsque l'écrivain ne craint pas de descendre dans son souterrain, les trouvailles qu'il y fait concernent chacun de nous. «Plus tard, poursuit Nourissier en parlant de lui à la troisième personne, il se donnera beaucoup de mal pour ressembler à l'une des idées possibles qu'il se fera d'un homme dans la force de l'âge... il rêvera qu'on dise de lui... un homme du roc et des forêts... toujours entre deux ravins... le veston lui craquant aux épaules... La santé... Ah ! La nostalgie de ça... Une Lorraine...». Le mot est lâché, il reviendra souvent dans cette histoire française. S'il est né à Paris, Nourissier passera ses vacances à Avocourt dans la Meuse jusqu'à l'âge de neuf ans. L'éducation à laquelle est soumis le petit garçon est empreinte de rudesse. «Les histoires de clés perdues, le compteur d'eau qu'on avait oublié de fermer, la mère qui lui envoyait à la volée une de ces gifles qu'il nommait baffes, en prononçant baffes à la lorraine». Aucun lyrisme dans l'évocation du pays natal, aucun trémolo dans la réminiscence mais le constat d'une réalité. Le petit garçon aura beau faire, il est et restera un homme de l'Est, un Est qu'il quitte à neuf ans, un Est qu'il voudrait oublier, auquel il règle son compte. «Voilà pour l'Est qui se prolonge au-delà de Gagny, de Chelles, de Meaux, de Saint-Mihiel où vit l'oncle Alexandre, de Tessancourt où est né papa, du camp de Bitche où il faisait ses périodes d'officier de réserve, vers cet outre-Rhin d'où parviennent les vociférations. 1939».

Peu de temps après son veuvage, la maman du petit garçon a en effet décidé de s'installer dans la banlieue parisienne. «L'Ouest, d'abord, c'est Paris» note sobrement l'auteur. Réaliste, la mère veut que son fils réussisse, mais en même temps, elle craint qu'il ne succombe aux maléfices de la capitale. Aussi redouble-t-elle de leçons de morale. «Mon petit bonhomme, si tu ne te décides

pas à travailler un peu, je vais te dire ce qui t'arrivera. Tu végéteras. Tu deviendras un petit fonctionnaire, un raté. Si ton père était là, tu aurais marché à la cravache. J'irai en parler à l'abbé Omnès. Et bien d'autres mots encore». Le petit garçon bougonne mais il se plie aux volontés maternelles. A quoi d'autre pourrait-il se raccrocher ? La page meusienne est tournée et la capitale est à la fois proche et lointaine. «Villemomble est situé dans la banlieue de Paris et les Picolet dans la banlieue de la bourgeoisie. Nulle part : c'est de là qu'il vient». Et c'est de là qu'il va partir, le gamin malingre, à la conquête du monde, sans tambour ni trompettes, l'inconnu ne lance pas de défi mais il saura se faire une place à Paris.

## 2. Une mère et son fils

Dans *Mensonge romantique et vérité romanesque*, René Girard voit dans le roman un formidable révélateur des mobiles cachés. Quant à Marthe Robert, elle perçoit le roman comme la tentative menée par un fils de personne, un Bâtard, un Enfant trouvé qui, mû par «la honte inexplicable d'être mal né, mal loti, mal aimé» retourne sans cesse aux origines, aspirant à un recommencement, à un nouveau périple. Cette aspiration à un recommencement est en effet constante chez notre écrivain. «Le grand ratage» de son enfance, ce qui fait que Nourissier a eu longtemps honte de sa famille, c'est le remariage de sa mère. «On imagine quels ronds fit dans l'eau de mes douze ans la pierre que ma mère y jeta le jour de 1939 où elle annonça son prochain mariage». La blessure ne se refermera pas. «Notre histoire de non-amour dure depuis quarante ans». Non-amour peut-être, mais l'histoire entre la mère et son fils se poursuit à travers toute l'œuvre. «Le personnage de ma mère, je l'ai usé comme elle m'a usé». Dans l'examen de ce rapport mère-fils, Nourissier n'est pas plus indulgent avec lui-même qu'avec elle. «Fils glacé mais responsable». «J'ai toujours été le meilleur des mauvais fils». Plaisir trouble de se fustiger car ce mauvais fils n'en finit pas de régresser vers sa mère. «Un homme marche. Il a laissé sa voiture sur le quai des Grands-Augustins, remonté la rue Séguier, tourné à main droite. A moins qu'il ne vienne de beaucoup plus loin à pied. Vous pourriez peut-être reconnaître son visage. Mais disons simplement, Un homme marche, un homme parle». Et c'est vers sa mère que cet homme marche, c'est à sa mère qu'il tente de parler. «L'humidité aujourd'hui m'attend dans l'escalier comme une personne avec qui l'on aurait rendez-vous, dense, une impression de cave et d'abandon, le parfum des cheminées les jours d'orage. Sans parler de cette buée que l'on exhale en respirant. Par la fenêtre à chaque palier ouverte je vois les tilleuls de la cour, trois squelettes dont on a du mal à croire qu'en juin ils parfument les rêves de tous les locataires». Pas un mot dans cet extrait sur la mère, et pourtant tout est dit du climat qui règne entre mère et fils. Entreprise

hasardeuse que ce retour chez la mère. «Tout ce passé jeté par-dessus bord, j'ai toujours peur qu'on y retrouve, en fouillant, des grenades non explosées». Les rancœurs de l'homme mûr et les peurs du petit garçon s'entremêlent. «Il me semblait me dirigeant vers la rue de Savoie m'apprêter à visiter une prisonnière. De quels mots user pour désarmer sa méfiance ? Je les cherchais, les rassemblais en moi bien qu'en même temps ma vieille colère se ranimât et que l'envie me vînt de brutaliser un peu ces constructions d'ombre à quoi je ne comprenais rien». Mais le face à face est inévitable. «Je suis devant la porte de ma mère. Pour la première fois depuis longtemps je m'arrête, j'hésite avant de sonner. Vais-je retomber aux anciennes angoisses ?». Le petit garçon n'est plus le fils de personne mais le fils d'une mère qu'il eût voulu plus aimante. «Elle a traversé tous les sentiments dans le même froid, c'est plus fort qu'elle, elle glace ce qu'elle touche». Le fils, de son côté, se voudrait lui aussi plus affectueux. «Depuis quinze années je n'ai pas appelé ma mère maman». Au fond, mère et fils ne se ressembleraient-ils pas ? «Ce silence, cette simulation, cette pitié, ce maladroit amour ont tenu une si grande place dans nos deux vies...». C'est comme une sorte de compassion qui se glisse dans cette étrange relation, compassion où se mêle le regret. «Entre nous la douceur de tout - des mots, des silences - est venu trop tard. Nous avons bâclé nos guerres et nos paix à contretemps. Aujourd'hui, c'est la paix. Ce ne sera plus que la paix».

Et quand l'écrivain viendra au chevet de la mourante, il s'étonnera de voir «la vieille petite dame aux cheveux rares, aux traits prodigieusement désarmés qu'était devenue maman». Est-ce le dernier mot ?

### 3. Avec vue sur la Seine

«Je ne tiens jamais à une maison qu'à titre précaire, aléatoire», dit l'écrivain. Ce besoin perpétuel de déménager lui vient-il de la mère ? A moins qu'il ne cesse de lui en vouloir de l'avoir obligé à vivre dans ce pavillon de banlieue, un nulle part comme il l'écrit ? «J'ai mal aux maisons». Une fois le diagnostic établi, tout s'explique, et la fuite et la quête. «J'en sais un bout sur la chasse aux maisons... j'ai fait mes comptes et les ai refaits : sans doute ai-je visité cinq cent maisons... cette longue quête usa deux trains de pneus, nous vola neuf week-ends sur dix mais nous fit le cadeau le plus inattendu : je me mis à aimer la France...». L'amateur de maisons qui lui consacre au moins deux livres, *Le Maître de maison* et *La maison Mélancolie* a une façon toute personnelle de les approcher. «Il faut quand on y a pénétré, s'immobiliser et écouter la maison». Un art de l'approche qui ne s'apprend pas chez les agents immobiliers. Mais cette chasse amoureuse a ses revers et ses désillusions. «J'aurais pu être heureux dans le grenier rose». Le plus souvent, le visiteur s'esquive car il ne sait que trop ce que réservent les maisons. «Elles sont des couveuses à regrets,

remords, amertumes, autant que des refuges pour les passions de l'amour, elles sont les formidables cachettes où entreposer la haine... il n'y a pas de maison heureuse. Toujours l'amour a touché les maisons et les a contaminées...». Il semblerait qu'il n'y ait pas de lieu qui soit plus propice à la confrontation avec soi que recherche l'autobiographe. «Puissantes demeures, tours, tapisseries de haute laine, caves, grands horizons oubliés, passages secrets - aidez-moi à vous aimer. Aidez-moi à m'aimer». Deux maisons ont eu le pouvoir, pour un temps au moins, de réconcilier Nourissier avec soi-même, «la maison de Ménerbes quand le mistral couchait les ombres», aujourd'hui vendue et l'autre, celle de la rue Henri Heine «Oui, toi, la bourgeoise, avec ton lierre bien palissé, bien rabattu...». Car après avoir arpenté la campagne de la Meuse au Quercy, c'est à Paris que se pose l'ancien provincial et banlieusard. «Vous saurez enfin, après trente ans d'errements que les meilleures maisons de campagne se cachent au cœur ancien des villes, possèdent quatre rosiers dans un mouchoir et qu'il ne faut à ses propriétaire que deux cents pas et dix minutes pour aller acheter de l'aspirine vitaminée. Pas de vue, pas de piscine, pas de cris d'enfants, pas de mondanités, tout va bien».

Maman Nourissier devrait pouvoir reposer en paix. «Je n'ai jamais fini de m'émerveiller, là d'où je viens, d'être où je suis». Ce serait mal connaître Nourissier de prendre à la lettre ce qu'il écrit. Certes il a voulu et obtenu la consécration, mais avant même que la maladie et le malheur ne le frappent, il était assez lucide pour ne pas se satisfaire des vanités. «La maison d'un écrivain à l'ouvrage est rarement gaie», écrit-il il y a trente ans et, plus récemment, dans ce livre mélancolique, il note que «la maison est entrée dans son hiver». Reste la dernière demeure à laquelle, non sans humour, Nourissier adresse ce petit envoi «ma boîte et mes coussins de satin rose». Il faut ce qu'il faut dirait maman, on est un petit bourgeois ou on ne l'est pas.

#### 4. Retour à Verdun

«- Ta Lorraine, je n'y crois plus. Ce sont des histoires littéraires.

- Nancy, lui dis-je, ce n'est pas ma Lorraine. C'est la vraie, la prestigieuse, celle à qui tout a réussi. Ma ville ce n'est pas Nancy, c'est Verdun. Aucun rapport.

- Pourquoi te dis-tu Lorrain, alors ?

- C'est un beau titre en France... quand les gens murmurent des sottises légères dans les dîners, tu n'as qu'à laisser tomber certains mots - Lorraine est de ceux-là - ils lestent les conversations. Tu les sens couler tout au fond d'un silence. Après quoi tu peux faire le paysan, risquer des vérités, pour un moment tu es invulnérable».

*Le Musée de l'Homme*, l'un des neuf livres autobiographiques est dédié «à la mémoire de mon père, Paul, Eloi, Eugène Nourissier, né à Avocourt, Meuse, le 1<sup>er</sup> décembre 1891 et mort, le dimanche 17 novembre 1935, vers cinq heures du soir, assis à côté de moi au cinéma, où il m'emmenait pour la première fois». La mort du père ouvre un trou béant qui ne se refermera pas. Toujours manquera à François Nourissier «le drap rude de la paternité pour me tenir chaud et me râper la peau». Jamais il n'oubliera «la moustache de son père, c'était une honnête et rêche moustache française». Toujours il se souviendra de ses vacances avec papa «pleines de souvenirs de pique-nique, de coupes de bois, de mousses spongieuses». Les interrogations sur le père, aurait-il été résistant ou pétainiste, ne cesseront de hanter Nourissier. Et c'est pourquoi il écrit «pour nommer les fantômes», pour se dégager, si faire se peut, de «la tourmente de la mort», pour échapper à cette «solitude profonde et glacée des années 35». Le retour à Verdun est un retour au père. Histoire familiale et histoire française se confondent. «Peut-être serait-il heureux de me voir aujourd'hui reprendre son chemin... dans les couloirs gluants des forts aux trois quart ruinés, entre les croix blanches des cimetières militaires où nous déambulions, lui se penchant quelquefois pour lire un nom, un numéro de régiment et donner des béquilles à ses songes... pour moi, c'est l'histoire même de mon pays. Pas seulement de cette Lorraine à moitié mythologique dont voici les coteaux étroits, les villages ankylosés, mais de la France, acariâtre et fatiguée, qu'il est si difficile d'aimer». S'il lui arrive de se dire sensible «aux sonorités de bronze de ce mot Lorraine», Nourissier ne le crie pas sur les toits. Ce qui le remue avant tout ce sont «des souvenirs tenaces et gris... une tristesse sans pointe ni couleur, cette suie légère du ciel posée sur tout comme une maladie... plus une maison, pas un arbre, le paysage maintenant coïncidait avec celui de mon enfance : formes rondes, buttes rongées, vallons aux cuvettes molles, tout cela de faille médiocre, sans une arête, sans un angle vif... la succession à perte de vue des vagues usées de la terre». Mais s'il ne cède pas au lyrisme, celui qui se dit aussi «un Lorrain de fantaisie», ne renie pas ses origines. «Ma Meuse de calcaire et de marne, mes villages dépeuplés et les petites rivières bordées de têtards esseulés...». Nourissier se reconnaît comme un fils de ce «Nord-Est, sobre, courageux, patient... Nous sommes lents, acharnés, travailleurs... les frivoles, les désinvoltes me tournent les sangs...». «Homme de l'Est», il entend le rester «par devoir». Ou «par tropisme, à la façon dont les plantes et les arbres cherchent leur soleil», ou par réaction «contre tous les sudismes et les orientes que j'ai rêvés mais ils n'étaient pas faits pour moi».

## 5. Pauline

«Marie-Thérèse est une chabine, mâtinée d'Afrique et de Caraïbe, aux cheveux crépus avec des reflets de cuivre et à la peau couverte de taches de rousseur», écrit Nourissier de sa première épouse. «Ma deuxième femme était la fille d'une Arabe chrétienne du Liban et d'un Savoyard. La troisième, Cécile, est juive». Nourissier est-il aussi insensible qu'il le dit aux sudismes et aux orientes ? Certes les deux premières unions n'ont pas résisté à l'épreuve du quotidien. «A trois reprises, à vingt-deux, trente-deux et trente-cinq ans, j'ai joué mon bonheur sur le mariage». Mais à deux reprises Nourissier connaîtra «la tourmente des divorces», se sentant incapable, écrit-il, «de veiller à côté d'une femme-statue ou d'une femme-objet», rêvant d'ordre mais se jetant dans le désordre. «Amant instable... ce que j'aimais, c'était le moment où tombe le soir... où l'on se prépare pour le bal, où les violons s'accordent». C'est le temps du double jeu, de la double vie, «des cachotteries». «La passion s'accommode bien de l'ombre et le grand jour, hélas, l'étirole...».

Arrive Cécile Muhlstein et «la vie cesse d'être une Sologne que l'homme arpenté de son pas de chasseur». Ce n'est qu'avec Cécile que «le paysage humain a changé. En son centre, je trouve un couple, une maisonnée, c'est-à-dire Cécile... elle m'a appris une tactique désarmante de naturel, et la patience, et le respect d'autrui, et cette sorte d'intraitable candeur que l'on nomme volonté dans les anciens traités». Dans *Le Musée de l'Homme*, Cécile qui est peintre occupe une place de choix, elle est un tableau apaisant aux tons camaïeu. Elle était du voyage à Prague et avait contribué à son succès par sa réserve souriante. Au retour, François Nourissier avait publié *Bratislava* dont un chapitre s'intitule «La paix aux femmes».

Mais un autre chapitre, dix années plus tard, dans *A défaut de génie*, déclare, certes mollement «la guerre aux femmes». «Parler tout doucement d'amour. Il lui suffirait de le vouloir, de me faire signe. Un geste comme inconscient qui lui échapperait dans le sommeil. Sa main, par exemple, posée ici, ou là. Ses lèvres mâchant quelques mots imprégnés de sommeil. Mais ouiche ! Tu peux toujours attendre. Il y a beau temps que tu lui répugnes, enfin, le mot est gros, qu'elle a cessé de te voir dans les miroirs, ou traverser la chambre. Tu dois sentir l'aigre. Un homme vieux sent le renvoi, la gencive pâle, la langue plâtreuse. Un homme vieux sent la peau livide, la vie qui se desquame, le blanc serré des colères impuissantes. Dors ma fille, ma vieille compagne, quarante ans ont passé comme un songe, et dehors la nuit sent l'huile. On a coupé les arbres».

## 6. Tolède au printemps

«On m'a toujours poussé vers les prisons où l'on avait tenté d'enfermer les écrivains que j'aime» observe Nourissier. Dans *A défaut de génie* «je pourrais pendant des pages, poursuit-il, donner d'autres exemples de cette raideur doctrinaire, de ce refus d'explorer qui bloquent le goût en France. Sans doute, demain, d'autres remous nous imposeront-ils à nouveau proscriptions et ex-communications. Il faudra les refuser avec le même inlassable éclectisme qui est, face aux tyrannies de la bêtise, la seule attitude inflexible. A défaut d'être des héros, nous continuerons d'être de grands lecteurs : il y faut parfois une espèce de courage». Nous sommes ici moins loin de Tolède qu'il n'y paraît. Au journaliste qui lui demande dans *Mauvais genre* si «son côté barrésien n'est pas brusqué par le contact étroit qu'il entretient par Cécile avec le judaïsme», François Nourissier répond à propos du prince lorrain «celui qui m'a alors fasciné, c'était le Barrès que de Gaulle nommait l'Oriental». Certes mais la fascination est ancienne et elle perdure. Une histoire française la fait remonter à la prime jeunesse. «Il feuilleta les auteurs modernes. C'est ainsi qu'il lut pour la première fois le nom de Barrès, à cause de ce portrait reproduit en haut d'une page de droite, par Zuolaga, où l'on voyait le grand Lorrain poser son profil et sa mèche sur un fond de Tolède précisément, une Tolède tempétueuse et ardente, «à la Greco», disait le commentaire, de sorte que Barrès, Tolède, le Greco se marièrent dans son imagination, composèrent un paysage, violences et ténèbres, que l'envie lui vint d'explorer... il retourna un volume joliment relié, dont l'aspect ne l'eût pas retenu, n'eût été son titre, *Du sang, de la volupté et de la mort*... il lut «Barrès» et s'exalta. Il entrouvrit le livre «*Les paysages de Tolède et la rive du Tage sont les choses les plus ardentes et les plus tristes du monde*». C'étaient les premiers mots. Ah ! Elles étaient loin les provinces perdues ! Elles étaient loin, certes, mais Nourissier a beau dire, il reconnaît encore à la fin des années quatre-vingt-dix que «la fameuse querelle de l'enracinement» le passionne. Cependant, plus que le fond, c'est le style «coup d'archet de Barrès» qu'il préfère à «la ferveur un peu encrée, poisseuse, des Nourritures, à cette prose de Gide admirable mais trop léchée». «Alors, insiste l'interviewer de *Mauvais genre*, comme s'il voulait pousser Nourissier à l'aveu, vous êtes donc barrésien ?». «C'est juste mais trop réducteur... je me sens proche de ce cheminement de la littérature française du XX<sup>ème</sup> siècle, un cheminement qui m'a éloigné d'ailleurs, et déjà en 1945, des modes successives. J'étais, dès le départ, détourné de ce qui allait former, un demi-siècle durant, les courants ordinaires de la vie littéraire et dont le commentaire littéraire allait s'emparer avec un appétit parfois terroriste... Cette parenthèse refermée, si Colette Baudoche ou *Les amitiés françaises* m'ont ennuyé, je le redis, même pendant l'Occupation où nous avons de justes raisons de détester les Allemands, je peux toujours rouvrir avec plaisir *Du sang, Un homme libre* ou *Le jardin de Bérénice*».

## 7. L'été 1940 ou couleur de défaite

«C'était la France d'avant Munich, heureuse, parfumée à l'anis et au quinquina, veule, boursoufflée de minuscules comforts». Nourissier n'a pas de mots assez durs pour jeter l'anathème sur «la France du marais», «la piétaille française», les petits bourgeois français «rongeurs d'un petit morceau de fromage». «On dit beaucoup de vérités sur les petits bourgeois mais on oublie la principale : ils ont le cœur sec». C'est cette France-là qui défend son pré carré, ses menus privilèges, qui va capituler à Munich. Munich est le péché originel de la France d'aujourd'hui. Nourissier ne cesse de revenir sur cette honte, moins pour l'exorciser que pour l'assumer. Comme tout abandon se paie, la France va expier sous la botte allemande. Nourissier est trop jeune pour résister, il n'a que treize ans en 1940. Il passera la guerre à observer, tout en courant «après Catherine», à travers Paris dans ses chaussures à semelles de bois. Ce qu'il voit «la couleur de la France alors», c'est le gris. «Quant à la fable d'une France occupée unanime, tout entière dressée contre l'Allemand, elle est fausse... Fausse aussi l'hypothèse d'une France boche, vichyste et antisémite», écrit-il dans *Un petit bourgeois*. C'est dans le même livre que Nourissier stigmatise «la laideur de l'Occupation» où «les neuf dixièmes des Français se voulaient aveugles à l'horreur» notamment «à l'embarquement des familles juives» pour les camps de la mort. Ceci dit, l'écrivain avoue ressentir «un penchant coupable» pour «les futures tondues», qui forniquaient avec les Allemands. C'est ce même «penchant coupable», qui incite l'écrivain à s'intéresser aux auteurs compromis pendant l'Occupation. «Coupables aux yeux des uns ou innocents aux yeux des autres, écrit-il, ils se voulaient patriotes». Ce même refus de la simplification explique l'amitié qui le liera à Louis Aragon, le communiste, le Directeur des Lettres françaises. Et quand l'admiration de Nourissier va à de Gaulle «qui a rendu au fait d'être français une sorte de panache, de dureté, dont on avait oublié le style depuis longtemps», elle se tempère dès aussitôt d'une lucidité désenchantée. «On voyait bien la part de comédie qu'il y avait dans cette provisoire métamorphose, et sa fragilité, que mai 1968 a révélée». La honte est toujours là, plus que jamais, le joli mai n'y change rien, même si de Gaulle avait tenté un certain temps «de cacher le cadavre dans le placard». Après lui, poursuit Nourissier, «si l'on excepte quelques prouesses techniques et l'augmentation du niveau de vie, j'aurai vu, ma vie durant, la société française s'effriter, s'altérer». L'œuvre entière peut se lire comme une suite de romans des hontes françaises. Romans du «désespoir d'être français». Mais ce miroir critique est celui d'un dépit amoureux. Nourissier aime la France. «Je me crois assez bon patriote», écrit-il dans *le Musée de l'homme*. Mais à peine a-t-il déclaré son amour qu'il dénonce «les vices français que sont la débrouillardise, l'art de la fraude et de tourner la loi». C'est une vérité qu'il rabâche «les Français sont capables de coups de patriotisme ;

ils sont incapables de civisme». Ce qui indigné «l'homme de l'Est». «La colère d'être français le saisit comme une fièvre, il voudrait barbouiller la plaque de sa voiture, renverser l'encrier sur son passeport». Mais cette haine est amoureuse. Loin de le détourner de la France, «les vices français» l'en rapprochent. «Plus mon pays s'affaiblit, plus je l'aime». Nourissier regrette que les hommes de son âge se soient «dépatriés». Il déplore que pendant trois ou quatre décennies après la guerre, une majorité d'intellectuels se soit vouée à l'internationalisme. Il estime que ce qui le singularise, c'est sa «qualité de Français».

## 8. La vie au cœur

«Que de grisaille», ironisent certains à l'encontre de Nourissier. «Une œuvre au noir», dira un autre. Et le cœur, et l'amour, quelle place leur réserve-t-il ? «Que sont devenus les cinq à sept ?», leur répond Nourissier comme pour leur donner raison. Cependant le Lorrain bougon, méfiant et parfois cynique n'est pas dépourvu, loin de là, de sensibilité. Comment peut-on accuser Nourissier de ne pas aimer la vie, lui qui consacre ses plus belles pages à la fleur de la vie qu'est l'amitié ? Il y a d'abord les amitiés reconnues, les amis de toujours que l'on côtoie sur la scène parisienne, «si l'on me demande : «votre meilleur ami ?», c'est le nom de Jean qui me vient aux lèvres, jamais seul d'ailleurs, Maurice Rheims l'accompagne... Rien n'aurait dû nous rapprocher, Maurice, Jean et moi : l'amitié dure entre nous depuis quarante-trois ans aujourd'hui». Une amitié sans ombre, une amitié d'hommes qui se sont trouvés, un moment donné, partager un destin commun». Ce goût pour l'amitié, et le soin qu'il importe de lui consacrer, Nourissier dit l'avoir appris de Clara Malraux qui pensait que «nos amis méritent souvent les passions qu'ils inspirent». «Il me semble avoir retenu la leçon», commente l'écrivain. Avec Edmonde Charles-Roux, les liens sont plus complexes. «La politique se mit-elle ou non par le travers de notre amitié ? Un moment je le craignis et peut-être le coup passa-t-il si près que le chapeau tomba. Edmonde est véhémence et je ne serai jamais assez doucement sceptique pour diluer sa véhémence... Edmonde est la grâce même, et la curiosité, et la mémoire... quand elle s'installe dans la royauté éphémère d'un soir d'été, elle est irrésistible... un biographe cherchera un jour le comment de cette vie dont, pour l'instant, je me contente d'aimer la musique et les ombres... je la sais capable de revers rusés, d'amorties négligentes, de grands coups qui assomment l'adversaire... parfois depuis plus de quarante ans, ici et là, un mot entendu, un souvenir évoqué, une image saisie au passage m'ont révélé des bribes de mon amie mais personne ne m'a livré la clé, le principe organisateur... cependant toute de détermination et de force, elle reste fragile. Subversive mais fragile». Mais il y a aussi les histoires sur lesquelles Nourissier n'écrit rien ou presque, les amis qui passent chez lui les soirs de novembre en remontant leur col. «Il

m'est arrivé plus souvent qu'à mon tour, reconnaît-il dans *A défaut de génie*, d'aimer à contre-opinion. Je veux dire d'amitié. Canards boiteux ou célèbres, il y a des gens qu'il n'est pas bien vu d'avoir pour amis. Je me suis fait une spécialité de ces amitiés-là». Enfin, comme pour corroborer cette affirmation, Nourissier écrit d'ailleurs l'une des plus belles phrases qu'il nous ait été donné de lire sur l'amitié. «Je suis amateur de ces croisements agencés par le hasard ou par des correspondances mystérieuses».

## 9. Un homme fatigué

«Liste de mes maladies» C'est le titre de l'un des chapitres d'*Un petit bourgeois*. «L'abondance et la diversité de mes maux, écrivait Nourissier dès 1963, déconcertent mes amis. Me plaignent-ils, qu'ils sont toujours en retard d'un malaise. Ils réclament une liste... littéraire, spectaculaire : c'est sans conteste le rhume des foins... le foie ne marcha jamais fort... je fus tuberculeux en 1947... la Migraine m'accueillit entre 1949 et 1957... encore n'ai-je rien dit de ma myopie... de mes débâcles internes... de mes douleurs de côtes, desquamations abusives, névralgies circulantes, aigreurs du coffre, ni surtout de ces maux logés aux replis secrets de nos corps, dont il n'est point courant que l'on parle avec liberté». Les détracteurs de Nourissier qui voient en lui un atrabilaire épris de soi, voire un malade imaginaire, auraient-ils raison ? On pourrait le croire en lisant l'Homme rompu, un petit chapitre de *Bratislava*. «Je pourrais, enfin, me taire. Never explain, never complain : recette des grandes fatigues, sinon des grandes âmes. Mais outre que je n'accepte pas d'être à moi-même un sujet interdit, il me semblerait mentir en n'osant pas me dévisager aujourd'hui dans le miroir que j'ai promené tout au long de ma vie, parfois le tendant à des lecteurs, mais toujours, je l'espère avec assez d'allégresse et de lucidité». Dans le même livre, publié en 1989, alors qu'il n'est pas encore touché par celle qu'il appellera plus tard Miss P, Nourissier s'interroge sur la suite des choses, à savoir le vieillissement. «Trouverai-je le secret de rire de ma vieillesse comme j'ai su rire, naguère et autrefois, de mes diverses inappétences, laideurs, palinodies ? Saurai-je trouver l'adversaire, et, au lieu de geignements, polir de ces fringantes formules qui firent ma réputation ?». Des années plus tard, avec la liberté que donne l'âge, Nourissier, atteint de la maladie de Parkinson, relèvera avec élégance le défi. «Il y a la première fois qu'on pose la main sur l'épaule d'un ami – quelle affection ! En descendant un escalier (son regard étonné quand il mesure avec quelle force on prend appui sur lui). Il y a la première fois qu'on se présente chez les gens – le jardin est grand – une canne à la main. Il y a ce piqué de la tête, cette sensation que les pieds refusent l'effort de se soulever et de se porter en avant : on reste alors debout, incertain, soudé au sol...». Le diagnostic est si précis que François Nourissier me dit avoir été invité à prendre

la parole pour exposer son cas lors d'un congrès international de spécialistes de la maladie de Parkinson. Evidemment, la vie sociale s'en ressent. « Peu à peu, je me retire... on le remarque à peine... on ne m'entend plus... les humeurs de Miss P. ne m'incitent pas, on le conçoit, à accepter les conférences, débats, colloques que l'on propose aux messieurs de mon âge... Miss P. leur fait peur. Elle les embête aussi. Elle les tétanise, les rend muets, donne l'œil vague... Au cours des vingt derniers mois, à peu près, je me suis néantisé. Evidé, étripé, vidé de ma substance. Ma voix s'est assourdie, jusqu'à devenir, en compagnie, inaudible ». Son état de santé a conduit, on le sait, l'écrivain à renoncer, d'abord à ses fonctions de Président de l'Académie Goncourt puis à en démissionner récemment. Où est la complaisance, où est la haine de soi qu'on lui reproche ? Tout au contraire, Miss P., bien malgré elle, suggère à l'écrivain l'une de ses plus belles phrases. « Je me revois hêtre, chêne, me voilà tremble – vert d'eau, pâleur d'os – frissonnant dans les rafales de mon automne ».

« La longue fréquentation des mots fait des écrivains des familiers de la mort », dit Nourissier qui ne se paie pas de mots mais nous aura appris à composer de la meilleure manière qui soit avec le temps. Non, il n'a pas fini de nous toucher en vidant son sac, en mettant en scène « l'interminable comédie », en quêtant « l'illusion qu'il sera possible de fixer un moment de l'éternel glissement ». Son seul regret, énoncé maintes fois, concerne l'état de la littérature. « L'écriture fout le camp », déclare-t-il à la cantonade. Ce qu'il constate ne le réjouit pas. « La passion des œuvres cède la première place à la passion du pouvoir. Détenir une part du pouvoir intellectuel et médiatique devient plus tentant que produire un beau texte. On préfère la conquête des tribunes aux risques de la création. Je crois désormais que l'ultime assaut a commencé contre les styles et les formes que j'ai aimés ». Cependant, libre de toute charge, Nourissier continue à narrer son Histoire française. N'a-t-il pas dit quelque part que l'écrivain se doit d'être « un continuateur ». ?

## Communication de Monsieur Claude Kervers-Pascalis



Séance publique du 21 mars 2008



### Le condottiere Campo-Basso : «Traître» au Téméraire ou «agent secret» au service de la Lorraine ?

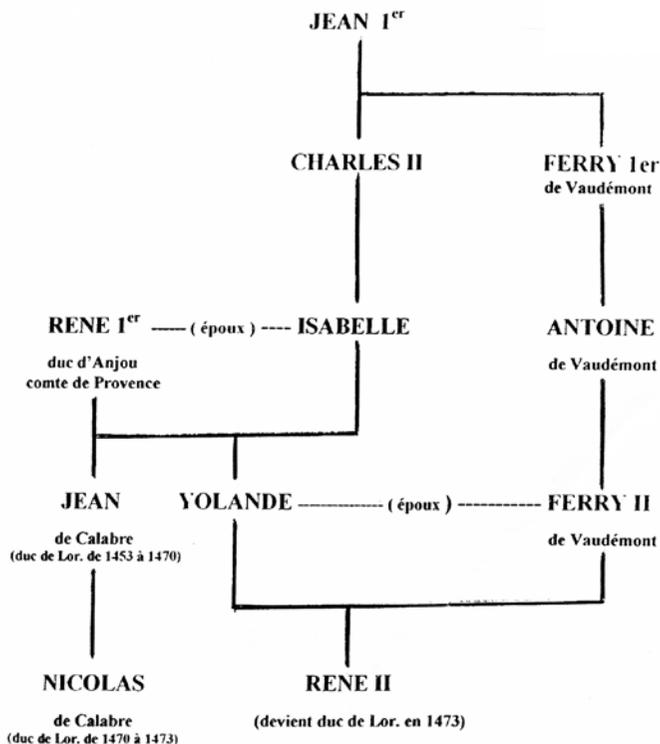
Ceux d'entre nous qui connaissent les principales péripéties de la bataille de Nancy, au cours de laquelle, le 5 janvier 1477, le duc René II de Lorraine fut victorieux de l'armée bourguignonne, savent que l'un des officiers de cette armée était un italien, le condottiere Nicolas de Montfort, comte de Campo Basso, que Charles le Téméraire avait recruté trois ans plus tôt. Et l'on sait aussi que, le jour même de cette bataille, alors que les premiers chocs des adversaires laissaient déjà présager la victoire des troupes de René II, il se conduisit en déserteur, quittant la position qui lui avait été assignée et partant se poster, avec ses propres cavaliers, au pont de Bouxières, où il attendit l'armée bourguignonne en déroute pour empêcher les fuyards de s'échapper vers le Nord en franchissant la Meurthe. En agissant ainsi, cet homme trahissait ouvertement celui qui l'employait.

Etant donné qu'il changea de camp à un moment de la bataille où tout était joué, et si l'on s'en tient là dans la connaissance des faits, cet italien apparaît comme un personnage d'importance secondaire, bien que sa trahison ait été relatée avec insistance par les chroniqueurs de l'époque, Philippe de Commines et l'auteur (inconnu) de la «Chronique de Lorraine», puis, environ deux siècles et demi plus tard, Dom Calmet, et enfin par les historiens de notre temps qui ont écrit sur ce sujet.

Aussi, puisqu'il présente, à première vue, assez peu d'intérêt, je pense nécessaire, avant d'entrer dans le vif du sujet d'aujourd'hui, d'expliquer pourquoi il me paraît tout de même important que l'on se penche sur son cas.

Cela s'explique par le fait qu'avant d'entrer au service du Téméraire, il avait joué un rôle notoire auprès du duc d'Anjou et comte de Provence René 1<sup>er</sup>, qui devint duc de Lorraine, et qu'il séjourna plusieurs années à la cour de Nancy, accueilli par les ducs Jean, Nicolas et René II. A ce sujet, voici comment s'exprime Dom Calmet (je cite ses propres termes) : «*Le comte de Campo Basso*» qui «*était napolitain*», avait été «*banni de son pays parce qu'il s'y était de tout temps déclaré pour le parti angevin*». (J'ouvre ici une parenthèse pour préciser que Campo Basso avait été compagnon d'armes de René d'Anjou lors de ses affrontements avec les rois d'Aragon, avec lesquels il était en concurrence pour les trônes de Naples et de Sicile). Don Calmet ajoute qu'après avoir quitté l'Italie «*il avait toujours demeuré en Provence ou en Lorraine, auprès de René, roi de Sicile, ou avec les ducs Jean et Nicolas*» (sic), (cf arbre généalogique).

### LES DUCS DE LORRAINE



Voici un arbre généalogique montrant que René d'Anjou, qui avait épousé Isabelle, fille de Charles II de Lorraine, devint duc après la mort de ce dernier, qui n'avait pas de descendance masculine. En 1453, il céda son titre à son fils Jean, qui mourut en 1470, et auquel succéda le fils de ce dernier, Nicolas. Celui-ci mourut en 1473 sans descendance, de telle sorte que la Lorraine échut à sa tante Yolande, fille de René 1<sup>er</sup>, mais, comme elle était, depuis trois ans, veuve de Ferry II de Vaudémont, lui-même descendant du duc Jean 1<sup>er</sup>, ce fut René, fils de Yolande et de Ferry, qui devint duc de Lorraine, sous le nom de René II.

Puisque le comte de Campo Basso vécut en compagnie de plusieurs ducs de Lorraine, il est naturel, si l'on s'intéresse à leur histoire, de vouloir aussi prendre connaissance, dans divers ouvrages, des passages où les auteurs parlent de lui.

Or, bien qu'il ait été un compagnon tout à fait fidèle et parfaitement désintéressé de René d'Anjou - on en possède la preuve, je la présenterai tout à l'heure - Philippe de Commines, et certains des historiens de notre temps qui s'y réfèrent, dressent de lui un portrait absolument épouvantable : celui d'un personnage sans scrupule qui n'agit que par appât du gain, qui, de plus, est parfois taxé d'incompétence militaire, un personnage au tempérament de traître - le mot « traître » est souvent employé à son sujet - un « *Judas* » toujours prêt à préparer de « *noirs desseins* » et « *d'odieux complots* » - on trouve effectivement les mots « *Judas* », « *noirs desseins* » et « *odieux complots* » dans certains textes - bref un militaire au talent médiocre et, qui plus est, un félon à la conduite indigne d'un noble chevalier. Sur ce dernier point, il faut savoir qu'en 1840, Ferdinand Schutz, dans une étude consacrée à la « Nancéide », écrit que, si Pierre de Blaru, l'auteur de cette épopée composée à la gloire de René II, est à peu près muet sur Campo Basso dans son récit de la bataille de Nancy, c'est parce que (je cite les propres termes de Ferdinand Schutz) : *« il ne peut se résoudre à avouer qu'un gentilhomme, un chevalier, pût forfaire à l'honneur. Vouant au silence du mépris la mémoire de Campo Basso, le poète se propose le but d'épargner une tache sur l'aristocratie »*.

Il me semble légitime de se demander pourquoi est porté un tel jugement sur cet homme à cause d'une trahison envers le Téméraire, puisque celui-ci s'était montré l'ennemi déclaré de la Lorraine. On comprendrait mieux qu'il ait été critiqué pour avoir accepté de servir dans les rangs de l'adversaire de René II, dont la moitié de l'ascendance appartenait à la maison d'Anjou, dont le condottiere avait été si longtemps le serviteur ! Mais les choses sont ainsi : si étonnant que cela puisse paraître, c'est sa trahison envers le Téméraire, usurpateur du duché de Lorraine, qui a engendré les critiques formulées contre lui par certains.

En revanche, la Chronique de Lorraine, puis Don Calmet, ainsi que d'autres auteurs d'aujourd'hui, s'expriment à son égard d'une manière différente ; certes, le mot « traître » est encore employé, car son changement de camp lors de la bataille de Nancy mérite l'emploi du mot « trahison », mais ces auteurs ne vont pas plus loin, et ils se gardent bien de le « diaboliser » comme l'a fait Philippe de Commines, suivi par d'autres et en particulier par le commentateur de la Nancéide que je viens de citer. Enfin, alors que certains événements dans lesquels intervint Campo Basso sont présentés par Philippe de Commines d'une manière qui lui est extrêmement défavorable, la Chronique de Lorraine et Dom Calmet les présentent autrement, d'une façon qui lui est soit favorable, soit neutre.

Devant ces manières contradictoires de commenter la conduite du personnage, il est bien naturel de se demander où est la vérité et quelle est sa personnalité réelle : fut-il effectivement l'être odieux et méprisable dépeint par certains auteurs ?

Et il me semble également logique de poser la question suivante : puisque chacun sait que René 1<sup>er</sup> d'Anjou fut un prince de très grande qualité, comment se fait-il qu'il ait accordé sa confiance à un condottiere que Philippe de Commines n'hésite pas à qualifier (je cite ses propres termes) d'« *homme de très mauvaise foi, très dangereux, mauvais, déloyal* » ? Je rappelle en effet que René 1<sup>er</sup> l'hébergea en Provence, et il faut savoir que son titre de comte lui fut décerné par celui-ci en reconnaissance de ses services.

De plus, puisqu'il vécut aussi à la cour de Nancy avec les ducs Jean et Nicolas, puis pendant la première année du règne de René II, comment se fait-il que ceux-ci ne se soient jamais rendu compte qu'ils accordaient leur confiance à un hôte qui n'en était pas digne, et dont, en toute logique, ils auraient dû se séparer ? Puisque l'Histoire nous apprend qu'au lieu de le bannir ils l'ont gardé parmi eux, n'y a-t-il pas lieu de penser que le portrait qu'en a donné Commines, et qu'ont adopté d'autres historiens, est immérité ?

Pour répondre à cette question, je me suis référé à ce qu'a écrit sur Campo Basso l'historien italien Benedetto Croce, qui s'est beaucoup appuyé sur la Chronique de Lorraine (comme le précise une note lue dans une édition récente des Mémoires de Commines).

Je me suis donc procuré cet ouvrage, très riche en informations sur le personnage en question puisqu'il lui est consacré exclusivement, je l'ai fait traduire, et sa lecture m'a permis, après recoupements avec les autres sources, d'apporter des réponses aux questions posées, réponses qui jettent un nouvel éclairage sur le rôle que joua ce condottiere pendant les trois années de conflit

qui opposèrent la Lorraine et la Bourgogne – 1474, 75 et 76 – puis pendant les cinq premiers jours de 1477, à la fin desquels s’acheva ce conflit.

C’est l’exposé de ce rôle qui fera l’objet de la suite de cette communication, dont le but n’est autre que de réhabiliter la mémoire d’un chevalier qui est loin d’avoir été sans influence sur la victoire de René II, et dont la place, dans l’histoire de la Lorraine, me paraît avoir été injustement négligée.

Cependant, avant de justifier cette réhabilitation, je précise que, dans son ouvrage, Benedetto Croce cite un document d’une importance historique capitale : il s’agit d’une lettre du Roi René 1<sup>er</sup> d’Anjou lui-même, dont les termes sont en totale contradiction avec tout ce qui a été dit d’exécration sur Nicolas de Campo Basso. Cette lettre nous révèle effet que celui-ci était un personnage de très grande qualité, qui, selon Benedetto Croce, a été calomnié par Commynes, plus de dix ans après les faits, pour des raisons... obscures ! Je reviendrai sur ce point lors de ma conclusion.

Je m’empresse donc, avant d’aller plus loin, de vous lire le passage du livre de cet historien italien dans lequel il fait état de la lettre citée ci-dessus, dont le contenu mérite toute notre confiance, puisque son signataire n’est autre que celui qui a été gratifié du surnom de «Bon Roi René».

Voici la traduction de ce passage, dans lequel l’auteur a mélangé ses propres phrases en italien et des phrases en vieux français qui sont extraites du texte même de la lettre du roi René. Je cite :

*«Le fait que Nicolas de Montfort» (il s’agit de notre Campo Basso) «était aimé et estimé pour sa vivacité d’esprit, son intelligence et le désintéressement avec lequel il servait la maison d’Anjou est attesté par les lettres patentes que René» (il s’agit de René 1<sup>er</sup> d’Anjou) «rendit publiques en 1472, alors que la condotta (en italien, «condotta» désigne la mission confiée à un condottiere) «de Catalogne n’avait pas encore atteint son terme» (J’ouvre une parenthèse pour préciser que René revendiquait le trône de Catalogne pour des raisons familiales). Je poursuis la lecture de Benedetto Croce : «Déjà quelques temps auparavant, René lui avait concédé le château, la terre et la seigneurie de Commercy, dans le duché de Bar, sur la frontière lorraine : Montfort percevait et jouissait des profits, des rentes et des émoluments de cette donation. Mais, cette année là» (ici commence la copie du texte en vieux français) (considérant qu’il avait) «persévéré de bien en mieux au grand zèle et affection que de tous temps il a eu à nous et à nos affaires et au recouvrement de nos royaumes et seigneuries» (et qu’il s’était) «continuellement occupé et exploité à notre service, et mesmement en l’emprise de nos seigneuries de Catalogne où il a servi non seulement de sa personne, mais aussi de la personne de ses enfants qui ont été et sont en âge de servir et porter armes, en toutes vaillances*

*et vertus, sans épargner ni corps ni biens», (considérant aussi que) «pour notre service et pour acquitter sa loyauté envers nous, aussi pour soutenir et maintenir le bon et juste droit que nous avons à notre dit royaume d'Italie» (il avait) «laissé et abandonné son dit comté de Camp-bas et ses autres terres, seigneuries et revenus, et à notre dite emprise de Catalogne a frayé et dépendu tout ce que avait au temps que l'encommençâmes, avec tout ce que depuis il a pu avoir tant de nous que du sien propre et ne lui est rien ou que très peu demeuré (ici se termine le texte en vieux français, et voici la suite du texte de Benedetto Croce) : «Le roi René élargissait la première concession à vie» (de Commercy, comme on l'a vu tout à l'heure) «à une autre concession, qui était héréditaire et qui se transmettrait de père en fils». Et notre historien italien termine par cette phrase : «Le document était signé par le roi René et contresigné par le jeune comte de Vaudémont, René II, lieutenant général du roi, son aïeul, dans le duché de Bar» et il ajoute que «ces lettres patentes, contresignées par le comte de Vaudémont et par le grand sénéchal de Provence, le comte de Troia Giovanni Costa, sont publiées par Calmet dans l'Histoire de la Lorraine». (Sic : «Queste lettere patenti ... sono publicate dal Calmet, Histoire de la Lorraine»).*

Avec ce témoignage dont s'est fait l'écho Dom Calmet lui-même dans l'Histoire de la Lorraine, nous voilà bien loin du personnage dépeint tout à l'heure, puisque :

- au lieu d'être un militaire accusé par certains d'incompétence, il est récompensé par son prince pour l'aide qu'il lui a apportée pendant des années
- au lieu d'agir comme un félon toujours prêt à changer de camp par appât du gain, il demeure fidèlement à son poste auprès avoir, pourtant, perdu tous ses biens
- enfin, il est considéré par les trois signataires de la lettre qui vient d'être lue, comme méritant de se voir concéder «*le château, la terre et la seigneurie de Commercy*», non seulement à lui-même, mais à toute sa descendance !

Etant donné la nouvelle vision tout à fait favorable de Campo Basso qui nous est présentée, il est normal de se demander pourquoi il accepta de servir Charles de Bourgogne, qui allait bientôt se conduire en ennemi du petit-fils de son ami et bienfaiteur René 1<sup>er</sup>. Et il est normal aussi de se demander quel rôle il joua réellement par la suite, et dans quelle mesure - et dans quel sens - il influença le déroulement du conflit qui allait s'achever sur la défaite et la mort du Téméraire.

Pour répondre à ces questions, je vous propose de passer en revue, parmi les événements qui se sont produits entre l'accession de René II au titre de duc et la bataille de Nancy, les comportements de notre condottiere relatés par les

narrateurs de l'époque, en les présentant avec objectivité tels qu'ils apparaissent à un observateur, et en laissant à la seule logique et au contexte historique le soin de nous aider à formuler des conclusions.

Résumons donc les événements, en procédant année par année.

## 1473

Cette année-là, l'entente régnait entre la Lorraine et la Bourgogne.

Après un projet de mariage - l'année précédente - de Marie, la fille du Téméraire, avec le duc Nicolas, projet qui n'avait pu aboutir, celui-ci mourut au mois de juillet 1473, et, puisqu'il n'avait pas de descendance, le trône de Lorraine échut à son cousin René, qui, 22 ans plus tôt, *«était né au château d'Angers et avait passé une partie de sa jeunesse en Provence, chez son grand-père»* (comme l'écrit l'historien français Pierre Frederix, auteur d'un ouvrage consacré à la mort du Téméraire). Le jeune René II fut donc proclamé duc au mois d'août, et une alliance fut signée entre les deux duchés le 15 octobre. (Cf. «Lorraine et Bourgogne, choix de documents» - Doyen Schneider – PUN – 1982).

Au mois de décembre, Charles de Bourgogne demanda à traverser la Lorraine avec des troupes, afin de convoier les cercueils de ses parents, qui étaient morts en Flandre quelques années plus tôt, et qu'il désirait faire inhumer à Dijon.

Bien entendu, le jeune duc René accepta et le reçut avec tous les honneurs. A ce sujet, voici quelques membres de phrases de l'historien Christian Pfister: *«René II eut pour son hôte les plus grands égards»* et lui fit *«les plus grandes démonstrations d'amitié. Cette visite de Charles à Nancy paraissait avoir rendu plus solide encore l'alliance»* entre la Bourgogne et la Lorraine. Et Dom Calmet écrit que (je cite) : *«René n'avait pas la moindre méfiance de l'amitié de Charles»*, qu'il accompagna jusqu'à Bayon, où ils se séparèrent *«les meilleurs amis du monde»*. (sic)

Le 18, Charles, laissant à une partie de son escorte le soin d'accompagner les cercueils de ses parents en Bourgogne, se dirigea avec ses autres troupes vers l'Alsace, qu'il avait achetée au duc d'Autriche, et où il lui fallait remettre de l'ordre.

Pendant son court séjour en Lorraine, il *«était passé»* (écrit Christian Pfister) *«le 13 décembre, au Château de Pierrefort, qui, avec Commercy avait passé au comte de Campo Basso»*, pour lui proposer d'occuper un poste de commandement dans son armée et de partir recruter des mercenaires en Italie, car il avait besoin de renforts pour réaliser un projet d'expansion vers l'est (dont je préciserai l'objet tout à l'heure).

Nous trouvons ici la réponse à l'une des questions posées précédemment : puisqu'une entente parfaite régnait (tout au moins en apparence) avec la Bourgogne, le condottiere n'avait aucune raison de refuser à l'allié de ses amis lorrains, une offre qui allait lui permettre de reprendre ses activités militaires et d'en être rémunéré.

Il quitta donc la Lorraine dans les derniers jours de décembre afin de remplir la mission qui venait de lui être confiée.

Abordons à présent l'année 1474.

La bonne entente entre Charles de Bourgogne et René II n'était qu'apparente.

En effet, Charles méditait depuis longtemps de se rendre maître de la Lorraine, car, comme le montre cette carte (cf carte), après s'être emparé par la force de la Principauté de Liège en 1468, il lui suffisait à présent d'annexer la Lorraine pour réunir tous ses territoires, jusqu'alors répartis en plusieurs fractions, créant ainsi un état tampon entre la France et l'Allemagne, qu'il pourrait ensuite étendre à l'est et au sud, afin de reconstituer l'ancienne Lotharingie, dont il rêvait de devenir le souverain.



Pour amorcer la réalisation de son projet, croyant pouvoir profiter de la confiance que lui témoignait René II, il massa aux frontières de la Lorraine des troupes qui commencèrent à s'y infiltrer, déclarant qu'il agissait ainsi, (selon Dom Calmet dont je cite la phrase) *«dans la vue d'empêcher qu'on ne fit aucune entreprise contre le duc de Lorraine»*. Mais celui-ci, ajoute Dom Calmet, lui demanda de les retirer, requête dont il ne tint aucun compte, laissant au contraire ses troupes pénétrer de plus en plus profondément à l'intérieur du duché. Puis il alla plus loin, insistant auprès de René pour qu'il acceptât de signer avec lui un traité d'alliance contre Louis XI, proposition à propos de laquelle Dom Calmet écrit (je cite) : *«René II s'en défendit, disant qu'il était ligué avec Louis XI et qu'il lui était impossible de manquer à sa parole»*. En outre, comme l'écrit l'abbé Marshall, auteur d'une *«Analyse de la Chronique de Lorraine»* parue en 1860, *«Cette convention mettait ses Etats à la merci de Charles»*. Finalement, le jeune duc fut contraint de céder sous la pression de son puissant voisin, et Dom Calmet précise (je cite) qu'*«Il ne signa ce traité qu'avec une répugnance infinie, et»* (information de grande importance, comme nous le verrons dans un instant) *«il résolut de traiter secrètement avec le roi de France»*.

Début avril, Charles revint d'Alsace et traversa de nouveau la Lorraine pour se rendre au Luxembourg, constatant l'irritation de la population. Reçu à Nancy avec froideur - *«ni fête ni banquet»*, écrit Pierre Frederix - il partit pour le Luxembourg le 2 avril, d'où il revint un mois plus tard. Cette fois, il ne s'arrêta pas à Nancy, mais se rendit au château de Pierrefort, qui, comme on l'a vu, appartenait à Campo Basso, car celui-ci, accompagné de ses deux fils et de trois autres recruteurs, venait de rentrer d'Italie, où il avait enrôlé des mercenaires dont Christian Pfitser nous précise qu'ils constituaient (je cite) *«une troupe magnifique composée d'au moins 1 000 hommes, dont 400 étaient commandés par Campo Basso»*.

A ce stade du récit des démêlés de la Lorraine avec la Bourgogne, et du rôle qu'y joua le condottiere, une question vient tout naturellement à l'esprit : quelle fut sa réaction, quand, dès son retour, il se rendit compte que les principales villes et places fortes lorraines avaient, pendant son absence, été occupées par des troupes bourguignonnes ?

Puisque nous savons qu'il était un ami de la Lorraine et de ses ducs, et, compte tenu du portrait parfaitement clair de loyal serviteur que nous a donné de lui René 1<sup>er</sup> d'Anjou, il est naturel de penser que, mis au courant, peut-être par René II lui-même, de l'abus de confiance commis par le Téméraire, il dût juger cette félonie avec la sévérité qu'elle méritait et exprimer à René sa solidarité dans cette épreuve. Et, puisque nous savons - Dom Calmet l'affirme - que le jeune duc avait décidé d'entamer des pourparlers secrets avec Louis XI, on est

en droit de supposer qu'il ne dissimula pas cette décision au condottiere, en qui il devait avoir toute confiance, puisque celui-ci avait largement démontré son amitié et sa fidélité envers sa famille.

Le fait que René II lui ait fait cette confiance, que je viens de présenter comme une hypothèse, ne mérite-t-il pas de devenir une certitude, quand on sait que les chroniqueurs, à la fois Commines et l'auteur de la Chronique de Lorraine, font état, à plusieurs reprises, des rapports occultes qu'ils nouèrent entre eux ? A ce sujet, une phrase relevée chez Dom Calmet est tout à fait explicite, je la cite mot pour mot : «*Campo Basso avait des intelligences secrètes avec René II et Louis XI*».

En conséquence, rien ne s'oppose à penser que si, après son retour en Lorraine, il demeura au service de Charles de Bourgogne, ce fut avec l'accord et, pour mieux dire, la complicité de René, qui, en stratège beaucoup plus avisé qu'on ne pourrait le croire, considéra que, faute de disposer à cette époque de forces suffisantes pour sa défense, il lui serait extrêmement utile, en attendant des jours meilleurs et le concours d'alliés pour recouvrer son indépendance, d'encourager l'ami italien de son trône à accepter l'offre du Téméraire de le servir, car il il pourrait ainsi compter sur l'aide occulte de ce que nous appelons de nos jours un «agent secret», infiltré parmi les troupes de l'adversaire.

Une fois de plus, ce que je viens de dire n'est qu'une hypothèse, mais nous allons voir que vont se produire un certain nombre d'événements qui seront en parfaite cohérence avec cette hypothèse. En effet, en plusieurs circonstances où l'occasion fut offerte à Campo Basso d'agir, à l'insu de Charles bien entendu, en faveur des actions menées par René II, il ne manqua pas de le faire, ni d'aller à l'encontre des intérêts ou des ordres du Téméraire. C'est ce qui lui vaudra d'être accusé par certains de «*trahison*», d'ourdir de «*noirs complots*», alors qu'il ne faisait qu'accomplir le devoir de tout émissaire agissant au sein du camp de l'ennemi.

Un premier exemple de l'influence qu'exerça Campo Basso à l'encontre des intérêts du Téméraire va nous en être donné quand nous allons aborder le second semestre de l'année 1474, au début duquel la puissante armée de Charles, qu'accompagnaient Campo Basso, ses deux fils et leurs cavaliers, se dirigea vers le nord, en direction de la ville allemande de Neuss, située non loin de la frontière orientale de la Hollande, qui était possession bourguignonne.

Quelle était la raison de cette entreprise ? C'était parce qu'un moyen de s'étendre vers l'est s'offrait au Téméraire, s'il s'emparait de la ville de Cologne, à propos de laquelle une querelle divisait les princes allemands. Et, comme Neuss

en était le bastion avancé, une fois ce bastion tombé entre ses mains, Cologne serait à lui, ce qui lui ouvrirait les portes d'autres villes d'outre Rhin.

Cette entreprise allait se terminer par un échec total, car non seulement les défenses de la ville étaient si puissantes qu'elle s'avéra imprenable, mais encore l'empereur et les princes d'Allemagne vinrent masser, non loin des retranchements des assiégeants, des troupes que celles de Charles ne réussirent pas à déloger.

Or, au sujet des tentatives de prise de la ville, Marcel Brion (membre de l'Académie Française), écrit (dans un livre intitulé «Charles le Téméraire, Grand Duc d'Occident») (je cite) : *«Les premières tentatives faites pour prendre la ville échouèrent en raison de ses défenses et de la maladresse de Campo Basso, qui fit manquer l'opération»*. Dans un autre passage, le même auteur insiste (je cite à nouveau) : *«Ce premier échec causé par Campo Basso coûta beaucoup de monde aux Bourguignons»* et *«plus tard, Campo Basso fit construire une tour de trente pieds de haut pour approcher des murs»*, mais ce fut un nouvel échec car *«la tour fut incendiée»*. Voilà qui ressemble de bien près à une action de sabotage, en cohérence avec ce qui a été exposé tout à l'heure !

Pour en finir avec 1474, qu'il suffise de dire que, peu après le départ du Téméraire pour Neuss, René II réussit à réunir suffisamment de partisans pour reprendre position dans quelques villes Lorraines, et qu'il entama avec Louis XI les contacts qu'il avait décidé de prendre, négociations et actions militaires au sujet desquelles Dom Calmet précise que (je cite) *«pendant que ceci se passait en Lorraine, le duc de Bourgogne assiégeait la ville de Neuss»*.

Passons à présent à l'année 1475.

## 1475

Pendant que Charles le Téméraire s'obstinait sans succès devant les remparts indestructibles de Neuss, René II, qui avait besoin d'appuis, adhéra au mois d'avril à la ligue qui, pour résister aux ambitions bourguignonnes, avait été constituée par les villes suisses, alliées à l'Autriche et aux cités alsaciennes soulevées contre l'occupation bourguignonne.

Puis, au mois de mai, René II lança à son adversaire un défi dont il chargea un héraut, qui, le 9 de ce mois, se présenta devant Charles à son camp de Neuss et jeta à ses pieds, en signe de provocation, un gantelet ensanglanté, défi que Charles, évidemment, traita par le mépris.

Les mois passèrent, et, se rendant compte que son projet de s'emparer de Neuss ne pouvait aboutir, le Téméraire y renonça, il fit la paix avec l'empereur

d'Allemagne et il résolut de replier ses troupes vers la Lorraine, décidé à s'en emparer de façon définitive.

Mais, comme il lui fallait d'abord se débarrasser de René II et de ses partisans, il fallait envoyer des troupes contre eux, et, en cette circonstance, le destin fit bien les choses, car ce fut à Campo Basso que Charles confia cette mission, ce qui va nous permettre de constater que celui-ci va, à plusieurs reprises en quelques mois, se conduire en allié occulte de la Lorraine !

En effet, au mois de juillet, après avoir occupé quelques bourgades, il mit le siège devant Conflans-en-Jarnizy, mais, quand il vit arriver René à la tête de ses partisans, il s'esquiva, levant le siège et se repliant au Luxembourg, où il se tint immobile sans rien tenter contre les insurgés lorrains, ce qui laissa les mains libres au jeune duc pour lever d'autres volontaires, tandis que Charles et le gros de ses troupes se trouvaient toujours devant Neuss, prenant leurs dispositions pour lever le camp et revenir en Lorraine.

On peut ici se demander pourquoi, constatant l'inertie du condottière, le Téméraire ne fut pas pris de soupçons envers lui. Mais cela peut s'expliquer car, au début du mois d'août, René retira très officiellement à Campo Basso la seigneurie d'Einville-au-Jard, que lui avait donnée ses prédécesseurs, comme l'atteste une lettre dans laquelle il justifie sa décision dans les termes suivants (cf. Doyen Schneider - P.U.N. 1982) : *«Le comte de Campebasse s'est tourné devers le duc de Bourgogne et l'a servi en la guerre qu'il nous fait présentement»*.

Puisque, comme nous allons le voir, le condottiere allait continuer à agir en faveur de René, ne peut-on en conclure que, si celui-ci agit ainsi, ce fut pour écarter tout soupçon dans l'esprit du Téméraire? Compte tenu du comportement du Condottiere, c'est la seule explication plausible, d'autant plus que (), quand Campo Basso, (lors de la bataille de Nancy), prendra sa dernière initiative en faveur de René, celui-ci s'empressera de lui restituer Commercy, qu'il lui avait achetée quelques années auparavant.

Le 11 septembre, grâce à l'inertie de Campo Basso, René reprit possession de Nancy, mais, comme on savait que Charles ne tarderait pas à revenir à la tête de forces très importantes, les amis du jeune duc lui conseillèrent de quitter la Lorraine afin d'aller chercher des alliés, avec lesquels il reviendrait libérer le territoire.

René partit donc pour Senlis, où se trouvait Louis XI, afin de solliciter son aide et, dès le mois d'octobre, le Téméraire en personne se présenta devant Nancy pour y mettre le siège. Or, écrit don Calmet (que je cite textuellement) : *«Nancy tint plus long-temps que Charles le Téméraire ne l'avait espéré»*, car *«Campo Basso, qui avait des intelligences secrètes avec Louis XI et le duc René, leur avait*

*promis de faire tout son possible pour faire traîner le siège en longueur*». Philippe de Commines le confirme, écrivant (je cite) qu'il *«pouvait sans difficulté faire en sorte que manquent certains approvisionnements nécessaires pour prendre la ville»*, mais il ajoute, puisqu'il était toujours prêt à noircir le condottière, qu'il était (je cite encore) *«quelqu'un de très nuisible»*. Malgré cela, les défenseurs de Nancy durent se rendre le 26 novembre, Charles y fit son entrée le 30, et, le 18 décembre, les Etats Généraux de Lorraine furent contraints de le reconnaître comme leur duc.

Nous voici arrivés à l'année 1476, qui va préluder à la chute du Téméraire.

## 1476

Au mois de février, le Téméraire, qui avait une revanche à prendre sur les Suisses, car ils avaient apporté leur appui aux Alsaciens révoltés contre lui, partit à nouveau en campagne, convaincu qu'il remporterait une victoire facile, qui serait le premier acte de la réussite de son grand projet de reconstitution de la Lotharingie.

Or, en mars, il subit un grave échec devant la ville de Grandson. (il est inutile d'en expliquer les raisons, qui sont étrangères à notre sujet). Puis, après s'être replié à Lausanne pour réorganiser ses troupes, celles-ci furent à nouveau mises en déroute, en juin, devant la ville de Morat, au cours d'une bataille à laquelle participa René II, arrivé d'Alsace à la tête de cavaliers. Ce second échec contraignit Charles à se replier avec son armée en Bourgogne, pour y méditer sur les dispositions à prendre.

Pendant cette peu glorieuse campagne, que faisait Campo Basso ? Il n'avait pas accompagné l'armée bourguignonne en Suisse, car, après le coup d'état perpétré par le Téméraire à Nancy, il avait déclaré qu'il voulait partir en pèlerinage à Compostelle. On peut se demander pourquoi Charles accepta de se passer de lui, mais, puisqu'il devait laisser des troupes d'occupation en Lorraine, il ne vit sans doute pas d'obstacle à ce que les cavaliers de son condottière en fassent partie, sous le commandement de ses fils, qui, je le rappelle, étaient arrivés d'Italie avec lui.

Au cours de son voyage de retour, Campo Basso se rendit en Bretagne, dont le duc François était, comme lui, un Montfort, donc un lointain parent, et voici ce qu'écrivit à ce sujet l'historien italien Benedetto Croce : *«Très bien accueilli, il s'épancha contre le duc de Bourgogne, en le décrivant comme quelqu'un de très cruel et d'inhumain, et en expliquant que, dans toutes ses entreprises, il n'y avait rien de bon»*. Le même auteur ajoute que Louis XI, mis au courant de cette

rencontre - on sait qu'il avait des yeux et des oreilles un peu partout - par l'intermédiaire du gouverneur du Dauphiné, Dunois, lui proposa de le rejoindre pour servir directement dans ses troupes au lieu de s'en retourner en Lorraine. Cela confirme la complicité du condottière avec non seulement René II, mais encore le roi de France, qui avait su apprécier ses compétences, car il lui offrit une rémunération très généreuse. Mais il refusa, préférant retourner auprès de ses fils, ce qui n'a rien d'étonnant, car, faute de les rejoindre, il pouvait les mettre dans une position dangereuse. Et *«ce fut à la fin du mois de juin qu'il rejoignit Metz»* précise l'historien italien, tandis qu'en Lorraine la révolte grondait partout et que Nancy était occupé par des troupes bourguignonnes sous le commandement du sire de Bièvre, Jean de Rubempré.

Au mois d'août, tandis que le Téméraire était réfugié en Bourgogne, René II, aidé financièrement par Louis XI, regagna son duché avec des volontaires recrutés à Bâle et à Strasbourg, dans l'intention d'assiéger Nancy pour la reprendre à ses occupants, pensant que Charles renoncerait à l'y rejoindre. Il ne se trompait guère, car, après les échecs subis en Suisse - et l'hiver n'étant pas loin - certains officiers bourguignons s'efforçaient de convaincre leur duc de surseoir à une nouvelle campagne.

Arrivé à pied d'œuvre, René s'empara d'abord de Pont-à-Mousson afin de barrer la vallée de la Moselle à des troupes luxembourgeoises postées par Campo Basso entre Thionville et Metz. Or, on sait, cette fois par le chroniqueur bourguignon Molinet, qu'au lieu d'attaquer René, Campo Basso déclara qu'il y avait une meilleure voie pour atteindre Nancy : la route de Nomeny. Mais, comme Nomeny appartenait à l'évêque de Metz dont il fallait obtenir l'autorisation, il entreprit des négociations qui traînèrent en longueur. Des renforts lui arrivèrent des Pays-Bas, mais il les retint, se bornant à faire parvenir de belles promesses au sire de Rupempré, commandant des troupes d'occupation de Nancy, promesses que Molinet compare (je cite) au *«réconfort adressé par les anges aux âmes du purgatoire»* !

Rubempré, non secouru, finit par quitter Nancy, le 7 octobre, et René y installa ses propres troupes. Or on apprit bientôt que, malgré l'approche d'un hiver qui s'annonçait très rude, le Téméraire avait quitté la Bourgogne pour revenir en Lorraine. Aussi, le jeune duc repartit-il en Alsace et en Suisse, où il avait su se faire suffisamment apprécier pour réussir à y recruter, avec une nouvelle aide financière de Louis XI, des forces importantes, susceptibles, cette fois, de lui assurer la victoire.

Nous abordons ici au dernier acte du conflit.

Charles de Bourgogne, revenu en Lorraine, se présenta devant Nancy le 25 octobre et, dès le début du siège, Campo Basso se conduisit, une fois encore, comme un allié de René, puisque don Calmet écrit (je cite textuellement) : *« Si le duc avait pressé le siège, comme il l'aurait pu en battant la ville par son artillerie, il l'aurait sans doute emporté, mais il était trahi par Campo Basso, qui ne fournissait pas à propos les choses nécessaires pour le service de l'artillerie »*.

Les assiégés tinrent bon, mais, les vivres s'épuisant peu à peu, ils souffrirent bientôt d'une atroce famine, tandis que, à l'extérieur des remparts, les assiégeants subissaient les rigueurs d'un hiver exceptionnellement froid.

Pendant le siège, se produisit un incident, qui, bien qu'il n'ait eu aucune influence sur l'issue du conflit, mérite d'être présenté, car il apporte un éclairage de plus sur la mission secrète de Campo Basso et sur les calomnies dont il a été l'objet.

Des émissaires avaient été envoyés par René en Lorraine pour passer, de nuit, les lignes ennemies et s'introduire dans la ville afin d'encourager ses défenseurs en leur annonçant l'arrivée imminente de l'armée de leur duc. Or, au cours de cette périlleuse mission, l'un d'eux, appelé Suffren de Baschi, fut arrêté et pendu sur l'ordre du Téméraire, bien que ses officiers, et Campo Basso, lui eussent demandé de lever sa condamnation, car il n'avait fait que son devoir de soldat. Eh bien, on trouve chez l'historien italien Croce la phrase suivante (je cite) : *« Campo Basso le connaissait pour l'avoir eu pour compagnon et ami à la cour des Anjou »* et Marcel Brion, de l'Académie Française, précise (je cite) : *« Ce gentilhomme était l'agent secret qui servait d'intermédiaire entre le condottiere et le duc de Lorraine »*. La chronique de Lorraine dit aussi que, comme Campo Basso intervenait de façon pressante en faveur de Suffren, le Téméraire, pris de fureur, le souffleta avec son gantelet de fer.

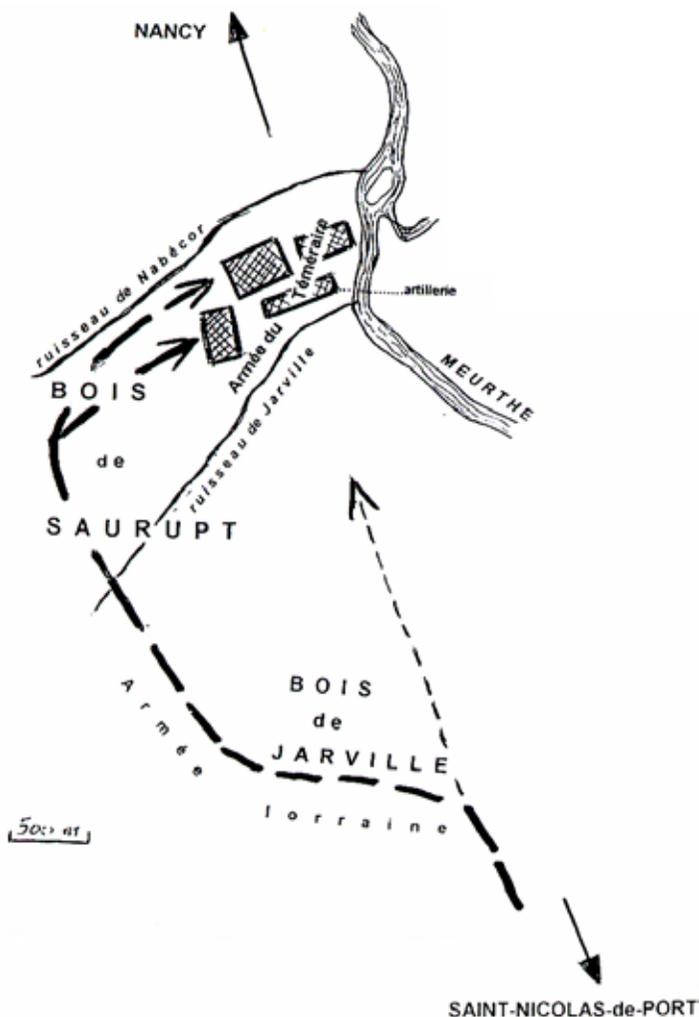
Cet épisode, que la Chronique de Lorraine conte sous cette forme, a été rapporté par Commines de façon très différente. Il écrit que Baschi demanda à parler à Charles afin de lui faire, en échange de sa vie, une révélation d'importance capitale. Mais Campo Basso, craignant que cette révélation ne fût la dénonciation de ce que Commines appelle sa « trahison », aurait, par lâcheté, empêché cette entrevue et fait hâter la pendaison du condamné. Cette version des faits, qui est une façon de plus, de la part de Commines, de noircir l'image du condottiere, n'est pas crédible, car, si elle l'était, Commines n'aurait pu la connaître que par le témoignage d'un bourguignon présent lors des faits, donc la « trahison » de Campo Basso aurait été découverte, et il aurait été pendu, lui aussi !

Arrivons-en maintenant aux derniers jours de décembre, quand on apprit que René II avait atteint Saint-Nicolas-de-Port à la tête d'une puissante armée composée de Suisses, d'Alsaciens et d'Autrichiens, renforcée par ses partisans lorrains.

Tandis que le Téméraire disposait ses troupes en ordre de bataille à Jarville, «*Le jour même*», écrit don Calmet, «*Campo Basso déserta avec 140 hommes, et, le lendemain*» ses deux fils «*firent de même avec leurs hommes d'armes*», puis, «*Campo Basso se rendit à Vandoeuve, puis à Ludres, puis à Saint-Nicolas*»... et demanda «*à ses compagnons de l'attendre jusqu'il ait parlé au duc. Les Suisses le laissèrent passer*» (ce détail est très important, comme nous le verrons tout à l'heure), puis, (je cite toujours) «*étant arrivé vers René, il le pria de trouver bon qu'il allât se saisir du pont de Bouxières-aux-Dames pour y arrêter les Bourguignons en fuite après leur défaite, qu'il tenait très assurée*». L'auteur de la Chronique de Lorraine précise aussi qu'au cours de cet entretien furent évoqués les services que le condottière avait «*de tous temps*» rendus aux «*prédécesseurs*» de René, la perte de ses biens à cause de sa fidélité à René 1<sup>er</sup> puis sa fidélité à sa descendance, ainsi que le don qui lui avait été fait de la seigneurie de Commercy. Or, après ce don, Commercy lui avait été rachetée par René ; Campo Basso lui demanda donc de renouveler ce don, et le chroniqueur conclut (je cite) : «*René II lui accorda volontiers tout ce qu'il lui demandait*», ce qui est un signe de plus de l'entente qui les unissait.

Au sujet de cette rencontre, j'ai dit tout à l'heure qu'il était très important de savoir que l'avant-garde suisse de René laissa entrer Campo Basso dans Saint-Nicolas. En effet, Commines déclare le contraire, écrivant ceci : «*Quand Campo Basso arriva, les Suisses lui dirent de se retirer, car ils ne voulaient pas de traître parmi eux*», ce que nie don Calmet, qui écrit (je cite) : «*Il est assez malaisé de concilier cela avec notre chronique manuscrite*». On ne peut être plus clair sur la volonté de Commines de noircir Campo Basso.

On connaît la suite : le 5 janvier, peu après le premier choc des deux armées, celle de René II avait fait un mouvement tournant pour attaquer l'ennemi sur son flanc (cf. **carte**) celle de Charles prit la fuite, celui-ci fut tué, et l'on trouve chez Dom Calmet un détail qui n'est pas sans importance ; il écrit en effet : «*La bataille continua jusqu'à la nuit, car le duc René était encore dans les jardins de Bouxières-aux-Dames à 5 heures du soir*». Ce détail nous révèle que, puisque Campo Basso se trouvait lui-même à Bouxières, où René l'avait envoyé, celui-ci le rejoignit dès les premiers signes de sa victoire, ce qui confirme qu'il le considérait comme un de ses plus fidèles serviteurs.



Qu'advint-il ensuite de lui ? Quelques mois à peine après la bataille de Nancy, il quitta la Lorraine, sollicité par la république de Venise pour organiser sa défense contre la menace Turque. Il se trouvait à pied d'œuvre dès le début de juin 1477, nous apprend l'historien italien Croce, qui précise (je cite) : « *Un ambassadeur du vieux roi René d'Anjou* » (celui-ci mourra trois ans plus tard, âgé de 71 ans) « *invité à Venise, recommanda au nom du roi le comte Nicolas* » (de Campo Basso), qui fut présenté comme (je cite) : « *Virum probum et fidelissimum servitorem* », mots qu'il est inutile de traduire !

Enfin, atteint d'une grave maladie, il mourut dans le courant de l'année 1478, donc un an environ après la victoire de René II.

Il est temps, à présent de conclure en exprimant le souhait que les faits rappelés aujourd'hui puissent effacer l'image déshonorante et injuste que certains se sont complus à nous donner du comte de Campo Basso et de lui restituer la place qu'il mérite dans l'Histoire de la Lorraine.

Je résume ces faits, fondés sur des documents incontestables :

- son dévouement et sa fidélité sans faille envers René 1<sup>er</sup>, qui fut duc de Lorraine

- ses séjours prolongés en Lorraine, en compagnie du fils et des petits-fils de celui-ci

- les textes qui mentionnent ses accords secrets avec René II et Louis XI lors des affrontements avec le Téméraire

- les diverses circonstances dans lesquelles il agit à l'encontre des intérêts du Téméraire et en faveur de la cause lorraine, ce qui lui valut l'attribution de la Seigneurie de Commercy, ainsi que les terres et les revenus qui y étaient attachés, non seulement pour lui, mais encore pour toute sa descendance

Quant au portrait qu'a donné de lui Philippe de Commines, voici ce qu'en écrit Benedetto Croce : il y a tout lieu de penser que l'âcreté du ton de Commines à l'égard de Campo Basso et son obstination à le noircir pourraient être dus à des motifs de rancune personnelle, dont nous ignorons la nature, et cet auteur ajoute que l'on ne possède aucun moyen de savoir s'il a volontairement falsifié les faits ou s'il a simplement rapporté, sans exercer aucun esprit critique, des racontars qui couraient en ce temps là sur des faits qui s'étaient produit 10 à 15 ans auparavant.

Je termine en posant une question : n'est-il pas légitime de penser que le fait que René II ait confié une mission secrète à un ami de son trône, est de nature à remplacer l'image de jeune duc un peu naïf que certains nous présentent, par celle d'un prince doué d'un solide bon sens, capable de concevoir une stratégie à long terme et efficace, c'est à dire un homme de la Renaissance, par opposition à l'homme du moyen âge qu'était le Téméraire, qui demeurait convaincu que la force brutale pouvait toujours triompher ?

Telle est ma conclusion, et je vous remercie de votre attention.

## Communication de Monsieur Edmond Thiébault



Séance du 4 avril 2008



### Une querelle ecclésiastique - curés primitifs contre vicaires perpétuels - à travers quelques arrêts de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois

I - La lecture des arrêts du 18<sup>ème</sup> siècle de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, conservés aux Archives de Meurthe-et-Moselle, réserve des surprises étonnantes au lecteur du XXI<sup>ème</sup> siècle. Rappelons que la Cour Souveraine - qui prendra le titre de Parlement de Nancy en 1775 - était la juridiction suprême du duché, sauf pour le Barrois Mouvant (rive gauche de la Meuse) pour lequel le duc de Lorraine prêtait hommage au roi de France depuis qu'un duc de Bar s'était, en 1301, fait battre par Philippe le Bel et avait dû signer le traité de Bruges. Les juridictions du Barrois mouvant (Baillages de Bar le Duc et de Lamarche) dépendaient donc en appel, à ce titre, du Parlement de Paris. D'autre part, Metz, Toul et Verdun, les Trois-Evêchés, dépendaient judiciairement du Parlement de Metz.

Je vous ai déjà entretenu des étonnantes querelles judiciaires nées des droits honorifiques (encens, eau bénite, etc.) des seigneurs dans les églises paroissiales.

Cette fois il ne s'agit plus d'un conflit entre seigneurs et curés ou entre notables mais d'une guerre judiciaire entre ecclésiastiques et toujours dans le cadre de la paroisse.

Les antagonistes sont, d'une part, celui qu'on appelait «le curé primitif» - personne physique ou personne morale (chapitre ou abbaye)- et, en face, celui qu'on appelait le «vicaire perpétuel».

Et cela m'a remis instinctivement en mémoire de très vieux souvenirs scolaires de mes cours de littérature sur Boileau qui, à côté de son «Art Poétique, s'était lancé dans le poème héroï-comique du «Lutrin» qui racontait en six chants et en vers, la querelle entre deux chanoines de la Sainte Chapelle à Paris à propos de l'emplacement dans le chœur d'un lutrin (gros pupitre où se trouvait les livres de chant). L'un voulait installer cet énorme lutrin devant la place de l'autre chanoine qui se trouvait ainsi complètement caché et ne voyait plus rien. L'autre s'y opposait évidemment. Le tout se terminant par une bataille entre les chanoines et leur supporters devant l'étalage d'un libraire installé dans les couloir du Palais de Justice, les munitions étant les ouvrages de ce malheureux libraire !

Je n'ai pas le souffle épique de Boileau et les arrêts que je vais vous citer, s'ils relatent des faits aussi ridicules à nos yeux contemporains que ceux du Lutrin de Boileau, ne sont malheureusement pas en vers.

Je resterai donc en prose pour chanter les aventures de mes ecclésiastiques batailleurs. Une petite fantaisie - pas très académique- que vous voudrez bien me pardonner.

## II - Avec une double constatation préalable et un peu surprenante :

a - Une histoire de coût - Car si dans la guerre du Lutrin, le seul qui pouvait se plaindre financièrement, c'était le libraire dont on saccageait les livres, par contre dans cette bataille des curés primitifs, les aventures de mes héros avaient un coût fort important, celui des frais de procédures à une époque où la justice n'était pas gratuite et où il fallait rémunérer son avocat, son procureur, ses juges (les épices) et les greffiers. Les décisions que je cite étant, au surplus, celles de la Cour Souveraine, juge d'appel, cela supposait une ou plusieurs décisions de première instance donc des frais antérieurs à ceux de la Cour.

Une fortune !

Mais l'époque était procédurière. Rappelez vous que la seule comédie écrite par Racine s'intitulait : «Les plaideurs» et que Racine faisait dire à la comtesse de Pimbeche, plaideuse invétérée dont les enfants voulait lui interdire de plaider cette phrase mémorable : «Vivre sans plaider, est-ce là contentement».

b - deuxième surprise : une histoire de compétence- Dans un domaine qui apparaît essentiellement relatif à la discipline ecclésiastique, ce sont les juridictions séculières -dont la Cour Souveraine- qui ont réussi à accaparer

ce contentieux alors qu'il existait des juridictions religieuses - les officialités - dont on aurait pu penser qu'elles étaient normalement seules compétentes en cette matière. Mais depuis longtemps les juridictions séculières s'employaient à grignoter la compétence de ces officialités, ce qui était peu étonnant à une époque d'étroite connivence entre l'Etat et l'Eglise. C'est le roi, vous le savez, qui nommait les évêques et les abbés des principales abbayes (concordat de Bologne).

III - Pour comprendre ces querelles judiciaires dont je veux vous parler, il faut rappeler que nombre de paroisses avaient été, sous l'Ancien Régime, créées par des abbayes ou par des chapitres de chanoines. Et pour administrer ces paroisses, abbayes et chapitres avaient finalement délégué un prêtre séculier. L'abbaye ou le chapitre revendiquaient donc le titre de «curé primitif», le prêtre délégué prenant celui de «vicaire perpétuel», perpétuel car il était nommé à vie comme les curés de l'époque, contrairement aux vicaires de paroisse qui était révocables. Bien que n'administrant pas la paroisse, ces «curés primitifs» tenaient essentiellement à cette qualification de «curé» car elle entraînait une double conséquence :

1° - curé officiel de la paroisse, l'abbaye ou le chapitre percevait personnellement les dîmes attachées à la paroisse, impôt en nature pour l'entretien du clergé. Ils étaient, ce qu'on appelait, les «décimateurs» de la paroisse. En contrepartie, ce curé primitif devait assurer l'entretien de son vicaire perpétuel en lui assurant un minimum qu'on appelait la portion congrue, sorte de SMIC ecclésiastique, dont le montant était fixé par les autorités ducales puis royales.

Malgré cela, les curés primitifs n'étaient pas toujours généreux avec leurs vicaires perpétuels comme en témoigne le nombre d'arrêts sur la question du traitement du vicaire que j'ai trouvé et dont je vous fais grâce.

Dans les trois diocèses lorrains (Toul, Nancy, Saint-Dié), il y aurait eu, selon le cardinal Mathieu - L'ancien régime en Lorraine et en Barrois - sur 1100 prêtres, 450 à la portion congrue : plus du 1/3.

Voltaire, dans son dictionnaire philosophique s'en donnait à cœur joie : *«Je plains le curé à la portion congrue à qui des moines osent donner un salaire de 40 ducats pour aller faire, pendant toute l'année, les fonctions les plus désagréables et souvent les plus inutiles. Cependant l'abbé, gros décimateur, boit son vin de Volnay ou de Beaune, mange ses perdrix et ses faisans, dort sur le duvet avec sa voisine et fait bâtir un palais. La disproportion est trop grande».*

2° - Seconde prérogative : le curé primitif nommait seul le vicaire perpétuel sans que l'évêque n'ait rien à dire, sauf à vérifier que le candidat répondait aux normes ecclésiastiques exigées.

IV - L'origine des querelles entre curés et vicaires va venir des juristes. Nous sommes, rappelons-le, dans le domaine du droit. Faut-il rappeler qu'à cette époque, le droit de l'église - droit canon - était enseigné dans les facultés de droit au même titre que le droit romain ou le droit français. On était docteur «in utroque jure» (dans les deux droits). Les juristes enseignaient donc que ce titre de curé primitif pouvait se prescrire par non-usage. Si bien que, comme pour l'île de Clipperton où la marine nationale débarque tous les deux ans pour maintenir les droits de la France, le curé primitif - pour sauvegarder son droit - devait se manifester chaque année dans la paroisse.

Mais comment se manifester, toute la question était là. Finalement, on admettait en France - il avait fallu pour cela une déclaration royale du 30 juin 1690 pour mettre fin aux querelles - que le curé primitif avait le droit d'assurer le service divin dans la paroisse de son vicaire perpétuel aux quatre fêtes solennelles (sans doute Noël, Pâques, Pentecôte et Toussaint) ainsi que le jour de la fête du Saint Patron de l'église et qu'il pouvait percevoir, ces jours-là, la moitié des oblations et offrandes et quêtes.

C'est ce que décidaient également pour la Lorraine, les arrêts de la Cour Souveraine.

Appelons cela le «service minimum»

V - Mais même limitée, cette prérogative minima était mal perçue par les vicaires perpétuels soucieux de rester les maîtres chez eux dans leur paroisse.

La situation de curé primitif était très discutée à la fin de l'Ancien Régime. Ainsi le dictionnaire dit de Trévoux des Jésuites - édition 1760 - au mot «curé primitif» affirme crûment :

*«La qualité de curé primitif est odieuse. Elle dépouille le curé de la récompense légitime due à son travail et ne lui laisse qu'un revenu médiocre avec le titre de vicaire perpétuel.»*

Et j'ai relevé que le cahier des doléances du clergé du Poitou en 1789 demandait, dans son article 10, notamment qu' :

*«Une loi règle les droits des curés primitifs vis à vis des vicaires perpétuels et l'on doit demander qu'ils ne puissent plus exercer de fonctions dans les églises paroissiales sous aucun prétexte.»*

Dans ce climat de contestation, il ne faut pas s'étonner que certains vicaires perpétuels -soucieux de leur tranquillité- aient fait de la résistance, même contre ce service minimum.

a) D'abord certains contestent la qualité de curé primitif.

Ainsi à Rambervillers, paroisse qui dépendait de l'abbaye de Senones. Le père abbé nommait donc le vicaire perpétuel de cette paroisse. Or voilà que l'évêque de Toul obtient par faveur - nous dit Dom Calmet- de Stanislas, le 9 février 1748, le droit de nommer désormais le curé de Rambervillers. Du coup, Léopold Ignace François Bertaut, vicaire perpétuel dudit Rambervillers, saute sur l'occasion pour tenter se libérer de l'abbaye.

Il saisit la justice pour faire juger que l'abbé de Senones - puisqu'il ne nomme plus le vicaire- ne peut plus agir comme curé primitif en officiant aux principales fêtes de l'année. Plus de nomination, plus de curé primitif et surtout plus d'intrusion de ce dernier dans la paroisse.

On sait qu'à l'époque, ce n'était pas toujours le grand amour entre clergé séculier et clergé régulier.

Mais le 13 juillet 1750, la Cour Souveraine estime que si l'abbé ne peut plus nommer à la cure, il reste néanmoins curé primitif. Elle maintient donc les religieux de Senones au droit de faire célébrer le service divin les fêtes solennelles de l'année et le jour de la patronne de la paroisse, Saint-Libaire, et elle condamne le pauvre vicaire perpétuel à 100 fr de dommages intérêts, plus les frais.

La liberté coûte chère à acquérir !

b) D'autres chicanent sur l'étendue de ce service minimum .

Ainsi à Varangéville. Le curé primitif est le chapitre de la Primatiale de Nancy et la paroisse est desservie par le couvent bénédictin de Saint-Nicolas qui délègue un de ses moines qui joue donc le rôle de vicaire perpétuel. Drame horrible : le chapitre entend officier non seulement aux premières vêpres lors de la fête du Saint patron, ce qu'admettaient les Bénédictins. Mais, gourmand, le chapitre veut également officier aux secondes vêpres alors que les bénédictins prétendaient être en possession immémoriale de les chanter seuls. La Cour, dans un arrêt du 4 décembre 1702, arbitre cette grave question en donnant raison au chapitre estimant que la qualité de curé primitif entraîne le droit de célébrer les deux vêpres et que ce droit ne se prescrit pas. La Cour rappelle donc bien que toutes ces questions ressortent du domaine du droit. On parle de possession immémoriale et de prescription.

VI - Si ce n'est pas déjà très agréable pour un vicaire perpétuel de dépendre d'une abbaye, dépendre d'un simple prieuré, c'est proprement intolérable !

A - C'est le cas à Insming (Moselle aujourd'hui fusionné avec Albestroff) où il existait un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Saint-Mihiel et c'est le prieur qui est le curé primitif de l'église paroissiale.

Ce prieur - Dom François Chatel - qui semble être tout seul dans son prieuré - ne s'entend pas avec Mathieu Hauzen, vicaire perpétuel de la paroisse. Deux prêtres concurrents sur la même paroisse, cela risque de créer des étincelles et un long contentieux va naître de cet antagonisme :

«Homo homini lupus, sacerdos lupior», si mon latin est exact !

a) - Le premier arrêt que j'ai trouvé est du 30 août 1728.

Le vicaire perpétuel conteste justement au prieur la qualité de curé primitif. Résultat : le 23 novembre 1724 - jour de la Saint-Clément, patron de la paroisse - le prieur qui entendait officier à la messe paroissiale en tant que curé primitif se voit refuser ce droit par le vicaire perpétuel. Incident et procès en dommages-intérêts intenté par le prieur contre le vicaire. La Cour - après la sage lenteur de la procédure - (30/08/1728) - estime que le prieur est bien curé primitif et qu'il peut donc officier solennellement le jour du saint patron. Mais pour tenter d'apaiser le conflit, elle n'alloue aucun dommage-intérêt et compense les dépenses.

b) - La Cour décide également dans cet arrêt pour consoler le vicaire perpétuel - que ce vicaire perpétuel aura le droit - que lui contestait le prieur - de se qualifier de «curé vicaire perpétuel».

Et voilà au passage une autre source importante de contentieux dont il faut dire deux mots : le titre qu'on donne au vicaire perpétuel. Le vicaire perpétuel est en fait le vrai curé de la paroisse et il peut avoir, lui-même, des vicaires. Il souhaite donc avoir, ne serait-ce que vis à vis de ses paroissiens, le titre de «curé». Mais le curé primitif se cramponne à son titre et refuse à son vicaire perpétuel le droit de s'appeler curé. D'où un important contentieux - j'ai relevé pendant la période de 1710 à 1780 - pas moins de 13 arrêts de la Cour Souveraine sur cette question qui avait même donné lieu en France à deux déclarations royales (1726 - 1731) qui trouvent la solution. Solution géniale : on ajoute les deux titres : le vicaire perpétuel pourra prendre le titre de «curé vicaire perpétuel» mais il devra le prendre en entier sans pouvoir le scinder. Il n'est pas curé tout seul, il n'est pas vicaire perpétuel tout seul, il est les deux indissolublement !

Et c'est ce que décideront également les arrêts de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois.

b) - Revenons à Insming où le calme n'est pas revenu car voilà, 9 ans plus tard, un nouveau drame avec les mêmes protagonistes. Financée par Dom François Chatel, curé primitif et décimateur, on a rebâtit une nouvelle église paroissiale et on a donc installé de nouvelles cloches. Et Dom Chatel s'aperçoit que sur ces cloches figure la mention «Hauzen curé d'Insming» donc sans la mention «vicaire perpétuel». Fureur du prieur qui assigne son vicaire perpétuel. Il demande à la Cour de condamner Hauzen à faire buriner et effacer à ses frais cette mention sauf à lui à faire imprimer la mention «curé vicaire perpétuel». Il ajoute - ce qui montre le climat - une seconde demande pour voir condamner ce vicaire à lui déférer tous les droits honorifiques qui lui sont dus notamment l'eau bénite par présentation et l'encens par préférence aux autres. Le malheureux vicaire explique que c'est par erreur que l'ouvrier qui a fondu la cloche - peu au courant de ses subtiles discussions ecclésiastiques - a gravé tout naturellement «curé d'Insming» mais que lui, Hauzen, n'a jamais prétendu à cette qualité.

Finalement on enterre la hache de guerre et l'arrêt du 7 septembre 1739 constate un accord et l'entérine. On ne va tout de même pas refondre les cloches qu'on laissera en l'état et Mathieu Hauzen confirme, une nouvelle fois, que le prieur est bien le curé primitif et qu'il lui reconnaît, outre cette qualité, les droits honorifiques liés à cette qualité : droit de recevoir l'eau bénite par présentation et l'encens par préférence. Les dépens étant encore une fois compensés.

Et j'apprends en lisant la Notice de Lorraine de Dom Calmet que le prieuré a été finalement supprimé en 1749 et rattaché à l'abbaye de Saint-Mihiel. Tout est bien qui finit bien : plus de prieur sur place, plus de procès !

B - Autre prieuré, autre procédure. Il faudra deux arrêts -19 mars 1767 (3B IV 53) et 1<sup>er</sup> août 1769 ( 3 B V 89) - pour purger le litige entre Charles - Alexis Tallouard, vicaire perpétuel de Flavigny, et le prieur et les religieux bénédictins du même lieu . Le prieuré bénédictin - actuel office d'hygiène social - dépendait de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun. D'après Dom Calmet, il y avait à Flavigny un prieur et 6 religieux bénédictins.

Tallouard - qui ose prendre le titre de «curé» tout seul - rue dans les branards et prétend, lui aussi, que le prieur et les religieux bénédictins ne sont pas curés primitifs et que, par conséquent, c'est lui qui doit être maître dans la paroisse.

Et voilà que s'ouvre un autre type de contentieux que nous retrouverons : celui des processions. Que le curé primitif célèbre la messe et les vêpres aux cinq fêtes prévues, passe encore puisque c'est le service minimum qui paraît être la règle.

Mais que ce curé primitif veuille, en plus des messes solennelles et des vêpres à certaines fêtes, régir les processions, ce n'est pas acceptable. D'autant plus que, comme le remarque l'avocat Mareschal - dans son traité sur les droits honorifiques qui traite aussi des rapports entre curé primitif et vicaire perpétuel -, les arrêts n'ont pas établi une jurisprudence bien uniforme sur les droits du curé primitif en dehors du service minimum.

Or justement à Flavigny, le prieur entend présider la procession du 15 août qui, selon lui, doit se faire dans l'église du prieuré. Refus de Tallouard, le vicaire perpétuel, qui entend faire lui-même la procession à l'église paroissiale. Procès des bénédictins et la Cour rappelle à l'ordre Tallouard et, je reprends les termes de l'arrêt :

*«Maintient les religieux bénédictins de Flavigny au droit et possession de faire, par le prieur titulaire, et en son absence et empêchement, par le plus ancien des religieux, la procession générale de l'Assomption pour laquelle ledit Tallouard sera tenu de se rendre à l'église desdits religieux bénédictins, à l'heure qui lui sera indiqué et d'assister à ladite procession sous leur bannière ou sous celle de la paroisse, si bon semble, laquelle dans ce dernier cas, marchera en avant de celle desdits religieux».*

On respecte bien la hiérarchie. Ou bien Tallouard se met sous la bannière des religieux – donc se soumet. Mais s'il vient, par contre, avec la bannière de la paroisse, il devra marcher devant les religieux, position hiérarchiquement inférieure !

Et comme le rappelle un commentaire, le vicaire perpétuel doit venir, là encore, en personne et sans pouvoir déléguer un vicaire, sauf en cas d'absence nécessaire (maladie ou autre empêchement légitime). Il faut présenter un certificat médical !

Et ce même commentaire signale un arrêt de 1626 obtenu par les Chanoines de Beauvais à l'encontre du curé de Saint-Pierre de la même localité, prêtre particulièrement récalcitrant, arrêt qui oblige ce dernier à précéder la procession des chanoines en portant une baguette et un bouquet au bout pour bien signaler sa présence en avant ! C'est tout juste s'il ne doit pas venir entre deux gendarmes !

VII - A Mouzon, par contre, (près de Stenay - vallée de la Meuse après Verdun) les vicaires perpétuel semblent se moquer des décisions de justice. Un premier arrêt du Grand Conseil du 21 octobre 1675 rendu à la requête du curé primitif, l'abbaye bénédictine de Mouzon, avait du mettre à la raison Barthélemy Hays, vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Saint-Martin de Mouzon. L'arrêt décidait en effet que les religieux de cet abbaye étaient seuls en droit de convoquer et diriger les processions publiques et notamment de porter le Saint-Sacrement

à la procession de la Fête-Dieu, procession auxquelles le vicaire perpétuel et son clergé devraient assister malgré les protestations de Hays.

Il faut reconnaître que pour un curé de paroisse, ne pouvoir diriger la procession de la Fête-Dieu et porter le Saint-Sacrement ce jour-là, c'est être privé d'un grand moment. Et c'est frustrant. La procession de la Fête-Dieu, c'est, à l'époque, la grande fête paroissiale, le grand rassemblement de la paroisse à laquelle tout le monde participe. J'ai des souvenirs d'enfance à Vézelize : on sort de l'église en chantant et on va à travers le village de reposoirs en reposoirs (installés par les paroissiens qui se disputent pour savoir lequel sera le plus beau), avec les jeunes filles de la paroisse couronnées de fleurs et qui lancent des pétales de roses !

Procession tellement importante que c'est un arrêt de la Cour Souveraine du 15 juin 1699 qui réglementera la procession de la Fête-Dieu du 18 juin à Nancy. Avec un tableau de marche comportant la place de chaque corps, par ordre hiérarchique avec bannière et présence obligatoire.

On comprend l'amertume du clergé paroissial de Mouzon d'être privée de sa fête-Dieu et l'on apprend, par un deuxième arrêt du 17 mai 1724, comment elle s'est manifestée à Mouzon.

Les vicaires perpétuels, notamment les successeurs de Hays, se sont réfugiés dans l'abstention, la grève en quelque sorte ! Ils ne sont pas venus aux processions des bénédictins et ceux-ci l'ont fait constater. Ces vicaires perpétuels ont eu même parfois l'audace de se faire remplacer par un marguillier en surplis ou par des enfants de chœur, à la grande fureur des bénédictins. Les marguilliers étaient, à l'époque, réputés d'église mais même avec un surplis, ils ne pouvaient quand même pas remplacer le vicaire perpétuel. A fortiori, les enfants de chœur. La Cour rappelle donc ces vicaires perpétuels à leurs devoirs, sous peine de dommages-intérêts.

### XIII - Autre contentieux : celui des cloches

Car on s'aperçoit en consultant les arrêts qu'il y a en fait en fait trois grands types de litige entre curé primitif et vicaire perpétuel :

- le titre de curé (on l'a vu)
- le problème des processions - on verra d'autres exemples
- l'affaire des cloches

Ainsi à Mouzon, les bénédictins avaient obtenu qu'il soit interdit aux vicaires perpétuels de faire sonner les cloches de la paroisse pour la nuit de Noël et pour les messes de Pâques et de la Pentecôte avant que les messes correspondantes n'aient été sonnées à l'église de l'abbaye. Il faut éviter la concurrence ! Et là

encore, l'arrêt du 17 mai 1724 constate que ces vicaires perpétuels n'ont pas obéi et qu'ils ont fait sonner les cloches de la paroisse en même temps - pas avant - que celles des religieux ! Pour couvrir les cloches de l'abbaye sans doute !

IX - C'est encore une histoire de cloches, de procession et de bénédictins qui se passe à Bouzonville (En Moselle entre Thionville et Sarrelouis). Bouzonville possédait alors une abbaye bénédictine fondée en 1030 par le comte Aldebert qui, nous dit-on, avait ramené de Jérusalem une des trop nombreuses reliques de la Sainte Croix qu'il déposa. dans cette abbaye d'où son vocable d'abbaye de Sainte Croix. Mais l'église paroissiale, dont l'abbaye était curé primitif, se trouvait, elle, à Vaudreching, agglomération qui touche Bouzonville où officiait un vicaire perpétuel.

Il semble que les rapports entre curé primitif et le vicaire perpétuel soient tendus et agressifs et en tout cas procéduriers car j'ai relevé deux arrêts qui opposent le vicaire perpétuel, Antoine Ving, aux bénédictins. Et comme prévu, il va s'agir de cloches et de processions.

a) Le premier arrêt est du 19 janvier 1771 à la suite d'une procédure engagée par les bénédictins qui entendent faire juger que pour la procession de la Saint Marc (sans doute le patron de l'église abbatiale), procession qui doit se faire à l'église abbatiale, le vicaire perpétuel doit venir avec ses paroissiens en procession depuis Vaudreching. Une première décision du baillage de Bouzonville du 16 décembre 1765 confirmait le point de vue des bénédictins en ajoutant que les paroissiens, venant en procession de Vaudreching, seraient reçues par la sonnerie des cloches de l'abbaye

Ah oui mais qui va sonner les cloches ?

La sentence de Bouzonville précisait, à la demande des bénédictins, que le vicaire perpétuel devait envoyer des paroissiens pour sonner sans que les bénédictins en soient tenus personnellement.

Refus du vicaire qui fait appel de la décision de Bouzonville. La Cour réforme et décide que ce sont les bénédictins qui seront tenus de faire sonner les cloches dans leur église dès le moment où les paroissiens venant de Vaudreching se présenteront à l'entrée de l'église abbatiale.

b) le second arrêt est de 10 ans après (7 août 1781) montrant que les rapports entre les bénédictins et le vicaire permanent, qui est toujours André Ving, ne se sont pas améliorés et qu'on paraît ne se parler que par assignations !

C'est toujours une question de procession, mais cette fois, c'est celle de l'Assomption. Les bénédictins avaient obtenu un arrêt par défaut qui précisait

que le vicaire perpétuel et son clergé serait tenu de se rendre à la procession de l'abbaye, à l'heure du jour qui leur sera donné la veille. Sur opposition du vicaire, l'arrêt du 7 août 1781 annule la décision par défaut et précise que le vicaire est en droit de célébrer cette fête à l'église paroissiale à Vaudreching et d'y faire la procession et qu'il ne sera pas tenu d'assister à celle de Bouzonville.

Une victoire éclatante du vicaire perpétuel et victoire à souligner car dans tous les arrêts que j'ai pu voir, le vicaire perpétuel était toujours perdant sur le terrain des processions ! J'aurais bien voulu savoir pourquoi, ici, il était gagnant mais les arrêts à cette époque n'étaient pas motivés. Ce qui ne semblait pas gêner les juristes de l'époque. Jousse, un juriste connu au XVIII<sup>ème</sup> déclarait en effet dans un des ses ouvrages :

*«Qu'il valait mieux ne pas déclarer les motifs afin de ne pas donner lieu à des chicanes de la part de celui qui a perdu son procès».*

C'est déjà assez triste de perdre un procès mais s'il faut encore savoir pourquoi !

Je ne pourrai donc pas satisfaire ni votre curiosité ni la mienne !

X - Continuons avec les bénédictins, cette fois à Saint-Avold, un peu au sud de Bouzonville. Ici église abbatiale et église paroissiale sont dans la même agglomération, les bénédictins étant curé primitif de la paroisse. Là encore, les rapports entre curé primitif et vicaire perpétuel ne sont pas au beau fixe. Un double contentieux : les bénédictins prétendent avoir le droit de célébrer l'office du vendredi saint dans leur église, le vicaire perpétuel étant tenu d'y assister. Ils prétendent également - toujours le même problème - être en droit, comme curé primitif, de faire la procession de la Fête-Dieu.

a) Le vicaire, qui n'est évidemment pas d'accord, a l'idée d'obtenir de son évêque (Metz) une ordonnance qui édictait que le service divin se ferait toujours à l'église, nonobstant tous usages contraires. Mais les bénédictins n'hésitent pas un seul instant à faire opposition à cette ordonnance épiscopale devant le juge civil, le baillage de Boulay.

Rappelons que les rapports entre évêque et monastères sont souvent difficiles, les monastères prétendant échapper aux directives de l'évêque local.

Les bénédictins réclament au vicaire pour son refus et ses agissements 10 000 F de dommages-intérêts, une somme énorme !

L'arrêt du 20 août 1744 est un peu un jugement de Salomon, rendu sur les conclusions de l'avocat général Toustain De Viray dont le souvenir demeure à Nancy par la rue de Viray. Il maintient, comme on pouvait le prévoir, les

bénédictins «au droit et possession» d'officier le jour de la Fête-Dieu en portant le saint sacrement avec l'obligation pour le vicaire d'y assister.

Par contre la Cour décide que l'office du vendredi saint se fera à l'église paroissiale, quitte aux bénédictins à y venir s'ils le désirent. Le vicaire perpétuel risque donc d'avoir encore ses bénédictins sur le dos !

b) Il faut croire que les choses n'ont pas été aplanies pour autant et que les vicaires permanents de Saint-Avold ont continué à traîner les pieds puisque j'ai retrouvé un second arrêt, 32 ans après, du 10 décembre 1776 - toujours entre le vicaire perpétuel de Saint-Avold - ce n'était plus le même, bien sûr - et les bénédictins

Cet arrêt appelait à nouveau que ces bénédictins sont :  
*«En possession d'officier et de présider en leur qualité de curé primitif de la paroisse à toutes les processions, notamment de la Fête-Dieu et de l'Assomption».*

Et si j'en crois, l'arrêt, il aurait fallu deux audiences de débats.

Mais peut-être pour adoucir l'amertume du vicaire perpétuel, l'arrêt précise que si ce vicaire est tenu de se rendre, avec son clergé en habits de cérémonie, à la procession des bénédictins, c'est à charge pour ces derniers - je cite - :  
*«D'indiquer au vicaire et à son clergé dans le chœur de l'église abbatiale une place décente et convenable à leur état lorsque ces derniers y arriveront pour assister auxdites processions».*

XI - S'il y a des difficultés entre curé primitif et vicaire perpétuel quand il y a deux églises, une église abbatiale (ou prieurale) et une église paroissiale, la situation risque d'être intenable lorsqu'il n'y a qu'une seule église à la fois pour le curé primitif et pour son vicaire perpétuel : c'est l'enfer !

Ce que m'a confirmé - bien que ce soit un peu en dehors de mon sujet - la lecture d'un compte-rendu d'un colloque sur Sion, dirigé par notre confrère Ph. Martin, où j'ai appris que, même sur ce lieu sacré, le curé de Sion et les religieux tiercelins du couvent se disputaient pour la possession de l'église (les tiercelins n'ayant pas d'église à eux) au point que le curé avait été jusqu'à prétendre faussement que les tiercelins, le jour de la Fête-Dieu, lui avaient fermé la porte de l'église pour qu'il ne puisse pas faire la procession et n'avaient pas hésité à lui tirer dessus à coup de fusil, ce qui avait donné lieu à un procès en diffamation en 1683 devant le baillage de Vezelise. (A.E. - 2 - 2006 p.59)

S'il y déjà du tirage entre deux ecclésiastiques sans lien entre eux, à fortiori cela ne va pas bien du tout quand il s'agit de rapports entre curé primitif et vicaire perpétuel.

J'ai relevé deux cas : à Sancy et à Fénétrange, heureusement sans coups de fusil prétendus.

A - A Sancy (au nord de Briey) le curé primitif est l'abbaye bénédictine de Saint-Hubert dans les Ardennes et elle a un prieuré sur place avec un prieur résidant et donc une seule église, l'église paroissiale de Sancy qui est en même temps l'église prieurale. D'où des frictions prévisibles entre ce prieur et le curé vicaire perpétuel, Florimond Claude Lemarquis mais ici, elles ne sont pas négligeables.

Sans que je sois sur d'avoir tout vu, j'ai relevé, en effet, cinq arrêts de la Cour Souveraine entre le prieur et le curé vicaire perpétuel : 28/02/1734 - 23/07/1734 - 16/06/1735 - 17/01/1741 et 28/06/1742. C'est quand même beaucoup même si on aimait plaider à cette époque .

a) Je ne vous détaillera pas les cinq procédures. Il y a notamment une histoire d'autels : car s'il n'y a qu'une église, il y a au moins deux autels : un paroissial et un prieural. L'autel paroissial est en réfection et on doit le réinstaller dans la nef mais il y a une histoire de place et il ne faut pas qu'un autel gêne l'autre. Et on plaide pour cela. C'est bien le lutrin de Boileau, cette fois ! La Cour, dans son arrêt, prends soin de préciser que ce nouvel autel devra être établi au milieu de la nef et au pied de l'escalier du chœur «de façon que celui du prieuré ne soit couvert que le moins que faire se pourra».

b) Voilà pour l'autel : maintenant une histoire de cloches. Le prieur fait concurrence au vicaire perpétuel en disant sa messe, les dimanches et fêtes, juste avant la messe paroissiale et il fait sonner les cloches pour l'annoncer. Il a même obtenu de la Cour le droit d'avoir une clé de la tour où se trouvent les cloches. Que le prieur fasse sonner sa messe le premier, c'est pour le vicaire un véritable détournement de clientèle et il réclame aux bénédictins 2 000 F de dommages-intérêts applicables à la décoration de l'église.

La Cour maintient dans son arrêt les religieux en leur qualité de curés primitifs de Sancy au droit de faire sonner les cloches mais elle fait une distinction subtile : - pour les messes basses en semaine, le prieur pourra sonner tant qu'il voudra - mais les jours de dimanche et jour de fêtes, ces messes bénédictines ne seront sonnées et dites qu'après la célébration de la messe paroissiale par le vicaire.

Les bénédictins, furieux, répliquent en faisant proclamer par la Cour l'interdiction pour Lemarquis de s'instituer curé de Sancy sauf à lui de prendre la qualité de curé vicaire perpétuel.

c) Mais tout paraît finalement s'apaiser car le dernier arrêt du 28 juin 1742 constate finalement l'accord du prieur pour ne dire sa messe qu'après la messe

paroissiale les jours de fêtes et les dimanches et l'affirmation du vicaire perpétuel qu'il n'entend prendre que la qualité de «curé vicaire perpétuel».

Le Saint Esprit est sans doute passé par là mais il a fallu quand même cinq arrêts.

B - A Fénétrange, - sur la Sarre à l'est des étangs de Mittersheim et au nord de Sarrebourg - il n'y a aussi qu'une seule église, mais plus grave, il n'y a qu'un seul autel pour le chapitre de l'église collégiale de Fénétrange - curé primitif- et la paroisse dont le vicaire perpétuel est Pierre Nevinger qui ne paraît pas très charmé par cette promiscuité. Il semble qu'il y ait eu des problèmes car ce chapitre assigne en justice à plusieurs reprises son vicaire perpétuel .

a) Premier litige - Le chapitre demande qu'il soit confirmé qu'en qualité de curé primitif, il est en droit d'assister à toutes les cérémonies, prières et processions de la paroisse et que, dans ce cas, il a la préséance et le pas sur M. Nevinger . Faisant état d'un incident protocolaire, le chapitre réclame à Nevinger 300 F de dommages. On comprend que le vicaire permanent ait fait de la résistance car il n'est pas heureux d'avoir sur le dos à tous les offices ces chanoines qui prétendent au surplus avoir rang sur lui. Cela dépasse le service minimum !

L'arrêt du 7 septembre 1760 n'en fait pas moins droit à la demande du chapitre mais, pour tenter de calmer le jeu, il n'accorde aucun dommages-intérêts. Il est vrai que le chapitre allait jusqu'à accuser le vicaire d'empêcher le chantre -commun à la paroisse et au chapitre- de chanter pour les chanoines, ce que contestait violemment le vicaire.

b) Autre grand grief du chapitre : le vicaire, volontairement ou non, dit des messes ou célèbre des enterrements à l'heure où se dit normalement la messe du chapitre. Et il n'y qu'un autel ! Décision de la Cour : Il ne sera dit qu'un office commun entre le chapitre et la paroisse, office où le vicaire perpétuel pourra officier, s'il le juge à propos, sauf bien entendu les jours où le chapitre a le droit d'officier seul. (4 fêtes et celle du Saint-Patron).

A moins, dit raisonnablement la Cour, que :

*«Les parties ne s'entendent pour convenir amiablement des heures où ils pourront faire chacun un office séparé sans interruption l'un de l'autre».*

Mais est-ce un vœu pieux et arriveront-ils à s'entendre ! L'histoire ne le dit pas. Espérons que, comme à Sancy, le Saint-Esprit leur aura donné un coup de main !

## XII - Terminons par les dames.

Le fait que le curé primitif soit une abbaye de dames aurait du faciliter les choses avec le vicaire perpétuel puisque ces moniales ne pouvaient pas prétendre dire la messe à l'église paroissiale.

Las, le contentieux n'en subsiste pas moins.

a) A Vergaville, abbaye bénédictine de femmes, - près de Delme - Château-Salins - c'est encore une histoire de procession de la Fête Dieu.

Car les bénédictines, curé primitif de la paroisse, choisissent un prêtre de leur choix - et non le vicaire perpétuel de la paroisse - pour diriger la procession. Ce qui ne fait pas plaisir à Antoine Ponsin, ce vicaire perpétuel, qui prétend, dès lors, ne pas assister à la procession. C'est moi ou je ne viens pas ! Les bénédictines ne l'entendent pas ainsi. Procès et la Cour Souveraine (arrêt du 7 mai 1728) ramène cet ecclésiastique à l'obéissance et le condamne à assister à la procession, en y tenant le second rang après le prêtre choisi par ces bénédictines. Et d'après l'arrêt, il a fallu deux audiences de plaidoiries pour régler l'incident !

b) Si les pieuses bénédictines se chamaillent avec leur vicaire perpétuel, les chanoinesses n'ont pas peur non plus de faire aussi de la procédure.

Est-il besoin de rappeler que ces chanoinesses étaient de singulières religieuses. Comme vous le savez, elles continuaient à vivre dans le monde et ne prononçaient aucun vœu. C'était un moyen de placer les filles nobles en attente de mariage, en leur permettant de bénéficier de ce qu'on appelait les prébendes provenant des revenus de l'abbaye.

La Lorraine connaissait quatre abbayes de ce type et qu'un adage - cité par le Cardinal Mathieu (L'Ancien Régime en Lorraine et en Barrois) - classait selon la richesse de ces abbayes : les dames de Remiremont, les demoiselles d'Epinal, les femmes de chambre de Bouxières et les servantes de Poussay (près de Mirecourt).

1 - Ces demoiselles d'Epinal sont combatives.

Il ne faudra pas moins de deux arrêts et de quatorze audiences pour régler l'étrange contentieux qui oppose ces dames - demoiselles, curés primitifs de Saint-Goery d'Epinal à leur évêque Barthélemy Louis Martin de Chaumont de la Galaizière, premier évêque et comte de Saint-Dié, fils du chancelier et dans lequel elles ont entraîné le malheureux Joseph Pierrot, vicaire perpétuel de la paroisse d'Epinal pour une grave affaire.

Un mandement épiscopal du 1<sup>er</sup> mai 1778 avait fixé au 12 septembre la fête de la dédicace de l'église. Le vicaire perpétuel, discipliné, avait suivi les consignes de son évêque contre la volonté du chapitre d'Épinal qui entendait célébrer cette fête le 5 février.

Procès des religieuses d'une part contre l'évêque en nullité du mandement épiscopal et d'autre part en dommages-intérêts contre le pauvre Pierrot, qualifié par ces dames d'«administrateur» de la paroisse car elles refusaient en plus de lui donner le titre de «curé-vicaire perpétuel».

Disons aussi que ces chapitres nobles de chanoinesses ont toujours posé des problèmes à leurs évêques, se prétendant indépendantes.

Ces dames reprochaient vigoureusement à Pierrot d'avoir annoncé cette messe de la dédicace à la messe paroissiale du 8 septembre, puis à nouveau à son de cloche le samedi 11 et de l'avoir célébré, avec la solennité d'usage le 12. Un premier arrêt du 15 mars 1781 ordonne un appointement - instruction complémentaire - qui durera deux ans ! Le temps ne compte pas sous l'Ancien Régime. L'arrêt définitif du 9 avril 1783 déboute finalement le chapitre et rappelle que Pierrot a bien droit à son titre de curé-vicaire perpétuel.

2 - Les «femmes de chambre» de Bouxières-aux-Dames ne sont pas en reste mais cette fois, c'est une histoire de banc.

Elles ont une église abbatiale mais elles prétendent en plus avoir le droit de disposer d'un banc dans le chœur de l'église de la paroisse, ce qui ne plait absolument pas à François Madin, le curé vicaire perpétuel, qui voudrait être tranquille dans le chœur de son église et ne pas officier sous les yeux suspicieux des chanoinesses que ce François Madin n'apprécie peut-être pas beaucoup.

Peut-être a-t-il peur en effet que ces dames ne viennent dans ce banc que pour se distraire et qu'elles ne caquètent pendant les offices.

Quoi qu'il en soit, la cour - arrêt du 25 novembre 1707 - donnera raison, aux chanoinesses car elles étaient non seulement curé primitif mais en même temps seigneur de Bouxières-aux-Dames.

Il maintient donc le chapitre des chanoinesses :  
*«Au droit et possession d'avoir un banc dans le chœur de la paroisse de Bouxières, dans lequel elles pourront se placer en tout temps de l'année quand bon leur semblera».*

Il faudra bien que François Madin s'en accommode. Maintenant qu'elles ont satisfaction sur le principe, rien ne dit que ces chanoinesses occuperont effectivement ce banc dans le chœur de l'église paroissiale ! Mais il semble bien

que ce pauvre François Madin n'était pas en bon terme avec ses chanoinesses et que le contentieux continuait car j'ai trouvé un second arrêt, vingt ans plus tard avec les mêmes plaideurs -Madin-Chanoinesses- 29 mars 1724- qui condamnait les chanoinesses à lui payer son traitement depuis 1721 et l'autorisait à prendre la qualité de curé vicaire perpétuel.

### **En conclusion**

Tout cela nous paraît aujourd'hui bien puéril et ridicule mais nous oublions sans doute et le contexte profondément religieux dans lequel vivait l'Ancien Régime -c'était la vie quotidienne- et surtout cette obsession de la hiérarchie et de l'autorité chère à cet Ancien Régime.

Mais plus sérieusement, on doit constater que cette animosité qu'on relève entre les curés primitifs faisant partie du haut-clergé (abbés de riches monastères et chapitres de chanoines ou de chanoinesses bien pourvus) et les desservants, bas-clergé souvent pauvre et mal rémunéré, a sans aucun doute, favorisé la scission de l'ordre du clergé dans les premiers mois de la Révolution de 1789 et le ralliement de ce bas-clergé au Tiers-Etat, ralliement qui en permettant la création de l'Assemblée Nationale a été certainement une étape importante dans l'effondrement de l'Ancien Régime.

Petites causes, grands effets !



Communication de  
Monsieur le Professeur Roland Drago

Membre de l'Institut de France  
et membre associé-correspondant de l'Académie de Stanislas



Séance du 18 avril 2008



**Les autorités administratives indépendantes**

Dans le droit français, une Autorité administrative indépendante est une institution créée par la loi, dirigée par un conseil délibérant composé de personnalités indépendantes, souvent doté de la personnalité juridique et chargée de gérer un secteur de la vie nationale dans le domaine économique, technique, social, politique, intellectuel en n'étant pas soumis à la hiérarchie ministérielle. Elle agit par des avis, propositions, règlements, décisions individuelles, sanctions. Dès qu'on étudie l'une ou l'autre de ces autorités, tout est discutable dans cette définition qui est donc périlleuse comme toutes les définitions et c'est peut-être l'intérêt de cette étude. Mais il fallait bien partir par elle.

Dans les Etats de langue anglaise, le nom qui est le plus souvent donné est *Quasi autonomous non-governmental organisations* (QUANGOS) et c'est cette appellation qui est le plus souvent utilisée dans le monde.

Au point de vue historique, on pourrait dire que l'institution est ancienne en la comparant aux corporations de l'Ancien régime ou à l'établissement public tel que le reconnaissait le code civil. Cette comparaison n'est qu'approximative et on y reviendra. Il semble que le système est apparu aux Etats-Unis à l'époque du *New Deal* mais il s'est surtout développé au Royaume-Uni après la seconde guerre mondiale.

En fait, si l'on peut utiliser un terme paradoxal et même vulgaire, on dira que l'extraordinaire expression apparue au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle correspond à une mode. Selon le document parlementaire publié en 2006, le nombre des Autorités administratives indépendantes existant en France est actuellement de 55. La lecture de cette liste montre qu'elle ne remonte qu'à la fin des années 60. Il conviendra de se demander si des institutions correspondant à la définition n'ont pas existé avant cette période. Mais, auparavant, il est utile de rechercher d'abord quelle est leur position au regard du droit constitutionnel et ensuite, de situer leur pouvoir réglementaire.

Les solutions données dans ce domaine par le Conseil constitutionnel sont bien connues et ont situé la position des autorités administratives indépendantes par rapport au gouvernement au regard de l'article 21 de la Constitution. On citera ce passage classique de la décision 217 DC du 18 septembre 1986 :

« Considérant... que, dans l'exercice de ses compétences, la CNCL sera, à l'instar de toute autorité administrative, soumise à un contrôle de légalité qui pourra être mis en œuvre tant par le gouvernement qui est responsable devant le Parlement des activités des administrations de l'Etat que par toute personne qui y aurait intérêt ». L'indépendance des autorités n'est examinée qu'au regard de la durée des mandats des membres (Cons. const., n° 260-DC du 28 juillet 1989). Quant au pouvoir réglementaire, il suffit qu'il soit attribué par la loi « Cons. const., n° 173-DC du 26 juillet 1984 ». Ainsi, le juge constitutionnel s'est comporté de façon en quelque sorte minimale, sans aborder véritablement le fond. Le Conseil d'Etat a agi de la même manière.

Autrement dit, on se situe dans la vision traditionnelle des actions administratives qui se traduisent soit par la hiérarchie à l'égard des services, soit par la tutelle à l'égard des collectivités territoriales et des établissements publics. L'« indépendance » des autorités est ignorée ou traitée par préterition. Quant aux décisions individuelles prises par ces autorités, on a pu admettre que le contrôle soit attribué aux tribunaux judiciaires puisque le principe de séparation n'a pas valeur constitutionnelle. C'est le sens, on l'a compris, de la célèbre décision rendue à propos du Conseil de la concurrence (Cons. const. n° 224-DC du 23 janvier 1987).

Les Autorités administratives indépendantes font donc partie d'un ensemble qui ne comprend ni les services centraux ni les services extérieurs d'un ministère ni des établissements publics. Constituent-elles pour autant une catégorie juridique nouvelle ? On pourrait le soutenir. Mais les éléments communs sont très généraux et peu nombreux alors que les différences institutionnelles sont infinies. Même les titres varient : Haute autorité, Autorité, Agence, Conseil, Commission, etc.

Après avoir situé les Autorités dans le système juridique national, il a semblé utile d'en examiner une de plus près et de prendre comme exemple la Haute Autorité de Santé (H.A.S.) créée par la loi du 13 août 2004 et le décret du 26 octobre 2004. L'adjectif «Haute» est utilisé par quelques autres «Autorités» après avoir été celui qui accompagnait dans le passé l'organisme chargé de l'audiovisuel et qui est devenu le C.S.A. D'après l'article 35 de la loi, elle est une autorité «publique», qualification également donnée à l'Autorité des marchés financiers réorganisés en 2003 et impliquant l'attribution de la personnalité juridique. Son objectif principal est de regrouper un certain nombre d'organismes de même nature existant auparavant, dans un but de simplification.

Elle est dirigée par un «Collège» de huit membres choisis, comme ceux du CSA, selon le modèle du Conseil constitutionnel : six sont désignés deux par deux par le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale, le Président du Sénat, les deux derniers étant désignés par le Président du Conseil économique et social. Ce procédé peut certainement donner confiance aux usagers, mais on ne doit pas oublier que le Conseil constitutionnel est une juridiction.

L'administration est sous l'autorité d'un directeur général, elle comprend trois cent cinquante permanents et au total trois mille personnes exerçant des fonctions de correspondants ou d'experts.

Son objet étant de simplifier le système existant dans le domaine de la santé et de la protection sociale, elle a absorbé une dizaine de commissions ou d'organismes existant précédemment. Outre ses fonctions propres, le «Collège» voit chacun de ses membres présider une des sept commissions. La plus importante est la commission «Evaluation des médicaments» dite «Commission de la transparence» qui succède à une commission indépendante. Elle comprend vingt membres nommés par le «Collège», quatre membres de droit qui sont des directeurs de l'administration centrale ou d'autorités administratives, les directeurs des caisses d'assurance et un représentant des fabricants de produits pharmaceutiques proposé par les organisations syndicales.

Cette présentation rapide peut étonner par son ampleur et il est probable qu'elle étonnera car l'idée d'Autorité administrative indépendante pouvait signifier plus de simplicité alors qu'apparaît un véritable ministère.

La loi et le décret ont été intégrés dans le code de la sécurité sociale et c'est l'article R.161-70 de ce code qui formule les compétences de la HAS : «Pour l'exercice des missions mentionnées à l'article L.161-37, la HAS rend des avis, formule des recommandations et propositions et prend les décisions mentionnées aux articles R.161-71 à R.161-75».

On voit que ce texte a été rédigé avec une certaine jubilation. Les verbes sont ceux qui conviennent chaque fois au complément, les actes correspondent à tous les pouvoirs que détient l'Autorité. Ce faisant, on constate que la HAS ne prononce pas de sanction alors que cette compétence appartient, avec toutes les autres, au Conseil de la concurrence et à l'AMF.

Les avis peuvent être demandés par le gouvernement à propos des décrets et par les ministres ou d'autres autorités pour les arrêtés ou les décisions. Les propositions peuvent être demandées par les mêmes autorités mais peuvent aussi être des initiatives de la HAS.

Les recommandations concernent, d'après le texte, les soins et le remboursement des médicaments. Elles peuvent être demandées par des ministres ou les services mais correspondent aussi à des initiatives de la HAS. Sans doute, selon la jurisprudence, les recommandations sont insusceptibles de recours mais elles s'insèrent dans le processus décisionnel ou s'appliquent à des retraits d'autorisations, le principe du contradictoire et la règle d'impartialité devant être respectés.

Il en sera de même des décisions qui concerneront les médicaments ou les procédures de soins. On ajoutera que, selon l'article L.161-41, le Collège peut, dans certains cas, déléguer sa compétence à la Commission de la transparence. Pourquoi avoir supprimé cette Autorité alors que, n'étant désormais qu'un organe interne de la HAS, elle peut se voir déléguer une compétence qu'elle n'a plus ? Le processus de cette délégation peut comporter des illégalités à tous les niveaux à propos de ce que, dans le contentieux administratif, on appelle une «opération complexe». La complexité des mécanismes est peut-être, à la HAS comme dans la plupart des autres Autorités indépendantes, l'effet de leur autonomie. Serait-elle la même dans une administration classique ?

Reste enfin le problème de l'impartialité. Si on en croit la presse, ce serait là un problème majeur dans les Autorités. Les mécanismes qui règlent la matière à l'intérieur de la HAS – et qui doivent être semblables dans la plupart des Autorités indépendantes – sont nombreux et importants alors que, pourtant, comme cela a été dit précédemment, elle n'a pas un pouvoir de sanction. Mais il est vrai que le refus ou le retrait d'un médicament ou, à l'inverse, le favoritisme sont dépendants de l'impartialité.

Les procédés sont nombreux et leur base est l'article L.5323-4 du code de la santé publique qui concerne le secret et la discrétion professionnels ainsi que les conflits d'intérêts.

Les articles R.161-84 à 86 appliquent la règle et la complètent. Ils interdisent, pour les membres et agents, les relations avec les entreprises qui relèvent de la HAS, même par personnes interposées. Tous et même les collaborateurs

occasionnels ne peuvent traiter une question dans laquelle ils auraient un intérêt direct ou indirect, ni évidemment en recevoir des avantages.

Les obligations des membres du Collège sont encore plus contraignantes. En outre, les règlements intérieurs de la Haute Autorité et de la Commission de la transparence contiennent la reprise de toutes ces situations dans leur chapitre «déontologie». Et la sanction est la cessation des fonctions et, bien entendu, des poursuites pénales. Cette sévérité est normale. On peut seulement regretter que, à l'inverse, la représentation des entreprises soit si réduite dans les divers organismes délibérants, collège et commissions.

On a souhaité présenter les divers aspects de la HAS car sa création est sans doute la plus récente mais aussi parce qu'elle est et sera une des plus importantes des Autorités, enfin parce qu'elle a dans sa compétence la santé et la sécurité sociale, c'est-à-dire un des problèmes majeurs de ce temps.

La loi du 13 août 2004 a été soumise au Conseil constitutionnel qui a rendu à son sujet la décision n° 2004-504 DC du 12 août 2004. La décision contient des réserves d'interprétation qui figurent dans les considérants 13, 19 et 33 et concernent dix articles. Sous ces réserves, la loi a été déclarée conforme à la Constitution. C'est dire qu'aujourd'hui le procédé s'est intégré dans le droit français.

Les études du Conseil d'Etat en 2001 et celles de l'Office parlementaire en 2006 ont très largement abordé l'ensemble des questions que l'on pouvait se poser.

Dans leur ensemble, les cinquante-cinq Autorités administratives indépendantes peuvent être divisées en trois groupes. Le premier est constitué par les plus anciennes : le Médiateur avec ses caractéristiques particulières ; la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) destinée à élargir les droits des citoyens à l'égard de l'administration ; la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) dont le particularisme a été souligné dès sa création en ce qu'elle peut faire progresser son pouvoir de régulation en fonction d'une discipline liée à des progrès techniques extraordinaires ; enfin le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) qui a changé à trois reprises de nom et de compétences.

Dans le second groupe figure avant tout le Conseil de la concurrence, constitué dans le cadre économique majeur de l'Union européenne, qui fonctionne comme une juridiction qu'il n'est pas et dont les décisions individuelles peuvent être déférées non au juge administratif mais à la Cour d'appel de Paris. Vient ensuite l'Autorité des marchés financiers réorganisée par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 qui a regroupé sous ce nom deux Autorités concernant l'une la Bourse et l'autre la banque, et dont les structures internes ont servi de modèle à la HAS. Enfin,

la HAS elle-même créée en 2004, regroupant plusieurs Autorités et à laquelle a été consacrée la partie précédente.

Le troisième groupe est très divers. Il convient de signaler la HALDE (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) créée par la loi du 30 décembre 2004 sur le modèle de la HAS. On peut également signaler les deux organismes chargés de la régulation, d'une part, des communications électroniques et des Postes et, d'autre part, de l'énergie à la suite de la privatisation d'entreprises publiques. Les autres, dont certaines sont anciennes, concernent les élections, les sondages, la presse, l'éthique, etc.

La première question qu'on peut se poser est évidemment de rechercher si ces créations ont alourdi le système administratif. L'Office parlementaire a abordé cette question sans pouvoir lui donner une réponse catégorique. Il est certain que, selon des décisions du Conseil constitutionnel, les Autorités sont des institutions administratives. Il est certain aussi que, dans un certain nombre de cas, elles ne formulent que des avis et que la décision revient aux ministres ou au gouvernement. Mais, ainsi qu'on l'a déjà indiqué, il ne peut y avoir de tutelle sans quoi l'esprit même de l'institution serait atteint.

A l'inverse, et c'est peut-être là l'aspect le plus significatif, dans la plupart des cas les dirigeants sont nommés. Il n'y a donc pas ce qu'on pourrait appeler une «décentralisation» par matière qui s'opposerait à la décentralisation géographique. Mais la création des Agences a-t-elle fait disparaître ou a-t-elle absorbé des services ministériels ?

A propos de ces «Collèges» se pose un autre problème. Dans certains cas, par exemple celui de la CADA ou du CSA, le collège comporte des membres de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Même si cette règle comporte des avantages ou des justifications, elle ne peut être admise puisqu'il s'agit d'Autorités *administratives*. Cette participation est donc contraire à l'essence même du système. Autant il est souhaitable que le Parlement contrôle les Autorités et même développe ses relations avec elles, autant il ne peut être admis que des représentants du pouvoir législatif y participent.

Il faut ensuite aborder la question majeure. D'abord celle du pouvoir régulateur, ensuite celle des propositions et des décisions individuelles, enfin des sanctions qui peuvent être aussi bien des impositions, des retraits de fonction et des amendes dont le montant peut être extrêmement élevé. Il suffit, pour comprendre cette situation, de relire la liste figurant, comme on l'a indiqué dans la partie précédente, dans l'article R. 161-70 du code de la sécurité sociale, encore que la HAS ne puisse infliger des sanctions financières alors que celles-ci peuvent être décidées par le Conseil de la concurrence et de l'AMF. Dans ces derniers cas, les Autorités agissent comme de véritables juridictions au point

que la presse dit fréquemment qu'il est fait «appel» devant la Cour d'appel de Paris. On arriverait alors à penser qu'un grand nombre des Autorités réunit dans sa compétence les trois pouvoirs et constitue une sorte de micro-Etat.

C'est justement là que le contrôle juridictionnel intervient alors même qu'il est partagé. L'effet est et sera non seulement quantitatif mais changera de nature. On évoquera auparavant un procédé curieux qui est déjà le signe de cette singularité et suppose un mélange des genres. Ce procédé concerne le CSA et résulte de l'article 42-10 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée en 1999 et en 2004. Il est également signalé dans l'article L.553-1 du code de justice administrative. Le président du CSA peut vouloir prononcer des injonctions à des sociétés en cas de manquement à leurs obligations. Il doit alors s'adresser au président de la Section du contentieux du Conseil d'Etat, statuant en référé, pour les confirmer, au besoin en les assortissant d'une astreinte. La même procédure a récemment été étendue au président de l'Agence de régulation des télécommunications.

On termine enfin par la question déjà examinée à propos de la HAS, celle de l'indépendance et de la déontologie des membres et agents des diverses Autorités. Il s'agit aussi des «conflits d'intérêts» qui peuvent se rencontrer, d'autant plus que la représentation des entreprises à l'intérieur des collèges est réduite. Des directives ont été adoptées en 2002 et 2003 par l'Union européenne à propos, notamment, de l'exercice du pouvoir réglementaire, qu'il s'agisse des recommandations ou de ce qu'on appelle «la régulation».

Le paradoxe tient aussi au fait que ces règles doivent s'appliquer aussi bien quand les Autorités prennent des décisions administratives réglementaires ou individuelles que lorsqu'elles exercent une fonction quasi-juridictionnelle (retraits d'autorisations, amendes). Ainsi qu'on l'a vu précédemment, la matière est déjà largement traitée par les statuts législatifs alors qu'on aurait pu imaginer une loi d'ensemble concernant toutes les Autorités.

On arrive alors à une situation devenue classique, celle du «procès équitable» telle qu'elle résulte de l'article 6-1 de la Convention européenne des droits de l'homme. Certes, il arrive encore qu'on puisse en douter à lire un arrêt du Conseil d'Etat du 11 juin 2003. Il s'agissait d'un recours dirigé contre une décision de la Commission de régulation de l'énergie. La Haute Assemblée refuse de transposer des règles résultant de l'article 6-1. Mais cette décision semble isolée.

En effet, aujourd'hui, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, le Conseil constitutionnel, le Conseil d'Etat et la Cour de cassation appliquent l'article 6-1 aux «organismes administratifs» qui, en raison de leur

nature, de leur composition et de leurs attributions, peuvent être qualifiés de tribunaux au sens de l'article 6-1. La question est devenue trop classique pour l'exposer ici en détail. On mesure ainsi le sens d'une telle évolution sur le plan européen mais surtout dans le droit administratif français.

On a parlé de «mode» au début de cette étude mais le mot peut être pris dans des acceptions diverses qui ne sont pas toujours négatives. Une mode dépasse les frontières. Ainsi, le médiateur de la République est à la fois un *Ombudsman* et un *QUANGO* ! Mais il est normal que le système soit né du comparatisme et facilite l'Union, en tout cas sur le plan européen.

D'autre part, le développement de l'Institution peut être une application de la *Loi de Parkinson* impliquant la multiplication des subordonnés et la multiplication du travail, sauf qu'il ne s'agit pas de «subordonnés» mais de décideurs indépendants figurant néanmoins dans le système administratif et, en majorité, nommés par les plus hautes autorités publiques.

Ces institutions viennent d'être l'objet de l'étude souvent citée de l'Office parlementaire d'évaluation qui a présenté des recommandations. Celles-ci sont au nombre de 30 et sont groupées en six groupes :

- Améliorer les conditions d'exercice des pouvoirs des AAI,
- Rationaliser le régime juridique et l'organisation,
- Améliorer les conditions de saisine,
- Renforcer l'indépendance des autorités et leur donner des moyens adaptés à leur mission,
- Fortifier l'indépendance des collèges et des services,
- Renforcer le contrôle démocratique de l'activité.

Ces recommandations sont pertinentes et font preuve de bon sens. Il reste que les Autorités administratives indépendantes impliquent un bouleversement non mesurable encore du système étatique.

Ainsi qu'on vient de le voir, les Autorités administratives indépendantes concernent, dans l'Etat, des activités nouvelles les plus souvent et importantes sur le plan économique, politique et social. Placer le contrôle de leur création et de leur fonctionnement par des autorités administratives classiques aurait semblé incongru au regard de l'opinion publique. On a donc imaginé que ce contrôle, sous toutes ses formes, devrait être exercé par des autorités administratives distinctes de la hiérarchie étatique. Mais si le phénomène devait s'éteindre, on aboutirait à la disparition d'un grand nombre de ministères ou, du moins, à leur inutilité. Il s'agirait alors d'un bouleversement majeur de la structure même de l'Etat.

## Communication de Monsieur Paul Christian Grégoire



Séance du 9 mai 2008



### Aux Origines de Clairlieu

Il existe une table des monastères cisterciens écrite entre le 24 juillet et le 1<sup>er</sup> décembre 1186 par le chantre de l'abbaye de Cîteaux ou l'un de ses assistants. C'est la plus ancienne qui nous est parvenue. La dernière abbaye qu'elle mentionne, celle d'Aberconway au Pays de Galle, est la 479<sup>e</sup> abbaye cistercienne. Ces listes officielles avaient leur importance.

Elles étaient la plupart du temps réclamées par les abbés de l'Ordre soucieux de trouver leur place au Chapitre général où ils devaient siéger d'après l'ordre d'ancienneté de leur abbaye. Cet ordre d'ancienneté était déterminé par la date exacte de la fondation de leur maison, celle du jour où l'essaim fondateur prenait possession du domaine qui lui avait été donné.

Ces tables comportent de nombreuses variantes et il a fallu de patientes recherches pour éditer une chronologie exacte des abbayes cisterciennes où Clairlieu figure à la 323<sup>ème</sup> place.

Reportez vous à la table : vous y lisez : *MCLI Abbatia clari loci*. Or, en 1151 Clairlieu n'existait pas ! La donation de ce domaine aux cisterciens par le duc Mathieu 1<sup>er</sup> remonte à novembre 1159, et les moines ne s'y sont installés que deux ou peut-être trois ans plus tard. En 1151, cette aventure monastique a commencé 4 kilomètres au SSO, près de Chaligny sur l'ancienne place sidérurgique de Ferrière, dans le vallon de la Carte, petit affluent de la Moselle.

Cette anomalie apparente est au cœur de cet exposé.

## Ferrière

Le mardi de la 5<sup>ème</sup> semaine après Pâques, 8<sup>ème</sup> jour de mai de l'an 1151, il y a exactement 857 ans (et un jour !) un petit groupe de moines vêtus de gris (on les appelait alors *Frères Gris*) et de convers de brun vêtus officialisaient la fondation de la 323<sup>ème</sup> abbaye cistercienne en se fixant à Ferrière. Or l'Ordre dans lequel elle s'inscrit n'a pas un demi-siècle d'existence !

Permettez-moi de retracer brièvement les débuts de la prodigieuse épopée cistercienne dont Ferrière est la 323<sup>ème</sup> fleur. L'abbaye-mère de Cîteaux a été fondée en 1098 par quelques bénédictins de Molesme désireux de suivre la Règle de Saint-Benoît à la lettre. Mais elle végétait depuis une douzaine d'années quand se produisit un véritable coup de théâtre : en avril 1112, un jeune chevalier, Bernard de Fontaine (le futur saint Bernard), se présente à la porte du monastère avec une trentaine de compagnons. Cet événement a suscité un véritable engouement pour la petite abbaye et telle était l'affluence de novices qu'il a fallu trouver une solution de toute urgence. De grandes abbayes, telles que Cluny et Molesme, avaient résolu le problème en prolongeant, si l'on peut dire, leur communauté dans de multiples prieurés. Cîteaux préféra fonder des abbayes autonomes unies à la maison-mère par un statut bien particulier défini dans la Charte de Charité, œuvre de génie d'Etienne Harding, son troisième abbé ; tel est l'Ordre cistercien dans toute son originalité. Le 18 mai 1113 déjà, Cîteaux essaime à la Ferté ; le 14 mai 1114, c'est au tour de Pontigny ; le 25 juin 1115 saint Bernard fonde Clairvaux, trois ans à peine après son entrée au noviciat. Le même jour, quelques frères envoyés au cœur de la forêt de Fresnoy-en-Bassigny (Haute-Marne), reprennent l'ermitage de Moiremont, dont ils changent le nom en Morimond, «mourir au monde» (*Mori mundo*). De fondations en fondations, l'abbaye de Morimond a fini par se trouver à la tête d'un véritable «empire» de 213 maisons, parmi lesquelles Bithaine, sa huitième fille.

L'origine de Bithaine, et celle de Ferrière s'inscrivent dans la foulée des croisades.

Aimon de Faucogney, un seigneur franc-comtois, avait pris la croix à l'appel du pape Urbain II. Capturé par les sarrasins et incarcéré à Béthanie, il avait fait vœu d'édifier un monastère du nom de ce village biblique s'il était libéré. Le 29 avril 1133, il a pu s'acquitter de ce vœu en érigeant sur ses terres l'abbaye de *Bethania* (Béthanie), aujourd'hui Bithaine, dont quelques restes subsistent près de Dombenoît, à 24 km ENE de Vesoul. Au milieu du 12<sup>ème</sup> siècle, l'abbaye de Bithaine comptait au moins une soixantaine de moines, nombre requis par l'Ordre pour une nouvelle fondation, et elle cherchait à essaimer. La requête d'Etienne son abbé, vint aux oreilles du comte Hugues 1<sup>er</sup> de Vaudémont, pour

lors en Terre Sainte, où il avait pris la croix en 1146 pour répondre à l'appel de saint Bernard à Vézelay. Il offrit spontanément la place de Ferrière qu'il tenait en fief de l'évêque de Metz, Etienne de Bar (1120-1162), présent lui aussi à la croisade. Pourtant il y avait déjà une multitude de monastères, abbayes et prieurés, en terre lorraine, parmi lesquels sept abbayes de la filiation de Morimond : Saint Benoît en Woëvre fondé en 1132, Vaux en Ornois et Villers-Bettmach en 1133, Beaupré en 1135, Haute Seille en 1140, Ecurey en 1144 et enfin L'Isle en Barrois le 20 avril 1151, 320<sup>ème</sup> parmi les abbayes cisterciennes ; deux autres abbayes (Flarans et Poblet) ont donc encore été fondées avant celle de Ferrière, la 323<sup>ème</sup>, 18 jours plus tard ! Etienne de Bar rentra au pays en 1149 et rédigea en bonne et due forme le 8 novembre 1150, la donation de *Ferrière* à l'abbé Guillaume, qui venait de reprendre la crosse de Bithaine :

*Nous vous confirmons, écrit-il, la possession de ce domaine appelé Ferrière, dans la juridiction de Chaligny, avec les limites que vous a précisées ledit comte.*

Ces limites étaient parfaitement définies, mais elles ne sont pas détaillées dans la charte où d'ailleurs ne figure pas le nom du comte Hugues resté en Terre Sainte, laissant à l'évêque de Metz le soin de rédiger succinctement l'acte de donation. Sans nouvelles de lui, son fils Gérard II avait même repris le titre de Vaudémont et l'administration du comté. Hugues 1<sup>er</sup> n'est rentré en Lorraine qu'en 1163, et il y est mort le 4 février 1165. Une sculpture le représentant au départ ou au retour de la croisade a été érigée dans le cloître du petit prieuré de Belval (Vosges) où il a été inhumé ; cette sculpture est aujourd'hui au Musée Lorrain (elle est intitulée : «le retour du chevalier»).

Les Frères désignés pour se rendre en Lorraine ont sagement attendu le retour d'une saison plus clémente pour se mettre en route sous la conduite Widric, prieur de Bithaine et désormais leur abbé. Ils sont une douzaine au moins, nombre minimum exigé par l'Ordre pour une fondation et ils sont accompagnés de quelques frères convers.

Le soleil du matin éveille la vallée, le printemps chante au flanc des coteaux et la vaste forêt de Haye se revêt de couleurs ce 8 mai 1151, lorsqu'ils arrivent dans la haute vallée de la Carte où ils déposent quelques manuscrits liturgiques, leurs effets personnels et autres objets de première nécessité dans les installations exigées par l'Ordre sur la place de Ferrière. En effet la législation cistercienne codifiée dans *l'Exorde de Cîteaux* (document de base de remontant au début du 12<sup>ème</sup> siècle) exige *la construction*, au moins provisoire, *d'un oratoire, du réfectoire, du dortoir, de l'hôtellerie et de la porterie* pour accueillir les pionniers d'une nouvelle fondation.

Les nouveaux venus retiennent pour leur abbaye le nom de *Ferrière*, celui même de la place où ils se sont fixés. Deux autres abbayes cisterciennes seule-

ment portent ce nom : Ferraria, fondée en 1171 en Campanie près de Volturmo, et Ferreira del Panton en Galice, fondée en 1175 pour des moniales (dont je doute qu'elles aient taquiné l'enclume).

Car Ferrière évoque évidemment le travail du fer, mais cette industrie n'y était plus pratiquée en 1150. Apparemment, en reprenant Ferrière, les moines de Bithaine étaient donc tout désignés pour y faire revivre cette exploitation. Or la communauté était à Clairlieu depuis une quinzaine d'années déjà, lorsqu'en 1179 le comte Gérard II octroie aux Frères *le droit de tirer du minerai de fer partout où ils en trouvent dans le domaine comtal et de le transporter dans leurs granges pour le réduire en fer*. Les moines de Clairlieu travaillaient alors dans leurs granges le fer destiné à un usage domestique, à l'outillage de leurs ateliers et à leurs constructions. C'est la seule charte de Clairlieu où il est question de cette industrie. Pourtant la sidérurgie a fait la fortune de plus d'une abbaye (je pense évidemment à Orval, au nord de la Lorraine).

L'Ordre de Cîteaux exigeait encore pour toute fondation un domaine permettant aux moines de vivre du travail de leurs mains. La charte de 1150 ne précise pas en quoi consiste ce domaine, mais les frères venus de Bithaine le connaissaient évidemment avec toute la précision nécessaire et, tant par son étendue que par ses ressources, il répondait pleinement aux exigences de la législation cistercienne. Il s'étendait dans la forêt de Haye, et dans la vallée de la Carte, où il comprenait des terres agricoles, des droits de pâturage et des droits de pêche dans la Moselle.

Quand le comte Gérard II a pris définitivement la succession de son père et quand Pierre de Brixey est monté sur le siège épiscopal de Toul, l'abbé Widric leur a demandé confirmation de la donation d'Hugues 1<sup>er</sup> comme cela se faisait en pareille circonstance. Ces deux chartes, celle de Gérard et celle de Pierre de Brixey ne sont pas datées. Cependant un examen un peu attentif montre qu'elles ont été rédigées en 1165, par Gérard II, lorsqu'il a pris la succession de son père, et par Pierre de Brixey lorsqu'il a pris celle d'Henri de Lorraine (évêque de Toul de 1126 à 1165).

Donc, peu après la mort de son père le 4 février 1165, le comte Gérard II confirme solennellement la donation de 1150 en l'église de Chaligny, *le peuple y estant assemblé en grand nombre*, précise-t-il :

*Qu'il soit notoire à tous présents et avenir que monseigneur Hugues comte de Vaudémont a donné de son vivant à Dieu et à la bienheureuse Vierge Marie, à dom Widric abbé de Clairlieu et à ses frères servans Dieu dans le monastère dudit Clairlieu, certaine part et portion du territoire, ban et finage de Chaligny pour y eslever et bâtir une abbaye, le droit de pesche en lui accordant de plus des pescheurs avec un filet bannal et toutes sortes de choses necessaires à la pesche, aussi bien que le droit de pasturage partout le ban dudit Chaligny.*

On ne peut être plus clair : Hugues 1<sup>er</sup> a donné Ferrière *pour y eslever et bâtir une abbaye*, son fils tient à le souligner. Gérard II profite d'ailleurs de cette occasion pour augmenter de ses propres largesses le domaine offert par son père.

Quelques mois plus tard, Pierre de Brixey confirme la remise des dîmes attachées à ce domaine. Le rédacteur de la charte épiscopale reprend en partie les termes du document émis par Gérard II et détaille les limites du domaine forestier cédé par Hugues 1<sup>er</sup> telles qu'elles avaient été précisées aux moines venus de Bithaine en 1151 :

*Nous vous confirmons les dîmes de tout ce dont vous tirez votre subsistance et de tout votre territoire, à savoir :*

*De la roche qui domine Messein jusqu'à la roche de Tassinières en suivant le chemin de Fraize par la fontaine (source) au dessus de Chavigny,*

*Et de là, par le chemin descendant par Remenaumont jusqu'à l'ancien monastère de Ferrière,*

*Et où la rocaille sépare le Bois du Juré de Maruchasnel (Marie Chanois),*

*Et de là jusqu'à la roche qui domine Chantehu, jusqu'à la vanne du comte où se trouve l'extrémité du ban.*

*Et de nouveau depuis la roche qui domine Messein jusqu'au gué rocailleux,*

*Et de là jusqu'à la borne de Hodemont (Houdemont) qui sépare l'alleu du comte et le fief,*

*Et de cette borne jusqu'au ruisseau en dessous de Villers, qui sépare la terre du comte de celle du duc,*

*Et depuis le ruisseau jusqu'aux chènevières sous le val d'Amaluth,*

*Et depuis celui là par le chemin qui sépare le bois de saint Arnoul et de saint Etienne jusqu'à la croix d'Olépré et par Martinval jusqu'au gros hêtre.*

Il n'est plus possible dessiner exactement cette *portion du territoire, ban et finage de Chaligny*, mais le nom de certains lieudits cités dans ce document a subsisté jusqu'à ce jour. Ce domaine forestier s'étirait d'est en ouest entre Clairlieu au nord, les villages de Chavigny et de Chaligny au sud. Quant au *val d'Amaluth*, il marquait la limite entre les terres du comte de Vaudémont et celles du duc de Lorraine.

Les Frères ont ouvert aussitôt le chantier de leur abbaye. Ils ont jeté sur la Carte un barrage, pour créer un réservoir d'où les eaux seraient canalisées vers le monastère et ses ateliers. La *Voie de Clairlieu* répertoriée par l'IGN traverse la haute vallée de la Carte à proximité de l'abbaye de Ferrière dont les fondations existent sans doute dans le sous-sol.

## Clairlieu

L'abbaye de Ferrière commençait à sortir de terre quand, le quatrième jour de mars de l'an 1159, le duc Mathieu 1<sup>er</sup> de Lorraine scelle une donation qui va en bouleverser la destinée :

*Avec l'accord de Berthe ma femme, écrit-il, Mathieu et Ferry mes fils, et Robert mon frère, j'ai donné à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie, à Widric abbé de Clairlieu et à ses religieux, l'endroit appelé autrefois Amelum et maintenant Clairlieu, du nom que je lui ai moi-même imposé, pour y établir une abbaye composée de douze moines clercs avec un abbé et autant de frères lais qu'il sera nécessaire ; laquelle abbaye sera érigée en l'honneur de Notre Seigneur Jésus Christ, de la Bienheureuse Mère de Dieu, de saint Jean Baptiste et des apôtres Pierre, Paul et André.*

Le texte de cette donation nous est connu par une copie (un *vidimus*) de 1315, car l'original a disparu, aussi le copiste y a-t-il glissé quelques anachronismes sans conséquence : il décrit cet alleu comme si Widric était *abbé de Clairlieu* l'abbaye déjà construite, or en 1159, c'était encore un endroit sauvage envahi par la végétation. Le duc de Lorraine précise -et c'est ça l'important- qu'il a octroyé sa terre d'*Amelum* à l'abbé Widric pour y *établir une abbaye composée de douze moines avec un abbé*. Il s'agit d'établir un monastère à Clairlieu et non d'y transférer celui de Ferrière.

En huit ans d'existence, la communauté de Ferrière s'était certainement développée à l'instar des autres monastères cisterciens de la région et elle était peut-être en mesure d'essaimer (comme Saint Benoît en 1151, Vaux en Ornois en 1144, Villers Bettnach en 1142 et 1148). Certes, entre *Ferrière* et *Clairlieu* la distance est seulement de 4 km. Mais dans le Barrois voisin, l'abbaye de Vaux-en-Ornois (1133) et celle d'Ecurey (1144) ne sont qu'à une douzaine de km. Bien plus, les abbayes champenoises de Trois-Fontaines (1118) et de Cheminon (1137) sont distantes de 4 km et leurs domaines sont mitoyens comme ceux que les moines de Ferrière ont reçu du comte Hugues et de Mathieu 1<sup>er</sup>.

Or, en 1152, un an après la fondation de Ferrière (je cite) :

*Le Chapitre général des abbés (de Cîteaux) décrète que désormais on ne pourra plus construire en quelque lieu que ce soit une nouvelle abbaye de notre Ordre, où y associer une maison d'une autre religion (Ordre). Néanmoins, avec la permission de son père immédiat, un abbé peut déplacer son abbaye en un endroit plus favorable en cas d'«incommodité intolérable» (aliqua incommoditate intolerabili), à condition de respecter une distance d'au moins dix lieues de Bourgogne (environ 40 km) par rapport à une autre abbaye de l'Ordre.*

De fait, après quand même sept nouvelles fondations en 1153, ce décret a été suivi d'un léger ralentissement pendant quelques années,

Pierre de Brixey connaissait-il ce décret ? En tous cas, voici ce qu'il écrit en 1176, peu après la mort de Mathieu 1<sup>er</sup> (il s'agit d'une ancienne traduction de cette charte) :

*De pieux frères de ce saint ordre (de Cîteaux), envoyés par l'autorité de leurs saints pères comme jettons de saintes mouchettes pour mellifier, enquerrant très ardemment en nos marches et contrées mansion (maison) congrue à leur conversation ; lesquels, à cette fin peut-être que la constance de leur foi fût éprouvée, ayant choisi et obtenu une terre maigre et sèche commencèrent à y édifier une maisonnette au val qui est sous Chaligny qui a nom Ferrière. Ils ont trouvé une terre dure et sans fruits entourée des cœurs de fer de ceux qui demeuraient autour d'eux. Pour moi, à cause de la sécheresse et stérilité de ce lieu, et surtout pour fuir le hutin (agitation) du peuple d'alentour, ils résolurent de s'en départir, soupirant de parvenir en un lieu désert plus désolé et en une plus vaste solitude.*

*Accueillant ces vœux, le noble prince Mathieu duc et marchis de Lorraine les prit et reçut en très grande dévotion et les mit bénignement en son alleu, c'est assavoir en un val fort horrible et épineux de la forêt de Heys. Il avait été mû de grande compassion parce qu'ils étaient pauvres d'esprit et qu'ils avaient résolu d'être en exil en un lieu sauvage afin de devenir éternellement compagnons des saints de Dieu,*

*Alors, ces serviteurs de Dieu prenant de la main du noble prince ce lieu si horrible et dévasté, le remercièrent très humblement, et en peu de temps ils rendirent ce lieu si inhabitable propre et convenable à la demeure des hommes. Car ayant, selon les statuts de leur ordre, extirpé et déraciné les ronces et les épines, ils élevèrent de religieuses habitations, tendant de toutes leurs forces et vertus à parvenir à ce que là ou que paravant souventes fois sonnoient es oreilles des hommes la bray et le hullement des bestes sauvages, en icelluy lieu dores en avant y résonne en pseumes, ympnes et cantiques spirituelles, la mélodie céleste es oreilles des anges. Et ainsi fut édifiée, en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, l'abbaye de l'ordre de Cîteaux appelée Clairlieu par ledit duc, comme elle l'est encore aujourd'hui.*

Tous ceux qui se sont penchés sur l'histoire de Clairlieu ont adopté sans discuter cette version des faits. Or l'argumentation de l'évêque de Toul ne tient pas debout. Loin d'être une *terre maigre et sèche*, le vallon de *Ferrière* est abondamment irrigué, notamment par les eaux de la Carte, et il se prêtait bien mieux que Clairlieu à l'établissement d'un monastère. Et puis, il était tentant de mettre en parallèle le nom même de *Ferrière* avec les *cœurs de fer de ceux qui demeuraient autour d'eux* ; en réalité, les habitants de Chaligny ont été pleins de sollicitude à l'égard de ces moines en faveur desquels leur générosité ne s'est

pas ralentie, même après leur installation à Clairlieu. Enfin, *Ferrière* était loin du village et les frères ne devaient guère souffrir du *butin du peuple d'alentour*. On ne peut donc se référer à *l'inconfort intolérable* dont parle le décret du Chapitre général.

D'après J-P Chesneau (revue *Villers au fil des temps*, n° 5)

*Il semble bien que cette charte de l'évêque de Toul n'ait été qu'un brillant exercice de style destiné à dégager la responsabilité des comtes de Vaudémont dans l'échec de l'installation d'une Abbaye à Ferrière.*

Il parle d'un échec du à la lassitude des moines et à l'insécurité où les laissait la donation d'un domaine mal défini à cause de la trop longue absence du donateur (Hugues de Vaudémont). Il avait pourtant entre les mains la charte où Pierre de Brixey, au seuil de son épiscopat, définit clairement le domaine offert par Hugues 1<sup>er</sup>. Si ce document *ne laisse pas de l'intriguer*, d'après ses dires, il faut le mettre au compte de la datation tardive -vers 1180- qu'il lui attribue.

En réalité, c'est au décret du Chapitre général de 1152 qu'il faut attribuer l'embarras de l'abbé Widric, la confusion que reflète la documentation de l'époque.

En 1163, Widric s'intitule encore *abbé de Ferrière* (*Gallia Christiana : abduc se dicit abbatem Ferrariae in litteris datis annis 1160, 1163*), Sans doute les bâtiments de Clairlieu n'étaient-ils pas encore en état de recevoir une communauté. Deux ans plus tard, en 1165, c'est à Widric, *abbé de Clairlieu*, que Gérard II confirme la donation de son père Hugues 1<sup>er</sup>. Et quelques mois plus tard, l'évêque de Toul adresse sa charte *aux frères de Clairlieu, à l'abbé Widric et aux autres religieux y servant Dieu*. Pourtant, d'après la liste abbatiale établie au milieu du 17<sup>ème</sup> siècle par dom Bichet (abbé de Clairlieu de 1664 à 1689), celui qui tient la crosse de Clairlieu en 1165 s'appelle Jacques ; mais celui-ci a très bien pu être élu abbé à la fin de cette année 1165. Il est en tous cas le destinataire d'une bulle du pape Lucius III datée du 28 novembre 1183. Peu après, il reprend la crosse de Bithaine et une de ses chartes datée de 1184 cite parmi les témoins *Walo, abbé de Clairlieu près de Nancy*. Or le nom de Widric «abbé» revient encore dans plusieurs documents ultérieurs à 1165. En 1174, la *Gallia* lui attribue une vente à l'abbaye de Bonfays et une charte de Beaupré datée de 1183 cite même Widricus, *dictus abbas Ferrariae* ! Y aurait-il eu deux abbés Widric ? D'après Henri Lepage: *il semble permis de supposer qu'il n'y eut qu'un seul abbé du nom de Widric... jusque vers 1183*. Par ailleurs, Hugues 1<sup>er</sup> en 1150 et Mathieu 1<sup>er</sup> en 1159 entendaient bien fonder chacun une abbaye et le duc de Lorraine n'envisage nullement le transfert d'une abbaye existante. Deux abbaye paraissent donc avoir coexisté pendant

quelques années : Widric aurait gardé la crose de Ferrière tandis que Jacques aurait repris celle de Clairlieu. Enfin la formule *Widricus dictus abbas Ferrariae* (dit abbé de Ferrière) de la charte de Beaupré en 1183 pourrait laisser entendre qu'il a renoncé à la charge abbatiale. Le décret du Chapitre général de 1152 a donc fini par s'imposer car la grande charte de 1176 donne à croire que tous les moines se sont finalement regroupés à Clairlieu. C'est une **hypothèse**, certes, mais elle ne manque pas de bases solides.

De toutes façons, avant la fin du siècle le problème était réglé : l'*abbaye de Ferrière* n'existe plus, et la date de sa fondation est reportée sur celle de *Clairlieu* qui devient par le fait même la 323<sup>e</sup> abbaye cistercienne. En 1197, Eudes de Vaudémont, pour lors évêque de Toul, doit même contraindre son neveu, le comte Hugues II de Vaudémont, de confirmer les donations de ses ancêtres. Car le cœur n'y est plus, les pionniers venus de Bithaine ne sont plus là et leurs successeurs n'ont plus d'attaches avec *Ferrière*. En 1681, le berceau de la communauté ne fait même plus partie du domaine monastique, si l'on en croit cette

*Déclaration signée de D. Bichet, abbé de Clerlieu, par laquelle il paraît qu'à cette datte la Vieille Ferrière convertie en bois de futaye était ainsi que les autres propriétés circumvoisines et le droit de Pesche, sorties de sa possession et que l'on ignorait dès lors le titre et l'origine de l'ascensement des fours bannaux de Chaligny.*



Reste à savoir pourquoi l'abbaye de *Ferrière* a-t-elle fini par céder la place à celle de *Clairlieu*. Le véritable motif est sans doute à rechercher du côté de Mathieu 1<sup>er</sup> lui-même. Duc de Lorraine depuis 1138, ses jeunes années avaient été plutôt agitées, mais il s'était assagi avec l'âge et il avait fait de Nancy sa résidence habituelle. Son père, Simon 1<sup>er</sup>, avait choisi d'être inhumé en 1138 à l'abbaye cistercienne de Stürzelbronn (Moselle) dont il était le fondateur. Pourquoi Mathieu 1<sup>er</sup> ne ferait-il pas sa dernière demeure à Clairlieu, cette abbaye fondée par lui non loin de Nancy ? D'ailleurs il y est mort le 13 mai 1176. *Après quoi*, écrit Pierre de Brixey, *disant adieu aux misères de ce monde, il entra dans la voie de toute chair ; il mourut, et nous l'ensevelîmes dans ce lieu, avec grands cris et lamentations de tout son peuple, le deux des ides du mois de mai* (14 mai). A-t-il voulu faire de Clairlieu le «Saint Denis» des ducs lorrains ? En tous cas ce projet a échoué, sans doute à cause de son épouse Berthe de Souabe, car la succession de Mathieu 1<sup>er</sup> au duché de Lorraine n'a pas répondu aux vœux de la duchesse et a provoqué dans la famille ducal une tension qui a duré jusqu'à la mort de cette femme énergique en 1195. Berthe a rejoint son époux à Clairlieu, tandis que les premiers successeurs de Mathieu 1<sup>er</sup> ont choisi d'être inhumés à l'abbaye de Stürzelbronn à côté de leur aïeul Simon 1<sup>er</sup>, et

plus aucun membre de la famille ducal n'a été inhumé à Clairlieu. La fameuse charte de 1176 énumère encore les somptueuses largesses que le duc a faites aux moines par testament, cependant, elle ne précise pas *où* les moines ont déposé la dépouille mortelle de Mathieu 1<sup>er</sup>. Sa sépulture n'était certainement pas dans l'église de l'abbaye, les statuts de l'Ordre cistercien l'interdisaient formellement (*Statuta* année 1152 n° 10 : *nullus, praeter regem sive reginam, sive archiepiscopos et episcopos in nostris sepeliantur ecclesiis*. Id.1157, n° 63 et année 1197, n° 14. Cas de l'abbé de Fontfroide : 1215, n° 31. Ces directives, encore rappelées en 1222, ne tombent en désuétude que dans la seconde partie du 13<sup>e</sup> siècle). La tombe de Mathieu 1<sup>er</sup> se trouvait vraisemblablement dans le cloître. Ses restes et ceux de son épouse seront transférés dans l'église abbatiale au cours du 15<sup>e</sup> siècle. Alors Clairlieu leur accordera une sépulture digne de son second fondateur. L'abbé Lionnois l'identifie avec un monument qu'il a vu dans le croisillon sud de l'église :

*dans le collatéral à droite, près des degrés qui conduisent de la nef au chœur, pour l'agrandissement duquel on a enfermé deux arcades de ladite nef, on aperçoit un vaste sarcophage de huit à neuf pieds de long, de pierre blanche, et élevé de trois pieds au-dessus du pavé de l'église. Le gisant de Mathieu est sur la table : Sa tête est nue et posée sur un coussin. Son épouse est couchée à sa droite, modestement habillée, ayant la tête couverte d'une toile qui forme plusieurs boucles en tortils, et qui lui pend comme sans art le long des oreilles jusque sur les épaules.*

Le Musée Lorrain conserve de rares fragments de ce monument : deux arcatures du sarcophage avec des moines en pleurs, une tête très abîmée (celle du duc ?) et celle en meilleur état de son épouse. Plus tard la tombe ducal a été transférée dans une arcade, à gauche dans le sanctuaire où l'épithaphe commence par ces mots : *ici gît...* Sans doute eut-il été normal d'ériger le sarcophage du donateur de Clairlieu devant le maître autel..., mais il était trop tard : en 1413, Alix de Vaudémont, une lointaine descendante du fondateur de *Ferrière*, avait été inhumée à cette place de choix. Le transfert des restes de Mathieu et de son épouse est donc postérieur à cette date.

Le 4 mars 1159, Mathieu 1<sup>er</sup> scellait donc en faveur des religieux de *Ferrière* la donation de son alleu d'*Amelum* pour y établir une abbaye. Il en a profité pour changer en *Clairlieu* le nom de cet alleu, certainement à la demande des moines eux-mêmes, car cette initiative était habituellement la leur. *Amelum* est un terme d'origine inconnue, orthographié encore *Ameleu*, *Amélié*, *Amaluth*. Plus tard, c'est devenu *Amer lieu*, dénomination qui convient surtout au ravin de la Sance, le *Val d'Amaluth*, de la charte de 1165, situé en bordure du domaine cédé par le duc.

Au reste, cette clairière envahie par les broussailles et les épines en 1159 paraît bien n'avoir pas toujours été le *lieu horrible et dévasté*, décrit comme tel par Pierre de Brixey en 1176. Des fouilles assez sommaires entreprises à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle entrouvrent d'autres perspectives sur son passé (*Notes sur le territoire et la commune de Villers-lès-Nancy*, manuscrit conservé à la bibliothèque communale, écrit probablement vers 1889 par le Frère Laurent, maître d'école et secrétaire de mairie) :

*Il semble qu'une voie ou plutôt une habitation romaine ait existé à Clairlieu. Dans les fouilles pratiquées actuellement sous le sol de la chapelle et des cloîtres de l'abbaye, on a trouvé trois pièces de bronze à l'effigie de plusieurs empereurs romains, et une agrafe en bronze avec pierre enchâssée. A l'endroit où ils (les moines) construisirent le monastère, il devait exister une clairière, puisqu'on trouve en ce même lieu des objets d'origine romaine, mais ils (les moines encore) l'agrandirent considérablement.*

De très anciennes sépultures ont été découvertes près de Clairlieu et même, écrit Pierre Trotot (VFT 7) :

*Un atelier sidérurgique exista à une époque mal déterminée au lieu-dit les «Cinq fontaines» non loin de Clairlieu. L'archéologue Bleicher y recueillit, à la fin du siècle dernier, des scories de minerai de fer dans le ruisseau qui naît à cet endroit.*

Le fer était décidément omniprésent dans les deux sites où se sont implantés les moines de la 323<sup>ème</sup> abbaye cistercienne, et ils ne l'ont jamais exploité !



En comparaison avec le site de *Ferrière*, le fameux *val d'Amaluth* n'avait rien d'attirant, mais les moines n'avaient pas le choix : un monastère cistercien devait s'élever près d'un cours d'eau, destiné à être canalisé pour servir d'égout et faire éventuellement fonctionner des ateliers. Le seul endroit répondant à ces critères était le ravin situé en bordure de l'alleu. Son étroitesse les a obligés à y encastrent en quelque sorte leurs bâtiments. Ils ont commencé par jeter un barrage à travers du ravin afin de retenir les eaux de la Sance et des Cinq Fontaines, d'en régulariser le débit pour prévenir les risques d'inondation, et les distribuer dans un réseau de canalisations vers les égouts, notamment ceux des cuisines et des latrines. Cette retenue d'eau déplacée dans le *petit bassin peuplé d'un monde aquatique...fait aujourd'hui la joie de tous*, a-t-on écrit, tandis qu'un petit reste des canalisations a été dégagé au nord du monastère pendant les fouilles des années '80.

Une fois choisi l'emplacement du monastère, écrit Marcel Aubert, *on élevait d'abord le mur d'enceinte et les bâtiments réguliers nécessaires à la vie de la communauté, puis la grande église dont l'emplacement avait été réservé dans le plan*

*d'ensemble, non loin de la chapelle primitive où le culte était poursuivi jusqu'à l'achèvement du nouveau sanctuaire (L'Architecture cistercienne en France, t I, Paris 1947, p 102).*

Pour finir, on remplaçait par des galeries en pierre celles du cloître construites provisoirement en bois à l'ouverture du chantier pour délimiter le préau, plaque tournante des lieux réguliers.

Ce chantier semble avoir été le cadre d'une activité intense en 1179, année où le comte Gérard de Vaudémont accorde aux moines de nombreux droits, entre autres *le chemin qui traverse la vallée de la Vieille Ferrière pour qu'ils puissent y faire circuler leurs troupeaux et leurs chariots ; en ce qui nous appartient au ban d'Ochey, le droit de pâturage, de prendre du bois pour le chauffage et la construction et pour en faire du charbon ; je leur donne également le minerai de fer qu'ils pourront tirer dans notre ban, pour le transporter dans leurs granges et le réduire en fer.*

Sans doute, l'église abbatiale de Clairlieu était-elle alors en travaux.



Cette église n'a guère subi de transformations jusqu'à la Révolution, Quant aux autres lieux réguliers, l'architecte Poirot écrivait en 1791 : *tous ces bâtiments sont fort vieux et la plus grande partie en très mauvais état, ainsi que les murs d'enceinte.*

On lit au titre Bâtiments et visites d'un inventaire du 18<sup>e</sup> siècle: *L'époque la plus ancienne et la plus intéressante à rapporter sous ce titre est la reconstruction de Clerlieu vers l'année 1485. A ce terme la guerre qui avoit désolé la Lorraine avoit détruit et ruinée les batimens de cette abbaye et l'on se preparoit a les retablir... c'est le plus antique document que nous ayons sur pareils œuvres. Depuis, quoi qu'il se soit opéré bien des changemens a partir de la tradition de cette maison, que les batimens aient été restrains, l'archive n'offre d'autres preuves de reconstruction que celle d'un dortoir pour le noviciat vers l'année 1709. C'est ce dortoir aujourd'hui habité par MM les Religieux.*

Ces transformations et reconstructions ont été entreprises sur les fondations primitives.

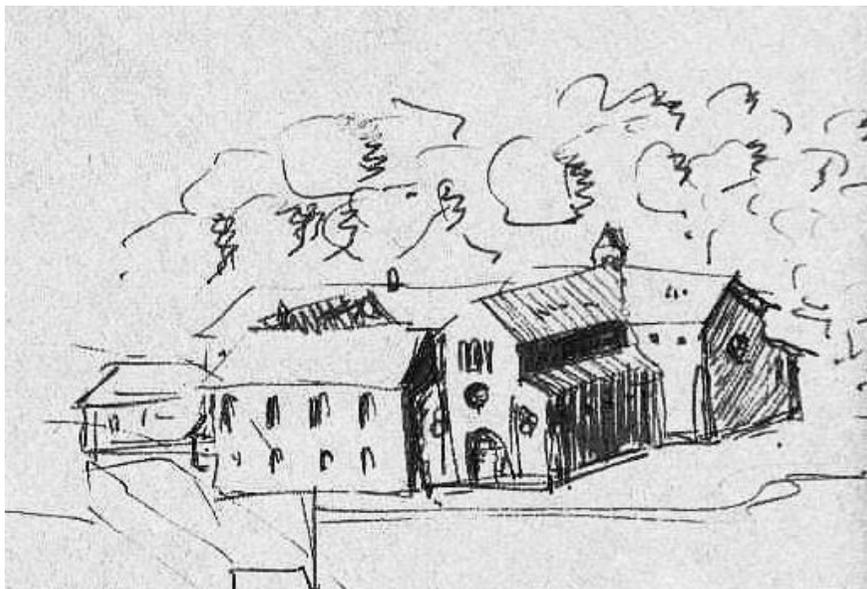
Aucune représentation de cette abbaye ne nous en est malheureusement parvenue. Un croquis pris sur les lieux de l'abbaye ducale de Clairlieu, conservé à la Bibliothèque municipale de Nancy en donne un plan plus que sommaire. Des bâtiments monastiques, le dessinateur n'a retenu que le cloître, l'église et l'ex quartier des convers. Le pignon de ce dernier forme un angle droit avec

la façade occidentale de l'église. C'est justement la partie de lieux réguliers inaccessibles aujourd'hui.

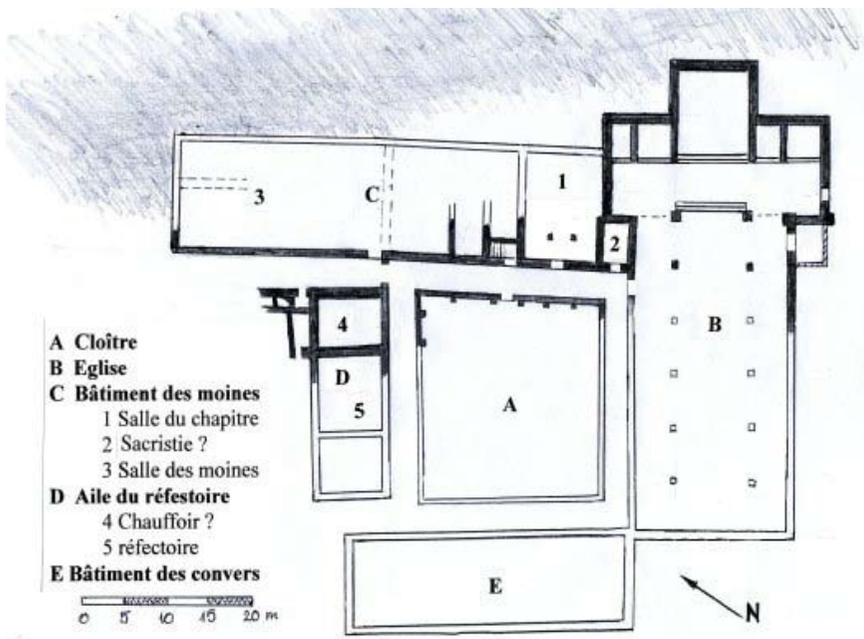
A propos de ces bâtiments, écrit H. Lepage, *on en est à peu près réduit à la description fort peu archéologique que Lionnois a inséré dans son Histoire de Nancy*. L'abbé Lionnois s'intéressait davantage aux sépultures de l'église. Le procès-verbal descriptif rédigé en 1791 par l'architecte Poirot en vue de la vente du monastère comme bien national est beaucoup plus intéressant.

*A défaut de plan, écrit Henri Lepage, cette description peut donner une idée de l'aspect que présentait l'abbaye de Clairlieu, avec son église « la plus vaste et la plus magnifique de tout le pays », disent nos historiens, ses bâtiments conventuels et les habitations groupées à l'entour, avec son bois et ses jardins, et l'immense forêt de Heys qui servait comme d'encadrement au tableau.*

Les fouilles méthodiques effectuées de 1980 à 1989 par Etienne Louis et le professeur Pierre Pégeot ont confirmé ces descriptions et elles ont inspiré à Etienne Louis cette esquisse qu'il a faite du vieux moutier au cours d'une réunion en mai 1980 :



Toutes ces données m'ont permis dessiner le plan que je vous propose maintenant. Les parties mises au jour par les fouilles sont en noir. Le public peut les voir aujourd'hui dans le parc archéologique où elles ont été stabilisées. J'ai laissé en blanc les parties enfouies sous l'entreprise voisine et le versant de la colline.



L'aventure monastique de Clairlieu continue, mais le temps des origines est désormais révolu et met un terme à ces quelques propos que je vous remercie d'avoir eu la patience d'écouter.

## Communication de Monsieur Gilles Curien



Séance publique du 23 mai 2008



### Pratiques et méthodes diplomatiques

Je crains que le titre de mon exposé soit quelque peu trompeur. Pour ce qui est des pratiques diplomatiques, je ne vous promets pas de dissertations savoureuses sur les chocolats de monsieur l'ambassadeur, tant vantés par une publicité bien connue, ni même des anecdotes divertissantes sur l'usage des télégrammes chiffrés ou de la valise diplomatique. Les pratiques essentielles sont d'un autre registre. Quant aux méthodes, nul diplomate ne saurait prétendre, hélas, à la rigueur et à l'autorité d'un discours de la méthode à la René Descartes. Les diplomates ont affaire, en effet, tout autant à l'irrationnel qu'au rationnel. A noter enfin que la diplomatie ne se confond pas tout à fait avec la politique étrangère. Elle n'en est que la mise en œuvre. Dans ces limites et parmi ces incertitudes, d'importants problèmes pourtant demeurent.

Voyons d'abord ce qu'il en est des pratiques diplomatiques. Je les classerai, ces pratiques, grosso modo, en quatre catégories. Je dis «grosso modo», car en réalité les pratiques, bien souvent, se chevauchent ou participent, de quelque manière, les unes des autres. Disons donc qu'il s'agit de pratiques à caractéristiques dominantes. Ces quatre types de pratiques sont : le marchandage, le blocage, le témoignage et l'éclairage. Plantons le décor du marchandage. Sur le canapé du salon blanc du Palais Farnèse, un jour de 1935, un ténébreux Auvergnat nommé Pierre Laval et un épais Romagnol nommé Benito Mussolini tentent de passer un marché. La France laissera l'Italie faire ce qu'elle veut en Abyssinie, comme on disait alors. En contrepartie l'Italie ne cherchera pas noise à la France en Tunisie. Marché de dupes, à plus ou moins long terme, pour l'un comme pour l'autre. Plus près de nous, en 1973, le coruscant Henry

Kissinger veut exercer son habileté au Proche Orient. Pour y établir la paix, il propose à la Syrie de veiller sur le Nord du Liban et à Israël de s'occuper du Sud. Nous connaissons la suite. Cela n'a pas empêché Kissinger de recevoir le prix Nobel de la paix. Plus près de nous encore, dans le même secteur, les accords d'Oslo promettaient d'échanger la paix contre les territoires. Nouvel échec. Je ne parlerai pas des tractations de Tripoli pour la libération des infirmières bulgares, n'ayant pu démêler pour l'instant la part des marchandages matériels et celle des équilibres escomptés entre les vanités, les ruses et les fiertés de part et d'autre. Quoiqu'il en soit, retenons que le marchandage est une pratique des plus courantes, souvent inévitable, toujours aléatoire, car dépendant très largement de la bonne foi des partenaires et n'apportant tout au plus que des résultats contestés, ou, à court terme, des compromis généralement frappés de caducité.

Passons au blocage. C'est une pratique fréquente dans les conférences internationales et les réunions multilatérales, là où les décisions ne peuvent se prendre qu'à l'unanimité. On se rappelle la politique de la «chaise vide» pratiquée par la France à Bruxelles quand nos partenaires refusaient nos propositions sur la politique agricole commune. La France avait décidé de ne plus siéger à Bruxelles pendant un certain temps. Le Général de Gaulle appelait cela «la poire d'angoisse». Peyrefitte lui demandait à l'issue d'un conseil des ministres : «Mon Général, dois-je dire quelque chose aux journalistes à propos de l'Europe ?!». Le Général : «Non, gardez un silence effrayant !» Nous avons fini par obtenir ce que nous voulions par le compromis de Luxembourg». Autre exemple : à la conférence sur la sécurité européenne à Vienne où j'étais le délégué français, le délégué américain bloquait tout accord qui était sur le point de se faire, que ce soit sur les droits de l'homme ou sur le désarmement. J'ai appris finalement qu'il voulait obtenir des Soviétiques une autorisation de sortie de l'URSS pour un refuznik, un opposant, qui était un économiste israélien. C'était une instruction du Département d'Etat, une exigence du Sénat et des groupes de pression à Washington. Les Russes ont fini par délivrer le visa de sortie. Quelques semaines plus tard le refuznik en question était ministre des finances d'Israël. Mais les blocages n'ont pas toujours le même succès. Lors d'une session de la même conférence à Madrid, le délégué de Malte, par son veto, empêchait tout accord à l'unanimité. Un jour où Claude Cheysson, alors ministre des relations extérieures était venu à Madrid, le ministre de Malte m'a demandé de ménager un entretien avec lui. Ce qui fut fait. Le Maltais était prêt à lever son veto si Peugeot effectuait un investissement important à Malte. Mr Cheysson était bien en peine de le lui accorder. Finalement, face à l'hostilité de tous les participants, le Maltais a levé son veto. Pour que le blocage soit efficace, il faut avoir la force de sa ténacité.

Qu'en est-il du témoignage ? Je venais d'être chargé des affaires d'Europe occidentale au Quai d'Orsay. Le plan Fouchet venait d'échouer. Le plan Fouchet était un projet d'Europe politique à six qui avait été mis au point par Christian Fouchet, à la demande du Général de Gaulle. La Belgique et les Pays-Bas, sur l'instigation de l'Angleterre, s'y étaient opposés, en y faisant mille objections et proposant mille amendements. Le Général de Gaulle avait dit : «Non, ce ne serait pas beau et cela ne serait pas compris». On abandonna donc le plan Fouchet. Je revenais d'une réunion avec le ministre qui m'avait pris dans sa voiture et je lui demandais : «alors, maintenant, que peut-on faire ?» Le ministre, M. Couve de Murville, me répondait d'un mot : «témoigner». Le témoignage fut l'accord franco-allemand qui suivit. Il témoignait de la possibilité d'un accord politique donné en exemple par deux pays. Le témoignage fut édifiant, mais n'entraîna pas pour autant une coopération politique plus large. Le témoignage, lui aussi, est une pratique aléatoire. Son succès dépend évidemment, et de la force de rayonnement de celui qui témoigne et de la réceptivité des partenaires.

Voyons enfin, parmi les pratiques, ce qu'on peut appeler l'éclairage. Il s'agit, dans la recherche d'un accord, d'éclairer le partenaire sur les conséquences désastreuses d'un échec ou bénéfiques d'un succès. C'est l'éclairage qui a permis sans doute d'élaborer les accords S.A.L.T. sur la limitation des armements atomiques entre l'URSS et les Etats-Unis. Les deux parties se sont rendu compte des dangers qu'elles couraient en accélérant la course aux armements. C'est sans doute aussi ce qui avait mis fin à la crise des missiles soviétiques à Cuba. Des fusées soviétiques étaient déjà braquées sur les Etats-Unis. D'autres arrivaient par mer. La flotte américaine était prête à les intercepter. Au cours d'une nuit tragique, Bob Kennedy, le frère du président, a fait savoir à l'ambassadeur de l'URSS, pour qu'il en fasse part à Krouchtchev, que, depuis quelque temps, les Etats-Unis avaient l'intention de retirer de Turquie les fusées qu'ils avaient installées face à l'URSS. Le lendemain, les vaisseaux soviétiques faisaient demi-tour. On ne sait pas exactement si ce contre ordre a été donné avant ou après que Krouchtchev eut reçu le message de Bob Kennedy. Quoiqu'il en soit, c'est l'éclairage violent donné sur le danger de l'affrontement qui a permis d'apaiser la situation. L'éclairage peut être plus subtilement menaçant, c'est sans doute celui qui a voulu donner Condolezza Rice dans le New York Times du 25 octobre dernier à propos de ses pourparlers avec la Corée du Nord : «J'utilise les dents de la diplomatie, a-t-elle dit, et pas seulement les carottes de la diplomatie». L'éclairage enfin peut être plus humoristique. Lors d'une crise grave entre l'Est et l'Ouest, l'ambassadeur de l'URSS en France, M. Bogomolov demande audience au général de Gaulle et lui représente que, si la France maintient ses positions d'allié occidental opposé aux Soviétiques, elle pourrait

bien recevoir elle aussi des bombes atomiques. Le général répond «Eh bien, Monsieur, l'ambassadeur, nous mourrons ensemble». Une façon de désarmer les menaces. L'éclairage consiste, en somme, à signaler un intérêt commun aux deux parties, supérieur à leurs intérêts particuliers ou momentanés. C'est dans ce sens qu'on a pu dire que, pour obtenir un accord, il ne suffit pas de lancer des ponts entre les parties, il faut dresser des échelles, afin d'atteindre le niveau des intérêts supérieurs et communs. Encore faut-il que le partenaire soit disposé à grimper à l'échelle.

Telles sont les principales pratiques diplomatiques. Elles s'entremêlent souvent à vrai dire. Le marchandeur ou le bloqueur, Kissinger au Proche Orient ou Couve de Murville à Bruxelles, peuvent s'imaginer de bonne foi qu'ils agissent en fait dans l'intérêt général, qu'ils pratiquent l'éclairage pour tous. Le témoin et l'éclaireur, le Général de Gaulle avec Adenauer à Colombey et Bob Kennedy d'autre part ne négligent pas pour autant leurs intérêts particuliers. Mais ils ont tous un trait commun, tout simple et bien évident : leur succès est aléatoire et dépend toujours des dispositions du partenaire.

Comment faire pour obtenir l'adhésion du partenaire ? Nous passons ici aux méthodes. Nous passons des pratiques courantes aux méthodes recommandables.

Première méthode qui paraît aller de soi : la persuasion. La persuasion, les Grecs en avaient fait une déesse : Peithô. Leibniz en a traité dans sa théodicée. Pascal y a consacré un opuscule : «de l'art de la persuasion». Il en a discerné les limites : «les hommes sont toujours emportés à croire, dit-il, non pas par la preuve, mais par l'agrément... or, les principes du plaisir ne sont pas fermes et stables ; ils sont divers en tous les humains». Les Grecs, inspirés par Peithô, pouvaient pratiquer entre eux la persuasion mais la pratiquaient-ils avec les Scythes, les Perses et les barbares ? Et nous, comment pouvons nous persuader certains Iraniens obstinés, des Kosovars entêtés, des organisations fanatiques ou terroristes. La persuasion n'est possible que si le partenaire participe d'une même culture, reconnaît des valeurs analogues. On nous dit que la mondialisation crée une culture universelle. Peut-être, petit à petit. Mais pour l'instant elle exaspère et exacerbe les particularités, réveille des pulsions qui rendent bien souvent les conversations difficiles. Elle suscite des humiliations qui font des interlocuteurs butés. La mondialisation inspire ce que l'on appelle le droit ou le devoir d'ingérence, parce qu'on voudrait voir respecter partout les mêmes règles. Mais ces règles sont loin de paraître fondées en tous lieux. Notre ministre des affaires étrangères doit bien s'en rendre compte parfois. Il n'y a pas de honte à cela. La déesse grecque elle-même y perdrait son latin.

Bien plus, à vouloir pousser trop loin la persuasion on risque de s'y piéger. La persuasion suppose que l'on comprenne bien le point de vue du partenaire.

C'est une qualité du diplomate de bien le comprendre. Mais le comprendre ne signifie pas l'adopter au détriment de ses propres intérêts. C'est le danger que le Général de Gaulle signalait à Alain Peyrefitte : «ils sont impossibles vos copains du Quai d'Orsay : ils ne songent qu'à faire les aimables». La persuasion a ses limites.

Dans ces conditions, faut-il se résoudre à l'épreuve ? Deuxième méthode, si toutefois c'en est une : l'épreuve, c'est-à-dire : attendre que les évolutions se fassent, fût-ce dans la douleur, que les rebelles à tout argument s'épuisent dans leur lutte et finissent par venir à résipiscence. C'est à quoi s'était résolu le Général de Gaulle vis-à-vis des Soviétiques. En 1945, dans l'avion qui le ramenait à Paris, après des conversations pénibles à Moscou, il disait à Jean Laloy, qui avait été son interprète : «Dire que ces gens là nous allons encore les avoir sur le dos pendant quarante ans !». C'est à peu près le temps qu'il a fallu pour que tombe le mur de Berlin. L'épreuve, tenir le temps qu'il faut pour qu'un problème se résolve. L'épreuve me fait penser à cette formule qui a longtemps ridiculisé Henri Queuille, chef d'un gouvernement de la IV<sup>ème</sup> République. Henri Queuille avait dit, paraît-il, «Il n'y a pas de problème qu'une absence de solution ne finisse par résoudre». Cela paraît être du renoncement cynique ! Il y a du vrai pourtant dans la formule du vieux politicien radical. Mais on ne dit pas à quel prix le problème sans solution est ainsi résolu. C'est souvent par l'épuisement des partenaires. Il vaut donc mieux, si possible, éviter l'épreuve ou en tempérer les effets. Comment faire ?

Troisième méthode que j'appellerai la méthode des vertus. En faisant appel aux vertus, je sais que je prends un risque. J'encours l'ironie des sceptiques, le mépris des philosophes de la déconstruction, et, à tout le moins, ... le ridicule des jeux de mots traditionnels. J'assume le risque. Voici comment, voici pourquoi. Machiavel, qui s'y connaissait en politique, distinguait ce qu'il appelait «la fortuna» et «la virtù». La «fortuna» c'était les circonstances, la chance qui se présentait, qu'on pouvait exploiter ou manquer. La «virtù» c'était l'énergie que l'homme politique pouvait mettre dans sa conduite pour s'imposer face aux circonstances, face à l'épreuve. C'est la «virtù» qui maîtrisait ou orientait le destin. Machiavel traitait de la «virtù» en politique. En diplomatie la «virtù» doit s'adapter aux nécessités du domaine. Je dirai qu'en la circonstance la «virtù» doit se décliner dans les quatre vertus cardinales, définies par les Grecs et les Latins et reprises par le christianisme. Les vertus cardinales sont : la justice, la prudence, la tempérance et la force.

Quels peuvent être leurs effets si on les applique à la diplomatie ? Nul doute que, dans la négociation des traités, la justice est préférable aux diktats et aux démembrements qui produisent toujours des chocs en retour. Mais la justice

est bien difficile à apprécier et à mettre en œuvre. Prenons l'exemple du traité de Versailles. Clemenceau, sans doute, le trouvait juste. Lord Keynes, l'économiste britannique, qui, comme jeune diplomate, faisait partie de la délégation anglaise à Versailles, qualifiait le traité de «paix carthaginoise». Dominique de Villepin, dans une introduction à un ouvrage sur la diplomatie française, a un jugement plus nuancé : «le traité, dit-il, n'a pas trouvé le juste milieu entre les compensations et la clémence». C'est le juste milieu qu'il faut trouver. Comment le trouver dans les relations entre Etats ? La justice, dit-on, est de rendre à chacun ce qui lui est dû. Qu'est-ce qui est dû à une nation rebelle ou à une ethnie qui cherche à s'imposer ? Qu'est-ce qui est dû à la majorité albanaise au Kosovo et qu'est-ce qui est dû à la minorité serbe ? La justice, en fait, ne peut être assurée que grâce au secours des autres vertus cardinales, la prudence, la tempérance et la force car, comme disent les théologiens, les vertus sont jointives.

La prudence, en effet, qui prend en compte le long terme, ménage, par définition, les chances d'une paix durable. Le processus d'Helsinki, amorcé en 1975, en a été un bon exemple. Il visait à la coopération et à la sécurité entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest. Il a préparé prudemment, progressivement, la limitation des armements classiques et le développement des droits de l'homme. Il a aussi accompagné la libération de l'Europe de l'Est. Quant à la tempérance, qui a inspiré, par exemple, le congrès de Vienne, elle a procuré une relative tranquillité à l'Europe pendant près d'un demi siècle. La force enfin, c'est à dire la maîtrise de soi et la persévérance dans les desseins, assure la stabilité des relations. Cela a été le cas de la diplomatie occidentale pendant le temps de la guerre froide.

De surcroît, les vertus cardinales ont un mérite particulier. Bien que définies en Occident, elles sont sinon reconnues expressément, du moins admises pratiquement ou partiellement pour certaines d'entre elles par les autres cultures. J'entends bien que les concepts philosophiques des diverses cultures sont parfois quasi irréductibles. Mais les comportements des hommes et l'idée qu'ils s'en font ont toujours des similitudes. La prudence est la prudence au Kamtchatka comme en Patagonie. En Inde, par exemple, la divinité Ganesha, représentée sous la forme d'un éléphant, figure assez bien les vertus cardinales de prudence, de tempérance et de force. Un de mes amis, diplomate indien, m'assurait qu'il la révérait. En Chine dans la mesure où il garde une influence, Confucius et sa morale de réciprocité ne peut guère contredire les vertus cardinales. J'ai toujours eu l'impression que Tchou Enlai y avait été sensible. L'Islam, enfin : sans doute ai-je lu récemment dans un de ses traités d'éthique rédigé au Pakistan, qu'il ne recommande la justice qu'entre les musulmans. Mais le même ouvrage se réclame de la patience et de la véracité et d'autres préconisent la tempérance et la prudence. Voilà qui peut aider parfois, à la persuasion.

Bien sûr, si recommandable qu'elle soit, la méthode des vertus est rarement la méthode choisie. Elle n'est choisie que si l'on y voit avantage ; si l'on n'y voit pas d'avantage, on s'en moque. En Occident, au temps où l'Occident définissait les dites vertus, Thucydide remarquait déjà que la justice n'entrait en ligne de compte dans le raisonnement des hommes que si les forces étaient égales de part et d'autre. Et que de transgressions depuis lors aux vertus jadis définies. En Inde, en dépit de Ganesha et de Gandhi, la partition a fait des millions de morts. La révolution culturelle en a fait davantage en Chine malgré les souvenirs de Confucius. Le Cambodge qui est connu comme le pays du bouddhisme du petit véhicule, réputé le plus doux et le plus tolérant, a connu d'horribles massacres.

Est-ce à désespérer de la méthode des vertus ?

Pas tout à fait. Par un curieux retour des choses, que Bossuet aurait attribué à la providence, ces débordements cataclysmiques, le retentissement qu'ils provoquent dans notre monde globalisé, appellent à plus de mesure, à plus de vertu diplomatique. Une remarque d'ailleurs que je ne suis pas seul à faire. Plus les situations sont difficiles et compliquées, moins les habiletés et les ruses sont productives. Les références morales peuvent être alors le meilleur guide. A l'issue d'une discussion avec les Soviétiques sur le sort de la Pologne, le Général de Gaulle, bien conscient d'avoir pris une position assez aventurée, prophétisait : « l'avenir dure longtemps, tout peut arriver, même ceci qu'un acte conforme à l'honneur et à l'honnêteté apparaisse en fin de compte comme un bon placement politique ». La méthode des vertus ne serait donc pas tout à fait illusoire ni condamnée.

Quelles orientations tirer de tout cela ? De grands diplomates ont défini, dans les temps anciens, ce que devait être la diplomatie, toute d'honnêteté et de bonne foi, disaient-ils. Talleyrand l'affirmait en faisant l'éloge de Reinhard, qui avait été chargé des relations extérieures sous le Directoire. «Non, disait-il, la diplomatie n'est pas une science de ruse et de duplicité. Si la bonne foi est nécessaire, c'est surtout dans les tractations politiques, car c'est elle qui les rend solides et durables». Paul Cambon, l'un des grands diplomates du début du XX<sup>ème</sup> siècle, concluait de même ses mémoires : «la diplomatie est tout simplement un art d'honnêteté».

Mais Talleyrand et Cambon vivaient, négociaient, discutaient dans un cercle international limité et relativement homogène. Talleyrand, Castlereagh, Metternich à Vienne, étaient les produits d'un XVIII<sup>ème</sup> siècle européen, jouisseur certes, mais policé et modéré. Paul Cambon, ambassadeur à Londres pendant 20 ans, discutait avec des gentlemen, retors certes, mais du même monde que lui. Nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Les interlocuteurs sont plus rudes,

les passions plus vives, les amours propres plus irréductibles, relayés par des opinions publiques, attisés par la médiatisation. Plus rudes, les interlocuteurs sont aussi plus nombreux et divers. Bien des questions diplomatiques sont discutées maintenant dans des enceintes multilatérales et mondiales, qu'il s'agisse de l'ONU, de l'OMC et de l'AIEA. La négociation doit tenir compte de particularités de tous les participants. Plus les questions se posent sur un plan planétaire, plus il est difficile de concilier toutes les particularités. Voyez ce qu'il en est pour la mise en œuvre du protocole de Kyoto sur l'environnement. La Chine et les Etats-Unis y sont toujours plus ou moins rebelles. Et pourtant, dans ces domaines, les accords et l'entente sont toujours plus urgents. Nous ne sommes donc pas à la fin de l'histoire comme l'annonçait Fukuyama ; mais il nous faut éviter ou atténuer le choc des civilisations annoncé par Huntington.

En fait, le diplomate, plus pressé que jamais de conclure des accords, doit faire face à la fois, d'une part aux passions et concupiscences humaines, dans leur sempiternel défi, qu'on dirait dérivées du péché originel, et, d'autre part, aux hétéroclites revendications des peuples, comme s'ils descendaient encore de la Tour de Babel. Il nous faut donc, toute révérence gardée, être plus précis et plus exigeants que Talleyrand et Paul Cambon.

C'est pourquoi, j'oserai formuler, en termes qui paraîtront peut être surannés, mais qui me semblent toujours chargés de sens, la conclusion que voici : le diplomate d'aujourd'hui devrait, pour mener à bien les tâches qui lui sont assignées, assurer, autant que faire se peut, la maîtrise des vertus cardinales sur les séquelles du péché originel et la babélisation persistante des cultures.

Peut-être serait-il préférable de dire, en termes plus laïcs, ce qui est conseillé de nos jours, que notre affaire n'est guère qu'un épisode du combat entre Eros et Thanatos, que Sigmund Freud a défini notamment dans son ouvrage sur le «Malaise de la civilisation» (*Unbehagen in der Kultur*) publié à Vienne en 1929. Eros figurerait l'amour qui nourrit les vertus à pratiquer et Thanatos les pulsions mortifères à maîtriser. Ainsi les diplomates seraient appelés à dissiper, pour leur part, le malaise dans la civilisation. Je ne suis pas assez savant pour apprécier si cette interprétation, qui serait fort flatteuse, est correcte. Notre président sera meilleur juge. Qu'il veuille bien me permette cependant de ne pas renoncer à ma première formule, avec ou malgré ses appels aux vertus et ses résonances bibliques. Elle situe assez clairement, me semble-t-il, les responsabilités humaines. Est c'est bien là, je crois, ce qui importe.

Je ne doute pas, au demeurant, que vous ayez mesuré, chers amis, avant même que je vous en parle, l'ampleur, la portée, les périls et, le cas échéant, les mérites de l'entreprise qui s'impose désormais aux diplomates des temps présents. Ce dont je vous remercie.

## Communication de Monsieur Michel Boulangé



Réunion commune avec l'Académie des Sciences,  
Belles Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté  
24 mai 2008



### Plombières, lieu de rencontres Le thermalisme en tant que médecine environnementale

Plombières, lieu de rencontre, ce 24 mai 2008, entre les Académies des Sciences, Belles Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté et l'Académie de Stanislas, justifiait à la fois ce choix par sa situation vosgienne à la limite méridionale de la Lorraine, au bord de la région franc-comtoise, et aussi par la commémoration d'une entrevue historique : voilà 150 ans se retrouvaient, dans le cadre et le prétexte d'une thérapeutique thermale pour l'empereur des Français, Napoléon III et le comte Cavour, pour des entretiens secrets devant déboucher sur l'intervention de la France dans la construction de l'unité italienne. Un exposé relatant cet événement devait être confié à Monsieur David Chanteranne, historien, secrétaire en chef de la revue Napoléon III. A la diligence de nos amis de l'Académie bisontine, cet exposé a été publié dans son intégralité dans le volume 199 des procès verbaux et mémoires de l'Académie Franc-Comtoise, précédé de celui, de surcroît illustré, de la présente communication évoquant Plombières en tant que ville thermale.

C'est en raison de son implication nancéienne dans l'enseignement et la recherche du thermo-climatisme que l'auteur de ce dernier texte a été sollicité. Il se devait dans un premier temps de présenter et rappeler l'histoire bi-millénaire de la station de Plombières. La période gallo-romaine avait vu la canalisation de la rivière l'Augronne, toujours en fonctionnement, permettant l'indivi-

dualisation et le recueil des diverses sources chaudes, qui atteignent le record de température observé en France de quelque 82°C. Le passé historique des sources est notamment rappelé par l'auteur vénitien du *de Balneis* imprimé en 1553 et la gravure, l'une des rares illustrations de ce célèbre volume, explicite la situation au centre de la ville de son Bain Romain fréquenté par de nombreux invalides dont les infirmités se retrouvent dans l'actuelle clientèle de la station puisque le plus souvent affectée d'affections de l'appareil locomoteur. Une action plus spécifique des eaux thermales plombinoises s'est par ailleurs affirmée dans le domaine des dérèglements digestifs, notamment intestinaux, Plombières étant de ce fait devenue lieu de soins pour les militaires victimes d'affections parasitaires liées à des séjours coloniaux, ce qui avait justifié jusqu'à ces dernières décennies des structures d'accueil et d'encadrement militaires au sein de la station.

Une autre approche historique du passé de Plombières est celle issue de la plume de Dom Calmet : le bénédictin senonais y ayant été curiste a regroupé ses propres observations et divers écrits de son temps dans un ouvrage paru en 1748 sous le titre : «Traité historique des eaux et bains de Plombières, de Bourbonne, de Luxeuil et de Bains» qui concerne ainsi, enrichi d'illustrations remarquables, l'ensemble des stations du massif vosgien aux eaux chaudes d'origine profonde, l'utilisation thérapeutique des eaux froides de la plaine vosgienne ayant été postérieure au travail du moine écrivain. La liste des personnages célèbres ayant fréquenté les thermes plombinois est impressionnante : dans le domaine culturel peuvent être cités Voltaire et Beaumarchais ainsi que Delacroix et Berlioz, Madame de Staël et Musset, Lamartine et Théophile Gauthier sans omettre Alexandre Dumas, Renan et Maupassant. Les princes furent également nombreux à fréquenter les eaux de Plombières, des ducs de Lorraine aux filles de Louis XV, mais aussi Bonaparte et Joséphine. Le futur Napoléon III y vint dès sa tendre enfance aux côtés de sa mère la reine Hortense. L'intérêt de l'empereur pour la station vosgienne ne devait jamais se départir et de nombreux investissements architecturaux, en particulier celui de l'église paroissiale, sont redevables de la générosité du prince. Le monde ecclésiastique était par ailleurs et de longue date très présent au sein de la population des curistes, utilisant des établissements lui étant consacrés tel le bain des Capucins ou celui des Dames, entendons par là les Dames chanoinesses de Remiremont, elles-mêmes suzeraines d'une partie du territoire plombinois.

Une réflexion plus personnelle sur la présente évolution du thermalisme et l'interprétation de ses effets thérapeutiques constituait la deuxième partie de cet exposé. L'approche scientifique classique de la démarche thermale confiée et respectée par l'Académie Nationale de Médecine met en exergue le rôle et l'action des produits thermaux, gaz, boues, et eaux thermo-minérales. La clas-

sification chimique de ces eaux et de leurs dérivés à potentialité thérapeutique se trouve en effet à l'origine de l'agrément officiel des indications médicales et de la reconnaissance des stations thermales. Ce classement est par tradition rattaché à la nature du composé anionique inscrit dans l'équilibre électrolytique des minéraux présents : chlorures, bicarbonates, dérivés oxydés ou réduits du soufre. Mais le thermalisme du début de ce XXI<sup>ème</sup> siècle s'intéresse surtout à la démonstration des effets thérapeutiques des cures envisagées dans leur globalité, en mettant en exergue le service médical rendu vis-à-vis d'une population porteuse d'affections liées à la sénescence, et plus particulièrement des troubles exprimant une maladie rhumatismale. Les gestes de la médecine thermique actuelle se rapprochent donc, tout en comportant l'utilisation de produits thermaux, de ceux de la médecine physique, la balnéation induisant une diminution de la gravité favorable à la recouvrance des fonctions articulaires et musculaires, et la pression hydrostatique liée à l'immersion induisant un effet favorable aux circulations périphériques.

Depuis quelques années, et à la demande pressante des organismes de protection médico-sociale prenant en charge une partie des dépenses occasionnées par les cures thermales, des études épidémiologiques exigeant le suivi de nombreux patients ont été diligentées, respectant les règles de «l'evidence based medicine», médecine basée sur des preuves expérimentales destinées et ayant abouti à démontrer une réelle efficacité des cures, en comparaison éventuelle avec d'autres traitements. Cette approche très pragmatique de l'actuelle recherche thermique, qui s'est développée sur le plan international selon des voies identiques, a fait quelque peu délaisser d'autres approches, celle notamment de l'étude des mécanismes d'actions des cures : c'est là où apparaît la notion de médecine environnementale, déjà évidente par l'utilisation qui est faite de produits issus du milieu naturel et possédant l'aura de produits appréciés pour leur pureté originelle. Mais ce sont essentiellement les effets de l'environnement sur l'organisme, particulièrement mis en évidence par l'Ecole allemande de Marburg en étudiant les effets chronobiologiques des cures, qui ont pu conduire à une extension voire à une généralisation du concept de médecine environnementale. La qualité climatique des stations, pour la plupart situées en régions de moyenne montagne avec une forte proximité forestière, constitue un élément s'intégrant de façon positive parmi les effets environnementaux bénéfiques à la cure. Par ailleurs la stabilité des caractères climatiques océaniques met en valeur la proche parente du thermalisme que constitue la thalassothérapie, les deux démarches thérapeutiques étant assimilées tant dans l'analyse de leur concept que de leur organisation logistique en Allemagne alors qu'elles se trouvent parfois en situations d'antagonisme et de concurrence en France. Les moyens de distraction mis à la disposition des curistes et leur

permettant de faire face à l'éventuelle monotonie du séjour en station, hors des périodes de soins, a pu faire émettre, en raison du caractère hédonique de la démarche, le reproche de transformer en «vacances déguisées» des cures partiellement financées par l'Etat et une Assurance Maladie déjà déficitaire. Le déremboursement envisagé de ces prestations est une menace permanente pesant sur les stations et les diverses professions, y compris médicales, exercées au sein de localités dont les activités thermales sont bien souvent la principale ressource économique. La visite maintenant prévue de la ville de Plombières et de ses installations permettra sans doute de préciser et d'illustrer les propos et réflexions exprimés lors de cet exposé.

*Communication publiée dans son intégralité dans les Procès-verbaux et mémoires de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Besançon et Franche-Comté (parus en 2009) années 2007-2008, volume 199, pages 187-202.*

## Communication de Monsieur Alain Larcan



Séance publique du 6 juin 2008



### L'espace Franc. Lorraine, Rhénanie et Franconie.

«Au commencement était la géographie» *Eugen Weber.*

«La carte n'est pas un territoire» *Korzynski.*

Mon propos d'aujourd'hui n'est pas celui d'une communication approfondie sur un sujet connu de longue date et susceptible d'être présenté et renouvelé. J'ai conscience qu'il s'agit d'une vision un peu neuve de l'histoire de Lorraine et même de l'histoire de France et de l'Europe dont je n'ai trouvé que des bribes, des esquisses, des éléments dans des ouvrages anciens ou plus récents, car ce n'est que plus récemment que quelques historiens allemands dont Werner, Bruhl, Büttner, et, en France, F. Cardot ont abordé le sujet avec franchise et argumentation. J'ai parfaitement conscience de m'aventurer dans un domaine dans lequel je n'ai aucune vraie compétence, et bien entendu aucune autorité. Je m'expose donc volontairement aux critiques des spécialistes et d'abord des géographes et des historiens, mais comme je réfléchis depuis longtemps au sujet que je vais vous exposer, je souhaiterais que vous le considériez comme un essai concernant les origines lointaines de notre région qui se trouve d'ailleurs être au cœur de la question, montrant la pérennité des structures, qui même lorsqu'elles sont oubliées, sous-tendent en fait nos façons de vivre et d'agir. Nous sacrifierons suivant en cela F. Cardot, souvent la reconstitution événementielle pour en tirer la dynamique historique.

Je voudrais définir avec vous ce que l'on pourrait appeler un espace de civilisation ou en suivant Vidal de la Blache une aire culturelle. Vidal de la Blache a en effet écrit qu'il existe «un lien entre tous les aspects géographiques du territoire

et même de son sous-sol avec les noms et coutumes des habitants». Il a aussi exprimé l'idée que les influences extérieures peuvent affirmer la personnalité des pays et permettent de définir des aires culturelles (le nom est prononcé) fixées à des époques lointaines et qui se caractérisent par des genres de vie.

Je vous convie donc au nom de cette épistémologie vidalienne à une rencontre entre le naturel et le culturel, entre le passé et le présent. Nous évoquons une géographie générale, une géographie physique et une géographie humaine et historique qui s'inscrivent dans la longue durée, que nous allons définir comme l'espace Franc.

Je suis souvent allé à Bayreuth. On va à Bayreuth, écrivait Henri Lavignac comme on veut, en voiture, à bicyclette, en chemin de fer, mais le vrai pèlerin devrait y aller à genoux... J'y suis allé prosaïquement par le train et surtout en voiture, en traversant la Franconie en passant par Mannheim, Francfort, Würzburg ou par Stuttgart et Nuremberg ou encore même en faisant un détour, il est vrai, par la vallée du Danube, par Regensburg.

Progressivement au gré des voyages, j'ai ressenti par une sorte d'intuition ou d'osmose une parenté de paysages, d'habitats et de façons de vivre qui m'ont conduit à cette interrogation : la Lorraine et la Franconie font-elles partie d'un même espace historique ? J'ajoute que ma surprise fut grande de trouver à Banz, loin au-delà de Bamberg, dans une superbe église baroque une abbaye bénédictine avec un culte très ancien à l'égard de saint Denis. Certes, cet espace, n'a pas de limites bien définies, même sur le plan historique. Il comporte des prolongements et en quelque sorte des annexes, mais nous le définirons d'abord à partir des fleuves et plus particulièrement de trois affluents importants du Rhin venant confluer à des distances assez courtes dans ce que l'on appelle le Rhin moyen ou Mittel-Rhein, il s'agit de la Moselle, du Neckar et du Main.

## **Le Rhin moyen et ses affluents**

Nous connaissons bien la Moselle longue de 550 km, prenant sa source dans les Vosges, traversant la Lorraine, formant la frontière entre la république fédérale actuelle et le Luxembourg avant d'aborder le massif schisteux rhénan pour se jeter dans le Rhin à Coblenche ; cette Moselle magnifiée par Ausone que retrouve si bien Maurice Barrès dans *l'Appel au soldat* ; le Neckar long de 367 km a un tracé plus tortueux ; il naît sur le versant oriental de la Forêt-Noire et résulte d'une capture au détriment du Danube ; il conflue avec le Rhin près de Mannheim après avoir traversé Rottweil puis Tübingen, les faubourgs de Stuttgart et Heidelberg ; le troisième, le Main, rejoint le Rhin près de Mayence ; né dans les Fichtelgebirge, il traverse, près de sa source, Bayreuth puis Würzburg et Francfort.

Ainsi la Moselle est le fleuve de la Lorraine, du Luxembourg et du Palatinat, le Neckar est plutôt le fleuve du Wurtemberg et le Main est le fleuve de la Franconie. Franconie comme Franc et nous ne nous étonnerons pas de trouver Franc comme Francfort ou Franc comme Fränkische-Schweiz autour de Bayreuth, Franc comme Schwäbisch-Fränkisches-Stufenland, Franc comme Jura Franconien, et aussi comme Frankenberg en Saxe, Frankenberg an der Eder en Hesse, Bad Frankenhausen en Thuringe, Frankenthal in der Pfalz en Rhénanie-Palatinat...

De tout temps, les fleuves et plus particulièrement ceux que nous venons de citer, parfaitement navigables, ont servi aux échanges de troc ou de commerce, aux foires, bien entendu aux échanges humains et culturels, mais ils sont aussi des voies d'invasion, de pénétration, aussi bien suivant le sens du courant qu'à contre-courant.

C'est l'histoire des territoires qui se situent de part et d'autre de ces trois fleuves qui se trouvent aujourd'hui dans le territoire de la France et de la Lorraine, du Luxembourg, de l'Allemagne Fédérale et plus particulièrement des *Länders* de Rhénanie-Palatinat, de Rhénanie-Wesphalie du Sud et de Bade-Wurtemberg, un peu de Hesse et enfin même de Bavière qui nous retiendra.

J'ai gardé un vif souvenir des conversations que j'ai eues avec notre regretté confrère Peltre, grand spécialiste des paysages ruraux, qui a attiré mon attention sur l'importance des travaux de géographie historique de Vidal de la Blache, de Braudel, de de Planhol, sans oublier ceux de Bloch, de Roupnel, de Dion, et, plus près de nous, de Krenzlin.

### **Le paysage, l'openfield, les cultures**

On est frappé en effet par l'allure identique du paysage rural qui est celui de la campagne dite à champs ouverts ou openfield : caractérisé par l'absence de haies et de clôtures, se différenciant donc du bocage, l'assemblage de parcelles le plus souvent allongées en forme de lanières formant des rectangles ou des quadrilatères ; il divise le terroir en quartiers de culture formant une véritable mosaïque. Le plus souvent, il s'agit de l'openfield véritable où aucun quartier n'est clos. Certes, il peut y avoir des raisons naturelles liées aux sols calcaires, limoneux et alluviaux et au climat continental propre à la culture des céréales, mais il est difficile ici de parler de hasard ou de simples causes naturelles. L'explication la plus vraisemblable est celle qui résulte d'un régime agraire très ancien, celte ou même proto-celte prolongé à l'époque gallo-romaine et bien entendu à l'époque Franque qui nous intéresse particulièrement, même si les Francs n'ont pas la réputation d'être de très bons agriculteurs. Il doit y avoir là, une organisation collective de la vie rurale dans les villages avec division du

terroir en soles ou quartiers, assolement obligatoire, vaine pâture, utilisation des communaux. L'absence de clôtures résulte d'une interdiction, de nature juridique, imposée par les nécessités du travail en commun et qui subsistera même après l'abandon de l'assolement et des pratiques communautaires. Ce type de paysage caractérise *l'ager* c'est-à-dire la campagne cultivée dès lors que ce dernier a gagné sur la friche et la forêt (*saltus*).

De Planhol a bien défini ce système communautaire des champs ouverts.

Au-delà du système des grandes *villae* gallo-romaines, les cultivateurs en dépit des fiefs conservaient libres les terres qui leur avaient été concédées, c'est ce que l'on appelle le franc-alleu sur lequel un Gérard de Nerval a insisté ; ces terres de surface moyenne devenaient des propriétés libres et directes, définitives et inaliénables.

Le tissu serré des villages de type groupé, les cultures céréalières, la culture de la vigne sur les coteaux bien exposés caractérisent les paysages ruraux de ces régions.

Sans m'appesantir sur cette question, il semble que ces terrains aient été cultivés de tout temps selon le principe de l'assolement triennal, jachères sur cultures de céréales d'hiver, céréales de printemps cultivées en alternance avec des périodes de pâture, introduction limitée et tardive de l'assolement biennal pour augmenter la production de blé d'hiver.

La vigne est présente en Moselle nous le savons bien, dans la vallée de la Nahe, dans la vallée du Neckar et surtout dans les vallées du Rhin et du Main. Les vins de Franconie dans leurs bouteilles pansues sont probablement les plus réputés. Or la rive gauche du Rhin avait été laissée dans le partage dont nous reparlerons de Verdun en 843 à Louis le Germanique en raison de ses grands vignobles et de l'abondance de ses vins : *Propter vini copiam*.

Ayant défini cet espace aux limites aujourd'hui en grande partie invisibles et qui en tout cas n'apparaissent pas au premier regard sur les cartes politiques, nous allons l'identifier comme un espace essentiellement Franc, d'origine mérovingienne et carolingienne.

Certes, de part et d'autre du Rhin et également le long du Danube, il existe d'abord un espace celtique, celui particulièrement brillant à la période de Hallstatt. Puis en deçà du limes, il s'agit d'un espace celto-romain ou gallo-romain comme on voudra, puisque «la Gaule en 480 appartient à la romanité fortement matinée déjà de barbarie, que le christianisme commence à changer en profondeur» (Lebecq). La Gaule romaine, la Belgique et la Germanie première sont divisées en 17 provinces, la route Agrippa mène de la Viennoise

(ou lyonnaise) au sud à une des capitales des Gaules : Trèves au cœur de la Belgique première. La Belgique seconde a comme capitale Reims, la Germanie première qui suit le Rhin dans son trajet alsacien a comme capitale Mayence et la Germanie seconde Cologne.

### Définition de l'espace Franc

Nous retrouverons entre la Seine, la Loire, la Champagne et le Rhin la trame territoriale gauloise et gallo-romaine qui va s'affirmer encore davantage lors de la conquête et du pouvoir des Francs, le maintien ou le développement des structures gallo-romaines et des structures ecclésiastiques développées au plus haut degré lors du pouvoir laïque mérovingien et carolingien.

Pendant quatre siècles environ, la région que nous avons définie va constituer le centre du royaume Franc et plus particulièrement la *Francia Rinensis* appelée encore Austrasie, plus volontiers *Francia orientalis*. En effet avant le partage du traité de Verdun en 843, il existait un vaste ensemble connu sous le nom de *Francia Rinensis*, centré sur le Rhin, la Meuse et la Moselle, recouvrant la partie septentrionale de la Gaule. Ce fut pour l'essentiel l'Austrasie mérovingienne mais qui fut désignée à partir du VI<sup>ème</sup> siècle sous le nom de *Francia* et plus particulièrement dans la cosmographie de Ravenne, de *Francia Rinensis*. Or, à partir des VI<sup>ème</sup> et VII<sup>ème</sup> siècles, l'extension va se faire très nettement au-delà du Rhin en direction de la Thuringe et l'Austrasie comprendra tous les pays placés sous l'influence politique Franque non seulement de la rive gauche du Rhin, Belgique ou Rhénanie mais au-delà du Rhin, Franconie rhénane et Bavière.

Ce vaste ensemble représentera l'empire de Charlemagne et fera l'objet d'un partage entre les fils de Louis le pieux. Le terme de *Francia* correspond à l'espace Franc, il est donc distinct des termes romains de *Gallia* et de *Germania*, mais également distinct du terme «barbare». D'ailleurs à partir de Dagobert, la barbarie perd totalement le sens péjoratif qui était le sien en l'assimilant au monde païen. La Francie s'oppose au monde barbare, s'identifie au monde romain et reste bien distincte de la Bourgogne et de l'Aquitaine.

Pendant quatre siècles au Haut Moyen-Age, les Francs forment un seul règne, les rois appartiennent à la même famille représentant l'aristocratie du monde médiéval et l'on peut dire que les Francs entre Meuse et Rhin sont à la tête de la civilisation. Qui sont ces Francs ?

Le nom de Franc apparaît pour la première fois dans la chanson de marche de l'armée romaine à la fin du III<sup>ème</sup> siècle, «*les ferons*». Le mot de *Francia* apparaît pour la première fois au II<sup>ème</sup> siècle dans la table de Peutinger désignant le peuplement Franc en Germanie.

## L'arrivée des Francs ; Francs saliens et Francs ripuaires.

L'arrivée des Francs en Gaule se situe au III<sup>ème</sup> siècle. Dans son *Historia Augusta* le pseudo-Voviscus rapporte que la VI<sup>ème</sup> Légion, la *Gallicana* battit les Francs près de Montiacum. On s'interroge cependant sur la date du combat vraisemblablement sous l'empereur Gallien et sur le lieu, vraisemblablement aux environs de Mayence.

Les premiers Francs ont passé le Rhin près de Cologne en direction de la Gaule ; peut-être venaient-ils déjà de l'Est et plus particulièrement de la Thuringe. Ils ont été battus par Aurélien. Ils se retrouvent en Belgique en 260, sur la Loire et même en Espagne à Tarragone. Les bandes Franques probablement poussées par les Saxons, envahissent la Belgique selon l'axe Cologne-Bavai, sont repoussées ou contenues par les empereurs Postumus, Probus, Maximien, Constance Chlore, Constantin et Julien L'Apostat. Sous l'usurpation de Magnence, les Francs deviennent des lètes de Belgique et sous Julien, ils vont former des unités de la garde impériale. Au début du V<sup>ème</sup> siècle, un groupe de fédérés sicambres installé aux bouches du Rhin, sous la conduite de Clodion, passe dans l'empire et prend le contrôle du pays jusqu'à la Somme. Aetius les soumet en 435, et c'est le petit-fils de Clodion, Childéric qui devient en 458 administrateur de la Belgique seconde et maître des milices. Les Saliens furent d'abord considérés par les Romains comme soumis, on les appelait les *déditicii*, c'est-à-dire soumis à discrétion, heureux de servir en qualité de soldats, puis sous Constance Chlore, ils reçurent le statut de lètes (*laeti*). Leurs villes sont Tournai, Bavai, Courtrai, Amiens, Beauvais, Le Mans, Troyes et Langres. Ces Francs que l'on appelle les Francs saliens ou Francs du Nord occupent le Sud des Pays-Bas actuels, la moitié Nord de la Belgique, l'extrême Nord de la France, leur capitale est Tournai et ils occupent le bassin scaldien (celui de l'Escaut), avant d'avoir comme capitale Soissons.

Un autre groupe de Francs qui nous intéresse plus particulièrement est celui des Francs rhénans et non des Francs ripuaires, dénomination que l'on utilise aujourd'hui plus volontiers (ce mot étant apparu au VII<sup>ème</sup> siècle) et qui peut être considérée comme plus restrictive. Ils eurent plusieurs rois-chefs, Chararius en Moselle et surtout Sigebert le Boiteux à Cologne. Ces Francs rhénans se livrèrent à des raids dévastateurs en direction de Trèves, ancienne capitale impériale et occupèrent peu à peu les plateaux situés entre Rhin et Moselle ; installés sur les deux rives du Rhin, ils jouèrent un rôle de plus en plus important.

Reprenant leur marche en avant, ils sont contenus par les Saliens au service de l'Empire en particulier sous Constance II, mais Julien combat les Francs sur la Meuse et reprend Cologne. Les Saliens sont confirmés comme *déditicii* ; les

Chamaves qui étaient souvent sur les arrière-gardes des Francs sont repoussés, la frontière du Rhin est à nouveau romaine sous Valentinien 1<sup>er</sup> et Théodose taille en pièces les Saxons à Deuso en 373.

Le fils de Valentinien, Gratien donne au roi Franc Merobaud le commandement de l'armée et le roi Franc Mallabaude est nommé *comes domesticorum*. Il règne sur la *Francia* dans un territoire qui est situé sur la rive droite du Rhin face à Cologne. Il bat les Alamans près de Colmar - l'antagonisme des Francs et des Alamans est très ancien ; de nombreux Francs, Theodebald, Bauto, Richomer, Arbogast sont proches du pouvoir impérial qui va les utiliser contre les Wisigoths, les Saxons, les Vandales, les Alamans, les Suèves et les Alains.

Les Francs doivent composer avec Constantin III l'usurpateur contre Stilicon ; le célèbre général Aetius rejette les Rhénans au-delà du Rhin en 428 et signe avec eux un traité ; les Francs vont reprendre Cologne en 440 et battre Aegidius en 461. Ils s'allient avec les Burgondes contre les Saliens et les Alamans. Trèves longtemps îlot romain, est également repris par les Francs qui vont devenir de véritables fédérés (*foederati*) après la bataille qui associe de nombreux contingents gallo-romains et barbares, aux Champs Catalauniques, contre Attila et ses Huns en 451.

## Clovis

A partir de 481, le fils de Childéric, Clovis, est à la tête des Francs saliens du Nord de la Somme aux bouches du Rhin ; il va s'imposer sur les Francs de Tournai bien sûr mais surtout sur les Gallo-romains, Aegidius et son fils Syagrius en 484 à Soissons, sur les Alamans à Zülpich, c'est-à-dire vraisemblablement Tolbiac en 506 et sur les Wisigoths à Vouillé en 510.

Clovis va aussi s'imposer à l'Est à l'égard des Francs Rhénans. Il s'unit avant son mariage avec Clotilde à une princesse rhénane de la famille de Sigebert, le prince le plus puissant des Francs Rhénans dont il a un fils Thierry. Il viendra d'ailleurs au secours de Sigebert attaqué par les Alamans et ce fut la victoire de Tolbiac, où Sigebert fut blessé d'où son nom de Sigebert le boîteux. Ce prénom de Sigebert est important car nous le retrouverons dans la dynastie mérovingienne et tout particulièrement en Austrasie.

En 507 Clodéric, fils de Sigebert, vint aider Clovis dans sa lutte contre les Wisigoths mais après Vouillé, le royaume de Cologne reconnaît Clovis comme roi en le «hissant sur le pavois». Clovis fit tuer Clodéric qui avait lui-même tué son père... Ayant consolidé son pouvoir grâce à l'Eglise, à sa victoire sur les ariens et à son baptême, après avoir épousé la princesse burgonde Clotilde, il était vers 510 le maître d'un *regnum* allant de la moyenne vallée du Rhin

aux Pyrénées et plus particulièrement de la Gaule du Nord-Est et de la rive gauche du Rhin.

Clovis est donc bien le fondateur de la nation franque, de la nation des Francs puisqu'il domine tant les Francs saliens que les Francs Rhénans, ceux qui occupent le pays de la Moselle, l'Eifel, le Taunus et le Wetterau, pratiquement tout l'ensemble des terres entre Meuse et Rhin. Même si ses efforts se sont portés aussi au-delà de la Loire vers l'Aquitaine et la Septimanie jusqu'aux Pyrénées, son autorité s'étend surtout sur le Rhin jusqu'au Lech et du Neckar aux Alpes.

### **Le premier partage. Le royaume de Thierry. La reconquête à l'Est de la Thuringe.**

À la mort de Clovis en 511 a lieu le premier partage, ce que les Allemands appellent les *Teilreiche* où le royaume est divisé en parts égales comme des lots de butin en fonction plus de considérations de richesses, de cens ou d'effectifs militaires ou encore de chevaux disponibles qu'en fonction des peuples et des langues. Clovis eut quatre fils, un de la princesse rhénane et les trois autres de Clotilde. Thierry s'était distingué contre les Wisigoths et ce fut lui qui eut la plus belle part mais aussi la plus exposée : la Champagne, tout le pays Rhénan avec Cologne, la vallée de la Moselle entre Metz et Trèves, et l'hégémonie sur les Francs de la rive droite, c'est-à-dire les Francs qui dominent les Chattes et également les Alamans qui occupent les régions actuelles d'Alsace, de Bade-Wurtemberg, de Franche-Comté et de Savoie. Il dut mater une révolte du rhénan Munderic à Cologne en 532.

Thierry chercha à étendre son domaine à l'Est en direction de la Thuringe. Il faut rappeler que le père de Clovis avait épousé une princesse thuringienne, Basine et que dès le VI<sup>ème</sup> siècle, les Thuringiens, eux-mêmes descendant des Hermondiens, repoussés par les slaves avaient été ramenés à l'Ouest de l'Elbe et de la Saale et donc à l'Ouest de la forêt bohémienne. Ils occupaient le territoire entre Werra, Elbe et Saale, et à la mort du roi Basin, le pays fut partagé entre ses trois fils Baderich, Hermanfried et Berthaire.

Mais les dissensions entre les frères et l'imprudence d'un roi thuringien fournit à Thierry l'occasion idéale d'intervenir. Hermanfried l'appela à son aide contre son frère Baderich qui fut vaincu et tué. Depuis la mort de l'autre frère Berthaire, Hermanfried était le seul roi. Sous prétexte qu'Hermanfried avait manqué à ses promesses, et aussi pour venger d'anciennes violences commises par les Thuringiens, Thierry avec le concours de son frère Clotaire attaqua le roi thuringien sur l'Unstrutt en 531 et obtint la victoire.

Le pays fut alors placé sous l'autorité des Francs. Hermanfried qui avait été maintenu et comblé de présents, tomba, poussé par on ne sait par qui... d'un rempart de Zülpich et mourut. Dans le butin figurait la sœur des rois thuringiens, la fille de Berthaire : Radegonde que les deux frères Thierry et Clotaire se disputèrent et que finalement Clotaire épousa. C'est cette Radegonde, qui se retira volontairement dans un couvent à Poitiers où elle reçut le poète tonsuré (et futur évêque) Fortunat, sa retraite étant très certainement liée à la mort de son père et de son cousin. Lors d'une seconde expédition, Thierry attira Clotaire sous sa tente et semble lui avoir tendu un guet-apens qui fut déjoué par Clotaire ayant aperçu les pieds des sicaires sous la draperie de la tente... Thierry lui donna, dit-on, un plat d'argent en dédommagement... .

La guerre de Thuringe et la bataille de l'Unstrutt firent l'objet de chansons de geste portant sur les trois frères, fils de Basin, la mort de Bertaire, le rôle de la femme d'Hermanfried dénommée Amalaberge qui était nièce de Théodoric et qui attisait la guerre entre les frères.

Pour inciter les Francs à la guerre contre la Thuringe, on rappela les massacres effectués par les Thuringiens qui «avaient suspendu les enfants aux arbres par le nerf de la cuisse», faisant périr d'une mort cruelle plus de deux cents jeunes filles les liant par les bras au cou des chevaux qu'on forçait à coups d'aiguillons acérés à s'écarter chacun de son côté en sorte qu'elles furent déchirées en pièces. D'autres furent étendues sur des ornières des chemins et clouées en terre avec des pieux puis on faisait passer sur elles des chariots chargés et leurs os ainsi brisés, ils les laissaient «pour servir de pâture aux chiens et aux oiseaux». Curieusement le supplice de Brunehaut sera un supplice résolument thuringien.

La bataille sur l'Unstrutt fait l'objet de descriptions épiques : les Thuringiens qui avaient creusé des fosses avec des pieux subirent l'affrontement des Francs ; le roi Hermanfried prit la fuite ; les Thuringiens en retraite arrivèrent au bord du fleuve de l'Unstrutt et là, il y eut un tel massacre de Thuringiens que le lit de la rivière fut rempli par des cadavres amoncelés et que les Francs s'en servirent comme de ponts pour passer sur l'autre bord. Après cette victoire, ils «prirent le pays et le réduisirent sous leur puissance». Dans la chronique saxonne du IX<sup>ème</sup> siècle, on estime que la rencontre eut lieu à Runibergun et qu'Hermanfried vaincu se réfugia dans la ville de Scheidungen. La guerre en plusieurs actes laissa dans les esprits une trace considérable et c'était un souvenir des plus familiers dans la mémoire du peuple franc.

Quand Thierry mourut en 534, son fils Théodebert «beau et capable» lui succéda. Il fut un des plus remarquables descendants de Clovis, mais Childébert un autre des enfants de Clovis voulut dépouiller son neveu Theodebert. La Reine Clotilde réussit à apaiser l'oncle et le neveu qui alliés cherchèrent à

écraser Clotaire ou à exciter le fils de ce dernier à se révolter contre lui. Mais après la mort de Théodebert, puis de son fils Theodebald, la mort de Childébert qui était sans enfant, Clotaire resta le seul maître du royaume jusqu'à sa mort en 561.

A partir du VI<sup>ème</sup> siècle, les Francs demeurent le seul peuple germanique qui compte en Occident, la réalité du pouvoir est en Gaule, plus particulièrement en Gaule du Nord ; l'axe politique s'est transporté de Rome puis de Milan sur la Seine, sur la Meuse et sur le Rhin.

A la mort de Clotaire qui avait refait l'unité du *Regnum Francorum* il y a de nouveau partage entre les fils d'Ingonde, Charibert, Gontran et Sigebert et le fils d'Aregonde Chilperic. Nous ne pouvons évidemment qu'évoquer les «Récits des temps mérovingiens» et les guerres civiles si chères à Augustin Thierry. Nous nous intéresserons à Sigebert qui a repris le prénom de Sigebert le boiteux des Francs Rhénans et qui obtint l'ancienne part de Thierry c'est-à-dire la Champagne, les vallées du Rhin et de la Meuse et aussi les Francs de la rive droite du Rhin et ceux du Main. C'est ce qui va constituer ce que l'on appelle l'Austrasie, terme qui apparaît en 591 sous la plume de Grégoire de Tours.

A cette époque, il y a trois royaumes, le royaume de Neustrie (le royaume neuf), le royaume d'Austrasie ou Auster, le royaume de Bourgogne, celui de Gontran et des territoires en Aquitaine, en Provence et bien entendu en Italie. Il y a donc des Francs de l'Ouest : les Neustriens et des Francs de l'Est, les Austrasiens.

### **L'Austrasie ou plutôt la Francia orientalis. Un espace politique.**

Il existait donc entre Meuse et Rhin et au-delà du Rhin un seul royaume détenu par une seule famille ou plutôt deux, la famille mérovingienne puis la famille carolingienne, même si la lecture de Grégoire de Tours et de Frédégaire fait pénétrer dans un univers où le temps prime l'espace (F. Cardot). L'espace austrasien en est le noyau dur et il couvre le territoire actuel de la Lorraine, celui de la Rhénanie et celui de la Franconie. Il naît donc sous les Mérovingiens et se poursuit en s'élargissant sous les Carolingiens. Si à la suite des historiens français, on oppose l'Austrasie à l'Est à la Neustrie à l'Ouest, on doit insister sur le fait que si un particularisme des nobles austrasiens est indiscutable et que l'on retrouve en particulier dans la lutte entre Brunehaut et Clotaire II, le terme d'Austrasie est tardif et en quelque sorte intellectuel.

Les Francs des royaumes mérovingiens résultant des partages de 511 et 561 en trois ou quatre territoires ont conscience d'appartenir au même *Regnum-Francorum* (Austrasie, Neustrie, Bourgogne, Aquitaine).

Le terme d'Austrasie, terme germanique, apparaît chez Grégoire de Tours à propos d'un événement de 576 pour désigner l'un des trois royaumes sous le règne de Childeberr II, fils de Sigeberr I<sup>er</sup>. Ce royaume s'étendait du Nord au Sud, des bouches du Rhin jusqu'à la Bourgogne et d'Ouest en Est, de Laon au Rhin ; il est alors désigné sous le nom de *Regnum Austrasiorum* ou royaume de l'Est alors que la Neustrie est le nouveau royaume. Il s'agit là des royaumes de Thierry, de Théodeberr, de Sigeberr et de Dagoberr dont la capitale s'est déplacée à Metz sous Sigeberr. Réunifié en effet après les guerres civiles sous Clotaire II, il fut nécessaire de créer à nouveau un sous-royaume pour le fils de Clotaire II, Dagoberr I<sup>er</sup> en 623 et celui-ci devenu Dagoberr le Grand, le nouveau Salomon, maître de l'ensemble du Royaume, fit de même en 633 pour son fils Sigeberr III, notre Saint Sigisberr.

Il est important de noter que la préoccupation permanente de tous ces rois mérovingiens d'Austrasie et que l'on retrouve chez les Carolingiens est de maintenir la pression face à l'Est, face aux Thuringiens, face aux « Wendes » (royaume dit de Samo), face aux Avars et surtout face aux Saxons.

On connaît la montée des maires du Palais et le remplacement par la dynastie carolingienne des « Pippinides », des rois mérovingiens qualifiés de « rois fainéants » ; se succèdent Pépin de Landen, Pépin de Herstal, Charles Martel, Pépin le Bref et Charlemagne.

Après la réunification du royaume Franc et la désignation d'Aix la Chapelle comme capitale, l'Austrasie demeure bien le cœur du pouvoir de l'espace Franc, désigné alors aussi sous le nom de *Francia*. Le terme d'*Austria* ou d'*Auster* désigne souvent les régions au-delà du Rhin, c'est à dire la *Germania* trans-rhénane ou Franconie. Nous voyons donc que la *Francia* de l'Est ne se réduit pas à la seule rive gauche du Rhin, à l'Austrasie entre Meuse et Rhin (ou petite Austrasie), c'est le territoire où vivent les *orientales franci* (*franciscæ*) qui comprend la Champagne à l'Ouest et, à l'Est il y a un prolongement en bande qui suit la vallée du Main, la basse moyenne vallée surtout, peuplée par des Francs du Main comme il y a des Francs de Moselle et du Rhin. Associée à l'Alemanie soumise et à l'Alsace, c'est la « grande Austrasie ».

La Franconie a annexé la Thuringe et va constituer la base du départ pour les expéditions contre les Saxons. A l'inverse évidemment les Saxons jusqu'à la conquête de Charlemagne lancèrent leurs attaques sur le même axe, sur la Thuringe et même sur les terres patrimoniales des Francs, en l'occurrence le long de la vallée de la Ruhr et chez les Bructères.

Charles Martel fit une politique réfléchie visant à long terme à constituer un glacis destiné à protéger le *Regnum Francorum*. Il restaura les routes, créa

des relais, consolida ou éleva des forteresses comme celle des Christenberg près de Marburg et grâce à ces décisions, il put contrôler la Hesse et la Thuringe dont la dynastie ducale disparaît en 720, et les protéger contre les incursions des Saxons. Grâce à la Franconie, il avait aussi un moyen d'accès commode vers les deux grands-duchés du sud, l'Alemanie et la Bavière. Parallèlement et nous y reviendrons, il soutenait de toutes ses forces l'œuvre d'évangélisation de Winfrid qui prendra le nom de Boniface.

A la mort de Charles Martel, l'aîné de ses fils Carloman reçut l'Austrasie et la Germanie trans-rhénane, Pépin la Neustrie et après l'élimination de leur demi-frère Griffon, il y eut une redistribution des terres qui amena l'austriasien Carloman à mettre la main sur le Nord de la Neustrie et le neustrien Pépin à s'imposer dans un duché de Moselle centré sur Metz et Trèves mêlant ainsi la population des deux *régna* du Nord et affirmant à nouveau une *Francia* homogène entre Seine et Rhin, laboratoire de la synthèse carolingienne.

De plus, les Francs défrent le duc bavarois Odilon et le duc alaman Théobald. La loi franque était reconnue dans ces deux territoires et le duché alaman fut partagé en deux comtés intégrés au *Regnum*.

Après le retrait de Carloman, Pépin devint roi, remplaçant le dernier mérovingien Childéric III, car il valait mieux selon le pape Zacharie «appeler roi celui qui avait plutôt que celui qui n'avait pas le pouvoir».

A la mort de Pépin, Charles et Carloman reçurent chacun une part d'Austrasie et de Neustrie, et même d'Aquitaine ; Charles sans doute le mieux loti, avait un vaste croissant allant de l'Aquitaine atlantique à la Thuringe et passant par la plus grande partie de la Neustrie et de l'Austrasie, par la Frise et la Franconie. Il résidait à Noyon alors que Carloman résidait à côté, à Soissons ; les deux frères cherchaient ainsi à exprimer l'unité du *regnum*, mais Carloman étant mort en 771, Charlemagne (Charles le Grand) allait procéder à l'unification de la Gaule, c'est-à-dire des Francs du Nord et des Romains du Sud et surtout à l'intégration de la Germanie continentale au-delà du Rhin en effaçant certains particularismes plus nationaux que régionaux.

Il y eut alors une colonisation paysanne en Franconie, l'installation de lignages aristocratiques austrasiens, clients des Pippinides en Thuringe et dans l'Alemanie trans-rhénane en particulier dans la vallée du Neckar et dans le Brisgau, puis Charles à la recherche d'une marche de protection contre les Avars, ce que l'on appelait L'Ost-markt ou Osterreich, future Autriche, voulant aussi établir une marche de protection le long de la vallée de la Ruhr et de la Lippe, comprit qu'il n'y avait aucune possibilité de pacification durable tant qu'il existait une Saxe indépendante.

Persuadé que l'extension de son *Regnum* se ferait également au nom de Dieu, à plusieurs reprises, il vainquit les Saxons et leur imposa un serment de fidélité. Après avoir joué les uns contre les autres les différents peuples Saxons - ils étaient au nombre de 4 - et après avoir maté la révolte de Widukind au cours de trois années de combats acharnés et de nombreuses campagnes, il étendit une fois de plus vers l'Est le *Regnum Francorum*.

Ce *Regnum Francorum* au milieu du VI<sup>ème</sup> siècle constitue donc l'ensemble territorial le plus puissant de l'Europe occidentale. Il est avec Byzance et à son égal la principale puissance héritière de l'ancien Empire Romain.

L'Austrasie ou plutôt la *Francia orientalis* a dans cet ensemble une importance primordiale, peut-être en raison de sa position face à l'Est, de son rôle militaire de défense et de reconquête. Un moment surclassé par la Neustrie, elle reconquiert la supériorité après les victoires des Pippinides, maires du Palais austrasiens, surtout sous Pépin II de Herstal à Tertry en 687. Au VII<sup>ème</sup> siècle, l'utilisation polémique du terme Francia par l'Austrasie veut rappeler que leur royaume est la vraie Francia.

## Un espace catholique

L'Austrasie est non seulement un espace politique mais aussi et surtout un espace chrétien catholique.

La christianisation se propage en Gaule le long du sillon rhodanien à partir du II<sup>ème</sup> siècle puis suit la Vallée de la Moselle au III<sup>ème</sup> siècle avant de se répandre dans le reste de la Gaule. Crescentius avec la XXII<sup>ème</sup> Légion porte le premier la parole du Christ dans le Rhingau écrit Victor Hugo dans son remarquable voyage sur le Rhin. Les renseignements concernant les premiers évêques restent assez imprécis. A Trêves, ce sont les évêques Eucharius et Valerius et surtout Maximin ; à Verdun : Smetinus (Saintin) et Vanne ; à Toul : Mansuetius (Mansuy), Amon, Aper (Saint Epvre) ; à Metz : Clemens, sans oublier Materne à Tongres et à Cologne, Servais à Tongres, Géréon à Cologne et des ermites comme Goar à Bacchiera. Au V<sup>ème</sup> siècle, un disciple de Saint-Loup, Sévère, évêque de Trêves, avait tenté d'évangéliser les Francs Rhénans.

On ne saurait trop insister sur le fait capital du baptême de Clovis, roi des Francs, à la fin du V<sup>ème</sup> siècle par Saint Rémy, évêque de Reims, à la demande de la Reine Clotilde. Alors que tous les barbares avaient été convertis à l'arianisme, les Francs deviennent le peuple catholique qui protège les évêques et bientôt la papauté et propage la religion catholique au Nord, au Sud, à l'Ouest et surtout à l'Est. L'espace Franc devient le foyer principal, l'aire de rayonnement de la *Christianitas* ; l'espace austrasien plus particulièrement peut être

considéré comme un espace sacré (*loca sancta*) et un espace orienté en raison de la présence de nombreuses reliques dans les églises et monastères qui en font une *terra christiana*. Le bastion rhénan est christianisé et c'est lui qui domine à la fin du VII<sup>ème</sup> siècle, toute la Gaule, la rive gauche du Rhin comme au delà.

Le ralliement des Francs entraîne l'adhésion aux structures de l'organisation de l'espace avec un découpage épiscopal et politique qui reprend pour l'essentiel la carte gallo-romaine mais qui comporte à l'Est la création de nouveaux évêchés.

Il y a trois métropoles : à Cologne, à Trèves et à Mayence où siégera le primat d'Allemagne (et quatre plus tard avec Magdebourg). Les sièges épiscopaux sont à Metz, Toul, Verdun, Tongres et pour la région qui nous intéresse à Spire, à Worms qui précèdent ceux d'Utrecht, de Würzburg, de Bamberg, de Munster, de Verden, de Paderborn, de Minden et de Brême, etc. L'évangélisation vers l'Est sous les Mérovingiens et les Carolingiens s'appuie sur les bases que sont les monastères et abbayes. Les premiers apôtres à l'Est sont souvent les moines irlandais suivant la règle de Saint Colomban qui s'installe un moment à Luxeuil ainsi que ses disciples Walbert et Eustasius. Parmi eux, Willibald, premier évêque d'Eichstatt, son frère Wunibald, sa soeur Walburge, tous trois enfants de Saint Richard d'Angleterre et parents de Boniface, puis ce sont Willibrord et pour la Frise Frédéric et surtout Boniface (Winfried) et Kilian, mort martyr à Würzburg.

Venu en 716 assister Willibrord, sacré évêque en 722 par Grégoire II, et muni du pallium par Grégoire III en 732, Boniface est l'apôtre de la Hesse, de la Thuringe et de la Bavière, fondateur de quatre diocèses en Bavière et de trois en Hesse et Thuringe. Il mourut martyr, massacré par les Frisons à Dekkum après avoir fondé les couvents de Fritzlar, de Fulda, d'Ohrdruf, de Tauberbischoffsheim et de Kitzingen.

On ne peut donc s'étonner du culte des saints que nous dirons venus de l'Ouest et d'abord du culte de Saint-Denis dont on trouve la statue sur le pont de Würzburg en compagnie de Pépin et de Charlemagne. L'abbaye de Banz bâtie sur la montagne sainte de Franconie est consacrée à Saint-Denis dont le culte se retrouve également à Esslingen et à Würzburg. Saint-Denis fait partie des 14 intercesseurs dont l'église principale se trouve également en Franconie à Vierzehn-Heiligen. En 1049 les Moines de Saint-Emmeran, de Regensburg prétendirent avoir découvert le corps de Saint-Denis qui fut placé désormais parmi les 14 intercesseurs, même s'il fut parfois remplacé par Saint-Nicolas car le céphalophore faisait peur... On retrouve de nombreuses statues de Saint-Denis à Bamberg, à Cologne, à Burghausen, etc. On peut faire des constatations semblables, bien entendu pour Saint-Martin, à Bamberg, à Forsheim, car

«partout où le Christ est connu, Martin est honoré» (Fortunat). Saint-Severin est honoré à Bamberg mais il s'agit plutôt du Severin de Norique ou de Cologne que de celui de Château-Landon. Le culte de Saint-Léonard, l'ermite limousin, filleul de Clovis et qui aurait aidé Clotilde lors de son accouchement bénéficie d'un culte qui fut introduit en Allemagne par les Cisterciens. Il fait partie lui aussi des 14 intercesseurs et est appelé le bon dieu bavarois, «Der bayerische Hergott». Des églises lui sont consacrées à Siegertsbrunn en Bavière, à Francfort sur le Main. Sa statue à Würzburg est ornée d'une dalmatique *fleurdelisée*. Citons encore le culte de Saint-Eloi à Metten avec les lys et les aigles et celui de Saint-Chrodegang à Lorsch et de Saint-Liboire à Paderborn( et au Mans).

Au VII<sup>ème</sup> et VIII<sup>ème</sup> siècles, nombreux sont les évêques souvent béatifiés et canonisés, qui ont un rôle politique et qui interviennent auprès du pouvoir. Nous avons signalé le rôle de Saint-Vaast, apôtre des Atréates. et évêque d'Arras auprès de Clovis, de Saint-Severin de Château-Landon, l'ermite qui guérit Clovis et dont l'église contenant des reliques fut bâtie par Saint-Eloi sous Dagobert ; Saint-Nizier ou Nicet, Evêque de Trèves, originaire du Limousin qui était installé à la cour de Thierry 1<sup>er</sup> et dont on connaît plusieurs lettres fort intéressantes ; Saint-Remacle, fondateur des abbayes de Stavelot et de Malmedy, avait été Abbé de Solignac avant de devenir évêque de Maastricht et apôtre des Ardennes ; Saint-Armand ou Saint-Amand, évêque de Maastricht, protégé par Dagobert et qui baptisa Sigisbert ; son fils fut l'apôtre des Flandres et convertit Saint-Bavon. Saint-Pirmin au VIII<sup>ème</sup> siècle, fut Abbé de Reichenau et fonda les abbayes de Murbach, de Marmoutiers et de Nivelles. Il fut l'apôtre du Palatinat et son nom a été donné à la ville de Pirmasens. Citons encore Saint-Cunibert, archevêque de Cologne, protégé par Dagobert, Saint-Rupert de Salzbourg en Bavière, Saint-Kilian en Franconie et Saint-Lambert évêque de Tongres qui fut chassé après l'assassinat de Childéric II par Ebroin. Il se retira à Stavelot et fut rétabli par Pépin d'Héristal comme évêque de Maastricht avant d'être assassiné à Liège. Nombreux sont les évêques de cette région qui sont bilingues et on souligne la mobilité des évêques lotharingiens. C'est ainsi qu'un évêque de Toul connu, Saint-Gérard, est né à Cologne. Saint Chrodegang, évêque de Metz, ancien référendaire de Charles Martel, appartient à l'aristocratie franque ; ce fut lui qui imposa la réforme de Gorze, la liturgie dite stationnelle, la cantilène messine (chant grégorien) à un clergé de la Gaule, réticent.

Enfin et ceci est caractéristique, les familles mérovingiennes et carolingiennes ont leurs saints Sigibert III et Dagobert II pour les hommes mais aussi Arnould, maire du Palais et évêque de Metz et même Pépin de Landen, honoré comme bienheureux dans certains diocèses. Mais ce sont surtout les femmes avec Sainte Clotilde, Sainte Radegonde, d'origine thuringienne, épouse de Clotaire, Sainte Bathilde épouse de Clovis II et mère de Clotaire III, Irmine,

Abbesse d'Oeren et fondatrice d'Echternach et Noteburge, filles de Dagobert 1<sup>er</sup>. Cette dernière vécut dans une grotte près de Hochhausen sur le Neckar et son père qui voulait lui faire quitter cette retraite lui arracha le bras... Amelberge de Gand, nièce de Pépin de Landen et mère de Sainte Gudule fut demandée en mariage par Charles Martel qui lui luxa l'épaule... Sainte-Bègue d'Andenne, Sainte-Gertrude, Sainte-Itte (ou Ide) sont les filles de Pépin de Landen, Plectrude est la femme de Pépin d'Héristal et fille de Saint-Irmina, Sainte Glossinde est petite-fille d'Irmina, etc...

L'Austrasie est donc un espace politique et un espace chrétien et on ne peut donc s'étonner de trouver dans notre espace franc sur les deux rives du Rhin toute une série de témoignages catholiques, évêchés, abbayes, réforme bénédictine de Gorze, réforme cistercienne, églises à plan rhénan particulier, c'est-à-dire à double chœur et à double transept avec clocher porche à tribune (westwerk). Nous devons également évoquer le rôle intellectuel et spirituel d'un Nicolas de Cuse et de toute la grande école de la mystique rhénane, de Maître Eckart et de ses disciples Suso et Tauler.

Par la suite cet espace franc appartient à la Contre-réforme comme à l'«Europe des dévots», à la diffusion du Baroque et résistera mieux qu'ailleurs au protestantisme, luthérien ou calviniste bien qu'ayant été le siège de toute une série de luttes : guerre des paysans, guerres de religion et guerre de trente ans et de principautés appartenant à des dynasties protestantes.

### **Le partage de Verdun.**

Nous avons vu les partages du temps de Clovis, de Clotaire, l'évolution des trois royaumes principaux, Neustrie-Austrasie-Burgondie, à nouveau l'unité carolingienne à partir de Charles Martel, Pépin Le Bref que l'on devrait appeler Pépin Le Grand et Charlemagne, le transfert de la capitale de Reims à Metz puis à Aix la Chapelle résultant de la *dilatatio Regni*, l'axe Montjoie -Aix la Chapelle qui est très proche de l'axe Mosellan.

Après la révolte des fils de Louis le Pieux contre leur père, l'affaiblissement de Lothaire après la bataille de Fontenay en Puisaye, le serment de Strasbourg, ce fut le partage définitif de 843. Même s'il ne donna pas lieu pour les contemporains aux conclusions qu'en tirent aujourd'hui les historiens, la règle mérovingienne des successions entraînait un partage entre les fils légitimes du roi du premier et du second mariage. Les limites étaient arbitraires cherchant à être équilibrées en termes surtout censitaires et d'effectifs armés ou de nombre de chevaux. Il restait comme toujours en dépit des antagonismes au sein de la famille et même des guerres civiles ponctuées d'assassinats, le sentiment d'appartenance au *Regnum Francorum*.

Le partage de 843 est décrit dans les *Annales de Fulda* où l'on trouve : Louis eut l'Orient (Louis le Germanique), Charles le Chauve, l'Occident, Lothaire le fils aîné et Empereur, le pays du milieu.

Le royaume de Lothaire comprenait la rive gauche du Rhin, du lac de Constance jusqu'à l'embouchure du fleuve, les évêchés de Worms, Spire et Mayence mais on ne peut parler de limites naturelles même si à l'Ouest on parle des quatre rivières : l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône ; Robert Parisot a bien montré que la limite politique ne suivait pas strictement ces quatre fleuves. Ce lot bizarre de 1 500 kms de long sur 200 kms de large coupait l'Empire en écharpe depuis la mer du Nord jusqu'au duché de Bénévent. Il était inconsistant et artificiel et ceux qui le formèrent n'eurent à aucun moment la naïveté de croire qu'il pût durer.

La répartition des terres était faite selon leur richesse sans que l'on retrouve la moindre trace de races, de peuples et de langues distincts. Rien n'était plus disparate que le royaume de Lothaire comportant des Frisons, des Francs, des Provençaux, des Bourguignons, des Lombards et autres italiens parlant des langues différentes.

Le traité de Verdun est indiscutablement une œuvre néfaste car il démembra l'Empire carolingien, morcela le pays franc et détruisit la nation franque. Il y eut désormais un mélange ethnique sur les deux rives du Rhin d'autant que Charlemagne après les expéditions saxonnes implanta plus de 10000 saxons sur la rive gauche du Rhin. On commence à parler dans les *Annales de Saint Bertin* des Gaules sur la rive gauche et de la Germanie sur la rive droite. On parle aussi de Gaule rhénane et de Franconie rhénane ; les Francs fixés sur les bords du Rhin moyen et inférieur comprenaient des Francs mosellans, des Francs rhénans et des Francs du Main (trans-rhénans).

### **Evolution de la terminologie. Les sens proprement dits du mot Francia.**

La terminologie est donc à la fois géographique et politique, beaucoup plus que linguistique. On retrouve dans l'analyse des textes le poids des influences culturelles, contemporaines et anciennes voire antiques qui les portent à choisir tel ou tel mot mais aussi à déplacer peu ou prou sa signification (C. Bruhl). Dès l'époque mérovingienne, *Francia* désigne le royaume des Francs. Mais dès les règnes de Charlemagne et de Louis le Pieux, on distingue au sein du *Regnum Francorum* ou *Tota-Francia (Universe-Francia)*, la *Francia* envisagée isolément, zone incluant la Francie entre Rhin, Loire et Seine, mais aussi la Francie du Rhin (*Rhein-Frankein*) et la Francie du Main (*Main-Frankein*), future Rhénanie et future Franconie.

Après 843, le terme de *Francia* est parfois utilisé pour le royaume du milieu, ce que nous dénommons volontiers la Lotharingie ou *Francia média* puis pour le royaume de Lothaire II aussi appelée *ripuaria* (et Lothaire II le roi des ripuaires). Ce terme de *Francia* s'applique aussi à la *Francia* de l'Est qualifiée d'*Orientalis* et à la *Francia* de l'Ouest qualifiée d'*Occidentalis*. Le *regnum* va donc s'opposer à l'Italie, royaume des Lombards. Le terme de *Francia* désignera beaucoup plus la Francie de l'Est que la Francie de l'Ouest qui elle, est de plus en plus appelée *Gallia*. Ainsi le terme de *Francia* s'oppose aux peuples qui sont progressivement soumis par les Francs, l'*Alemania*, l'*Aquitania*, la *Baivaria*, la *Burgondia*, la *Frisia*, la *Gotia*, la *Saxonia*, la *Wasconia*. Le terme polysémique de *Francia* est de plus en plus complété par des épithètes, occidentale, orientale ou encore inférieure ou supérieure. Les habitants sont habituellement qualifiés d'*orientales franci*, *australes franci* ou *franci primores* et d'*occidentales franci*.

Lorsqu'il s'agit de *Franci*, il s'agit surtout de ceux qui habitent la Francie du Main et non de tous les habitants du royaume de l'Est. Si les termes de *Francia Orientalis*, et beaucoup plus rarement de *Francia Occidentalis* sont de plus en plus utilisés, la référence orientale sera abandonnée peu à peu par la dynastie impériale saxonne et il ne sera plus question que de la Francie du Main ou Franconie ou de la Francie du Rhin ou Franconie rhénane.

On oppose donc au XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle encore la Francie à la Saxe, à la Bavière même et à la Lotharingie. Elle s'oppose aussi à l'*Italia*.

La *Vera Francia* est la région entre Meuse et Rhin selon Geoffroy de Viterne et les Francs qui habitent la Lotharingie, l'Alemania, les régions trans-rhénales se distinguent de plus en plus des «Français» appelés *Galli*.

Pour Alexander de Roes, le terme de *Francia* se restreint à la France du Main, la Franconie, à la Lotharingie et à la Francie du Rhin c'est-à-dire la Rhénanie, il y a donc là l'inscription de la région telle que nous l'avons décrite et à l'Est cette *Francia* s'oppose à la Saxe, la Bavière, à l'Alemania et au Nord à la Frise et plus à l'Ouest et au Sud, à la Neustrie, à l'Aquitaine, à la Septimanie et la Provence.

Pour Flodoard cependant, le royaume de Lothaire est une part de la *Francia*, royaume de l'Ouest et toujours *Regnum Francorum* et la *Francia orientalis* est qualifiée elle, de Trans-Rhénane...

La *Francia* a donc pris à l'Ouest comme à l'Est des sens divers, mais également restrictifs et son élargissement fut le monopole de l'Ouest alors qu'il était maintenu dans une acception étroite à l'Est où de plus en plus se substituera le terme *regnum-teutonicum* et bientôt celui de *Germania* et d'Allemagne.

Ce n'est pas sans arrière-pensées politiques que l'on va opposer à partir des XI-XII<sup>ème</sup> siècles la *Germania ex Francia orientalis* et *Gallia ex Francia occidentalis*, alors que l'équivalence Gallia-Lotharingie est encore courante au X<sup>ème</sup> siècle...

Les Empereurs d'origine saxonne ont encore le titre *d'imperator augustum romanorum ac francorum*, mais Otton II est *romanorum imperator* et Otton III *romanorum rex*.

La royauté au X<sup>ème</sup> siècle est encore cependant conçue comme franque, mais peu à peu on parle du royaume *Teutonicum* ou *Theodiscum* de langue germanique. Otto de Freising distingue alors les Francs habitant les Gaules romanes et parlant la *romana lingua rustica* et les Francs d'au delà du Rhin parlant la langue d'Otton assimilée au francique ou *germanica lingua*.

Bien que le problème prête à ces controverses, nous suivrons Bruhl qui pense que la distinction entre l'Histoire de France et l'histoire de l'Allemagne date au plus tôt du XI<sup>ème</sup> siècle.

## L'après Verdun

Nous ne pouvons bien entendu qu'évoquer le destin de la Francia de l'Ouest, la rivalité des derniers Carolingiens et des Robertiens et la substitution de la dynastie capétienne avec Hugues Capet au dernier carolingien Louis V le fainéant, après l'exclusion de Charles de Lorraine.

A l'Ouest, seul Lothaire III, fils de Louis IV d'outre-mer et de Gerberge, placé sous la tutelle de Hugues le Grand puis celle de Brunon, archevêque de Cologne, tenta de dégager la Lorraine de l'influence germanique mais se brouilla avec son frère Charles, avec Hugues Capet et Adalbéron d'où la chute du dernier carolingien Louis V. Il n'y eut guère de prétention carolingienne désormais à l'ancien *Regnum Francorum* même s'il y eut un maintien de l'amitié entre Charles III, *rex francorum-occidentalis* et Henri 1<sup>er</sup> *rex francorum-orientalis* (à Bonn en 921).

Du côté de la *Francia* de l'Est, ce fut après Louis le Germanique et Louis le Jeune, la tentative de restauration de l'Empire par Charles III le Gros qui fut roi de l'Alemanie, Empereur d'Occident et roi de France. Il était le fils cadet du Germanique ; il partagea l'héritage avec Louis le Jeune et Carloman, reçut la Bavière, la Pannonie, la Carinthie, les pays slaves tributaires et à la mort de ses frères obtint leurs domaines y compris la Lorraine qui avait été acquise par Louis le Jeune. Couronné Empereur en 889, il fut faible à l'égard des Normands, atteint d'épilepsie, considéré comme incapable, il fut déposé à Tibur en 887.

## L'éphémère Lotharingie l'évolution de la *Francia orientalis* vers l'Empire.

Quant au destin de la Lotharingie dont il faut reconnaître le caractère artificiel et éphémère, nous ne pouvons que souligner la très faible durée des règnes additionnés de Lothaire et de Lothaire II, soit de 843 à 869. En 870, on a le compromis de Meerssen entre Louis le Germanique et Charles de Chauve - Aix La Chapelle, Cologne, Metz et Trèves et la Francie orientale reviennent à Louis le Germanique, Besançon, Cambrai, Lyon et Vienne à Charles le Chauve, roi de la *Francia* occidentale. Charles le Chauve chercha à réunir les deux Francies en évinçant Carloman, fils de Louis le Germanique mais subit une défaite à Andernach en 876 et mourut empereur éphémère. La Francie orientale passe sous l'autorité de Louis le Jeune. A Ribemont en effet en 880, Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, (ou plus exactement Louis III l'enfant son fils) cède la part de la Lotharingie un moment attribuée à Charles le Chauve au fils du Germanique, Louis le Jeune.

Une deuxième Lorraine que l'on peut qualifier de Lorraine indépendante ou de Lotharingie est fondée sous Zwentibold, fils bâtard de l'Empereur Arnulf et dont le règne ne durera que 5 ans. Il prend fin en 900. Ce fut bien écrit, Robert Parisot, le dernier royaume lorrain indépendant.

Par la suite, ce sont les duchés de Haute et Basse Lorraine qui furent parmi les six ou sept duchés du Saint Empire avec l'Alemanie (futur duché souabe), la Saxe, la Bavière et la Franconie. L'élection de l'Empereur revient aux Francs, aux Saxons, aux Alamans, aux Bavarois et très rarement au Lorrains sauf pour l'Empereur Conrad.

Parmi les électeurs, les trois évêques appartiennent à notre région (Trèves, Mayence, Cologne). De plus, le duc de Franconie et dans une certaine mesure les ducs de Bavière, de Saxe, de Souabe (ex Alemanie) restent des voisins des Lorrains.

Conrad 1<sup>er</sup>, fils du Duc de Franconie, élu à Forcheim ne put faire reconnaître son autorité comme duc de Lorraine sur les duchés de la Lorraine ; ce fut lui qui désigna comme son successeur le duc de Saxe, Henri L'Oiseleur. Conrad le Roux fut duc en Franconie et duc de Lorraine, probablement le dernier duc associant ces deux territoires et Conrad II fut le dernier empereur de la dynastie franconienne ou salienne à la mort d'Henri II, son cousin.

A partir de Conrad II au XI<sup>ème</sup> siècle, on ne parle plus que de *romanorum imperium* et à partir du XV<sup>ème</sup> siècle de la *nationis germanicae*.

Nous savons ensuite l'émiettement de ces petits états vassaux en droit et indépendants en fait et l'avance progressive de la France vers l'Est (Champagne, Barrois mouvant, trois évéchés, Alsace...).

Si le Duché de Lorraine est administrativement et juridiquement dépendant du Saint-Empire (jusqu'à Nuremberg), il faut reconnaître que politiquement et culturellement il se rapprochera de plus en plus de la France (sauf sous Charles IV).

Parlons encore du destin des autres territoires de la Francie orientale. Le Duché de Basse Lorraine devint Lothier puis Brabant. Il suivra désormais le destin des terres belges. La Flandre resta fief français, les autres terres fiefs d'empire, penchèrent on le sait vers la Bourgogne puis les Habsbourg de Vienne et d'Espagne. Les différences religieuses opposèrent l'union d'Arras (catholiques) et l'union d'Utrecht (protestante), les Pays-Bas espagnols et autrichiens catholiques aux Provinces unies protestantes (Hollande, Brabant septentrional et Flandre zélandaise).

Après la révolution brabançonne de 1789, les victoires françaises de Jemmapes et surtout de Fleurus permirent le rattachement des états belges et de Liège à la République française puis à l'Empire. Hélas après 1815, désireux de reconstituer une «barrière» face à la France, les alliés et surtout les Anglais décidèrent de la réunion de tous les Pays-Bas sous la couronne du Prince d'Orange Guillaume 1<sup>er</sup>. Il fallut la révolution de 1830 et le siège d'Anvers par le maréchal Gérard en 1832 pour que le royaume de Belgique fut créé mais sous la dynastie des Saxe-Cobourg, Louis-Philippe ayant refusé le trône pour son fils le duc de Nemours par crainte de la réaction anglaise. L'Etat fut proclamé neutre. On sait le cas qu'en fit l'Allemagne et les conséquences néfastes pour la France de cette neutralité à nouveau lors du second conflit mondial.

Quant au *Luxembourg*, il résulte du morcellement de la Basse-Lorraine au profit d'un duc Sigefroi, comte mosellan. La famille de Namur et du Limburg tint le Duché et accéda à l'empire (Charles IV). Louis XIV annexa Thionville et Montmédy et occupa Luxembourg qu'il dut rendre à la fureur de Vauban à l'Autriche au traité de Ryswick (1697).

Sous l'Empire, le Luxembourg n'est que le département des forêts. Par la suite après 1815, le Grand Duché sera rattaché au royaume des Pays-Bas de Guillaume 1<sup>er</sup> sous forme d'une confédération. Il sera séparé du Luxembourg belge en 1839. De 1815 à 1867, il convient de rappeler qu'une garnison prussienne resta installée à Luxembourg.

En ce qui concerne la *Franconie*, il s'agit des pays du Main et du Rhin moyen qui peuvent être distingués en deux régions - la Franconie rhénane

comportant la Hesse et les évêchés de Mayence, Worms et Spire - la Franconie orientale suivant la vallée du Main et comportant l'évêché de Würzburg. Deux dynasties se heurtent dès le début de l'Empire, les Babenberg ou popponides en Franconie orientale et les Conradins en Franconie rhénane. Les Babenberg sont les plus connus, les plus admirés car ils furent les héros de la résistance à l'égard des scandinaves au IX<sup>ème</sup> siècle en particulier sous la direction de Henri, «Marquis des francs». Mais ses trois fils Adalbert, Adalard et Henry eurent un destin tragique et finalement durent s'effacer devant les Conradins qui avaient acquis une suprématie lors de l'accession d'Arnould de Carinthie et avaient donné l'évêché de Würzburg à un de leurs proches bien qu'il fut «aussi stupide que noble» ... Henry fut tué, Adalard fait prisonnier et décapité et Adalbert fut surpris dans sa forteresse après avoir cependant chassé l'évêque de Würzburg et défait Conrad l'ancien près de Frittlar. C'est aidé par Louis l'enfant, conseillé par l'archevêque Hatton que les Conradins s'emparèrent du titre ducal et de la maison de Franconie. Ils devaient être par la suite parmi les premiers empereurs dits franconiens.

Quant à la dynastie de Babenberg, elle comprend toute une série de représentants illustres : Léopold l'illustre, Léopold le Beau, Léopold le pieux, canonisé, Léopold IV, Henri II, premier duc héréditaire d'Autriche, Léopold V qui acquit la Styrie et qui fut outragé par Richard Cœur de Lion lors de la croisade, qu'il fit prisonnier à son retour et qu'il livra à l'empereur Henri VI, Léopold VI, Frédéric le batailleur qui s'opposa avec succès aux Hongrois et Bohémiens mais finit au banc de l'Empire pour avoir soutenu le roi des Romains contre son père Frédéric II. Il recouvra cependant ses états, fut tué par les Hongrois et sans descendance, ce fut la fin de la dynastie des Babenberg. Si la Franconie demeure une région géographique, politiquement elle est partagée entre différents états, Wurtemberg, Hesse et Bavière.

Enfin le Palatinat, terre allemande essentiellement de la rive gauche du Rhin fut la possession des comtes palatins du Rhin depuis 945 de la descendance d'Hermann. En 1055 Frédéric Barberousse le donne à son frère Conrad et c'est à l'époque encore la Franconie rhénane. Par la suite, on assiste à la rivalité des Welfes, des Staufens puis des Habsbourg et surtout des Wittelsbach. Dans le *Nord Gau* qui correspond au Haut Palatinat et la région de Heidelberg, c'est la branche cadette des Wittelsbach qui s'y établit. L'électeur Robert 1<sup>er</sup> acquiert Deux-Ponts, Mosbach et Simmern et son frère Philippe enlève à la Bavière le duché de Neubourg. Le Palatinat est passé au camp calviniste depuis Frédéric IV et l'Electorat correspond pour l'essentiel au Bas-Palatinat, la Bavière gardant le Haut Palatinat. Il faut signaler que le duché de Neubourg appartient à la branche catholique des ducs de Deux-Ponts (Zweibrücken). Occupé par les Français de 1688 à 1697, le Palatinat, bavarois depuis 1815 correspond à la rive

gauche, les autres territoires relevant de la Hesse et de la Prusse (Prussland). Ce Palatinat bavarois suivra les destinées de la Bavière jusqu'en 1918.

### L'oubli de l'espace Franc-tentative d'explication.

Pourquoi cet oubli ou plutôt cette méconnaissance d'une certaine unité ayant duré suffisamment de temps pour laisser des traces durables encore perceptibles si on veut bien les reconnaître par une lecture attentive mais orientée.

La première raison est que l'historien des Francs, l'Evêque Grégoire de Tours, bien que protégé de Sigebert et de Brunehaut, est meilleur connaisseur de l'histoire de la Neustrie que de celle de l'Austrasie qui sera cependant écrite par le pseudo-Frédégaire.

La seconde est que l'expansion des Francs en direction de la Thuringe, la reconquête vers l'Est n'a laissé des traces que dans les chansons de geste bien moins connues que les chansons de geste de Charlemagne.

La troisième et bien entendu la principale est la rivalité des deux grandes entités politiques européennes qui se sont formées - à l'Ouest avec la France capétienne héritière un peu par usurpation des dynasties mérovingienne et carolingienne, et qui élargit patiemment son pré-carré - et à l'Est avec l'empire Ottonien saxon qui cherche à maintenir l'Empire carolingien et surtout l'Empire romain avec des Empereurs qui même Franconiens abandonnent progressivement l'étiquette Franque au profit du Saint-Empire romain puis du Saint-Empire romain germanique. Enfin le royaume éphémère de Lothaire aboutit à ce que Vauban a appelé les «terres pêle-mêlées» évêchoises, ducales et princières. Le dernier échec de la Lotharingie se situe à Nancy avec la victoire de René II sur Charles le Téméraire... Le dernier échec de l'Empire vers l'Ouest (avant Bismarck bien entendu) est la levée du siège de Metz par Charles Quint... et il faut reconnaître aussi qu'aucune tentative de reconstituer la Lotharingie n'est jamais partie de Lorraine...

Il y aura encore un temps de rappel de l'espace Franc et de la grandeur des Francs avec le comte de Bougainvilliers, auteur de *l'Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, paru en 1727 et qui affirme la supériorité du conquérant franc, ancêtre de l'aristocratie de la France. Il est appuyé par Montesquieu alors qu'à l'inverse l'abbé Dubos estime dans son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie transmise dans les Gaules* en 1734, que l'invasion n'a eu aucune influence sur la Gaule et que la royauté mérovingienne est héritière essentiellement de l'Empire romain. Il y a des propos différents chez Herder pour qui un nouvel homme était né au Nord et chez Guizot pour lequel les barbares avaient introduit les sentiments d'indépendance nationale, le goût de la liberté,

et le dévouement d'homme à homme. Augustin Thierry reproche cependant aux Francs d'avoir asservi les Gallo-romains, ancêtres dit-il de la bourgeoisie et Fustel de Coulange reprend plutôt les idées de l'abbé Dubos en «dégermanisant l'histoire de France» mais en insistant sur le fait que les Germains avaient adopté le système féodal du Bas-Empire, les principes du bénéfice, du patronat, de la concession précaire et de l'immunité consacrant les institutions d'un Etat stable. Curieusement, il ne tire aucune conclusion du principe de l'alleu. Nous pourrions ajouter le goût du droit coutumier, l'assemblée des hommes libres et la notion chevaleresque de compagnon sans lien féodal de vassalité.

### **Existe-t-il encore des traces de cet espace franc «invisible» sur des cartes ordinaires ?**

Les Lorrains, les Rhénans et les Franconiens peuvent être considérés comme ayant certaines caractéristiques communes. Ils sont en particulier travailleurs, assidus, discrets et patients. Leurs vertus sont des vertus traditionnelles.

A ce sujet dans une synthèse brillante et discutée, le sociologue Emmanuel Todd décrit l'espace ou plutôt les espaces européens en donnant une interprétation analytique et synthétique d'un phénomène fondamental mêlant étroitement les composantes anthropologiques, religieuses, économiques et idéologiques et curieusement ses conclusions vont conforter notre définition d'un espace culturel.

Ayant défini les quatre systèmes familiaux et agraires, libéral, autoritaire, égalitaire et non égalitaire, il est amené à distinguer en les associant diversement la famille nucléaire absolue, qui est libérale et non égalitaire, la famille nucléaire, libérale et égalitaire, la famille souche, autoritaire et non égalitaire et la famille communautaire autoritaire et égalitaire.

Il existe des parentés entre la France de l'Est et surtout la Lorraine avec la Rhénanie et son prolongement franconien. La famille y est plus volontiers de type famille souche ou plus exactement de type famille souche incomplète, c'est-à-dire avec des traits autoritaires et des règles d'héritage des terres officiellement égalitaires. Ce type familial se retrouve sur des lignes de front anthropologiques et même plus précisément linguistiques dans l'extrême Nord de la France, la Belgique, l'Alsace-Lorraine, la Rhénanie, la Savoie, la Suisse (surtout chez les italophonophones), le Nord-Est de l'Italie, c'est-à-dire le front de contact entre la germanité caractérisée par la famille souche et la latinité caractérisée par la famille nucléaire égalitaire ou communautaire.

Le système agraire est celui de la propriété paysanne. Il suit majoritairement la famille souche ; la Rhénanie et l'Alsace-Lorraine restent des régions

de moyenne propriété ne coïncidant plus avec la famille souche complète qui se retrouve plus à l'Est, en Franconie et en Bavière. Il y a donc nettement dans cette région qui nous intéresse une combinaison de la propriété paysanne et de la famille nucléaire égalitaire, reflet probable et lointain des terres allotées.

Il y aurait à faire aussi une étude des concepts terrestre et métaphysique des grandes religions chrétiennes et de l'opposition entre le protestantisme plus volontiers autoritaire et inégalitaire sur le plan métaphysique, libéral et égalitaire sur le plan des composantes terrestres, s'opposant point par point au catholicisme ; le point de vue catholique étant en ce qui concerne les composantes terrestres, autoritaire et inégalitaire et en ce qui concerne les composantes métaphysiques, libéral et égalitaire.

Le concile de Trente qui eut une très grande importance dans nos régions réaffirma l'universelle efficacité du baptême et le libre arbitre de l'homme dans la recherche du salut. Certaines régions de famille souche incomplète sont restées longtemps dans l'orbite de Rome parmi lesquelles la Belgique, la Rhénanie et la Vénétie. Ceci n'est pas en relation avec un sous-développement culturel mais plutôt avec un éloignement de l'axe Wittemberg-Rome en raison des liens privilégiés géographiques et historiques avec Rome sans contestation du pouvoir des prêtres. Ceci doit compléter le commentaire descriptif de la « dorsale catholique », chère à P. Chaunu et R. Taveneaux, qui caractérise notre région.

On peut également s'interroger sur la survie d'une composante théologique augustinienne dans l'église et d'un courant janséniste dont on connaît l'importance en Lorraine. Un catholicisme « harmonique » d'inspiration augustinienne semble en effet combiner une composante autoritaire et inégalitaire sur le plan métaphysique et une composante terrestre, autoritaire et inégalitaire, c'est-à-dire exigeant la soumission de l'homme à Dieu et à l'Eglise.

D'autres recherches concernent le taux global d'alphabétisation, la forte industrialisation coïncidant avec le maintien d'une bonne pratique religieuse et l'importance des partis politiques ayant de près ou de loin une inspiration religieuse.

### **La frontière linguistique. La zone du francique.**

Reste le problème que nous n'avons pratiquement pas abordé de la langue. Nous avons vu que les partages de Verdun et ceux qui lui ont succédé ne faisaient aucune part à la linguistique. Sans approfondir cette question toujours discutée de la frontière dans notre propre région, on peut penser que cette frontière a distingué très tôt les villes et villages où les Francs avaient la majorité et ceux où

ils cohabitaient harmonieusement avec les Gallo-romains pratiquant la *lingua latina rustica* ou langue romane rustique dérivée du bas latin.

Ce qui nous intéresse, c'est la carte des dialectes germaniques. Or le schéma distinctif très net oppose le *Nieder-Deutsch* au Nord, y compris le *Nieder-Fränkisch* flamand et hollandais, l'*Ober-Deutsch* au Sud y compris le *Nieder-Schwäbisch*, l'*Alemannisch* et le *Bairisch* au *Mittel-Deutsch* ou *Mittel-Fränkisch* qui est la langue de notre région. C'est cette langue qui nous intéresse avec les zones Moselle-Rhin-Main-Thuringe-Saxe et même Silésie. Le *Fränkisch* ou Francique dont il existe plusieurs dialectes, le Ripuaire et aussi le Thuringien, le Saxon et le Silésien, est lui-même divisé en un Francique ripuaire de Montjoie jusqu'à la Sieg, un Francique de la Moselle qui suit la frontière politique de la Belgique actuelle et dont la limite orientale passe à mi-chemin de Metz et de Strasbourg droit vers la source de la Sieg, un Francique Rhénan jusqu'à la Werra après Meiningen, un Francique du Sud dans la région de Karlsruhe et un Francique de l'Est dans la région de Meiningen jusqu'à Würzburg et même Nuremberg. Rappelons cependant qu'il n'y a aucun texte francique avant le IX<sup>ème</sup> siècle et que ce que l'on appelle depuis 1872 le francique, ensemble de dialectes germaniques occidentaux est une langue reconstruite et hypothétique qui correspond peut-être à l'ancien bas francique et donc différent des dialectes modernes de l'allemand.

### **Le problème français : la rive gauche du Rhin.**

Il resterait à évoquer bien entendu la politique des Capétiens, de l'Empire et de la République visant comme le dit Albert Sorel à «former une nation homogène et un état cohérent et à l'extérieur à assurer par de bonnes frontières l'indépendance de la nation et la puissance de l'Etat» et aussi comme l'a écrit le général de Gaulle «une nation libre et un Etat fort». Chacun sait que la France, peu importe le responsable de l'Etat, a cherché à étendre ses frontières vers l'Est, la frontière passant de la Meuse vers le Rhin avec toujours l'idée de la rive gauche du Rhin caressée par Crèvecoeur auprès de Charles VIII, par le maréchal de Saulx-Tavannes auprès de Henri II après la «chevauchée d'Austrasie» et par Vauban auprès de Louis XIV. Pour eux, le Rhin est la borne de la France.

Les conquêtes révolutionnaires et impériales si elles s'étaient tenues après le Traité de Lunéville à la rive gauche du Rhin n'étaient que la légitime poussée, il faut bien le dire, vers l'ancien royaume d'Austrasie sur des terres occupées par des états très éloignés Autriche et Prusse. L'acte primordial de la Révolution fut non seulement la suppression du régime féodal mais la réactivation de l'ancienne diplomatie en particulier du procès séculaire de la France et de l'Empire germanique au sujet de la souveraineté de l'Alsace et la difficulté des

principautés épiscopales. En ce qui concerne la Belgique et la Rhénanie, cette annexion se serait passée sans problème s'il n'y avait eu la question religieuse. Rappelons que dans la France des 130 départements, figurent le département de la Roer (Aix la Chapelle), celui de Rhin et Moselle (Coblence), de Mont-Tonnerre (Mayence), ceux de la Sarre (Trèves), des Forêts (Luxembourg), de l'Ourthe (Liège), de Sambre et Meuse (Namur), etc... Côté allemand ou même du côté de l'Angleterre, ennemie habituelle de la France, il faut bien dire que toutes les tentatives qui ont consisté à essayer de reconstituer d'une manière ou d'une autre la Lotharingie visaient à affaiblir la France : Traité de 1815, création des Pays-Bas puis de la Belgique avec l'aide d'ailleurs de la France, reconstitution du Grand-Duché de Luxembourg, principautés allemandes rattachées souvent à la Bavière, à la Prusse ou à l'Autriche sur la rive gauche du Rhin, annexion de l'Alsace-Lorraine au traité de Francfort, tentative de Hugo Stinnes de reconstitution d'un royaume austro-bavarois et d'un duché économique rhéno-westphalien, tentative de Hitler de reconstitution d'une Lotharingie avec la zone interdite coexistant avec la Lorraine directement annexée, projets soumis par deux anglais au Baron Jaspar et même repris par les Américains (Wilson - Roosevelt) après les deux conflits mondiaux de création d'un état tampon sans restitution de l'Alsace-Lorraine à la France... projets de l'allemand Genscher... bien soulignés par J.P. Chevènement et nécessitant notre vigilance, y compris dans la recherche d'une identité à l'espace dénommé Sar.Lor.Lux.

## **La réconciliation des Francs de l'Ouest et des Francs de l'Est.**

La réconciliation franco-allemande en particulier après l'entrevue de Colombey et le traité de l'Elysée a consacré définitivement en 1963 la réconciliation des Francs de l'Est et des Francs de l'Ouest. Dès 1943, Otto de Habsbourg, en présence de son frère, chez le député conservateur Ronald Tree chargé de la liaison du gouvernement britannique avec les gouvernements en exil avait vu le général De Gaulle en compagnie des représentants de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie. Contrairement à ces derniers qui souhaitaient le morcellement de l'Allemagne, le Général se taisait puis sollicité, décida finalement de donner son avis : «Pour moi, le but d'une guerre ne peut être que l'établissement d'un ordre de paix durable, or ce qui est proposé aurait été exactement l'effet contraire et depuis 1919-30 on devrait le savoir. Si on veut vraiment établir en Europe repos et bien-être, ce n'est possible que par une révision du traité de Verdun et la réunification des Francs de l'Ouest et des Francs de l'Est».

Dans son voyage en Allemagne en 1962 où il fut volontiers dénommé «Karl der Groß», il se montra sensible à ce mythe fondateur de la nation franque et de la chrétienté.

Jean Bodin, il y a plus de 400 ans, appelait à une nouvelle alliance entre Germains et Gaulois : «un grand espoir me tient, qu'il arrivera un jour que Germains et Gaulois s'étant persuadés qu'ils sont frères de sang se réuniront dans une alliance et une amitié».

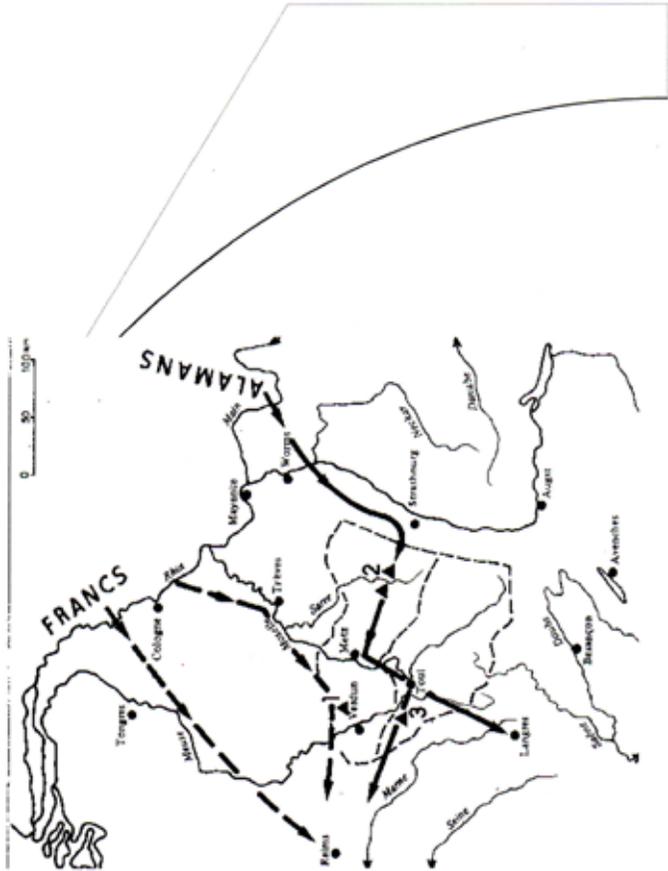
Nouvelle ambition européenne de la *Gesta Dei per Francos* revisitée...

## En conclusion

Reflet d'appositions successives, la belle province française que constitue aujourd'hui la Lorraine a fait partie pendant quatre siècles d'un ensemble qui n'était ni français, ni allemand mais qui comprenait outre la Lorraine, le Palatinat (Pfalz) et la Franconie ; l'emprise des archevêchés (Trèves et Mayence et surtout des évêchés (Metz, Verdun, Worms, Spire) et aussi ceux de Liège, Würzburg et Bamberg délimitent assez bien cet espace qui fut le cœur de l'Austrasie et de la *Francia orientalis*. Centre du pouvoir mérovingien et carolingien, point de départ et d'expansion vers l'Est du *Regnum Francorum*, cet espace franc à la fois politique et religieux a cherché à s'étendre et à rayonner dans toutes les directions et plus particulièrement vers l'Est. Il représente un vaste territoire irrigué par le Rhin moyen et ses affluents (Rhin, Main, Neckar) et peut être figuré comme une grossière équerre. Il est transversal et non longitudinal comme est suggéré l'axe lotharingien ; «un royaume long qui n'est pas insulaire est un royaume impossible» a écrit avec beaucoup de justesse Victor Hugo. Il est donc important de rappeler le peuplement franc des deux côtés du Rhin, ce qui permet peut-être une meilleure compréhension de l'amitié retrouvée entre les Francs de l'Ouest et les Francs de l'Est. Cette nouvelle clé ouvrant sur l'espace Franc oriental est peut-être une meilleure introduction aux origines historiques de la Lorraine que celle toujours ressassée de l'éphémère Lotharingie. L'Europe n'a pas fini d'amortir les méfaits du Traité de Verdun en 843 !

# Les invasions franques et alamanniques

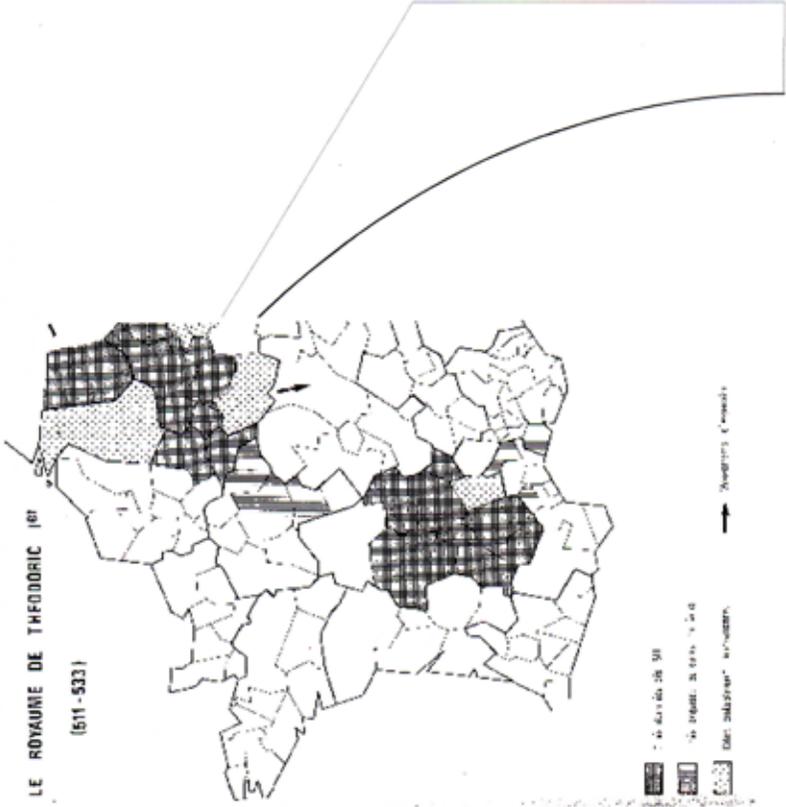
Les invasions franques et alamanniques de 259-260 dans le nord-est de la Gaule.  
 1. Les Alamans (Alamanni) : tribus des « celtis »  
 2. Les Francs (Franci) : tribus des « celtis »  
 3. Les Alamans (Alamanni) : tribus des « celtis »  
 4. Les Francs (Franci) : tribus des « celtis »  
 5. Les Alamans (Alamanni) : tribus des « celtis »  
 6. Les Francs (Franci) : tribus des « celtis »  
 7. Les Alamans (Alamanni) : tribus des « celtis »  
 8. Les Francs (Franci) : tribus des « celtis »  
 9. Les Alamans (Alamanni) : tribus des « celtis »  
 10. Les Francs (Franci) : tribus des « celtis »



# Le royaume de Théodoric 1er

LE ROYAUME DE THEODORIC (611 - 533)

(611 - 533)



- Le royaume de Théodoric
- Le royaume de Wisigoths
- Le royaume de Francs
- Le royaume de Burgondes





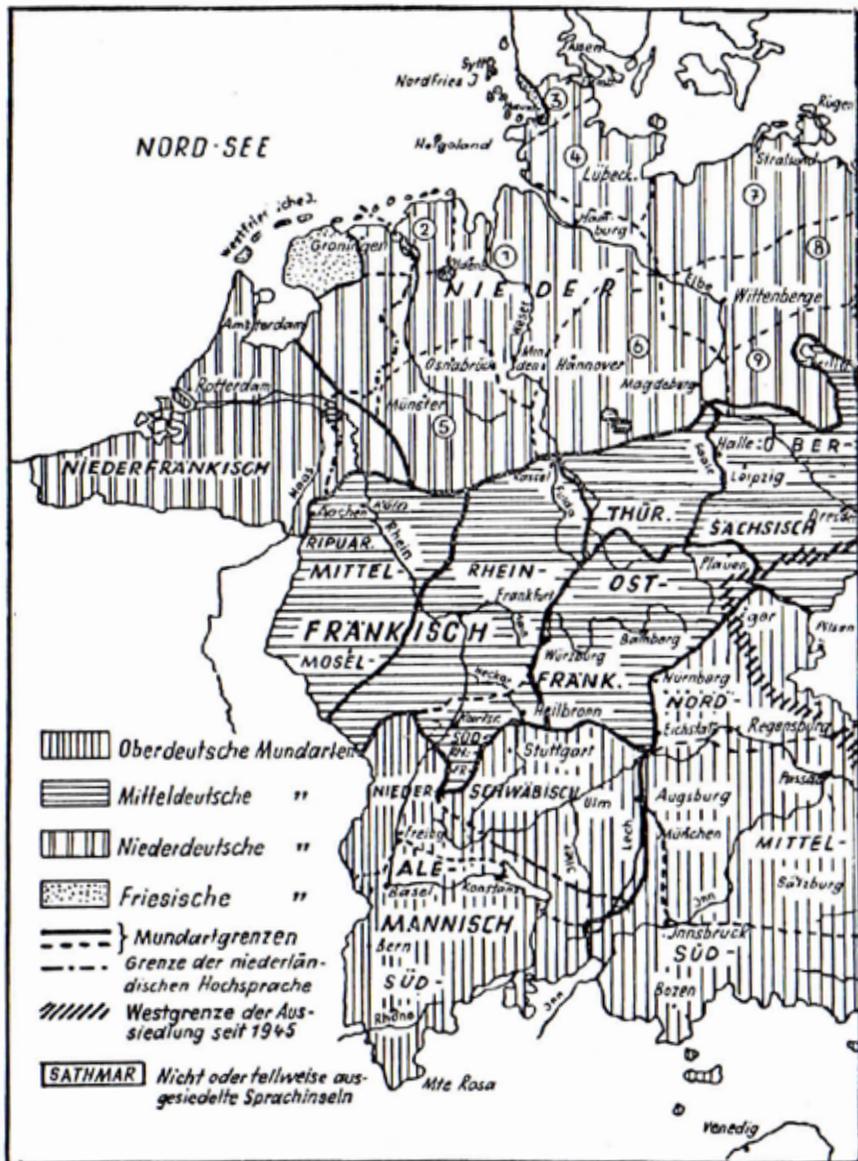
Carte n°1.- Le Regnum Francorum (limites de l'expansion en 814)



Carte n°2.- Le traité de Verdun (843)



Carte n°3.- L'ancien *Regnum Francorum* au milieu du XI<sup>e</sup> siècle



**Karte 14. Umfang und Gliederung des deutschen (und niederländischen)**

Hugo Moser, Deutsche Sprachgeschichte, Stuttgart, Schwab, 1955, pp230/231

Document communiqué par M. Jean David

## Bibliographie

- BABELON E. Le Rhin dans l'histoire. Editions Leroux, 2 volumes, 1916
- BANNIARD M. Genèse culturelle de l'Europe, V<sup>ème</sup>-VIII<sup>ème</sup> siècle, Seuil 1989
- BANNIARD M. Le haut Moyen-Age, PUF 1980
- BAYET C., PFISTER C., KLEINCLAUSZ A. Le christianisme, les barbares, mérovingiens et carolingiens. Histoire de la France illustrée, sous la direction d'Ernest Lavisse, Hachette, 1911
- BROWN P. Le culte des saints, son essor et sa fonction dans la chrétienté latine. Editions Cerf 1984
- BRUHL C.R. Naissance de deux peuples français et allemands IX<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles, Fayard, 1990
- BÜTTNER H. Früher fränkisches Christentum am Mittelrhein. Archiv für Mittelrheinische Kirchen geschichte 3, 1951, 9, 55, in : zur frühmittelalterliche Reichsgeschichte 1975, 47-93
- BÜTTNER H. Das fränkisches Mainz, aus Verfassungs und Landesgeschichte, 2 volumes, Lindau, Constance, 1954, I, 231-243
- BÜTTNER H. Christentum und Kirche zwischen Neckar und Main, in 7 und frühen 8 Jahrhunderten. Sanktbonifacius gedenkgabe. Fulda 1954, 362-387
- BÜTTNER H. Zur frühmittelalterlicher Reichsgeschichte am Rhein, Main und Neckar, Darmstadt 1975, 102-128 et 145-157
- CARDOT F. L'espace et le pouvoir. Etude sur l'Austrasie mérovingienne. Editions de la Sorbonne, 1987
- DEMOUGEOT E. La formation de l'Europe et les invasions barbares. Aubier, 1979
- DESPORTES P. Histoire de Reims. Privat, 1983
- DHONDT J. Le haut Moyen Age. Bordas, 1976
- DIGOT A. Histoire des rois d'Austrasie, 4 volumes, 1863
- DUBY G. Histoire de la France, I, 1970
- DUMEZIL B. Les racines chrétiennes de l'Europe. Conversion et liberté dans des royaumes barbares. Fayard, 2005.
- DUMEZIL B. La reine Brunehaut. Fayard, 2008.
- EWIG E. Frühes Mittelalter, volume 2, in Rheinische geschichte. Düsseldorf, Swann, Verlag, 1980

- EWIG E. Die Merowinger und das Frankenreich, Stuttgart-Berlin, Kohlhammer, Verlag, 1988
- EWIG E. Civitas Gau und Territorium in den trierischer Moseeländen. Spätantikus und frankische Gallia I, 1976, 504-522
- EWIG E. Die fränkische Teilungen und Teilreiche (511-613). Akademie der Wissenschaften und der Litteratur Mainz. Abhandlungen der geistes Sozialwissenschaftlichenklasse. Wiesbaden 1953, 651,-715
- EWIG E. Trier im Merowingerreich civitas stad Bistrum, Trèves, 1954
- EWIG E. Le culte de Saint-Martin à l'époque franque. Revue d'Histoire de l'Eglise de France, 1961, 47, 1-18
- EWIG E. Der Mittelrhein im Merowingerreich eine historische Skizze. Nassarische Annals 1971, 82, 49-60
- EWIG E. Spätantikus und fränkisches gallien gesammelte schriften. Editions Atsma, Munich, 2 volumes, 1976-1979
- FLICHE A. MARTIN V. Histoire de l'église, tome 4, 1945 et tome 5, 1938
- FOLZ R. L'idée de l'empire en Occident, du V<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècles, 1953
- FOLZ R. Le couronnement impérial de Charlemagne. Editions Galimard, 1964
- FOURNIER G. Les mérovingiens. PUF 1966
- GAUTHIER N. L'évangélisation des pays de la Moselle, de Boccard, Paris 1980
- GERARD P.A. Histoire des Francs d'Austrasie, 2 volumes, Bruxelles 1865
- GREGOIRE de TOURS. Histoire des Francs. Traduction R. Latouche, 2 volumes, Les Belles Lettres 1963-1965
- HALPHEN L. Charlemagne et l'empire carolingien. Albin Michel, 1968
- HEINZELMAN M. L'aristocratie et les évêchés entre Loire et Rhin du IV<sup>ème</sup> au VII<sup>ème</sup> siècle. Revue Histoire Eglise de France 1976, 62, 75-90
- JAMES E. The Francks, Oxford. Blackwell, 1986
- JULLIAN C. Histoire de la Gaule, Paris 1926
- KURTH G. Histoire poétique des mérovingiens. Statline, Genève, 1968
- KURTH G. Clovis, Bruxelles 1895, Paris 1975
- KURTH G. Etudes franques, 2 volumes. Bruxelles 1919
- LARCAN A. Austrasie, Lotharingie, Lorraine ou France de l'Est. Première conférence des académies. 11.101996. Akademos 1996 : 15, 9-30
- LATOUCHE R. Gaulois et Francs, de Vercingétorix à Charlemagne, Paris 1965

- LEBECQ S. Les origines franques. Seuil, 1990
- LEBECQ S. Clovis, Histoire et mémoire, 1997
- LESTOQUOY J. Le paysage urbain en Gaule du V<sup>ème</sup> au IX<sup>ème</sup> siècle. Annales Economies, Sociétés, Civilisations 1953, 159-172
- LONGNON A. La géographie de la Gaule au VI<sup>ème</sup> siècle, Paris 1878
- LOT F. La naissance de la France, Fayard, 1988
- LOT F., PFISTER C., GANSHOF F.L. - Les destinées de l'Empire en Occident, de 395 à 888, publiées par G. Glotz, Histoire générale, Histoire du Moyen-Age 1928, 1
- MUSSET L. Les invasions, les vagues germaniques. PUF 1965
- PARISSE M. Austrasie, Lotharingie, Lorraine. P.U.N, Nancy, 1990
- PARISOT R. Le royaume de Lorraine sous les carolingiens 843-923, thèse Paris 1898, réimprimée Genève 1975
- PERIN P., FEFFER L.C. Les Francs, Deux volumes. Armand Colin, 1987
- PERIN P., RICHE P. Dictionnaire des Francs, 1996. Bartillat, 2 volumes.
- RICHE P. Dictionnaires des Francs. Bartillat, 1996
- ROUCHE M. La crise de l'image au cours de la deuxième moitié du VII<sup>ème</sup> siècle et la naissance des régionalismes. Annales ESC 1986
- ROUCHE M. Clovis. Fayard, 1996
- SALIN E. La civilisation mérovingienne dans les sépultures, les textes et le laboratoire. 4 volumes 1949-1959.
- SOREL A. L'Europe et la Révolution Française. 8 volumes. C. Tehou, réédition 2003.
- TESSIER G. Le Baptême de Clovis. Galimard, 1964
- THEIS L. Dagobert, un roi pour un peuple. Fayard, 1982
- THEIS L. L'héritage des Charles de la mort de Charlemagne aux environs de l'an 1000. Nouvelle histoire de la France médiévale, II, Seuil, 1990
- TODD O. L'invention de l'Europe. Seuil, 1990
- TROCHET J.R. La géographie historique de la France, P.U.F., 1997
- VERCAUTEREN F. Etudes sur les civitates de la Belgique seconde. Bruxelles, 1934
- VERCAUTEREN F. Die spätantik Civitas im frühen Mittelhalter Blätter für Deutsche Landes geschichte 1962, 98, 12-25

- VOSS I. Herrschertreffen im frühen und hohen Mittelalter, Untersuchungen zu den Begegnungen der ost-fränkischen und west-fränkischen herrschen im 9 und 10 Jahrhundert sowie der deutschen und französischen Könige vom 11 bis 13 Jahrhundert. Cologne, Vienne, 1987.
- WERNER K.F. Les origines, tome I de l'histoire de France sous la direction de J. Favier. Fayard, 1984
- WERNER K.F. Le rôle de l'aristocratie dans la christianisation du Nord-Est de la France. Revue Histoire Eglise de France, 1976, 62, 45-73
- WERNER K.F. Peuple élu ou instrument du destin. Les Francs sont-ils nos ancêtres ? Histoire et archéologie, 1981, dossier 56, 82-88
- WERNER K.F. Von Frankenreich zur entfaltung Deutschlands und Frankreich. Sigmaringen, 1984
- WOLSKA W. La topographie chrétienne de Cosmas indicopleustes. In :Théologie et science auVI<sup>ème</sup> siècle, Paris 1962
- ZÖLLNER E. Geschichte des Franken bis zur Mitte des 6 Jahr Hundert Munich, Beck, 1970

Communication de  
Madame Françoise Mathieu



Séance du 20 juin 2008



E. Burne-Jones et W. Morris.  
Deux figures-clés des Préraphaélites

Monsieur le Président, chers Amis, Mesdames, Messieurs,

Pourquoi vous entretenir aujourd'hui de deux artistes anglais, de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, apparemment éloignés de la Lorraine, qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de traverser, comme l'avait fait pourtant, quelques années auparavant, leur compatriote WILLIAM TURNER ?

Dans sa remarquable biographie d'ÉMILE GALLÉ, FRANÇOIS LE TACON<sup>[1]</sup> évoque l'admiration d'ÉMILE GALLÉ pour WILLIAM MORRIS et cite ses propos : *«Ce grand artiste, ce philosophe humanitaire, ce prophète de la joie au travail, a dit que le labeur est humain, qu'il est bon, que l'art est salutaire»*.

Ce que GALLÉ omet de souligner, c'est que WILLIAM MORRIS n'aurait jamais pu accomplir son œuvre sans le génie, l'inspiration constante de son célèbre collaborateur, EDWARD BURNE-JONES. Ainsi, m'a-t-il paru intéressant de rapprocher les œuvres hors du commun de ces deux artistes absolument indissociables, ces vrais prophètes du 20<sup>ème</sup> siècle, comme disait mon maître NIKOLAUS PEVSNER. Ils ont non seulement dominé l'art britannique à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, mais aussi, chacun à sa façon, marqué la pensée et les arts internationaux dès 1880.

Il est sans doute présomptueux de présenter ensemble ces deux carrières si fécondes que les critiques ont, le plus souvent, étudiées séparément, mais je tiens aujourd'hui dans le contexte du Colloque et des belles expositions consacrées à VICTOR PROUVÉ, à aborder leur œuvre magistrale commune tout

en soulignant leurs particularités respectives. Tant de traits de leurs personnalités et de leurs œuvres nous évoquent les deux artistes lorrains ÉMILE GALLÉ et VICTOR PROUVÉ dont ils ont été, en quelque sorte, les précurseurs quinze à vingt ans auparavant.

En une première partie, nous évoquerons donc leur formation, la genèse de leur idéal commun de 1855 à 1860. Puis nous survolerons (le terme est malheureusement nécessaire pour des carrières si riches) les années fructueuses de travail commun de 1860 à 1878, date à laquelle ils 'semblent' s'éloigner un peu l'un de l'autre ; je dis bien 'semblent' car ils travaillent toujours ensemble, mais sont pris chacun dans des sphères apparemment divergentes, où ils vont laisser un héritage important. Enfin, nous verrons comment, au crépuscule de leurs vies de 1891 à 1896, nos deux artistes consacrent encore ensemble leurs forces à des œuvres communes exceptionnelles.

Mais laissez moi tout d'abord vous rappeler brièvement l'état de la société victorienne dans les années 1850.

L'Angleterre est à l'apogée de sa puissance ; économiquement, elle domine le monde, sa suprématie industrielle est totale en 1850. Après les difficiles années du chartisme s'ouvre une ère de paix sociale et politique. La bourgeoisie croit au progrès matériel et à la légitimité de sa réussite et professe dans le sillage de JEREMY BENTHAM et de JOHN STUART MILL une morale utilitaire. Le grand événement de 1851 est la Grande Exposition de toutes les nations à Crystal Palace, au cœur de Londres, dans l'immense construction de verre et de métal.

• Fig. 1. **Crystal Palace.** Prodige technique de JOSEPH PAXTON. C'est la démonstration publique des progrès de la nation, sous le patronage du Prince Albert.

Cependant, après une période de grande prospérité et de relative paix sociale dans les années 1850-1860, une série de dangers menace l'hégémonie britannique. L'Angleterre se voit concurrencée par d'autres nations. Dans le pays même, la misère sociale s'amplifie, engendrée par l'industrialisation sauvage, l'urbanisation anarchique et accélérée des centres industriels qui détruisent les campagnes et jettent les ouvriers dans des conditions de vie abominables. CH. DICKENS, G. R. GISSING, FR. ENGELS, GUSTAVE DORÉ, nous rendent compte, chacun à sa façon, de cette horreur sociale. La grande dépression s'étend à l'industrie en 1873 et rend la condition du prolétariat encore plus intenable. Dès lors, des voix se font entendre, dénonçant ce matérialisme forcené. À la suite de l'émancipation des catholiques en 1829, un courant religieux issu de la Haute Église anglicane à Oxford, sous la houlette de J. KEBLE, E. PUSEY et surtout JOHN HENRY NEWMAN initie ce qu'on a appelé le «Mouvement d'Oxford» qui condamne ce libéralisme.

Après la conversion de NEWMAN au catholicisme, le Mouvement d'Oxford provoque un grand tumulte dans le pays, les conversions se font nombreuses. MORRIS le reconnaîtra plus tard : «*Les premiers symptômes du changement furent apportés par le mouvement Anglo-Catholique*». [2] Autour de ce mouvement, des penseurs, des artistes comme PUGIN, CARLYLE, RUSKIN, rejettent le siècle auquel ils appartiennent et rêvent d'un retour à la société idyllique du Moyen-Âge. Cette vogue du médiévisme avait déjà existé dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, mais c'était tout à fait différent : il s'agissait du «gothique des connaisseurs» très riches. On pense aux rêves d'un R. WALPOLE ou d'un W. BECKFORD qui se faisaient construire de fantastiques manoirs gothiques comme Strawberry Hill ou Fonthill. L'attitude de PUGIN est tout autre. Fils d'un émigré français converti au catholicisme, PUGIN est un vrai fanatique du retour au gothique médiéval. Il juge l'architecture classique mauvaise, fallacieuse. Dans ses ouvrages, *Contrasts* (1836), *The true Principles of Pointed or Christian Architecture (Principes de l'Architecture)* (1841), il rejette la société industrielle qui ne voit que l'argent, les objets industriels. La beauté des cathédrales, dit-il, est liée à la foi des artisans qui les ont construites. Pour PUGIN, il faut donc faire revivre les techniques anciennes, redonner aux artisans le goût de leur travail. Dans *Past and Present* (1843), CARLYLE reprend les idées de PUGIN, mais sur un ton plus calviniste.

Mais la grande voix de l'époque est, en effet, la critique d'art JOHN RUSKIN : sa formation est double, scientifique (il s'intéresse à la biologie, à la minéralogie) et artistique (il pratique le dessin). Il fait paraître de nombreux écrits dont les principaux sont *Modern Painters (Les Peintres modernes)* en quatre volumes où il décrit son admiration pour W. TURNER, et *The Stones of Venice (Les Pierres de Venise, 1851-1853)*. Mais surtout il donne des cours au Working Men's College, une sorte d'Institut qui vient d'être fondé et où son influence se fera sentir. Je ne peux qu'insister sur l'œuvre de RUSKIN qui sera le grand ami, le mentor de nos deux artistes et exercera sur eux une influence capitale. Dans *The Stones of Venice*, il critique le capitalisme industriel, la perte de la spiritualité. Pour RUSKIN,

— l'art est la révélation d'une vérité transcendante et exprime la vitalité d'une société (idée que reprendra MORRIS), ainsi l'art de la Grèce est importé, exogène à la culture britannique. Au contraire, l'art gothique a une origine septentrionale, rude, sauvage ; il est peut être grossier, parfois, mais il est l'expression de la libre créativité du travailleur qui ne copie pas un modèle imposé.

— ensuite le travail manuel rend l'artisan libre et heureux. RUSKIN, comme PUGIN, déteste l'objet fabriqué en masse, la mécanisation qui enchaîne l'homme.

— enfin il insiste sur le lien indissociable entre l'art et le bonheur de la vie.

RUSKIN a eu une influence importante non seulement en Grande-Bretagne (les touristes anglais visitent Venise avec ses ouvrages), mais aussi en France où PROUST, R. DE LA SIZERANNE contribuèrent à le faire connaître dans *La Revue des Deux Mondes*.

L'esthétisme idéaliste de RUSKIN sera aussi au programme des peintres préraphaélites. La Confrérie préraphaélite voit le jour en 1848. L'histoire veut que, en 1847, W. H. HUNT et J. E. MILLAIS fustigent un jour RAPHAËL devant leurs camarades, en condamnant sa pompe, l'artificialité de ses œuvres, l'opposant aux peintres de la période précédente : «*Vous êtes donc des Préraphaélites*», s'exclament leurs amis. En fait, certains membres du groupe ont été en contact avec les peintres nazaréens, des peintres allemands qui ont pris pour modèle la peinture médiévale. Les Préraphaélites forment une Confrérie comme au Moyen-Âge, et surtout ils rejettent l'enseignement de la Royal Academy, fondée par J. REYNOLDS en 1768, qui à l'époque domine la création artistique et impose des règles précises qui, aux dire des Préraphaélites, ont figé l'apprentissage. Ils admirent, au contraire, le Quattrocento, et veulent en retrouver les techniques. Ils suivent les conseils de RUSKIN qui, dès 1843, dans son ouvrage *Modern Painters*, recommande aux jeunes peintres d'aller vers la nature, «*de pénétrer sa signification, sans rien rejeter, sans rien choisir, sans rien mépriser*». Avec un souci maniaque du détail, ils appliquent ces conseils aux figures, au décor. Ils proposent une peinture aux couleurs vives, en «*à plat*». Leur répertoire s'inspire de sujets pris dans la vie contemporaine, les problèmes sociaux comme :

- Fig. 2. **Travail** (*Work*) de FORD MADDOX BROWN (1852) à la gloire du travail.

- Fig. 3. **L'Éveil de la conscience** (*The awakening conscience*) de H HUNT (1853), la prise de conscience d'une femme après sa déchéance morale.

Mais ils puisent surtout leur inspiration dans le Moyen-Âge, dans les œuvres de CHAUCER, de TH. MALORY puis de SHAKESPEARE. Vous connaissez tous la célèbre,

- Fig. 4. **Ophélie** (*Ophelia*) de J. E. MILLAIS (1852) qui eut une influence considérable à la fin du siècle et connut un vif succès en France auprès de DELACROIX, de THÉOPHILE GAUTIER : «*Dans la puérité charmante de son naturalisme, (...) ce tableau a quelque chose de bizarre (...). C'est de la fantaisie, faite avec de la patience. Le plus méticuleux botaniste ne retrouverait pas dans ce fouillis végétal une seule feuille, une seule nervure, un seul pétale inexacts*». <sup>[3]</sup>

RUSKIN, ROSSETTI sont donc dans les années 1855-1860 des figures de proue de l'art contemporain pouvant fasciner et attirer de futurs jeunes artistes tels que E. BURNE-JONES et W MORRIS.

En juin 1852, en passant les examens d'entrée à Oxford, MORRIS, assis aux côtés de BURNE-JONES, le remarque déjà. À leur arrivée à Exeter College, ils deviennent des amis inséparables. Pourtant, on ne peut trouver personnalités plus opposées :

- Fig. 5. **Portrait de William Morris** : la chevelure bouclée au vent, ébouriffée ; homme robuste, bon vivant, gros mangeur, doté toute sa vie d'une extraordinaire vitalité, très ouvert, souvent coléreux.

- Fig. 6. **Portrait de Burne-Jones** : au contraire, maladif, pâle, long et maigre, fragile, hésitant, doté de grands yeux clairs et d'un sens de l'humour très fin.

Comme nous le dit PENELOPE FITZGERALD dans sa biographie de BURNE-JONES (p. 12) : *«Morris cassait les chaises sous lui. Burne-Jones s'enfonçait dedans comme si toute sa colonne cherchait à se reposer».*

- Fig. 7. **Caricature**. Voici une caricature faite par Burne-Jones qui illustre ce propos.

Ces amis inséparables à Oxford sont, en effet, issus de familles fort différentes :

— WILLIAM MORRIS voit le jour à Walthamstow au Nord-Est de Londres en 1834 où se trouve maintenant la Morris Gallery. Il est issu d'une famille bourgeoise (son père s'est enrichi dans les affaires) et vit dans une belle maison, dévore Walter Scott, les récits du Moyen-Âge. À huit ans il est émerveillé par la cathédrale de Canterbury, *«vision du paradis»*, dit-il ; par contre, en 1851, lorsqu'on l'emmène à l'exposition de Crystal Palace, il trouve cela affreux et refuse d'en faire le tour !...

- Fig. 8 **Walthamstow**.

- EDWARD BURNE-JONES, quant à lui, naît à Birmingham en 1833 dans une famille très modeste. Il n'a jamais connu sa mère qui meurt trois jours après sa naissance ; chétif, mélancolique et très solitaire, il passe son enfance dans une maison triste. Il s'échappe en lisant les mythes grecs, les légendes médiévales et surtout en dessinant beaucoup. La religion le fascine déjà.

En 1853 nos deux amis se retrouvent donc à Exeter College, où ils ne se plaisent guère. Ils ne participent pas aux chahuts et beuveries de leurs camarades étudiants. Ce sont de longues soirées au cours desquelles on lit à haute voix (MORRIS adore cela) TENNYSON, SHELLEY, KEATS, CHAUCER surtout ! On rêve de la quête du Graal, des idéaux chevaleresques de Sir Galahad. On rejette les horreurs de l'industrie, on critique le déclin moral de l'époque. Nos deux

amis se destinent à une carrière religieuse. BURNE-JONES, lui, se passionne pour le mystérieux, la quête de l'inaccessible, mais son imagination s'enflamme lorsqu'il découvre les œuvres de RUSKIN. Dans *The Stones of Venice (Les Pierres de Venise)*, RUSKIN décrit l'artiste comme un prophète, un prêtre doué de ce qu'il appelle «*the prophetic imagination*», et cette conception missionnaire de l'Art devait exercer une influence capitale sur MORRIS et sur BURNE-JONES. Tous deux s'intéressent maintenant aux œuvres des Préraphaélites, surtout à ROSSETTI, MILLAIS et HUNT.

C'est aussi l'époque des premiers voyages sur le Continent. MORRIS découvre, seul, en 1854, les cathédrales de Rouen, Amiens, Beauvais, mais en 1855, il emmène ses amis BURNE-JONES et WILLIAM FULFORD (un de ses amis de Birmingham, étudiant de Pembroke College) en France. L'on sait que c'est au cours de ce voyage que BURNE-JONES connaît, au Louvre, une sorte d'extase, une «*épiphany*» artistique à la JAMES JOYCE. W. MORRIS guide son ami les yeux fermés jusqu'au

- Fig. 9. **Couronnement de la Vierge** de Fra Angelico.

C'est un éblouissement. Sur le chemin du retour, les deux amis renoncent à leur vocation religieuse. La décision est prise sur le quai de la gare du Havre : BURNE-JONES sera peintre et MORRIS architecte ; décision quelque peu naïve et ambitieuse mais révélatrice de leur enthousiasme : «*Ce fut la soirée la plus mémorable de ma vie*», rappellera plus tard BURNE-JONES.

En 1856, MORRIS devient donc apprenti architecte dans le cabinet d'EDMUND STREET (un architecte néo-gothique), d'abord à Oxford (où il rencontre PHILIP WEBB) puis à Londres où il rejoint son ami BURNE-JONES. Celui-ci, bien décidé à faire la connaissance de ROSSETTI, suit alors les cours du Working Men's College. Les premiers dessins à la plume de BURNE JONES à cette époque sont très proches des travaux de ROSSETTI.

- Fig. 10. **L'Adieu du Chevalier** retrouve le même thème de l'amour courtois.

Mais c'est en dessinant et en confectionnant les meubles de leur modeste logement qu'ils partagent à Red Lion Square que MORRIS et BURNE-JONES s'orientent progressivement vers les Arts Décoratifs.

- Fig. 11. Voici une **Caricature** décrivant cette aventure, «MORRIS dessinant ses meubles».

En effet, le premier manifeste en défense des Arts «dits mineurs» contre l'emprise des Beaux Arts a été lancé par RUSKIN. «*Comme le monde aurait été mort et triste il y a vingt ans sans Ruskin*»,<sup>[4]</sup> dira MORRIS plus tard. RUSKIN est

vraiment leur héros. MORRIS et BURNE-JONES sont les premiers après RUSKIN à contester la distinction entre Beaux-Arts et Arts Décoratifs qui s'était affirmée à la Renaissance et qui est maintenant académique et dépassée. BURNE-JONES et W. MORRIS clament maintenant

- l'unité de tous les arts sans aucune distinction de rang,
- la créativité individuelle telle qu'elle s'exprime dans tout artisanat,
- la non séparation entre celui qui pense et celui qui exécute le geste, on unit le mental et le manuel, l'âme et le corps.

Toute la carrière de MORRIS, qui a abandonné l'idée de devenir architecte, sera jalonnée de redécouvertes d'anciens métiers d'art disparus, marginalisés à l'époque.

Pour BURNE-JONES comme pour MORRIS, Arts Décoratifs et peinture participent d'un même projet ; il y aura même un constant échange entre les deux : l'Art Décoratif offre un nouveau médium, ouvre de nouvelles possibilités au peintre, donne de l'ampleur à son imagination.

Dès 1856, BURNE-JONES a ses premières commandes de vitraux ; l'art du vitrail connaît en effet un regain de vitalité en cette période de renouveau gothique et BURNE-JONES fait tout de suite preuve d'une grande affinité avec ce mode d'expression qui excite son imagination.

• Fig. 12. **Vitrail destiné à Saint Andrew's College à Bradfield** [Berkshire] (1857), sans marge, directement serti dans le mur, où l'on sent déjà la maîtrise de BURNE-JONES dans ce domaine.

La venue à Londres de nos deux artistes est aussi un renouveau pour ROSSETTI. La Première Confrérie préraphaélite s'est un peu dispersée et en 1857-1858 il espère bien faire renaître une Deuxième Confrérie avec ED. BURNE-JONES, W. MORRIS et F. M. BROWN, et le poète ALGERNON SWINBURNE. En 1857 ROSSETTI emmène cette joyeuse bande à Oxford : ils doivent décorer la salle des débats, l'Oxford Union d'une série de peintures murales, illustrant bien sûr

• Fig. 13. **La Mort d'Arthur** (*Morte d'Arthur*) de leur cher MALORY. Malheureusement ces jeunes artistes ne sont pas encore très experts et ces fresques (on le voit ici) se détériorent très vite. Ce qui frappe, c'est l'esprit de Confrérie comme au Moyen-Âge qui règne entre eux et le désir d'abolir toute frontière entre Beaux Arts et Arts Décoratifs.

C'est à Oxford que W. MORRIS rencontre JANE BURDEN, fille d'un garçon d'écurie, qu'il épouse en 1859. Si nous avons opposé l'aspect physique, le tempérament de nos deux amis, il est encore plus révélateur de présenter leurs épouses. Voici donc :

• Fig. 14. **Jane Morris**, a «stunt», comme on dit à l'époque ; la beauté

préraphaélite par excellence, très admirée par ROSSETTI, H. JAMES. Sa lourde chevelure, son long cou, son air langoureux, maladif, sont très à la mode. Toute sa vie, elle fera souffrir MORRIS, surtout quand elle deviendra la maîtresse de ROSSETTI.

• Fig. 15. **Georgiana Mac-Donald** : c'est la fille d'un pasteur, BURNE-JONES l'épousera en 1860. Elle est tout à fait à l'opposé de JANE MORRIS. Toute sa vie, elle protégera la santé, le travail de BURNE-JONES, supportera avec patience ses infidélités, sera la confidente de MORRIS, dont elle partage les opinions politiques. C'est elle qui a écrit ses *Mémoires (Memorials)* qui nous donnent des renseignements précieux sur nos deux artistes.

Après leur mariage, JANE et MORRIS demandent à PH. WEBB (l'architecte que MORRIS a rencontré chez l'architecte G. ED. STREET) de leur construire la célèbre «Red House» à Upton, dans le Kent.

• Fig. 16. **Red House** : cette maison rouge est une maison médiévale, un «palais des arts» selon MORRIS.

C'est la première construction qu'on pourrait appeler (le terme n'est pas encore utilisé) «Arts and Craft» qui marque une étape importante dans l'histoire de l'architecture européenne. Elle incarne les théories de MORRIS : Importance de la vie communautaire. C'est une maison ouverte à tous les amis, sur la route de Canterbury, patrie de son cher CHAUCER. C'est une maison en brique rouge, non crépie dans un style du 13<sup>ème</sup> siècle. Le toit conique rappelle l'architecture religieuse. Tous les amis participent à l'aménagement de la maison.

• Fig. 17. **Red House, intérieurs**. Les hommes peignent les fresques murales, font les meubles et les décorent (BURNE-JONES offre une armoire ornée de peintures illustrant un *Conte* de CHAUCER). Les femmes brodent des tentures aux motifs floraux. Bref, ROSSETTI dit que Red House est vraiment «plus un poème qu'une maison».

Les années qui vont de 1860 à 1877-1880 vont se révéler extrêmement fructueuses.

Après l'aventure des fresques murales d'Oxford, la santé fragile de BURNE-JONES s'altère et il doit se reposer à Londres dans la famille d'un artiste ami, très aisé, VAL PRINSEP. Là il va être en contact avec un cercle artistique différent, celui des peintres FREDERICK LEIGHTON et G. FRED. WATTS, adeptes du mouvement «Æstheticism». Ce mouvement de l'«esthétisme» prône «l'Art pour l'Art» comme TH. GAUTIER en France. On rejette le naturalisme préraphaélite, les liens que la culture victorienne a noués entre l'art et la morale, on rejette le narratif, l'anecdote, on prône la perfection de la forme. Comme le souligne WALTER HORATIO PATER, un des prophètes de l'«Æstheticism», l'essence de l'œuvre est

sa forme (et non son message), la peinture évoquant la musique et la poésie. RUSKIN s'inquiète de cette influence sur BURNE-JONES et lui conseille de donner plus de rigueur à son dessin en copiant les sculptures du Parthénon au British Museum, et surtout, en 1859, il emmène BURNE-JONES et VAL PRINSEP en Italie. Là, ils découvrent GIOTTO, GHIRLANDAJO ; surtout, ils admirent les récits en images de CARPACCIO. À son retour, BURNE-JONES abandonne le dessin à la plume pour l'aquarelle.

Voici un tableau fait à son retour où l'on sent l'influence italienne réelle de JULIO ROMANO :

- Fig. 18. **Sidonia von Bork**. On y voit déjà le thème de la femme fatale.

Que fait WILLIAM MORRIS pendant ce temps ?

Stimulé par l'énergie dépensée à décorer sa maison comme il le souhaitait, il a le désir maintenant de créer sa propre entreprise de décoration. En avril 1861, il crée la «Morris, Marshall, Faulkner and Company» à laquelle s'associent également ses amis ROSSETTI, BURNE-JONES et PH. WEBB. Il s'agit, comme nous le dit FR. POIRIER dans son ouvrage sur MORRIS *«de fabriquer tout ce qui concerne la décoration intérieure et l'ameublement, c'est-à-dire les textiles, le papier peint, les meubles, les vitraux, les carreaux de céramique, en mariant totalement les exigences pratiques liées à la finalité de l'objet et l'exigence de beauté. Il fallait privilégier le talent de l'artisan, sa liberté de création et la beauté naturelle des matériaux, contrairement aux productions en masse et industrielles de l'époque»*.<sup>[5]</sup>

Malgré sa rencontre avec WATTS et «l'esthétisme», BURNE-JONES rejoint la Compagnie des «Fine Art Workmen», des ouvriers des Beaux Arts» comme ils s'appellent, soulignant bien l'union entre Beaux arts et Arts Décoratifs. On peut dire qu'à partir de 1861, les deux artistes sont devenus inséparables. La Firme («**The Firm**», comme on appelle la Compagnie fondée par MORRIS) est à l'origine de toutes les créations de BURNE-JONES dans le domaine décoratif. Autant le peintre est parfois solitaire, autant le décorateur peut toujours compter sur WILLIAM MORRIS. Ils sont intensément complémentaires :

— BURNE-JONES est doué pour la composition, le dessin des figures ; il cultive, peaufine un style.

— MORRIS s'investit dans les motifs décoratifs, travaille de nouveaux matériaux, invente sans cesse de nouvelles techniques, et surtout recherche les méthodes de fabrications anciennes.

Dans les années 1860-1865, nous avons plusieurs œuvres décoratives intéressantes tel ce coffre, orné d'un tableau fait à son retour, où l'on sent l'influence italienne réelle de JULIO ROMANO :

- Fig. 19. **Les joueurs de Backgammon** qui date de 1862, réalisé par la firme Morris. Il est encore très préraphaélite. Remarquez le motif du treillis médiéval de roses.

Après un deuxième voyage (1862) en Italie avec **RUSKIN** qui lui fait copier les fresques de **TITIEN**, les œuvres de **VÉRONÈSE**, de **LUINI**, et surtout des drapés de la taille de **BOTTICELLI**, **BURNE-JONES** est élu à la Société des Aquarellistes en 1864 (malgré l'opposition de certains membres anciens), et il y expose :

- Fig. 20. **Le Chevalier miséricordieux**, 1863 (aquarelle et gouache), qui rappelle un thème arthurien, très préraphaélite. Comme dans le coffre «**Bacgammon**» que nous venons de voir, on remarque le motif du treillis de roses médiéval.

À la même époque, **MORRIS** produit son premier papier peint :

- Fig. 21. **Treillis**. On sent l'unité de leur inspiration.

L'œuvre décorative influence donc bien l'œuvre picturale.

Cependant ces deux superbes tableaux de **BURNE-JONES** nous montrent combien il s'éloigne maintenant des Préraphaélites : le récit s'estompe au profit de l'atmosphère. C'est un pur moment de poésie. Comme dans l'idéal esthétique, l'émotion est exprimée par la musique :

- Fig. 22. **La Lamentation** (1864-1866). Aquarelle et gouache. Là il s'inspire des frises grecques du British Museum.

- Fig. 23. **Chant d'amour** (1865). Huile sur toile ; motif qu'il répètera plusieurs fois : sur un piano, et dans une aquarelle. Ici, on passe des Beaux Arts à l'œuvre décorative.

Il travaille également à cette époque à de ravissantes séries de céramiques :

- Fig. 24. **Cendrillon** où il prend plaisir à construire un récit visuel comme **CARPACCIO**, ce que nous retrouverons plus tard dans ses grands cycles, **Psyché** et **Perseus**.

- Fig. 25. **Les mois de l'année**.

À cette époque, l'énergie de **MORRIS** est extraordinaire. En 1862, la Firme décroche des médailles à l'Exposition internationale de South Kensington. C'est le début du succès commercial qui ne se démentira pas mais placera **MORRIS** dans une situation contradictoire, inconfortable : en effet, les productions de la firme sont uniques, artisanales, donc à des prix prohibitifs ; elles ne s'adressent qu'à des institutions ou à des mécènes très aisés, ainsi la salle d'Armurerie du Palais St James, ou cette

- Fig. 26. **Salle à manger du South Kensington Museum** (maintenant le **Victoria and Albert Museum**) qui fait beaucoup pour la gloire de l'entreprise. **BURNE-JONES** dessine six vitraux de jeunes filles en blanc (comme les jeunes filles de **WHISTLER**) représentant les signes du Zodiaque.

Alors que MORRIS crée des vitraux, des papiers peints, des textiles, supervise toute la Firme avec une énergie extraordinaire, il est aussi très engagé en poésie. Il écrit, dès cinq heures du matin et le soir, il vient lire ses poèmes aux BURNE-JONES. La pauvre GEORGIANA s'enfonce des épingles pour ne pas s'endormir, nous dit-elle. Voici une

• Fig. 27. **Caricature de Morris lisant ses poèmes.**

L'année 1865 réunit MORRIS et BURNE-JONES pour ce qui est, sans doute, leur plus grande collaboration dans le domaine de la narration et de la poésie pour un projet très ambitieux : une édition illustrée des poèmes de MORRIS, *The Earthly Paradise (Le Paradis sur terre)*. Il rêvent d'un in-folio avec des centaines d'illustrations en noir et blanc, nettes, vigoureuses comme les bois gravés de DÜRER et d'HOLBEIN (dans les années 1850-1860, les frères DALZIEL et JOSEPH SWAIN avaient gravé des illustrations préraphaélites). Entre 1865 et 1867, BURNE-JONES produit donc une centaine d'illustrations dont soixante-dix pour :

• Fig. 28. **L'Histoire de Cupidon et Psyché**, quarante cinq planches gravées sur bois de fil (dans le sens de la fibre du bois), dont trente cinq par l'énergique MORRIS lui-même ; mais les épreuves imprimées à la Chiswick Press montrent un mariage peu heureux du texte et des illustrations et le projet est abandonné.

Cependant, *The Earthly Paradise* va rester un vivier dans lequel BURNE-JONES ira puiser pour des œuvres futures. Ainsi, il va utiliser ses dessins en 1872 pour décorer la demeure de GEORGE HOWARD, 9<sup>ème</sup> comte de Carlisle.

• Fig. 29. **Cupidon et Psyché** (*Cupid and Psyche*) : illustrations de Burne-Jones (toiles au-dessus de panneaux). La technique de BURNE-JONES s'affirme ici : il isole un incident pour chaque illustration, sans surcharge. L'unité générale est donnée par la narration.

Mais les années 1868-1870 sont des années difficiles pour les deux artistes. BURNE-JONES vit une liaison tumultueuse avec MARIA ZAMBACO, une jeune artiste grecque qui apparaît sous les traits de Phyllis dans

• Fig. 30. **Phyllis et Démophoön** (*Phyllis and Demophoön*) : aquarelle exposée à la Société des Aquarellistes. Elle fait scandale : le geste amoureux de Phyllis et la nudité de Démophoön sont jugés osés et on lui demande de retirer le tableau.

BURNE-JONES est furieux, il démissionne de la Société et refuse dorénavant d'exposer : cela durera sept ans ! C'est à cette époque qu'il s'installe à La Grange, un manoir du 18<sup>ème</sup> siècle, près de Fulham.

Quant à MORRIS, qui a dû abandonner sa chère demeure «Red House», car trop loin de Londres, il s'installe maintenant à Bloomsbury et achète le fameux manoir de Kelmscott dans l'Oxfordshire. Ce sera l'image de sa chère vieille maison que les voyageurs atteignent au dernier chapitre de son utopie *News from Nowhere* (*Nouvelles de nulle part*).

• Fig. 31. **Kelmscott Manor.**

Sa femme JANE, très souvent souffrante, se rapproche de plus en plus de ROSSETTI et devient son modèle préféré. ROSSETTI s'installe même à Kelmscott. MORRIS, très affecté par cette liaison, reste cependant très discret à ce sujet.

Les deux amis sont donc éprouvés mais leur amitié n'en est que renforcée : «*Ils vacillèrent ensemble*», nous dit GEORGIANA dans ses *Mémoires*, «*mais reprirent courage ensemble*».<sup>[6]</sup>

Comment vont-ils s'en sortir ? D'abord par les voyages. Là encore des directions très opposées !

MORRIS qui avait rencontré un théologien islandais EIRIKR MAGNUSSON se passionne pour la langue et la littérature nordiques. Il fait deux expéditions en Islande en 1870 et 1874, expéditions à cheval, à travers un paysage dénudé. Tout ceci horrifie BURNE-JONES qui ne rêve que de l'Italie. Voici la caricature qu'il fait de MORRIS en Islande :

• Fig. 32. **Morris en Islande.**

La grandeur du paysage islandais, la simplicité des habitants non seulement enthousiasment MORRIS, mais influenceront son engagement politique. Il retrouve là une société pré-industrielle : «*J'ai appris une leçon là-bas*», dit-il, «*la pauvreté la plus grinçante n'est qu'un moindre mal, comparée à l'inégalité des classes*».<sup>[7]</sup> À son retour d'Islande, il réorganise la Firme qui a quelques difficultés financières : il indemnise ses anciens associés, la direction ne sera plus collective mais sous sa seule autorité. La Firme s'intitule «Morris and Company». Surtout, ces années sont une période d'expérimentation extraordinaire. Il se lance maintenant dans la calligraphie et souhaite orner d'enluminures vingt et un manuscrits, dont ses propres poèmes, des poèmes nordiques, des poèmes persans comme

• Fig. 33. **Rubaiyat d'OMAR KHAYYAM** : voici une page ornée de décorations naturalistes.

Il demande à BURNE-JONES de faire les illustrations, de décorer les initiales. Ils produisent ensemble plus de quinze cents pages de calligraphie. C'est le «hobby» de MORRIS qui, les dimanches matins, illustre ces pages. En 1874,

ils ont le projet d'illustrer *L'Énéide* de VIRGILE et de traduire le poème en vers anglais.

À cette époque, MORRIS développe aussi les papiers peints, trouve ses motifs dans l'art du Moyen-Âge : nous avons vu **Treillis** (fig. 21), voici :

- Fig. 34. **Le Voleur de fraises** (*The Strawberry Thief*).
- Fig. 35. **Pimprenelle**.

Ce sont des motifs fins, des plantes avec leurs épines comme **Treillis**, des animaux (lapin, pic-vert), des fruits (grenades, fraises). Il a des difficultés pour l'impression et doit s'adresser à Jeffrey & Co.

Il compulse de vieux herbiers, des manuels français du 18<sup>e</sup> siècle pour rechercher des teintures naturelles, il étudie les plantes, les insectes, les écorces d'arbre car il déteste les couleurs chimiques que l'industrie textile utilise alors. Il retrouve les couleurs franches : le bleu de l'indigo ; le jaune du réséda, de la gaude ; le rouge de la garance. GEOGIANA nous raconte que le dimanche matin, MORRIS vient discuter, lire ses vers, les mains et les avant-bras colorés de toutes sortes de teintures !

Vous vous souvenez que, pour sa demeure, Red House, MORRIS avait dessiné des motifs de tentures. PUGIN et STREET avaient déjà ressuscité les styles médiévaux de broderies pour les églises. MORRIS et BURNE-JONES renouent maintenant avec cet art et produisent des broderies à usage profane : tentures, coussins, portières, pare-feux. Voici, par exemple, une superbe tenture brodée illustrant

- Fig. 36. **Le Roman de la rose**. C'est une frise dessinée par BURNE-JONES avec des soies de couleurs et des fils d'or, destinée à la demeure d'un grand industriel, LOTHIAN BELL.

BURNE-JONES fait de superbes dessins par plaisir qui seront utilisés plus tard pour cette célèbre tapisserie

- Fig. 37. **Le Cœur de la Rose** tissé par la Firme en 1901 après la mort de Burne-Jones.

MORRIS se réjouit de la renaissance de la tapisserie en Angleterre : en effet, en 1872, la **Royal School of Needlework** (École de tapisserie) est fondée à Londres ; elle est toujours très active aujourd'hui et publie des documents. MORRIS donne des conférences sur l'art du tissage et exécute sa première tapisserie de haute lisse en 1879. S'opposant aux tapis mécaniques, il admire les tapis persans et s'exerce aussi à faire des tapis noués main dans sa remise. Voici une caricature de BURNE-JONES illustrant MORRIS faisant une démonstration de tissage :

- Fig. 38. **Caricature de Morris tissant**.

En 1877, MORRIS ouvre une boutique à Oxford Street pour faire connaître ses productions au grand public. Il installe ses métiers à tisser à Merton Abbey dans le Surrey : c'est là que toutes les grandes tapisseries seront exécutées, même après sa mort. Il souhaite une usine modèle, se préoccupe du bien-être de ses ouvriers, de l'éducation de leurs enfants.

Même activité débordante chez BURNE-JONES à cette époque.

Après le scandale de **Phyllis et Démophoön** (Fig. 30), il est donc furieux. Il part en Italie avec GEORGIANA, et cette fois-ci, il s'intéresse au paysage autour de Gènes, Péruges ; mais c'est surtout Rome qui l'attire. Il visite la Chapelle Sixtine, et, couché par terre sur une couverture de voyage, nous dit GEORGIANA, il savoure pendant des heures à la jumelle les fresques de MICHEL-ANGE ; FRA ANGELICO, le touche moins maintenant, c'est MICHEL-ANGE qui l'enchantent. À son retour, il se sent très libre : il se brouille avec RUSKIN qui a critiqué MICHEL-ANGE dans une de ses conférences. Il voit moins ROSSETTI qui est très malade (et mourra en 1882). Il va donc travailler intensément comme il le souhaite ; il appelle ces sept années 1870-1877, «*Les sept années les plus bénies que j'aie jamais connues*» ; je n'ai guère le loisir de m'attarder sur les œuvres magistrales de cette époque où l'on retrouve ses deux maîtres italiens. Voici brièvement :

- Fig. 39. **La Roue de la Fortune** (*The Wheel of Fortune*). Ici, c'est MICHEL-ANGE : la Fortune rappelle la Sibylle de MICHEL-ANGE. Le mouvement vertical est impressionnant.

- Fig. 40. **(Le Miroir de Venus** (*The Mirror of Venus*), huile sur toile. Ici, c'est BOTTICELLI dans les drapés. Le narcissisme exprimé dans le tableau fascinera F. KHNOPFF plus tard. On voit combien BURNE-JONES s'éloigne des Préraphaélites.

Mais il entreprend également de grands projets pour la Firme Morris : des «Gestes» ou **Cycles** composés de panneaux à des fins décoratives : *Le Cycle de l'Églantine* (1871-1875) déjà traité en céramique en 1865, **Le Cycle de Pygmalion** (*The Pygmalion Cycle*), et surtout le magistral **Cycle de Persée** (*The Perseus Cycle*) commencé en 1875, commandé pour orner le salon de BALFOUR (futur Premier ministre). En fait, tous ces **Cycles** ont été inspirés par le célèbre poème de MORRIS, *The Earthly Paradise*. Voici quelques scènes sur les dix de ce cycle assez grandiose (Quatre sur dix seulement peintes à l'huile) :

- Fig. 41. **Les Nymphes de la mer** (*The Nymphs of the Sea*), gouache ; tableau très botticellien. Les Nymphes donnent à Persée le casque de Hadès et le sac pour y mettre la tête de Méduse.

- Fig. 42. **La Mort de Méduse** (*The Death of Medusa*), gouache très surréaliste, vision apocalyptique dans sa disparité d'échelle. Admirée par DALI.

- Fig. 43. **Le Funeste destin accompli**, gouache ; contraste érotique entre le nu et l'enchevêtrement métallique du héros et du monstre.
- Fig. 44. **La Tête maléfique**, gouache ; toujours le narcissisme ; thème du regard, du miroir.

Outre ces séries, BURNE-JONES exécute des dessins de tapisseries et de vitraux. Le vitrail est son art favori ; il est très connu en Grande-Bretagne pour ses vitraux. Il a travaillé avec PH. WEBB au début et la Firme a un atelier très productif. Dès 1870, BURNE-JONES devient pour la Firme l'unique pourvoyeur de dessins de vitraux, et ce, jusqu'à sa mort. De 1872 à 1878, par exemple, il réalise 270 cartons de vitraux.

Deux types de vitrail caractérisent l'art de BURNE-JONES :

### 1. *La figure unique*

Dessins influencés par MICHEL-ANGE, ainsi les onze vitraux pour Jesus College à Cambridge. L'évangéliste est au centre entouré de Sibylles.

- Fig. 45. **Saint Marc**, 1874, exécuté par MORRIS. Admirez la monumentalité de l'œuvre.

### 2. *Le second type de vitrail*

C'est une composition unique étalée sur plusieurs fenêtres sans considération des meneaux.

- Fig. 46. **Le Jugement dernier** (*The Last Judgement*), 1874-1875 pour Easthampstead, Berkshire. Vitrail réalisé avec beaucoup de force, une grande économie de couleurs ; on remarque ici l'utilisation complexe que fait BURNE-JONES du cadre architectural et de l'obscurité environnante. La scène se déploie sur trois panneaux, le drame se joue en bas.

BURNE-JONES travaille en permanence près des ateliers de MORRIS : cela rappelle les artisans du Moyen-Âge. Un des vitraux les plus frappant des années 1875-1880 est :

- Fig. 47. **Le Pélican dans sa piété** (craie de couleurs), un des plus beaux de la Firme, dessiné pour l'église Saint-Martins (Cumbria). Le tronc d'arbre enroulé qui soutient le nid, annonce l'Art nouveau. NIKOLAUS PEVSNER remarque que ce «*linéarisme serpentin*» montre la fascination de BURNE-JONES pour la transformation des formes organiques, drapés, ailes, plantes, en un arrangement bi-dimensionnel.

Dans un célèbre tableau de BURNE-JONES à cette époque :

- Fig. 48. **L'enchantement de Merlin** (*The Beguiling of Merlin*) (1874), huile sur toile ; on retrouve la même malléabilité linéaire dans le tronc d'arbre

enroulé. «*Le travail avec Morris était bien le fondement solide de sa vie*»,<sup>[8]</sup> nous dit PENELOPE FITGERALD, biographe de BURNE-JONES.

Nous abordons maintenant le dernier chapitre de notre étude, les «années d'éloignement» entre 1880 et 1890, et la dernière période, le «chant du cygne» où les deux amis se retrouvent pour créer encore de grandes choses.

En effet, dès 1879, MORRIS commence à s'engager pleinement dans différents domaines. Depuis son séjour chez EDMUND STREET (architecte néo-gothique), il s'est toujours intéressé à l'architecture, et en 1879, il fonde, contre les ravalements excessifs (*anti-scrape*), la Société pour la Protection des Monuments. Là, il s'attaque violemment aux restaurations abusives de GILBERT SCOTT, le VIOLETTE-DUC britannique : «*Il n'y a pas un mètre carré qui ne soit beau à sa façon, si seulement, nous, êtres humains, nous nous abstenions de détruire cette beauté*». <sup>[9]</sup> Il fait de nombreuses conférences pour expliquer ses techniques décoratives : de plus en plus on ne peut dissocier son engagement artistique de son engagement politique. Son médiévisme artistique le conduit au socialisme. Tout au long de sa carrière, MORRIS souffre de cette dichotomie : vouloir donner du bonheur à tous, mais créer des objets de luxe, raffinés que seuls «*ces cochons de riches*» (je cite le mot très fort qu'il utilise : *these swinish rich*) peuvent s'offrir.

Son engagement politique va croissant : soutien aux Bulgares massacrés par les Turcs en 1876. Il adhère à la Ligue libérale, mais sera déçu par GLADSTONE. En 1883, il se met à lire KARL MARX et rejoint la «Socialist Democratic Foundation» que dirige HENRY MAYERS HYNDMAN. Déçu encore, il fonde la Ligue socialiste avec ELEANOR MARX. Engagé à fond, MORRIS use sa fortune, sa santé déjà déclinante pour soutenir son idéal révolutionnaire. Il écrit des articles, vend des journaux au coin des rues. Il va même être arrêté en 1886 au cours d'une échauffourée. Il donne des conférences aux titres révélateurs : «Comment vivre ?», «Art et Travail», «Travail utile contre labeur inutile». Bref, de 1883 à 1889, il assiste à 484 meetings.

Si certains des amis de MORRIS, comme CH. FAULKNER, PH. WEBB, le suivent dans son engagement politique, BURNE-JONES, au contraire, en souffre énormément. Son admiration pour la noblesse de MORRIS reste entière, mais contrairement à Georgiana qui partage l'idéal et l'engagement de MORRIS, il écrit à CH. E. NORTON au sujet de MORRIS : «*Nous nous taisons sur beaucoup de choses maintenant, alors que nous avions coutume de ne nous taire sur rien*». <sup>[10]</sup> Il souffre de voir la santé de MORRIS se détériorer, il craint même pour sa vie.

La vie de BURNE-JONES prend, en effet, un tout autre tour que celle de MORRIS en 1877. «*Les sept années de travail les plus heureuses*» de BURNE-JONES connaissent une fin abrupte lorsque ses amis insistent pour qu'il sorte de son splendide isolement et expose à la Grosvenor Gallery (nouvellement ouverte par

un riche mécène, SIR COUTTS LINDSAY). Il accepte d'exposer **L'Enchantement de Merlin** (Fig. 48) et **Le Miroir de Vénus** (Fig. 40) — WHISTLER y expose sa **Fusée descendante** (*The Falling Rocket*) qui va déclencher les foudres de RUSKIN —. Du jour au lendemain, BURNE-JONES devient la coqueluche de Londres, un artiste d'«avant-garde». «*Depuis ce jour, il appartient au monde*», nous dit GEORGIANA. OSCAR WILDE, H. JAMES l'admirent : je cite ce dernier dans *Galaxy* : «*C'est l'art de la culture, du raffinement esthétique, de gens qui regardent le monde et la vie, non pas directement, (...) mais dans la réflexion (...) qu'en fournit l'art lui-même*». <sup>[11]</sup> BURNE-JONES se trouve rapidement au centre de la vie mondaine, ce qu'il n'apprécie pas du tout ; les visiteurs célèbres affluent chez lui à La Grange : ALMA TADDEMA, JAMES TISSOT, BASTIEN-LEPAGE qui fait son portrait, les hommes politiques aussi. Les femmes rêvent des meubles de MORRIS et de BURNE-JONES, s'habillent «à la Burne-Jones». GILBERT et SULLIVAN, dans leur opéra *Patience* qui divertit bien BURNE-JONES, font une satire savoureuse de ces poses et de cette mode. Cependant, dès 1879-1880, le mouvement «Arts and Crafts» se développe à Londres : les petits ateliers d'arts décoratifs se multiplient, suivant l'enseignement de MORRIS et de BURNE-JONES. Loin de se laisser griser par son succès des années 1877-1880, BURNE-JONES demeure imperturbable ; il reste en dehors du tumulte. Deux œuvres témoignent de son attitude :

- Fig. 49. **L'Escalier d'or** (*The Golden Stairs*), 1880 ; huile sur toile, typique de l'«Æsthetic Movement». Cette œuvre ne traite aucun sujet : c'est une variation esthétique sur le thème de la musique. Chaque jeune fille n'est-elle pas une note ? Cette œuvre fascinera F. KHNOPFF. On évoque BOTTICELLI, bien sûr, mais c'est la beauté idéale, un visage reproduit à l'identique dans une partition purement rythmique.

- Fig. 50. **Le Roi Cophétua** (*King Cophetua*), 1884 (huile sur toile). Ici, c'est l'atmosphère onirique qui frappe, également l'importance du regard.

En 1880, il déclare qu'il a envie de grandes choses à faire, d'espaces immenses. L'occasion se présente en 1881 lorsqu'on lui demande de dessiner des mosaïques pour l'Église américaine de Rome. Mais ce sont toujours les cartons pour les vitraux et les tapisseries qui prédominent dans ces années 1880-1890. Voici, par exemple, le superbe vitrail pour la cathédrale Saint Philip de Birmingham :

- Fig. 51. **Le Jugement dernier** (*The Last Judgement*), qui sera terminé en 1896-1897 (MORRIS ne le verra pas terminé). Il le considérait comme le plus beau de tous. Il est très grand, sans division, sans meneaux. La lumière divine est éclatante, enveloppée par les ténèbres : il y a une tension avec la maçonnerie environnante. L'ange rappelle les jeunes filles de **L'Escalier d'or**.

Voici de superbes tapisseries dessinées par BURNE-JONES en 1888 :

- Fig. 52. **L'Adoration des Mages** (*The Adoration of the Magi*) tissée en 1894 pour Exeter College à Oxford; on est frappé par l'espace derrière les personnages qui accentue la profondeur, souligne l'atmosphère.

- Fig. 53. **Les Anges laudateurs** (*Angeli Laudantes*). Ici, c'est l'usage du drapé, des ailes pour créer un riche effet décoratif.

En 1886, BURNE-JONES est élu à la Royal Academy, assemblée que lui-même et ses amis ont tant rejetée autrefois. MORRIS est déconcerté, comme il le sera lorsque BURNE-JONES acceptera d'être anobli et de devenir «Baronet». Mais BURNE-JONES sent MORRIS si lointain : il a cette phrase touchante : «*Comme on se sent le dos nu, sans un frère derrière soi*».<sup>[12]</sup>

À l'Académie, il expose :

- Fig. 54. **Les Profondeurs de la mer** (*The Depths of the Sea*), (huile sur toile) qui surprend. Le thème de l'eau semble inspiré de *L'Or du Rhin* (**Rheingold**) de R. WAGNER, mais la sirène au sourire énigmatique qui emporte son matelot représente toujours l'image troublante de la femme fatale. Thème qui a hanté MORRIS et BURNE-JONES.

En fait, il se sent très mal à l'aise à l'Académie et il démissionne en 1893. «*Ma vraie maison*», dit-il, «*est une société qui embrasse tous les arts*».<sup>[13]</sup> Comme il reste très proche de l'idéal de MORRIS !

Malgré lui, le succès continue en France ; **Le Roi Cophétua** enchante PUVIS DE CHAVANNES, les Symbolistes. BURNE-JONES reçoit la Légion d'honneur. Les visiteurs étrangers se pressent maintenant à La Grange : ALEXANDRE, R. DE LA SIZERANNE, F. KHNOFF. Avec humour il dit que tous ces Français lui tombent dessus «*comme à la bataille de Hastings !*» ; alors que MORRIS est très engagé, lui se moque totalement de ces critiques ; il s'enferme de plus en plus dans sa tour d'ivoire, nous dit GEORGIANA, dans son imaginaire. «*Je n'ai besoin de rien d'autre que de mes mains et de mon cerveau pour me façonner un monde où vivre sans que rien ne puisse m'atteindre. Je suis Roi chez moi*».<sup>[14]</sup>

Pourtant, au début des années 1890, nos deux amis se retrouvent, comme pour un chant du cygne. Se retirant du combat actif, MORRIS affirme que plus que jamais «*La perception et la création de la beauté seront aussi nécessaires à l'homme que son pain quotidien*».<sup>[15]</sup> Il refuse le titre de «Poète lauréat», mais participe encore à la rédaction du Manifeste socialiste, écrit beaucoup : **La Forêt au delà du monde**, et surtout son célèbre **Rêve de John Ball**, l'utopie **News from Nowhere** (*Nouvelles de nulle part*) (1891) qui était dernièrement au programme de l'agrégation d'anglais : cet ouvrage est la contrepartie d'un ouvrage américain de BELL qui peint la société future idéale, dominée par la machine !

Nos deux artistes retournent d'une façon assez touchante à leurs premières amours : la quête du Graal et l'œuvre de TH. MALORY.

Pour décorer Stanmore Hall, la demeure d'un riche industriel, WILLIAM KNOX D'ARCY, MORRIS crée cinq sujets superbes : ils doivent être accrochés sous la corniche avec des verdurees au niveau des lambris. Voici :

- Fig. 55. **L'Armement des Chevaliers de la Table ronde** (*The Arming of the Knights of the Round Table*). Les dessins de BURNE-JONES montrent des costumes byzantins, même intemporels, pris dans son imagination. Le tissage de cette superbe tapisserie se prolonge jusqu'en 1895 ; des fils de soie rendent le reflet des armures et le damassé. Cette œuvre aura un vif succès à Londres où elle est exposée, ainsi qu'à Paris, en 1900.

Mais leur dernier grand projet ensemble est **The Kelmscott Press** (L'Imprimerie de Kelmscott). En 1891, c'est EMILY WALKER, une amie socialiste, qui éveille chez MORRIS le goût d'imprimer ses livres lui-même. Son ouvrage, **Le Paradis terrestre** (*The Earthly Paradise*), on s'en souvient, n'a pas été un succès complet, et MORRIS n'est pas homme à rester sur un échec. Pour lui, le livre, union de l'art et de la littérature, exige une superbe typographie, une encre et un vélin particuliers. Il installe donc une petite presse manuelle à Hammersmith, prend modèles sur ... CAXTON (1422-1491), le premier imprimeur anglais au 15<sup>ème</sup> siècle et choisit des caractères inspirés de la Renaissance. Il veut des gravures sur bois, dessine lui-même les bordures et les initiales et BURNE-JONES fournit la majeure partie des illustrations. MORRIS loue les planches «*inimitables*», dit-il, de son ami BURNE-JONES.

Parmi les ouvrages publiés par la Kelmscott Press, il y a, par exemple, **La légende dorée** (*The Golden Legend*) de JEAN DE VORAGINE, **Le Roman de Renart**, (*Reynard the Fox*). «*J'espère produire quelque chose qui pourra se réclamer de la beauté*»,<sup>[16]</sup> dit MORRIS.

Le couronnement de l'œuvre accomplie par la Kelmscott Press est l'œuvre de CHAUCER imprimée dans une fonte de «blackletter» gothique comportant quatre vingt sept planches de BURNE-JONES ; l'ornement décoratif autour des planches est de MORRIS. Voici une page du

- Fig. 56. **Kelmscott Chaucer**. Il en existe un bel exemplaire au musée du château de Chantilly.

Tous deux déplorent l'avalanche de livres mal imprimés vers 1890. Pour eux, comme en 1860, l'univers de CHAUCER, de TH. MALORY, continue à contraster avec l'Angleterre victorienne. MORRIS écrit en 1895 à propos de son *Kelmscott Chaucer* : «*J'espère que ce livre sera tout ce que l'époque victorienne ne veut pas. J'ai fait tout mon possible pour contrarier le progrès*».<sup>[17]</sup> Ce n'est pas de l'ironie masquée. Ainsi quand le jeune AUBREY BEARDSLEY, que BURNE-JONES avait bien

accueilli deux ans auparavant, vient lui présenter les illustrations qu'il a faites pour une nouvelle édition de **La Morte d'Arthur** de TH. MALORY (1893) :

• Fig. 57. **Illustrations de Beardsley.**

illustrations dont il est fier et qu'il trouve originales, il est bien déçu de l'accueil reçu! BURNE-JONES est choqué, attristé par ces illustrations qui ne correspondent pas du tout à sa vision de TH. MALORY ; il n'y voit que des éléments irrévérencieux et parodiques. Quant à MORRIS, il est furieux et met BEARDSLEY à la porte ! Incompréhension totale entre la nostalgie chevaleresque, encore préraphaélite de BURNE-JONES et de MORRIS, et le dandysme décadent de BEARDSLEY.

Le *Chaucer* est publié en juin 1896, et MORRIS meurt en octobre de la même année. C'est là leur dernier chef-d'œuvre ensemble. BURNE-JONES est inconsolable ; il a ces paroles émouvantes : « *Il n'y aura plus jamais la moindre espérance. Morris a bel et bien clos le chapitre de ma vie.* »<sup>[18]</sup> Il se sent de plus en plus coupé du monde qui l'entoure. Après son succès à Paris, une certaine lassitude se fait sentir dans la critique française : chez R. DE MONTESQUIOU, O. MIRBEAU que je cite : « *Burne-Jones s'embrouille dans le labyrinthe de ses symboles* » on lui préfère les fiers portraits de MALCOM SARGENT, les Impressionnistes. Mais BURNE-JONES n'apprécie guère les Impressionnistes qui, dit-il, « *savent créer l'atmosphère, mais rien d'autre ; ils ne créent pas la beauté.* »<sup>[19]</sup> Inquiet, il regarde un monde arrogant qui tourne le dos à la beauté. N'est-ce pas ce qu'il semble nous dire dans sa dernière grande toile, gigantesque, commencée en 1881, mais encore inachevée à sa mort, en 1898, date à laquelle il y travaille toujours.

• Fig. 58. **Le Dernier sommeil du Roi Arthur à Avalon** (*The last Sleep of Arthur in Avalon*), huile sur toile (extrait du *Livre XII* de Malory) ; vendu à Porto Rico, ce tableau est en ce moment accueilli à la Tate Britain. Cette œuvre résume tout ce qui compte pour lui. C'est son testament. Arthur a les traits de BURNE-JONES veillé par les nymphes qui attendent le réveil de leur Prince idéal, pour BURNE-JONES, le réveil de l'Angleterre.

On imagine mal le tour qu'aurait pris la vie de BURNE-JONES sans MORRIS, et vice versa. Leur vie est une épopée unique qui marqua la fin du 19<sup>e</sup> siècle. À l'énergie, l'inventivité, l'enthousiasme de MORRIS répond l'imaginaire de BURNE-JONES qui toute sa vie sera à la recherche d'un nouveau langage pictural en accord avec sa vision intérieure, vision peuplée de figures évoquant BOTTICELLI, MICHEL-ANGE, mais vision qui se concrétisera grâce aux médias proposés par MORRIS, vision dans laquelle puiseront non seulement les Symbolistes comme PUVIS DE CHAVANNES, mais aussi G. MOREAU, F. KHNOPFF et plus tard les Surréalistes, DALI qui, en 1936, admire BURNE-JONES dans son célèbre article du *Minotaure* intitulé « *Le Surréalisme spectral de l'éternel féminin préraphaélite* » où il évoque « *les femmes les plus désirables, les plus effrayantes qui existent* ».

Quant à l'héritage laissé par MORRIS, il est immense. Si ses poèmes ont inspiré des écrivains comme C. S. LEWIS, TOLKIEN, l'auteur du *Seigneur des Anneaux*, ses romans utopiques auront un certain écho dès le Welfare State de 1945 (CLÉMENT ATLEE fut un fervent lecteur de MORRIS), et se retrouvent aujourd'hui dans les mouvements féministes et écologistes. «*Personne mieux que Morris*», nous dit sa biographe FIONA MAC CARTHY, «*n'a parlé avec plus de persuasion des qualités morales de l'Angleterre et n'a lutté avec autant de force contre le désordre et la laideur de l'environnement*».<sup>[20]</sup> Au début du 21<sup>ème</sup> siècle, le message de MORRIS concernant l'industrie, la pollution, la destruction de la nature, est plus que jamais à l'ordre du jour.

Mais, comme le souligne NIKOLAUS PEVSNER, MORRIS est avant tout l'ancêtre de tous les mouvements esthétiques qui ont occupé la scène européenne à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup> siècle : Arts and Crafts, Bauhaus, Art nouveau, non seulement dans le domaine de l'architecture où le respect de l'architecture vernaculaire, des matériaux de la région sont des préceptes de base pour des architectes «Arts and Crafts» comme CHARLES F. A. VOYSEY, SIR EDWIN LUYTENS, CH. RENNIE MACKINTOSH, mais surtout dans ce décloisonnement des arts dans le domaine du design et des arts décoratifs. Nous en avons encore aujourd'hui une preuve magnifique à Nancy dans les expositions VICTOR PROUVÉ.

«*Son influence*», nous dit le critique ROY STRONG, «*a révolutionné le goût du public, en nous obligeant à utiliser les arts pour créer une utopie profane* [R. STRONG, dit «secular»], *créer l'harmonie et l'ordre naturel nécessaire à la vie humaine*».<sup>[21]</sup> N'est-ce point aussi le message qu'ÉMILE GALLÉ retiendra de MORRIS en déclarant : «*Nous pouvons proclamer à notre tour, notre foi profonde en la doctrine qui assigne l'Art à une fonction de culture humaine, d'éveil des esprits et des âmes par la traduction des beautés épandues dans le monde*».<sup>[22]</sup>



## Notes

- [1] FRANÇOIS LE TACON, *Émile Gallé, Maître de l'Art nouveau*. La Nuée bleue, Nancy, 2004, p. 18.
- [2] Cité par M. ABITEBOUL, *News from Nowhere, Morris*, Édition du Temps, 2004, p. 64 : «*The first symptoms of change were brought about by the Anglo-Catholic movement*».
- [3] Cité dans ÉLISABETH GAUDIN, FRANÇOIS POIRIER. *News from Nowhere, Morris*, Armand Colin. CNED, 2004, p. 40.
- [4] «*How deadly dull the world would have been twenty years ago but for Ruskin!*», cité par ISABELLE GADOIN, dans *News from Nowhere*, éd. Ellipses, 2004, p 21.

- [5] FR. POIRIER, E. GAUDIN, *Op. cit.*, p. 16.
- [6] Cité par PÉNÉLOPE FITZGERALD, *Edward Burne-Jones*, Sutton Publishing, 1975, p. 129 : «*Edward and Morris flaggged together, took heart together at the same time*».
- [7] Cité par FR. POIRIER, E. GAUDIN, *Op. cit.*, p. 21.
- [8] P. FITZGERALD, *Op. cit.*, p. 188, «*Work with Morris was the solid foundation of his life*».
- [9] Citation relevée à Walthamstow- Morris Gallery : «*There is no square mile that is not beautiful in its own way, if we, Men, will only ABSTAIN from willingly destroying that beauty*».
- [10] P. FITZGERALD, *Op. cit.*, p. 192: «*We are silent about many things and we used to be silent about nothing*».
- [11] STEPHEN WILDMAN, JOHN CHRISTIAN, in. Catalogue de l'Exposition, *Edward Burne-Jones, 1833-1898, un maître de l'imaginaire*, p 192.
- [12] P. FITZGERALD, *Op. cit.*, p. 207 : «*Bare is the back without brother behind*».
- [13] P. FITZGERALD, *Op. cit.*, p. 214: «*My real home would be in a society which embrace all arts*».
- [14] P. FITZGERALD, *Op. cit.*, Op. cit. p. 229: «*In my own land, I am King of it*».
- [15] P. FITZGERALD, *Op. cit.*, p. 234: «*The perception and creation of beauty shall be felt as necessary to man as his daily bread*».
- [16] Cité dans le *Catalogue de l'Exposition*, Edward Burne-Jones, 1833-1898, un maître de l'imaginaire Paris, Musée d'Orsay, 1999, p. 21.
- [17] Cité *ibid.*
- [18] Cité *ibid.*
- [19] Cité dans P. FITZGERALD, *Op. cit.* p. 229 : «*They do make atmosphere, but they don't make anything else; they don't make beauty*».
- [20] Cité par PETER FALKNER dans *News from Nowhere*, éd. Ellipses, p. 223 : «*embattled against environmental carelessness, ugliness and squalor generally*».
- [21] Cité par RICHARD THAMES, *William Morris*, a Shire Book, Malta, 2003, p. 53 : «*Morris's compulsion to use art as a means of creating a secular Utopia bequeathed a deep moral earnestness*».
- [22] Cité par FRANÇOIS LE TACON, *Op. cit.*, p. 18.

**Liste des Présidents  
de l'Académie de Stanislas  
depuis 1945**



- 1945-1946 **Jean JOLY**. Premier Président Honoraire de la Cour d'Appel de Nancy. † 1963.
- 1946-1947 **André ROSAMBERT**. Président de Chambre à la Cour d'Appel de Nancy. † 1977.
- 1947-1948 **Félix SENN**. Recteur Honoraire de l'Académie de Nancy. † 1968.
- 1948-1949 **Jean THIRY**. Historien. Docteur en Droit. Docteur ès Lettres. Président de la Fédération Nationale des Orphelins de Guerre. Ancien Avocat à la Cour d'Appel de Paris. † 1979.
- 1949-1950 **Paul DIMOFF**. Professeur Honoraire de la Faculté des Lettres. † 1970.
- 1950-1951 **Edouard SALIN**. Maître de forges. Membre de l'Institut. Président de la Société d'Archéologie Lorraine et du Musée Historique Lorrain. † 1970.
- 1951-1952 **Auguste OUDIN**. Inspecteur Général des Eaux et Forêts. Directeur de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts. † 1979.
- 1952-1953 **Docteur Rémy COLLIN**. Professeur Honoraire de la Faculté de Médecine. † 1952.
- 1953-1954 **Jean GODFRIN**. Avocat. Homme de Lettres Lotharingiste. † 1965.
- 1954-1955 **Docteur Maurice LUCIEN**. Doyen Honoraire de la Faculté de Médecine. † 1968.
- 1955-1956 **Docteur Maurice PERRIN**. Professeur Honoraire de la Faculté des Sciences. Professeur à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts. † 1970.
- 1956-1957 **Robert LIENHART**. Maître de Conférences Honoraire de la Faculté des Sciences. Professeur à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts. † 1970.

- 1957-1958 **Georges BURGUET**. Président Honoraire du Tribunal Civil de Nancy.  
† 1967.
- 1958-1959 **Docteur Gabriel RICHARD**. † 1970.
- 1959-1960 **Docteur Pierre LEBLANC**. Administrateur de Banque. † 1965.
- 1960-1961 **Docteur René MOREAUX**. Biologiste-Entomologiste. † 1975.
- 1961-1962 **Docteur André BODART**. Professeur à la Faculté de Médecine de Nancy. Chirurgien des Hôpitaux. † 1989.
- 1962-1963 **Edouard SALIN**. 2<sup>ème</sup> Présidence. † 1970.
- 1963-1964 **Docteur Marcel TARTE**. Docteur en Médecine. † 1985.
- 1964-1965 **Louis FACQ**. Premier Président de la Cour d'Appel de Nancy. † 1998.
- 1965-1966 **André ROSAMBERT**. 2<sup>ème</sup> Présidence. † 1977.
- 1966-1967 **Le Chanoine Joseph BARBIER**. Professeur. † 1986.
- 1967-1968 **Le Professeur Marcel RIBON**. † 2006.
- 1968-1969 **Maître Henry BERLET**.
- 1969-1970 **Le Professeur Jean HARTEMANN**. † 1986.
- 1970-1971 **Maître Charles FRANCOIS**. † 1982.
- 1971-1972 **Le Président Serge MOUGNE**. † 1989.
- 1972-1973 **Le Professeur Jacques CAYOTTE**. † 1992.
- 1973-1974 **Le Professeur Georges FRIEDEL**. † 1995.
- 1974-1975 **L'Abbé Jacques CHOUX**. Conservateur du Musée Historique Lorrain.  
† 2002.
- 1975-1976 **René CUENOT**. Conservateur de la Bibliothèque Municipale.
- 1976-1977 **René CAMO**. Inspecteur d'Académie Honoraire. † 1989.
- 1977-1978 **Le Professeur Guy CABOURDIN**. † 2003.
- 1978-1979 **Le Professeur Alain LARCAN**.
- 1979-1980 **Le Professeur LOUYOT**. † 1985.
- 1980-1981 **Le Général Jacques TOMMY-MARTIN**. † 2002.
- 1981-1982 **Le Doyen Jacques AUBRY**. † 1994.
- 1982-1983 **Le Professeur Jean PELTRE**. † 1996.
- 1983-1984 **Le Doyen Antoine BEAU**. † 1996.

- 1984-1985 **Hubert COLLIN.** Directeur des Services d'Archives de Meurthe-et-Moselle.
- 1985-1986 **Le Professeur Gilbert PERCEBOIS.**
- 1986-1987 **Le Professeur Henri CLAUDE.**
- 1987-1988 **Le Docteur Michel HACHET.**
- 1988-1989 **Le Préfet Jean FAUSSEMAGNE.** † 1996.
- 1989-1990 **Jean BOUTIN.** Secrétaire Général Honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle. † 2002.
- 1990-1991 **Le Professeur Jean-Claude BONNEFONT.**
- 1991-1992 **Guy VAUCEL.** Conservateur de la Bibliothèque Municipale.
- 1992-1993 **Stéphane GABER.** Professeur.
- 1993-1994 **Lucien GEINDRE.** Ingénieur.
- 1994-1995 **Gilbert MERCIER.**
- 1995-1996 **Claude KEVERS-PASCALIS.**
- 1996-1997 **Professeur Alain LARCAN.** - 2<sup>ème</sup> Présidence.
- 1997-1998 **Dominique FLON.**
- 1998-1999 **Professeur Jean LANHER.**
- 1999-2000 **Gilles FABRE.** † 2007.
- 2000-2001 **Jacques DELIVRÉ.** † 2005.
- 2001-2002 **Paul SADOUL.** Professeur.
- 2002-2003 **Maurice NOËL.**
- 2003-2004 **Michel VICQ.**
- 2004-2005 **Michel BURGARD.**
- 2005-2006 **Bernard GUERRIER de DUMAST.**
- 2006-2007 **François LE TACON.**
- 2007-2008 **Michel LAXENAIRE.** Professeur.



*La liste complète des Présidents depuis la fondation de décembre 1750 jusqu'à 1852 où l'Académie a pris le nom de Stanislas, a été publiée dans les Mémoires 1964-1966, et depuis 1853 dans les Mémoires 1982-1984.*





**Liste des membres  
et associés correspondants  
de l'Académie de Stanislas**

**arrêtée à la date du 30 juin 2008**



**Liste des membres titulaires**



1966 - 1<sup>er</sup> juillet

**LARCAN (Alain)**. Docteur en Médecine. Membre de l'Académie de Médecine. Professeur honoraire à l'Université Nancy I. Médecin des Hôpitaux. Chef du Service d'Urgence et de Réanimation. Directeur du Service S.O.S. Vice-Président de la Société d'Archéologie Lorraine. Ancien auditeur de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale. (Associé le 20 décembre 1963). «Le Belvédère» - Route de Fleurfontaine - 54770 Amance. (Médecine. Histoire).

1978 - 30 octobre

**PERCEBOIS (Gilbert)**. Docteur en Médecine. Professeur honoraire à l'Université Nancy I. Biologiste des Hôpitaux. (Associé le 20 juin 1975). 5, rue d'Auxonne - 54000 Nancy. (Biologie. Maladies parasitaires. Histoire).

1979 - 20 avril

**COLLIN (Hubert)**. Archiviste paléographe. Directeur honoraire des Services d'Archives de Meurthe-et-Moselle. (Associé le 21 mars 1969). Archives Départementales. 5, rue de la Source - 54000 Nancy. (Histoire médiévale).

1980 - 20 juin

**HACHET (Michel)**. Docteur vétérinaire. Président du Cercle d'Etudes du Toulous. (Associé le 3 mars 1978). 3, rue Chanzy - 54200 Toul. (Médecine. Archéologie lorraine).

1982 - 19 mars

**DUMAST (Baron Bernard GUERRIER de)**. Licencié en Droit et breveté du Centre des Hautes Etudes Administratives de l'ENA. Président de la Commission des Finances du Conseil Economique et Social de Lorraine. Président des Chambres de Commerce et d'Industrie de Lorraine et de Meurthe-et-Moselle. Maire-Adjoint de Nancy, Vice-Président du District Urbain. (Associé le 16 janvier 1973). 38, Place de la Carrière - 54000 Nancy. (Droit. Lorraine).

1984 - 20 janvier

**CLAUDE (Henri)**. Professeur honoraire à l'Ecole des Beaux-Arts de Nancy. (Associé le 7 décembre 1979). 1, rue de Beauregard - 54000 Nancy. (Histoire de l'Art).

1985 - 8 mars

**GABER (Stéphane)**. Professeur honoraire d'allemand. (Associé le 15 janvier 1982). 64, rue Léonard Bourcier - 54000 Nancy. (Histoire lorraine et meusienne).

1986 - 18 avril

**BONNEFONT (Jean-Claude)**. Professeur honoraire à l'Université Nancy II. Président de l'Université de la Culture Permanente (Associé le 2 février 1979). 63, rue de Nancy - 54230 Chavigny. (Géographie, histoire lorraine).

1987 - 11 juin

**GEINDRE (Lucien)**. Ingénieur. Archéologue. (Associé le 18 mai 1984). 44, rue Voltaire - 54250 Champigneulle. (Histoire lorraine. Archéologie).

1987 - 20 novembre

**LANHER (Jean)**. Docteur-ès-Lettres. Professeur émérite à l'Université Nancy II. (Associé le 3 mars 1978). 24, rue Marquette - 54000 Nancy. (Philologie. Dialectologie lorraine).

1988 - 18 mars

**VAUCEL (Guy)**. Conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque Municipale de Nancy. (Associé-correspondant le 15 février 1985. Titulaire le 17 octobre 1987 - Associé-correspondant le 12 novembre 1993. Titulaire le 19 mai 2006). 43, rue Joseph Mougin - 54000 Nancy. (Sciences Naturelles. Bibliographie).

1989 - 28 avril

**VIEILLE-CESSAY (Philippe)**. Economiste. (Associé le 22 mars 1985). 29bis, avenue de l'Armée Patton - 54000 Nancy. (Economie. Financement des entreprises).

1989 - 19 mai

**KEVERS-PASCALIS (Claude)**. Ancien élève de l'Ecole Centrale de Paris. Ingénieur. (Associé le 5 juin 1987). 4, rue Georges de la Tour - 54000 Nancy. (Technologie. Histoire ancienne).

1993 - 23 avril

**FLON (Dominique)**. Directeur administratif du Centre International de l'Eau. 9, rue des Sœurs Macarons - 54000 Nancy. (Economie. Numismatique).

1994 - 2 décembre

**NOEL (Maurice)**. Professeur honoraire d'Histoire. (Associé le 2 mars 1984). 13, rue de l'Avant-Garde - 54340 Pompey. (Lorraine. Histoire et Art).

1995 - 19 mai

**SADOUL (Paul)**. Professeur honoraire à l'Université Nancy I. Président de la Société d'Archéologie Lorraine. (Associé le 5 février 1988). 29, rue Pasteur - 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy. (Histoire de la Lorraine).

1997 - 7 février

**COLLIN (Jean-Marie)**. Architecte D.P.L.G. Professeur honoraire à l'École des Beaux-Arts de Nancy. (Associé le 20 mai 1966). 33, boulevard Charles V - 54000 Nancy. (Architecture).

1997 - 8 juin

**VICQ (Michel)**. Commandant de police (ER). (Associé le 8 avril 1994). 130, avenue du Général Leclerc - 54600 Villers-lès-Nancy. (Droit administratif).

**BURGARD (Michel)**. Professeur honoraire de Lettres. (Associé le 15 février 1993). 7 C Résidence du 18 juin. Avenue de la Libération - 55000 Bar-le-Duc. (Musique. Littérature).

1998 - 30 janvier

**ROTH (François)**. Professeur émérite d'Histoire à l'Université Nancy II. (Associé le 30 novembre 1990). 45, rue Hermite - 54000 Nancy. (Histoire contemporaine. Lorraine).

1998 - 5 juin

**ROBAUX (Paul)**. Médecin. (Associé le 20 mars 1992). 64, rue du Général Leclerc - 54000 Nancy. (Médecine du travail).

2002 - 1<sup>er</sup> février

**LE TACON (François)**. Directeur de recherche émérite à l'INRA de Nancy. (Associé le 24 juin 1994). 67, Clos Cécil - 54710 Ludres. (Forêt. Botanique).

2002 - 1<sup>er</sup> février

**GUIDOT (Bernard)**. Docteur ès-Lettres. Professeur à l'Université Nancy II. (Associé le 24 juin 1994). 2, allée Pontus de Tyard - 54600 Villers-les-Nancy. (Littérature. Ancien français).

2002 - 21 juin

**MARKIEWICZ (André)**. Conservateur Général du Patrimoine. Conservateur en Chef des Bibliothèques municipales. (Associé le 7 octobre 1994). 31, rue de Metz - 54000 NANCY. (Histoire contemporaine).

2003 - 23 mai

**BUR (Michel)**. Professeur émérite à l'Université Nancy II. (Associé le 2 mars 1984). Résidence des Clos. - 6, rue des Clos - 54520 Laxou (Histoire médiévale. Archéologie).

2003 - 23 mai

**LAXENAIRE (Michel)**. Professeur honoraire de psychologie médicale et de psychothérapie au Centre Hospitalier Universitaire de Nancy. (Associé le 19 janvier 1996). 13, chemin du Val - 54690 Eulmont (Psychothérapie, psychanalyse).

2004 - 7 mai

**CHÂTELLIER (Louis)**. Professeur honoraire à l'Université de Nancy II. (Associé le 15 janvier 1988). 12, rue de la Côte - 54000 Nancy. (Histoire religieuse).

**MAINARD (Robert)**. Professeur honoraire à l'Université Henri Poincaré de Nancy I. (Associé le 20 décembre 1996). 24, avenue France Lanord - 54600 Villers-lès-Nancy. (Sciences physiques).

**RIVAIL (Jean-Louis)**. Docteur ès sciences, Professeur honoraire de chimie physique à l'Université Henri Poincaré de Nancy I. (Associé le 21 juin 1996). 25, rue du Grand Verger - 54000 Nancy. (Chimie théorique).

2006 - 17 novembre

**KELLER-DIDIER (Colette)**. Docteur en Pharmacie. Président d'Honneur du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens. (Associé le 19 mai 2000). 47, rue Raymond Poincaré - 54000 Nancy. (Pharmacie).

2006 - 1<sup>er</sup> décembre

**DUPUY-STUTZMANN (Christiane)** de l'Opéra. Professeur au Conservatoire régional de Nancy. (Associé le 16 mars 2001). Villa Marie-Jeanne - 32, rue Joseph Mougin - 54000 Nancy. (Art lyrique, chant).

**LABRUDE (Pierre)**. Professeur à la Faculté de Pharmacie et à l'Université Henri Poincaré de Nancy. (Associé le 9 mai 1997). 18, avenue Sainte-Anne - 54520 Laxou. (Pharmacie).

2006 - 15 décembre

**BOMBARDIER (Jacques)**. Abbé, prévôt de l'Oratoire à Nancy. (Associé le 15 février 2002). 6, rue des Loups - 54000 Nancy. (Histoire religieuse).

2007 - 7 décembre

**ROSE (Gilbert)**. Musicien et Musicologue. Président de l'Académie Nationale de Metz de 1998 à 2001. (Associé le 17 novembre 2000). 15, rue du Colombier 57420 Pouilly. (Musicologie).

2007 - 21 décembre

**PERRIN** (Claude). Professeur honoraire (Médecine). (Associé le 21 janvier 2000). 22, rue Saint-Nicolas - 54000 Nancy. (Histoire et Aviation).



*Le nombre des membres titulaires est de trente-six. Le titre de membre de l'Académie est exclusivement réservé par le Règlement aux membres titulaires et aux membres honoraires.*

## Membre d'honneur



**André ROSSINOT**  
Médecin spécialiste O.R.L.  
Ancien Député de Meurthe-et-Moselle  
Maire de Nancy depuis 1983  
Ancien ministre  
Président honoraire du Parti Radical

## Liste des membres honoraires\* de l'Académie de Stanislas



1974 - 4 mai

**GERARD (Pierre)**. Archiviste-Paléographe. Directeur honoraire des Services d'Archives. (Associé le 18 octobre 1963. Titulaire de 1976 à 1980). Archives Départementales de la Haute-Garonne. 11, boulevard Griffoul-Dorval - 31400 Toulouse. (Etudes médiévales. Histoire lorraine).

1986 - 1<sup>er</sup> juin

**VERSINI (Laurent)**. Professeur de Littérature française. (Associé le 3 décembre 1971. Titulaire du 7 juin 1974 au 1<sup>er</sup> janvier 1986). 10, rue de Chantilly - 75009 Paris. (Littérature. XVIII<sup>ème</sup> siècle).

1997 - 24 janvier

**MERCIER (Gilbert)**. Journaliste. Romancier. (Associé le 7 février 1986. Titulaire le 2 mars 1990). 2, rue de la Monnaie - 54000 Nancy. (Presse. Littérature).

2003 - 7 novembre

**FLECHON (Jean)**. Docteur ès Sciences. Ancien professeur de physique à la Faculté des Sciences de Nancy. (Associé le 13 janvier 1995. Titulaire le 7 novembre 2003). 1, rue des Bergeronnettes - 54220 Malzéville. (Sciences physiques. Education).

2004 - 2 avril

**HERTZ (Roger)**. Médecin Général Inspecteur. Commandeur de la Légion d'Honneur. (Associé le 8 mars 1985. Titulaire le 21 novembre 1997). Sarreck-Oberstinzel - 57930 Fénétrange. (Médecine).

2006 - 2 juin

**BATAILLE (Henri)**. Archéologue. (Associé le 5 novembre 1982. Titulaire le 16 novembre 1990). 35, rue Victor Prouvé - 54000 Nancy (Jeanne-d'Arc. Vaucouleurs).

2006 - 2 juin

**BERLET (Henry)**. Avoué à la Cour. (Associé le 1<sup>er</sup> décembre 1960. Titulaire le 5 juin 1964). 10, rue Lyautey - 54000 Nancy. (Etudes sociologiques. Aménagement du territoire. Tourisme).

2006 - 2 juin

**CUENOT (René)**. Conservateur honoraire de la Bibliothèque Municipale de Nancy. (Associé le 21 mars 1958. Titulaire le 3 décembre 1971). 89, rue de Metz - 54000 Nancy. (Bibliographie. Histoire Lorraine).

2007 - 2 février

**ROHAN-CHABOT (Alix de)**. Docteur en histoire. (Associée le 18 janvier 1985 - Titulaire le 20 mai 1994). 22, rue de Courcelles - 75008 PARIS . (Enseignement. XVIII<sup>ème</sup> siècle).

2008 - 4 avril

**VOILLIARD (Odette)**. Professeur honoraire de l'Université de Strasbourg. (Associée le 4 mai 1984 - Titulaire le 2 mars 1990). 30 bis, avenue de la Garrenne - 54000 Nancy. (Histoire du XIX<sup>ème</sup> siècle. Histoire de Nancy).



*\* L'Académie peut accorder le titre de Membre honoraire à ceux de ses Membres titulaires qui, dans l'impossibilité d'assister régulièrement aux séances, ont mérité cette distinction par une longue collaboration et des services rendus à l'Académie. (Art. 9 des statuts).*

## Liste des associés-correspondants de l'Académie de Stanislas



*Le titre de Membre de l'Académie de Stanislas est exclusivement réservé par le règlement aux Membres titulaires et aux Membres honoraires. La qualification d'Associé-Correspondant local, national ou étranger de l'Académie de Stanislas est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent.*



### 1. Associés-correspondants locaux



1957 - 1<sup>er</sup> février

**LAMBEL (Comte Thierry de)**. Administrateur de la Compagnie Française d'Assurances pour le Commerce Extérieur. Ancien élève de l'École des Sciences Politiques. Château de Fléville - Fléville - 54710 Ludres. (Droit).

1980 - 2 mai

**AERTS (Henri)**. Ingénieur. Hôtel Club de Nancy - 1, rue du Maquis de Ranzey - 54130 Saint-Max. (Droit. Economie).

1980 - 3 octobre

**CORDIER (Marcel)**. Professeur de Lettres. 39, rue Léonard Bourcier - 54000 Nancy. (Poésie. Lettres).

1981 - 6 mars

**ATALLAH (Wahib)**. Professeur honoraire à l'Université Nancy II. 3, boulevard Clemenceau - 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy. (Islam. Monde arabe).

1987 - 6 mars

**MAIGRET (Michel)**. Directeur des Affaires Culturelles. (Directeur du Service Départemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre. Directeur littéraire des Editions Serpenoise). (Histoire).

1988 - 2 décembre

**CAFFIER (Michel)**. Rédacteur en chef adjoint de l'Est Républicain. Roman-  
cier. 12, rue Edouard Herriot - 54600 Villers-lès-Nancy. (Histoire lorraine.  
Presse).

1992 - 21 février

**DEMAROLLE (Pierre)**. Professeur de Lettres à l'Université Nancy II. 37, rue  
du Général Clinchant - 54000 Nancy. (Ancien Français).

1993 - 5 février

**DELESTRE (Joseph)**. Médecin. 91, rue de Badonviller - 54000 Nancy.  
(Médecine)

1993 - 21 mai

**LALLEMAND (Pierre)**. Professeur d'Histoire. 10, rue Magot-Rogéville - 54700  
Pont-à-Mousson. (Histoire lorraine. Pont-à-Mousson).

1993 - 17 décembre

**HUSSON (Jean-Pierre)**. Professeur de Géographie à l'Université Nancy II.  
27, rue Moselly - 54000 Nancy. (Forêt).

1993 - 18 mars

**LANIER (Louis)**. Ingénieur en Chef du GREF. 4, rue Bertrand Auerbach -  
54600 Villers-lès-Nancy. (Forêt).

1995 - 20 janvier

**GALLET (Jean)**. Ancien Professeur d'Histoire Moderne à l'Université Nancy  
II et à Nantes. 4, rue de la Monnaie - 54000 Nancy. (Histoire).

1995 - 10 novembre

**THIEBAULT (Edmond)**. Ancien Bâtonnier du barreau de Nancy, ancien  
Président de Chambre à la Cour d'Appel de Metz. 1 bis, Rond Point Lepois -  
54000 Nancy. (Histoire du droit).

1997 - 18 avril

**LAPREVOTE (Louis-Philippe)**. Professeur de Sciences de l'Information et  
de la Communication à l'Université Nancy II. 21, rue Isabey - 54000 Nancy.  
(Information, Europe Centrale).

1998 - 18 décembre

**GAY-ALLEMAND (Marie-Thérèse)**. Professeur agrégé. 11, rue du Baron  
Louis - 54000 Nancy. (Histoire du droit).

1999 - 19 novembre

**VATTIER (Guy)**. Docteur en sociologie. Villa l'Ermitage, 13, rue du Docteur  
Stern - 54150 Briey. (Directeur des Services d'Orientation Arrondissement  
de Briey).

- 1999 - 3 décembre  
**HELLER (François)**. Journaliste. 21, rue du Buisson Noblet - 54150 Briey (Histoire).
- 2000 - 6 octobre  
**SCHISLER (Jean-Marie)**. Professeur à l'Université Henri Poincaré. Directeur de Recherches à l'I.N.P.L. 7, chemin des Vignottes - 54690 Lay-Saint-Christophe. (Sciences Physiques, Métallurgie).
- 2001 - 16 novembre  
**HEINZMANN (Gerhard)**. Professeur de Philosophie à l'Université Nancy II. 5, rue du Manège - 54000 Nancy. (Philosophie des Sciences).
- 2003 - 16 mai  
**MARTIN (Philippe)**. Professeur d'histoire moderne à l'Université de Nancy II. 32, rue de Verdun - 57000 Metz (Histoire de la Lorraine).
- 2003 - 20 juin  
**HOUTMANN (Jacques)**. Chef d'orchestre. Les Noves de la Fontenotte. 88500 Villers.
- 2003 - 17 octobre  
**MANGIN (Marie-Claire)**. Agrégée d'Histoire et Géographie. Conservateur à la Bibliothèque Municipale de Nancy. (Associée le 20 janvier 1995. Titulaire le 6 février 1998) 40, rue Félix Faure - 54000 Nancy. (Histoire).
- 2003 - 21 novembre  
**CRÉHANGE (Marion)**. Doctorat d'état ès sciences Mathématiques. Professeur émérite de l'Université Nancy 2. 51, rue de Laxou - 54000 Nancy. (Informatique).
- 2004 - 6 février  
**ROZE (Francine)**. Licence d'Histoire et Maîtrise. Conservateur du Musée Lorrain. 34, rue Parmentier - 54270 Essey-lès-Nancy. (Histoire et traditions de la Lorraine).
- 2004 - 6 février  
**MATHIEU (Françoise)**. Etudes à la Sorbonne, aux USA (Minnesota) et en Grande-Bretagne (Cambridge). Agrégée de l'Université, Maître de Conférences à l'Université Nancy 2. 12, rue de Villers - 54000 Nancy. (Littérature anglaise - du XVI<sup>ème</sup> siècle au XIX<sup>ème</sup> siècle - et arts britanniques).
- 2004 - 18 juin  
**PETIOT (Alain)**. Ecole militaire de Saint-Cyr. Général de brigade. Chargé de mission au Conseil Régional de Lorraine (Comité d'Histoire Régionale. 7, rue du Chêne - 55130 Abainville. (Histoire de la Lorraine).

- VERT (Paul)**. Professeur émérite de Pédiatrie à la Faculté de Médecine de Nancy. Fondateur de l'Association Emmanuel Héré. 26, rue de l'Oratoire - 54000 Nancy. (Médecine et direction de l'élégante revue «Péristyles» - Musée des Beaux-Arts de Nancy).
- 2004 - 5 novembre  
**CORBET (Patrick)**. Professeur d'Histoire du Moyen Age à l'Université Nancy 2. 7 rue du Docteur Calmette - 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy. (Histoire de l'Allemagne au haut Moyen Age, histoire des Institutions ecclésiastiques médiévales, histoire de l'art et archéologie monumentale de l'Est de la France).
- 2004 - 5 novembre  
**CRQUI (Etienne)**. Professeur de Science Politique à la Faculté de Droit de l'Université Nancy 2. Consultant politique. Directeur du Centre européen universitaire. 32, rue de l'Oratoire - 54000 Nancy. (Sociologie, analyses électorales, forces politiques et relations sociales).
- 2005- 14 janvier  
**CURIEN (Gilles)**. Diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, licencié en droit. Carrière diplomatique. Ambassadeur de France. 5 rue de la Sportive - 88310 Cornimont. (Diplomatie et politique).
- 2005 - 4 mars  
**GREGOIRE (Paul-Christian)**. Séminaire de Saint-Trond. Licence d'Histoire ecclésiastique. 173, avenue de Strasbourg - 54000 Nancy. (Histoire de l'Abbaye d'Orval).
- 2005 - 1<sup>er</sup> avril  
**BICHELBERGER (Roger)**. Agrégé de Lettres modernes. 5, rue Couturier - 57600 Forbach. (Critique littéraire et écrivain).
- 2005 - 14 avril  
**SIMON (Jean-Marie)**. Architecte. 2, rue Bel Air - 54130 Saint-Max. (Architecture, Urbanisme et Environnement).
- 2005 - 6 mai  
**GRANDJEAN (Denis)**. Ecole Nationale des Beaux Arts. Diplômé du Centre Universitaire d'Etudes Politiques de Nancy, titulaire d'une maîtrise de Droit Public et du diplôme Sciences Politiques Urba du Cycle supérieur d'Aménagement et d'Urbanisme. Ecole d'Architecture de Nancy - 2, rue Bastien Lepage - 54000 Nancy. (Architecture et sauvegarde du patrimoine).
- 2005 - 20 mai  
**DURIVAUX-LEYRIS (Josette)**. Professeur honoraire au Conservatoire National de Région de Nancy. Violoniste. 30 avenue de la Garenne - 54000 Nancy. (Les grands violoniste français de la première partie du 20<sup>ème</sup> siècle).

**GUÉRY (Gérald)**. DEUG, licence et DEA d'Histoire. Professeur des Ecoles. 13 rue Albert 1<sup>er</sup> - 88000 Épinal. (Service éducatif du musée départemental et des archives départementales des Vosges).

2006 - 17 novembre

**BOULANGÉ (Michel)**. Professeur émérite de la Faculté de Médecine de Nancy. 19, rue Burnot - 54123 Viterne.

2007 - 2 février

**LUCAZEAU (Gilles)**. Procureur Général près la Cour d'Appel de Nancy. 64, rue du Général Leclerc - 54000 Nancy

2007 - 7 décembre

**DUBOIS (Jean-Marie)**. Directeur de Recherche CNRS Classe Exceptionnelle. 8, rue du Docteur Zivré - 54340 POMPEY

2008 - 22 février

**GUILLAUME (François)**. Ancien Ministre. 33, rue de la Ravinelle 54000 Nancy.

## II - Associés-correspondants nationaux



1950 - 3 mars

**RIGAULT (Jean)**. Conservateur en Chef Honoraire des Archives de la région de Bourgogne. Directeur de Service d'Archives. 9, rue Falguière - 75015 Paris. (Histoire du XVI<sup>ème</sup> siècle).

1959 - 17 avril

**GRANGER (Roger)**. Professeur de Droit. Université de Tunis. (Droit).

1961 - 20 octobre

**SCHWARTZ (Bertrand)**. Professeur à l'Université de Paris IX Dauphine. 326, rue Saint-Jacques - 75005 Paris. (Mines. Métallurgie. Education Permanente).

1963 - 6 décembre

**LEVAILLANT (Jean)**. Docteur-ès-Lettres. Professeur à la Faculté des Lettres de Nanterre. (Littérature XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles).

1964 - 15 mai

**TALLON (Denis)**. Ancien Doyen à Nancy. Professeur à la Faculté de Droit de Paris. 8, boulevard Jourdan - 75014 PARIS. (Sciences économiques. Droit comparé).

1966 - 3 juin

**VENNIN (Jean)**. Général du cadre de réserve (artillerie). Villa «La Treille» - avenue d'Oran - 06600 Antibes. (Problèmes militaires).

1967 - 17 février

**COLNAT (Jean)**. Archiviste-Paléographe. Directeur Honoraire des Services d'Archives de la Moselle. Entrée C - Le Panoramique - 50, route de Valbonne - 06110 Le Cannet. (Histoire. Lorraine).

1969 - 21 février

**BOMPAIRE (Jacques)**. Ancien Recteur de l'Académie de Nancy. Professeur à la Sorbonne. Université Paris-Sorbonne. 16, rue Auguste Rodin - 92310 Sèvres. (Archéologie. Antiquité).

1969 - 6 juin

**MARANDE (Georges)**. Industriel. Vice-Président de la Société Philomatique Vosgienne. 37, rue Saint-Charles - 88100 Saint-Dié. (Généalogie).

1969 - 19 décembre

**HUBLLOT (Emmanuel)**. Général en retraite. Conseiller d'Etat. 5, Place du Président Mithouard - 75007 PARIS. (Art militaire).

**POULL (Georges)**. Directeur de filature. 88360 Rupt-sur-Moselle. (Histoire lorraine. Généalogie).

1970 - 16 janvier

**ANDRE (Jacques-Louis-Sylvain)**. Général du cadre de réserve. 88, avenue Mozart. 75016 Paris. (Problèmes militaires).

1971 - 15 octobre

**VAULX (Charles de)**. Président de la Compagnie Lorraine d'Etudes et d'Expertises. 10, Quai Richepanse - 57000 Metz. (Economie lorraine).

1971 - 19 novembre

**GEOFFROY (Henri de)** Général du cadre de réserve. Château de Moiron - 39000 Lons-le-Saunier. (Art équestre).

1971 - 17 décembre

**MOREL (Jacques)**. Professeur à l'Université de Paris III – Sorbonne. 95, Boulevard Jourdan - 75014 Paris. (Littérature XVI<sup>ème</sup>-XVII<sup>ème</sup> siècles).

1974 - 7 juin

**BONNET (R.P. Serge)**. Directeur au CNRS. Presbytère de Morley - 55290 Montiers-sur-Saulx. (Sociologie).

1975 - 18 avril

**ANTOINE (Michel)**. Archiviste aux Archives Nationales. Maître de Recherche au CNRS. 91, avenue de la Bourdonnais - 75007 PARIS. (Histoire. XVIII<sup>ème</sup> siècle. Musique).

1977 - 4 février

**BURNAND (Yves)**. Professeuse émérite d'Antiquités Nationales à l'Université Nancy II. 143, Chaussée d'Erpent - 69430 Régnie Durette. (Histoire ancienne. Archéologie).

1977 - 22 avril

**MORVAN (Roger)**. Directeur de l'Encyclopédie Internationale des Sciences et des Techniques. 39, boulevard Suchet - 75016 Paris. (Edition. Littérature).

1978 - 1<sup>er</sup> décembre

**TRONQUART (Georges)**. Professeur. 18, rue de la Roche aux Fées - 88100 Saint-Dié. (Maurice Barrès. Histoire ancienne et médiévale).

1979 - 2 février

**BARRUCAND (Dominique)**. Professeur à la Faculté de Médecine. (Associé-correspondant local jusqu'au 21 avril 1985. Titulaire du 22 avril 1985 au 15 février 1989. Associé-correspondant national à compter du 24 février 1989). CHU Paris-Créteil. (Médecine. Alcoologie. Psychiatrie).

- 1979 - 16 février  
**PARISSE (Michel)**. Professeur à l'Université de Paris. 63, rue du Chemin Vert - 75011 Paris. (Histoire médiévale. Lorraine).
- 1979 - 16 mars  
**RAPP (Francis)**. Professeur à l'Université de Strasbourg. 22, rue Fischart - 67000 Strasbourg. (Histoire).
- 1980 - 6 juin  
**DEBRY (Jacques)**. Archéologue. Maire de Châtel-sur-Moselle. 12, rue Paul Richard - 88330 Châtel-sur-Moselle. (Archéologie. Histoire).
- 1980 - 17 octobre  
**GRUYER (Francis)**. Professeur et écrivain. Gugney-aux-Aulx - 88130 Charmes-sur-Moselle. (Littérature. Histoire).
- 1981 - 16 janvier  
**GIRARDOT (Pierre)**. Professeur à la Faculté des lettres. Avenue Gabriel - 21000 Dijon. (Histoire médiévale).
- 1981 - 20 mars  
**GOUDOT (Pierre)**. Professeur de Lettres. Le Clos - 03420 Saint-Marcel-en-Marcillat. (E. Moselly. Littérature).
- 1982 - 18 juin  
**THUILLIER (Jacques)**. Professeur au Collège de France. Président de la Société d'Histoire de l'Art français. 129, rue de la Pompe - 76016 Paris. (Histoire de l'Art).
- 1983 - 7 janvier  
**PLANHOL (Xavier de)**. Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne. Université. 191, rue Saint-Jacques - 75000 Paris. (Géographie).
- 1983 - 7 janvier  
**TULARD (Jean)**. Professeur à la Sorbonne. Ecole Pratique des Hautes-Etudes. 45-47, rue des Ecoles - 75005 Paris. (Révolution. 1<sup>er</sup> Empire).
- 1983 - 21 janvier  
**DUROZOY (Maurice)**. Général de Corps d'Armée. 30, avenue Bosquet - 75007 Paris. (Lyautey. Histoire militaire).
- 1983 - 4 mars  
**JOLY (Hubert)**. Secrétaire Général du Conseil International de la Langue Française. 103, rue de Lille - 75007 Paris. (Langue Française).
- 1985 - 21 juin  
**LEMAIRE (Jean-François)**. Médecin. 97, rue du Bac - 75007 Paris. (Médecine. Droit).

- 1986 - 7 février  
**SIMON (Guy)**. Général de Corps d'Armée. 17, rue Nélaton - 75015 Paris. (Armée. Langues Orientales).
- 1986 - 20 novembre  
**BONNET (Jean-Marie)**. Professeur à l'Université Nancy II. 12, allée du Château Bleu - 54130 Saint-Max (Anglais. Edition).
- 1987 - 16 janvier  
**FAVIER (Jean)**. Directeur des Archives Nationales. Archives de France. 60, rue des Francs-Bourgeois - 75141 Paris Cédex 3. (Histoire. Moyen Age).
- 1987 - 6 février  
**ANDRE (Pierre)**. Ingénieur à la Sollac. 8, rue de Puymaigre - 57000 Metz. (Technologie. Forêts).
- 1987 - 6 mars  
**COLAS (Pierre)**. Architecte des Monuments Historiques. 10, rue Joffre - 95620 Parmain. (Architecture. Histoire).
- 1987 - 15 mai  
**INGOLD (Gérard)**. Directeur à la Cristallerie de Saint-Louis-les-Bitche. B.P. 9 - 78610 Saint-Léger-en-Yvelines (Art. Economie).
- 1988 - 21 octobre  
**MICHEL (Jean-François)**. Professeur d'Histoire au Lycée Fabert. 3, avenue de Lattre de Tassigny - 57000 Metz. (Histoire).
- 1989 - 3 février  
**COLETTE (Claude)**. Médecin gynécologue. 7, rue Mirabeau - 25000 Besançon. (Médecine).
- 1989 - 8 décembre  
**BAUMANN (Lucien)**. Vice-Président de l'Académie d'Alsace. Avocat. Niederrhaslach - 67280 Urmatt. (Droit).
- 1990 - 8 juin  
**DESROCHE-NOBLECOURT (M<sup>me</sup> Christiane)**. Inspectrice générale honoraire des Musées de France. 3, rue de la Pompe - 75006 Paris (Égyptologie. Muséologie).
- 1991- 22 novembre  
**PERNOT (Michel)**. Professeur honoraire d'histoire à l'Université Nancy II. (Associé correspondant local jusqu'au 6 juin 2002. Associé correspondant national depuis le 7 juin 2002). 24, rue Sainte-Rose - 63000 Clermont-Ferrand. (Histoire moderne).

1993 - 1<sup>er</sup> octobre

**JUNG (Jacques)**. Président de l'Académie Nationale de Metz. Ingénieur du Génie Rural. 6, rue Nicolas Chaillot - 57050 Le-Ban-Saint-Martin. (Forêt. Génie Rural).

1993 - 3 décembre

**GENTIL (Pierre)**. Docteur en Histoire. Docteur ès-Lettres. 24, boulevard des Frères Voisin - 92130 Issy-lès-Moulineaux. (Histoire. Littérature).

1994 - 8 avril

**HENRI-ROBERT (Jacques)**. Historien. 193, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris. (Sociologie. Histoire).

1995 - 3 mars

**THEOBALD (Jean-Gérard)**. Professeur à la Faculté des Sciences de Besançon. 7, chemin des Mercureaux - La Chapelle des Buis - 25660 Fontain. (Sciences physiques).

1995 - 16 juin

**SYLVESTRE (André)**. Ancien supérieur provincial des Lazaristes. Paroisse Sainte Livrade - 82200 Moissac. (Histoire religieuse. Histoire).

1996 - 7 mars

**VIARD (Georges)**. Professeur d'Histoire moderne. 10, rue Gambetta - 52200 Langres.

1997 - 24 janvier

**FUMAROLI (Marc)**. Professeur au Collège de France. Membre de l'Académie Française. Quai Conti - 75006 Paris.

1997 - 24 janvier

**BAUTIER (Robert-Henri)**. Membre de l'Institut. Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

1997 - 24 janvier

**GERMAIN (Paul)**. Membre de l'Institut. Académie des Sciences.

1997 - 21 novembre

de **MONCHY (Charles-Henri de)**. Général Commandant de l'ALAT. 4, place Duplex - 75015 Paris.

1999 - 17 décembre

**LA TOUR D'Auvergne (Géraud de)**. Inspecteur Général honoraire de l'Administration des Affaires Culturelles. 7, rue de Villersexel - 75007 Paris. (Muséologie).

2000 - 6 octobre

**GUENA (Yves)**. Président du Conseil Constitutionnel. 13, rue René Bazin - 75016 Paris. (Littérature. Histoire).

2001 - 16 février

**VALDRINI (Monseigneur Patrick)**. Recteur de l'Institut Catholique de Paris. 21, rue d'Assas - 75270 Paris Cédex 06. (Droit canonique).

2001 - 2 mars

**MOINE (Jean-Marie)**. Agrégé d'Histoire. 17, rue de Beaujardin - 37230 Fondettes. (Histoire contemporaine).

2001 - 4 mai

**CLIN (Marie-Véronique)**. Conservateur du Patrimoine. Conservateur du Musée d'Histoire de la Médecine. 8, rue du Puits de l'Hermitage - 75005 Paris (Histoire).

2001 - 20 octobre

**GREFFE (Jean-Louis)**. Mathématiques appliquées. Bâtiment C - 10, boulevard Jourdan 75014 Paris. (Histoire des sciences).

2002 - 17 janvier

**LENTZ (Thierry)**. Historien. Directeur de la Fondation Napoléon. 148, boulevard Haussmann 75008 Paris. (Histoire napoléonienne).

2004 - 17 décembre

**VICHARD (Philippe)**. Ancien interne des Hôpitaux de Nancy. Chirurgien traumatologue et orthopédiste. Professeur à l'Université de Besançon. 36, rue Renan - 25000 Besançon. (Membre de l'Académie Nationale de Médecine).

2005 - 17 juin

**REMY (Jean-Claude)**. Docteur Ingénieur de l'Institut national des Sciences Appliquées de Lyon et Docteur ès Sciences Physiques. 11 bis, rue des Arènes - 49100 Angers. (Recherche et développement technologique).

2005 - 2 décembre

**LOUYOT (Michel)**. Professeur de Lettres. Conseiller culturel à l'étranger. Ecrivain. 7, place de l'Université - 67000 Strasbourg. (Littérature).

2005 - 16 décembre

**AILLAGON (Jean-Jacques)**. Ancien ministre. Président de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles. Château de Versailles - 78008 Versailles Cédex. (Art).

2006 - 3 mars

**BERTAUD (Madeleine)**. Professeur émérite à l'Université Nancy 2. Fondatrice de l'ADIREL (Association pour la Diffusion de la Recherche Littéraire). 17, rue du Pavillon - 92100 Boulogne. (Littérature française).

2006 - 21 avril

**MURATORI-PHILIP (Anne)**. Sociologue, historienne et journaliste. 52, rue de l'Université - 75007 Paris. (Histoire).

2006 - 17 novembre

**DRAGO ( Roland)**. Professeur émérite à l'Université de Paris II. Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. 17, rue Parent de Rosan - 75016 Paris. (Sciences politiques).

2006 - 1<sup>er</sup> Décembre

**THIS (Hervé)**. Directeur de Recherches à l'INRA. 6, allée Georges 78530 Buc. (Gastronomie moléculaire).

2007 - 16 mars

**BIGOT (Bernard)**. Haut Commissaire à l'Energie Atomique. 31-33, rue de la Fédération - 75752 Paris cedex 15. (Physique nucléaire).

2007 - 20 avril

**Cardinal POUPARD (Paul)**. Président du Conseil Pontifical pour la Culture. Palazzo San Calisto 10, - 00153 Rome, Italie.

2008 - 9 mai

**NUSS (Philippe)**. Maître de Conférences , U.F.R de Mathématique, Université Louis Pasteur, Strasbourg. Directeur de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques, Université Louis Pasteur, Strasbourg.

### III - Associés-correspondants étrangers



1964 - 20 mars

**BORY (Jean-René)**. Conservateur du Château de Coppet. Canton de Vaud (Suisse). (Histoire).

1967 - 21 avril

**QUARRE (Jean-Paul)**. Ancien Directeur des Usines Solvay. 2, avenue de la Femme rose - Bruxelles 1180. (Belgique). (Economie).

1968 - 2 février

**DUPONT (Pierre)**. Ambassadeur de Suisse. 142, rue de Grenelle - 75007 Paris. (Diplomatie).

1970 - 4 décembre

**HABSBOURG (S. A. I. Monseigneur Otto de)**. Duc de Lorraine et de Bar. Membre de l'Institut. Hindenburgstrasse 8134 - Pocking bei Starnberg Bayern - Bavière (R.F.A.). (Politique Internationale).

1972 - 18 février

**GOEDERT (Joseph)**. Directeur Honoraire de la Bibliothèque Nationale à Luxembourg. 9, rue Notre-Dame - Luxembourg (Grand Duché). (Histoire. Bibliothéconomie).

1974 - 18 octobre

**OSTROWSKI (Jean)**. Maître de Conférences à l'Université de Cracovie. Karmelica 8. 31128 Cracovie (Pologne). (Histoire).

1981 - 4 décembre

**VANBREUSEGHEM (Raymond)**. De l'Académie Royale de Médecine. Docteur en Médecine. Clos de Parnasse IAI Br 6, rue du Trône - 1040 Bruxelles (Belgique). (Médecine).

1993 - 11 juin

**PALASTI (Ladislav)**. Professeur de Langues. Tarjan, 603/A53 - 6723 SZEGED (Hongrie). (Littérature. Latin et Français).

1999 - 7 mai

**PERENYI (Baron Janos)**. Ambassadeur. (Représentant permanent hongrois auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg. (Histoire).

1999 - 3 décembre

**CHARIOT de MONCORNET (Constantin)**. Conservateur du Musée Gauthier de Virton. Presbytère de Gérouville (Belgique). (Muséologie).

2004 - 20 février

**SCHMITT (Eva)**. Diplôme d'état de Physique et de Chimie. Liebühl 15 - D-79104 Fribourg i. Br, Allemagne. (Spécialiste du verre pour la période allant de 1900 à nos jours).

## Table des Matières



Eloges funèbres.....	7
Séance publique et solennelle du 13 avril 2008.....	23
Rapports sur les Prix de dévouement par Monsieur Bernard Guerrier de Dumast.....	25
Rapports sur les Prix scientifiques par Monsieur Robert Mainard.....	31
Rapports sur les Prix de Médecine par Madame Colette Keller-Didier et Monsieur Pierre Labrude.....	35
Rapports sur les Prix littéraires par Messieurs François Roth et Jean Lanher.....	39
Rapports sur les Prix artistiques par Monsieur Paul Robaux et Madame Chritiane Dupuy-Stutzmann.....	43
Intermède musical sur l'Opéra français.....	51
Rapport sur le Grand Prix par Monsieur Jean-Claude Bonnefont.....	53
Allocution du Président de l'Académie, Monsieur Michel Laxenaire.....	57
Prix du Concours 2007.....	61

<b>Séance solennelle et publique de clôture du 12 juin 2008</b> .....	65
Rapport sur l'activité de l'Académie de Stanislas au cours de l'année 2007-2008 par Monsieur Louis Châtellier, secrétaire annuel.....	67
Discours de réception de Monsieur Pierre Labrude .....	71
Réponse du Président Michel Laxenaire au discours de réception de Monsieur Pierre Labrude .....	81
Discours de réception de Madame Christiane Dupuy-Stutzmann.....	85
Réponse du Président Michel Laxenaire au discours de réception de Madame Christiane Dupuy-Stutzmann.....	99
Communication de Monsieur Etienne Criqui <i>Les nouveaux députés français de 2007</i> .....	105
Communication de Monsieur Philippe Martin - Résumé <i>Dom Calmet et les Vampires</i> .....	115
Communication de Monsieur Robert Mainard <i>Nanosciences et nanotechnologies</i> .....	121
Communication de Monsieur Pierre Labrude <i>Histoire de l'intégration de l'hôpital américain Jeanne d'Arc de Dommartin-les-Toul au Centre Hospitalier Régional de Nancy</i> .....	149
Communication de Monsieur Hervé This <i>Une histoire chimique du bouillon</i> .....	175
Communication de Madame Christiane Dupuy-Stutzmann <i>Quel avenir pour les jeunes chanteurs lyriques français, à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle</i> .....	205
Communication de Monsieur Claude Perrin <i>Qu'est-ce qu'un vertige ?</i> .....	217

Communication de Monsieur Louis-Philippe Laprêvôte <i>Propagande sociologique et banalisation</i> .....	231
Communication de Monsieur Paul Vert <i>La néonatalogie, une discipline aux confins de la vie</i> .....	247
Communication de Monsieur Michel Louyot <i>François Nourissier, une histoire française</i> .....	257
Communication de Monsieur Claude Kevers-Pascalis <i>Le condottiere Campo-Basso : « Traître » au Téméraire ou « agent secret » au service de la Lorraine ?</i> .....	271
Communication de Monsieur Edmond Thiébault <i>Une querelle ecclésiastique - curés primitifs contre vicaires perpétuels - à travers quelques arrêts de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois</i> .....	289
Communication de Monsieur Roland Drago <i>Les autorités administratives indépendantes</i> .....	307
Communication de Monsieur Paul-Christian Grégoire <i>Aux origines de Clairlieu</i> .....	315
Communication de Monsieur Gilles Curien <i>Pratiques et méthodes diplomatiques</i> .....	329
Communication de Monsieur Michel Boulangé <i>Plomblères, lieu de rencontres. Le thermalisme en tant que médecine environnementale</i> .....	339
Communication de Monsieur Alain Larcen <i>L'espace Franc. Lorraine, Rhénanie et Franconie</i> .....	341
Communication de Madame Françoise Mathieu <i>E. Burne-Jones et W. Morris. Deux figures-clés des Préraphaélites</i> .....	379
Liste des Présidents de l'Académie de Stanislas depuis 1945 .....	401

Liste des Membres et des Associés-correspondants de l'Académie de Stanislas, arrêtée à la date du 30 juin 2008 .....	405
Liste des Membres titulaires .....	405
Membre d'honneur.....	410
Membres honoraires.....	411
Liste des Associés-correspondants.....	413
Associés-correspondants locaux.....	413
Associés-correspondants nationaux.....	418
Associés-correspondants étrangers.....	425